UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

**École doctorale n° 483 : Histoire, géographie, aménagement, urbanisme, archéologie, sciences politiques, sociologie, anthropologie.**

# Parcours de khâgneux et de khâgneuses du Lycée du Parc et du Lycée de jeunes filles de Lyon 1924-1968

**Par Arnaud COSTECHAREIRE**

**Thèse de doctorat d'histoire**

***Dirigée par M^me^ Sylvie SCHWEITZER,***
***Professeure à l'Université Lyon 2***

**Présentée et soutenue publiquement le 9 septembre 2011**

**Jury :**

**Jean-François CONDETTE, professeur à l'université d'Artois**

**Jean-Noël LUC, professeur à l'université Paris IV**

**Sylvie SCHWEITZER, professeure à l'université Lyon 2**

**Michelle ZANCARINI-FOURNEL, professeure émérite à l'IUFM-université Lyon 1**

Laboratoire : LARHRA (UMR 5190)
Laboratoire de Recherche Historique en Rhône-Alpes
Institut des Sciences de l'Homme
14, avenue Berthelot
69363 Lyon Cedex 07

# REMERCIEMENTS

Je tiens à remercier Madame Sylvie Schweitzer, directrice de la présente recherche, pour ses conseils, sa disponibilité, sa confiance et l'intérêt qu'elle a porté à mon travail.

Tous mes remerciements vont également à l'ensemble du personnel des archives départementales du Rhône qui m'ont permis de découvrir de précieux fonds documentaires, ainsi qu'au Lycée Édouard Herriot qui m'a accueilli pour consulter les archives de l'établissement. Enfin, cette étude n'aurait pas été possible sans l'aide, l'appui et la bienveillance de l'Association des anciens khâgneux du Lycée du Parc. Je tiens à remercier ici l'ensemble des personnes qui ont eu la gentillesse de répondre à mes questions. Tous et toutes ont glissé des petits mots d'encouragement qui ont beaucoup compté pour moi.

Je tiens à remercier mes proches et tout d'abord Fred pour sa présence, son soutien et sa patience. Aussi, mes remerciements vont à ma sœur Céline, à Nathalie, à Julien et à Nadège, mes compagnons d'aventure : merci pour ces discussions passionnées et passionnantes.

Merci à Marianne pour ses conseils et ses orientations dans les moments de doute comme dans les meilleurs moments de la recherche.

De manière générale, je remercie ma mère et mon beau-père, ma sœur Lucie, mes grands-parents, ma belle famille et mes ami-e-s de Lyon, Paris ou Montélimar.

Merci à Marie et Étienne.

Enfin, ces remerciements ne seraient pas complets sans souligner la patience des relecteurs et relectrices : Caroline, Charlotte, Cyril, Guillaume B., Guillaume N., Loïc, Pierre-Yves, Sophie, Théophile, Valentin. Merci pour tout.

# INTRODUCTION GÉNÉRALE

*« La jeunesse savante et philosophe, qui aura reçu ces grandes leçons, ira les répéter à son tour dans toutes les parties de la République, d'où elle aura été appelée… Cette source de lumière si pure, si abondante… épanchée de réservoir en réservoir se répandra d'espace en espace dans toute la France. Aux Pyrénées et aux Alpes, l'art d'enseigner sera le même qu'à Paris »*[1]

Quand Joseph Lakanal exposait ainsi les motifs du décret du 9 brumaire an III créant l'École Normale Supérieure (ENS), il était peut-être loin de s'imaginer que son œuvre allait devenir et demeurer une véritable institution plus de deux siècles plus tard.

Le système de formation des élites en France se caractérise par l'existence de Grandes Écoles dont l'École Normale Supérieure fait partie. En effet, depuis sa fondation, si l'ENS forme les futurs professeurs des lycées, elle fournit également nombre de ministres, d'ambassadeurs, de savants, d'écrivains, d'universitaires, etc[2]. Béatrice Compagnon et Anne Thévenin analysent qu'« *en pourvoyant la République d'hommes politiques comme Jean Jaurès, Albert Thomas, Édouard Herriot, Léon Blum, Yves Delbos, Paul Painlevé, Marcel Déa, d'écrivains tels que Charles Peguy, Robert Brasillach, Paul Nizan, Jean-Paul Sartre, et de savants comme Paul Langevin, Jean Perrin, Paul Sabatier, l'ENS établit son exceptionnelle renommée et marque l'opinion publique* »[3]. Cependant, la mission principale de l'École demeure bien la formation d'un corps enseignant d'élite. Joseph Lakanal utilise le terme « L'art d'enseigner ». Cette terminologie ne pouvait susciter que l'organisation d'un corps professionnel expérimenté, à la formation stricte et d'un niveau exemplaire. Dès 1806, l'Université impériale forme les premiers professeurs en charge de l'instruction publique. Le régime napoléonien réinstaure l'agrégation en 1808 afin de structurer l'enseignement des lycées créés en 1802. Le décret du 24 août 1810 met en place le premier concours où composent deux catégories de candidats : des normaliens et des professeurs délégués pour qui la réussite aux épreuves représente une promotion interne. L'École normale supérieure, quant à elle, effectue une première sélection par la création d'un examen d'entrée dès 1818. Chaque année une trentaine d'élèves est autorisée à rejoindre l'établissement. À la fin du siècle, des classes préparatoires littéraires apparaissent au sein des lycées : les premières supérieures ou khâgnes. L'instauration de trois cents bourses de licence en 1877 et de deux cents bourses d'agrégation en 1880 permet aux étudiants libres de former une troisième catégorie de

[1] Citation tirée de BAUDELOT Christian et THERY Hervé., « « Dans toutes les parties de la République », l'origine géographique des élèves de l'Ecole Normale Supérieure (1914-1992) », in *MappeMonde*, n°2, Paris, Belin, 1994, p. 19.
[2] SIRINELLI Jean-François, *Génération intellectuelle : khâgneux et normaliens dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Fayard, 1988.
[3] COMPAGNON Béatrice et THEVENIN Anne, *Histoire des instituteurs et des professeurs, de 1880 à nos jours*, Paris, Perrin, 2001.

candidats. Néanmoins, l'École Normale Supérieure continue à fournir une bonne partie des agrégés, généralement classés aux places d'honneur. Avec un taux de réussite des plus élevés, ils occupent certaines années les trois, voire les quatre premières places selon les disciplines. Enfin, à partir de 1904, les concours d'entrée de la rue d'Ulm et des bourses de licence fusionnent. En cas de classement ne permettant pas d'intégrer l'ENS, les candidats malheureux peuvent percevoir une aide pour la poursuite de leurs études universitaires.

Parallèlement, les réformes républicaines instaurent un secondaire féminin qui entraîne, à l'automne 1881, l'ouverture de l'École Normale de jeunes filles de Sèvres[4] pour former un corps enseignant féminin. L'établissement se construit alors autour d'une pédagogie tournée sur la nature « féminine » des futures élèves. Bien que des agrégations féminines soient créées en 1883, l'École de Sèvres reste attachée à l'enseignement secondaire alors que l'ENS entre dans les cadres de l'enseignement supérieur. Il n'en reste pas moins que les sévriennes sont rapidement considérées comme l'élite de l'enseignement féminin. Des classes préparatoires s'organisent peu à peu dans les lycées de filles. Néanmoins, dès le début du XX^e^ siècle, certaines étudiantes remettent en cause la formation dispensée à Sèvres dont le niveau de recrutement serait trop faible et la réussite à l'agrégation bien moins systématique. Elles dénoncent l'inaptitude des classes préparatoires des lycées de jeunes filles, non adaptées aux nouveaux programmes de l'enseignement secondaire féminin se rapprochant, à cette période, de ceux de l'enseignement des garçons. Loukia Efthymiou analyse alors que « *l'angoisse face à un échec probable, comme l'insécurité professionnelle, conduit certaines candidates au professorat à la préparation du concours de la rue d'Ulm, puisqu'aucune disposition du décret du 10 mai 1904 n'établit l'impossibilité pour une femme d'être admise* »[5]. Ces orientations deviennent bien plus fréquentes à partir des décrets de mars 1924 qui ouvrent, d'une part, le baccalauréat aux filles et qui les autorisent, d'autre part, à se présenter à toutes les agrégations et tous les certificats initialement réservés aux garçons. Elles fréquentent alors les classes préparatoires des lycées masculins. Le décret du 27 décembre 1934 établit l'identification du programme d'entrée à Sèvres à celui du concours d'entrée à la rue d'Ulm, à 1937. Le décret du 26 août 1936 rattache l'École de jeunes filles à

[4] MAYEUR Françoise, « Sèvres : une institution originale pour l'éducation féminine (1881-1940) », *Bulletin de la Société des amis de l'Ecole normale supérieure*, n°201, 1996, pp. 3-27 ; « Une Ecole sœur ? - Sèvres », in SIRINELLI Jean-François (Dir.), *Ecole normale supérieure, le livre du bicentenaire*, Paris, PUF, 1994, pp.73-111 ; « L'Ecole de Sèvres, de sa formation à la fusion avec l'Ecole normale supérieure », *Association amicale de secours des anciens élèves de l'Ecole normale supérieure*, supplément historique, 2000, pp. 11-26.

[5] EFTHYMIOU Loukia, « Le genre des concours », in *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés*, n°18, Presse Universitaire du Mirail, 2003, p. 95.

l'enseignement supérieur. À cette date, l'ENS ferme alors ses portes aux étudiantes, bien que des mesures transitoires soient mises en place jusqu'en 1939.

Dès la fin du XIXe siècle, il existe donc deux types d'écoles – Ulm et Sèvres – qui préparent leurs élèves aux agrégations masculines, pour la première, et féminines, pour la seconde. Toutes deux font l'objet d'un concours sélectif que les candidats et les candidates préparent au sein de khâgne. Jean-François Sirinelli[6] s'est particulièrement intéressé aux classes préparatoires parisiennes, notamment celle de Louis le Grand. Bien que les khâgnes de Paris soient les plus importantes de France, cette étude présente plusieurs limites : elle ne porte que sur les années 1920 et sur la capitale, elle n'aborde pas la question des parcours des khâgneux, qu'ils soient reçus ou non à l'ENS, et enfin, elle n'inclut pas de dimension comparative avec des khâgnes féminines – à Paris, le Lycée Fénelon et le Lycée de jeunes filles de Versailles. C'est en partant de ces constats qu'une étude sur deux khâgnes – l'une féminine, l'autre masculine – d'une ville de province doit être menée. Lyon présente ces caractéristiques.

Le Lycée du Parc hérite dès son ouverture des classes préparatoires aux grandes écoles. La construction du deuxième lycée de garçons à Lyon[7], quartier des Brotteaux, pour accueillir les enfants de la rive gauche du Rhône, est proposée par le maire Gailleton[8]. Cependant, le nouveau maire de Lyon élu en 1900, Victor Augagneur, suspend le projet et propose l'ouverture d'une annexe au Lycée Ampère, ce qui est effectif dès 1903 avec la création de l'annexe Ampère-Saxe. Néanmoins, la hausse du nombre d'élèves n'est aucunement régulée. Dès 1906, les habitants de la rive gauche se mobilisent et lancent un appel au nouveau maire Édouard Herriot pour qu'il reprenne le projet initial. Sensible à cette demande, ce dernier met en œuvre la construction de l'établissement. En 1909, le chantier débute et s'achève en 1913. L'internat, l'annexe de Saint-Rambert et les classes préparatoires aux grandes écoles sont transférés du Lycée Ampère au Lycée du Parc. Des classes enfantines, primaires et élémentaires doivent accueillir les jeunes enfants du quartier des Brotteaux. Cependant, la rentrée de 1913 est ajournée à cause du retard des travaux et des

[6] SIRINELLI Jean-François, *Génération intellectuelle : khâgneux et normaliens dans l'entre-deux-guerres*, *op. cit.*

[7] Le premier lycée de garçons est le Lycée impérial de la rue de la Bourse, ancien collège de la Trinité, fondé en 1802 et qui devient en 1888, le Lycée Ampère. Il a pour annexe le petit Lycée de Saint-Rambert. Dès la fin du XIX$^{e}$ siècle, l'établissement devient trop petit et ne peut accueillir l'ensemble des élèves.

[8] CURTET Raymond, « La Construction du second lycée de garçons de Lyon : Lycée du Parc 1898-1914 », *Bulletin municipal officiel*, Lyon, 1991 ; CURTET Raymond, « La Mise en service retardée du second lycée de garçons de Lyon : Lycée du parc 1914-1919 », *Bulletin municipal officiel*, Lyon, 1992.

difficultés à former une équipe pédagogique complète. L'établissement est mis à la disposition du syndicat des hôteliers bien que le décret officiel de son ouverture soit publié le 30 mai 1914. Le déclenchement de la Première Guerre mondiale perturbe une nouvelle fois la rentrée scolaire au lycée. L'armée s'installe dans ces locaux bien que les CPGE et les petites classes soient ouvertes. Dès 1915, l'établissement se transforme en hôpital. L'ouverture complète de l'établissement a lieu uniquement à la fin du conflit. Les effectifs augmentent alors régulièrement. Le deuxième lycée de garçons de Lyon ne connaît plus de grands bouleversements jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, date à laquelle il est occupé par les Allemands puis par les troupes du général de Lattre de Tassigny.

Non loin du Lycée du Parc, le Lycée de jeunes filles de Lyon[9] est créé en 1882. Dans un premier temps, l'établissement s'installe dans une maison louée quai des Brotteaux et n'accueille qu'une trentaine d'élèves. Le lycée s'installe dans les locaux actuels, place Edgar Quinet, en 1902, une fois la bâtisse terminée, et compte à cette date 250 élèves, des classes enfantines à celle de diplôme de fin d'études secondaires, auxquelles s'ajoute une classe préparatoire à Sèvres. Pendant la Première Guerre mondiale, l'établissement est transformé en hôpital militaire entre 1914 et 1917. Les filles des petites sections suivent alors leurs cours dans les locaux de la mairie du 6e arrondissement alors que les grandes sections intègrent l'annexe du Lycée Ampère. Elles retrouvent toutes le Lycée de la place Edgar Quinet à la fin de la guerre. Après l'application du décret Bérard de 1924, le Lycée propose des classes enfantines, des classes secondaires, de la 6e aux classes terminales et une classe préparatoire à Sèvres. Les effectifs augmentent pour atteindre 800 élèves en 1928. À partir de 1927, l'établissement se voit attacher une annexe, à Saint-Just, proposant des petites classes mais aussi un internat. L'établissement prend son nom actuel en 1957 – Édouard Herriot – en hommage à l'ancien maire de Lyon décédé dans l'année.

Les deux khâgnes lyonnaises vont rapidement se positionner parmi les meilleures préparations de France, rivalisant certaines années avec les lycées parisiens. C'est particulièrement vrai concernant le Lycée du Parc : si la khâgne ne peut se mesurer avec celle du Lycée Louis le Grand, elle fournit en revanche, par moment, davantage de normaliens que le Lycée Henri IV. Quoi qu'il en soit, elle représente la meilleure préparation de province en termes de réussite aux concours.

La présente recherche se propose de dresser les portraits des khâgneux et des khâgneuses lyonnais-es des promotions 1924-1967 et de retracer leurs parcours scolaire et

[9] *Le Lycée Edouard Herriot 1883-1983, le livre du centenaire*, Lyon, Lyon Presses, 1984.

professionnel. Le terme « parcours » correspond à l'étude des trajectoires antérieures à l'intégration des khâgnes, de la scolarité en classe préparatoire, de la poursuite d'études à l'Université, qu'ils / elles soient reçu-e-s ou non, et enfin des vies professionnelles.

Deux problématiques principales sont développées. La première permet de s'interroger sur les profils sociologiques et scolaires de ces élèves et de les situer à l'aune des bouleversements de l'offre scolaire concomitants des évolutions économiques et sociales que connaît la France entre les années 1920 et les années 1970. La seconde est liée à l'existence même de khâgnes féminines et de khâgnes masculines qui nous oblige à aborder ces questions sous l'angle de genre en menant une comparaison systématique entre les filles et les garçons, et ce, quel que soit l'axe abordé. Comme le précise Claude Zaidman, il faut partir « *de la construction sociale de la différence des sexes, construction sociale des identités sexuées, du féminin et du masculin, construction sociale de l'inégalité* »[10].

## Des années 1920 aux années 1960 : structures scolaires et bouleversements sociaux

En 1934, le proviseur du Lycée du Parc attirait l'attention du recteur de l'académie de Lyon sur la situation d'un de ses élèves de khâgne :

> « *Mère divorcée (le père a abandonné le domicile conjugal et depuis de longues années ne donne pas signe de vie). Mme F.*[11] *a élevé ses 2 fils, le candidat et son frère aîné, devenu ingénieur-chimiste, avec les ressources d'un petit commerce d'articles de ménage (loyer du magasin et de l'appartement attenant 3000 Frs par an). Atteinte de tuberculose, elle vient d'être hospitalisée dans un sanatorium. Tenant compte de la situation difficile où Mme F. se trouve brusquement placée et du mérite exceptionnel de notre élève (3e prix de français au Concours Général en 1933, 1er accessit de dissertation philosophique en 1934), je propose que la bourse soit transformée en une bourse complète d'internat : 5292 Frs à dater du 1er janvier 1935* »[12]

« Mère divorcée », « petit commerce », « situation difficile »… Ces quelques mots utilisés par le proviseur pour demander une promotion de bourse en faveur du jeune Louis F., élève de khâgne, sont révélateurs d'un contexte familial très délicat et éclairent sur le fonctionnement du système méritocratique mis en place par la IIIe République.

Dans l'entre-deux-guerres, l'enseignement en France reste cloisonné entre un enseignement primaire et primaire supérieur qu'empruntent majoritairement les enfants des

[10] ZAIDMAN Claude (Dir.), *Egalité entre les sexes, mixité et démocratie*, Paris, l'Harmattan, 1992, p.11.
[11] L'ensemble des parcours des khâgneux et des khâgneuses de Lyon étudié est cité de manière anonyme : les prénoms des élèves ont été changés. La lettre accolée a été choisie de manière aléatoire.
[12] AD du Rhône, 1T2571, Fonds du Lycée du Parc, Bourses d'enseignement, propositions et suivi des attributions, 1934-1935.

milieux modestes et un enseignement secondaire réservé essentiellement aux enfants des milieux plus aisés. Le coût des études dans les classes des lycées qui restent payantes et la culture secondaire construite sur le poids considérable des Humanités contribuent à ce phénomène de ségrégation sociale. Pour Sylvie Schweitzer, la France, comme tous les pays occidentaux, articule son « *système d'enseignement en plusieurs ordres : primaire, secondaire et technique, en différenciant non pas les tranches d'âges auxquelles ils s'adressent, mais les groupes sociaux auxquels ils sont destinés* »[13]. Cependant, cet enseignement « cloisonné » n'est pas totalement étanche. En effet, le système de bourse, aide attribuée sur concours, mis en place par la III^e^ république permet aux meilleur-e-s élèves des écoles primaires de rejoindre la classe de 6^e^ d'un collège ou d'un lycée.

Néanmoins, les Écoles primaires supérieures restent davantage choisies que l'enseignement secondaire, trop long et trop abstrait. Le passage des classes creuses de la guerre accentue la baisse des effectifs des collèges et lycées. Dès lors, les concours des bourses des EPS et de l'enseignement secondaire fusionnent en 1925. Cependant cette réforme n'a pas les effets escomptés. La mise en place de la gratuité des classes secondaires à partir de 1930 modifie quelque peu la situation. Bien que les meilleur-e-s élèves des écoles primaires continuent de choisir majoritairement la formation du primaire supérieur, la gratuité et le manque de places proposées dans les EPS amènent certain-e-s enfants de milieu plus modeste à fréquenter l'enseignement secondaire[14]. Cette sélection d'élèves aux vues de leurs capacités scolaires, à qui l'on attribue une bourse pour poursuivre des études, s'inscrit dans ce principe de méritocratie où il s'agit, comme on aime le répéter, d'aider « *les élèves les plus laborieux des milieux les plus modestes* »[15].

Au lendemain de la guerre, la question de la méritocratie reste au centre du système d'attribution des bourses. Toutefois le contexte est bien différent. En effet à partir de 1945 s'installe un long mouvement de démocratisation de l'enseignement secondaire. Antoine Prost[16] a longuement étudié cette question tout comme Pierre Merle[17], André Robert[18] ou

---

[13] SCHWEITZER Sylvie, *Femmes de pouvoir. Une histoire de l'égalité professionnelle en Europe (XIX^e^-XX^e^ siècles)*, Paris, Payot, 2010, p. 29.

[14] Antoine PROST, *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*, Paris, Armand Colin, 1968, p. 251.

[15] Cette expression est régulièrement employée dans les circulaires ministérielles concernant la législation des bourses d'études.

[16] PROST Antoine, *L'Ecole et la famille dans une société en mutation*, Tome 4 de *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1981 ; *Histoire de l'enseignement en France. 1800-1967*, *op. cit.* ; *L'enseignement s'est-il démocratisé ?*, Paris, PUF, 1986 ; *Education, société et politique. Une histoire de l'enseignement de 1945 à nos jours*, Paris, nouvelle édition, Ed. du Seuil, 1997.

[17] MERLE Pierre, La démocratisation de l'enseignement, Paris, La découverte, Collection repères, 2002.

[18] ROBERT André, *Système éducatif et réformes*, Paris, Nathan, 1993 ; *L'école en France de 1945 à nos jours*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2010.

encore Jean-Michel Chapoulie[19]. À la fin des années 1940, la modernisation de l'économie, les progrès techniques ou encore les changements des modes de consommation entrainent de nouvelles demandes en personnel qualifié. Le pays a besoin de techniciens et de techniciennes, d'administratifs et d'administratives, de cadres moyens, etc. L'opinion publique plaide également pour une véritable « *démocratie économique et sociale* » et l'instruction apparaît comme l'un des « *moyens privilégiés* »[20] d'atteindre ce but. Ainsi, « *dès 1944, toutes les filières de scolarisation, sauf la filière d'élite qui est définie par son prolongement dans l'enseignement supérieur, tendent à être mises en rapport avec les débouchés professionnels* »[21]. Dans ce sens, la période 1945-1967 est ponctuée de nombreux débats, mesures partielles, reformes globales… du plan Langevin-Wallon de 1945 à la réforme Capelle-Fouchet de 1963 — où les questions de l'âge de la scolarité obligatoire, des seuils d'orientation et de l'organisation des cycles d'enseignement apparaissent primordiales – auxquelles s'ajoutent les mesures prises concernant le corps enseignant : création du CAPES en 1950 ou encore des Instituts de Préparation à l'Enseignement Secondaire (IPES) en 1957.

En terme d'effectifs, Antoine Prost décrit la démocratisation de l'enseignement en trois étapes : *piano* de 1945 à 1950, *crescendo* de 1950 à 1959 et *fortissimo* de 1959 et 1966. En effet, si entre 1945 et 1951, les taux de scolarisation n'évoluent guère, la hausse des effectifs est régulière dans les années 1950 et s'accélère à partir de 1957 avec l'arrivée de la génération du baby-boom. L'avènement de la V^e^ République en 1958 modifie l'organisation de la structure scolaire : une première fois en 1959 avec le décret Berthoin qui prolonge la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans, instaure une période d'orientation de deux ans et crée les collèges d'enseignement général ; une seconde fois avec le décret Capelle-Fouchet en 1963, qui prolonge le seuil d'orientation à quatre ans et qui crée les collèges d'enseignement secondaire. Sans plus rentrer ici dans le détail de ces réformes[22], il en résulte qu'en 1971-1972, plus des trois quarts[23] des enfants d'une génération sont scolarisés dans le premier cycle d'enseignement général. Ils étaient 44,3%[24] à être inscrits dans le premier cycle secondaire et les cours complémentaires en 1957-1958 ; 20,5% en 1945-1946.

---

[19] CHAPOULIE Jean-Michel, *L'Ecole d'Etat conquiert la France, Deux siècles de politique scolaire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.
[20] COMPAGNON Béatrice et THEVENIN Anne, *L'école et la société française*, *op. cit.*
[21] CHAPOULIE Jean-Michel, *L'Ecole d'Etat conquiert la France, Deux siècles de politique scolaire*, *op. cit.*, p. 375.
[22] Chaque partie de la recherche est précédée d'une introduction descriptive du contexte.
[23] PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation, depuis 1930, op. cit.*, p. 293.
[24] ROBERT André, *L'école en France de 1945 à nos jours*, *op.cit.*, p. 30.

Cependant, on peut s'interroger : cette démocratisation de l'enseignement concerne-t-elle l'ensemble des ordres scolaires ? Si l'affirmatif s'impose pour le primaire et le secondaire, rien n'est moins sûr pour l'enseignement supérieur[25] et, *à fortiori*, les khâgnes. Les sociologues de l'éducation[26] ont longuement travaillé sur la question et il suffit de citer Pierre Bourdieu quand il écrit au sujet de l'année 1961-1962 : « *sans doute, au niveau de l'enseignement supérieur, l'inégalité initiale des diverses couches sociales devant l'École apparaît d'abord dans le fait qu'elles y sont très inégalement représentées [...] Le système scolaire opère, objectivement, une élimination d'autant plus totale que l'on va vers les classes les plus défavorisées* »[27]. Dès lors, la présente recherche questionne le principe même de démocratisation au regard de l'évolution du recrutement social des khâgnes entre les dates extrêmes de l'étude.

Ce premier axe problématique de l'étude s'intéresse ainsi aux profils sociaux et scolaires des élèves. Il est l'occasion de développer plus largement les évolutions de l'offre scolaire — qu'il s'agisse des structures, des diplômes proposés et des concours aux ENS mais aussi d'accès aux métiers de l'enseignement – et de mesurer leurs impacts sur les parcours des khâgneux et des khâgneuses lyonnais-es, qu'ils et qu'elles soient reçu-e-s aux ENS ou non.

Le second axe repose sur la question du genre et de la comparaison hommes / femmes, et ce, dans l'ensemble des points abordés.

---

[25] Sur l'histoire des universités et des étudiants : VERGER Jacques (Dir.), *Histoire des universités en France*, Paris, Editions Privat, 1986 ; FISCHER Didier, *L'histoire des étudiants en France, de 1945 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000 ; MOULINIER Pierre, *La naissance de l'étudiant moderne (XIXe siècle)*, Belin, Paris, 2002 ; CHARLE Christophe, *Histoire des universités*, Paris, PUF, 2007.

[26] Voir entre autre les travaux de BOURDIEU Pierre et PASSERON Jean-Luc, *Les héritiers, les étudiants et la culture*, Paris, Editions de Minuit, 1964 ; *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Editions de Minuit, 1970 ; BOURDIEU Pierre, *La noblesse d'Etat, grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Editions de Minuit, 1989 ; DURU-BELLAT Marie, *Le fonctionnement de l'orientation, Genèse des inégalités sociales à l'école*, Ed. Delachaux et Niestlé, Paris, 1988 ; *L'Ecole des filles. Quelle formation pour quels rôles sociaux ?*, Paris, L'Harmattan, 1990 ; *Les inégalités à l'école. Genèses et mythes*, Paris, PUF, 2002 ; *L'inflation scolaire. Les désillusions de la méritocratie*, Paris, Seuil, 2006 ; SADOVNICK Alan, SEMEL Susan, SIMON Franck et GROSVENOR Ian (Dir.), *Education and inequality : historical approaches to schooling and social stratification*, numéro spécial de *Paedagogica Historica, international journal of the history of éducation*, volume 46, n°1-2, février-avril 2010 ; EURIAT Michel et THELOT Claude, « Le recrutement social de l'élite scolaire en France. Evolution des inégalités de 1950 à 1990 », *Revue française de sociologie*, n°36, 1995, pp 403-438 ; SAINT MARTIN Monique, « Méritocratie ou cooptation ? La formation des élites en France », *Revue internationale de Sèvres*, n°39, Septembre 2005, pp.57-66.

[27] BOURDIEU Pierre et PASSERON Jean-Luc, *Les héritiers, les étudiants et la culture*, *op.cit*., p. 11.

## Deux enseignements, deux types de khâgne, deux types d'agrégation, deux Écoles : une séparation des sexes à l'image de l'inégal accès des hommes et des femmes aux professions supérieures.

Dans Femmes de pouvoir, une histoire de l'égalité professionnelle en Europe (XIX$^{e}$-XXI$^{e}$ siècle)[28], Sylvie Schweitzer s'intéresse à « *l'histoire de résistance à l'égalité entre les sexes, examinés sous l'angle des espaces professionnels et décisionnels que les hommes se réservent ou, plus exactement, des longs refus à y admettre des femmes* »[29].

La construction des inégalités à l'accès aux professions supérieures trouve son socle dans l'organisation même des études secondaires féminines et l'instauration des lycées de jeunes filles en 1880 par la loi Camille See[30]. Pour Rebecca Rogers, « *la séparation des sexes au niveau des études secondaires est le produit de facteurs multiples qui font l'objet d'un consensus largement tacite dans la société française. La différence des destinées masculines et féminines rend axiomatique la différenciation des cursus d'études* »[31]. Aux hommes la sphère publique, aux femmes la sphère privée. Dans ce sens et dès sa création, les républicains différencient nettement les enseignements secondaires féminin et masculin, notamment par l'instauration d'un cursus de cinq ans pour les filles quand il est de sept ans pour les garçons. Sanctionné par un diplôme de fin d'études secondaires et non pas par le baccalauréat, l'enseignement féminin ne donne pas accès à l'enseignement supérieur et donc aux professions diplômées. Pour Sylvie Schweitzer, « *On est là au cœur de la question : les femmes ne peuvent devenir rivales des hommes sur le marché du travail* »[32]. Néanmoins, dès la fin du XIX$^{e}$ siècle, certaines familles remettent en cause cet enseignement « désintéressé ». En effet, une certaine insertion professionnelle des jeunes filles, notamment du côté de la petite bourgeoisie, se révèle peu à peu être irrésistible. L'accès au baccalauréat pour les filles reste néanmoins exceptionnel (Julie Daubié est la première bachelière en 1861). À partir de 1902, la nouvelle organisation du secondaire masculin permet aux filles, aux prix de quelques

---

[28] SCHWEITZER Sylvie, *Femmes de pouvoir. Une histoire de l'égalité professionnelle en Europe (XIX$^{e}$-XX$^{e}$ siècles), op. cit*.
[29] *Ibid*., p. 9.
[30] Sur l'enseignement des filles voir notamment : MAYEUR Françoise, *L'enseignement secondaire des jeunes filles sous la Troisième République*, Paris, FNSP, 1977 ; MAYEUR Françoise, *L'éducation des filles en France au XIX$^{e}$ siècle*, Hachette littérature, 1979 ; LELIEVRE François et Claude, *Histoire de la scolarisation des filles*, Paris, Nathan, 1991 ; BAUDELOT Christian et ESTABLET Roger, *Allez les filles !*, Paris, Edition du Seuil, 1992.
[31] ROGERS Rebecca, « L'impensable mixité de l'enseignement secondaire en France », in ROGERS Rebecca (Dir.), *La mixité dans l'éducation, enjeux passés et présents*, Paris, ENS Editions, 2004, pp. 101-114.
[32] SCHWEITZER Sylvie, *Femmes de pouvoir. Une histoire de l'égalité professionnelle en Europe (XIX$^{e}$-XX$^{e}$ siècles), op. cit*., p. 32.

enseignements supplémentaires (en latin notamment), d'avoir accès à certaines sections du baccalauréat. En 1905, le collège de Sévigné ouvre une préparation pour les filles, initiative autorisée en 1908 par l'administration de l'instruction publique. Nicole Mosconi explique alors que « *le législateur [a] ainsi contribué à inventer un nouveau modèle féminin, celui de la « bourgeoise laborieuse » qui n'[est] plus seulement la femme cultivée, mais la femme instruite et indépendante économiquement, grâce à son savoir et à la profession qu'il lui permet d'exercer* »[33].

La Première Guerre mondiale, et l'emploi des femmes à des postes initialement réservés aux hommes, aussi bien à des emplois peu qualifiés qu'à ceux à responsabilités, accélère le processus. Le décret Léon Bérard de 1924 instaure alors une préparation au baccalauréat pour les filles[34], section facultative alignée sur le cursus du secondaire masculin. Alors qu'elles ne représentent que 0,04% des bachelier-e-s en 1906, les filles forment à la veille de la Seconde Guerre mondiale près de 38% des bachelier-e-s[35]. 1924 marque ainsi un tournant majeur dans l'enseignement des filles et c'est de cette institutionnalisation du diplôme dans les lycées féminins, donnant accès à l'enseignement supérieur, que la présente étude débute.

Carole Christen-Lécuyer[36] a travaillé sur les premières étudiantes de l'université de Paris et a constaté des différences importantes des taux de féminisation des différentes facultés (lettres, sciences, médecine, pharmacie, droit). En lettres, à Paris, les filles représentent 41,2% des étudiant-e-s inscrit-e-s en 1914, 48,3% en 1929 et la parité est atteinte à la veille de la Seconde Guerre mondiale. Pour Juliette Rennes, cette augmentation rapide du nombre d'inscrites en lettres s'explique « *en partie pour des raisons socioculturelles qui rendent plus acceptable la figure de l'étudiante littéraire que la scientifique ou la juriste* »[37]. En effet, dans l'ensemble des autres facultés, la féminisation intervient moins rapidement et plus tardivement. Mise à part la pharmacie, qui compte 46% d'étudiantes en 1938, les facultés

---

[33] MOSCONI Nicole, *Femmes et savoir. La société, l'école et la division des savoirs*, Paris, l'Harmattan, 1994.
[34] HERY Evelyne, « Quand le baccalauréat devient mixte... », *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés*, n°18, 2003, pp. 77-90 ; HERY Evelyne, « Les jeunes filles et le baccalauréat », in MARCHAND Philippe (Dir.), *Le baccalauréat, 1808-2008, certification française ou pratique européenne ?*, Actes du colloque Lille 14, 15, 16 mai 2008, Revue du Nord / INRP, 2010 ; MOULINIER Pierre, La naissance de l'étudiant moderne, Paris, Belin, 2002 (Chapitre 3 « *Les étudiantes* ») ; SOHN Anne-Marie, « Les « relations filles-garçons » : du chaperonnage à la mixité (1870-1970), *Travail, genre et sociétés*, n°9, 2003, pp 91-109.
[35] CHRISTEN-LECUYER Carole, « Les premières étudiantes de l'Université de Paris », *Travail, genre et sociétés*, n°4, Octobre 2000, p. 37.
[36] CHRISTEN-LECUYER Carole, « Les premières étudiantes de l'Université de Paris », *art. cit.*, pp. 35-50 ; voir aussi CONDETTE Jean-François, « « Les cervelines » ou les femmes indésirables, l'étudiante dans la France des années 1880-1914 », *Carrefours de l'éducation*, n°15, 2003, pp. 38-61.
[37] RENNES Juliette, *Le mérite et la nature, une controverse républicaine : l'accès des femmes aux professions de prestige, 1880-1940*, Paris, Fayard, 2007, p. 51.

des sciences comptent 22% de filles en 1935, les facultés de médecine et de droit respectivement 20% et 18% en 1938. Plus de vingt ans plus tard, la part des étudiantes a globalement augmenté : elles représentent 43,2% des effectifs étudiant-e-s totaux en 1961-1962. Toutefois, les inégalités entre les filières perdurent : on compte 27,6% de filles en médecine, 31,6% en droit, 33,5% en sciences quand elles représentent 61,1% des étudiant-e-s de pharmacie et 64,9% de ceux et celles de lettres[38].

Ces évolutions sont le résultat de longs processus au regard de l'histoire des pionnières, diplômées universitaires[39] : Emma Chenu licenciée de sciences en 1868, Mlle Doumergue, diplômée de pharmacie à l'École supérieure de Montpellier en 1869, Julie-Victoire Daubié, licenciée de lettres en 1871, Mme Brès qui obtient un doctorat de médecine en 1875, Blanche Edwards reçue au concours de l'externat des hôpitaux de Paris en 1881 (mais elle doit attendre 1887 pour avoir accès à l'internat), Jeanne Chauvin, licenciée de droit en 1888 (doctoresse en 1892), Louise-Amélie Leblois obtient un doctorat de sciences à la faculté de médecine de Paris en 1888… pour ne citer que ces exemples.

Cette ouverture de l'enseignement supérieur aux filles encourage également la mixité de certaines Grandes Écoles : en 1900, l'École des Beaux-Arts de Paris, en 1906, l'École des Chartes, l'École libre de sciences politiques pendant la Première Guerre mondiale tout comme certaines écoles de commerces et d'ingénieurs dans un contexte de besoin en main-d'œuvre qualifiée et de développement technique et industriel[40], en 1919, l'École nationale de chimie, en 1920, l'Institut National d'Agronomie et l'École Centrale, en 1922, l'École de physique et de chimie industrielles de Paris… En 1946, quand est créée l'École Nationale d'Administration, l'établissement est ouvert aussi bien aux filles qu'aux garçons.

Cependant, la mixité n'est pas globale et « *ce sont principalement les écoles les plus anciennes, et simultanément les plus élitistes, qui résistent encore à la mixité [...] et qui ne seront accessibles aux femmes que sous la V^e^ république* »[41] : 1959 pour l'École nationale des ponts et chaussées, 1969 pour l'École nationale des Mines, 1972 pour Polytechnique, 1982 pour Saint-Cyr et 1992 pour Navale. Certains établissements se voient doubler d'une équivalente féminine comme HEC jeunes filles[42] créée en 1916 (cette école disparaît en 1975)

[38] BOURDIEU Pierre et PASSERON Jean-Luc, *Les héritiers, les étudiants et la culture*, *op. cit.*, pp. 134-135.
[39] CHRISTEN-LECUYER Carole, « Les premières étudiantes de l'Université de Paris », *art. cit.*, pp. 48-50.
[40] RENNES Juliette, *Le mérite et la nature, une controverse républicaine : l'accès des femmes aux professions de prestige, 1880-1940*, *op. cit.*, p. 54.
[41] *Ibid.*, p.54.
[42] DELORME-HOECHSTETTER Marielle, « Aux origines d'HEC jeunes filles, Louli Sanua », *Travail, genre et sociétés*, n°4, Octobre 2000, pp. 77-91.

ou l'École Polytechnique féminine[43] créée en 1925 (qui devient mixte en 1994) qui justifient leur ouverture par les « *caractéristiques et qualités féminines* » de leurs élèves[44]. C'est également le cas de l'École Normale de Sèvres qui est rattachée à l'enseignement supérieur en 1936, équivalente de l'École Normale Supérieure. Après une brève ouverture aux filles entre 1924 et 1939, l'ENS de la rue d'Ulm est exclusivement masculine, l'ENS de Sèvres, exclusivement féminine, et ce, jusqu'à la fusion des deux établissements en 1986.

Toutefois, la mixité de certains établissements n'est pas synonyme d'une féminisation accrue. En effet, la plupart n'accueillent chaque année que quelques étudiantes, à l'instar de l'ENA qui « *est restée pendant longtemps un bastion masculin* »[45], accueillant 51 filles pendant ses vingt premières années d'existence. Seule l'École des Chartes, débouchant entre autres aux métiers archivistiques, fait exception où la parité est atteinte dès le milieu des années 1920. Et si les facultés accueillent de plus en plus de filles, les débouchés professionnels qui leur sont ouverts diffèrent de ceux proposés aux garçons. Les postes supérieurs sont alors occupés majoritairement par des hommes et seules quelques pionnières parviennent à des fonctions similaires à l'instar des doctoresses, des avocates, des magistrates, de certains postes administratifs, des ingénieures, etc. Le professorat, quant à lui, « *illustre la segmentation organisée des professions supérieures* »[46] selon les sexes.

En 1888, Paris comptait 11 femmes médecins[47] ; au début du siècle, elles ne représentent que 0,5% des effectifs. Bien qu'en hausse dans l'entre-deux-guerres, leur part reste néanmoins minime, de l'ordre de 3% en 1939. Vingt ans plus tard, elles ne forment encore que 10% des médecins en exercice ; 14% en 1968[48]. Les femmes médecins investissent aussi davantage des domaines considérés comme féminins (pédiatrie, gynécologie…) alors que les spécialités chirurgicales demeurent essentiellement masculines, et ce, encore dans les années 1950[49]. Moins nombreuses au Conseil de l'Ordre et les Sociétés

---

[43] STEVANOVIC Biljana, « L'histoire de la mixité de l'ex-Ecole Polytechnique féminine (1969-2000), *Carrefours de l'éducation*, n°17, 2004, pp. 58-75.
[44] SCHWEITZER Sylvie, *Femmes de pouvoir. Une histoire de l'égalité professionnelle en Europe (XIX$^e$-XX$^e$ siècles), op. cit*., p. 56.
[45] ACHIN Catherine et LEVEQUE Sandrine, « Femmes, énarques et professionnelles de la politique. Des carrières exceptionnelles sous contrainte », *Genèses*, n°67, 2007, pp. 24-24
[46] SCHWEITZER Sylvie, *Femmes de pouvoir. Une histoire de l'égalité professionnelle en Europe (XIX$^e$-XX$^e$ siècles), op. cit*., p. 44.
[47] CONSTANCE Joël, *Les filles d'esculape. Les femmes à la conquête du pouvoir médical*, Paris, Robert Laffont, 1988.
[48] LAPEYRE Nathalie, *Les professions face aux enjeux de la féminisation*, Toulouse, Octarés, 2006, p. 75.
[49] PAICHELER Geneviève, « Carrières et pratiques des femmes médecins en France (1930-1980) : portes ouvertes ou fermées », in Aïach Pierre, CEBE Dominique, CRESSON Geneviève, PHILIPPE Claudine, *Femmes et hommes dans le champ de la santé : approches sociologiques*, Rennes, Editions de l'Ecole nationale de la santé publique, 2001.

savantes, on trouve plus de femmes que d'hommes médecins salariés, à l'instar des médecins scolaires.

Le barreau[50] représente le deuxième domaine à s'ouvrir aux femmes. Jeanne Chauvin obtient un doctorat de droit en 1892 et cinq ans plus tard demande à prêter serment d'avocate comme son titre lui en donne droit mais se heurte au refus du Conseil de l'Ordre. Elle doit attendre 1900 pour devenir avocate après le vote de loi autorisant les femmes à s'inscrire au barreau, non sans réticences du monde judiciaire. Pour Annie Deperchin, « *l'attitude majoritaire de refus est fondée sur un ensemble complexe de craintes. Craintes purement masculines, d'une part, craintes professionnelles, d'autre part [...] La femme médecin qui soigne est dans un rôle supposé féminin, qui prolonge celui de l'infirmière, et elle se fait accepter plus vite que la femme qui conseille et plaide, c'est-à-dire que la femme qui prend la parole* »[51]. Le nombre d'avocates reste limité en 1912 — elles sont 27 pour 7300 avocats, soit 0,35% — avant d'augmenter pour représenter 15% des effectifs en 1936. « *Ainsi davantage que celles des femmes médecins la présence des femmes au barreau connaît une banalisation relative* »[52] dès la fin des années 1930. Cependant, l'accès des femmes aux postes les plus convoités de la profession (Conseil d'État, Conseil de l'Ordre…) demeure pratiquement inexistant. Elles ne peuvent pas non plus avoir accès à la magistrature comme leurs collègues masculins après dix ans d'exercice.

Anne Boigeol[53] s'est particulièrement intéressée à ce dernier constat. Les premières propositions de loi autour de l'accès des femmes à la magistrature interviennent à partir des années 1930 mais aucune n'aboutit. Les réticences sont nombreuses qu'Anne Boigeol classe autour de trois arguments principaux. Le premier est d'ordre doctrinal, « *la magistrature étant un attribut de la souveraineté publique, nul ne peut l'exercer s'il ne jouit de l'ensemble de ses droits et notamment de ses droits politiques* ». Or, les femmes sont toujours interdites de vote et ne sont pas éligibles. Ensuite, « *faire entrer « la femme dans le prétoire », c'est d'abord la faire sortir du rôle qui est naturellement le sien ; être femme c'est avant tout être mère de famille* ». Enfin, « *faire entrer la femme dans le prétoire c'est ensuite mettre en danger la*

[50] Voir notamment CATINAT Anne-Laure, « Les premières avocates du barreau de Paris », *Mil neuf cent*, n°16, 1998, pp. 43-56 ; DEPERCHIN Annie, « L'accès des femmes au barreau en France pendant la première guerre mondiale », in BARRIERE Jean-Paul et GUIGNET Philippe (Dir.), *Les femmes au travail dans les villes en France et en Belgique du XVIII^e^ au XX^e^ siècle*, Paris, L'Harmattan, 2009, pp. 225-235.

[51] DEPERCHIN Annie, « L'accès des femmes au barreau en France pendant la première guerre mondiale », in BARRIERE Jean-Paul et GUIGNET Philippe (Dir.), *Les femmes au travail dans les villes en France et en Belgique du XVIII^e^ au XX^e^ siècle*, *op. cit.*, pp. 227.

[52] RENNES Juliette, *Le mérite et la nature, une controverse républicaine : l'accès des femmes aux professions de prestige, 1880-1940*, *op. cit.*, p. 64.

[53] BOIGEOL Anne, « La magistrature française au féminin : entre spécificité et banalisation », *Droit et société*, n°25, 1993, pp. 489-523 ; « Les femmes et les Cours. La difficile mise en œuvre de l'égalité des sexes dans l'accès à la magistrature », *Genèses*, n°22, 1996, pp. 107-129.

*justice et ses agents* »[54] à cause des attributs associés aux femmes : sentiments, fragilité, faiblesse, séduction… quand la tâche requiert autorité, rationalité, rigueur… attributs considérés comme masculins. Des arguments similaires sont avancés pour exclure les femmes d'autres professions juridiques à l'image des commissaires-priseurs[55] ou encore des huissiers[56], professions qui se féminisent essentiellement à partir des années 1970[57]. La magistrature, quant à elle, s'ouvre aux femmes en 1946 après la Libération et l'obtention du droit de vote et d'éligibilité des femmes. L'argument doctrinal jusqu'à présent avancé ne tient plus. Toutefois les résistances perdurent et s'organisent au sein même du corps des magistrats. Il n'en reste pas moins que la part des candidates à l'examen professionnel d'entrée dans la magistrature augmente régulièrement, de 18% en 1949 à 30% en 1950 et 61% en 1957 avec « *des taux de réussite qui s'affaiblissent parallèlement en même temps que les présidents du jury déplorent cette féminisation* »[58].

La féminisation des carrières administratives[59] intervient surtout après la Première Guerre mondiale et la « *désaffection masculine pour le « fonctionnarisme »* »[60]. Les premiers concours de rédactrices s'ouvrent entre 1919 et 1921 selon les ministères. En 1929, on compte 160 rédactrices sur un total de 266, tous ministères confondus (60,2%). En revanche, elles sont beaucoup moins nombreuses que les hommes au poste de « sous-chef de bureau » et encore moins à occuper un poste de « chef de bureau », postes décisionnels et hiérarchiquement supérieurs. L'inspection du travail[61] et l'inspection de l'assistance publique[62] connaissent des évolutions similaires. La première est ouverte aux femmes avec la loi de 1892 qui « *scelle la professionnalisation de l'inspection du travail* »[63]. Les femmes et

---

[54] BOIGEOL Anne, « Les femmes et les Cours. La difficile mise en œuvre de l'égalité des sexes dans l'accès à la magistrature », *art. cit.*, pp. 110-111.
[55] QUEMIN Alain, « Modalités féminines d'entrée et d'insertion dans une profession d'élites : le cas des femmes commissaires-priseurs », *Sociétés Contemporaines*, n°29, 1998, pp. 87-106.
[56] MATHIEU-FRITZ Alexandre, « La résistible intégration des femmes dans un univers professionnel masculin : les huissiers de justice », *Sociétés contemporaines*, n°54, 2004, pp. 75-98.
[57] SCHWEITZER Sylvie, *Femmes de pouvoir. Une histoire de l'égalité professionnelle en Europe (XIX^e^-XX^e^ siècles)*, *op. cit.*, p. 65-67.
[58] *Ibid.*, p. 64.
[59] Voir notamment : THUILLIER Guy, *Les femmes dans l'administration*, Paris, PUF, 1988 ; CLARK Linda, *The Rise of Professionnal Women in France. Gender and Public Administration since 1830*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.
[60] RENNES Juliette, *Le mérite et la nature, une controverse républicaine : l'accès des femmes aux professions de prestige, 1880-1940*, *op. cit.*, p. 65.
[61] CLARK Linda, « Les carrières des inspectrices du travail (1892-1939) », in ROBERT Jean-Louis, *Inspecteurs et inspection du travail sous la III^e^ et la IV^e^ République*, Paris, La Documentation française, 1998 ; BEAU Anne-Sophie et SCHWEITZER Sylvie, « L'inspection du travail au féminin », in CHATRIOT Alain, JOIN-LAMBERT Odile et VIET Vincent (Dir.), *Les politiques du travail (1906-2006), acteurs, institutions, réseaux*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2006, p. 77-88.
[62] DE LUCA Virginie, « L'Inspection de l'Assistance publique au féminin (1820-1940) », in BARRIERE Jean-Paul et GUIGNET Philippe (Dir.), *Les femmes au travail dans les villes en France et en Belgique du XVIII^e^ au XX^e^ siècle*, *op. cit.*, pp. 207-223.
[63] BEAU Anne-Sophie et SCHWEITZER Sylvie, « L'inspection du travail au féminin », in CHATRIOT Alain, JOIN-LAMBERT Odile et VIET Vincent (Dir.), *Les politiques du travail (1906-2006), acteurs, institutions, réseaux*, Rennes, *op. cit.*, p. 78.

les hommes perçoivent alors une rémunération identique. En revanche, les premières sont exclues du grade d'inspecteur divisionnaire. De plus, elles ne peuvent intervenir que dans les « *univers féminins, qui seraient un monde spécifique* » et ne peuvent pas visiter les entreprises comprenant des machines. Ce n'est qu'en 1946, et l'instauration du statut de la fonction publique, que les inspectrices du travail obtiennent un statut égal à leurs homologues masculins. L'inspection de l'assistance publique, quant à elle, est ouverte aux femmes plus tardivement par les lois du 20 juillet 1923 et 20 mars 1925 mais ne concernent que les postes de sous-inspection. Rapidement, les femmes connaissent de brillants succès aux concours et rivalisent avec les hommes. Il faut attendre la loi de 1938 pour que les femmes soient autorisées à obtenir un poste d'inspectrice mais dans les faits, les hommes continuent à occuper plus rapidement ces fonctions.

Catherine Marry a, quant à elle, longuement étudié la particularité des femmes poursuivant des carrières d'ingénieures. Dans *Les femmes ingénieurs, une révolution respectueuse*[64], la sociologue, après avoir présenté les différentes écoles de formation en France et les étapes de la mise en place de la mixité, constate qu'« *à l'ère longue des pionnières – la cinquantaine d'années qui s'étend des années 1920 au début des années 1970 – succède celle de la transition – la décennie 1970 – puis les années de banalisation de leur présence dans un monde d'hommes (1980-2000)* »[65]. La sociologue constate ainsi que la catégorie des ingénieurs et des cadres techniques compte 2,1% de femmes en 1954, 3,1% en 1962, 4,2% en 1975, 5,9% en 1982, 11,1% en 1990 et 15% en 1999. Elle analyse par la suite les facteurs d'orientation et d'intégration de ces filles dans les filières scientifiques et les écoles d'ingénierie (poids familial, critères scolaires, etc.) en retraçant les parcours de femmes devenues ingénieures.

Enfin, dernier exemple : celui des professeurs et des professeures. La formation des enseignant-e-s en France se caractérise par l'existence de deux types de concours : les certificats d'aptitude et les agrégations[66]. Jusqu'en 1941, les premiers ne concernent que les langues vivantes d'une part et l'enseignement féminin d'autre part depuis 1882. En 1941, après la transformation des EPS en collèges modernes, les certificats d'aptitude se transforment en Certificats d'Aptitude à l'Enseignement des Collèges (CAEC) puis en CAPES en 1950-1952. Ces nouveaux concours concernent toutes les disciplines enseignées

[64] MARRY Catherine, *Les femmes ingénieurs, Une révolution respectueuse*, Paris, Belin, 2004. Voir également : FERRAN Michèle, IMBERT Françoise et MARRY Catherine, *L'excellence scolaire : une affaire de famille. Le cas des normaliennes et des normaliens scientifiques*, Paris, L'Harmattan, 1999 ; MARRY Catherine, « Polytechniciennes = Polytechniciens ? », *Cahiers du Mage*, n°3-4, 1995, pp. 73-86.
[65] MARRY Catherine, *Les femmes ingénieurs, Une révolution respectueuse*, *op. cit.*, p. 161.
[66] Voir entre autres : CHERVEL André, *Histoire de l'agrégation : contribution à l'histoire de la culture scolaire*, Paris, INRP, Ed. Kimé, 1993 ; EFTHYMIOU Loukia, « Le genre des concours », *art. cit.*, pp. 91-110.

dans l'enseignement secondaire. Bien que les épreuves soient identiques, les certificats restent sexués avec des listes séparées d'admis et d'admises, et ce, jusqu'au milieu des années 1970.

À côté des certificats d'aptitude, les agrégations doivent à l'origine fournir les professeurs de lycée de garçons. La création de l'enseignement secondaire féminin entraîne la formation d'agrégations féminines en 1883, concours polyvalents, non spécialisés et divisés en deux ordres – lettres et sciences — contrairement aux agrégations réservées aux garçons qui peuvent concourir à sept concours (philosophie, lettres, grammaire, histoire et géographie, mathématiques, sciences physiques, sciences naturelles). Quant aux agrégations d'anglais et d'allemand, elles sont mixtes. La réforme de 1894 subdivise les agrégations féminines — l'ordre des lettres en une section historique et une section littéraire et l'ordre des sciences en une section mathématiques et une section sciences physiques et naturelles – mais sans remettre en cause la ségrégation des concours masculins et féminins. Ces deniers « *gardent longtemps la réputation d'être inférieurs à [ceux] des hommes* »[67].

L'évolution du secondaire féminin vers l'identification à l'enseignement masculin rend de plus en plus nécessaire la formation de professeures. Dès 1905, des jeunes filles licenciées se présentent à des agrégations sans équivalence dans l'enseignement féminin et certaines obtiennent de brillants résultats. L'arrêté du 17 mars 1924 autorise les femmes à se présenter à toutes les agrégations et à tous les certificats réservés jusqu'à présent aux hommes, mesure transitoire en attendant l'identification des concours masculins et féminins.

Et l'existence même de deux types de concours – certificats et agrégations – réservés à deux catégories de candidat-e-s – filles et garçons – permet de confier aux hommes et aux femmes des postes bien différents. Plusieurs études se sont intéressées aux professeur-e-s[68], notamment à leurs origines sociales et à leur formation. Marlaine Cacouault[69] a analysé la

---

[67] CONDETTE Jean-François, « Des cervelines aux professeures : la difficile intégration des femmes dans le personnel enseignant des universités française au XX$^{e}$ siècle », in BARRIERE Jean-Paul et GUIGNET Philippe (Dir.), *Les femmes au travail dans les villes en France et en Belgique, du XVIIIe au XXe siècle*, *op. cit.*, pp. 246.

[68] Voir entre autres : CHAPOULIE Jean-Michel, *Les professeurs de l'enseignement secondaire, un métier de classe moyenne*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 1987 ; BURR MARGADANT Jo, *Madame le professeur. Women Educators in the Third Republic*, Princeton, Princeton University Press, 1990 ; EFTHYMIOU Loukia, *Identités d'enseignantes - Identités de femmes. Les femmes professeurs dans l'enseignement secondaire public en France (1914-1939)*, doctorat, sous la direction de Françoise Thébaud, université Paris-VII, 2002 ; VAN ESSEN Mineke et ROGERS Rebecca (Dir.), « Les enseignantes. Formations, identités, représentations. XIX$^{e}$–XX$^{e}$ siècles », *Histoire de l'éducation*, n°98, mai 2003 ; VERNEUIL Yves, *Les agrégés, histoire d'une exception française*, Paris, Belin, 2005 ; CONDETTE Jean-François, *Histoire de la formation des enseignants en France (XIX$^{e}$-XX$^{e}$ siècles)*, Paris, L'Harmattan, 2007

[69] CACOUAULT-BITAUD Marlaine, « Diplôme et célibat. Les femmes professeurs de lycée entre les deux guerres », in FARGE Arlette et KLAPISCH-ZUBER Christiane (Dir.), *Madame ou Mademoiselle ? Itinéraires de la solitude féminine XVIII$^{e}$-XX$^{e}$ siècle*, Paris, Montalba, 1984, pp. 177-203 ; CACOUAULT-BITAUD Marlaine, « Prof, c'est bien… pour une femme », *Le mouvement social*, n°140, juillet-septembre 1987, pp. 107-119 ; « Evolution formelle de différenciation des carrières entre hommes et femmes chez les enseignants du second degré », *Revue de l'IRES*, n°29, 1998, pp. 95-130 ; « Professeur du secondaire, une profession féminine ? Elément pour une approche socio-historique », *Genèses*, n°36, 1999, pp. 92–115 ; *Professeurs… mais femmes. Carrières et vies privées des enseignantes du secondaire au XX$^{e}$ siècle*, Paris, Éd. la découverte, 2007.

place des femmes dans le monde des enseignant-e-s. Si les effectifs de professeur-e-s sont multipliés par 5 entre 1950 et 1970, les femmes sont particulièrement représentées dans les établissements scolaires : elles forment dès 1957 la moitié des professeur-e-s certifié-e-s et dès 1962, la moitié des professeur-e-s agrégé-e-s[70]. Dans la suite de ses travaux, Marlaine Cacouault s'attache à retracer des parcours de professeures. Elle décrit sa démarche de la manière suivante : « *une approche globale de la féminisation ne nous dit pas quelles sont les modalités exactes de leur participation à l'enseignement dans un milieu mixte. Cette participation est examinée ici en fonction de divers paramètres comme le grade, la discipline, le mode de service et le type d'établissement* »[71], mais aussi à l'aune de la vie privée.

Parallèlement, Christophe Charle[72], Olivier Dumoulin[73] et Jean-François Condette[74] ont étudié la place des femmes dans l'enseignement supérieur qui reste un domaine très masculin. En 1908, Marie Curie est la première à obtenir une chaire de titulaire en physique générale. Elle occupe ainsi le poste laissé vacant par la mort accidentelle de son mari. Dans l'entre-deux-guerres, quelques pionnières intègrent également le corps des enseignant-e-s supérieur-e-s : Leonie Villard en langue et littérature anglaise et Suzanne Bastid en droit à Lyon, Geneviève Bianquis en langue et littérature allemande à Dijon, Marie-Jeanne Durry en langue et littérature française à Caen, Marie-Louis Jacotin en mathématiques à Rennes, Pauline Ramart-Lucas en chimie organique, Germaine Cousin en biologie et Irène Curie en radioactivité, Jeanne Levy en médecine à Paris. En 1946, le personnel de l'université de Paris compte 7,1% de femmes contre 6,1% en province. Jean-François Condette a consulté les *Annuaires* de diverses universités des années 1940 aux années 1960 et conclut que « *les résistances à l'intégration des femmes, encore très fortes dans les années 1950, ne cèdent qu'avec la massification des effectifs étudiants à partir des années 1960, qui exigent d'importants recrutements d'enseignants* »[75]. Néanmoins, l'historien constate deux importantes limites à la féminisation du corps des enseignants de l'enseignement supérieur : d'une part, certaines facultés apparaissant bien plus ouvertes que d'autres, notamment celles

[70] CACOUAULT-BITAUD Marlaine, *Professeurs… mais femmes. Carrières et vies privées des enseignantes du secondaire au XX^e^ siècle*, *op. cit*., 2007, p. 78.
[71] *Ibid*., p. 72.
[72] CHRISTOPHE Charles, *La République des universitaires : 1870-1939*, Paris, Seuil, 1994 ; « Les femmes dans l'enseignement supérieur : dynamiques et freins d'une présence : 1946-1992, in DUCLERT Vincent, FABRE Remi et FRIDENSON Patrick (Dir.), *Avenirs et avant-gardes en France : XIX-XX^e^ siècles : Hommage à Madeleine Rebérioux*, Paris, La découverte, 1999, pp. 84-105.
[73] DUMOULIN Olivier, « archives au féminin, histoire au masculin : les historiennes professionnelles en France, 1920-1965 », in SOHN Anne-Marie et THELAMON Françoise (Dir.), *L'histoire sans les femmes est-elle possible ?*, Paris, Perrin, 1998, pp. 343-356.
[74] CONDETTE Jean-François, « Des cervelines aux professeures : la difficile intégration des femmes dans le personnel enseignant des universités française au XX^e^ siècle », in BARRIERE Jean-Paul et GUIGNET Philippe (Dir.), *Les femmes au travail dans les villes en France et en Belgique, du XVIIIe au XXe siècle*, *op. cit*., pp. 237-274.
[75] *Ibid*. p. 258.

de lettres, et, d'autre part, la répartition des chaires restent inégales selon les sexes. Dans les années 1970, les professeur-e-s des universités comptent entre 3 et 5% de femmes et les maîtres-ses de conférences autour de 20%.

Les recherches mentionnées ci-dessus traitent de la longue marche de l'accès des femmes à certaines professions supérieures. Ce mouvement doit obligatoirement accompagner la présente étude autour des parcours des khâgneux-ses du Lycée du Parc et des khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon. En effet, les ENS de la rue d'Ulm et de Sèvres préparent toutes les deux aux agrégations – la première aux concours masculins, la seconde aux concours féminins. Dès lors, les carrières offertes aux normaliens, aux normaliennes et aux sévriennes sont-elles les mêmes ? Dans l'entre-deux-guerres l'ouverture de la rue d'Ulm aux filles permet-elle aux quelques élues d'accéder à des postes supérieurs au même titre que leurs homologues masculins ? Ainsi, on peut s'interroger : l'institution est-elle plus forte que les considérations de genre ? De même, les carrières proposées aux anciens khâgneux et aux anciennes khâgneuses devenu-e-s agrégé-e-s, qu'il s'agisse d'un concours masculin ou féminin, sont-elles équivalentes ? À diplôme équivalent, les hommes et les femmes suivent ils / elles les mêmes voies ? Enfin, le passage en khâgne confère-t-il les mêmes perspectives de carrières selon qu'il s'agit de préparation masculine ou féminine ?

## Sources et Méthodologie

Les archives du Lycée du Parc et du Lycée Édouard Herriot, toutes deux déposées aux Archives Départementales du Rhône (ADR), représentent le socle de l'étude. Le fonds du premier établissement est d'une grande richesse et fait l'objet d'un classement précis : une première partie correspond à l'administration de l'établissement, notamment les registres des conseils d'administration et des conseils intérieurs qui se sont tenus entre 1914 et 1970. Ils permettent d'étudier l'évolution de la situation du Lycée et notamment la fixation des différents tarifs d'internat, de demi-pension et d'externat selon les cycles d'enseignement. Les papiers, notes, correspondances des différents proviseurs sont également conservés, notamment les informations sur les effectifs de l'établissement. Cette partie du classement conserve également tous les documents concernant le personnel du Lycée : enseignants titulaires, maîtres d'internat, répétiteurs, adjoints d'enseignement, etc. Le fonds regroupe alors des dossiers nominatifs, des notices individuelles, des états du personnel par année, des

informations sur le mouvement du personnel ou encore les correspondances avec les autorités de tutelle qui renseignent sur l'évolution de la législation.

La seconde partie du classement concerne la vie scolaire. Les tableaux des élèves de Lettres supérieures et de Première supérieure ont permis d'élaborer une liste exhaustive des khâgneux et des khâgneuses du Lycée des promotions 1924-1949. Cette liste a été complétée pour les promotions 1950-1967 par l'analyse de divers registres : livres de classes ou encore les répertoires des adresses des élèves. À partir de ces noms, l'étude des dossiers d'élèves et des fiches signalétiques a permis de rassembler les informations de base sur les profils des élèves : professions du chef de famille (la plupart du temps celle du père), nombre de frères et sœurs, adresse des parents, régime, établissements d'origine avec parfois des appréciations de professeurs, etc. La question de l'attribution et des bénéficiaires de bourses est facilitée par les registres nominatifs des boursier-e-s, les correspondances avec les instances supérieures sur les propositions de renouvellements, de promotions ou encore de déchéances des aides. Le fonds permet également de traiter de l'organisation des enseignements — par l'étude des emplois du temps – et de l'évaluation des élèves – par l'étude des répertoires d'appréciations. Une sous-catégorie du classement est spécifiquement réservée aux classes préparatoires aux Grandes Écoles. Elle rassemble la correspondance et les directives des autorités de tutelle mais surtout les résultats aux différents concours d'entrée : listes d'inscrit-e-s, d'admissibles, d'admis-es et notes obtenues.

Le fonds du Lycée Édouard Herriot apparaît, en revanche, bien moins complet. Tout d'abord il ne fait pas, en 2011, l'objet d'un classement ce qui rend bien moins visible les différents documents. Néanmoins, il regroupe plusieurs informations essentielles, à commencer par les registres de classes et les registres de droits constatés qui ont permis d'élaborer des listes de khâgneuses par années. En l'absence de dossiers des élèves, les fiches signalétiques apportent des renseignements sur les origines sociales, l'adresse des parents et le régime, les lycées précédemment fréquentés. Ces données sont complétées par les informations contenues dans les registres des bourses et des remises.

Le fonds de la Faculté de lettres de Lyon permet de suivre les parcours universitaires de nombreux khâgneux et khâgneuses. Ainsi, les dossiers et les fiches signalétiques des étudiant-e-s déposés en nombre aux Archives Départementales du Rhône jusqu'aux promotions du début des années 1950 regroupent des fiches d'inscription, des diplômes, des courriers échangés entre les familles et le doyen, des demandes de bourses et de remises universitaires, etc. Les registres des Procès-Verbaux d'examen ont permis de repérer les élèves des classes préparatoires et situer leurs résultats par rapport à l'ensemble des

étudiant-e-s : taux de réussite, notes, mentions. Les rapports annuels du doyen regroupent de nombreuses informations sur les effectifs mais également sur les succès de la Faculté aux divers concours d'enseignement (certificats et agrégations). Enfin, l'Université Lyon 2 nous a permis de consulter les dossiers d'étudiant-e-s et les registres des diplômé-e-s des années 1960 conservés en son sein ainsi que les dossiers des membres de l'IPES de Lyon.

Ces trois fonds d'archives – Lycée du Parc, Lycée Édouard Herriot, Faculté des lettres de Lyon – forment les principales sources de la recherche. D'autres documents ont été consultés aux Archives Départementales du Rhône : ceux du Rectorat de Lyon au sujet des baccalauréats attribués mais aussi au sujet des membres enseignants et non enseignants de l'académie (sous forme de dossiers de personnel). Ce dernier point a été complété par le fonds de l'inspection académique de Lyon et par ceux de différents établissements de Lyon ou de sa région : le Lycée Ampère, le Lycée Claude Bernard de Villefranche-sur-Saône ou encore les Écoles techniques de La Martinière.

Parallèlement, les Archives Nationales ont également fourni d'importants renseignements[76]. Les fonds de l'académie de Paris regroupent des données sur l'École de Sèvres et le fonds de l'École Normale Supérieure a permis d'étudier précisément la question des concours d'entrée qu'il s'agisse de leur organisation, des présenté-e-s, des admissibles ou des admis-es. Les rapports annuels proposent en effet des listes nominatives des candidat-e-s classées par année et par établissement.

Les fonds de l'Instruction publique / Éducation nationale, quant à eux, regroupent les résultats des différents concours de recrutement de l'enseignement (Agrégation, CAEC, CAPES). Les rapports annuels et les études statistiques ont permis de situer les différentes catégories de candidats et de candidates : normaliens, normaliennes et sévriennes, élèves des IPES, étudiants et étudiantes, membres enseignants et non enseignants. Ils permettent d'aborder précisément la question du genre des agrégations, notamment de la place des candidates se présentant aux concours masculins dans l'entre-deux-guerres.

Cependant les archives écrites ne ciblent pas l'ensemble des axes entourant la recherche. En effet, les motivations — représentations, projets professionnels — à intégrer une Première supérieure, les parcours et l'orientation scolaire des frères et sœurs, la vie

[76] L'ensemble des fonds décrits ici se répartissent entre le Centre Historique des Archives Nationale à Paris (CHAN) et le Centre d'Archives Contemporaine (CAC) à Fontainebleau.

personnelle des anciens élèves… restaient en suspend. Dans ce sens, un questionnaire[77] a été élaboré. Cette enquête s'organise en quatre grandes parties : la première concerne la connaissance et les représentations des khâgnes et de l'ENS ; la deuxième aborde les questions des parcours scolaires ; la troisième regroupe des renseignements sur les origines sociales de l'enquêté-e (professions des parents, nombre d'enfants dans la fratrie, études suivies par chacun d'eux / elles, aides éventuelles obtenues et emplois occupés pendant ses études) mais aussi des questions sur la vie privée (mariage, profession du / de la conjoint-e, enfants, études suivies par chacun d'eux / elles…) ; enfin la dernière partie concerne les parcours professionnels. Les annuaires des anciens normaliens et des anciennes normaliennes ont permis de repérer une partie des khâgneux et des khâgneuses de Lyon. L'Association des anciens élèves de la khâgne du Lycée du Parc a apporté une aide précieuse à l'envoi des questionnaires à ses membres. En finalité, 115 anciens khâgneux (des promotions 1931 à 1967) et 61 khâgneuses (des promotions 1945 à 1967) ont ainsi répondu à l'enquête. Après une première étude, chacune des réponses a fait l'objet d'une relance avec des demandes de précisions sur tel ou tel point précis.

L'ensemble des données récolté a été intégré dans deux bases de données[78] réalisées sous le logiciel Filemaker Pro : la première concerne les élèves du Lycée du Parc ; la seconde, les élèves du Lycée de jeunes filles. Ces bases s'organisent en cinq tables thématiques : une première concerne l'état civil des élèves, les origines sociales et les aides perçues dans les classes secondaires, en khâgne et en faculté. La deuxième s'intéresse aux parcours scolaires des élèves avant d'intégrer la classe préparatoire (établissements fréquentés, diplômes obtenus, etc.) mais aussi en khâgne (section choisie, concours, etc.). La troisième regroupe les informations concernant les études universitaires et les concours d'enseignement et la quatrième, les parcours professionnels. Enfin, une dernière table concerne uniquement les anciens khâgneux et les anciennes khâgneuses ayant répondu au questionnaire, ce qui en a facilité l'analyse. L'ensemble de ces tables sont liées entre elle par une rubrique commune formée par le nom, le prénom et la promotion de chaque élève.

Une étude sur plus de quarante ans nécessitait l'élaboration d'un plan chronologique. Deux grandes périodes ont été définies : la première couvre les années 1924-1944 et permet d'aborder les khâgnes dans le contexte de ségrégation du système éducatif. Si les questions

[77] Annexe 1.
[78] Annexe 2.

des origines sociales et des bourses d'études sont abordées au travers de l'ensemble des élèves, il ne pouvait en être de même concernant une étude sur les parcours. Certaines promotions ont alors été particulièrement étudiées : au Lycée du Parc, 1928 (45 élèves), au moment où la Première supérieure est divisée entre une classe d'hypokhâgne et une de khâgne ; au Lycée de jeunes filles, devant les faibles effectifs de khâgneuses, les promotions 1924-1930 (44 élèves). Une deuxième promotion, celle de 1938 (47 élèves au Lycée du Parc ; 47 élèves au Lycée de jeunes filles), est étudiée dans les deux établissements ce qui permet d'aborder la particularité des khâgnes et des études universitaires au moment du déclenchement de la guerre. Parallèlement, l'ensemble des parcours des khâgneuses présentes au Lycée du Parc entre 1924 et 1939 est traité (45 filles).

Une seconde période concerne les années 1945-1967 au moment même où la démocratisation de l'enseignement se met en place. De même, trois promotions sont plus particulièrement abordées : 1948 (39 khâgneux et 35 khâgneuses) qui permet d'étudier les mesures d'après-guerre et la mise en place de propédeutique dans les facultés de lettres ; 1956 pour le Lycée de jeunes filles (28 khâgneuses) et 1958 (38 khâgneux) pour le Lycée du Parc, notamment après la mise en place du CAPES ; et enfin 1967 (40 khâgneux et 67 khâgneuses), après la réforme Fouchet modifiant l'organisation des études universitaires et ses répercussions sur l'organisation des concours d'entrée aux ENS.

# PREMIÈRE PARTIE

# 1924 - 1944

# DU DÉCRET BÉRARD

# À L'IDENTIFICATION DES CONCOURS

# INTRODUCTION

Depuis 1880, la nouvelle institution scolaire repose sur trois dissociations majeures : l'école est séparée de la production, l'école du peuple et celle des privilégiés, l'école des garçons et celles des filles. Claude Lelièvre parle alors d'« *extraordinaire cohérence de l'école ferryste* »[1]. Le choix des républicains est de maintenir un ordre socio-économique et s'inscrit, de ce fait, dans un choix de faible mobilité sociale. Pour Antoine Prost, « *la stratification sociale se projette ainsi dans le système éducatif, et l'inégalité des filières scolaires répond à celle des classes sociales* »[2]. Les enfants du peuple et ceux des privilégiés, les filles et les garçons restent ancrés dans des rôles pré-établis. Ainsi, il n'existe pas un enseignement mais bien des enseignements.

## Des enseignements primaires

« *L'essentiel de l'œuvre républicaine est de constituer l'enseignement primaire en service public* »[3]. Les républicains s'appuient alors sur trois principes pour défendre leur politique scolaire : l'égalité entre les enfants, le droit des enfants à l'instruction et le devoir pour l'État de donner cette instruction. Dans ce sens, la loi du 16 juin 1881 instaure la gratuité et celle du 28 mars 1882 l'obligation de la scolarité de 7 à 13 ans pour les garçons et les filles sauf s'ils obtiennent, avant cet âge, le certificat d'études. Parallèlement, la loi Paul Bert du 9 août 1879 créé une école normale d'institutrices dans chaque département au même titre que les écoles normales d'instituteurs instituées par la loi Guizot de 1833. De même, en 1882, les Écoles Normales de Fontenay (pour les filles) et Saint-Cloud (pour les garçons) sont chargées de former les enseignant-e-s des écoles normales et des EPS. La loi Goblet du 30 octobre 1886 laïcise le personnel et structure les nouveaux programmes de l'enseignement primaire.

Plusieurs enseignements primaires se distinguent, chacun dispensé à des groupes sociaux différents. Les enfants du peuple et ceux de la bourgeoisie ne se côtoient pas au sein de l'institution scolaire. Alors que les fils et les filles des milieux modestes intègrent en masse

[1] LELIEVRE Claude, « L'école des garçons et celle des filles : sexisme et mixité », in *Raison Présente*, n°146 ; Paris, Nouvelles éditions rationalistes, 2003, p. 33.
[2] PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement en France 1800-1967*, *op. cit.*, p. 326.
[3] *Ibid.*, p. 192.

l'école gratuite de Jules Ferry, ceux et celles des notables disposent de plusieurs enseignements et intègrent notamment les classes élémentaires des lycées, payantes, qui ne sont nullement supprimées. Toutefois, lors des débats sur l'École unique, c'est bien la question du primaire qui est la plus vite résolue. Le décret du 12 septembre 1925 identifie les professeur-e-s des classes élémentaires des lycées aux instituteurs et aux institutrices et les programmes deviennent ceux de l'enseignement primaire. Néanmoins, ces classes gardent leur particularité : payantes, les parents y inscrivent leurs enfants dans le but d'une poursuite d'études secondaires les menant au baccalauréat et non au certificat d'études.

En ce qui concerne l'enseignement des filles, Françoise et Claude Lelièvre expliquent qu'« *en moins d'une génération, la différence avec les garçons s'est déplacée : elle ne porte plus sur la proportion des enfants scolarisés de chaque sexe, mais sur la nature (congréganiste ou non) de leur scolarisation* »[4]. En effet, plus de 1 fille sur 3 reste scolarisée au sein d'institutions religieuses. En 1901, la loi Waldeck-Rousseau sur les associations permet de contrôler les congrégations et en 1904, la loi Combes leur interdit l'enseignement.

Outre le fait que les filles et les garçons soient instruit-e-s dans des établissements séparés, des différences apparaissent au sein même des enseignements dispensés. Ainsi, l'éducation physique et des travaux manuels sont très spécifiques selon le sexe. De plus, les programmes de l'enseignement élémentaire de 1923 rompent l'équilibre horaire des travaux manuels entre les filles et les garçons. Alors que ces derniers bénéficient d'un allégement de cet enseignement au profit des autres disciplines (lecture, sciences…), les premières voient l'enseignement ménager et les leçons de puériculture occuper des places importantes. Les modifications des programmes de 1938 ne changent rien à l'enseignement féminin et en 1942 le ministre de l'Instruction publique en réaffirme les principes. Les spécificités de chaque enseignement sont renforcées par la distinction des formations dispensées en École normale de garçons et en École normale de filles. L'institutrice se doit d'être une femme et une mère modèle pour faire de ses élèves de bonnes ménagères et des femmes au foyer.

À la sortie de l'école primaire, les élèves ont la possibilité de rejoindre une école primaire supérieure qui propose des sections générales et des sections spéciales d'enseignement technique. Antoine Prost précise que « *la fonction principale des EPS est donc de dispenser ce qu'on appellera plus tard un enseignement général court* »[5]. Le primaire supérieur féminin d'État, quant à lui, est instauré dans les années 1880 et se donne pour

[4] LELIEVRE Françoise et Claude, *Histoire de la scolarisation des filles, op. cit.*, p. 85.
[5] PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement en France 1800-1967, op. cit.*, p. 292.

objectif de préparer ses élèves à un métier rémunérateur contrairement au secondaire féminin. Une nouvelle fois, l'enseignement dispensé dans les EPS diffère selon les sexes : si les filles suivent davantage des cours littéraires et de disciplines qui ont attrait à leurs « qualités féminines », les garçons suivent essentiellement des enseignements scientifiques. Les filles ont « l'exclusivité » des cours d'« économie domestique » alors que les garçons sont les seuls à suivre les cours d'« agriculture ».

À la fin du XIX^e^ siècle, les effectifs masculins sont nettement supérieurs au sein des EPS mais un rattrapage relatif des filles s'effectue après le vote de la loi interdisant l'enseignement aux congrégations. En 1928, l'égalité des effectifs est atteinte et en 1939 les filles sont plus nombreuses que les garçons. En général, les élèves des EPS sont issu-e-s des milieux ruraux ou de la petite bourgeoisie qui occupent, par la suite, des emplois dans l'industrie, le commerce, l'agriculture ou encore l'administration.

Au-delà de l'enseignement primaire, les études secondaires ne sont que peu ouvertes aux enfants du peuple. Les lycées et les collèges sont alors réservés à la bourgeoisie, les EPS et les écoles professionnelles aux enfants des milieux plus modestes.

## Des enseignements secondaires

Plusieurs barrières favorisent la mise en place de cette ségrégation sociale. Tout d'abord, le choix du certificat d'études primaires : l'entrée en sixième se fait normalement à l'âge de dix ans. Or, le certificat d'études se passe à douze. Le jeune élève doit alors opter d'entrer en 6^e^ à l'âge convenu en sacrifiant le diplôme de l'enseignement primaire ou intégrer le lycée avec deux années de retard. Aucun aménagement n'est prévu pour faciliter le passage de l'école primaire à l'établissement secondaire. La durée des études secondaires est également un obstacle : les familles les plus modestes sont dans l'incapacité de financer des études de sept ans minimum. Un système de bourse existe mais son fonctionnement peut être aléatoire. Ces barrières entretenues par la bourgeoisie dans l'enseignement secondaire ont pour conséquence la stabilité des effectifs entre 1880 et 1930. Antoine Prost précise que « *la stagnation de l'enseignement secondaire […] ne résulte pas d'une demande insuffisante. Elle naît de l'attachement aux barrières malthusiennes* »[6] d'une grande partie de la bourgeoisie soucieuse de conserver son hégémonie. Les enfants du peuple investissent alors les EPS et les cours complémentaires qui ne cessent de se développer et de croître au moment même où

[6] *Ibid.*, p. 330.

l'enseignement secondaire n'évolue guère. De même, la barrière du niveau joue un rôle important. La culture secondaire, construite sur le poids considérable des Humanités, le latin en tête, contribue au phénomène de ségrégation sociale défendue par les partisans d'un secondaire traditionnel.

Cependant, dans les années 1930, au moment des débats sur l'École unique – et dans un souci d'économie - le décret-loi du 1er octobre 1926 instaure des cours communs pour les élèves de lycée ou de collège et ceux des EPS ou EPCI si les différents établissements se trouvent à proximité. L'expérience est réalisée dans 150 établissements mais échoue devant les réactions hostiles des défenseurs du secondaire traditionnel et les problèmes administratifs qu'elle entraîne. Néanmoins, l'expérience contribue à mettre en place la gratuité de l'enseignement secondaire. En effet, la présence d'élèves du collège, institution encore payante, et d'élèves d'une EPS, établissement gratuit, sur les mêmes bancs d'école, sans modification des conditions d'inscription, entraîne rapidement un certain nombre de tensions. Édouard Herriot introduit alors dans la loi de finances de 1928, la gratuité de la 6e à la 3e dans les établissements où est annexée une EPS ou une EPCI. La loi de finances de 1929 établit la gratuité dans les autres classes secondaires de ces établissements. La loi du 16 avril 1930 supprime la rétribution scolaire dans l'ensemble des classes de 6e des établissements publics quels qu'ils soient ; les classes de 5e en 1931 et les classes de 4e en 1932. En 1933, la gratuité est générale pour l'ensemble des classes de l'enseignement secondaire. Le flux massif des élèves qui s'en suit favorise alors la recherche de nouvelles barrières pour parer à la suppression de rétributions scolaires qui servaient jusqu'à présent d'élément conservateur à un secondaire bourgeois. Un examen d'entrée en 6e est alors instauré par les décrets du 1er septembre 1933 et du 13 février 1934. Ainsi, comme le conclut Antoine Prost : « *à l'arbitraire d'un obstacle financier s'était substituée une exigence scolaire, en apparence inattaquable, mais peut être plus hypocrite ; la sélection par l'argent abandonnée, le « niveau » devenait la vraie « barrière »* »[7].

L'enseignement secondaire féminin créé par la loi Camille See du 20 décembre 1880, se différencie, quant à lui, nettement du secondaire masculin. Le cursus est de cinq ans et n'est pas sanctionné par le baccalauréat mais par un examen spécifique, le « diplôme de fin d'études secondaires », nous l'avons abordé. De plus, Paul Bert divise en deux cycles le secondaire féminin. Beaucoup de parents se contentent alors de scolariser leur fille seulement en premier cycle (d'une durée de trois ans) sanctionné par un brevet de troisième année. Le

[7] *Ibidem*, p. 417.

corps des enseignantes est également distinct de celui des enseignants avec la création du certificat d'aptitude à l'enseignement féminin en 1882 et d'agrégations féminines en 1883. Françoise Mayeur considère ces lois comme l'aboutissement des aspirations profondes de certains républicains qui veulent faire de « la » femme « *la véritable compagne républicaine de l'homme républicain [qui] exercera une influence bienfaisante sur ses enfants* »[8].

Les républicains justifient la création de ce nouvel enseignement par la nécessité de soustraire l'éducation des filles de toute influence de l'Église et de son instruction religieuse. Argument le plus socialement audible, il n'en reste pas moins que ce processus s'inscrit avant tout dans un mouvement plus large, au niveau européen, d'accès des filles à l'enseignement secondaire : en Prusse en 1889, aux Pays-Bas en 1880, en Grande-Bretagne entre 1870 et 1900… Sylvie Schweitzer explique qu'en période d'évolutions et de mutations, comme à la fin du XIX^e^ siècle, « *les femmes forcent plus aisément les règles de l'exclusion* »[9].

L'enseignement secondaire féminin s'inscrit dans l'objectif « *non de les [les femmes] arracher à leur vocation naturelle, mais de les rendre plus capables de remplir les devoirs d'épouse, de mère et de maîtresse de maison* »[10]. De même, un second projet sur la capacité civile des femmes maintient l'épouse sous la tutelle de son mari et reconnaît des droits qu'aux femmes non mariées. L'idée est de former les filles pour qu'elles encouragent, plus tard, l'intervention de leurs fils et de leur mari dans la vie publique ; domaine qui est présenté comme indigne d'elles puisque lieu de perdition. Les femmes sont donc exclues de l'espace public en raison de « *la déploration du caractère partisan des luttes politiques (en accord avec la « nature agressive » de l'homme)* » et de « *la nature pacificatrice de la femme » qui doit alors servir de « refuge […] lieu d'apaisement et de calme* »[11] pour les hommes. Et Claude Lelièvre de rajouter « *ils [les instaurateurs de l'enseignement secondaire féminin] en restent à la formule de « l'égalité dans la différence » qui aboutit à la séparation des domaines d'influence* »[12]. De plus, les filles intègrent cette notion de distinction sexuée avec, d'un côté, les femmes associées à l'espace privé, répondant à des qualités « féminines » dont le secondaire féminin met en avant les valeurs, et, de l'autre, les hommes, maîtres de l'espace public.

Cet enseignement secondaire féminin de Camille See ne se met pas en place sans résistance. La préservation de la virginité des jeunes filles, assurée jusqu'à présent par

[8] MAYEUR Françoise, « Une Ecole sœur ? - Sèvres », in SIRINELLI Jean-François, *Ecole normale supérieure, le livre du bicentenaire*, *op. cit.*, p. 76.
[9] SCHWEITZER Sylvie, « Vents dans le Ciel de Plomb ? L'accès des femmes aux professions supérieures, XIX^e^-XX^e^ siècles », *Sociologie du travail*, Vol. 51, n°2, Avril-Juin 2009, pp.183-198.
[10] LELIEVRE Françoise et Claude, *Histoire de la scolarisation des filles*, *op. cit.*, p. 116.
[11] *Ibid*, p. 110.
[12] LELIEVRE Claude, « l'Ecole des garçons et celle des filles : sexisme et mixité », *art. cit.*, p. 37.

l'enseignement en couvent ou à la maison, est l'un des points d'attaque des conservateurs. L'encadrement des élèves pose également question, d'autant plus que les républicains ont abandonné les références religieuses dans l'enseignement public. Les bonnes mœurs des enseignantes doivent alors assurer l'intégrité de l'enseignement secondaire féminin qui se doit d'être irréprochable. Cette résistance à l'enseignement secondaire des filles s'appuie également sur des arguments tels que l'infériorité intellectuelle des femmes ou encore le manquement aux devoirs familiaux en cas d'instruction, crainte également présente dans les milieux républicains. Néanmoins, une certaine insertion professionnelle des jeunes filles se révèle peu à peu être irrésistible, notamment du côté de la petite bourgeoisie. Les filles préparent alors – à côté du certificat et du diplôme d'études secondaires – le brevet élémentaire et le brevet supérieur qui ouvrent aux carrières de l'enseignement primaire. De même, plusieurs grands lycées ouvrent des classes de Sixième supérieure qui préparent aux ENS de Sèvres et Fontenay.

L'accès au baccalauréat pour les filles reste exceptionnel et à partir de 1902, la nouvelle organisation du secondaire masculin permet aux filles, aux prix de quelques enseignements supplémentaires, d'avoir accès aux sections B, C et D du baccalauréat. Des cours accélérés, de latin notamment, apparaissent. Les jeunes filles se présentent, par la suite, à la deuxième partie du baccalauréat, en Mathématiques élémentaires ou en Philosophie. Enfin, le décret Bérard du 25 mars 1924 instaure une préparation au baccalauréat pour les filles, section facultative alignée sur le cursus du secondaire masculin. Les programmes et les horaires des deux enseignements secondaires deviennent identiques par l'arrêté du 10 juillet 1925. Françoise Mayeur explique néanmoins que « *la quête du baccalauréat n'était pas le résultat d'une ambition intellectuelle : elle manifestait l' « usure » du brevet supérieur et le désir nouveau d'entrer dans les carrières libérales, à égalité avec les hommes* »[13].

Bien que le nombre de bachelières augmente indéniablement dans l'entre-deux-guerres, il n'en reste pas moins que les jeunes filles sont trois fois moins nombreuses que les garçons à préparer le baccalauréat. La majorité des candidates est issue des classes moyennes urbaines et, à l'image des garçons, s'oriente dans cette voie pour accéder aux études supérieures et à certains métiers. Ainsi, de nombreuses filles optent pour le baccalauréat pour exercer plus tard une activité lucrative susceptible de garantir une indépendance matérielle. Le facteur économique n'est pas la seule cause de cette

[13] MAYEUR Françoise, *L'Enseignement secondaire des jeunes filles sous la Troisième République*, *op. cit.*, p. 442.

augmentation du nombre de bachelières. Certaines filles recherchent à acquérir des savoirs qui leur garantiront une indépendance intellectuelle et morale vis-à-vis de leur futur mari. Si certains voient dans les bachelières une dérive de la destinée des femmes, d'autres approuvent l'identique instruction des deux sexes favorisant un nouvel équilibre familial. L'instruction et la culture se portent alors garantes de la moralité de l'éducation transmise par les mères de famille.

Toutefois, l'ancrage du rôle maternel dans l'institution éducative favorise un rapport inégal entre la scolarisation des filles et des garçons en lycée. Les horaires en latin, grec et langues vivantes sont allégés pour les filles. Persistent alors des enseignements « féminins » : la couture demeure obligatoire jusqu'en classe de 3e et devient facultative dans les classes ultérieures seulement dans les séries classiques. De plus, les lycées de filles mettent en place un système éducatif spécifique où sont rappelés les devoirs de future femme et de future mère. Les méthodes pédagogiques diffèrent alors selon les sexes où, par exemple, un auteur sera préféré à un autre selon le public. Se pose ainsi la question des choix pédagogiques entre une égalité dans l'identité et une égalité dans la différence.

Dans l'entre-deux-guerres, les filles restent peu nombreuses dans la série A (latin-grec), la série d'excellence (le grec est facultatif dans les lycées de filles et ses horaires y sont allégés) bien que leurs effectifs doublent entre 1933 et 1939. Concernant la deuxième partie du baccalauréat, pour 1 fille obtenant le diplôme scientifique, 7 obtiennent celui de philosophie (alors que le rapport est de 1 pour 2 pour les garçons). Si le baccalauréat Philosophie revêt un caractère généraliste, la classe de Mathématiques est perçue comme le vivier des carrières masculines. « *Ainsi, l'orientation scolaire des filles et des garçons se calque sur la distinction entre carrières « masculines » [médecins, ingénieurs...] et « féminines » [carrières sociales, professorat...]* »[14]. De plus, ces écarts selon les filières sont entretenus par la représentation qu'ils génèrent eux-mêmes : le secteur scientifique reste essentiellement masculin parce qu'il est considéré comme tel et, à ce titre, seules quelques filles se permettent de l'affronter, persuadées de leur infériorité.

Malgré la conquête du baccalauréat, certains stéréotypes persistent comme la faible constitution physique des filles, ainsi plus exposées au surmenage du travail intellectuel que les garçons et dont la baisse de la fécondité pourrait en être la conséquence. De même, alors que l'assimilation est mise en place et la concurrence des filles crainte, la réussite des bachelières est relativisée, obtenue parce que « *scolaires, laborieuses, consciencieuses* », là

[14] HERY Evelyne, « Quand le baccalauréat devient mixte... », *art. cit.*, p 84.

où les garçons sont « *brillants, originaux et font preuve de talent* ». Si les premières sont juste intuitives, les seconds sont inventifs, logiques et savent raisonner. « *Formuler les différences en termes biologiques entretient le mythe d'un « idéal féminin » qui est celui d'être mère et dévoué à autrui* »[15]. Ainsi, bien que le principe de l'égalité entre les bacheliers et les bachelières soit institué, les contemporains n'en assument pas tous les effets. Le baccalauréat ne peut être ouvert qu'aux jeunes filles robustes physiquement et intellectuellement. La concurrence et la crainte de « la » bachelière sur le marché du travail sont preuves qu'une véritable égalité des sexes devant l'instruction est possible. À la fin des années 1930, une partie de l'opinion publique, inquiète des conséquences de l'assimilation, se déclare favorable à l'institution d'un baccalauréat spécifiquement féminin qui prendrait en compte les aptitudes dont les femmes doivent faire preuve dans la tenue de leur foyer. Nullement appliqué, ces débats entourant la création d'un tel diplôme montre bien qu'une activité professionnelle féminine doit avant tout répondre à un besoin économique et n'est certainement pas un droit. Des débats similaires ponctuent la longue période d'identification des concours de recrutement de l'enseignement, agrégations et certificats… concours qui demeurent sexués bien que les épreuves deviennent identiques.

## Des enseignements supérieurs

Les travaux de Victor Karady fournissent une base essentielle à l'étude de l'histoire de l'enseignement supérieur jusqu'en 1940. Dans les années 1880, la réforme universitaire apparait comme indispensable aux yeux de différents groupes d'acteurs : les universitaires, les administrateurs et enfin les législateurs. Néanmoins, « *le mouvement n'a d'unitaire que l'apparence* »[16]. Les premiers militent pour une augmentation des budgets, des effectifs étudiants, une amélioration de l'enseignement. Il s'agit également de répondre aux positions hégémoniques des Grandes Écoles. Les seconds, quant à eux, souhaitent davantage une rationalisation de la gestion des universités, notamment par la décentralisation. Néanmoins, tous ont le désir de refaire l'université française sur le modèle allemand, dont « *l'instituteur a gagné la guerre* ».

À cette idée d'amélioration de la formation universitaire s'ajoute un ensemble de facteurs socio-économiques allant dans le sens d'une réforme quantitative et qualitative. Par exemple, la croissance économique des années 1890 entraîne le développement de nouveaux

[15] *Ibid*., p. 87.
[16] KARADY Victor, « Les universités de la troisième république », in VERGER Jacques (Dir.), *Histoire des universités en France*, *op. cit*., p. 323-365.

secteurs d'activités dont les Grandes Écoles ne peuvent pas combler la demande en personnel. S'ouvrent alors des écoles privées menaçant les facultés d'État. De même, le poids des enseignements ecclésiastiques nécessite un corps enseignant laïc mieux formé, rassurant pour les familles. Les professeurs bacheliers sont peu à peu remplacés par des licenciés dont la formation demande alors de nouveaux moyens. Dans ce sens, l'État réalise, avant la Grande Guerre, de gros efforts budgétaires, notamment pour la construction de nouveaux locaux (Lyon, Lille, Bordeaux, Marseille…). Ce mouvement s'accompagne de la volonté de certaines facultés, les plus importantes de province, de bénéficier du statut d'université.

Dès lors, les effectifs étudiant-e-s augmentent considérablement au début du XX^e^ siècle, passant de 28 000 en 1900 à 123 000 en 1946[17]. Au-delà des choix budgétaires étudiés précédemment, Victor Karady explique ce phénomène par l'essor de la scolarisation dans secondaire (notamment avec l'instauration de la gratuité) d'une part, et la féminisation des études supérieures, d'autre part. En effet, en 1900, 624 filles étaient inscrites à l'université alors qu'elles sont près de 35 000 en 1946. De même, l'instauration des bourses de licence et d'agrégation entre 1877 et 1881 modifie le recrutement universitaire. Sans parler de démocratisation de l'université, Didier Fischer parle de « *diversité sociologique amorcée dans l'entre-deux-guerres* »[18].

Néanmoins, cette hausse des effectifs a essentiellement profité à la Sorbonne qui regroupe encore à la fin des années 1930, près de la moitié des étudiant-e-s. Au niveau disciplinaire, entre 1928 et 1949, leur nombre progresse essentiellement dans les facultés des lettres où la parité filles-garçons est atteinte dès les années 1930. L'expansion de l'enseignement secondaire explique en partie cette augmentation, notamment pour les étudiantes. Françoise et Claude Lelièvre expliquent que « *les évolutions des taux d'étudiantes […] dépendent dans une certaine mesure des changements à l'œuvre dans tel ou tel secteur professionnel. Mais elles procèdent aussi d'autres logiques : anticipations sur ces modifications d'insertions professionnelles, poursuites d'études supérieures pour des raisons plus culturelles et plus « désintéressées » que pour les étudiants (surtout en lettres) ; interruptions plus fréquentes d'études chez les étudiantes* »[19]. En effet, alors que les effectifs de femmes dans les professions libérales (droit, médecine…) ou encore chez les d'ingénieurs[20] restent faibles dans l'entre-deux-guerres, certains métiers se féminisent

[17] FISCHER Didier, *L'histoire des étudiants en France, de 1945 à nos jours*, *op. cit.*, p. 32.
[18] *Ibid.*, p. 32.
[19] LELIÈVRE Françoise et Claude, *Histoire de la scolarisation des filles*, *op. cit.*, p. 131.
[20] Sur la question voir MARRY Catherine, *Les femmes ingénieurs, une révolution respectueuse*, *op. cit.*, 2004.

(bibliothèques, archives, etc.). De même, la demande en professeures en lien avec l'essor de l'enseignement secondaire féminin joue un rôle considérable.

Marlène Cacouault a retracé le parcours de 13 professeures entrées en fonction dans l'entre-deux-guerres. Pour l'ensemble des enquêtées, le temps des études introduit l'idée d'ouverture sur le monde et d'indépendance. « *Nouveauté ou conquête pour les plus âgées et les moins riches en « capital culturel », évidence pour les autres dont les parents sont enseignants ou membres d'une profession libérale, les études débouchent sur une carrière* »[21]. Cette démarche se situe donc dans la volonté de transmettre un héritage en termes de valeurs et d'assurance pour l'avenir. Néanmoins, si des considérations financières entraînent la décision de travailler, le professorat n'en reste pas moins honorable. L'idée de progrès intellectuel et d'indépendance personnelle joue un rôle non négligeable dans le choix de cette profession salariée qui affranchirait de la tutelle masculine. Le travail est alors associé aux privilèges masculins dont certaines femmes souhaitent jouir. L'égalité des traitements entre agrégées et agrégés, instaurée par le décret du 28 août 1927, tend à alimenter les ambitions de poursuite d'études dans ce domaine.

Les facultés ne représentent pas les seules possibilités d'études post-baccalauréat. Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) sélectionnent chaque année une minorité d'élèves parmi les meilleur-e-s éléments de l'enseignement secondaire en vue des concours d'entrée aux Grandes Écoles du gouvernement. Parmi elles, les khâgnes préparent leurs élèves au concours d'entrée à l'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm ou à l'École de Sèvres. Au lendemain de la Première Guerre mondiale, on dénombre 13 classes préparatoires littéraires masculines dont 4 à Paris : Louis le Grand, Henri IV, Condorcet et Lakanal et 9 en province : Lyon, Bordeaux, Marseille, Poitiers, Toulouse, Strasbourg, Montpellier, Rennes et Nantes. Ces deux dernières disparaissent rapidement devant le peu de candidats présentés alors que les khâgnes de Lille et Nancy sont créées au milieu des années 1920. La différence des effectifs entre l'ensemble de ces classes préparatoires est importante. Sur la période des années 1920, les khâgnes parisiennes regroupent près des deux tiers des candidats dont un tiers pour Louis le Grand. En province, la khâgne lyonnaise se dégage avec des effectifs plus importants que les autres. Le décret Bérard de 1924 ouvre également l'ensemble des concours masculins de recrutement de l'enseignement, certificats et agrégations. En instaurant une préparation au baccalauréat dans les lycées féminins, ce même décret permet également à

[21]CACOUAULT Marlène, « Diplôme et célibat, les femmes professeurs de lycée entre les deux guerres » in *Madame ou Mademoiselle ? Itinéraires de la solitude féminine XVIIIe-XXe siècle, op. cit.*, p. 184.

certaines filles d'intégrer l'École Normale Supérieure de garçons et à fréquenter au préalable les khâgnes masculines. Cette situation perdure jusqu'au rattachement de l'École de Sèvres à l'enseignement supérieur en 1936. Enfin, plusieurs lycées de jeunes filles possèdent des classes préparatoires à Sèvres. À Paris on peut citer le Lycée Fénelon, le Lycée de jeunes filles de Versailles, le Collège Sévigné… En province, le Lycée de jeunes filles de Bordeaux, celui de Lyon, de Nantes, de Toulouse ou encore de Besançon.

Qu'il s'agisse des établissements de garçons ou de jeunes filles, les classes préparatoires littéraires effectuent un recrutement parmi les meilleur-e-s élèves de l'enseignement secondaire. Ce bagage scolaire doit permettre aux élèves de suivre la formation stricte des khâgnes qui les prépare à affronter des épreuves de concours très sélectifs. L'entre-deux-guerres correspond à une période de bouleversements de l'enseignement secondaire féminin dans le sens d'un rapprochement avec l'enseignement masculin (accès au baccalauréat, identification des programmes). Ces modifications entraînent également un rapprochement de l'ENS de la rue d'Ulm et de l'École de Sèvres dont les concours deviennent identiques à la fin des années 1930 (chapitre 1).

Par la suite, l'ensemble des khâgneux-ses du Lycée du Parc, qu'ils / elles deviennent normalien-ne-s ou non, suivent les cours des facultés de lettres (les normalien-ne-s suivent les cours de la Sorbonne en plus des conférences dispensées à l'École). Les khâgneuses du Lycée de jeunes filles des années 1920, quand elles sont bachelières, choisissent des orientations similaires alors que les sévriennes préparent, elles, en priorité le certificat d'aptitude à l'enseignement féminin puis l'agrégation. À partir de 1938, les admises à l'École de Sèvres sont soumises au même régime que les normalien-ne-s. Quoi qu'il en soit, en faculté, les ancien-ne-s khâgneux-ses se présentent aux différents grades universitaires, licence et Diplôme d'Études Supérieures avant de se présenter aux concours de recrutement de l'enseignement (chapitre 2).

Et obtenir l'agrégation ou un certificat s'apparente pour certain-e-s à une promotion sociale dans la mesure où les khâgnes effectuent une partie de leur recrutement parmi les classes moyennes. Cependant, les études secondaires entrainent des frais, même après la mise en place de la gratuité dans les années 1930. Dès lors, les élèves des khâgnes de Lyon bénéficient d'un ensemble d'aides. Si les normalien-ne-s et les sévriennes jouissent, par la suite, d'avantages financiers certains, les élèves poursuivant en faculté peuvent prétendre à différentes bourses de l'enseignement supérieur et certain-e-s occupent des emplois pour financer leurs études (chapitre 3).

# CHAPITRE 1 – KHÂGNEUX ET KHÂGNEUSES DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES : GENRE, SCOLARITÉ ET CONCOURS

Dans l'entre-deux-guerres, l'enseignement en France reste cloisonné entre un enseignement primaire (menant au certificat d'études) et primaire supérieur (menant au brevet élémentaire et supérieur) et un enseignement secondaire (menant au baccalauréat) réservé à une minorité d'élèves, issue pour la plupart des milieux les plus aisés. Cependant, ces enseignements « cloisonnés » ne sont pas totalement étanches. Les meilleur-e-s élèves des écoles primaires sont orienté-e-s vers les classes de 6e aidé-e-s d'une bourse d'études.

Quoi qu'il en soit, cette dichotomie se répercute sur l'accès à l'enseignement supérieur. À côté des facultés, les khâgnes accueillent une minorité d'élèves, sélectionnée parmi les meilleur-e-s élèves des lycées. À l'image de l'enseignement secondaire, ces classes préparatoires littéraires ne sont pas mixtes. Les garçons, mais aussi quelques filles depuis 1924, préparent le concours d'entrée à l'ENS de la rue d'Ulm, ouverte aux bachelier-e-s, alors que les filles préparent le concours d'entrée à l'École de Sèvres, ouverte aux titulaires du diplôme de fin d'études secondaires. Jusque dans la fin des années 1920, les deux Écoles présentent des statuts distincts et des concours différents. Toutefois, dans les années 1930, un rapprochement apparaît inéluctable ce qui aboutit au rattachement de Sèvres à l'enseignement supérieur en 1936 et à l'identification des deux concours en 1937.

## I. Le recrutement et les années de khâgne

### 1. Les meilleur-e-s élèves de l'enseignement secondaire

Les khâgneux et les khâgneuses des lycées lyonnais présentent des profils scolaires d'excellence du fait de la sélection (sur dossiers) effectuée à l'entrée de ces classes. Ainsi, les plus brillant-e-s élèves de l'enseignement secondaire se côtoient en Lettres et Première supérieures.

### *A. Parcours et orientation*

Tout d'abord, les khâgneux-ses lyonnais-es sont pour la plupart issu-e-s d'établissements de l'enseignement public.

Type d'établissement fréquenté par les khâgneux-ses lyonnais-es en classe terminale[1]

| | Établissements publics | Établissements privés | Ignoré |
|---|---|---|---|
| Khâgneux du Parc | | | |
| 1928 | 42 | 3 | - |
| 1938 | 39 | 8 | - |
| Khâgneuses du Lycée de jeunes filles | | | |
| 1924-1930 | 33 | - | 11 |
| 1938 | 42 | 4 | 1 |
| Khâgneuses du Lycée du Parc | 41 | 4 | - |

Quarante-deux garçons du Lycée du Parc de la promotion 1928, 39 de celles de 1938 ; 33 khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon des promotions 1924-1930 et 42 de celle de 1938 ; 41 filles du Lycée du Parc ont effectué leurs études secondaires au sein d'un collège ou d'un lycée public. Seuls 3 élèves du Parc de la promotion 1928 et 8 de la promotion 1938 ; 4 élèves du Lycée de jeunes filles de la promotion 1938 ; 4 filles du Lycée du Parc sortent d'un établissement privé. Il s'agit le plus souvent d'élèves issus-e-s des milieux supérieurs, fils et filles de médecin, d'avocat, d'officier, de négociant…

Tous les parcours scolaires ne sont pas linéaires. En effet, si certain-e-s effectuent l'ensemble de leur scolarité au sein d'un même établissement, d'autres fréquentent plusieurs lycées. Et ces changements s'apparentent parfois à des stratégies scolaires comme l'explique Henri T. Ce fils de secrétaire de mairie, décédé en 1929, et d'institutrice effectue ses classes de 6e, 5e et 4e au collège de Charolles avant d'intégrer le Lycée du Parc par la suite. Il indique à ce sujet :

> « *De la 6e à la 4e, j'ai été interne au Collège de Charolles (à cette époque on n'avait pas toujours « sous la main » un collège ou un lycée). Je n'ai pas eu à me plaindre de l'enseignement reçu, bien au contraire, mais un ami, professeur agrégé, a conseillé à ma mère de m'envoyer dans un lycée pour les classes suivantes. Il est vrai qu'en grec, par exemple, j'étais seul élève de 4e et le professeur était plus embarrassé qu'enthousiaste. L'ambiance n'était sans doute pas aussi stimulante qu'il eût fallu. C'est ce même ami qui, je crois, a suggéré le Lycée du Parc. Du reste nous habitions à Gueugnon (Saône-et-Loire) qui, à cette époque, relevait de l'académie de Lyon. Ce changement représentait pour ma mère un sacrifice car la bourse dont je bénéficiais à Charolles a été refusée pendant un an parce que Lyon n'était pas la localité la plus proche* »[2]

[1] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Tableaux des élèves des CPGE, 1T2506-3919W309, 1915-1949 / Fonds du Lycée Édouard Herriot, Livres de classes, non classé.
[2] Questionnaire Henri T.

Sur les conseils d'un professeur agrégé, Henri T. rejoint donc le Lycée du Parc, et ce, malgré les sacrifices que cela implique pour sa famille (il perd pour un an le bénéfice de sa bourse[3]). Il fréquente l'établissement de la 3e à la classe de Philosophie avant d'intégrer l'hypokhâgne en 1938.

Cet exemple soulève également la question du recrutement des khâgnes lyonnaises au sein de leurs classes secondaires. En effet, entre 1930 et 1938, 34 khâgneux sur 367 (9,3%) sont issus des classes terminales du Lycée du Parc. De même, entre 1930 et 1938, 23 khâgneuses du Lycée de jeunes filles sur 155 (14,8%) proviennent des classes secondaires de l'établissement. Les khâgnes lyonnaises effectuent ainsi une part de leur recrutement parmi leurs effectifs. Il n'en reste pas moins que près de 90% des élèves sont issu-e-s d'autres collèges ou lycées. Des témoignages de khâgneux du Lycée du Parc font alors référence au rôle joué par certains de leurs professeurs, eux-mêmes anciens de la classe préparatoire de Lyon. Par exemple, Serge H., fils d'instituteur et dont la mère ne travaille pas, effectue des études secondaires au Lycée de Roanne avant de rejoindre à la rentrée 1944 la classe de Lettres supérieures du Lycée du Parc. Il explique alors que la « *khâgne du Parc [lui a été] indiquée par des professeurs du lycée, eux-mêmes anciens khâgneux du Parc* »[4]. D'autres professeurs incitent leurs meilleurs élèves à rejoindre la préparation lyonnaise en raison des rapports amicaux qu'ils entretiennent avec certains de ses enseignants. Ainsi, Valentin B., fils d'un employé de la compagnie du gaz de Nice et dont la mère ne travaille pas, effectue ses études au Lycée de Nice jusqu'à sa classe de Philosophie. Il rejoint l'hypokhâgne du Lycée du Parc en 1943, encouragé par son professeur de lettres et explique avoir choisi Lyon « *principalement par l'intermédiaire de [son] professeur de lettres de 1ère et terminale, Jean Onimus, qui [l']a orienté vers la khâgne de Lyon, où exerçait son ami Victor-Henri Debidour* ». Il ajoute par ailleurs que « *la khâgne de Lyon était à l'époque, une des meilleures, sinon la meilleure* »[5].

Une partie des khâgneux et des khâgneuses ont effectué leurs études secondaires au sein des lycées lyonnais. D'autres sont orienté-e-s par leurs professeurs, eux-mêmes anciens khâgneux des préparations lyonnaises. C'est particulièrement vrai concernant les élèves du Lycée du Parc. Et ces orientations concernent les meilleur-e-s élèves des classes terminales.

[3] La législation des bourses prévoit que les bénéficiaires doivent obligatoirement rejoindre l'établissement le plus proche du lieu de résidence des parents. Cette question est abordée en chapitre 3.
[4] Questionnaire Serge H.
[5] Questionnaire Valentin B.

La plupart n'ont connu aucun accident de parcours et intègrent les classes préparatoires à l'âge normal de scolarité[6].

Âge d'entrée des élèves en Lettres supérieures du Lycée du Parc et du Lycée de jeunes filles de Lyon[7]

| | Khâgneux Lycée du Parc | | Khâgneuses Lycée de jeunes filles | | Khâgneuses Lycée du Parc |
|---|---|---|---|---|---|
| | 1928 | 1938 | 1924-1930 | 1938 | 1925-1935 |
| 16 ans | 2 | 5 | 3 | 3 | 2 |
| 17-18 ans | **36** | **37** | **27** | **40** | **31** |
| 19-20 ans | 8 | 5 | 9 | 4 | 10 |
| + 20 ans | 1 | - | 2 | - | 2 |
| Ignoré | - | - | 3 | - | - |
| Total | 45 | 47 | 44 | 47 | 45 |

La grande majorité des élèves lyonnais intègre les classes préparatoires « à l'heure » : en moyenne 8 khâgneux du Lycée du Parc sur 10 des promotions 1928 et 1938 ; 7 khâgneuses du Lycée du Parc sur 10 et du Lycée de jeunes filles rejoignent l'hypokhâgne à 17 ou 18 ans. Toutefois, quelques particularités apparaissent. Tout d'abord, une minorité de filles et de garçons rejoint une classe de Lettres supérieures à 16 ans. Mais la plupart de ces élèves sont né-e-s en fin d'année et n'apparaissent pas spécialement « en avance » par rapport à leurs camarades. C'est le cas Maxime K[8]. Né le 2 décembre 1921, ce fils de médecin[9] effectue des études au collège d'Yssingeaux avant de rejoindre l'hypokhâgne du Lycée du Parc à la rentrée 1938. Né au mois de décembre, il rentre en 6e à neuf ans et dix mois. Il connaît un parcours sans redoublement et rejoint donc la classe préparatoire de Lyon à seize ans et dix mois.

Des parcours bien plus atypiques concernent les élèves âgé-e-s de dix-neuf ans et plus au moment de leur entrée en hypokhâgne. On compte 9 garçons de la promotion 1928, 5 de la promotion 1938 ; 11 filles des promotions 1924-1930 et 4 de la promotion 1938 ; 12 khâgneuses du Lycée du Parc. Cette présence d'étudiant-e-s plus âgé-e-s s'explique par trois faits majeurs. Tout d'abord, certains élèves entament leur scolarité en école primaire quand d'autres intègrent directement les petites classes des lycées. Les premiers peuvent se présenter au certificat d'études. Cependant, les élèves entrent en 6e à dix ans alors que le CEP s'obtient à douze ans. Le passage entre les deux systèmes n'est pas aménagé. Dès lors, les élèves, qui ont la possibilité de rejoindre un lycée, soit prennent le risque d'entrer au lycée sans certificat, soit rejoignent un établissement secondaire avec près de deux ans de retard[10], nous l'avons vu. Par exemple, Aimé Blanc, khâgneux de 1940, fréquente l'école primaire de

[6] Le baccalauréat est obtenu en moyenne à 17 ans.
[7] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Tableaux des élèves des CPGE, 1T2506-3919W309, 1915-1949 / Fonds du Lycée Édouard Herriot, Livres de classes, non classé.
[8] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Tableaux des élèves des CPGE, 1T2506.
[9] On ignore la profession de la mère.
[10] PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement en France 1800-1967*, *op. cit.*, p 415.

la rue Tronchet où enseignent ses parents avant de rejoindre la 6e du Lycée du Parc en 1932. Il est alors âgé de dix ans et ne se présente pas au CEP. Inversement, Pierre M., fils d'un correspondant d'une agence de publicité et dont la mère ne travaille pas, effectue des études primaires à l'école de Valence puis à l'école libre de Bourg-de-Péage. Il explique ce changement d'établissement par le « *refus de l'instituteur de [le] présenter aux bourses (l'année précédant le certificat d'études)* »[11]. Sa mère le retire alors de l'école primaire qu'il fréquente et l'inscrit dans un établissement libre à Bourg-de-Péage. Reçu au CEP en 1931 avec une mention *très bien*, il rejoint la classe de 6e de l'Établissement libre de Valence à onze ans et demi avant d'intégrer le Collège de Montélimar à partir de la 1ère. Il devient khâgneux au Lycée du Parc en 1937.

Au-delà de la question du CEP, des élèves sont retardé-e-s dans leur scolarité par des redoublements de classe. Leur nombre reste limité. Ginette J.[12] est née le 13 août 1916 à Digne. Cette fille d'inspecteur primaire, et dont la mère ne travaille pas, rejoint la classe de 6e du Lycée de jeunes filles de Lyon en 1926. Elle suit une scolarité « normale » jusqu'en 1ère, classe qu'elle redouble en 1932. À la rentrée 1933, elle est autorisée à suivre les cours de la classe de Philosophie mais échoue au baccalauréat en 1934. Elle quitte alors le Lycée pour rejoindre l'établissement de Montpellier. Elle obtient le baccalauréat en 1935 et retourne à Lyon où elle s'inscrit en hypokhâgne au Lycée du Parc à l'instar de son frère et de sa sœur aîné-e-s quelques années auparavant. Cette élève, âgée de dix-neuf ans, intègre l'établissement avec deux ans de retard.

Enfin, quelques rares élèves ont d'abord fréquenté une faculté avant de rejoindre l'hypokhâgne d'un des deux lycées : entre 1924 et 1944, 15 khâgneux et 2 khâgneuses du Lycée du Parc ainsi que 1 élève du Lycée de jeunes filles ont été repéré-e-s. C'est le cas de Marie O.[13] Née le 22 mars 1905 à Clermont-Ferrand, fille de receveur des PTT[14], cette élève effectue sa scolarité au Lycée de jeunes filles de Lyon. Titulaire du baccalauréat Philosophie depuis 1924, elle rejoint la Faculté des lettres de Lyon. À la rentrée 1925, à vingt ans, elle intègre la classe préparatoire du Lycée de jeunes filles de la ville où elle suit les cours pendant deux ans. Jean-Jacques D., khâgneux du 1941, est également dans cette situation. Fils d'instituteur et d'institutrice, cet élève effectue des études secondaires au Lycée d'Albi. Après l'obtention du baccalauréat, il poursuit des études à la Faculté des lettres de Toulouse où il prépare des certificats de licence de lettres classiques. En septembre 1941, son père écrit au

[11] Questionnaire Pierre M.
[12] AD du Rhône, Fonds du Lycée Édouard Herriot, Fiches signalétiques des élèves, T1.
[13] AD du Rhône, Fonds du Lycée Édouard Herriot, Livres de classes, non classé / Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W350.
[14] On ignore la profession de la mère.

proviseur du Lycée du Parc pour demander à ce que son fils puisse intégrer la khâgne avec quelques jours de retard.

> « *J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien accorder à mon fils Jean-Jacques D., élève de Première supérieure, l'autorisation de retarder sa rentrée au lycée pour lui permettre de se présenter, à la session d'octobre, aux CES de littérature française et de grec à la Faculté de Toulouse.*
>
> *Je serais en effet très désireux que mon fils puisse compléter les résultats obtenus en juillet : il a été admissible au certificat de grec, et son professeur de littérature française, M. Maves, l'encourage vivement à se représenter en octobre* »[15]

Il s'agit pour le jeune Jean-Jacques de ne pas perdre le bénéfice de sa formation en faculté et « *ces certificats seraient pour lui une clôture et la sanction de l'année passée* ». Le père de ce garçon complète son courrier en justifiant l'orientation de son fils vers la Faculté de Toulouse plutôt que vers une classe préparatoire littéraire :

> « *M. Favre, que nous avons eu l'occasion de voir ces vacances dans sa famille a vivement encouragé Jean-Jacques à suivre une Première supérieure comme il en avait le désir et bien qu'il ait commencé des études à la faculté. Évidemment, il eût été bien préférable d'entreprendre l'année dernière cette Première supérieure. Le désarroi de l'été passé explique cette erreur d'orientation ; nous pensons cependant qu'à dix-neuf ans il n'est pas trop tard pour reprendre le départ. J'espère donc, qu'en raison des circonstances, vous voudrez bien autoriser Paul à rentrer après avoir subi ses examens* »

Jean-Jacques D. rejoint la classe préparatoire du Lycée du Parc à la rentrée 1941. Les évènements de la guerre expliquent cette orientation tardive. Il ne s'agit pas ici d'un exemple isolé. En effet, sur les 15 garçons effectuant une année de faculté entre l'obtention du baccalauréat et leur entrée en Lettres supérieures, 11 sont issus des promotions 1940-1944, notamment 6 de 1940. En 1939-1940, devant les hostilités, les CPGE des grandes villes (Paris, Lyon…) ferment leurs portes pour l'année. Si certains garçons intègrent l'hypokhâgne du Lycée de Clermont ou certaines filles le Centre de Tournon dès 1939, nous y reviendrons, d'autres préfèrent attendre la réouverture des préparations lyonnaises. Dans un courrier adressé à l'inspecteur d'académie, le proviseur du Lycée du Parc aborde cette question : « *Un certain nombre de futurs candidats […], relativement nombreux à Lyon, n'ont pas voulu quitter leur ville en 1939-1940, bien qu'il n'y eût pas de préparation à l'École Normale ; ils ont donc fait un an de faculté. En octobre 1940 après avoir hésité, ils sont rentrés en Premières supérieure préparatoire* »[16]. Sur les 6 élèves de la promotion 1940 concernés, 5 habitent Lyon ou Villeurbanne et 1 Vienne. Tous suivent pendant un an les cours de la Faculté des lettres de Lyon.

[15] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Dossiers d'inscription des élèves, 3919W196.
[16] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Gestion durant la Seconde guerre mondiale, 3919W644.

Les élèves des classes préparatoires littéraires de Lyon intègrent pour la plupart la classe de Lettres supérieures « à l'heure ». Ils présentent le plus souvent des parcours scolaires linéaires. Ces élèves obtiennent aussi de nombreux prix et sont issu-e-s des meilleures filières de l'enseignement secondaire.

***B. Prix et baccalauréat***

Pour Jean-François Sirinelli « *un regroupement de prix d'excellence, telles sont, dans une certaine mesure, les khâgnes. Pour que la fiche signalétique soit complète, il faudrait en effet ajouter que s'y concentrent la plupart des lauréats au Concours Général* ».[17] Et le Lycée du Parc n'échappe pas à cette règle. On peut citer plusieurs exemples. Marcel A.[18], khâgneux de 1935, fréquente le Lycée du Parc à partir de la classe de 6e. Tout au long de sa scolarité, cet étudiant collectionne les premiers prix et les places d'honneur. En classe de 1ère, il obtient le 2e accessit de version grecque au Concours Général. Il obtient également le prix d'honneur de sa classe et reçoit le 1er prix en composition française, en version latine, en version grecque, le 2e prix d'anglais et est 1er accessit en thème latin, mathématiques et physique-chimie. En classe de Philosophie, il obtient de nouveau le prix d'honneur. De même, René F.[19], khâgneux de 1932, reçoit le prix d'excellence, le 2e prix de version latine, 2e accessit de thème latin en classe de 4e au Lycée du Parc. En classe de 2nde et de 1ère, il reçoit le 1er accessit de composition française et le 2e prix d'allemand. Ou encore Gilles N.[20], khâgneux du 1933, qui obtient une mention au prix d'excellence en 5e, le 1er accessit de version latine et 2e accessit de récitation. En 3e, il reçoit le 1er accessit d'allemand et le 4e accessit de thème latin ; en classe de 2nde, une mention en version latine. Les lacunes des archives rendent impossible une étude similaire au niveau du Lycée de jeunes filles de Lyon. En revanche, une approche par le type de baccalauréat obtenu et les mentions attribuées permet de constater l'excellent niveau scolaire des khâgneuses lyonnaises à l'instar de leurs homologues masculins.

Dans l'entre-deux-guerres, le baccalauréat s'organise en deux parties : l'une présentée en fin de classe de 1ère et l'autre en fin de terminale. Jusqu'en 1925, les élèves de l'enseignement secondaire ont le choix entre quatre filières : A « latin-grec », B « latin-langues », C « latin-sciences » et D « langues-sciences ». À partir de la réforme de 1925,

[17] SIRINELLI Jean-François, *Génération intellectuelle, khâgneux et normaliens dans l'entre deux guerres*, *op. cit.*, p. 44.
[18] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Palmarès des élèves primé-e-s, 1T2597.
[19] *Ibid*.
[20] *Ibidem*.

ils / elles peuvent choisir entre les sections A « latin-grec », A' « latin-sciences » et B « langues-sciences ». Si en 1922, 1 élève sur 7 obtient un baccalauréat en empruntant la section A, en 1933, le rapport est de 1 sur 3. Pour Pierre Albertini, « *à ce redressement quantitatif correspond un apogée qualitatif : ayant accès à tout l'éventail des carrières, les A de l'entre-deux-guerres sont globalement les meilleurs élèves* »[21]. L'étude des filières empruntées par les khâgneux-ses des deux lycées lyonnais, avant d'intégrer la classe préparatoire, tend à prouver la place prépondérante des étudiant-e-s issu-e-s de la section classique de l'enseignement secondaire.

Section choisie par les khâgneux-ses pour l'obtention de la 1ère partie du baccalauréat[22]

| | A « latin-grec » | A' / C « latin-sciences » | B « langues-sciences » | B[23] « latin-langues » | NI | Autres[24] | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Khâgneux Lycée du Parc | | | | | | | |
| -1928 | **26** | 8 | 2 | 7 | 3 | - | **45 (+1)** |
| -1938 | **31** | 9 | 1 | - | 6 | - | 47 |
| Khâgneuses Lycée de JF | | | | | | | |
| -1924-1930 | - | 4 | 7 | 11 | 16 | **6** | 44 |
| -1938 | **31** | 10 | - | - | 6 | - | 47 |
| Khâgneuses Lycée du Parc | 10 | **15** | 8 | 3 | 9 | - | **45** |

En 1928, 26 khâgneux du Lycée du Parc sur 45 optent pour la filière A dans l'enseignement secondaire, soit plus de la moitié. En 1938, la khâgne masculine accueille pour deux tiers des bacheliers « latin-grec ». Les autres sections ne sont que marginalement empruntées, notamment celles ne comportant pas de latin. En effet, seuls 2 khâgneux de 1928 et 1 khâgneux de 1938 ont suivi la série « langues-sciences ». Ainsi, les élèves de la khâgne du Lycée du Parc ont majoritairement emprunté la filière d'excellence de l'enseignement secondaire.

Les khâgneuses du Lycée de jeunes filles présentent, quant à elles, des situations particulières. En effet, les filles des promotions 1924-1930 intègrent la préparation lyonnaise au moment même où le décret Bérard instaure le baccalauréat dans les lycées féminins. Avant 1924[25], les jeunes filles préparaient, après un cursus de cinq ans[26], le diplôme de fin d'études secondaires. Et l'École de Sèvres reste ouverte aux titulaires du DFES. Dès lors, 4 filles intègrent le lycée sans être bachelières. Il ne s'agit que de minimum dans la mesure où les

[21] ALBERTINI Pierre, *L'école de France du XIXe siècle à nos jours, de la maternelle à l'université*, *op. cit.*, p. 88.
[22] AD du Rhône, Fonds du Rectorat de Lyon, Baccalauréats, 1T284-285 / Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiants, 2400W346-2400W823.
[23] Avant 1925.
[24] 4 khâgneuses intègrent la préparation lyonnaise sans baccalauréat et 2 n'ont pas suivi d'études en France.
[25] Certaines filles pouvaient néanmoins se présenter en candidates libres. Le collège Sévigné en 1905 instaure une préparation au baccalauréat.
[26] Equivalent de la classe de 6e à 2nde.

parcours non renseignés sont nombreux. Par exemple, Brigitte G., fille d'instituteur et d'institutrice, effectue l'ensemble de ses études au Lycée de jeunes filles de Tournon. Elle obtient le DFES en 1924 et intègre à la rentrée suivante la préparation littéraire du Lycée de jeunes filles de Lyon.

Néanmoins, la moitié des khâgneuses de ces promotions emprunte un cursus les menant au baccalauréat. Et les filières choisies diffèrent alors de celles des khâgneux de 1928. Aucune des bachelières repérées n'a fait du grec, 15 ont fait du latin et 7 ont opté pour la section « langues-sciences ». Il est vrai qu'au moment de l'instauration du baccalauréat dans les établissements féminins, le grec est instauré à titre facultatif et les horaires de latin sont allégés. Dès 1938, les filles présentent des profils similaires à ceux des khâgneux : 31 ont suivi la filière A et 10 la filière A'.

L'étude des parcours des khâgneuses du Lycée du Parc laisse apparaître que la section « latin-sciences » est la plus empruntée, regroupant près de 1 étudiante sur 3. Les khâgneuses issues de la section « langues-sciences » ont toutes obtenu leur diplôme entre 1928 et 1930, au début de la période, alors que celles de la filière A', entre 1931 et 1935. De même, 7 bachelières « latin-grec » appartiennent aux promotions 1933-1935. En définitive, pas moins de 31 khâgneuses ont étudié le latin dans l'enseignement secondaire, soit les deux tiers. Comme l'indique Évelyne Herry, dans les années 1930, « *l'apprentissage du latin n'est plus la barrière qui sépare les filles et les garçons* »[27].

Enfin certain-e-s élèves présentent la particularité d'obtenir plusieurs premières parties du baccalauréat. Jean S., khâgneux de 1927, effectue des études secondaires au collège de Chalon-sur-Saône. Il obtient en juin 1927 la première partie « latin-langues » en juin 1927 mais également celle « latin-grec » en octobre 1927. De même, Janine D., khâgneuse du Lycée du Parc en 1934, effectue des études au collège puis au Lycée de Valence. En 1933, elle obtient les premières parties « latin-grec » et « latin-sciences ».

La première partie du baccalauréat obtenue, les élèves ont la possibilité de rejoindre en terminale soit une classe de Philosophie, soit une classe de Mathématiques élémentaires. La khâgne, préparation littéraire, se doit de recruter des bachelièr-e-s Philosophie. Néanmoins il existe des exceptions.

[27] HERY Evelyne, « Quand le baccalauréat devient mixte », *art. cit.*, p77-90.

Section choisie par les khâgneux-ses des deux échantillons pour l'obtention de la 2e partie du baccalauréat[28]

| | Philo. | Maths. | Les deux | NI | Autres | Total |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Khâgneux Lycée du Parc | | | | | | |
| -1928 | **39** | - | - | 6 | - | 45 |
| -1938 | **35** | 1 | 3 | 8 | - | 47 |
| Khâgneuses Lycée de JF | | | | | | |
| -1924-1930 | 22 | - | - | 16 | **6** | 44 |
| -1938 | **41** | - | - | 6 | - | 47 |
| Khâgneuses Lycée du Parc | **37** | - | - | 8 | - | 45 |

Tout d'abord, 39 khâgneux de la promotion 1928 sur 43 et 35 de la promotion 1938 sur 47, la totalité des khâgneuses du Lycée du Parc et des élèves du Lycée de jeunes filles de la promotion 1938, ont obtenu un baccalauréat Philosophie. Trois élèves présentent l'originalité d'être également titulaire d'un baccalauréat Mathématiques élémentaires. Trois situations ont été repérées. Premièrement, certains obtiennent les deux diplômes la même année à l'instar de Robert K. qui devient bachelier de Mathématiques élémentaires en juillet 1937 puis de Philosophie en octobre 1937. Ensuite, d'autres deviennent double bachelier-e-s d'une année sur l'autre : Lionel A., khâgneux de 1936, obtient le diplôme scientifique en 1935 et le diplôme littéraire en 1937. Enfin, avec la fermeture des CPGE en 1939-1940, certains élèves profitent de cette année pour préparer un deuxième baccalauréat. Par exemple, Roger R., khâgneux de 1940, effectue ses études au Lycée du Parc et devient bachelier de Philosophie en 1939 puis bachelier de Mathématiques élémentaires en 1940. Il est rejoint dans cette démarche par son frère René, khâgneux de 1938, qui abandonne la préparation littéraire après à la fermeture des CPGE et qui obtient aussi en 1940 le diplôme scientifique.

Le proviseur du Lycée du Parc aborde la question du baccalauréat et du choix des filières dans une correspondance avec les parents d'un élève. En effet, en août 1943, le père d'Émile V. écrit à l'administration de l'établissement lyonnais :

> « *Mon fils envisage la préparation au concours de l'École Normale Supérieure (section lettres). Est-il réellement indispensable qu'il possède le baccalauréat philosophie ? […]*
>
> *Mon fils a d'ailleurs préparé cette année l'examen du baccalauréat Philosophie en même temps que celui de Mathématiques. Mais au dernier moment, une circulaire ministérielle a interdit de se présenter aux deux séries et, étant en classe de Mathématiques, il n'a pu présenter que la série Mathématiques (mention bien).*
>
> *Ses goûts et ses aptitudes le poussent sans aucun doute vers l'étude des lettres et si c'est indispensable il se présentera à la 2e partie philosophie à la session d'octobre. Aura-t-il le droit de le faire ?* »[29]

[28] ADR, Fonds du Rectorat de Lyon, Baccalauréats, 1T284-285 / Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiants, 2400W346-2400W823.

Le proviseur du Lycée du Parc répond alors :

> « *En réponse à votre lettre du 4, j'ai l'honneur de vous informer que je suis disposé à inscrire, dans la classe de Lettres supérieures, votre fils, bachelier de Mathématiques. Le cas est rare, mais il s'est déjà produit. Vous pouvez donc m'adresser le dossier nécessaire.*
>
> *Mais je conseille instamment à votre fils : 1°. de se présenter au baccalauréat de Philosophie à la session de septembre : il en a le droit ; 2°. en vue de la rentrée, de travailler le latin et le grec (programme de 1ère), matières de première importance en Lettres supérieures* »[30]

Émile V., titulaire du baccalauréat Mathématiques élémentaires obtient à la session de septembre 1943 le baccalauréat Philosophie avant de rejoindre la préparation lyonnaise.

Certaines khâgneuses du Lycée de jeunes filles des promotions 1924-1930 présentent des profils particuliers. Tout d'abord, les filles bachelières le sont toutes en Philosophie. Jusqu'ici rien de bien original. Ensuite, nous l'avons vu, 4 khâgneuses intègrent la préparation sans être bachelières. Mais en cas d'échec au concours d'entrée de Sèvres, ces filles ne peuvent rejoindre une faculté pour poursuivre des études supérieures. C'est le cas de Monette B. qui effectue ses études secondaires au Lycée de jeunes filles de Lyon. En 1924, elle obtient le DFES et intègre la classe préparatoire de l'établissement. Après deux échecs, elle souhaite préparer une licence d'histoire. Non titulaire du baccalauréat, elle rejoint la classe de 1ère B du lycée en 1926-1927 puis la classe de Philosophie l'année suivante. En parallèle, elle obtient trois Certificats d'Études Supérieures[31] entre 1927 et 1928. Bachelière en juillet 1928, elle poursuit ses études d'histoire à la Faculté des lettres de Lyon et prépare le dernier CES.

Enfin, 2 khâgneuses du Lycée de jeunes filles n'ont pas effectué leurs études en France. La première, Lomine T., vient de Chine. Elle intègre la classe préparatoire en 1924 en bénéficiant de l'équivalence du baccalauréat. Après une seule année au lycée, elle rejoint la Faculté des lettres de Lyon où elle obtient une licence de philosophie. La seconde, Marianne M., vient d'Angleterre. Fille du directeur du Lycée de Peel, elle intègre la classe préparatoire en 1927, son Bachelor de l'Université de Reading valant équivalence du baccalauréat.

Des mentions peuvent être attribuées aux deux parties du baccalauréat : *assez bien*, *bien* et *très bien*. De nombreux khâgneux et khâgneuses obtiennent leur diplôme avec de très

---

[29] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Dossiers d'inscription des élèves, 3919W186.
[30] *Ibid*.
[31] Un-e élève non bachelier-e peut préparer des CES en faculté mais dans la limite de 3. Il / elle ne peut pas prétendre au grade de licencié-e.

bonnes moyennes, et ce, quelle que soit la période considérée. On peut citer l'exemple de Maurice D., de la promotion 1938. Ce fils de professeur de droit et de sage-femme entame sa scolarité à l'École catholique d'Ozanam avant de rapidement rejoindre les petites classes du Lycée Ampère de Lyon. Il obtient la première partie du baccalauréat « latin-grec » mention *très bien*. Au Lycée du Parc pour sa classe terminale, ses professeurs ne tarissent pas d'éloges à son sujet. Au premier trimestre, ils indiquent que Maurice D. est un « *excellent élève dont les résultats sont remarquables dans toutes les matières* » ; au second qu'il s'agit d'un « *esprit vif et pénétrant. Les résultats obtenus continuent d'être remarquables et placent cet élève à la tête de sa classe. Il prépare un brillant avenir universitaire* »[32]. Maurice D. devient bachelier Philosophie avec, une nouvelle fois, la mention *très bien*. Il reçoit également le 4e accessit de philosophie et le 6e accessit d'histoire et géographie au Concours Général de 1938.

Les khâgneuses du Lycée du Parc et du Lycée de jeunes filles obtiennent également de brillants résultats dans leur cursus secondaire. Henriette N.[33], fille d'ingénieur, effectue des études secondaires à l'Institut Sainte-Marie en Avignon. Elle obtient la première partie du baccalauréat « latin-langues » avec la mention *bien* en juin 1934. L'année suivante, elle devient bachelière de la classe de Philosophie avec la mention *très bien*. En octobre 1935, elle intègre la khâgne du Lycée du Parc mais ne la fréquente qu'une seule année. Suzanne P.[34], quant à elle, fille d'instituteur et d'institutrice, entame sa scolarité à l'école primaire de la rue Bossuet à Lyon avant d'intégrer la 6e du Lycée de jeunes filles de la ville. Elle obtient la première partie du baccalauréat « latin-grec », mention *très bien*, puis la seconde partie Philosophie mention *bien*. Elle rejoint la classe préparatoire de l'établissement à la rentrée 1942, classe qu'elle fréquente pendant deux ans.

Les khâgneux et les khâgneuses lyonnais-es sont recruté-e-s parmi les meilleur-e-s élèves de l'enseignement secondaire et notamment parmi les bachelier-e-s de la filière d'excellence « latin-grec-philosophie ». C'est particulièrement vrai concernant les garçons du Lycée du Parc. Les filles présentent des profils similaires dès les années 1930 alors qu'elles investissent davantage les sections sans grec dans les années 1920. Par la suite, la grande majorité des étudiant-e-s obtient la deuxième partie du baccalauréat Philosophie bien que quelques parcours originaux se distinguent. Certain-e-s se caractérisent par l'obtention de nombreux prix mais aussi des meilleures mentions au baccalauréat. Dès lors, ils / elles

[32] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Répertoires d'appréciations des élèves, 1T2500.
[33] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W577.
[34] AD du Rhône, Fonds du Lycée Édouard Herriot, Fiches signalétiques des élèves, T1.

intègrent les classes préparatoires littéraires qu'ils / elles fréquentent une à quatre années ; les candidat-e-s pouvant se présenter aux concours au maximum trois fois.

## 2. Les années de khâgne

La période étudiée couvre les années 1924-1944. Ces vingt années ne peuvent être étudiées sans prendre en compte le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale et les bouleversements que cela entraine dans les parcours scolaires des élèves, ne serait-ce que par la fermeture des CPGE des grandes villes en 1939-1940. L'étude du nombre d'années passées dans les khâgnes lyonnaises par les élèves des promotions des années 1920 permet de tirer des conclusions quant à la scolarité des khâgneux et des khâgneuses en temps « normal ». Les particularités liées à la guerre sont abordées par la suite.

### *A. Les promotions de l'entre-deux-guerres*

Dans ses travaux, Jean-François Sirinelli a montré que la moitié des khâgneux-ses du Lycée Louis le Grand des années 1920 passe au moins trois années en classe préparatoire littéraire, une année d'hypokhâgne et deux années de khâgne[35]. Les khâgneux lyonnais présentent-ils les mêmes caractéristiques ou un système de transfert apparaît-il entre les khâgnes de Lyon et celles de Paris ? De même, qu'en est-il des khâgneuses ?

Nombre d'années passées dans les khâgnes lyonnaises par les élèves des deux lycées[36]

| | Un an | Deux ans | Trois ans | Quatre ans | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| Khâgneux Lycée du Parc 1928 | 14 | **17** | 12 | 2 | 45 |
| Khâgneuses Lycée de JF 1924-1930 | **30** | 7 | 5 | 2 | 44 |
| Khâgneuses Lycée du Parc 1925-1935 | **25** | 12 | 6 | 2 | 45 |

La part de chaque catégorie se décale concernant le Lycée du Parc. En effet, les élèves effectuent davantage une à deux années au sein de la Première supérieure lyonnaise. Plus de la moitié des khâgneuses du Parc quitte le lycée après une année de préparation, alors qu'elles sont 12 au bout de deux ans et 6 au bout de trois ans. Ce constat ne se limite pas au Lycée du Parc. Jean-François Sirinelli indique à ce sujet que « *la plupart des jeunes filles qui s'inscriv[ent] en classes préparatoires n'y pass[ent] qu'une année en moyenne et ne se présent[ent] pas au concours de la rue d'Ulm. Et les hypokhâgnes – quand elles se*

[35] SIRINELLI Jean-François, *Génération intellectuelle, khâgneux et normaliens dans l'entre deux guerres*, *op. cit.*, p. 64.
[36] ADR, Fonds du Lycée du Parc, Gestion des élèves, Tableaux des élèves de Premières supérieures, 1T2506 / Fonds du Lycée Édouard Herriot, Livres de classes, non classé.

*généraliseront dans les années 1930 – abriteront toujours une proportion beaucoup plus importante d'étudiantes que les khâgnes* »[37].

Concernant les khâgneuses du Lycée de jeunes filles, près des deux tiers d'entre elles quittent l'établissement au bout d'un an. Cette part importante s'explique en partie par la possibilité pour les khâgneuses à se présenter après une seule année de préparation au concours de Sèvres, contrairement aux khâgneux du Lycée du Parc qui, avec la création de la classe d'hypokhâgne en 1928, se présentent pratiquement tous après deux ans de préparation[38].

Au-delà de la question des concours, trois situations principales expliquent les départs anticipés des khâgnes lyonnaises. Tout d'abord, certain-e-s étudiant-e-s quittent le Lycée du Parc ou le Lycée de jeunes filles en raison de leurs résultats jugés trop faibles. Si se présenter à plusieurs reprises au concours n'est pas rare, redoubler l'hypokhâgne l'est beaucoup plus. En effet, la plupart des étudiant-e-s ne répondant pas au niveau scolaire de la classe préparatoire littéraire se voient refuser leur passage en année supérieure et sont « invité-e-s » à quitter l'établissement. La plupart poursuivent alors leurs études à l'université. Le parcours de la jeune Andrée W. en donne un exemple précis. En classe d'hypokhâgne, les appréciations des premiers conseils des professeurs concernant cette étudiante sont partagées : « *Travaille sérieusement et malgré bien des lacunes, donne une impression favorable sauf en philosophie* » ou encore « *De la bonne volonté mais les résultats sont encore faibles* ». Enfin, le conseil du troisième trimestre refuse son passage en année supérieure et même son redoublement : « *Cette élève a montré son application et sa bonne volonté mais elle reste très en dessous du niveau de la classe. Elle ne peut être admise dans la classe supérieure et ses maîtres s'opposent à ce qu'elle redouble. Invitée à quitter* »[39]. De même, Georges D., khâgneux de 1938, est exclu en fin de première année. En effet, les appréciations du conseil des professeurs stipulent de faibles résultats : « *Les débuts sont bien faibles. Il faudra fournir un effort très soutenu, on verra ensuite si cette classe répond aux aptitudes de l'élève* » au premier trimestre ; « *De la bonne volonté, mais les résultats restent faibles* » pour le second. Enfin, le troisième conseil constate « *certains progrès en fin d'année, sauf en français* » et indique qu'« *un effort sérieux reste à fournir. Compterait présenter Saint-Cloud l'an prochain*

[37] SIRINELLI Jean-François, *Génération intellectuelle, khâgneux et normaliens dans l'entre deux guerres*, *op. cit.*, p. 211.
[38] Seuls deux élèves de la promotion 1928 sur 45 se présentent au concours de 1929.
[39] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Répertoires d'appréciations des élèves, 1T2496.

*(ni latin ni grec). Peut y prétendre* »[40]. La question du latin et du grec apparaît ici fondamentale puisque ces matières constituent les « points faibles » de l'étudiant. Toutefois, la guerre déclarée, il n'intègre pas de préparation à Saint-Cloud mais rejoint la Faculté des lettres de Grenoble.

Ensuite, certain-e-s élèves font le choix de ne pas poursuivre en khâgne alors qu'ils / elles y sont autorisé-e-s. C'est le cas d'Antonin A. Après des études secondaires au Lycée Victor Hugo de Besançon et l'obtention du baccalauréat Philosophie, il rejoint la classe préparatoire littéraire du Lycée du Parc pour acquérir de la culture générale :

> « *Mes études secondaires m'ayant donné un certain goût pour le latin et le grec, et pour leur enseignement, je comptais me diriger vers des études classiques, mais je n'avais pas d'inclination particulière pour la préparation à l'ENS. Je ne connaissais guère cette école qui me semblait réservée à une élite. Tout au plus en avais-je entendu parler par un ami plus âgé qui avait connu la khâgne deux ou trois ans avant moi, et qui m'avait conseillé de suivre cette voie : il préconisait au moins un an d'hypokhâgne pour acquérir une meilleure culture générale et une formation plus ouverte. Je m'en suis souvenu au cours de l'exode de 1940*... »[41]

Antonin A. suit strictement les conseils de son ami. En effet, il décide de poursuivre des études à la Faculté des lettres de Lyon après son année de Lettres supérieures. Il explique à ce sujet : « *Après cette année d'hypokhâgne, à l'exemple de plusieurs camarades, j'ai continué en faculté, pour y être plus à l'aise (le concours me paraissait difficile et aléatoire)* »[42].

Ainsi, si des khâgneux et khâgneuses ne sont pas admis-es en classe supérieure, certain-e-s font le choix de ne pas poursuivre et rejoignent une faculté. D'autres encore décident de s'inscrire dans une nouvelle classe préparatoire, notamment parisienne, après un premier échec au concours d'entrée des ENS, voire après la seule année d'hypokhâgne.

Nombre d'élèves transféré-e-s vers une autre khâgne à la sortie des lycées lyonnais[43]

| | Khâgne garçons | Khâgne filles | Total |
|---|---|---|---|
| Khâgneux Lycée du Parc - 1928 | 2 | - | 2 |
| Khâgneuses Lycée de jeunes filles – 1924-1930 | - | 7 | 7 |
| Khâgneuses Lycée du Parc – 1925-1935 | 3 | 7 | 10 |

[40] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Répertoires d'appréciations des élèves, 1T2496.
[41] Questionnaire Antonin A.
[42] *Ibid*.
[43] ADR, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W346-2400W823 / Fonds du Lycée Édouard Herriot, Fiches signalétiques des élèves, T1-T2.

Dans ses travaux, Jean-François Sirinelli indique qu'« *en province […] on observe l'existence de quatre petites khâgnes dont la moyenne des résultats varie entre un reçu par an et un reçu tous les deux ans, Marseille, Poitiers, Bordeaux, Strasbourg, et celle de quatre autres khâgnes dont le résultat décennal ne dépasse pas l'unité mais qui sont quelques fois l'antichambre des khâgnes parisiennes, tandis que les khâgneux de Marseille, Poitiers, Bordeaux et Strasbourg, redoublent en général, dans leur khâgne d'origine* »[44]. Cette remarque s'applique également au Lycée du Parc : si un certain nombre d'étudiant-e-s redouble au sein de l'établissement, d'autres rejoignent une khâgne parisienne par la suite (Louis le Grand, Henri IV, Lakanal). C'est le cas de 2 étudiants de la promotion 1928 qui intègrent par la suite le Lycée Henri IV. Ce chiffre ne reflète pas le nombre réel de transferts du Lycée du Parc vers une autre classe préparatoire qui peut varier d'une année sur l'autre. Par exemple, 9 khâgneux de la promotion 1929 quittent l'établissement lyonnais pour rejoindre une autre classe préparatoire, 6 de 1930, 7 de 1931, 4 de 1932 et 4 de 1933, soit 32 entre 1928 et 1933 (13,5% des effectifs). Parmi eux, 5 quittent le Lycée du Parc après une seule année de préparation, 20 deux années et 7 trois années. Ainsi, plus des trois quarts d'entre eux rejoignent une khâgne parisienne après un ou deux échecs au concours et peuvent encore se présenter à une ou deux reprises. Paul R., par exemple, rejoint l'établissement lyonnais en 1932 après avoir effectué des études secondaires au Lycée de Saint-Étienne et obtenu un baccalauréat A-philosophie mention assez bien. Après un premier échec au concours d'entrée à l'ENS en 1934, il s'inscrit au Lycée Louis le Grand. Dans un courrier adressé au proviseur, son père rend hommage au Lycée du Parc : « *Comme moi, Monsieur le proviseur, il gardera un souvenir ému de l'accueil toujours bienveillant que nous avons trouvé auprès de vous, et avec moi, il vous prie d'agréer l'expression de notre vive gratitude* »[45].

Si certains khâgneux choisissent de poursuivre des études au sein d'une khâgne parisienne, à l'inverse, le Lycée du Parc accueille également quelques élèves ayant déjà effectué une année de préparation. Néanmoins, leur nombre reste très restreint : c'est le cas de 8 garçons du Lycée du Parc entre 1928 et 1937 sur un total de 373 élèves, soit 2,1%. Seul 1 vient d'un lycée parisien (Lakanal) quand 3 ont étudié à Marseille, 1 à Nancy, 1 à Toulouse, 1 à Poitiers et 1 à Montpellier.

[44] SIRINELLI Jean-François, *Génération intellectuelle, khâgneux et normaliens dans l'entre deux guerres*, *op. cit.*, p. 68.
[45] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Transfert des bourses, 1T2571.

Les khâgneuses des promotions 1924-1930 du Lycée de jeunes filles de Lyon choisissent également - tout du moins pour 7 d'entre elles - de rejoindre une autre classe préparatoire : 3 au Lycée de jeunes filles de Versailles, 3 au Lycée de jeunes filles de Fénelon et 1 au Lycée de jeunes filles de Besançon, établissements fournissant la majorité des sévriennes, nous l'étudierons plus loin. Seules 2 khâgneuses quittent l'établissement lyonnais après deux années de préparation ; les 5 autres rejoignant une préparation parisienne dès la fin de la première année. Josette N. est fille d'officier et d'institutrice. Elle effectue des études secondaires au Lycée de jeunes filles de Lyon et obtient un baccalauréat B-Philosophie. Elle intègre la classe préparatoire du lycée en 1927 puis rejoint dès la rentrée suivante le Lycée Fénelon à Paris. Elle est reçue à l'École de Sèvre au concours de 1929 où elle se classe 16e.

Enfin, les khâgneuses du Lycée du Parc présentent la particularité de connaître des transferts vers des classes préparatoires de garçons mais également de jeunes filles. Elles sont ainsi 10 à quitter le Lycée du Parc pour un autre établissement, soit près d'un quart. Parmi elles, 2 rejoignent Louis le Grand et 1 Henri IV, classes préparatoires à la rue d'Ulm. Jacqueline P., fille d'horloger, effectue sa scolarité secondaire au collège de garçons de Thônon. Après l'obtention du baccalauréat B-Philosophie mention *assez bien*, elle intègre la khâgne du Lycée du Parc en 1930. Admissible au concours de 1932, où elle se classe 59e, elle se voit attribuer une bourse de licence qu'elle refuse. L'année suivante, elle rejoint la préparation de Louis le Grand à Paris. Elle est reçue au concours de 1933 classée 15e. Il est à noter que les deux filles rejoignant Louis le Grand sont logées au Lycée Fénelon qui possède, lui, une préparation littéraire féminine.

Si 3 filles intègrent une nouvelle khâgne masculine, 7 autres suivent une préparation à Sèvres, 2 au Lycée de Versailles et 5 au Lycée de jeunes filles de Lyon. Plusieurs explications peuvent être avancées. Tout d'abord, les enseignants du Lycée du Parc estiment que le concours d'entrée à l'École de Sèvres est plus facile que celui de la rue d'Ulm. Il suffit de lire les appréciations portées par le conseil des professeurs sur Hélène C., khâgneuse de 1932. Au premier trimestre, ils considèrent que cette élève présente « *des qualités et des promesses mais aussi des lacunes qui se combleront* ». Au deuxième trimestre, ils notent que l'élève a effectué un « *bon trimestre »,* qu'elle a produit un *« effort sérieux et profitable* ». Enfin au troisième trimestre, ils estiment que Hélène C. est une « *bonne élève, bien douée et travailleuse qui en limitant à Sèvres ses ambitions à toutes chances de succès* »[46]. Alors qu'elle suit une formation préparatoire au concours de la rue d'Ulm et qu'elle est considérée comme une bonne élève, ses professeurs l'encouragent à préparer Sèvres pour augmenter ses

[46] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Répertoires d'appréciations des élèves, 1T2496.

chances de réussite. Elle ne suit pas les recommandations de ses enseignants et poursuit des études d'allemand à la Faculté des lettres de Lyon, discipline non enseignée à l'École Normale de jeunes filles.

Au-delà de cette question, trois situations de transfert vers une khâgne d'un Lycée de jeunes filles ont été repérées. La première concerne la seule étudiante à rejoindre une préparation féminine après trois années de khâgne au Parc et deux échecs au concours de la rue d'Ulm. Germaine J. effectue l'ensemble de ses études secondaires au Lycée de jeunes filles de Bourg-en-Bresse. Bachelière « A'-Philosophie » mention *assez bien*, elle intègre le Lycée du Parc en 1933. Ses professeurs la considèrent comme « *une très bonne élève, bien douée et travailleuse* ». Elle connaît un premier échec au concours de la rue d'Ulm en 1935 où elle n'est pas admissible alors que ses professeurs « *pouvai[ent] espérer le succès* »[47]. Elle est autorisée à refaire une année mais elle échoue une nouvelle fois au concours de 1936. Dès lors, à la rentrée suivante, elle rejoint la préparation à Sèvres du Lycée de jeunes filles de Versailles. Germaine J. est reçue 17e à Sèvres en 1937 au moment même où l'École de Sèvres est rattachée à l'enseignement supérieur, nous y reviendrons.

La deuxième situation concerne Marie-Louise B. Après des études secondaires au Lycée de Montauban, cette fille de pasteur, intègre la khâgne du Lycée du Parc en octobre 1932. Au premier trimestre, ses professeurs indiquent que cette élève présente « *de la bonne volonté et des résultats mais [qu'] un effort sérieux et soutenu est nécessaire* ». Au deuxième trimestre, Marie-Louise B. a effectué un « *bon trimestre* », a fourni un « *effort soutenu* » et obtenu des « *résultats de bon augure* ». Enfin, au troisième trimestre, ses professeurs jugent qu'elle a réalisé des « *efforts sérieux* » et qu'elle a obtenu des « *résultats fort encourageants pour l'an prochain* ». Malgré ses résultats, et dès la fin de la première année, sans se présenter au concours de la rue d'Ulm, la jeune Marie-Louise B. ne poursuit pas sa scolarité au Lycée du Parc mais intègre la Première supérieure du Lycée de jeunes filles de Lyon l'année suivante. Elle est reçue 18e au concours de Sèvres de 1934.

Enfin, la troisième particularité concerne Françoise R. Fille de journaliste, cette élève mène ses études secondaires au Lycée de Nice avant de rejoindre l'hypokhâgne du Lycée du Parc en 1928. Après une seule année de préparation, elle poursuit des études en Première supérieure du Lycée de jeunes filles de Lyon avant de rejoindre le Lycée Fénélon l'année suivante. Françoise R. fréquente ainsi trois classes préparatoires de trois établissements différents.

[47] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Répertoires d'appréciations des élèves, 1T2622 et 1T2497.

Les exemples abordés jusqu'à présent concernent les promotions 1924-1937. L'étude plus spécifique de la promotion 1938 permet d'aborder les bouleversements qu'engendre le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale.

### *B. Le choc de la guerre : les filles à Tournon, les garçons à Clermont-Ferrand*

En septembre 1939, le ministère de l'Éducation nationale décide de la fermeture des classes préparatoires aux grandes écoles des grandes villes exposées aux bombardements allemands. Les khâgnes de Paris et de Lyon disparaissent ainsi temporairement. Alors que les garçons de Louis le Grand et de Henri IV rejoignent la préparation de Rennes, la majorité des khâgneux du Lycée du Parc intègre la préparation de Clermont-Ferrand[48].

Poursuite d'études des khâgneux du Lycée du Parc de la promotion 1938 à la rentrée scolaire 1939[49]

| | Nombre d'étudiants |
|---|---|
| ***Transferts en khâgne :*** | **20** |
| -Khâgne de Clermont | 15 |
| -Khâgne de Bordeaux | 2 |
| -Khâgne de Montpellier | 2 |
| -Centre de Royan | 1 |
| ***Préparation St Cloud à Thouars*** | **1** |
| ***Poursuite en faculté*** | **20** |
| dont non admis en classe supérieure | 10 |
| ***Ignoré*** | **6** |
| Total | 47 |

Tout d'abord, sur 47 élèves d'hypokhâgne au Lycée du Parc en 1938, 20 poursuivent en khâgne l'année suivante quand 20 autres s'orientent en faculté. En 1928, seuls 14 garçons sur 45 quittaient la classe préparatoire au terme de la première année, soit un peu moins d'un tiers. En 1938, ils sont 27 sur 47, soit plus de la moitié. Toutefois, si l'on ne considère que les khâgneux autorisés à passer en classe supérieure, on retrouve une part relativement proche de celle observée les autres années. Ainsi, le déclenchement de la guerre et la fermeture de la khâgne du Lycée du Parc en 1939-1940 ont pour conséquence de désengager un certain nombre d'élèves des classes préparatoires littéraires.

Ensuite, la khâgne de Clermont-Ferrand, ouverte suite aux évènements avec des professeurs notamment parisiens, accueille la majorité des élèves du Lycée du Parc admis en classe supérieure en juin 1939 : ils sont 15 élèves à choisir cette ville. À côté d'eux,

[48] ISRAEL Stéphane, *Les études et la guerre, les normaliens dans la tourmente (1939-1945)*, Paris, Editions Rue d'Ulm, 2005, p. 44.
[49] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W346-2400W823 / Fonds du Lycée Édouard Herriot, Fiches de renseignement des élèves, T1-T2.

2 khâgneux optent pour la préparation de Bordeaux, 2 pour celle de Montpellier et 1 pour le Centre de Royan. Le choix de la ville de repli relève pour certains de la stratégie scolaire. Henri T., en hypokhâgne en 1938, exemple déjà cité, rejoint le Centre de Royan. Il explique n'avoir quitté le Lycée du Parc « *qu'en raison de la fermeture des classes préparatoires, décidée au début de la guerre par crainte des bombardements. Une liste de khâgnes, déjà existantes ou créées pour la circonstance, avait été proposée ; la plupart des « Lyonnais » ont choisi Clermont, mais j'ai préféré Royan, où une khâgne, issue en partie de Paris, avait été installée* ». Se présentant une première fois au concours en 1940, il regagne le domicile familial en attendant les résultats pendant une partie de l'été. Classé 62e, il est admissible mais considère que ce classement ne lui permet pas d'espérer le succès et ne se présente pas à l'oral.

La khâgne du Lycée de jeunes filles de Lyon est également fermée à la rentrée 1939. Les élèves rejoignent alors divers établissements.

Poursuite d'études des khâgneuses du Lycée de jeunes filles de la promotion 1938 à la rentrée scolaire 1939[50]

| | Nombre d'étudiantes |
|---|---|
| ***Transferts en khâgne*** : | **11** |
| -Centre de Tournon | 8 |
| -Khâgne (Ignoré) | 3 |
| ***Préparation Fontenay à Thouars*** | **1** |
| ***Poursuite en faculté*** | **26** |
| ***Ignoré*** | **9** |
| Total | 47 |

Sur 47 khâgneuses, seules 11 poursuivent des études en khâgne à la rentrée 1939, dont 8 au Centre de Tournon, et 26 intègrent une faculté de lettres. Comme 1 khâgneux du Lycée du Parc, 1 fille prépare le concours d'entrée aux Écoles de Saint-Cloud (garçons) ou de Fontenay (filles) après une année de classe préparatoire à Ulm ou Sèvres. Marcelle T. réalise des études secondaires au Lycée d'Avignon et obtient un baccalauréat A-Philosophie mention *assez bien*. Elle intègre la classe préparatoire du Lycée de jeunes filles de Lyon en 1938. En septembre 1939, elle rejoint le centre de préparation à l'École de Fontenay de Thouars. De même, Régis S. effectue des études secondaires au Collège Saint-Claude avant de rejoindre le Lycée du Parc en 1938. Comme Marcelle T., il rejoint le centre de Thouars préparatoire à l'École de Saint-Cloud à la rentrée 1939.

[50] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W346-2400W823 / Fonds du Lycée Édouard Herriot, Fiches de renseignement des élèves, T1-T2.

Certains khâgneux et certaines khâgneuses lyonnaises de la promotion 1938 rejoignent une nouvelle khâgne en septembre 1939 suite à la fermeture temporaire des CPGE de Lyon et de Paris. À la rentrée 1940, ces classes rouvrent leur porte. Dès lors, une partie de ces élèves réintègre les préparations lyonnaises.

Poursuite d'études des khâgneux et des khâgneuses lyonnais-es des promotions 1938 à la rentrée scolaire 1940[51]

| | Khâgneux du Lycée du Parc | Khâgneuses du Lycée de jeunes filles |
|---|---|---|
| Retour khâgne de Lyon | 7 | 7 |
| Poursuite autres khâgnes | 2 | - |
| Poursuite en faculté | 8 | 2 |
| Reçu-e-s ENS en 1940 | 2 | 2 |
| Ignoré | 1 | - |
| Total | 20 | 11 |

À la rentrée 1940, 2 garçons intègrent l'ENS Ulm et 2 filles l'ENS Sèvres, 8 khâgneux et 2 khâgneuses poursuivent des études en faculté, 7 étudiants et 7 étudiantes retrouvent les classes préparatoires lyonnaises. Deux anciens élèves du Lycée du Parc rejoignent une khâgne parisienne. On peut de nouveau citer l'exemple d'Henri T. Pour rappel, cet élève rejoint l'hypokhâgne de l'établissement lyonnais en 1938. En septembre 1939, il intègre la préparation du Centre de Royan, ville de replis de nombreux khâgneux parisiens. À la rentrée 1940, il rejoint la khâgne du Lycée Henri IV. Il explique alors : « *En 1940-41 j'ai pu me faire inscrire au Lycée Henri IV, plutôt sinistre avec le « black-out » en cette première année d'occupation, mais efficace, si bien que, cette fois, je me suis trouvé à l'ENS pour la rentrée de 1941-42, classé 14e sur 30* »[52]. La stratégie scolaire mise en place par Henri T. porte ses fruits. Au Centre de Royan en 1939 pour rejoindre des khâgneux parisiens, il intègre dès l'année suivante le Lycée Henri IV puis la rue d'Ulm.

De manière générale, en 1940 les effectifs des lycées lyonnais retrouvent leur niveau de la rentrée 1938, voire augmentent légèrement, Lyon, de par sa situation géographique en zone libre, se substituant dans certains cas aux classes préparatoires de la zone occupée. Par exemple, certains optent pour l'hypokhâgne du Lycée du Parc parce qu'ils ne peuvent pas rejoindre leur ville d'origine. On peut citer l'exemple d'Antonin A. qui intègre l'hypokhâgne du Lycée du Parc en 1940. Sa famille habite Besançon et logiquement il aurait dû rejoindre la préparation de la ville. Cependant, il explique qu'« *après le bac Philosophie passé au*

[51] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W34-2400W823 / Fonds du Lycée Édouard Herriot, Fiches de renseignement des élèves, T1-T2.
[52] Questionnaire Lionel Galland.

*Puy-en-Velay en juillet 1940, isolé de [sa] famille, [il est] allé [s]'inscrire en hypokhâgne du Lycée du Parc parce qu['il] ne pouvait pas rentrer à Besançon (en zone dite « interdite »)* »[53].

Lyon apparaît également comme ville de repli pour certains élèves ayant déjà effectué une ou plusieurs années de classe préparatoire. Par exemple, la classe de khâgne du Lycée du Parc accueille 15 élèves sur 42 en 1941, 11 élèves sur 45 en 1942, 4 élèves sur 33 en 1943 ayant déjà effectué une ou plusieurs années de préparation au sein d'un autre établissement. Ils représentent alors un quart des effectifs des promotions 1941-1943. Ces chiffres apparaissent bien importants en 1941 et 1942 au regard du nombre de khâgneux présentant ce profil dans les années d'avant-guerre (uniquement 1 élève en 1937 tout comme en 1938). Parmi eux, 7 viennent du Lycée de Clermont, 6 d'un lycée parisien (4 de Henri IV et 2 de Louis le Grand), 4 de Marseille, 3 d'Alger, 2 de Toulouse, 2 de Montpellier et 2 de Bordeaux. Si certaines venues s'expliquent par les raisons traditionnellement observées (réputation du lycée, absence de khâgne dans certains établissements comme à Alger), la situation due à la guerre explique également en partie la présence de ces élèves. C'est le cas de Claude Q. Après des études au Lycée de Nancy, ce fils d'ingénieur rejoint la classe de Lettres supérieures du Lycée de Clermont-Ferrand en septembre 1940. En 1941, son père écrit au proviseur du Lycée du Parc :

> « *Originaire de Nancy, actuellement en zone interdite, j'ai pu y rentrer seul, laissant ma famille en zone libre où mes enfants doivent poursuivre leurs études. En particulier, mon fils aîné qui prépare le concours de l'École Normale lettres, ne peut le faire à Nancy dans les circonstances actuelles et c'est ainsi qu'il fut, l'an dernier, l'élève de Monsieur Boutang qui a paru s'intéresser à lui et m'a vivement recommandé de lui faire poursuivre ses études l'an prochain dans votre établissement dont il apprécie hautement la valeur pour la préparation de ce concours [...] D'autre part, des raisons de famille m'engagent à préférer Lyon à une autre résidence pour mon fils, car c'est en cette ville que sont réfugiés également ses cousins Friedel parmi lesquels vous comptez deux de vos élèves de Mathématiques spéciales* »[54]

Comme Antonin A. avant lui, Claude Q. intègre ainsi le Lycée du Parc parce qu'il ne peut pas rejoindre la classe préparatoire de sa ville natale à Nancy, mais aussi sur conseils de Pierre Boutang, ancien khâgneux de l'établissement lyonnais.

Les khâgnes lyonnaises recrutent les meilleurs élèves de l'enseignement secondaire. Les garçons et les filles effectuent en majorité une à deux années de classe préparatoire. Certain-e-s ne sont pas autorisé-e-s à rejoindre la classe supérieure alors que d'autres décident de se réorienter. Quelques-un-e-s intègrent également une nouvelle khâgne, notamment

[53] Questionnaire Antonin A.
[54] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Dossiers d'inscription des élèves, 3919W221.

parisienne. Le déclenchement de la guerre force les élèves des promotions 1938 à rejoindre un établissement de repli, Clermont-Ferrand pour les garçons, le Centre de Tournon pour les filles. Si des élèves poursuivent des études en faculté dès la fin de Lettres supérieures, les autres affrontent les concours d'entrée de la rue d'Ulm et de Sèvres.

## II. Les concours d'entrée à Ulm et à Sèvres

Si depuis 1903, l'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm est rattachée à la Sorbonne, il n'en est rien concernant l'École de Sèvres qui n'est rattachée à l'enseignement supérieur qu'en 1936.

Pour rappel, c'est en 1924 qu'une préparation au baccalauréat est instaurée, à titre facultatif, dans les lycées féminins par le décret Bérard. Ce même décret ouvre l'ensemble des certificats et des agrégations masculins aux femmes. En 1925, l'identification des programmes de l'enseignement secondaire des garçons et de l'enseignement secondaire des jeunes filles prévoit également l'assimilation progressive des agrégations masculines et féminines. Toutefois, dans les années 1920, l'École de Sèvres reste ancrée dans ses représentations secondaires, ne serait-ce parce que le baccalauréat n'est pas exigé à son entrée et que le DFES suffit. Dès lors, comme l'indique Loukia Efthymiou « *dès les années 1920, les candidates au concours de Sèvres [...] ressentent fortement que les classes préparatoires des lycées de jeunes filles ne suivent pas les changements qui s'opèrent dans l'enseignement féminin, dans le sens d'un rapprochement de l'enseignement des garçons [...] Cet état de choses commande d'urgence une réorganisation des programmes des classes préparatoires à Sèvres* »[55]. S'en suit une série de réformes dont le décret du 27 novembre 1934 qui établit l'identification du programme d'entrée à Sèvres et de la rue d'Ulm pour 1937. Entre temps, le décret du 16 août 1936 rattache l'École de Sèvres à l'enseignement supérieur. Le rapport du ministre de l'Éducation nationale, Jean Zay, introductif au décret du 8 octobre 1937 instituant l'identification des programmes, indique à ce sujet que « *le rattachement de l'École de Sèvres à la direction de l'enseignement supérieur permettra d'y instituer un régime d'études identique à celui de l'École Normale de la rue d'Ulm. Cette organisation suppose que les candidates préparant désormais la licence devront posséder le baccalauréat exigé des jeunes gens. D'autre part, les jeunes filles admissibles au concours qui ne seront pas classées pour*

[55] EFTHYMIOU Loukia, « Le genre des concours », *art. cit.*, p. 92.

*entrer à l'École de Sèvres pourront obtenir des bourses de licence* »[56]. Parallèlement, la rue d'Ulm ferme ses portes aux jeunes filles[57]. Cette nouvelle organisation de la scolarité à Sèvres, en quatre ans, de la licence à l'agrégation, rend nécessaire de « *transférer à Paris l'École Normale de Sèvres, de manière à permettre aux élèves de suivre facilement les cours des facultés* »[58]. Cette question entraîne alors des débats sur l'opportunité de rendre mixtes les formations dispensées dans les deux ENS.

Dès juillet 1936, le directeur de l'École de la rue d'Ulm, Célestin Bouglé, écrit au ministre de l'Éducation nationale[59] et exprime ses craintes d'un rapprochement entre les deux Écoles. Aux partisan-e-s du « *deux hôtelleries, une École* », il répond « *deux collèges, une université* » et rappelant que « *l'essentiel, le nœud de la réforme désirée pour l'École Normale de jeunes filles, n'est pas son rattachement à l'École Normale de garçons mais son rapprochement de la Sorbonne* » à l'instar de la réforme de 1903 concernant la rue d'Ulm. L'argumentation avancée par Celestin Bouglé s'organise essentiellement sur les inconvénients matériels que la fusion entrainerait. En effet, il ne présente pas la coéducation comme étant au cœur de ses problématiques. Il déclare même « *pour la coéducation, l'habitude est prise et le principe acquis. À la Sorbonne, les auditoires mi-féminins mi-masculins sont la règle* ». L'augmentation des effectifs qui risquerait de gêner le fonctionnement de la scolarité de la rue d'Ulm apparaît essentielle dans la note du directeur : « *On ne se rend peut-être pas assez compte que pour qu'un exercice universitaire porte tous ses fruits, tant pédagogiques que scientifiques, il importe que ceux qui doivent en profiter ne soient pas trop nombreux* », qu'il s'agisse des séances pratiques des agrégés-répétiteurs ou les conférences dispensées à l'École. La solution préconisée consisterait à ce que l'ENS de Sèvres garde dans ses nouveaux locaux, son collège de maîtres ou maîtresses de conférences et des agrégé-e-s répétiteurs-trices. Celestin Bouglé soulève également la question de la bibliothèque : « *il serait impossible de laisser emprunter, par un grand nombre de clientes nouvelles, externes par définition, des livres qui doivent, autant qu'il est possible, rester sous la main de nos élèves et de nos maîtres, non seulement pour leurs recherches personnelles, mais pour le travail en commun* ».

En octobre 1936, le ministre de l'Éducation nationale écrit au recteur de l'académie de Paris pour demander une étude concrète et précise sur l'organisation de la scolarité des deux ENS, Ulm et Sèvres. Un mois plus tard, Celestin Bouglé propose un rapport chiffré de la

[56] *Journal Officiel* du 16 janvier 1938.
[57] Des mesures transitoires courent jusqu'en 1939.
[58] Rapport introductif du décret du 9 mars 1938, *Journal Officiel* du 22 mars 1938.
[59] Archives nationales, CAC, Fonds de l'ENS de la rue d'Ulm, Réflexions sur le statut de l'École, 19930595-1/3.

situation de l'École. L'argumentation est plus mesurée. Par exemple, le directeur propose une réforme des préparations aux agrégations littéraires dans leur globalité. Devant le nombre important de candidat-e-s à ces concours, il préconise la mise en place d'un système qui répartirait les aspirant-e-s en divisions distinctes « *compte tenu du niveau que les étudiant-e-s peuvent atteindre et leur degré d'avancement dans la préparation* ». Dans ce système, une division ne regrouperait que les normaliens et les normaliennes[60] « *ayant subi avec succès les concours d'entrée [...], concours dont on peut admettre qu'ils offrent des garanties spéciales* ». Cette division serait la seule à suivre les conférences dispensées rue d'Ulm ; les autres continuant à suivre celles dispensées à la Sorbonne.

En définitive, la fusion des deux Écoles n'a pas lieu. Au-delà des questions matérielles et organisationnelles, un ultime argument est avancé : « *tant qu'il subsiste des agrégations dites féminines, distinctes des autres, il importe qu'elles soient préparées comme auparavant dans l'École Normale Supérieure de jeunes filles* ». L'ENS de jeunes filles doit alors trouver des locaux proches de la Sorbonne comprenant des chambres, un réfectoire, des salles de travail et de conférences et une bibliothèque. Elle a son organisation propre avec une directrice, une sous-directrice et une bibliothécaire. Aucune direction commune aux deux Écoles n'est prévue. Il y a bien deux ENS : l'une masculine et l'autre féminine. Avec le déclenchement la guerre, le projet d'installation de Sèvres à Paris est retardé. En 1940, l'ENS de jeunes filles est occupée par les Allemands ce qui nécessite son transfert dans des locaux précaires. Elle ouvre finalement ses portes boulevard Jourdan sur un terrain de la Cité universitaire dans des locaux construits pour elle à la rentrée 1948.

Néanmoins, dès 1937, l'identification des concours d'entrée est réalisée. Avant d'affronter des épreuves sélectives, les candidats et les candidates aux différentes ENS doivent remplir plusieurs conditions au moment de leur inscription.

## 1. Modalités d'inscriptions : Ulm et Sèvres

L'inscription aux concours de la rue d'Ulm et de Sèvres nécessite un certain nombre de démarches administratives. Les correspondances entre le recteur de l'académie de Lyon, l'inspecteur académique et le proviseur du Lycée du Parc[61] évoquent les modalités à remplir par les candidat-e-s lors de leurs inscriptions : condition d'âge, nombre d'inscriptions, engagement de restitution, commission médicale, statut envisagé…

[60] Quelques auditeurs-trices libres pourraient être autorisé-e-s à rejoindre cette division.
[61] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Concours d'entrée aux grandes écoles, 1T2527 – 1T2534.

### *A. Des candidat-e-s de 18 à 24 ans, trois inscriptions au maximum*

Depuis la réforme de 1904, les candidat-e-s doivent être âgé-e-s au minimum de 18 ans et au maximum de 24 ans au 1er janvier de leur inscription au concours. Ces dispositions sont confirmées par le décret du 12 octobre 1930. Les filles se présentant à Sèvres sont soumises aux mêmes règles. Ces règles courent sur l'ensemble de la période. En 1941, avec les décrets du 28 avril et du 11 juillet, Jérôme Carcopino souhaite abaisser la limite d'âge à 21 ans, ce qui entraine un certain nombre de critiques, notamment des professeurs de khâgne. Comme l'analyse Stéphane Israel, ces derniers s'opposent à l'abaissement de la limite d'âge « *d'une part parce que les fils de famille pauvre qui ont commencé par l'école primaire avant de venir en 6e seraient particulièrement atteints ; d'autre part parce que beaucoup de jeunes gens ont été retardés par la guerre ou ont tiré de leurs classes un moindre profit par suite des conditions dans lesquelles l'enseignement est organisé depuis octobre 1939 et aussi en raison de la sous-alimentation dont on ne saurait oublier les dangers* »[62].

Les professeurs du Lycée du Parc critiquent également cette décision. Dans un courrier adressé à l'inspecteur d'académie de Lyon, le proviseur explique que :

> « *D'une façon générale, les professeurs de Première supérieure du Lycée du Parc, à Lyon, préféreraient que la limite d'âge de 21 ans fût reculée. Des élèves remarquables sont parfois retardés dans leurs études secondaires pour des raisons diverses ; les sujets les plus brillants à 18, 19 ans seront désormais favorisés et ce ne sont pas toujours ceux dont la maturité sera la plus productive. L'ancien système, autorisant les candidats à se présenter trois fois, paraissait donner satisfaction, en permettant aux plus jeunes d'arriver très vite sans que les autres fussent nécessairement écartés. Si la nouvelle réglementation devait être maintenue, ne pourrait-on pas prendre en considération le cas d'un certain nombre de futurs candidats particulièrement intéressants ?* »[63]

Le proviseur du Lycée du Parc fait référence aux cas particuliers que représentent les bacheliers de 1939 qui n'ont pas voulu quitter leur ville en 1939-1940 et rejoindre une classe de Lettres supérieures alors que les CPGE de Lyon étaient fermées. Nous l'avons vu, certains patientent en effectuant un an d'études en faculté. Ils rejoignent l'hypokhâgne du Lycée du Parc à la rentrée 1940 alors âgés de 19 ou 20 ans et, à ce titre, risquent d'être défavorisés par l'abaissement de la limite d'âge.

Cependant, les décrets du 28 avril et du 11 juillet 1941, dont les dispositions devaient rentrer en application pour le concours 1944, ne sont jamais appliqués. Après le débarquement allié et les bouleversements de l'organisation du concours de 1944, ils sont

[62] ISRAEL Stéphane, *Les études et la guerre, les normaliens dans la tourmente (1939-1945)*, *op. cit.*, p. 72.
[63] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Inscriptions et admissions aux grandes écoles, 3919W460.

encore repoussés d'un an. À la Libération, ils sont abandonnés. Ainsi, sur l'ensemble de la période, les candidats et les candidates doivent se présenter aux concours âgé-e-s de 18 à 24 ans. Des dispenses peuvent être attribuées par le ministre de l'Instruction publique sur avis du recteur et sur proposition du proviseur du Lycée aux khâgneux et khâgneuses ne remplissant pas ces conditions. Le tableau suivant répartit les candidat-e-s selon leur âge au 1er janvier de l'année du concours auquel ils / elles s'inscrivent, qu'ils / elles se présentent en tant que candidat-e-s des lycées lyonnais ou non. Seule la première inscription est ici retenue.

Répartition des khâgneux et des khâgneuses selon leur âge au 1er janvier de l'année du concours[64]

| | - 18 ans | 18-24 ans | + 24 ans |
|---|---|---|---|
| Khâgneux du Lycée du Parc - 1928 | 2 | 32 | - |
| Khâgneuses du Lycée de jeunes filles – 1924-1930 | 2 | 24 | - |
| Khâgneuses du Lycée du Parc – 1925-1935 | 1 | 21 | - |
| Khâgneux du Lycée du Parc – 1938 | 2 | 18 | - |
| Khâgneuses du Lycée de jeunes filles - 1938 | 1 | 10 | - |

La grande majorité des khâgneux et des khâgneuses n'a pas besoin de dispense pour se présenter au concours d'entrée aux ENS. Seul-e-s 1 à 2 élèves par promotions ne sont pas majeur-e-s au 1er janvier de l'année du concours. On peut citer plusieurs exemples. Charles Z. est né le 20 juillet 1914. Après des études secondaires à l'institut Notre Dame des Minimes à Lyon, il intègre la khâgne du Lycée du Parc en 1930 à 16 ans et 3 mois. L'année suivante en khâgne, il s'inscrit en vue du concours de la rue d'Ulm. Cependant âgé de 17 ans, il doit solliciter une dispense d'âge de 6 mois et 20 jours. Le proviseur du Lycée du Parc indique qu'il s'agit d'un « *élève assez bon en français et en latin, moyen seulement dans les autres matières. Manque un peu de maturité en raison de son jeune âge. Peut-être autorisé à essayer ses chances* »[65].

Les candidat-e-s au concours d'entrée de la rue d'Ulm et les candidates au concours d'entrée de Sèvres ne sont pas uniquement soumis-es à des limites d'âge. Chacun-e ne peut se présenter que trois fois aux épreuves. Ces possibilités restreintes et la sélection redoutable des concours alimentent la volonté de conserver au maximum ses chances de succès. Ainsi le proviseur du Lycée du Parc se renseigne-t-il en 1936 au sujet d'une de ses élèves, Paule R. :

[64]AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Gestion des élèves, Tableaux des élèves de Premières supérieures, 1T2506 / Fonds du Lycée Édouard Herriot, Livres de classes, non classé (Calcul : âge d'entrée en khâgne-date de naissance).
[65] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Concours d'entrée aux grandes écoles, 1T2527.

« *J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir me faire connaître si une jeune fille, élève de la classe de Première supérieure qui, pour raisons de santé, doit interrompre ses études jusqu'à la fin de l'année scolaire, peut être autorisée à les reprendre, l'an prochain, dans la classe de Première supérieure et être admise à se présenter au concours de l'École Normale Supérieure en 1938, même si elle n'a pas été candidate au concours de 1937* »[66]

Le ministre de l'Instruction publique répond alors :

« *Aucune condition n'est fixée pour l'admission d'une élève en classe de Rhétorique supérieure. M. le proviseur est donc juge de la décision à prendre. Pour être candidate à l'ENS l'élève devra être âgée de 18 ans au moins et 24 ans au plus au 1er janvier de l'année du concours* »[67]

De même, des demandes d'annulation d'inscription sont formulées de la part d'élèves dans l'incapacité de se présenter. C'est le cas de Mathieu F. en 1938. Ce fils de négociant effectue des études à l'Institution des Chartreux à Lyon. Il obtient un baccalauréat A-Philosophie et intègre la classe préparatoire du Lycée du Parc à la rentrée 1935. Il se présente une première fois au concours de 1937 sans succès. Autorisé à redoubler la khâgne, il s'inscrit en vue du concours de 1938. Cependant, il connaît des problèmes de santé qui l'oblige à demander l'annulation de son inscription. Le proviseur du Lycée du Parc écrit à l'inspecteur d'académie du Rhône dans ce sens :

« *J'ai l'honneur de vous transmettre, avec avis favorable, la lettre ci-jointe de Monsieur F. qui demande que pour raison de santé, son fils Mathieu, soit autorisé à ne pas se présenter au prochain concours d'admission à l'École Normale Supérieure (lettres) et que soit considérée comme nulle sa demande d'inscription. Le jeune Mathieu F. qui est dans l'impossibilité d'affronter le concours cette année a le plus grand intérêt à conserver le droit de se présenter encore deux fois* »[68]

La demande d'annulation est acceptée et Mathieu F. ne se présente pas au concours de 1938. Il rejoint l'année suivante la classe préparatoire du Lycée Henri IV.

Tous les problèmes de santé ne font pas forcément l'objet d'annulation. Dans certains cas, des solutions peuvent être trouvées. C'est le cas de Valentin B., khâgneux de 1943, exemple déjà cité. À quelques jours des épreuves écrites du concours de 1946, cet élève contracte les oreillons. Le proviseur du Lycée du Parc écrit alors à l'inspecteur d'académie du Rhône pour lui signaler la situation :

« *Un élève du lycée, Valentin B., candidat au concours de l'ENS (section lettres) vient de contracter les oreillons. Il est depuis 10 jours à l'infirmerie et ne pourra la quitter avant le 10 juin vu les délais d'éviction à observer pour cette maladie. De l'avis du docteur, son état de santé lui permettrait*

[66] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Concours d'entrée aux grandes écoles, 1T2532.
[67] *Ibid.*
[68] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Concours d'entrée aux grandes écoles, 1T2533.

*cependant de prendre part aux épreuves du concours de l'ENS qui commence le 31 mai. Aussi je viens vous demander de bien vouloir l'autoriser à composer dans sa chambre à l'infirmerie. Une surveillance sera évidemment organisée, si vous donnez pour ce candidat l'autorisation de composer dans ces conditions* »[69]

Autorisé à composer à l'infirmerie, Valentin B. est admissible au concours mais échoue aux épreuves orales. Il rejoint l'année suivante le Lycée Lakanal où il obtient une bourse de licence au concours de 1947.

Des étudiant-e-s âgé-e-s de 18 à 24 ans peuvent ainsi se présenter au maximum trois fois au concours d'entrée à Ulm ou à Sèvres. Au moment de l'inscription, les candidat-e-s doivent également fournir un engagement de restitution et se présenter devant une commission médicale.

### *B. L'engagement de restitution et la commission médicale*

L'article 8 du décret du 12 octobre 1930 instaure l'engagement de restitution. Si jusqu'au concours de 1932, le formulaire est fourni après les épreuves d'admissibilité, à compter de cette date, il doit être impérativement joint au moment de l'inscription. Cette modalité engage alors les candidat-e-s à restituer le montant de la pension ou de la bourse de licence obtenue au concours s'ils / elles ne servent pas pendant dix ans l'enseignement public au sortir de l'agrégation. Dans le cas où l'élève est mineur-e, son père ou son tuteur doit remplir un formulaire de consentement. L'ensemble des signatures doit être légalisé. La III^e^ République recrute ainsi son corps enseignant sur un modèle méritocratique mais s'assure de son engagement dans la fonction pour laquelle il est formé.

Modèle d'engagement de restitution[70]

| |
|---|
| Je soussigné-e (nom et prénoms)……..... |
| Né-e le……..... A……..... |
| Département de…….. demeurant à…….. |
| Ou élève au lycée de…….. |
| Candidat-e au concours de l'École Normale Supérieure et des bourses de licence en 193…, déclare prendre l'engagement de restituer à l'État le prix de la pension ou de la bourse dont j'aurai joui, dans le cas où, par mon fait, je ne servirais pas pendant dix ans dans l'enseignement public |
| Fait à …….., le …….. 193… |
| (Signature) |

[69] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Concours d'entrée aux grandes écoles, 3919W492.
[70] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Concours d'entrée aux grandes écoles, 1T2527.

Modèle de consentement du père ou tuteur[71]

| |
|---|
| Je soussigné (nom, prénoms, qualités, résidence)……autorise M. (nom et prénoms)…… mon fils / ma fille (ou pupille), candidat-e au concours de l'École Normale Supérieure et des bourses de licence, à contracter l'engagement de restituer à l'État le prix de la pension ou de la bourse dont il / elle aura bénéficié dans la cas où, par son fait, il ne servirait pas pendant dix ans dans l'enseignement public.<br>Fait à……, le …… 193…<br>(Signature) |

À côté de l'engagement de restitution, un certificat médical est nécessaire à l'inscription au concours. Une commission médicale dont les membres, le lieu et la date sont nommés par le recteur d'académie est chargée de vérifier la parfaite santé des élèves. Les archives prouvent toute l'importance de cette question. Jean-Baptiste H., par exemple, orphelin de père et de mère ouvrière en soie, intègre la classe préparatoire du Lycée du Parc à la rentrée 1931 après avoir effectué des études secondaires au Lycée de Saint-Étienne. Autorisé à rejoindre la classe de khâgne en 1932, il s'inscrit comme ses camarades au concours d'entrée de la rue d'Ulm de 1933 et se présente devant la commission médicale. Il est alors jugé inapte « *pour insuffisance de développement : indice de Pignet*[72] *égal à 40* »[73]. Jean-Baptiste H. voit son inscription refusée. Il quitte la préparation lyonnaise et poursuit des études à la Faculté des lettres de Lyon.

Certains cas sont plus discutés dans la mesure où des élèves ont connu des problèmes de santé dans leur enfance, ce qui entraine des réserves de l'administration ministérielle alors même qu'ils / elles ne sont plus souffrant-e-s. C'est le cas d'Antoine I. qui, après des études au Lycée de Chambéry, intègre la khâgne du Lycée du Parc en octobre 1927. Autorisé à poursuivre en khâgne, il s'inscrit en vue du concours de 1929. Son cas soulève des questions du ministre de l'Instruction publique quant à l'état de santé de cet élève. En effet, à 13 ans, le jeune Antoine I. a contracté une pleurésie purulente. Plus de 6 ans après, en mai 1929, le ministre de l'Instruction publique y fait encore référence dans un courrier adressé au recteur de l'académie de Lyon :

[71] *Ibid*.

[72] Pierre Millous, docteur-colonel des troupes coloniales, écrit en 1933 dans le *Journal de la Société des Africanistes* : « L'indice Pignet ou coefficient de robustesse se calcule en soustrayant du chiffre de la taille, mesurée en centimètres, le total du poids calculé en kilogrammes et du périmètre thoracique calculé en centimètres. Le chiffre qui est le résultat de ces opérations est le coefficient de robustesse. Pour des Français moyens, de taille ordinaire et de l'âge de 20 à 21 ans, cet indice inférieur à 10 indique une constitution forte, de 11 à 20 une bonne constitution, de 21 à 25 une constitution moyenne, de 26 à 35 une constitution faible, au-dessus de 35 une constitution mauvaise […] Pour l'enfant, comme pour l'adulte, plus le coefficient obtenu au-dessus de la moyenne est grand, plus la constitution doit être tenus, avant tout autre examen, pour mauvaise ; plus il est petit au-dessous de la moyenne, meilleure doit être jugée la constitution ». MILLOUS Pierre, « Le coefficient de robustesse ou indice Pignet chez les Noirs de la cote occidentale d'Afrique », in *Journal de la Société des Africanistes*, 1933, tome 3, p. 57.

[73] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Concours d'entrée aux grandes écoles, 1T2532.

*« La Commission médicale chargée d'examiner les candidats de votre académie au prochain concours de l'ENS, tout en déclarant M. Antoine I. apte à l'enseignement, a signalé que ce candidat a été opéré en 1923 d'une pleurésie purulente.*

*J'ai constaté que les commissions médicales se montrent souvent trop bienveillantes et que plusieurs cas de tuberculose se sont déclarées chez des élèves de l'École déclarés aptes lors de la visite qu'ils avaient subie avant le concours : je vous prie donc de vouloir bien faire subir à M. Antoine I. une contre-visite rigoureuse et un examen radiographique, dont je désirerais connaître le résultat dans un délais aussi bref que possible »*[74]

Il est vrai que, depuis 1880, la tuberculose est considérée comme véritable fléau social. La Grande Guerre révèle un peu plus l'étendue de la maladie et entraine la mise en place d'une politique de contrôle des plus strictes[75]. Antoine I. est autorisé à se présenter au concours de 1929. Après un premier échec, il est admissible en 1930 mais sans plus de succès et poursuit des études à la Faculté des lettres de Lyon.

Un concours ouvert aux étudiant-e-s âgé-e-s de 18 à 24 ans, un nombre de tentatives limité à trois, la signature de l'engagement de restitution et un avis médical sans ambiguïté, les modalités à remplir pour s'inscrire aux épreuves apparaissent des plus strictes. Après avoir stipulé le statut pour lequel ils / elles concourent (École Normale Supérieure, bourse de licence ou les deux), les candidat-e-s affrontent un concours redoutable et sélectif, construit sur plusieurs épreuves.

## 2. Les épreuves des concours

L'ensemble des programmes, les listes des présenté-e-s, les dates et lieux des épreuves sont fixés par arrêté ministériel et publié au *Journal Officiel*. Les épreuves écrites se déroulent au chef-lieu du département, généralement début juin, et déterminent l'admissibilité des candidat-e-s. Des épreuves orales ont lieu par la suite sur Paris[76], début juillet ; oraux qui déterminent alors l'admission des étudiant-e-s.

[74] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Concours d'entrée aux grandes écoles, 1T2540.
[75] FAURE Olivier, *histoire sociale de la médecine XVIIIe-XXe siècle*, Paris, Anthropos, coll. Historiques, 1994, pp. 199-218.
[76] Excepté les concours intervenant pendant la guerre. A partir de 1940, deux centres d'examens sont prévus, l'un à Lyon, l'autre à Paris. Au concours de 1940, sur 76 admissibles aux épreuves écrites, 46 candidats se présentent aux oraux à Lyon et 30 à Paris. A Sèvres, le classement de l'admissibilité fournit les reçues, les épreuves orales étant annulées.

### *A. Ulm et Sèvres : vers l'assimilation*

#### *a. Les épreuves du concours d'entrée à la rue d'Ulm*

Le décret du 10 novembre 1903 réorganise le statut[77] de l'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm. Le concours est aménagé en fonction des nouveaux programmes de l'enseignement secondaire issus de la réforme de 1902. Les candidat-e-s ont la possibilité de se préparer au concours en arborant trois options : une section A, « latin-grec », et depuis 1905, une section B, « latin-langues » et une section C « latin-sciences ». En ce qui concerne les concours, un tronc commun d'épreuves est proposé à l'ensemble des candidat-e-s depuis la réorganisation de l'École Normale Supérieure.

Épreuves du concours d'entrée à l'ENS définies par le décret du 10 novembre 1903

| | |
|---|---|
| ***Épreuves communes écrites*** | ***Coefficient*** |
| Composition française | 3 |
| Thème latin | 2 |
| Version latine | 2 |
| Composition de philosophie | 3 |
| Composition d'histoire | 3 |
| ***Options écrites*** | |
| Section A. Version grecque | 3 |
| Section B. Composition de langue | 3 |
| Section C. Composition scientifique | 3 |
| * * * | |
| ***Épreuves communes orales*** | ***Coefficient*** |
| Explication d'un texte français | 2 |
| Explication d'un texte latin | 2 |
| Interrogation de philosophie | 2 |
| Interrogation d'histoire | 1 |
| Explication d'un texte en langue vivante étrangère | 2 |
| ***Options orales*** | |
| Section A. -Explication d'un texte en grec | 2 |
| -Interrogation sur l'histoire de la Grèce et de Rome | 1 |
| Section B -Explication d'un texte en langue vivante étrangère[78] | 2 |
| -Interrogation sur l'histoire de la Grèce et de Rome | 1 |
| Section C -Interrogation sur les sciences naturelles | 2 |
| -Interrogation de physique | 1 |

En application du décret du 12 octobre 1930[79], la section C est supprimée dès le concours de 1933, ce qui n'est, dans les faits, que l'aboutissement du déclin de ses effectifs entamé depuis la réorganisation de l'enseignement secondaire de 1925. Les sections A et B

[77] L'Ecole est rattachée à l'Université de Paris.
[78] Le décret du 1er août 1922 instaure l'explication d'un texte d'allemand, d'anglais, d'italien, d'espagnol, de russe ou d'arabe.
[79] *Journal Officiel* du 15 octobre 1930.

sont renommées section I (latin-grec) et section II (latin-langues). Ce même décret réorganise en partie le groupe II, après la disparition de la section B « latin-langue » de l'enseignement secondaire, et instaure un nouvel apprentissage de la deuxième langue vivante.

En ce qui concerne les épreuves en elles-mêmes, le concours garde une armature classique où le français, le latin et le grec occupent une place prépondérante. Ainsi la section A (ou section I) y consacre quatre épreuves sur six. Le latin - discipline sacralisée dès l'enseignement secondaire - représente la matière la plus importante de l'admissibilité : il fournit deux épreuves du concours sur cinq et plus d'un quart des coefficients. Dans ses travaux, Pierre Albertini analyse particulièrement le poids de la version latine dont les « *défenseurs rappellent à l'envi qu'elle entraîne au maniement de la phrase complexe et affermit par là l'intelligence* »[80]. De même, Antoine Prost précise qu'« *on tient pour la formation de l'esprit, qu'il est une incomparable école de logique, de rigueur, de raisonnement, ce qui est au-delà de toute preuve possible. Il faut donc admettre comme un acte de foi, une vérité révélée, un sacrement, l'excellence éducative du latin ; la contester, c'est faire preuve de mauvais goût, se désigner soi-même comme inculte, se condamner* » avant de préciser que « *les notions d'humanités latines et d'élite sont solidaires* »[81]. Les lettres classiques et l'École représentent alors le meilleur moyen d'intégrer ou de se maintenir au sein des classes dirigeantes françaises.

À partir des années 1920, les sujets du concours correspondent à des analyses littéraires rompant avec ceux proposés avant la réforme de 1903 qui « *consistaient souvent à rédiger, sous la forme d'une épître, la lettre envoyée par un écrivain à un autre écrivain et traitant, parfois, du jugement d'un troisième auteur sur un quatrième* ». Le candidat doit alors répondre aux exigences du jury qui demande « *avant tout […] d'être un « esprit distingué »* »[82]. Les dictionnaires sont autorisés pour les épreuves de version latine, de version grecque et de composition en langue vivante étrangère. À l'oral, les candidats sont soumis à l'étude d'un texte dont ils doivent comprendre le sens, dégager l'intérêt littéraire, cerner les problèmes, etc. L'oral, se déroulant après les épreuves d'admissibilité et, donc, d'une première sélection, est jugé, en général, bien plus satisfaisant. Concernant le concours, le jury est présidé par le directeur ou le directeur adjoint de l'École et constitué d'universitaires de

[80] ALBERTINI Pierre, *L'Ecole en France du XIXe siècle à nos jours, de la maternelle à l'université*, *op. cit.*, p. 90.
[81] PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement en France 1800-1967*, *op. cit.*, p. 332.
[82] SIRINELLI Jean-François, *Génération intellectuelle, khâgneux et normaliens dans l'entre deux guerres*, *op. cit.*, p. 55.

renom. Certains professeurs, membres du jury pour les disciplines principales (lettres classiques, philosophie, histoire…) sont, eux-mêmes, issus de l'École Normale Supérieure.

Les candidates à l'École Normale de Sèvres sont soumises, quant à elles, à des épreuves différentes avant l'identification des concours en 1937.

*b. Les épreuves du concours d'entrée à Sèvres*

Au lendemain de la Grande Guerre, le concours d'entrée à l'École de Sèvres se confond avec la première partie du certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire des lycées et collèges de jeunes filles dont l'École se réserve la préparation. Sa structure se rapproche de celle du concours d'entrée à la rue d'Ulm : des épreuves écrites définissent l'admissibilité, des épreuves orales l'admission définitive. En revanche, de profondes différences apparaissent dans les épreuves proposées. Le décret du 3 août 1911[83] en définit la nature.

Épreuves du concours d'entrée à l'École de Sèvres définies par le décret du 3 août 1911

| ***Épreuves écrites*** | ***Coefficient*** |
|---|---|
| Composition de langue française | 3 |
| Composition de littérature française | 5 |
| Composition d'histoire | 5 |
| Composition de morale ou de psychologie | 5 |
| Composition de langues vivantes[84] (rédaction et version) | 3 |
| * * * | |
| ***Épreuves orales*** | ***Coefficient*** |
| Morale et psychologie : interrogation ou explication d'un texte | 5 |
| Grammaire : explication grammaticale[85] | 3 |
| Littérature : lecture et explication[86] | 5 |
| Histoire : interrogation sur un sujet emprunté aux programmes des lycées | 3 |
| Géographie : exposé[87] d'une question empruntée aux programmes des lycées | 3 |
| Langues vivantes : traduction suivie d'un commentaire en langue étrangère[88] | 3 |
| Lecture à haute voix d'un texte de journal ou de revue[89] | |

Première différence : le concours de Sèvres ne comporte pas d'options. Toutes les candidates se présentent aux mêmes épreuves. Les Humanités, qui composent l'armature du concours de la rue d'Ulm, sont absentes. Aucune épreuve ne porte sur le latin et le grec. La philosophie est remplacée par une composition de morale ou de psychologie, que ce soit à

[83] *Journal Officiel* du 9 août 1911.
[84] Au choix : allemand, anglais, espagnol, italien.
[85] D'un morceau pris dans les textes du programme de l'examen écrit.
[86] D'un morceau pris dans les textes du programme de l'examen écrit.
[87] Préparation d'une heure.
[88] Texte choisi par la candidate sur une liste empruntée aux programmes des lycées.
[89] La candidate le résume en langue étrangère.

l'écrit ou à l'oral. Enfin, les épreuves d'admission d'histoire, de géographie et de langues vivantes portent sur les programmes des lycées.

Au début des années 1920, la nature et les programmes des épreuves évoluent dans le sens d'un rapprochement avec celles de la rue d'Ulm. En 1919, le latin est introduit à titre facultatif au même titre que les langues vivantes à l'écrit ; en 1928[90], il est rendu obligatoire à l'oral et en 1931 à l'écrit. De plus, le grec est introduit en option à l'oral au même titre que les langues vivantes et l'épreuve de morale et psychologie est remplacée par une épreuve de philosophie. En définitive en 1931, les candidates se présentent à un concours remanié qui se rapproche peu à peu de celui de la rue d'Ulm.

Épreuves du concours d'entrée à l'École de Sèvres en 1931

| ***Épreuves écrites*** | ***Coefficient*** |
|---|---|
| Composition de langue française | 2 |
| Composition de littérature française | 3 |
| Composition d'histoire | 3 |
| Composition de philosophie | 3 |
| Version latine | 3 |
| * * * | |
| ***Épreuves orales*** | ***Coefficient*** |
| Explication française | 2 |
| Explication latine | 2 |
| Explication grecque ou de langue vivante | 2 |
| Interrogation de philosophie | 2 |
| Interrogation d'histoire | 1 |
| Interrogation de géographie | 1 |
| Interrogation sur la langue française et l'histoire de la langue | 2 |

Comme l'indique Loukia Efthymiou « *si les décrets de 1927 [concerne les sciences] et 1928 n'établissent que des mesures provisoires en vue de l'assimilation complète des deux concours, c'est le décret du 27 novembre 1934 qui constitue le pas décisif vers l'égalité de préparation des garçons et des filles aux deux Écoles Normales Supérieures : il établit en deux étapes l'identification du programme d'entrée à Sèvres (section de lettres) avec celui du concours d'entrée à la rue d'Ulm* »[91], au concours de 1936 les épreuves écrites, au concours de 1937, les épreuves orales. Le décret du 8 octobre 1937 institue l'identification des deux concours qui restent distincts. Les reçu-e-s sont classé-e-s sur des listes séparées.

Enfin, le concours de Sèvres ne représente plus la première partie du certificat d'aptitude à l'enseignement des lycées et collèges des jeunes filles. À partir de 1939[92], la première partie du certificat est délivrée en fin de première année d'ENS, la seconde en fin de

[90] Décret du 24 mars 1928, *Journal Officiel* du 5 avril 1928.
[91] EFTHYMIOU Loukia, « Le genre des concours », *art. cit.*, p. 93.
[92] Décret du 9 mars 1938, *Journal Officiel* du 22 mars 1938.

deuxième année. Jusqu'à la fin de l'année 1940, le certificat confère l'équivalence de la licence d'enseignement de telle sorte que les candidates puissent se présenter aux agrégations. Dans les faits, le concours disparaît dès 1939 et les mesures ne sont jamais appliquées, nous y reviendrons (chapitre 2).

L'identification des concours d'entrée à l'ENS de la rue d'Ulm et de l'École de Sèvres est réalisée progressivement par une suite de réformes qui débute dès 1919 par l'apparition du latin, certes à titre facultatif, à l'écrit du concours féminin. Après la réforme de 1928, le décret du 27 novembre 1934 marque un tournant significatif en instituant l'identification des deux concours. C'est chose faite en 1937. Dès lors, théoriquement, les nouvelles réformes des concours concernent les deux établissements. « Théoriquement »… puisque le projet porté par Jérôme Carcopino en 1941 ne fait référence qu'au concours de la rue d'Ulm.

*c. La réforme Carcopino de 1941*

Nommé à la Direction de la rue d'Ulm au lendemain de l'armistice, Jerôme Carcopino subordonne l'acceptation du poste « *à la possibilité d'appliquer à l'École Normale un certain nombre de réformes auxquelles il est attaché* »[93]. Parmi elles, cet ancien directeur de l'École de Rome, historien de formation, souhaite recréer l'ENS d'avant 1903 et notamment revenir à un concours où les Humanités occupent une place privilégiée. C'est le sens des critiques formulées par Jerôme Carcopino au sujet du concours des années 1930. Dans un courrier adressé au ministre le 14 décembre 1940, il écrit :

> « *Il est fâcheux que des élèves de l'École Normale, appartenant à la section des lettres, puissent ignorer la langue grecque, même s'ils ne se destinent pas à l'agrégation des lettres ou à l'agrégation de grammaire. Nous voyons fréquemment des élèves historiens ou philosophes s'improviser hellénistes pour les besoins de l'agrégation. On devine ce que peut valoir leur culture grecque* »[94]

Il poursuit sa critique du concours en incriminant l'épreuve d'histoire qui « *pèse trop lourdement* » et pour laquelle les candidats « *se croient obligés à l'érudition* ». Il indique que « *la crainte que les candidats éprouvent pour les interrogations d'histoire leur fait négliger les autres disciplines dans leur préparation et au cours même de l'examen* ». Jérôme Carcopino propose alors d'imposer une version grecque à l'ensemble des candidats et de remplacer la dissertation d'histoire par un commentaire de texte « *qui permettrait aux non spécialistes de montrer leur aptitude à la critique sans les obliger à une érudition que l'on ne*

[93] ISRAEL Stéphane, *Les études et la guerre, les normaliens dans la tourmente (1939-1945), op. cit.*, p. 51.
[94] Archives nationales, CAC, Fonds de l'ENS de la rue d'Ulm, Dossiers des concours, 19930595-62 à 67.

*peut exiger que de futurs historiens* ». Enfin, il désire instituer des épreuves particulières correspondant à chaque spécialité. Dès lors, les décrets du 28 avril 1941 et du 11 juillet 1941 envisagent de modifier les épreuves du concours d'entrée de la rue d'Ulm.

Épreuves écrites du concours d'entrée à l'ENS de la rue d'Ulm définies par le décret du 11 juillet 1941

| ***Épreuves communes*** | ***Coefficient*** |
|---|---|
| Composition de langue française | 5 |
| Thème latin | 3 |
| Version latine | 3 |
| Version grecque | 3 |
| Composition de philosophie générale | 4 |
| Commentaire historique | 4 |
| * * * | |
| ***Épreuves spéciales*** | ***Coefficient*** |
| Option A Thème grec | 3 |
| Option B Composition de psychologie, ou de morale ou d'histoire de la philosophie | 3 |
| Option C Composition d'histoire moderne ou ancienne ou[95] Composition de géographie[96] | 3 |
| Option D Composition de langue vivante[97] | 3 |

Les candidats doivent choisir une option dès les épreuves écrites. La nouvelle organisation du concours prévoit 4 sections : lettres, philosophie, histoire et langues vivantes. La version grecque devient commune à tous les aspirants alors qu'initialement elle était réservée à l'option A.

Les décrets modifient également les épreuves orales.

Épreuves orales du concours d'entrée à l'ENS de la rue d'Ulm (et leur coefficient) définies par le décret du 11 juillet 1941

| | A | B | C | D |
|---|---|---|---|---|
| Explication française | **4 (ou 5)** | **4** | **4** | **4** |
| Explication latine | **3 (ou 4)** | 3 | 3 | 3 |
| Explication d'un texte de philosophie générale | 3 | **4** | 3 | 3 |
| Explication d'un texte d'histoire | 3 | 3 | **4** | 3 |
| Explication grecque | **3 (ou 4)** | 3 | 3 | - |
| LV1[98] | 3 | 3 | 3 | 3 |
| LV2 (langue option)[99] | - | - | - | **4** |

Le grec est obligatoire pour les options A, B et C alors qu'il est remplacé par une épreuve d'une deuxième langue vivante pour l'option D. Hors l'explication française (coefficient 4 pour l'ensemble des options), chaque épreuve à une valeur différente selon les

[95] Au choix du candidat.
[96] Des programmes de 1ère ou de classe de Philosophie.
[97] Au choix : allemand, anglais, espagnol, italien, russe ou arabe.
[98] Au choix : allemand, anglais, espagnol, italien, russe ou arabe.
[99] Dans une langue différente de celle pour laquelle ils ont opté. Ceux qui ont opté à l'écrit pour l'arabe, l'espagnol, l'italien ou le russe expliquent obligatoirement un texte d'allemand ou d'anglais.

filières. L'accent est mis sur les épreuves déterminant l'option choisie : l'explication d'un texte de philosophie générale pour l'option B, l'explication d'un texte d'histoire pour l'option C et une deuxième langue vivante pour l'option D. L'option A présente une particularité : une majoration de coefficient de 1 est affectée à l'une des trois langues classiques français, latin ou grec sur le choix du candidat déclaré au moment de l'inscription.

La nouvelle organisation du concours devait entrer en vigueur en 1944. Toutefois, repoussés d'un an, à la Libération, les décrets ne sont pas appliqués. Le concours garde alors son armature définie en 1930.

Les khâgneux et les khâgneuses se présentent à des épreuves précises. Les classes préparatoires s'organisent alors pour armer leurs élèves à affronter ces concours.

### *B. Les sections empruntées en khâgne*

Dès la nouvelle organisation du concours en 1903, les khâgnes masculines s'organisent en trois sections : A « latin-grec », B « latin-langues » et C « latin-sciences ». La réforme de 1930 supprime la filière C qui disparaît effectivement à partir du concours de 1934. Le tableau suivant répartit les khâgneux et les khâgneuses des lycées lyonnais selon la filière choisie.

Répartition des élèves des khâgnes lyonnaises selon la section choisie au moment de leur inscription[100]

| Sections | A (groupe I) | B (groupe II) | C | Non Indiqué |
|---|---|---|---|---|
| Khâgneux Lycée du Parc | | | | |
| -1928 | 23 | 15 | 4 | 3 |
| -1938 | 31 | 15 | - | 1 |
| Khâgneuses Lycée du Parc | | | | |
| -1924-1933 | 15 | 12 | - | 4 |
| -1934-1935 | 10 | 4 | - | - |
| Khâgneuses Lycée JF – 1938[101] | 34 | 12 | - | 1 |

Dans l'entre-deux-guerres, les khâgneux du Lycée du Parc ont toujours davantage opté pour la section A : 23 étudiants (la moitié) étudient le latin et le grec en hypokhâgne en 1928. Ils sont 15 (un tiers) à choisir l'option B et seulement 4, l'option C. Dix ans plus tard, le groupe I rassemble encore deux tiers des khâgneux contre un tiers pour le groupe II. La suppression de l'option C après le concours de 1933 a ainsi pour conséquence de renforcer un

[100] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Tableaux des élèves de Premières supérieures, 1T2506 / Fonds du Lycée Édouard Herriot, Livres de classes, non classé.
[101] Les lacunes des sources ne permettent pas une étude des promotions 1924-1930.

peu plus la filière « latin-grec ». En 1938, la khâgne du Lycée de jeunes filles accueille également une majorité d'étudiantes optant pour le groupe I (près des trois quarts).

En ce qui concerne les khâgneuses du Lycée du Parc, la part de la section A (groupe I) évolue sur la période : entre 1924 et 1933, les étudiantes empruntent aussi bien la filière « latin-grec » que la filière « latin-langues ». Les promotions 1934 et 1935 accueillent davantage de khâgneuses issues de la section A (10 élèves contre 4 pour le groupe II). Il est vrai que l'étude des filières empruntées dans l'enseignement secondaire a montré que les filles ont davantage étudié le grec et le latin dans les années 1930. On peut d'ailleurs rapprocher les sections choisies au baccalauréat et celles choisies en Lettres supérieures.

Option choisie au baccalauréat par les étudiant-e-s de la section A (Groupe I)[102]

| Filière études secondaires | A | A' / C | B | B[103] « latin-langues » | NI |
|---|---|---|---|---|---|
| Khâgneux Lycée du Parc | | | | | |
| -1928 | 23 | - | - | - | - |
| -1938 | 28 | 1 | - | - | 2 |
| Khâgneuses Lycée du Parc | | | | | |
| -1924-1933 | 4 | 4 | 1 | 3 | 3 |
| -1934-1935 | 6 | 3 | - | - | 1 |
| Khâgneuses Lycée de jeunes filles - 1938 | 30 | 1 | - | - | 3 |

Option choisie au baccalauréat par les étudiant-e-s de la section B ou C (Groupe II)

| Filière études secondaires | A | A' / C | B | B[104] « latin-langues » | NI |
|---|---|---|---|---|---|
| Khâgneux du Parc | | | | | |
| -1928 | 2 | 6 | 2 | 6 | 3 |
| -1938 | 3 | 8 | 1 | - | 3 |
| Khâgneuses du Lycée du Parc | | | | | |
| -1924-1933 | - | 4 | 7 | - | 1 |
| -1934-1935 | - | 4 | - | - | - |
| Khâgneuses Lycée de jeunes filles - 1938 | 2 | 8 | - | - | 2 |

La section A (ou groupe I) n'accueille pratiquement que des bachelier-e-s « latin-grec ». C'est le cas de la totalité des élèves du Lycée du Parc de la promotion 1928, 28 sur 31 de la promotion 1938 et 30 khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon sur 34 de la promotion 1938. Néanmoins, il est nécessaire de nuancer ce constat. En effet, certain-e-s bachelièr-e-s A' parmi les plus brillant-e-s, s'inscrivent au concours d'entrée de l'École Normale Supérieure en optant pour la section A. C'est particulièrement vrai concernant les filles du Lycée du Parc. Il semble alors que l'apprentissage du latin en classes secondaires

[102] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Tableaux des élèves de Premières supérieures, 1T2506 / Fonds du Lycée Édouard Herriot, Livres de classes, non classé / Fonds du Rectorat de Lyon, Baccalauréats, 1T284-285 / Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiants, 2400W346-2400W823.
[103] Avant 1925.
[104] Avant 1925.

joue un rôle considérable dans ces orientations. Anne J. effectue des études secondaires au Collège de Valence puis au Lycée de jeunes filles de Roanne où elle obtient un baccalauréat A'-Philosophie, chaque partie sanctionnée d'une mention *bien*. Cette fille de colonel et dont la mère ne travaille pas rejoint la classe de Lettres supérieures du Lycée du Parc à la rentrée 1934 en choisissant de suivre les cours de la filière A alors qu'elle n'a pas étudié le grec dans l'enseignement secondaire. Elle rencontre alors quelques difficultés dans cette matière. Le conseil des professeurs du premier trimestre indique qu'Anne J. est une « *élève très appliquée, qui a produit fort bonne impression* ». Cependant, il précise également qu'« *un sérieux effort en grec est nécessaire* »[105]. Elle améliore ses résultats tout au long de l'année et est autorisée à poursuivre en classe supérieure.

Inversement, la section B n'accueille que peu de bachelier-e-s « latin-grec ». La majorité des candidat-e-s de filière « latin-langues » ont obtenu un baccalauréat A'[106], notamment après la réforme du concours de la rue d'Ulm de 1930. Comme l'indique un courrier du ministre de l'Instruction publique, en date du 31 octobre 1930, adressé au recteur de l'académie de Lyon :

> « *Les modifications apportées aux modalités du concours d'entrée de l'École Normale (lettres) entraînent nécessairement quelques retouches dans l'organisation du cours de Première supérieure en ce qui concerne l'enseignement des langues vivantes.*
>
> *Sous le régime de 1902, les candidats à la section « latin-langues » de l'École Normale, issus de la section B du second cycle des lycées, possédaient deux langues vivantes, l'une qu'ils avaient étudiée depuis la 6e, l'autre depuis la seconde. La section B des lycées ayant disparu, ces mêmes candidats proviennent désormais de la section A' […]* »[107]

L'exemple des promotions du Lycée du Parc illustre les propos du ministre. Six garçons de la promotion 1928 inscrits en section B ont obtenu un baccalauréat « latin-langues » quand 6 autres ont suivi la filière « latin-sciences » de l'enseignement secondaire. En 1938, c'est l'inverse : 8 sont bacheliers A' contre 1 bachelier « langues-sciences ».

L'étude des différentes sections proposées en khâgne révèle la prédominance des Humanités. Des étudiant-e-s brillant-e-s, collectionnant prix et mentions, affrontent alors un concours redoutable où seule une trentaine d'élèves par an est autorisée à rejoindre l'École Normale Supérieure.

---

[105] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Répertoires d'appréciations des élèves, 1T2497.
[106] Excepté la promotion 1928 du Lycée du Parc
[107] AD du Rhône, Fond du Lycée du Parc, Relations entre les directeurs des grandes écoles et le proviseur du Lycée du Parc, 1T2541.

## 3. Les admis-es des ENS et aux bourses de licence

Une étude du nombre de reçu-e-s à Ulm et à Sèvres selon les khâgnes d'origine permet d'apprécier le poids de chaque établissement fournissant des élèves dans ces établissements.

### *A. Le Lycée du Parc, le Lycée de jeunes filles de Lyon et le paysage des khâgnes*

Le tableau suivant répartit les normalien-ne-s de la rue d'Ulm selon leur khâgne d'origine.

Répartition des admis-es à l'ENS de la rue d'Ulm selon leur khâgne d'origine, 1925-1944[108]

| Khâgnes | Nombre<br>Total : 537 reçu-e-s[109] | % |
|---|---|---|
| **Paris** | **379** | **70,6** |
| -Louis le Grand | 188 | 35 |
| -Henri IV | 143 | 26,6 |
| -Lakanal | 18 | 3,4 |
| -Condorcet | 17 | 3,2 |
| -Fénelon | 1 | 0,2 |
| -Sorbonne | 12 | 2,2 |
| **Province** | **158** | **29,4** |
| -Lycée du Parc (Lyon) | 73 | 13,6 |
| -Bordeaux | 14 | 2,6 |
| -Toulouse | 11 | 2 |
| -Clermont | 10 | 1,9 |
| -Marseille / Aix | 9 | 1,7 |
| -Rennes | 9 | 1,7 |
| -Poitiers | 8 | 1,5 |
| -Montpellier | 7 | 1,3 |
| -Lille | 3 | 0,6 |
| -Strasbourg | 3 | 0,6 |
| -Centre de Royan | 3 | 0,6 |
| -Nancy | 2 | 0,4 |
| -Caen | 2 | 0,4 |
| -Libre | 2 | 0,4 |
| -Indéterminé | 2 | 0,4 |

Entre 1925 et 1944, 70,6% des normalien-ne-s sont issu-e-s d'une khâgne parisienne. Un tiers a suivi les cours de Louis le Grand et un quart ceux d'Henri IV, soit 61,6% des reçu-e-s. Au-delà de la formation propre dispensée au sein de ces établissements, leurs brillants résultats s'expliquent également en partie par la sélection que ces lycées effectuent à l'entrée de leur classe et notamment en accueillant des élèves des préparations provinciales, parfois ancien-ne-s admissibles à Ulm.

Hormis Louis le Grand et Henri IV, seule la préparation du Lycée du Parc fournit plus de 10% des admis-es. Première khâgne de province, elle se classe 3e sur le plan national. Le

[108] Archives nationales, CAC, Fonds de l'ENS de la rue d'Ulm, Dossiers des concours, 19930595-61 à 62.
[109] Sauf 1929.

nombre de reçu-e-s des autres classes apparait marginal, qu'il s'agisse de celles de Paris (Lakanal : 3,4% ; Condorcet : 3,2%) ou de province (Bordeaux : 2,6% ; Toulouse : 2% ; Clermont : 1,9% - il s'agit pour cette dernière préparation des promotions de la guerre).

Le concours d'entrée à la rue d'Ulm présente la particularité d'être ouvert aux filles entre 1924 et 1939.

Répartition des candidatures féminines et des admises à l'ENS de la rue d'Ulm selon leur khâgne d'origine, 1926-1939[110]

| Khâgnes | Candidatures | % | Admises | % |
|---|---|---|---|---|
| **Paris** | **158** | **69,9** | **20** | **80** |
| -Louis le Grand | 61 | 27 | 8 | 32 |
| -Henri IV | 76 | 33,6 | 8 | 32 |
| -Lakanal | 1 | 0,4 | - | - |
| -Condorcet | 10 | 4,4 | 1 | 4 |
| -Fénelon | 2 | 0,9 | 1 | 4 |
| -Sorbonne | 8 | 3,5 | 2 | 8 |
| **Province** | **65** | **28,8** | **3** | **12** |
| -Lycée du Parc (Lyon) | 25 | 11,1 | 3 | 12 |
| -Lille | 7 | 3,1 | - | - |
| -Strasbourg | 7 | 3,1 | - | - |
| -Marseille / Aix | 5 | 2,2 | - | - |
| -Nancy | 5 | 2,2 | - | - |
| -Bordeaux | 4 | 1,8 | - | - |
| -Montpellier | 4 | 1,8 | - | - |
| -Clermont | 3 | 1,3 | - | - |
| -Poitiers | 2 | 0,9 | - | - |
| -Rennes | 2 | 0,9 | - | - |
| -Dijon | 1 | 0,4 | - | - |
| **Indéterminé** | **3** | **1,3** | **2** | **8** |
| **Total** | **226** | **100** | **25** | **100** |

Tout d'abord, 69,9% des khâgneuses inscrites dans une khâgne masculine ont suivi les cours d'un lycée parisien, notamment un tiers au Lycée Henri IV et un quart au Lycée Louis le Grand. En province, le Lycée du Parc présente 11,1% des candidates à Ulm. Les autres khâgnes ne fournissent que quelques aspirantes : 4,4% de Condorcet, 3,1% de Lille, 3,1% de Strasbourg… moins de 3% pour les autres.

Sur 226 candidates, 25 sont reçues à l'ENS, soit 11,1%. Entre 1925 et 1938, le taux d'admis-es s'élève à 11,04%. Les deux taux sont donc identiques. Ainsi, les filles réussissent aussi bien que les garçons aux différents concours d'entrée. Les Lycées Louis le Grand, Henri IV et le Parc se distinguent une nouvelle fois puisque trois quarts des normaliennes ont suivi leurs cours. L'établissement lyonnais est le seul lycée de province à fournir des reçues.

Enfin, le Lycée de jeunes filles de Lyon présente des candidates au concours d'entrée de l'École de Sèvres.

[110] Sauf 1932.

Répartition des admises à Sèvres selon leur khâgne d'origine, 1924-1936[111]

| Khâgnes | Nombre<br>Total : 307 reçu-e-s | % |
|---|---|---|
| **Paris** | **234** | **76,2** |
| -Lycée JF Versailles | 166 | 54,1 |
| -Fénelon | 64 | 21,1 |
| -Sévigné | 4 | 1,3 |
| **Province** | **73** | **24** |
| -Bordeaux | 24 | 7,9 |
| -Lyon | 12 | 3,9 |
| -Toulouse | 11 | 3,6 |
| -Besançon | 10 | 3,3 |
| -Nantes | 7 | 2,3 |
| -Lille | 1 | 0,3 |
| -Poitiers | 1 | 0,3 |
| -Autres / Indéterminé | 7 | 2,3 |

Comme les normalien-ne-s, les trois quarts des sévriennes ont suivi les cours d'une préparation parisienne et notamment 54,1% ceux du Lycée de jeunes filles de Versailles et 21,1% du Lycée Fénelon. En province, la khâgne de Bordeaux se distingue particulièrement représentant 7,9% des reçues, devant les Lycées de jeunes filles de Lyon (3,9%), de Toulouse (3,6%) et Besançon (3,3%). Ainsi l'établissement lyonnais ne se démarque pas spécialement entre 1924 et 1936 par son nombre d'admises. Le nombre de candidates qu'elle présente reflète la complexité dans laquelle se trouve la khâgne lyonnaise qui ne regroupe jusqu'en 1938 au maximum qu'une vingtaine d'élèves.

Si dans l'entre-deux-guerres, le Lycée du Parc représente la première préparation de province et la troisième de France, il n'en est rien du Lycée de jeunes filles qui est concurrencé par d'autres établissements, notamment celui de Bordeaux. Les archives ne permettent pas d'affiner davantage l'analyse concernant les sévriennes. En revanche, on peut étudier plus finement les résultats obtenus par les khâgneux et les khâgneuses du Lycée du Parc.

### *B. Des résultats variables d'une année à l'autre : l'exemple du Lycée du Parc*

Une étude autour des présenté-e-s, des admissibles, des admis-es et des boursier-e-s de licence montre que l'établissement lyonnais rivalise certaines années avec Henri IV voire même avec Louis le Grand.

[111] Archives nationales, CHAN, Fonds de l'académie de Paris, Concours de Sèvres, AJ16-2900.

Présenté-e-s, admis-es, boursier-e-s de licence de l'ENS originaires du Lycée du Parc entre 1923 et 1944[112]

| | 1923 | 1924 | 1925 | 1926 | 1927 | 1928 | 1929 | 1930 | 1931 | 1932 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Présenté-e-s | 12 | 15 | 11 | 19 | 22 | 25 | 33 | 44 | 42 | 43 |
| Admissibles | 9 | 2 | 5 | 5 | 11 | 8 | 11 | 20 | 9 | 8 |
| Admis-es à l'ENS | 2 | 2 | 1 | 3 | 6 | 5 | 4 | 8 | 1 | 3 |
| Bourses de Licence | 2 | - | 3 | - | 3 | 3 | 6 | 9 | 8 | 3 |
| Taux réussite (%) Admis-es et Boursièr-e-s | 33,4 | 13,4 | 36,4 | 15,8 | 40,1 | 32 | 30,3 | 38,6 | 21,4 | 14 |
| Part d'admis-es du Parc (%) | nc | 7,1 | 3,6 | 10,7 | **19,4** | **17,2** | **13,8** | **25** | 3,2 | 10,3 |

| | 1933 | 1935 | 1936 | 1937 | 1938 | 1939 | 1941 | 1942 | 1943 | 1944 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Présenté-e-s | 31 | 20 | 26 | 35 | 35 | 38 | 32 | 47 | 38 | 32 |
| Admissibles | 4 | 9 | 14 | 21 | 14 | 9 | 9 | 19 | 18 | 10 |
| Admis-es à l'ENS | 1 | 4 | 4 | 4 | 3 | 2 | 4 | 6 | 10 | 4 |
| Bourses de Licence | 3 | ? | 6 | 10 | 6 | 5 | 2 | 11 | 6 | 5 |
| Taux de réussite (%) Admis-es et Boursièr-e-s | 12,9 | > 20 | 38,5 | 40 | 25,7 | 18,4 | 18,75 | 36,2 | 42,1 | 28,1 |
| Part d'admis-es du Parc (%) | 3,3 | 11,4 | 11,1 | 11,8 | 9,4 | nc | **13,8** | **20** | **35,7** | **20** |

Entre 1924 et 1944, entre un quart et la moitié des présenté-e-s du Parc sont déclaré-e-s admissibles au concours selon les années, 1924 et la période 1931-1933 exceptés. Concernant les reçu-e-s, si la khâgne lyonnaise fournit en moyenne 13,6% des normalien-ne-s, des disparités existent entre les différentes années. Après de modestes résultats entre 1923 et 1925, où seuls 1 ou 2 étudiant-e-s par année connaissent le succès au concours, l'année 1926 marque le début d'une période faste pour le lycée : avec 3 khâgneux-ses reçu-e-s, le lycée fournit 10% des effectifs de la rue d'Ulm. Le proviseur souligne les bons résultats de l'établissement lyonnais, notamment à « *l'ENS lettres où nous nous classons ex aequo avec le lycée Henri IV, derrière Louis le Grand et Condorcet* »[113].

Jusqu'en 1929 inclus, le Lycée du Parc voit sa réussite grandir en fournissant entre 4 et 6 admis-es à l'École, soit entre 13,8% et 19,4% des effectifs. D'autant plus que les taux de réussite par rapport aux nombres de présenté-e-s varient entre 30,3% et 40,1% ; part importante devant la sélection effectuée au concours. La fierté du proviseur, teintée de concurrence avec les autres établissements, essentiellement parisiens, se retrouve dans ses notes lorsqu'en 1927 il écrit « *à Normale lettres, nous nous sommes classés après Louis le Grand et Henri IV, très près d'Henri IV, et bien avant tous les autres lycées de Paris, ce qui nous a valu les félicitations de M. le ministre de l'Instruction publique* »[114]. Les rivalités entre établissements sont davantage marquées pour l'année 1928 où le proviseur note qu'« *à*

[112] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Rapports annuels de l'établissement, 1T2362.
[113] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Rapports annuels de l'établissement, 1T2511.
[114] *Ibid.*

*l'École Normale Supérieure, le Parc se classe après le lycée Louis le Grand et Henri IV pour le nombre global de reçus mais avant eux si l'on compare le nombre de reçus au nombre de candidats présentés* »[115]. L'année 1930 marque « l'heure de gloire » du lycée avec 8 reçu-e-s, soit près d'un quart des normalien-ne-s, et 9 boursier-e-s de licence. Le taux de réussite s'élève alors à 38,6%. De plus, l'établissement fournit les quatre premiers reçus.

Si dans les années 1920, 35 étudiant-e-s du Parc sont reçu-e-s à l'ENS, la réussite des années 1930 est moindre avec 22 admis-es. Et ce, dès l'année 1931, où 1 seul khâgneux intègre la rue d'Ulm, classé au-delà de la 10e place. Huit étudiant-e-s deviennent également boursier-e-s de licence. Le taux de réussite s'élève alors à 21,4%, soit un élève sur cinq, part en baisse par rapport à l'année précédente. Ce même taux chute à 13,9% en 1932 où le lycée compte 3 admis et 3 boursiers de licence sur 43 présenté-e-s. L'établissement compte 1 seul admis en 1933, le cacique Pierre Jouguelet, et 3 boursiers de licence. La réussite des khâgneux-ses lyonnais-es est davantage marquée à la fin de la décennie avec 17 admis-es entre 1935 et 1939 (plus des trois quarts des admis-es sur la décennie 1930) et 27 boursier-e-s de licence entre 1936 et 1939. Plus précisément, 4 khâgneux-ses par année intègrent l'ENS entre 1935 et 1937 et 16 étudiant-e-s obtiennent une bourse de licence pour les années 1936 et 1937. Le taux de réussite sur ces trois années varie alors entre 38,5% et 40% ; taux déjà rencontré lors de la période faste de la fin des années 1920. Le Lycée du Parc connaît également d'excellents résultats pendant la période de la guerre, notamment en 1942, 1943 et 1944. L'établissement fournit respectivement 6, 10 et 4 normaliens (soit 20%, 35,7% et 20% des reçus à l'ENS) et 11, 6 et 5 boursiers de licence. Les taux de réussite évoluent alors entre 28,1% et 42,1%. En 1943, la khâgne lyonnaise est la première préparation de France devant les lycées Louis le Grand (qui fournit 21,4% des normaliens) et Henri IV (17,8% des normaliens).

Les khâgneuses du Lycée du Parc connaissent également des succès variables d'une année à l'autre. Le tableau ci-dessous répartit les candidates, les admissibles, les admises à l'ENS et les boursières de licence par années, entre 1927 et 1939.

[115] *Ibidem.*

Présentées, admises, boursières de licence de l'ENS originaires du Lycée du Parc entre 1927 et 1939[116]

| | 1926 | 1927 | 1928 | 1929 | 1930 | 1931 | 1932 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Présentées | 2 | 2 | - | - | 1 | 1 | 2 |
| Admissibles | - | 2 | - | - | - | - | 1 |
| Admises à l'ENS | - | 1 | - | - | - | - | - |
| Bourse de Licence | - | 1 | - | - | - | - | 1 |

| | 1933 | 1934 | 1935 | 1936 | 1937 | 1938 | 1939 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Présentées | 1 | 1 | 5 | 4 (1)[117] | 5 (2) | 2 | 1 |
| Admissibles | - | - | 2 | 2 (1) | 3 (2) | 1 | - |
| Admises à l'ENS | - | - | 1 | - | 1 | - | - |
| Bourse de Licence | - | - | 1 | 2 | 2 | 1 | - |
| Sèvres | | | | | 1 | | |

Le nombre total de candidatures féminines est de 27. Néanmoins, des disparités existent selon les années. Si le nombre de candidatures féminines se résume à 1 ou 2 entre 1926 et 1934, elles représentent 1 présenté-e sur 6 sur la période 1935-1937. De nouveau, leur nombre diminue à partir du concours de 1938. Il est vrai que le Lycée du Parc ferme ses portes à toutes nouvelles inscriptions de filles en hypokhâgne dès la rentrée 1936[118]. Les trois candidatures féminines de 1938 et 1939 concernent alors uniquement des redoublantes. Un deuxième tableau permet d'apprécier les taux de réussite des garçons et des filles du Lycée du Parc

Présenté-e-s, admis-es, boursièr-e-s au concours d'entrée de la rue d'Ulm et à l'obtention d'une bourse de licence de l'ensemble des candidat-e-s et des khâgneuses du Lycée du Parc, 1926-1939[119]

| | Présenté-e-s[120] | Admis-es ENS | | Attribution Bourse[121] | | % Réussite |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Khâgneux-ses | 408[122] | 48 | (11,8%) | 62 | (15,2%) | 27 |
| Khâgneuses | 27 | 3 | (11,1%) | 8 | (29,6%) | 40,7 |

Sur l'ensemble de la période, 11 étudiantes sont admises à l'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm ou obtiennent une bourse de licence. Le taux de réussite des khâgneuses apparaît alors supérieur à celui de l'ensemble. Cependant, avec 3 admises, le taux de normaliennes de la rue d'Ulm ne se démarque pas. Les étudiantes réussissent ainsi davantage au concours de par leur nombre à obtenir une bourse de licence. Jean-François Sirinelli explique alors qu'« *en khâgne, il est difficile de comparer sans précautions les résultats des jeunes gens et des jeunes filles. Beaucoup de ces dernières, on l'a vu, n'entendent pas, en fait,*

[116] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Tableaux des élèves de Premières supérieures, 1T2506.
[117] Les chiffres entre parenthèses correspondent au concours de Sèvres.
[118] En application du décret du 27 décembre 1934 établissant pour 1937, l'identification du programme d'entrée à Sèvres et à Ulm et du décret du 26 août 1936 rattachant Sèvres à l'enseignement supérieur.
[119] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Concours d'entrée aux grandes écoles, 1T2527-1T2540.
[120] Nombre total de candidatures, redoublant-e-s compris-e-s.
[121] Qu'elle soit acceptée ou non.
[122] Hors 1934.

*se présenter au concours d'entrée à l'École Normale Supérieure, et leur assiduité et surtout leurs résultats aux compositions semestrielles s'en ressentent forcément. Mais, si l'on s'en tient à celles qui, apparemment, souhaitaient devenir normaliennes, leurs résultats sont souvent remarquables et certaines d'entre elles tiennent la dragée haute aux plus redoutables forts en thèmes* »[123].

Les très bons résultats obtenus par la khâgne lyonnaise permettent au Lycée de jouir d'une réputation prestigieuse ce qui attire de nombreux-ses étudiant-e-s. Théophile V., par exemple, khâgneux de 1936, explique que « *vu la situation géographique de Montélimar, le Lycée du Parc était la seule solution envisageable* ». Mais au-delà de la question géographique, il indique également que la préparation de Marseille, à laquelle il aurait pu aussi prétendre, *« n'avait pas la même réputation que celle de Lyon...* ». De même, Pierre M., élève de 1937, déclare que « *la khâgne du Parc était la seule à envoyer chaque année entre 2 à 4 ou plus reçus à l'ENS, en dehors des khâgnes de Paris. Les autres khâgnes de province n'avaient que des résultats insignifiants* ». Ou encore, Raymond M., khâgneux de 1943, met en avant que la préparation lyonnaise « *rivalisait à l'époque avec celle d'Henri IV et de Louis le Grand pour ses succès au concours d'entrée à Normale Sup* ».

Jean-François Sirinelli explique qu'« *outre les qualités personnelles des élèves de la khâgne de Lyon et le fait que la zone d'influence de cette classe était particulièrement étendue, l'un des atouts du Lycée du Parc était sans doute la compétence et la stabilité de son corps enseignant [...] Trois professeurs forment l'armature de la khâgne* »[124]. En effet, Jean Delafarge[125] est en charge de l'enseignement du français et des langues classiques. Normalien et agrégé de lettres en 1901, ce professeur est d'abord affecté au Lycée de Saint-Étienne avant de rejoindre le Lycée Ampère de Lyon. Au lendemain de la guerre, il est nommé au Lycée du Parc en charge de la classe de Première supérieure. Il occupe cette chaire jusqu'en 1927, année où il rejoint la Faculté des lettres de Lyon. Au Lycée du Parc, il est remplacé par deux nouveaux professeurs : Remy Canet et Adrien Cart. À la fin des années 1930, Victor-Henri Débidour rejoint la khâgne du Lycée du Parc et ce, pour plus de 30 ans.

L'enseignement de la philosophie est confié à Pierre Lachièze-Rey[126]. Né dans une famille de parlementaires du Lot, il effectue des études à Paris, au Lycée Montaigne puis au

---

[123] SIRINELLI Jean-François, *Génération intellectuelle, khâgneux et normaliens dans l'entre deux guerres*, *op. cit.*, p. 214.
[124] *Ibid*., p. 104.
[125] *Ibidem*, p. 105.
[126] LACHIÈZE-REY Albert, « Pierre Lachièze-Rey », in De MONTCLOS Xavier (Dir.), *Dictionnaire du monde religieux de la France, volume 6 - Lyon, le Lyonnais, le Beaujolais*, Paris, Beauchesne Editeur, 1994, p. 256.

Lycée Louis le Grand. Normalien en 1905, il devient agrégé de philosophie en 1909. Il enseigne alors aux Lycées de Rodez puis de Châteauroux. En 1919, il est nommé au Lycée du Parc en charge de la Première supérieure. Il y enseigne jusqu'à l'obtention d'un doctorat ès lettres en 1932 et sa nomination à la Faculté de lettres de Toulouse. En 1937, il devient professeur d'histoire de la philosophie et des sciences à la Faculté de lettres de Lyon, poste qu'il occupe jusqu'en 1955. En 1932, il est successivement remplacé par Vladimir Jankélévitch, Jean Guitton puis, en 1937, Jean Lacroix.

Enfin, Pierre Heinrich[127] est en charge de l'enseignement de l'histoire. Fils de Guillaume-Alfred Heinrich, professeur de littérature française et étrangère puis doyen de la Faculté de lettres de Lyon, il effectue des études à Paris où il devient agrégé et docteur en histoire. Il est d'abord nommé au Lycée de Valenciennes puis à Orléans. Dès 1916, il est nommé professeur de Première supérieure à Lyon, poste qu'il occupe jusqu'à sa mort en 1936. Il est alors remplacé par Joseph Hours.

La khâgne du Lycée du Parc présente ainsi de très bons résultats aux concours d'entrée à l'ENS. Toutefois, ces succès ne sont pas homogènes, fournissant certaines années un seul normalien et d'autres plus d'un quart. Au-delà des admis-es, le nombre d'admissibles, et notamment d'élèves suffisamment bien classé-e-s pour leur octroyer une bourse de licence, est également considérable. On peut dresser quelques portraits de normalien-ne-s et de boursier-e-s de licence mais également de sévriennes, en étudiant des promotions précises.

### *C. Portraits de normalien-ne-s, de sévriennes et de boursier-e-s de licence*

Le tableau suivant présente les résultats des élèves des khâgnes lyonnaises des promotions 1928 et 1938 pour les étudiants et 1924-1939 pour les étudiantes du Lycée du Parc ; 1924-1930 et 1938 pour les étudiantes du Lycée de jeunes filles. Ces résultats concernent l'ensemble des élèves, qu'ils / elles aient connu ou non un transfert de khâgne.

[127] PELLISSIER Catherine, « Pierre Heinrich », in De MONTCLOS Xavier (Dir.), *Dictionnaire du monde religieux de la France, volume 6 - Lyon, le Lyonnais, le Beaujolais, op. cit.*, p. 228.

Bourses de licence attribuées et admis-es à l'ENS[128]

| | Khâgneux du Lycée du Parc | | Khâgneuses du Lycée de jeunes filles | | Khâgneuses du Lycée du Parc |
|---|---|---|---|---|---|
| | 1928 | 1938 | 1924-1930 | 1938 | 1924-1939 |
| **Attribution bourse de licence** | **8** | **4** | **-** | **1** | **6** |
| -Refusée[129] | 2 | - | - | - | 1 |
| -Acceptée 1ère nomination | 4 | 4 | - | 1 | 4 |
| -Acceptée après 1er refus | 2 | - | - | - | 1 |
| **Ulm** | **6** | **6** | **-** | **-** | **4** |
| -dont après refus bourse | - | 1 | - | - | 1 |
| **Saint-Cloud / Fontenay** | **1** | **-** | **-** | **-** | **-** |
| **Sèvres** | **-** | **-** | **11** | **3** | **4** |
| -dont après refus bourse | - | - | - | - | 1 |

Six khâgneux de la promotion 1928 intègrent l'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm. Quatre khâgneuses connaissent le même succès : 3 d'entre elles sont issues du Lycée du Parc l'année du concours, auxquelles s'ajoute une étudiante ayant rejoint le lycée Louis le Grand. Une khâgneuse du Lycée du Parc intègre Sèvres et 3 autres élèves rejoignent l'École après avoir suivi une classe préparatoire d'un Lycée de jeunes filles. Enfin, 11 khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon des promotions 1924-1930 rejoignent l'École de Sèvres : 7 d'entre elles directement à la sortie de la khâgne lyonnaise, 2 après une préparation au Lycée Fénelon et 2 après une préparation au Lycée de Versailles. C'est également le cas de 3 autres khâgneuses de la promotion 1938.

*a. Nombre de tentatives et bourse de licence*

Nous l'avons vu, les candidat-e-s peuvent se présenter au maximum à trois reprises aux concours. Le tableau ci-dessous répartit les admis-es à Ulm et Sèvres selon le nombre de fois qu'ils / elles se présentent au concours avant d'intégrer.

[128] Archives nationales, CAC, Fonds de l'ENS de la rue d'Ulm, Dossiers des concours, 19930595-61 à 62 / CARAN, Fonds de l'académie de Paris, Concours de Sèvres, AJ16-2900.
[129] Bourse refusée et n'étant pas suivie d'un nouveau succès par la suite.

Nombre de concours présentés par les reçu-e-s lyonnais-es à Ulm et à Sèvres avant de connaître le succès[130]

| | 1ère tentative | 2e tentative | 3e tentative |
|---|---|---|---|
| Khâgneux du Lycée du Parc | | | |
| -1928 | 5 | 1 | - |
| -1938 | 2 | 4 | - |
| Khâgneuses du Lycée de jeunes filles | | | |
| -1924-1930 | 6 | 3 | 2 |
| -1938 | 2 | 1 | - |
| Khâgneuses du Lycée du Parc | | | |
| -Ulm | 2 | 2 | - |
| -Sèvres | 4 | - | - |

La totalité des khâgneux et des khâgneuses sont reçu-e-s à l'ENS de la rue d'Ulm à l'issue de leur 1er ou de leur 2e concours, ce qui est conforme à la plupart des admis-es. En effet, entre 1928 et 1933, Jean-François Sirinelli constate que 38,9% des normalien-ne-s sont reçu-e-s dès leur premier concours, 48% lors de leur seconde tentative et 12,5% à leur troisième[131]. Deux garçons de la promotion 1928 se présentent après une seule année de préparation et sont brillamment reçus dès leur premier concours. Philippe O. est l'un d'eux. Fils d'ouvrier devenu comptable et de mère employée, cet élève effectue ses études secondaires au Lycée du Parc. Brillant élève, il obtient la première partie du baccalauréat A avec la mention *bien*, et la seconde partie Philosophie avec la mention *très bien*. Deuxième prix de philosophie au concours général de 1928, il intègre la classe préparatoire de Lyon à la rentrée suivante. Après une seule année de préparation, il est reçu 1er à l'ENS. Le parcours de Philippe O. se caractérise par la suite par de brillants résultats universitaires, notamment à l'agrégation de philosophie de 1932 où il est reçu cacique.

De manière générale, les élèves, filles et garçons, qui connaissent le succès aux concours d'entrée des ENS, se sont distingué-e-s en khâgne, collectionnant prix et accessits. Par exemple, Jacques R., après l'obtention du baccalauréat A-philosophie avec la mention *bien*, intègre la classe préparatoire du Lycée du Parc en 1926. Félicité par le conseil des professeurs, il reçoit une mention au prix d'excellence, obtient le 2e accessit de version grecque, thème latin, composition française, histoire moderne et contemporaine, allemand et le 3e accessit de version latine. Dès sa première tentative au concours de 1928, il est reçu 12e et intègre alors la rue d'Ulm.

Néanmoins, obtenir des brillants résultats en khâgne n'est pas systématiquement synonyme de réussite au concours. C'est le cas de Marc S., khâgneux de 1931. Au premier

[130] Archives nationales, CAC, Fonds de l'ENS de la rue d'Ulm, Dossiers des concours, 19930595-61 à 62 / CARAN, Fonds de l'académie de Paris, Concours de Sèvres, AJ16-2900.
[131] SIRINELLI Jean-François, *Génération intellectuelle, khâgneux et normaliens dans l'entre deux guerres*, *op. cit.*, p. 63.

trimestre, le conseil de classe félicite cet élève et indique qu'il a effectué un « *bon trimestre* », nourri par un « *travail sérieux et de bon augure* ». Au deuxième trimestre, il est à nouveau félicité et est qualifié de « *très bon élève* ». Malgré ses résultats en khâgne, il échoue une première fois au concours d'entrée de la rue d'Ulm en 1932. Au dernier trimestre de l'année scolaire, ses professeurs indiquent que Marc S. est un « *excellent élève qui méritait de réussir* » et qu'il « *ne doit pas être découragé par un échec qui a surpris et peiné tous ses Maîtres* »[132]. L'année suivante, l'ensemble de ses enseignants rejoignent les appréciations du professeur de lettres dans le rapport sur la valeur morale et intellectuelle transmis au directeur de l'École Normale Supérieure : « *Très bon élève, ardeur au travail. Son esprit s'est clarifié depuis l'an dernier. Ne manque ni de connaissances ni de pénétration. Mérite le succès. Caractère très droit* »[133]. Le jeune Marc S. obtient cette même année le prix d'excellence et le prix Jean Cortot[134], mais échoue une nouvelle fois au concours. Il quitte alors le Lycée du Parc et poursuit ses études à la faculté de Besançon en octobre 1934 auprès de ses parents.

Si le parcours de Marc S. est ponctué de deux échecs au concours d'entrée de la rue d'Ulm auquel il n'est pas admissible, d'autres, sans intégrer l'ENS, obtiennent par leur classement une bourse de licence. Huit khâgneux de la promotion 1928, 4 de la promotion 1938, 6 khâgneuses du Lycée du Parc et 1 khâgneuse du Lycée de jeunes filles de la promotion 1938 se voient attribuer une bourse de licence. La plupart acceptent cette aide et intègrent une faculté des lettres où ils / elles poursuivent leurs études. Toutefois, quelques-un-e-s la refusent pour se présenter une nouvelle fois au concours l'année suivante : ils sont 4 garçons sur 8 de la promotion 1928 et 4 filles sur 8 du Parc dans cette situation. Les étudiant-e-s prennent alors le risque de l'échec total à l'image de Charlotte B. Cette fille d'employé de commerce et d'institutrice rejoint la préparation du Lycée du Parc à la rentrée 1933 après des études au Lycée de jeunes filles de Lyon. Considérée comme une élève consciencieuse et travailleuse, elle n'obtient néanmoins pas l'admissibilité à sa première tentative en 1935. Reçue 60e au concours de 1936, elle refuse la bourse de 4500 Frs qui lui est attribuée. Dans un courrier adressé au doyen de la Faculté des lettres de Lyon, elle écrit « *Au dernier concours de Normale, j'ai obtenu une bourse de licence près de l'Université de Lyon (n°60). Mais j'ai pris la responsabilité de la refuser, désirant en mai 1937 me représenter au concours pour entrer à Normale même, à Paris* »[135]. Cependant, elle n'est pas admissible au concours suivant. Elle quitte alors l'établissement du Parc et poursuit ses études d'anglais à la

[132] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Répertoires d'appréciations des élèves, 1T2496.
[133] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Concours d'entrée aux grandes écoles, 1T2540.
[134] Le prix Jean Cortot est décerné au meilleur élève du cours supérieur de religion.
[135] AD du Rhône, Fonds de la faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W823.

faculté des lettres de Lyon, en ayant perdu le bénéfice de la bourse de licence qui lui était attribuée. Cet exemple illustre le risque que prennent certain-e-s étudiant-e-s en refusant une bourse de licence acquise à la suite d'un concours difficile. Cependant, pourquoi prendre une telle décision alors qu'une bourse de licence offre des facilités de poursuites d'études non négligeables ? Les travaux de Béatrice Compagnon et Anne Thévenin apportent un élément de réponse en indiquant que « *pour assurer son caractère démocratique, l'école est gratuite : les cours, l'accès à la bibliothèque, le logement, les repas, la blanchisserie…L'ENS représente pour les classes moyennes un extraordinaire moyen d'ascension sociale et économique* »[136]. Ces considérations se retrouvent dans les témoignages de certains anciens khâgneux du Lycée du Parc. Par exemple, Henri T., orphelin de père, de mère institutrice, explique que :

> « *D'un point de vue plus personnel, l'ENS, donc la khâgne, se présentait pour moi comme la seule ou en tout cas la meilleure solution : en effet, même avec une aide hypothétique de l'État, ma mère, qui était veuve, n'habitait pas dans une ville pourvue d'une université et ne disposait que de son traitement d'institutrice ; elle n'aurait pas pu faire face aux frais (logement, nourriture, déplacements, livres, etc.) imposés par la vie d'étudiant. Les normaliens ne percevaient alors aucun traitement, mais ils étaient logés et nourris, et recevaient même un peu d'argent de poche. De plus, ils entraient déjà dans la fonction publique* »[137]

Ainsi, bien que l'obtention d'une bourse de licence puisse présenter certains avantages, l'École Normale Supérieure offre des facilités, aussi bien financières qu'intellectuelles, incomparables. Si certain-e-s connaissent l'échec, d'autres sont de nouveau classé-e-s au concours. Sur 4 étudiants du Lycée du Parc de la promotion 1928 refusant une première bourse de licence, 1 seul en obtient une nouvelle l'année suivante. En ce qui concerne les khâgneuses, sur les 4 élèves dans le même cas, 1 intègre l'ENS de garçons, 1 se voit attribuer une nouvelle bourse et 1 rejoint l'École de Sèvres. Par exemple, Ginette J., khâgneuse du Lycée du Parc en 1935, se classe 75e au concours d'entrée à l'ENS de la rue d'Ulm. À ce titre, elle se voit attribuer une bourse de licence. La même année, elle échoue de peu au concours d'entrée de Sèvres (27e pour une vingtaine de reçues). Elle décide alors de refuser la bourse qui lui est dédiée pour tenter une nouvelle fois ses chances aux ENS. Classée 48e au concours de la rue d'Ulm en 1938, elle accepte cette fois la bourse de licence. Fabienne B., fille de géomètre, quant à elle, après des études à Chambéry et au Lycée de jeunes filles de Lyon intègre la khâgne du Lycée du Parc en 1934. Considérée comme « *une très bonne étudiante* », elle obtient le 1er accessit de version grecque et le 2e prix de version latine en

[136] COMPAGNON Béatrice et THEVENIN Anne, *Histoire des instituteurs et des professeurs, de 1880 à nos jours, op. cit.*, p. 127.
[137] Questionnaire Henri T.

classe préparatoire. Après un premier échec en 1936, elle se classe 72e au concours de la rue d'Ulm et 1ère à celui de Sèvres en 1937. Entre recevoir une bourse de licence et intégrer l'École Normale Supérieure féminine, la jeune Fabienne B. choisit la deuxième option. Elle obtient l'agrégation de lettres – jeunes filles – en 1940, en se classant 6e.

Une dernière approche autour des sections démontre une nouvelle fois la prédominance des Humanités dans les filières suivies par les reçu-e-s, notamment à l'ENS de la rue d'Ulm[138].

*b. Des reçu-e-s de la section A : l'exemple de l'ENS de la rue d'Ulm*

Jusqu'au concours de 1933, les candidat-e-s de la rue d'Ulm peuvent se présenter au concours de l'ENS sous trois options, nous l'avons vu. À partir du concours 1934, l'option C est supprimée. Le tableau suivant répartit les candidat-e-s selon les sections choisies par les aspirant-e-s entre 1924-1933 d'une part et 1934-1938 d'autre part.

Répartition des présenté-e-s au concours d'entrée à l'ENS de la rue d'Ulm selon la section empruntée entre 1924 et 1938[139]

| | 1924-1933 | | 1934-1938 | |
|---|---|---|---|---|
| | Nombre | (%) | Nombre | (%) |
| Option A / Groupe I | 1642 | 70 | 1356 | 80,6 |
| Option B / Groupe II | 494 | 20,1 | 326 | 19,4 |
| Option C | 209 | 8,9 | - | - |
| Total | **2345** | **100** | **1682** | **100** |

Aux concours de 1924 à 1933, 1642 candidat-e-s se présentent avec l'option A (70%) contre 494 avec l'option B (20,1%) et 209 avec l'option C (8,9%). Après la suppression de la section C, le groupe I réunit 80,6% des candidat-e-s alors que le groupe II seulement 19,4%. La section classique reste donc la voie la plus empruntée par les khâgneux-ses pour se présenter au concours de la rue d'Ulm. La suppression de la section C accentue même le poids de la filière « latin-grec ». Le même constat s'observe concernant les candidat-e-s du Lycée du Parc.

[138] Les lacunes des archives ne permettent pas une approche similaire pour l'Ecole de Sèvres.
[139] Archives nationales, CAC, Fonds de l'ENS de la rue d'Ulm, Dossiers des concours, 19930595-61.

Répartition des khâgneux-ses du Lycée du Parc selon la section empruntée l'année du concours[140]

| | Khâgneux | | Khâgneuses | |
|---|---|---|---|---|
| | 1928 | 1938 | 1926-1933 | 1934-1939 |
| Option A / Groupe I | 18 | 15 | 3 | 6 |
| Option B / Groupe II | 9 | 5 | 3 | 3 |
| Option C | 4 | - | - | - |
| Ignoré | 1 | - | - | - |
| Total | 32 | 20 | 6 | 9 |

Treize élèves du Lycée du Parc de la promotion 1928 abordent le concours sous l'option B et C, soit plus d'un tiers des candidats. Comme au niveau national, seuls 5 élèves de la promotion 1938 du Lycée du Parc optent pour le groupe II (un quart) lors du concours contre 15 pour le Groupe I (les trois quarts). Les grandes tendances nationales s'observent donc également au sein de la préparation lyonnaise. Concernant les khâgneuses, entre 1926 et 1933, à l'image des options choisies à l'entrée en hypokhâgne, la moitié des khâgneuses présente le concours de la rue d'Ulm avec l'option B. Après 1933, la part des khâgneuses du groupe « latin-grec » tend à rejoindre celle des candidats.

Une étude similaire sur les khâgneuses du Lycée de jeunes filles est rendue difficile par les lacunes des archives de l'établissement. Néanmoins, au concours de 1940, sur 147 candidates, 137 optent pour le groupe I et 10 pour le groupe II. De même, 10 khâgneuses du Lycée de jeunes filles de la promotion 1938 se présentent au concours de Sèvres en choisissant l'option « latin-grec » contre 2 l'option « latin-langue ».

Cette répartition des candidat-e-s selon les filières se retrouvent également dans les profils scolaires des reçu-e-s.

Répartition des reçu-e-s au concours d'entrée à l'ENS de la rue d'Ulm selon la section empruntée entre 1924 et 1938[141]

| | 1924-1933 | | 1934-1938 | |
|---|---|---|---|---|
| | Nombre | (%) | Nombre | (%) |
| Option A / Groupe I | 233 | 79 | 137 | 83 |
| Option B / Groupe II | 31 | 10,5 | 28 | 17 |
| Option C | 31 | 10,5 | - | - |
| Total | 295 | 100 | 165 | 100 |

Entre 1924 et 1933, 79% des normalien-ne-s sont issu-e-s de la section A alors que cette filière regroupe 70% des candidat-e-s. Inversement, 21% des reçu-e-s sont issu-e-s des sections B et C alors qu'ils / elles représentent 29% des présenté-e-s. Ainsi, dans les années 1920, les candidat-e-s de la section « latin-grec » obtiennent de meilleurs résultats. Dans ses travaux, Jean-François Sirinelli s'interroge alors « peut-on déduire que les candidats des

[140] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Concours d'entrée aux grandes écoles, 1T2527-1T2534.
[141] Archives nationales, CAC, Fonds de l'ENS de la rue d'Ulm, Dossiers des concours, 19930595-61.

sections B et C étaient, dans leur ensemble, de qualité moindre ? »[142]. L'historien développe deux axes pour répondre à cette question. D'une part, le corps enseignant, attaché aux humanités classiques, oriente vers la section A les meilleurs élèves. D'autre part, concernant les khâgnes, l'enseignement des sections B et C se trouve moins bien organisé du fait de la faiblesse des effectifs.

Dans les années 1934-1938, alors que la part des présenté-e-s de la section II diminue (19,4%), sa proportion de reçu-e-s reste relativement stable à 17%. La section A fournit encore 83% des normaliens (pour 80,6% des présenté-e-s). Le rapport entre la part des candidat-e-s présenté-e-s et la part des candidat-e-s reçu-e-s selon les deux groupes d'options tend donc à s'équilibrer.

Au Lycée du Parc, le même processus s'observe. Le tableau suivant s'intéresse aux résultats (reçus et bourses de licence) des khâgneux (promotions 1928 et 1938) et des khâgneuses selon les sections empruntées. Seul le meilleur résultat par étudiant-e est ici comptabilisé de manière à ce que chacun-e ne soit compté-e qu'une seule fois. Un-e étudiant-e reçu-e à l'ENS après avoir refusé une bourse de licence l'année précédente n'est comptabilisé-e qu'avec les admis-es à la rue d'Ulm. Une bourse de licence refusée suivie d'un échec total l'année d'après est comptabilisé-e avec les bourses de licence. L'ensemble des khâgneux et des khâgneuses est ici considéré c'est-à-dire qu'ils / elles aient connu un transfert ou non.

Répartition des reçus et des boursiers de licence du Lycée du Parc des promotions 1928 et 1938
selon la section empruntée l'année du concours[143]

| | 1928 | | 1938 | |
|---|---|---|---|---|
| | Ulm | BL | Ulm | BL |
| Option A / Groupe I | 4 | 6 | 5 | 4 |
| Option B / Groupe II | 1 | 1 | 1 | - |
| Option C | 1 | 1 | - | - |
| Total | 6 | 8 | 6 | 4 |

Répartition des reçues et des boursières de licence du Lycée du Parc des promotions 1926-1935
selon la section empruntée l'année du concours[144]

| | 1926-1935 | | |
|---|---|---|---|
| | Ulm | BL | Sèvres |
| Option A / Groupe I | 1 | 5 | 2 |
| Option B / Groupe II | 3 | 1 | 1 |
| Option C | - | - | - |
| Ignoré | - | - | 1 |
| Total | 4 | 6 | 4 |

[142]SIRINELLI Jean-François, *Génération intellectuelle, khâgneux et normaliens dans l'entre deux guerres, op. cit.*, p. 48.
[143] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Concours d'entrée aux grandes écoles, 1T2527-1T2534.
[144] *Ibid.*

Qu'il s'agisse des khâgneux de la promotion 1928 ou de 1938, la section A fournit toujours davantage de normaliens ou de boursiers de licence. Sur les 18 étudiants de la promotion 1928 choisissant l'option « latin-grec » pour composer, 10 sont admis ou obtiennent une bourse de licence. En 1938, le rapport se monte à 9 élèves sur 15. Ainsi, plus de la moitié des khâgneux du Lycée du Parc des promotions 1928 et 1938 concourant dans la section « latin-grec » soit intègre l'ENS, soit se voit attribuer une bourse de licence. En revanche, les candidats des options B et C présentent des résultats modestes : seuls 2 garçons sur 13 de la promotion 1928 et 1 sur 5 de la promotion 1938 intègrent ou obtiennent une bourse. Néanmoins, certains élèves de ces filières se distinguent à l'instar de François P. Ce fils de courtier en soie effectue sa scolarité secondaire au Lycée Ampère et obtient un baccalauréat C-Philosophie. Il intègre à la rentrée 1928 la classe de Lettres supérieures du Lycée du Parc et suit les cours de la filière B. Il est reçu à l'ENS de la rue d'Ulm dès sa première tentative au concours de 1930 se classant 2nd.

Concernant les khâgneuses du Lycée du Parc ou anciennes de l'établissement reçues à la rue d'Ulm, toutes sont issues du groupe II alors que 1 seule élève reçue a suivi les matières du groupe I. Inversement, 5 étudiantes obtenant une bourse de licence ont étudié le latin et le grec en khâgne contre 2 élèves le latin et deux langues vivantes. Enfin, la moitié des khâgneuses intégrant Sèvres a suivi la section I.

Enfin, notons que sur 3 khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon de la promotion 1938 reçues à l'ENS de Sèvres, 2 ont suivi la formation du groupe I.

* *
*

Les khâgnes lyonnaises effectuent leur recrutement parmi les meilleur-e-s élèves de l'enseignement secondaire. Ces dernier-e-s intègrent pour la plupart la classe de Lettres supérieures « à l'heure » et ont fréquenté la filière d'excellence « latin-grec ». Certain-e-s se caractérisent par les nombreux prix et les mentions au baccalauréat qu'ils / elles ont obtenus.

Les khâgneux et les khâgneuses des lycées lyonnais effectuent en majorité une à deux années de classe préparatoire. En fin d'année, les étudiant-e-s dont le niveau scolaire est jugé-e-s trop faible ne sont pas autorisé-e-s à rejoindre la classe supérieure ; d'autres prennent la décision de se réorienter en faculté ou encore d'intégrer une nouvelle khâgne, essentiellement parisienne. Le déclenchement de la guerre force les élèves des promotions 1938 à rejoindre un établissement de repli, Clermont-Ferrand pour les garçons, le Centre de Tournon pour les filles.

Les élèves qui se présentent au concours d'entrée des ENS affrontent des concours aux épreuves sélectives. L'identification des concours d'entrée à la rue d'Ulm et de l'École de Sèvres est réalisée progressivement entre 1919 et 1937. Si dans l'entre-deux-guerres, le Lycée du Parc représente la première préparation de province et la troisième de France, il n'en est rien du Lycée de jeunes filles qui est concurrencé par d'autres établissements, notamment celui de Bordeaux. Chaque année, seule une minorité d'élu-e-s rejoint les ENS. La grande majorité des khâgneux et des khâgneuses poursuit des études au sein d'une faculté de lettres.

# CHAPITRE 2 – DES KHÂGNEUX ET DES KHÂGNEUSES À L'UNIVERSITÉ : DES PARCOURS IDENTIQUES ?

Dans l'entre-deux-guerres, les grades universitaires comptent trois paliers : la licence, qui s'organise en Certificats d'Études Supérieures, le Diplôme d'Études Supérieures et le doctorat. À ceci s'ajoutent les préparations aux concours de l'enseignement qu'il s'agisse des certificats d'aptitude ou des agrégations. À l'image de l'évolution de l'enseignement secondaire féminin vers l'enseignement masculin, la question du genre est omniprésente dans l'organisation de ces concours.

On l'a vu : une minorité de khâgneux et de khâgneuses lyonnais-es connaît le succès aux concours d'entrée à Ulm ou Sèvres et rejoint Paris. Les normalien-ne-s et les sévriennes, après le rattachement de l'École à l'enseignement supérieur, suivent alors les cours de la Sorbonne. Les non reçu-e-s, quant à eux / elles, poursuivent leurs études au sein d'une faculté, la plupart de temps, de province. Tous et toutes préparent des diplômes universitaires, à commencer par la licence.

## I. Des licencié-e-s

Le décret du 25 décembre 1880 organise la licence de lettres. Les étudiant-e-s composent sur des épreuves communes auxquelles s'ajoutent des épreuves particulières correspondant à trois spécialités : philosophie, lettres, histoire. En 1886, une option langues vivantes vient compléter les trois types de diplôme. Il faut attendre le décret du 8 juillet 1907 pour que les épreuves des quatre licences soient distinctes. Finalement, le décret du 20 septembre 1920 organise la licence ès lettres sur le modèle de la licence ès sciences. Chaque étudiant-e concourt alors à quatre Certificats d'Études Supérieures (CES) propres à chaque licence.

Licences d'enseignement définies par le décret du 20 septembre 1920

| | |
|---|---|
| ***Licence philosophie***<br><br>-Histoire générale de la philosophie<br>-Psychologie<br>-Philosophie générale et logique<br>-Morale et sociologie | ***Licence de lettres***<br><br>-Études grecques<br>-Études latines<br>-Littérature française<br>-Grammaire et philologie |
| ***Licence histoire et géographie***<br><br>-Histoire ancienne<br>-Histoire du moyen âge<br>-Histoire moderne et contemporaine<br>-Géographie | ***Licence de langues vivantes***<br><br>-Études littéraires classiques<br>-Littérature étrangère<br>-Philologie étrangère<br>-Études pratiques |

À côté de ces diplômes dits « d'enseignement », une minorité d'élèves s'oriente en vue d'une licence libre composée de CES proposés par les facultés (sociologie, ethnologie, histoire de la Révolution française, etc.).

Dès le début des années 1930, la pénurie de professeurs de lettres entraîne l'application de nouvelles mesures. En effet, le décret du 22 janvier 1932[1] rend obligatoire un cinquième CES d'études littéraires classiques pour l'obtention des licences d'histoire et de philosophie[2]. Dans le préambule du décret, le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Mario Roustan explique le manque d'enseignants de lettres par « *la rareté croissante des licenciés ès lettres classiques* » par rapport aux postes disponibles et accuse le régime des certificats qui favoriserait les diplômes de philosophie, d'histoire et géographie et de langues vivantes dont l'apprentissage serait jugé plus facile. Pour Marion Roustan « *une si rapide initiation n'est point à espérer en ce qui concerne les langues anciennes [qui], avec [leur] triple littérature (française, latine et grecque) et [leur] double spécialité (lettres et grammaire), [ne sont] accessibles qu'aux candidats munis, dès le baccalauréat, d'un ample bagage* ». L'obligation d'obtenir le CES d'études littéraires classiques doit permettre de faire appel à des professeurs de philosophie et d'histoire et géographie pour pallier le manque de professeurs de lettres. Cette mesure est appliquée aux nouveaux étudiants et aux nouvelles étudiantes dès les sessions de juin 1933. Des mesures transitoires sont appliquées aux aspirant-e-s des licences concernées ayant obtenu des CES avant l'adoption de ce décret. Enfin, à partir de 1940, les étudiants et les étudiantes pourvus de quatre CES spéciaux indiqués pour la philosophie, d'une part, et pour l'histoire, d'autre part, et les étudiants et les étudiantes pourvu-e-s de trois certificats spéciaux indiqués pour les langues vivantes sont

[1] *Journal Officiel* du 24 janvier 1932.
[2] Excepté pour les admis-es au concours de l'ENS de la rue d'Ulm.

dispensé-e-s du CES d'études littéraires classiques s'ils / elles sont titulaires du certificat de littérature française et du certificat soit d'études grecques soit d'études latines[3].

## 1. Des khâgneux et des khâgneuses à l'université : une orientation fidèle aux Humanités

### *A. Des inscriptions en passe-droit, reflet d'une véritable stratégie étudiante*

L'étude a montré que les candidat-e-s au concours d'entrée de l'École Normale Supérieure se préparent à des épreuves redoutables et que les khâgnes jouent un rôle fondamental dans la formation des étudiant-e-s. La législation réglemente alors très strictement ces classes comme le rappelle le ministre de l'Instruction publique en 1931 : « *Les classes de Première supérieure étant instituées pour la préparation à l'École Normale Supérieure et comportant un programme complet de culture générale, les élèves sont tenus de suivre ce programme et rien que ce programme. C'est seulement la seconde et la troisième année que l'autorisation peut être donnée exceptionnellement à tel ou tel élève de suivre quelques cours de la faculté, en plus de l'enseignement de la Première supérieure* »[4]. De même, s'adresse-t-il aux recteurs d'académie en 1934 dans des termes très fermes pour rappeler les obligations auxquelles sont soumis les lycées accueillant des classes de Première supérieure :

> « *En plusieurs villes, les élèves [des Premières supérieures], dans l'espérance illusoire d'obtenir plus tôt un emploi d'enseignement, songent moins à perfectionner leur culture qu'à préparer des certificats de licence. La bourse secondaire qui leur a été octroyée leur assurant le vivre et le couvert, ils en viennent à regarder le lycée comme une sorte de cité universitaire, ou comme un hôtel gratuit dont ils sortent le plus souvent possible pour suivre les cours de la faculté.*
>
> *Cet état d'esprit fâcheux est dommageable pour tous, eux les premiers. Fâcheuse plus encore la complaisance des autorités locales qui tolèrent cet abus. Les proviseurs et les professeurs de lycée, doivent se rappeler que les élèves dont ils ont la charge ne sont pas des étudiants libres, mais des élèves astreints à suivre la totalité des exercices de la classe où ils sont inscrits, que les Premières supérieures ont leur fin propre et qu'on les empêche de remplir leur office, pourtant profitable en fin de compte aux études des universités, en permettant à leurs élèves d'esquiver le travail qu'ils ont à fournir* »[5]

Ainsi, cette lettre met en relief toute l'importance qu'attache le ministère aux formations dispensées en khâgne dans la période de l'entre-deux-guerres. Pour faire face à la

[3] *Annuaire de l'Université de Lyon*, 1940-1941, p 252.
[4] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Concours d'entrée en grandes écoles, préparation, inscription et admission, 1T2529.
[5] *Ibid*.

sélectivité des épreuves, le travail et l'assiduité des élèves doivent être irréprochables. Cependant, l'acquisition de Certificats d'Études Supérieures ne permettrait-elle pas, en cas d'échec au concours, une poursuite d'études dans de meilleures conditions ?

C'est pourquoi, et malgré la fermeté des propos, que la plupart des khâgneux-ses lyonnais-es prennent des inscriptions à la Faculté des lettres de Lyon en vue de préparer une licence d'enseignement. Néanmoins, ils / elles ne fréquentent qu'occasionnellement les bancs des facultés, ne rendent que peu de devoirs et se contentent de se présenter aux examens finaux. Le tableau suivant répartit les khâgneux et les khâgneuses selon les inscriptions qu'ils / elles sollicitent[6].

Répartition des khâgneux-ses selon les inscriptions aux CES prises dans une faculté de lettres pendant leur formation en khâgne[7]

| | Khâgneux Lycée du Parc | | Khâgneuses Lycée jeunes filles | |
|---|---|---|---|---|
| | 1928 | 1938 | 1924-1930 | 1938 |
| CES lettres classiques | 19 | 16 | 1 | 17 |
| CES langues vivantes[8] | 8 | 7 | 2 | 7 |
| CES histoire-géographie | 7 | 10 | 6 | 3 |
| CES philosophie | 6 | — | 2 | 1 |
| Total | 40 (88,9%) | 33 (70,2%) | 11 (25%) | 28 (59,6%) |

Le tableau montre que 88,9% des khâgneux du Lycée du Parc de la promotion 1928 et 70,2% de ceux de la promotion 1938 prennent au moins une inscription à la faculté de lettres pendant leur scolarité en khâgne. En revanche, seul un quart des khâgneuses du Lycée de jeunes filles des promotions 1924-1930 font de même. Il convient de nuancer ce constat dans la mesure où les lacunes des archives accentuent quelque peu la différence. « Accentuent » mais n'expliquent pas tout. Tout d'abord, l'étude a montré que certaines filles intègrent la préparation du Lycée de jeunes filles sans être bachelières et sont donc exclues des diplômes universitaires. Dans ce cas, des études en faculté ne perdraient-elles pas quelque peu de leurs intérêts, d'autant plus que les épreuves du concours d'entrée à Sèvres confèrent, en cas de succès, la première partie du certificat d'aptitude à l'enseignement des lycées et collèges de jeunes filles ? Ensuite, les promotions 1924-1930 s'inscrivent dans une période de bouleversements de la structure de l'enseignement secondaire féminin avec l'instauration, à titre facultatif, des préparations au baccalauréat en 1924 et l'identification progressive des cursus masculins et féminins à partir de 1925. Et les filles intègrent peu à peu davantage les facultés mais les traditions doivent être bousculées. L'étude de la promotion 1938 tend à confirmer cette hypothèse. En effet, ces khâgneuses du Lycée de jeunes filles s'inscrivent bien

[6] Seule la première inscription de chaque étudiant-e est comptabilisée.
[7] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W346-2400W823.
[8] Licence d'anglais et d'allemand.

plus en vue de l'obtention de Certificats d'Études Supérieures (59,6%). Le fonctionnement de la khâgne de jeunes filles semble ainsi s'aligner sur celui de son homologue masculine d'autant que l'École de Sèvres devient en 1936 l'École Normale Supérieure de jeunes filles et que des bourses de licence sont également attribuées à son concours d'entrée.

Les khâgneuses du Lycée du Parc, quant à elles, présentent des profils proches de ceux de leurs camarades de classe.

Répartition des khâgneuses du Lycée du Parc selon les inscriptions aux CES prises dans une faculté de lettres pendant leur formation en khâgne[9]

| | Khâgneuses du Lycée du Parc |
|---|---|
| CES lettres classiques | 20 |
| CES langues vivantes[10] | 10 |
| CES histoire-géographie | 3 |
| CES philosophie | 2 |
| Total | 35 (77,8%) |

Plus des trois quarts des khâgneuses du Lycée du Parc prennent des inscriptions en vue de l'obtention de Certificats d'Études Supérieures. Ainsi, ces étudiantes semblent vouloir préparer, et ce, dès les années 1920, une licence d'enseignement à l'instar de leurs camarades de classe masculins.

Concernant les choix disciplinaires, quelques points communs et quelques différences apparaissent. Tout d'abord, l'étude des promotions 1938 montre que plus de la moitié des élèves des khâgnes lyonnaises s'oriente vers la licence de lettres classiques. En revanche, les étudiantes sont légèrement plus nombreuses à prendre des inscriptions en langues vivantes, et ce, quel que soit l'établissement (25% des khâgneuses du Lycée de jeunes filles et 28,6% des khâgneuses du Parc contre 20,6% des étudiants). Inversement, plus d'un quart des khâgneux du Parc de la promotion 1938 (29,4%) contre en moyenne 1 khâgneuse sur 10 (10,7% des élèves du Lycée de jeunes filles et 8,6% des étudiantes du Parc) s'inscrit en histoire et géographie. Cette surreprésentation des lettres classiques dans le choix des khâgneux et des khâgneuses n'a rien de bien surprenant au regard du poids des différentes sections empruntées en classe préparatoire.

[9] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W346-2400W823.
[10] Licence d'anglais et d'allemand.

Répartition des khâgneux du Lycée du Parc (promotions 1928 et 1938)
inscrits à la Faculté de lettres de Lyon selon la licence choisie et la filière empruntée en khâgne[11]

| Promotions | 1928 | | | | 1938 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Filière empruntée khâgne | A | B | C | NI | A | B |
| CES lettres classiques | 18 | 1 | - | - | 16 | - |
| CES langues vivantes | - | 8 | - | - | - | 7 |
| CES histoire-géographie | 1 | 3 | 1 | 2 | 7 | 3 |
| CES philosophie | 2 | 2 | 2 | - | - | - |

Répartition des khâgneuses du Lycée de jeunes filles et du Lycée du Parc
inscrites à la Faculté de lettres de Lyon selon la licence choisie et la filière empruntée en khâgne[12]

| | Khâgneuses Lycée de jeunes filles | | Khâgneuses Lycée du Parc | |
|---|---|---|---|---|
| Promotions | 1938 | | 1926-1935 | |
| Filière empruntée khâgne | A | B | A | B |
| CES lettres classiques | 17 | - | 20 | - |
| CES langues vivantes | 1 | 6 | - | 10 |
| CES histoire-géographie | - | 3 | - | 3 |
| CES philosophie | 1 | - | 2 | - |

La quasi-totalité des khâgneux-ses prenant des inscriptions en vue de la licence lettres classiques emprunte la filière « latin-grec » en Première supérieure tout comme les élèves s'inscrivant en vue d'une licence de langue vivante suivent la filière B en khâgne. Les certificats d'histoire -géographie et de philosophie sont, eux, préparés par des étudiants et des étudiantes des sections A, B ou C.

Une étude des différents Certificats d'Études Supérieures associés à la licence lettres classiques permet de montrer la proximité des épreuves des CES avec celles du concours d'entrée à l'École Normale Supérieure. Le ou les écrits déterminent l'admissibilité, l'oral ou les oraux l'admission.

[11] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W346-2400W823.
[12] *Ibid*.

Épreuves des CES composant la licence de lettres définies par le décret du 20 septembre 1920

| | |
|---|---|
| ***CES études grecques***<br><br>*Écrit* : -Thème grec.<br>-Version grecque.<br><br>*Oral* : -Explication, avec commentaire, d'un texte poétique et d'un texte en prose d'auteurs inscrits au programme. | ***CES études latines***<br><br>*Écrit* : -Thème latin.<br>-Version latine.<br><br>*Oral* : -Explication, avec commentaire, d'un texte latin extrait d'un des auteurs inscrits au programme.<br>-Interrogation sur l'histoire de la littérature latine. |
| ***CES littérature française***<br><br>*Écrit* : -Composition française.<br><br>*Oral* : -Explication de deux textes : le premier d'un auteur du moyen âge ou du XVIe siècle, le second d'un auteur moderne.<br>-Interrogation sur l'histoire de la littérature française. | ***CES grammaire et philologie***<br><br>*Écrit* : -Commentaire grammatical d'un texte grec ou latin (au choix du jury) avec réponses à des questions posées par la faculté.<br>-Commentaire grammatical de deux textes français : l'un, d'un auteur du moyen âge ou du XVIe siècle ; l'autre d'un auteur moderne, avec réponses à des questions posées par la faculté.<br><br>Oral : -Interrogation sur la grammaire comparée du grec et du latin ou sur la métrique grecque et latine (au choix du jury).<br>-Interrogation sur l'histoire de la langue et de la versification françaises. |

En 1930, l'admissibilité du concours de l'École Normale Supérieure regroupe six épreuves écrites : une composition française, un thème latin, une version latine, une épreuve de philosophie, une d'histoire et une au choix selon la section choisie. La filière « latin-grec » propose aux candidat-e-s de travailler sur une version grecque. Ainsi, quatre épreuves écrites sur six du concours section A sont représentées au niveau de l'admissibilité des différents CES de lettres classiques. À l'oral, l'explication d'un texte français, l'explication d'un texte latin et l'explication d'un texte grec sont communes aux deux formations. Ainsi, l'armature classique de la section A incite la majorité des khâgneux-ses à s'inscrire en vue de la licence de lettres.

Plus précisément, le tableau suivant permet de préciser la nature des inscriptions des étudiants et des étudiantes par certificat[13].

Répartition des khâgneux-ses inscrit-e-s en licence de lettres classiques selon les CES choisis[14]

| | Khâgneux Lycée du Parc | | Khâgneuses Lycée de jeunes filles - 1938 30 inscriptions | Khâgneuses Lycée du Parc 39 inscriptions |
|---|---|---|---|---|
| | 1928 56 inscriptions | 1938 32 inscriptions | | |
| CES études grecques | 16 | 10 | 9 | 12 |
| CES études latines | 17 | 8 | 5 | 8 |
| CES littérature française | 16 | 12 | 16 | 16 |
| CES grammaire et philologie | 7 | 2 | 3 | 3 |

[13] Seule une inscription par étudiant-e et par CES est comptabilisée. Exemple : si un-e étudiant-e s'inscrit au CES d'études grecques à 3 reprises, seule la première inscription est retenue. En revanche si ce / cette même étudiant-e s'inscrit également au CES d'études latines, il / elle est compté-e 1 fois au CES d'études grecques et 1 fois au CES d'études latines.

[14] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W346-2400W823.

Les khâgneux-ses, se destinant majoritairement aux carrières du professorat, doivent obtenir une licence d'enseignement ; ce qui les contraint à acquérir strictement les quatre Certificats d'Études Supérieures définis pour chaque diplôme[15]. En lettres classiques, les élèves des khâgnes lyonnaises se présentent majoritairement au CES de littérature française, d'études grecques et d'études latines. Seul le CES de grammaire et philologie reste marginalement préparé, généralement en tant que dernier certificat avant l'obtention de la licence. Bien que portant des mentions grecques et latines, ce dernier certificat propose des épreuves bien plus spécifiques à la licence. Alain B. par exemple, après des études secondaires au Lycée de Lons le Saunier, rejoint la préparation du Lycée du Parc à la rentrée 1929. En parallèle, il prend plusieurs inscriptions à la Faculté de lettres de Lyon et obtient les CES de littérature française en juin 1931, d'études grecques et d'études latines en novembre 1931. Après un premier échec au concours d'entrée à l'ENS cette même année, il est autorisé à redoubler la khâgne. Il s'inscrit également en vue du certificat de grammaire et philologie, dernière étape avant l'obtention de la licence lettres classiques. Néanmoins, il échoue aux sessions de 1932. Il connaît également un nouvel échec au concours et poursuit ses études à la Faculté de lettres de Dijon, à proximité du domicile familial.

Le même phénomène s'observe dans l'étude des langues vivantes. En effet, la quasi-totalité des khâgneux-ses s'inscrivant aux différents CES d'allemand ou d'anglais est issue de la section B de la Première supérieure. La nature des épreuves du concours section B et de ces types de licences apparaît une nouvelle fois proche.

Épreuves des CES composant les licences de langues vivantes définies par le décret du 20 septembre 1920

| | |
|---|---|
| ***CES études littéraires classiques***<br><br>*Écrit* : -Composition française.<br>-Version latine ou grecque (au choix du / de la candidat-e).<br><br>*Oral* : -Interrogation sur la littérature française.<br>-Explication d'un texte d'auteur français.<br>-Explication d'un texte latin ou grec (au choix du / de la candidat-e). | ***CES études pratiques***<br><br>*Écrit* : -Version.<br><br>*Oral* : -Entretien, en langue étrangère, sur la civilisation du pays où le / la candidat-e aura séjourné, d'après un programme d'ouvrages à consulter, donné d'avance.<br>-Interrogation sur une deuxième langue étrangère vivante. |
| ***CES littérature étrangère***<br><br>*Écrit* : -Composition dans la langue étrangère vivante choisie par le / la candidat-e sur un sujet tiré de la littérature de cette langue.<br><br>*Oral* : -Explication d'un texte d'un auteur dans la même langue étrangère vivante.<br>-Interrogation sur l'histoire de la littérature étrangère choisie par le / la candidat-e. | ***CES philologie***<br><br>*Écrit* : -Thème.<br><br>Oral : -Interrogation sur la grammaire de la langue choisie par le / la candidat-e.<br>-Interrogation sur l'histoire de cette langue, d'après un texte tiré d'un auteur. |

[15] Les étudiant-e-s de licence libre peuvent remplacer un des CES par un certificat obtenu dans une faculté d'un autre ordre.

Trois épreuves écrites (composition française, version latine et composition de langues) sur six et trois épreuves orales (explication d'un texte français, explication d'un texte latin, explication d'un texte en langue étrangère) sont communes à la licence de langues vivantes et au concours de l'ENS.

Répartition des khâgneux-ses inscrit-e-s en licence de langues vivantes selon les CES choisis[16]

| | Khâgneux Lycée du Parc | | Khâgneuses Lycée de jeunes filles | Khâgneuses Lycée du Parc |
|---|---|---|---|---|
| | 1928 18 inscriptions | 1938 14 inscriptions | 1938 10 inscriptions | 25 inscriptions |
| CES études littéraires classiques | **7** | **7** | **7** | **10** |
| CES littérature étrangère | 4 | 2 | — | 6 |
| CES études pratiques | 6 | 4 | 3 | 7 |
| CES philologie | 1 | 1 | — | 2 |

Tout d'abord, les inscriptions aux CES d'études littéraires classiques et d'études pratiques sont les plus nombreuses. Par exemple, l'ensemble des khâgneux et des khâgneuses prenant au moins une inscription en vue d'une licence de langues vivantes opte pour le certificat d'études littéraires classiques. En comparant plus spécifiquement les épreuves de ce certificat avec celles du concours d'entrée aux ENS, il apparaît que l'ensemble des écrits et des oraux sont communs aux deux formations.

Ensuite, les inscriptions aux certificats de littérature étrangère et surtout de philologie apparaissent plus marginales et, comme précédemment, interviennent généralement après l'obtention des deux autres certificats.

On l'a vu : depuis le décret du 22 janvier 1932[17], le CES d'études littéraires classiques est également rendu obligatoire pour l'obtention des licences de philosophie et d'histoire-géographie. Dès lors, sur les 10 khâgneux du Lycée du Parc de la promotion 1938 prenant une inscription en vue de la licence d'histoire et géographie, 7 se présentent au CES d'études littéraires classiques à l'image de Clément C. Après des études secondaires au Lycée de Besançon, cet élève rejoint la classe préparatoire du Lycée du Parc à la rentrée 1937. Suivant les cours de la section B, il s'inscrit également à la Faculté de lettres de Lyon en vue d'obtenir les CES d'études littéraires classiques, d'histoire moderne et contemporaine et d'histoire ancienne.

Les étudiant-e-s des khâgnes lyonnaises s'inscrivent régulièrement à la Faculté de lettres de Lyon. Ils / elles se présentent le plus souvent aux CES dont les épreuves se rapprochent de celles du concours de l'ENS et donc de la formation suivie en classe

[16] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W346-2400W823.
[17] Décret du 22 janvier 1932, *Journal Officiel* du 24 janvier 1932.

préparatoire. Ils / elles obtiennent alors un certain nombre de certificats ce qui leur permet, en cas d'échec au concours d'entrée, de poursuivre leur scolarité à l'université sans retard excessif dans leur cursus.

***B…. qui connaît un succès mitigé.***

Le tableau suivant réunit le nombre de certificats obtenus par les khâgneux et les khâgneuses des lycées lyonnais.

Répartition des khâgneux-ses inscrit-e-s dans une faculté de lettres selon le nombre de CES obtenus[18]

| Nombre de CES Obtenus | Khâgneux Lycée du Parc | | Khâgneuses Lycée jeunes filles | | Khâgneuses Lycée du Parc |
|---|---|---|---|---|---|
| | 40 élèves 1928 | 33 élèves 1938 | 11 élèves 1924-1930 | 28 élèves 1938 | 35 élèves 1926-1935 |
| 0 CES | 9 | 11 | 9 | 15 | 8 |
| 1 CES | 4 | 7 | 2 | 9 | 11 |
| 2 CES | 9 | 9 | — | 3 | 8 |
| 3 CES | 9 | 4 | — | 1 | 6 |
| 4 CES | 9 | 2 | — | — | 2 |

En moyenne, un quart des étudiants et des étudiantes du Lycée du Parc ayant pris au moins une inscription dans une faculté de lettres n'obtient aucun CES quand plus de la moitié en obtient entre un et trois. Deux khâgneuses et 11 khâgneux du Lycée du Parc (promotions 1928 et 1938) deviennent licencié-e-s avant même de quitter la classe préparatoire. Par exemple, Jules F., khâgneux de 1928, prend des inscriptions à la Faculté de lettres de Lyon dès son entrée en classe préparatoire en vue de la licence de philosophie. Il obtient en novembre 1929 les certificats de philosophie générale et de morale et sociologie. L'année suivante, élève de khâgne, il obtient les CES d'histoire de la philosophie et de psychologie lui conférant son diplôme de licence.

La question de l'obtention des CES doit nécessairement être mise en relation avec le nombre d'années passées en classe préparatoire. Ainsi, les plus brillant-e-s khâgneux-ses ne sont pas forcément les étudiant-e-s validant le plus de certificats pendant leur formation en khâgne. Au contraire, la plupart des admis-es aux ENS, n'effectuant, en majorité, que deux années au lycée, obtiennent, en moyenne un ou deux CES. Le tableau suivant classe les khâgneux-ses prenant une / des inscription-s dans une faculté de lettres selon le nombre d'années effectuées en khâgne.

[18] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W346-2400W823.

Nombre de CES obtenus par les khâgneux du Lycée du Parc (promotion 1928 et 1938) ayant pris des inscriptions dans une faculté de lettres pendant leur scolarité en classe préparatoire selon le nombre d'années passées en Première supérieure[19]

| | Promotion 1928 | | | Promotion 1938 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 0 CES | 1-2 CES | 3-4 CES | 0 CES | 1-2 CES | 3-4 CES |
| 1 année | **7** | 2 | - | **9** | 6 | - |
| 2 années | 2 | **8** | 7 | 2 | **7** | 2 |
| 3 années | - | 3 | **9** | - | 1 | **4** |
| 4 années | - | - | 2 | - | 1 | 1 |

Nombre de CES obtenus par les khâgneuses du Lycée de jeunes filles (promotion 1938) et du Lycée du Parc ayant pris des inscriptions dans une faculté de lettres pendant leur scolarité en classe préparatoire selon le nombre d'années passées en Première supérieure

| | 28 Khâgneuses du Lycée de jeunes filles Promotion 1938 | | | 35 Khâgneuses du Lycée du Parc Promotions 1926-1935 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 0 CES | 1-2 CES | 3-4 CES | 0 CES | 1-2 CES | 3-4 CES |
| 1 année | **14** | 7 | - | **7** | 6 | - |
| 2 années | - | - | - | 2 | **8** | 2 |
| 3 années | - | 6 | - | - | **4** | **4** |
| 4 années | - | - | 1 | - | 1 | 1 |

Les étudiant-e-s des facultés des lettres prennent une inscription par certificat au début de chaque semestre. Ainsi, deux CES peuvent être obtenus par année ; le diplôme de licence est normalement délivré au bout de deux ans. La grande majorité des khâgneux-ses n'obtenant aucun CES n'a généralement effectué qu'une seule année en classe préparatoire : c'est le cas de 7 khâgneux du Lycée du Parc de la promotion 1928, 9 khâgneux de la promotion 1938, 7 khâgneuses des promotions 1926-1935 et 14 khâgneuses du Lycée de jeunes filles de la promotion 1938. Rien d'illogique puisqu'un-e élève fréquentant un an la Première supérieure limite le nombre d'inscriptions qu'il / elle peut prendre pendant son passage en classe préparatoire. De plus, nous l'avons vu, certain-e-s étudiant-e-s ne sont pas autorisé-e-s par le conseil des professeurs à rejoindre la classe supérieure à cause de leur niveau jugé trop faible : ces élèves ne connaitraient-ils / elles pas également des difficultés à obtenir des Certificats d'Études Supérieures ?

Les khâgneux et les khâgneuses lyonnais-es effectuant deux années de khâgne obtiennent, eux / elles, majoritairement un à deux certificats ; ceux et celles passant trois années, en moyenne, trois à quatre CES. Ainsi, ces élèves astreint-e-s à une lourde formation en Première supérieure, semblent davantage obtenir, en moyenne, un seul certificat par an.

Comme le baccalauréat, les Certificats d'Études Supérieures font l'objet de mentions : *passable, assez bien, bien* et *très bien*. Les élèves admis-es aux Écoles Normales Supérieures (admis-es et boursier-e-s de licence) se distinguent particulièrement : sur les 6 certificats

[19] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Tableaux des élèves de premières supérieures, 1T2506 / Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W346-2400W823.

obtenus par les khâgneux du Lycée du Parc (promotion 1928), admis par la suite à l'ENS de la rue d'Ulm, 4 sont attribués avec la mention *assez bien* contre 7 certificats sur 70 obtenus par les non admis de la même promotion. Victor T., par exemple, khâgneux de 1928 et normalien en 1929, obtient pendant son année de classe préparatoire les CES d'études grecques et d'études latines, tous les deux avec la mention *assez bien*.

De même, les futur-e-s admis-es se classent régulièrement aux premières places des sessions auxquelles ils / elles se présentent. Hubert G., élève du Lycée du Parc en 1928, obtient les certificats d'études grecques, d'études latines et de littérature française ; le premier en novembre 1929, sans mention, mais classé 1er sur 24 candidats ; les deux autres CES en juin 1930, mention *assez bien* en littérature française, et à deux reprises classé 2nd. Il est admis 22e au concours d'entrée de la rue d'Ulm de 1931.

Les khâgneuses du Lycée du Parc, futures admises à l'ENS de la rue d'Ulm, ne sont pas en reste. Clémence P., khâgneuse en 1933, obtient le CES d'études grecques en novembre 1934, mention *assez bien* et classée 1ère sur 29 candidat-e-s. En juin 1935, elle obtient également le CES de littérature française, mention *assez bien* et classée 2nde sur 71 étudiant-e-s présenté-e-s. Elle est reçue 23e à l'École Normale supérieure de la rue d'Ulm en 1935.

Les khâgneux et les khâgneuses lyonnais-es se présentent aux CES de licence dès leur première année de classe préparatoire, certificats auxquels certain-e-s connaissent le succès et d'autres non. A la sortie de la khâgne, qu'ils / elles soient reçu-e-s ou non aux ENS, les élèves rejoignent une faculté pour poursuivre leurs études et obtenir des diplômes, à commencer par une licence.

## 2. À la sortie de la khâgne : obtenir une licence

Le tableau suivant répartit les ancien-ne-s khâgneux-ses du Lycée du Parc et les anciennes khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon selon la licence qu'ils / elles obtiennent. L'ensemble des étudiants et des étudiantes est comptabilisé, qu'ils / elles aient obtenu le diplôme à la Faculté de lettres de Lyon ou non, qu'ils / elles soient ou non reçu-e-s aux Écoles Normales Supérieures.

Répartition des ancien-ne-s khâgneux-ses selon la licence obtenue[20]

| | Khâgneux du Lycée du Parc | | Khâgneuses du Lycée de jeunes filles | Khâgneuse du Lycée du Parc |
|---|---|---|---|---|
| | 1928 | 1938 | 1938 | 1926-1935 |
| Licence lettres classiques | 15 | 14 | 19 | 18 |
| Licence langues vivantes | 7 | 9 | 7 | 10 |
| Licence histoire-géographie | 7 | 9 | 3 | 2 |
| Licence philosophie | 6 | 1 | 2 | 1 |
| Licence droit | 1 | - | - | - |
| NI | 9 | 14 | 16 | 14 |
| Total | 45 | 47 | 47 | 45 |

Tout d'abord, le nombre élevé de « non indiqué » invite à émettre quelques précautions quant à l'interprétation des données ci-dessus (entre 20% et un tiers)[21]. Ensuite, trois quarts des khâgneux du Lycée du Parc des promotions 1928 et 1938, et deux tiers des khâgneuses des deux établissements obtiennent une licence, la plupart d'enseignement c'est-à-dire permettant d'exercer en qualité de professeur.

La licence de lettres classique est surreprésentée : un tiers des khâgneux du Lycée du Parc obtient ce diplôme, et ce, quelle que soit la promotion considérée tout comme 4 khâgneuses sur 10 des deux établissements. Par ailleurs, près de 1 élève sur 5 obtient une licence de langues vivantes. Notons que la licence d'histoire et géographie est préparée par 7 anciens khâgneux de la promotion 1928 et 9 de la promotion 1938. Enfin, les licencié-e-s de philosophie restent dans des proportions minimes : hormis les 6 khâgneux de la promotion 1928, seul-e-s 1 ou 2 élèves des classes préparatoires littéraires lyonnaises obtiennent une licence dans cette discipline. Ainsi, les élèves des Premières supérieures obtiennent majoritairement des licences de lettres classiques et de langues vivantes, et ce, quel que soit le sexe. Les garçons du Lycée du Parc mènent davantage des études d'histoire-géographie et de philosophie que leurs camarades féminines.

Quelques élèves se distinguent en prenant des inscriptions à la Faculté de droit de Lyon en parallèle de leur cursus à la Faculté de lettres de Lyon. C'est le cas de 5 étudiants du Lycée du Parc de la promotion 1928 et 4 étudiants de la promotion 1938. La moitié de ces anciens khâgneux étudie également l'histoire-géographie et l'autre moitié les lettres classiques. Seul Gilbert S. obtient la licence de droit. Khâgneux en 1928, cet élève poursuit des études à la Faculté de lettres de Lyon après un échec au concours d'entrée à l'ENS de 1930. Cependant, après plusieurs échecs successifs en lettres classiques, en anglais ou encore en histoire-géographie, il s'inscrit à la Faculté de droit de Lyon où il devient licencié en

[20] *Ibid.*
[21] Certains dossiers d'étudiant-e-s sont absents des archives, certains élèves déménagent et changent de faculté.

novembre 1935. Il connaît par la suite le succès au dernier concours organisé du certificat d'aptitude aux fonctions de sous-économe en 1945.

Certain-e-s étudiant-e-s s'inscrivent également à la Faculté de sciences de Lyon en vue de l'obtention du Certificat d'Études Supérieures PCB (Physique, Chimie, Biologie). Tous visent une licence de philosophie, et plus tard l'agrégation (tout-e candidat-e à l'agrégation de philosophie doit être en possession d'un CES d'une faculté de sciences ou d'un diplôme d'ordre scientifique). C'est le cas de Julia M. qui, après une seule année d'hypokhâgne, poursuit des études supérieures à la Faculté de lettres de Lyon. Elle obtient une licence de philosophie en 1942. Elle s'inscrit alors en Diplôme d'Études Supérieures tout en préparant les CES de PCB à la Faculté de sciences de Lyon, certificat qu'elle obtient dès 1943.

Les normaliens et les normaliennes bénéficient de certains avantages concernant leur scolarité universitaire. En effet, le décret du 1er août 1922[22] stipule que les admis-es, mais aussi les boursièr-e-s de licence, sont dispensé-e-s des épreuves écrites de certains certificats s'ils / elles ont obtenu pour les épreuves correspondantes, écrites et orales, du concours une moyenne au moins égale à 12. En philosophie, la dispense porte sur les épreuves écrites soit du certificat de psychologie, de philosophie générale et logique ou de morale et sociologie, en langues vivantes, sur les épreuves écrites du CES d'études littéraires classiques et en d'histoire et géographie, les épreuves écrites d'histoire moderne et contemporaine. Enfin, en lettres classiques, la dispense porte sur les épreuves écrites du CES d'études grecques, d'études latines ou de littérature française. L'article 2 de ce décret précise :

> « *Pour la licence avec mention « lettres », la dispense portera sur le certificat (études grecques, études latines ou littérature française) correspondant aux épreuves du concours, grecques, latines ou françaises, écrites et orales, pour lesquelles les candidats auront obtenu la moyenne la plus élevée. Dans le certificat d'études latines, la dispense portera sur la version lorsque la note de version, combinée avec celle de l'épreuve orale de latin, sera supérieure à la moyenne. Elle portera sur les deux compositions écrites du certificat lorsqu'en outre la note de thème obtenue au concours de l'école normale sera au moins égale à 10* »

Cependant, les khâgneux-ses obtenant des CES durant leur scolarité en classe préparatoire, certains reports de notes deviennent impossible suivant la législation en vigueur. Le décret du 26 juillet 1925[23] indique alors que « *si un candidat a déjà été admis, au plus tard à la session de juillet de l'année du concours, au Certificat d'Études Supérieures auquel cette dispense pourrait régulièrement s'appliquer, elle sera de droit reportée, dans les mêmes*

[22] *Journal Officiel* du 5 août 1922.
[23] *Journal Officiel* du 16 août 1925.

*conditions, sur le certificat qui correspond à la série de ses notes du concours venant immédiatement après la meilleure* ». Dès lors, la note obtenue à l'admissibilité du concours est reportée sur le relevé de notes du certificat concerné et sert pour le calcul des mentions. Enfin, les admis-es et les boursier-e-s de licence sont exempté-e-s de l'épreuve de langues vivantes – indispensable à l'ensemble des licences - s'ils / elles ont obtenu minimum 12 à l'épreuve du concours.

Le décret du 24 mars 1939 étend ces dispositions aux admises à Sèvres, puisque « depuis le décret du 8 octobre 1937, les concours d'entrée aux Écoles Normales Supérieures de jeunes gens et de jeunes filles sont devenus identiques et [qu'] il convient par conséquent d'accorder aux étudiantes admises au concours de l'école de Sèvres les avantages dont bénéficient les jeunes gens admis au concours de l'École de la rue d'Ulm »[24]. Arlette V. bénéficie de ces mesures. Cette étudiante est admise au concours d'entrée à l'École Normale Supérieure de Sèvres en 1940[25] en obtenant les notes suivantes :

Notes obtenues par Arlette V. aux épreuves écrites du concours d'entrée à Sèvres de 1940[26]

| | Notes | Coef | Points |
|---|---|---|---|
| -Français | 16,5/20 | 2 | 33 |
| -Thème latin | 11/20 | 2 | 22 |
| -Version latine | 13/20 | 2 | 26 |
| -Philo | 12/20 | 3 | 36 |
| -Histoire | 14,5/20 | 3 | 43,5 |
| -Grec | Épreuve annulée | 3 | - |

Avec une note de 16,5/20 en français, la dispense porte sur les épreuves écrites du Certificat d'Études Supérieures de littérature française, CES que cette élève obtient avec la mention *assez bien* en juin 1941.

Traditionnellement, les normalien-ne-s de la rue d'Ulm et les normaliennes de Sèvres (à partir de 1936) rejoignent la Sorbonne pour préparer les Certificats d'Études Supérieures nécessaires à l'obtention des licences d'enseignement. Toutefois, le déclenchement de la guerre en 1939 entraîne des bouleversements quant à l'organisation des ENS. Le doyen de la Faculté de lettres de Lyon écrit dans son rapport annuel de 1940-1941 :

> « *En raison de l'affluence des jeunes gens originaires de la zone occupée, en particulier de la zone interdite, le nombre de nos étudiants a, cette année, sensiblement augmenté. Les statistiques jointes à ce rapport permettre de s'en rendre compte. Plusieurs élèves de l'École Normale Supérieure, ainsi*

[24] *Journal Officiel* du 30 mars 1939.
[25] En raison des circonstances de l'année 1940, les épreuves orales du concours d'entrée à l'Ecole normale supérieure de Sèvres (Section lettres) sont supprimées.
[26] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W401.

*que de l'École de Sèvres, empêchés par des circonstances diverses de regagner Paris, ont été affectés à notre Faculté. Nous avons été très heureux de les accueillir, et j'espère qu'ils conserveront un bon souvenir de l'enseignement qu'ils ont reçu chez nous* »[27]

Ainsi, au début la guerre, plusieurs normaliens et sévriennes, admis-es aux ENS au concours de 1940, se voient attribuer temporairement une bourse d'externat près d'une faculté de lettres. Un courrier du secrétaire d'État de l'Instruction publique et à la jeunesse daté du 23 octobre 1940 concernant la normalienne Arielle I., khâgneuse du Lycée de jeunes filles de Lyon de la promotion 1938 et sévrienne du concours de 1940, stipule : « *par suite de certaines difficultés, il n'a pas été jugé possible de vous faire bénéficier du régime de l'internat à l'École pendant l'année scolaire 1940-1941. Vous recevrez, pour cette même année scolaire une bourse de licence auprès d'une faculté de lettres de zone non occupée, et vous serez admise à l'École lorsque les circonstances le permettront* »[28]. Cette étudiante s'inscrit donc à la Faculté de lettres de Lyon pour l'année 1940-1941 bénéficiant d'une bourse de 9000 Frs sur 10 mois. Elle obtient les CES de littérature française et d'études latines avant de rejoindre l'École Normale Supérieure de Sèvres à la rentrée 1941.

L'étude des mentions obtenues aux Certificats d'Études Supérieures et le classement aux différentes sessions permettent de situer les khâgneux et les khâgneuses dans le paysage universitaire.

## 3. Des étudiants et des étudiantes d'excellence

Devant la diversité des données, seule la licence de lettres classiques, diplôme obtenu en plus grand nombre, est ici abordée. Deux tableaux permettent de présenter dans les grandes lignes les résultats des étudiant-e-s de la Faculté de lettres de Lyon aux différents certificats composant la licence de lettres classiques. Le premier concerne les taux de réussite.

Présenté-e-s et reçu-e-s à la Faculté de lettres de Lyon aux différents CES de la licence lettres classiques, 1930-1938[29]

| | Étudiant-e-s présenté-e-s | Étudiant-e-s reçu-e-s | |
|---|---|---|---|
| | | Nb | % |
| CES études grecques | 629 | 196 | 31,2 |
| CES études latines | 666 | 147 | 22,1 |
| CES littérature française | 804 | 338 | 42 |
| CES grammaire et philologie | 339 | 117 | 34,5 |

[27] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Rapports annuels du Doyen de la Faculté, 2400W336.
[28] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W648.
[29] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Procès Verbaux des CES de lettres classiques, 2399W68-2399W116.

Entre 1930 et 1938, la Faculté de lettres de Lyon ne distribue que peu de certificats au regard du nombre d'étudiant-e-s qui se présentent chaque session. En effet, les taux de réussite sont de 42% en littérature française, 34,5% en grammaire et philologie, 31,2% en études grecques et 22,1% en études latines. Ainsi, la part d'étudiant-e-s recalé-e-s à chaque session est considérable.

Un second tableau présente l'ensemble des mentions distribuées par la Faculté de lettres de Lyon.

Répartition des CES distribués par la Faculté de lettres de Lyon selon les mentions attribuées entre 1924 et 1940[30]

| | 1924-1931 | | | | 1932-1940 | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Passable | AB | B | TB | Passable | AB | B | TB |
| CES études grecques | 86 | 24 | 3 | - | 147 | 59 | - | - |
| CES études latines | 114 | 7 | - | - | 102 | 3 | 2 | - |
| CES littérature française | 197 | 35 | - | - | 264 | 84 | - | - |
| CES grammaire et philologie | 62 | 4 | - | - | 90 | 8 | - | - |

La grande majorité des certificats de la licence de lettres classiques est attribuée sans mention (86,3% des CES distribués entre 1924 et 1931 ; 79,4% entre 1932 et 1940). Néanmoins, des différences apparaissent selon les CES. Si un quart des certificats d'études grecques et de littérature française est obtenu avec la mention *assez bien*, les deux autres examens apparaissent bien plus sélectifs. Enfin, la mention *bien* n'est que marginalement attribuée. Les tableaux suivants permettent de situer les étudiant-e-s des khâgnes lyonnaises.

Répartition des CES de la licence lettres classiques acquis pas les étudiants du Lycée du Parc à la Faculté de lettres de Lyon (hors admis à l'ENS) selon la mention obtenue (promotion 1928 et 1938)[31]

| | Promotion 1928 | | | | Promotion 1938 | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Passable | AB | B | TB | Passable | AB | B | TB |
| CES études grecques | 14 | 1 | - | - | 5 | 2 | 1 | - |
| CES études latines | 12 | - | - | - | 3 | 1 | - | - |
| CES littérature française | 12 | 2 | - | - | 10 | - | - | - |
| CES grammaire et philologie | 10 | - | - | - | 3 | 4 | - | - |

Répartition des CES de la licence lettres classiques acquis par les khâgneuses du Lycée de jeunes filles (promotion 1938) et les khâgneuses du Lycée du Parc à la Faculté de lettres de Lyon (hors admis-es à l'ENS et à Sèvres) selon la mention obtenue

| | Khâgneuses Lycée jeunes filles | | | | Khâgneuses Lycée du Parc | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Passable | AB | B | TB | Passable | AB | B | TB |
| CES études grecques | 10 | 7 | - | - | 6 | 3 | - | - |
| CES études latines | 9 | 1 | 1 | - | 8 | - | - | - |
| CES littérature française | 14 | 4 | - | - | 11 | 3 | - | - |
| CES grammaire et philologie | 7 | 5 | - | - | 6 | - | - | - |

Comme le montre le tableau, certain-e-s anciens khâgneux et anciennes khâgneuses (hormis les étudiants du Lycée du Parc de la promotion 1928 dont les résultats semblent

[30] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Procès Verbaux des CES de lettres classiques, 2399W66-2399W161.
[31] *Ibid.*

proches de ceux observés pour l'ensemble des étudiant-e-s) obtiennent de bons résultats aux différents CES qu'ils / elles présentent. Ainsi, alors que 28,6% des certificats d'études grecques sont attribués avec mention entre 1932 et 1940, plus d'un tiers des ancien-ne-s khâgneux-ses des deux lycées lyonnais obtient ce CES avec les mentions *assez bien* ou *bien*. C'est le cas d'Élie D. Cet étudiant n'effectue qu'une seule année préparatoire avant de rejoindre la Faculté de lettres de Lyon, non admis en classe supérieure devant ses faibles résultats. Il obtient le CES de littérature française en novembre 1939 et les CES d'études latines en novembre 1941, les deux sans mention. En revanche, dès juin 1942, il obtient le CES d'études grecques, mention *bien* et en novembre, celui de grammaire et philologie, mention *assez bien*.

Les ancien-ne-s élèves des classes préparatoires littéraires obtiennent également davantage de mentions au CES de grammaire et philologie (plus de la moitié des étudiants du Lycée du Parc et 4 étudiantes sur 10 du Lycée de jeunes filles) et d'études latines (un tiers des khâgneux du Parc ; 1 étudiante sur 5 du Lycée de jeunes filles) que l'ensemble des étudiant-e-s de la Faculté de lettres de Lyon. Seul le CES de littérature française est obtenu par les anciens khâgneux et les anciennes khâgneuses dans les mêmes conditions que les autres étudiant-e-s de faculté, à quelques points près.

Au-delà des mentions obtenues, les ancien-ne-s élèves des classes préparatoires littéraires lyonnaises occupent les places d'honneur aux différentes sessions auxquelles ils / elles se présentent.

Répartition des anciens khâgneux du Lycée du Parc (promotion 1928)
selon leur classement aux différents CES de la licence de lettres classiques[32]

| Place occupée / CES | 1 | 2-3 | 4-5 | 6-7 | 8-9 | 10 et + | NI | Moyenne Nb élèves présenté-e-s par session 1929-1934 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| CES études grecques | - | 4 | 2 | 4 | 2 | 1 | 2 | 27 |
| CES études latines | - | 2 | 2 | 4 | - | 2 | 2 | 37 |
| CES littérature française | 1 | 1 | 3 | 1 | 2 | 4 | 2 | 42 |
| CES grammaire et philologie | - | 2 | 4 | 1 | - | - | 3 | 17 |

[32] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Procès Verbaux des CES de lettres classiques, 2399W66-2399W69.

Répartition des anciens khâgneux du Lycée du Parc (promotion 1938)
selon leur classement aux différents CES de la licence de lettres classiques

| Place occupée / CES | 1 | 2-3 | 4-5 | 6-7 | 7-9 | 10 et + | NI | Moyenne Nb élèves présenté-e-s par session 1938-1944 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| CES études grecques | - | 3 | 2 | - | - | 2 | 1 | 63 |
| CES études latines | - | - | 1 | 1 | - | 2 | - | 58 |
| CES littérature française | - | - | 1 | - | - | 9 | - | 73 |
| CES grammaire et philologie | - | 5 | - | - | - | 2 | - | 32 |

Deux tiers des anciens khâgneux du Lycée du Parc (promotion 1928) se classent dans le premier quart des candidat-e-s reçu-e-s au CES d'études grecques. Quatre d'entre eux occupent même la 2e ou la 3e place. Des résultats identiques s'observent en ce qui concerne les certificats d'études latines (8 élèves sur 10 classés dans le premier quart) et de littérature française (8 étudiants sur 14 classés dans le premier quart). Enfin, les anciens élèves du Parc occupent également des places d'honneur au CES de grammaire et philologie et à ses épreuves empreintes de grec et de latin.

Ces résultats ne sont pas propres aux élèves de la promotion 1928. Par exemple, les trois premiers classés au CES d'études grecques de la session de novembre 1937 sont d'anciens khâgneux du Lycée du Parc. De même, les khâgneux du Lycée du Parc de la promotion 1938 sont systématiquement classés dans le premier quart des reçus, et ce quel que soit le certificat présenté. Certains parcours se distinguent plus particulièrement comme celui de Romuald P., reçu 3e au CES d'études grecques sur 112 candidat-e-s en juin 1941 ou encore celui de Joseph B., reçu 5e au CES d'études latines sur 102 candidat-e-s en juin 1941.

Les filles des préparations lyonnaises obtiennent également de très bons classements aux sessions auxquelles elles concourent.

Répartition des anciennes khâgneuses du Lycée du Parc (promotion 1925-1935)
selon leur classement aux différents CES de la licence de lettres classiques

| Place occupée / CES | 1 | 2-3 | 4-5 | 6-7 | 8-9 | 10 et + | NI | Moyenne Nb élèves présenté-e-s par session 1929-1934 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| CES études grecques | 1 | 3 | 1 | - | - | 3 | 1 | 27 |
| CES études latines | 2 | 1 | 4 | 1 | - | - | - | 37 |
| CES littérature française | 1 | 2 | 2 | 1 | 3 | 6 | - | 42 |
| CES grammaire et philologie | - | 2 | 3 | 1 | - | - | 1 | 17 |

Répartition des anciennes khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon (promotion 1938)
selon leur classement aux différents CES de la licence de lettres classiques

| Place occupée / CES | 1 | 2-3 | 4-5 | 6-7 | 8-9 | 10 et + | NI | Moyenne Nb élèves présenté-e-s par session 1938-1944 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| CES études grecques | 4 | 1 | 4 | - | - | 6 | 1 | 63 |
| CES études latines | - | 1 | 1 | - | 2 | 7 | - | 58 |
| CES littérature française | 1 | 1 | - | 3 | 1 | 10 | 2 | 73 |
| CES grammaire et philologie | 1 | 3 | 3 | 2 | - | 2 | - | 32 |

À l'instar de leurs camarades masculins, les khâgneuses des établissements lyonnais occupent des places d'honneur aux différents CES auxquels elles sont reçues. En études grecques, plus de la moitié des anciennes élèves des classes préparatoires se classe parmi les cinq premier-e-s reçu-e-s. Elles sont 4 anciennes du Lycée de jeunes filles à être caciques. Elles obtiennent également de bons classements au Certificat d'Études Supérieures de grammaire et de philologie : les deux tiers sont reçus parmi les cinq premier-e-s.

Ainsi le passage par les khâgnes, que ce soit celle du Lycée du Parc ou celle du Lycée de jeunes filles, confère des bases solides à la poursuite d'études en faculté. Si certain-e-s étudiant-e-s se distinguent particulièrement à une seule épreuve, d'autres collectionnent les bons classements, occupant régulièrement les places de choix aux différentes sessions auxquelles ils / elles se présentent. C'est le cas de Marguerite F. du Lycée de jeunes filles de Lyon. Cette étudiante intègre la khâgne du Lycée de jeunes filles à la rentrée 1938. Suite à la fermeture des CPGE en septembre 1939, elle poursuit ses études à la Faculté de lettres de Lyon. Elle obtient alors en juin 1940 les CES de littérature française et d'études grecques, mention *assez bien* et classée 1ère aux deux certificats (sur 62 candidat-e-s pour le premier ; sur 55 candidat-e-s pour le second). Le professeur de littérature française, Delafarge, déclare à son sujet qu'elle est « *une des meilleures étudiantes, je devrais dire un des meilleurs étudiants que j'ai rencontrés dans ma carrière. Culture étendue ; des qualités de pensée, de construction et de style ; parole facile, dépourvue de toute prétention. A obtenu le certificat de littérature française avec la mention assez bien, largement acquise. Fera plus tard une très bonne candidate à l'agrégation et un excellent professeur* »[33]. En octobre 1941, elle obtient le certificat d'études latines, mention *bien* et classée 2nde sur 66, puis le CES de grammaire et philologie, sans mention mais une nouvelle fois cacique (sur 30 étudiant-e-s). Elle obtient également le CES de morale et sociologie, mention *assez bien*, classée 1ère.

Les mêmes constats peuvent être portés concernant les autres disciplines. Qu'il s'agisse d'une licence de langue vivante, d'histoire et géographie ou de philosophie,

[33] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W534.

certain-ne-s ancien-ne-s élèves des khâgnes lyonnaises collectionnent les mentions et les bons classements. Monette B. du Lycée de jeunes filles, promotion 1924, obtient le CES d'histoire moderne et contemporaine classée 3e en juin 1927, celui de géographie, mention *assez bien*, classée 2nde en mars 1928, celui de Moyen-âge, mention *assez bien*, classée 2nde en juin 1928 et celui d'histoire ancienne en juin 1929 classée 2nde. De même, Bruno K. obtient de bons résultats en anglais. Cet élève rejoint la khâgne du Lycée du Parc en 1938. Non admis en classe supérieure en raison de ses mauvais résultats, il poursuit des études d'anglais à la Faculté de lettres de Lyon. Il est cacique en juin 1940 au CES de philologie anglaise, mention *assez bien*. Il obtient par la suite le certificat d'études littéraires classiques en octobre 1940, 3e sur 45 candidat-e-s. Enfin, en juin 1941, il obtient la licence en obtenant les CES d'études pratiques d'anglais, mention *assez bien*, classé 2nd sur 41 aspirant-e-s, et de littérature anglaise, classé 3e sur 46 étudiant-e-s. Il connait également le succès au CES de littérature et civilisation américaine en juin 1942 avec la mention *assez bien*.

Les étudiant-e-s obtenant une licence d'enseignement ont par la suite le choix entre plusieurs options : ils / elles peuvent occuper un poste de professeur-e licencié-e, préparer un certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire mais aussi poursuivre leurs études en vue d'obtenir un Diplôme d'Études Supérieures nécessaire à l'agrégation ou au monde de la recherche.

# II. DES, Agrégation, Certification

## 1. Le Diplôme d'Études Supérieures

Le Diplôme d'Études Supérieures (DES), deuxième grade universitaire, n'a de véritable sens qu'en vue de l'agrégation ou de la préparation d'un doctorat. Son origine est étroitement liée aux débats sur la formation pédagogique des agrégés. Si la pratique des conférences dispensées à l'École Normale Supérieure servait d'exercice pédagogique, depuis 1838 les normaliens effectuent un stage dans un lycée parisien. En 1888, cette obligation de stage de 10 jours est étendue aux boursiers d'agrégation.

Cependant, comme le précise Yves Verneuil, avec l'élévation du niveau du concours, « *la distance pédagogique se creuse* »[34]. Ernest Lavisse est à l'origine de l'institution du DES en 1894 pour l'histoire-géographie ; en charge alors de vérifier les connaissances

[34] VERNEUIL Yves, *Les agrégés, histoire d'une exception française*, *op. cit.*

scientifiques ; le concours de l'agrégation vérifiant les aptitudes professionnelles. En 1903, le ministre de l'Instruction publique Joseph Chaumié étend le DES à l'ensemble des agrégations et introduit l'apprentissage de la pédagogie à l'ensemble des candidats (seuls les professeurs de collège et les chargés de cours de lycée en sont dispensés). L'arrêté du 26 juillet 1906 en précise les modalités : le stage comprend l'assistance et la participation pendant trois semaines à des classes de lycée ou de collège et une préparation théorique. La première année (l'année du DES) est consacrée à une préparation d'ordre général (conférences générales, organisation administrative, hygiène…). L'année du concours, les candidats suivent des conférences spécialisées dans chaque discipline. Contrairement au souhait d'Ernest Lavisse, le stage se déroule avant le concours et non pas l'année suivante.

La question du DES doit également être étudiée d'un point de vue du genre. Les agrégations féminines, instituées pour répondre à l'orientation de l'enseignement secondaire féminin, ne nécessitent pas, aux yeux des législateurs, de spécialisation. Le Diplôme d'Études Supérieures est nécessaire uniquement aux candidates se présentant aux agrégations mixtes des langues vivantes. Le décret du 17 février 1927 signé d'Édouard Herriot le rend également obligatoire pour les filles souhaitant se présenter à l'agrégation de philosophie[35] où elles sont classées avec leurs homologues masculins sur une liste commune. La création d'une agrégation de grammaire jeunes filles en 1941, avec classement distinct selon les sexes, nécessite aussi au préalable l'obtention du DES. Enfin, l'arrêté du 23 mai 1944 prévoit l'obligation d'être titulaire du DES pour se pouvoir se présenter à l'ensemble des agrégations féminines à partir de 1946. La note de service du 3 octobre 1944[36] y fait référence : « *À partir du 1er janvier 1946 les candidates aux diverses agrégations de l'enseignement secondaire des jeunes filles […] devront justifier de la possession du Diplôme d'Études Supérieures dans les mêmes conditions que les candidats aux agrégations masculines* ».

Avant d'aborder plus précisément la question des ancien-ne-s khâgneux-ses, une étude sur la Faculté de lettres de Lyon permet de fixer des points de comparaison.

[35]Le décret du 13 février 1927 stipule au sujet de l'agrégation de philosophie « L'article 2 de l'arrêté du 18 juin 1904, portant statut des agrégations de l'enseignement secondaire, est modifié ainsi qu'il suit, en ce qui concerne [l'] agrégation de philosophie […]. Les conditions préalables pour l'inscription à cette agrégation sont, en ce qui concerne les jeunes filles, les mêmes que celles qui sont exigées des candidats hommes ».
[36] *Bulletin Officiel* d'octobre 1944, p. 105.

Part des candidat-e-s aux DES de la Faculté de lettres de Lyon aux rentrées universitaires de 1928, 1933 et 1937[37]

| | 1928 | 1933 | 1937 | 1941 |
|---|---|---|---|---|
| Candidat-e-s CES Licence | 518 | 939 | 749 | 1721 |
| Candidat-e-s DES | 15 | 32 | 35 | 62 |
| **TOTAL** | **533** | **971** | **784** | **1783** |
| **Part Candidat-e-s DES** | **2,8%** | **3,4%** | **4,4%** | **3,5%** |

Globalement, la part des candidat-e-s aux différents DES par rapport aux effectifs totaux de la faculté apparaît bien faible sur la période : en 1928, ils / elles ne représentent que 2,8% des étudiant-e-s, en 1933, 3,4% et en 1937, 4,4%. Ainsi, les candidat-e-s aux DES demeurent peu nombreux-ses et représentent, généralement, les plus brillant-e-s licencié-e-s dont les ancien-ne-e khâgneux-ses font partie. En effet, si l'on considère la promotion 1928, 9 khâgneux du Lycée du Parc préparent le Diplôme à la Faculté de lettres de Lyon en 1930. Ils sont aussi nombreux en 1931. En considérant les effectifs totaux des étudiant-e-s inscrit-e-s en DES entre 1928 et 1933, les anciens khâgneux de la promotion 1928 représentent en moyenne près de 4 aspirant-e-s aux Diplômes d'Études Supérieures sur 10 ; auxquelles s'ajoutent les anciens élèves des autres promotions. Les mêmes constats peuvent être portés en 1941, année où 62 étudiant-e-s préparent un DES à la Faculté de lettres de Lyon, soit 3,5% des effectifs totaux. Parmi eux / elles, les ancien-ne-s khâgneux-ses des deux lycées représentent 20,7% des candidat-e-s au DES de lettres, 23,1% à celui de langues vivantes et 16,6% à celui d'histoire.

Le tableau suivant détaille plus précisément les orientations des ancien-ne-s khâgneux-ses des lycées lyonnais, que ce soit à la Faculté de lettres de Lyon ou non, qu'ils / elles soient admises au non aux ENS.

Répartition des ancien-ne-s khâgneux-ses licencié-e-s selon le DES choisi[38]

| | Khâgneux Lycée du Parc | | Khâgneuses Lycée de jeunes filles 1938 | Khâgneuses Lycée du Parc 1925-1935 |
|---|---|---|---|---|
| | 1928 | 1938 | | |
| DES langues classiques | 12 | 11 | 10 | 8 |
| DES langues et littératures étrangères | 7 | 8 | 3 | 8 |
| DES histoire-géographie | 7 | 9 | - | - |
| DES philosophie | 4 | 1 | 1 | 1 |
| ***Sous-Total*** | ***30*** | ***29*** | ***14*** | ***17*** |
| Non inscrit-e-s | 1 | - | 5 | 6 |
| Poursuite d'études ignorée | 5 | 4 | 12 | 7 |
| ***Total*** | ***36*** | ***33*** | ***31*** | ***31*** |

[37] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Rapports annuels du Doyen sur la vie et les activités de la Faculté de lettres, 2400W336.
[38] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W346-2400W823.

Trente anciens khâgneux de la promotion 1928 du Lycée du Parc sur 36 et 29 sur 33 de la promotion 1938, titulaires d'une licence, poursuivent leurs études universitaires en vue de l'obtention d'un Diplôme d'Études Supérieures. La répartition des inscriptions par discipline est, à quelques points près, conforme aux licences obtenues : une majorité d'étudiant-e-s de langues classiques suivie des langues vivantes, de l'histoire-géographie et, dans une moindre mesure, de la philosophie.

La question des inscriptions prises par les khâgneuses des deux lycées demande à être abordée en deux points correspondants à chaque groupe d'étudiantes. Plus de la moitié des filles du Lycée du Parc (17 sur 31) s'inscrit en vue de l'obtention du DES, essentiellement en lettres classiques et en langues vivantes. Pour rappel, depuis 1894, les agrégations féminines littéraires comptent seulement deux spécialisations : lettres et histoire. À partir de 1924 et le décret Bérard, les étudiantes peuvent se présenter à l'ensemble des agrégations masculines, à condition de valider au préalable le Diplôme d'Études Supérieures au même titre que leurs homologues masculins. Dès lors, les khâgneuses du Lycée du Parc licenciées de lettres classiques présentent des profils divers : si l'on ignore la poursuite d'études pour 6 élèves, 8 d'entre elles s'inscrivent en DES alors que 4 décident de préparer l'agrégation féminine des lettres. C'est le cas de Françoise G. Après une seule année en Première supérieure, cette élève rejoint la Faculté de lettres de Lyon où elle obtient une licence de lettres classiques en juin 1936. L'année suivante, avec sa sœur Raymonde, elle prépare l'agrégation féminine de lettres à la Sorbonne. Si la première est reçue cacique, Françoise G. est juste admissible. Elle devient agrégée féminine au concours suivant, classée 3$^{e}$.

La situation des khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon de la promotion 1938 présente certaines particularités. Près de la moitié des licenciées s'inscrit en vue de l'obtention du DES, et notamment 10 en lettres classiques. En s'intéressant plus particulièrement à cette catégorie, on constate que les khâgneuses obtenant le DES avant 1945 se présentent par la suite, non pas à l'agrégation féminine de lettres, mais à celle de grammaire. Et inversement, les étudiantes obtenant leur diplôme en 1945 se présentent à l'agrégation de lettres jeunes filles au concours de 1946, année où le DES devient obligatoire. Cinq étudiantes ne prennent pas d'inscription à ce grade et se présentent à l'agrégation féminine de lettres, toutes avant 1945.

Enfin, reste à souligner les parcours de certain-e-s étudiant-e-s changeant de discipline entre la licence et le Diplôme d'Études Supérieures. Ces itinéraires concernent uniquement les langues classiques et la philosophie. En effet, le contenu de ces disciplines permet la mise en place de passerelles bien que celles-ci soient des plus exceptionnelles. Elyane A., khâgneuse

de 1935, devient licenciée de lettres classiques en juin 1940 se classant, notamment, 1ère au CES d'études latines. Brillante étudiante, elle obtient la mention *très bien* au DES de philosophie en juin 1942, ce qui lui vaut de remporter le prix Millaud (1000 Frs) ; prix récompensant des « *mémoires particulièrement méritants* »[39]. Inversement, Josiane P. obtient une licence de philosophie avant de s'inscrire en DES de lettres classiques. Cette étudiante effectue deux années en khâgne, de 1930 à 1932. Elle obtient en parallèle une licence de philosophie, classée notamment 1ère au CES d'histoire de la philosophie. Après l'échec au concours d'entrée rue d'Ulm, elle quitte le lycée pour s'inscrire au DES de lettres classiques, diplôme qu'elle obtient l'année même.

Les candidat-e-s au Diplôme d'Études Supérieures doivent tous et toutes réaliser un travail de recherche : en philosophie, un mémoire d'histoire de la philosophie ou de philosophie ; en histoire et géographie, une mémoire sur l'une des deux disciplines ; en langues vivantes, un mémoire en français ou dans une langue étrangère choisie par le / la candidat-e. En lettres classiques, il s'agit d'une étude approfondie de trois textes étendus (grec, latin, français), choisis par l'étudiant-e. Cette étude donne lieu à deux épreuves : la composition d'un mémoire écrit sur une question concernant un de ces trois textes et une explication approfondie (grammaticale et littéraire) d'un passage de chacun de ces trois textes.

Tout sujet de mémoire doit être soumis par le / la candidat-e à un professeur et agréé par la section intéressée avant le 1er décembre de chaque année. Le mémoire est particulièrement valorisé en histoire et géographie (coefficient 4) contrairement aux autres DES (coefficient 2). À côté du travail de recherche, chaque Diplôme d'Études Supérieures regroupe également plusieurs épreuves sur lesquelles doivent composer les candidat-e-s.

[39] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Assemblée de la Faculté de lettres, séance du 12 décembre 1942, 2400W339'.

Épreuves des Diplômes d'Etudes Supérieures en 1940[40]

| | |
|---|---|
| ***DES philosophie***<br><br>-Interrogation sur le sujet du mémoire et, d'une manière générale, sur les matières auxquelles ce sujet se rattache ;<br>-Explication et discussion d'un passage étendu d'un texte philosophique, indiqué trois mois à l'avance par la Faculté. | ***DES langues et littératures classiques***<br><br>-Interrogation ou exercice sur une matière choisie par le / la candidat-e parmi les diverses parties de la philologie : paléographie, bibliographie, institutions grecques et romaines, archéologie, grammaire des langues classiques, grammaire comparée, histoire littéraire, histoire de la langue française, etc. |
| ***DES histoire et géographie***<br><br>-Discussion d'une question d'histoire et d'une question de géographie indiquées au / à la candidat-e trois mois à l'avance. Ces questions sont choisies dans les périodes de l'histoire ou des parties de la géographie autres que celles auxquelles appartiendra le sujet du mémoire prévu ;<br>-Explication critique d'un texte historique ou d'un texte géographique choisi par le / la candidat-e et agréé par la Faculté ;<br>-Une épreuve au choix du / de la candidat-e : soit des études auxiliaires de l'histoire (archéologie, épigraphie, paléographie, diplomatique, bibliographie), soit de la géographie générale. Les candidat-e-s peuvent demander à être interrogé-e-s sur plusieurs des matières ci-dessus indiquées. | ***DES langues et littératures étrangères vivantes***<br><br>-Interrogation sur le sujet du mémoire ;<br>-Explication grammaticale et littéraire d'un passage d'un auteur du Moyen-Âge ou de la Renaissance, choisi par le / la candidat-e et agréé par la Faculté ;<br>-Explication d'un passage étendu d'un auteur moderne choisi par le / la candidat-e et agréé par la Faculté. |

En début d'année, les candidat-e-s du diplôme de langues et littératures classiques indiquent la matière à option obligatoire sur laquelle ils / elles ont décidé de composer. Les candidat-e-s au diplôme de langues et littératures étrangères proposent et font agréer par le professeur compétent l'auteur du Moyen Âge ou de la Renaissance et l'auteur moderne dans lesquels sont choisis les passages qu'ils ont à expliquer. Les étudiant-e-s du DES d'histoire et géographie indiquent les questions d'histoire et de géographie, le texte à expliquer et les matières à option.

Le tableau suivant regroupe les résultats obtenus au DES par les anciens élèves des khâgnes lyonnaises.

Répartition des ancien-ne-s khâgneux-ses du Lycée du Parc et des anciennes khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon selon les résultats obtenus au DES[41]

| | Khâgneux Lycée du Parc | | | | | | Khâgneuses Lycée jeunes filles 1938 | | | Khâgneuses Lycée du Parc 1926-1935 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1928 | | | 1938 | | | | | | | | |
| | I[42] | A | NI | I | A | NI | I | A | NI | I | A | NI |
| DES langues classiques | 12 | 9 | 3 | 11 | 11 | - | 10 | 8 | - | 8 | 6 | 2 |
| DES langues et littérature étrangères | 7 | 6 | 1 | 8 | 8 | - | 3 | 2 | 1 | 8 | 6 | 2 |
| DES histoire-géographie | 7 | 7 | - | 9 | 9 | - | - | - | - | - | - | - |
| DES philosophie | 4 | 3 | 1 | 1 | 1 | - | 1 | 1 | - | 1 | 1 | - |

[40] *Annuaire de l'Université de Lyon*, 1940-1941.
[41] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W346-2400W823.
[42] I = Inscrit-e-s ; A = Admis-es ; NI = Non Indiqué.

Globalement, les étudiant-e-s s'orientant en vue de l'obtention du DES connaissent le succès. Néanmoins, il convient de nuancer ces propos. En effet, à la Faculté de lettres de Lyon par exemple, les taux de réussite au diplôme varient chaque année entre 90 et 100%. Renoncer ou connaître l'échec au DES reste donc exceptionnel et intervient généralement dans un contexte particulier comme c'est le cas de Simone H. Après une seule année de classe préparatoire au Lycée de jeunes filles, cette étudiante rejoint la Faculté de lettres de Lyon. Elle obtient une licence de lettres classiques en juin 1945 tout en préparant un DES à partir de septembre 1944. Son professeur indique alors que Simone H. « *a été une bonne étudiante de licence. A renoncé à poursuivre pour le DES au moment de son mariage (1945)* »[43].

Une étude des mentions obtenues ne serait pas davantage significative puisqu'« *en principe, l'une des mentions assez bien, bien, très bien est accordée, selon que la moyenne atteint 6, 7, 8* »[44]. Ainsi, les ancien-ne-s khâgneux-ses se distingueraient bien plus par le simple fait de s'inscrire au DES, regroupant des étudiant-e-s brillant-e-s, que par leurs résultats, alors, relativement communs. On peut citer l'exemple de Célestin E. qui, après une seule année de Lettres supérieures en 1928-1929, poursuit des études à la Faculté de lettres de Lyon où il obtient une licence d'histoire et géographie en novembre 1930. Il devient diplômé d'histoire et géographie en juin 1931 avec les appréciations et les notes suivantes :

[43] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W712.
[44] INRP, *Annuaire de l'Université de Lyon*, 1941-1942.

**Diplôme d'Études Supérieures d'histoire et de géographie**
**(Session de juin 1931)**

**Candidat : M. Célestin E.**

**Mémoire**
Sujet : Oyonnax, la ville et l'industrie des matières plastiques

Le sujet étudié par M. Célestin E. offrait tout d'abord cette particularité de n'avoir jamais été traité par personne ; ensuite d'être cependant connu assez généralement, grâce à la célébrité de l'industrie du celluloïde qui est pratiquée dans cette ville.

M. Célestin E. a su se documenter avec beaucoup d'adresse, rassembler à peu près tout ce qui était essentiel à la connaissance de son sujet, tant en matière de géographie physique, qu'en matière de géographie humaine et économique. Il a pu ainsi, avec figures à l'appui, retracer d'une façon claire, élégante et correcte, l'évolution d'un centre industriel qui était, il y a un siècle un village insignifiant et que l'évolution d'une industrie rurale a transformé de nos jours en une ville de 14 000 habitants.

La rédaction pèche un peu par excès d'élégance ; M. Célestin E. n'ayant pas cru devoir allonger son mémoire par trop de détails, malheureusement, quelques-uns des détails omis offraient un intérêt géographique.

La sureté de l'information, la clarté et la correction de l'exposé sont de plus heureux augures.

Signé : André Allix Note : 7/10

**Questions**

*Question d'histoire* : M. Célestin E. avait à étudier le rôle et le personnage de Mucien. La documentation a été régulièrement connue et le parti que le candidat en a tiré, satisfaisant. Épreuve convenable.

Signé : Homo Note : 6/10

*Question de géographie* : Le Minerai de fer et la métallurgie en France

Bibliographie très complète et fort bien connue ; sur toutes les questions posées, M. Célestin E. a répondu avec netteté, élégance et précision ; sa soutenance a été excellente.

Signé : Zimmermann Note : 8/10

**Texte**

M. Célestin E. a eu à étudier comme texte la feuille Vicksburg-quadrangle de la carte du service géographie américain. Il a su voir et commenter les principaux aspects géographiques figurant sur ce document.

Signé : André Allix Note : 7/10

**Matière à option**

*Épigraphie latine*

M. Célestin E. avait à lire, dater, commenter l'inscription CIC, VIII, 10307. Excellente épreuve à tous égards.

Signé : Homo Note : 9/10

Selon les coefficients attribués à chaque épreuve, Célestin E. obtient la moyenne suivante :

Notes obtenues par Célestin E. au DES d'histoire et géographie en 1931[45]

| Épreuves | Note | Coefficient | Note x Coefficient |
|---|---|---|---|
| -Mémoire | 7 | 4 | 14 |
| -Question d'histoire | 6 | 2 | 12 |
| -Question de géographie | 8 | 2 | 16 |
| -Texte | 7 | 2 | 14 |
| -Option | 9 | 1 | 9 |
| Moyenne DES | | | **79 / 11 = 7,2/10** |

La moyenne de 7,2/10 lui confère la mention *bien*.

Le Diplôme d'Études Supérieures obtenu, la plupart des ancien-ne-s khâgneux-ses se présentent aux différentes agrégations.

## 2. Des agrégé-e-s

Après la défaite de 1870, les républicains souhaitent mieux former leurs élites. Les professeurs agrégés deviennent majoritaires au sein des lycées dès la fin du XIX^e^ siècle et notamment dans les établissements des chefs-lieux d'académie. Et l'entre-deux-guerres correspond à la période d'apogée des agrégés : ils représentent les trois quarts des professeurs des classes secondaires des lycées et forment alors un corps d'élite.

### *A. Genre et agrégations*

La question des concours de l'agrégation dans les années 1920 et 1930 est complexe et demande à être située dans le temps. La création d'un enseignement secondaire féminin d'État en 1882 (loi Camille Sée) supposait la formation d'un corps enseignant féminin, et notamment d'agrégées. Alors que les garçons peuvent concourir à six agrégations littéraires (philosophie, lettres, grammaire, histoire et géographie, anglais et allemand), les jeunes filles doivent se contenter d'une seule « *agrégation pour l'enseignement secondaire des jeunes filles* » créée en 1883, concours divisé en deux ordres : celui des lettres et celui des sciences. Chaque ordre regroupe des épreuves communes auxquelles s'ajoutent des épreuves spécifiques à chaque section. Les langues vivantes, quant à elles, deviennent mixtes ; l'École de Sèvres ne souhaitant pas se charger de ces agrégations. Les programmes sont identiques et les jurys communs.

La réforme de 1894 rend plus exigeante l'obtention des agrégations féminines en subdivisant les lettres en une section historique et une section littéraire et les sciences en une section mathématiques et une section sciences physiques et naturelles. Néanmoins « *jusqu'au*

[45] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W433.

*lendemain de la Première Guerre mondiale, une cloison étanche sépare l'agrégation masculine de l'agrégation féminine, l'une étant un concours encyclopédique et polyvalent, l'autre, celle des hommes, exigeant une plus grande spécialisation* »[46]. Cependant, l'évolution du secondaire féminin vers l'identification à l'enseignement masculin rend de plus en plus nécessaire la formation de professeures de philosophie et de latin. Dès 1905, des jeunes filles licenciées se présentent à des agrégations sans équivalence dans l'enseignement féminin et certaines obtiennent de brillants résultats. En 1919, des mesures provisoires autorisent les jeunes filles à se présenter aux agrégations masculines de grammaire, de philosophie et de mathématiques pour lesquelles aucune équivalence féminine n'existe, et uniquement ces agrégations. Le ministre de l'Instruction publique, André Honnorat, explique les règles à suivre dans une circulaire du 8 mars 1920.

**Circulaire du 8 mars 1920 relative à l'admission des jeunes filles au concours des agrégations masculines**[47]

Le ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts
à Messieurs les recteurs d'académie

Une dépêche ministérielle en date du 8 mars 1919 vous a fait connaître les raisons qui ont obligé l'administration de l'Instruction publique à écarter une demande que lui avaient présentée certaines étudiantes de la Faculté de lettres de Paris, qui sollicitaient l'autorisation de prendre part aux concours des agrégations masculines.

Il ne saurait être question de revenir aujourd'hui sur cette décision ; tant que le conseil supérieur de l'Instruction publique ne se sera pas prononcé sur la réforme, actuellement à l'étude, de l'agrégation de l'enseignement secondaire des jeunes filles, mon département sera tenu d'opposer le même refus à toutes les demandes de même nature qui pourraient lui être présentées. Mais il va de soi que ce refus ne peut viser que les concours destinés au recrutement des professeurs des lycées de garçons, pour lesquels il existe, dans l'enseignement féminin, des agrégations correspondantes.

On ne comprendrait pas, en effet, que les lycées de jeunes filles pussent être autorisés à préparer au baccalauréat et ne pussent trouver dans leur propre personnel les professeurs de philosophie et de grammaire nécessaires à cette préparation. On le comprendrait d'autant moins que, quelle que doive être l'organisation de l'enseignement secondaire féminin, quelque avantage qu'il puisse y avoir à ne point l'assimiler exactement à l'enseignement secondaire des jeunes gens, il ne saurait être question de priver les élèves de nos lycées de jeunes filles des facilités qu'elles trouvent aujourd'hui lorsqu'elles veulent, pour accéder à l'enseignement supérieur, ajouter le diplôme de bachelière à leur diplôme de fin d'études.

Il m'a donc paru que cette tâche, confiée jusqu'ici à des professeurs des lycées de garçons situés dans la même ville, pourrait sans aucun inconvénient être remplie par des professeurs femmes pourvues de l'agrégation de philosophie ou de grammaire, dont le service serait complété, s'il y a lieu, par un autre enseignement de l'ordre littéraire.

J'ai décidé, en conséquence, que les candidates à ces deux agrégations (philosophie et grammaire) seront autorisées à se présenter cette année aux concours ouverts pour les hommes (session normale) si elles remplissent les conditions réglementaires.

Un certain nombre de places leur seront réservées.

Je vous prie de porter d'urgence ces dispositions à la connaissance de M. le doyen de la faculté de lettres de votre ressort, en le priant d'en aviser les étudiantes intéressées.

André Honnorat

La réussite de certaines filles dans ces disciplines soulève un peu plus la question de l'identification des programmes et des statuts entre les professeur-e-s des deux sexes. Cependant, le système initial des agrégations féminines demeure, bien que l'administration le complète durant la période pour assurer une préparation des jeunes filles au baccalauréat à

[46]EFTHYMIOU Loukia, « Le genre des concours », *art. cit.*, p. 100.
[47] *Bulletin Officiel* du 17 mars 1920.

moindre coût (les professeures étant moins bien payées avant l'identification des traitements en 1927). En 1921, des mesures partielles, précédant une réforme plus ample, sont mises en place pour adapter les agrégations féminines aux connaissances nouvelles que doivent aborder les futures bachelières. Enfin, l'arrêté du 17 mars 1924 autorise les femmes à se présenter à toutes les agrégations et à tous les certificats masculins et instaure un classement unique, et ce, jusqu'à l'identification totale des concours masculins et féminins envisagée pour 1938, lorsque les premières générations formées aux nouveaux programmes des lycées candidateront. Dès lors, les jeunes filles peuvent se présenter aux concours masculins de philosophie, de lettres, de grammaire, d'histoire et géographie, aux concours féminins de lettres et d'histoire et aux concours mixtes des langues vivantes. L'identification prévue en 1938 a-t-elle eu lieu ?

### *a. Les agrégations de lettres*

Au lendemain de la Première Guerre mondiale, les deux d'agrégation des lettres n'ont pratiquement rien en commun. Alors que quatre épreuves sur cinq du concours masculin concernent les langues anciennes, le concours féminin n'en propose aucune[48]. L'arrêté du 5 août 1920 fixe la nouvelle ossature de l'agrégation de jeunes filles, épreuves sur lesquelles composent les candidates dès le concours de 1921.

Épreuves des agrégations féminine et masculine des lettres au concours de 1921[49]

| **Agrégation féminine des lettres** | **Agrégations masculines des lettres** |
|---|---|
| ***Épreuves écrites***<br>-Composition sur un sujet de morale ou d'éducation<br>-Composition sur un sujet de littérature<br>-Version de langue vivante ou version latine<br><br>***Épreuves orales***<br>-Lecture expliquée, suivie de questions faites autant que possible dans la langue étrangère, d'un texte de langue vivante ou langue latine / Traduction d'un texte latin suivi de questions relatives à la langue et à la littérature latines.<br>-Lecture expliquée d'un texte français<br>-Leçon de morale<br>-Exposé sur une question de langue ou de grammaire | ***Épreuves écrites***<br>-Composition française<br>-Thème latin<br>-Thème grec<br>-Version latine<br>-Version grecque<br>***Épreuves orales***<br>-Leçon sur un sujet pris dans le programme prévu pour la composition française<br>-Explication d'un texte français pris dans le programme du concours<br>-Explication d'un texte d'ancien français pris dans le programme du concours<br>-Explication d'un texte latin pris dans le programme du concours<br>-Explication d'un texte grec pris dans le programme du concours<br>-Explication d'un texte latin emprunté aux auteurs classiques<br>-Explication d'un texte grec emprunté aux auteurs classiques |

[48] CHERVEL André, *Histoire de l'agrégation, Contribution à l'histoire de la culture scolaire, op. cit.*, p. 197.
[49] *Bulletin Officiel* du 31 août 1920.

Les nouvelles épreuves écrites de l'agrégation féminine des lettres permettent aux filles de composer sur une épreuve de version latine au même titre qu'une version de langue vivante. Le latin est rendu obligatoire à l'oral. Cependant, de profondes différences persistent entre les deux concours : les filles continuent à composer sur un sujet de morale ou d'éducation et à présenter une leçon de morale. « *Il semble donc qu'il soit vraiment impossible aux réformateurs d'envisager un concours féminin sans morale, cette morale dont les hommes n'ont sans doute que faire* »[50]. Néanmoins, l'arrêté du 5 août 1920 représente la première étape de l'identification des deux concours.

Le décret du 13 février 1927, appliqué à partir du concours de 1931, accentue ce rapprochement en modifiant en profondeur les épreuves de l'agrégation féminine de lettres.

Épreuves de l'agrégation féminine des lettres définies par le décret du 13 février 1927[51]

| ***Agrégation féminine des lettres*** |
|---|
| ***Épreuves écrites*** |
| -Composition française |
| -Version latine |
| -Thème latin |
| -Études grammaticales d'un texte français et d'un texte latin |
| ***Épreuves orales*** |
| -Leçon relative à l'un des auteurs du programme |
| -Explication d'un texte français moderne |
| -Explication d'un texte ancien ou de moyen français |
| -Explication d'un texte latin |
| ***Épreuves à options*** |
| -Explication d'un texte grec ou d'un texte dans une langue vivante |

Chaque candidate doit affronter une épreuve de composition française, de thème latin et de version latine au même titre que leurs homologues masculins. Seule une épreuve diffère : alors que les premières mènent une étude grammaticale d'un texte français et d'un texte latin, les seconds composent en thème grec et en version grecque. Concernant les épreuves définitives, les filles comme les garçons doivent présenter une leçon sur un sujet ou un auteur du programme, une explication de texte français, une explication d'un texte d'ancien français et une explication d'un texte latin. À ceci s'ajoutent, pour l'agrégation masculine, deux épreuves de grec et de latin en lien avec les auteurs classiques. L'agrégation féminine comporte, quant à elle, une épreuve à option : les filles choisissent entre une explication d'un texte grec ou une explication d'un texte dans une langue vivante. Les épreuves de morale disparaissent donc et les épreuves de latin deviennent obligatoires dès

[50] EFTHYMIOU Loukia, « Le genre des concours », *art. cit.*, p. 104.
[51] *Journal Officiel* du 19 février 1929.

l'admissibilité (version et thème). Le grec apparaît sous forme d'option au même titre que les langues vivantes. « *Par ces dispositions, on songeait surtout aux sévriennes vis-à-vis desquelles l'administration avait pris un engagement en les laissant entrer à l'École sans épreuves de grec* »[52]. Deux années après la mise en place de l'organisation du nouveau concours, le rapporteur du jury de l'agrégation féminine de lettres de 1933 stipule :

> « *Les candidates à notre agrégation littéraire n'ont pas mis longtemps à accepter, avec une adhésion souvent joyeuse, la perspective, d'abord un peu troublante, du latin obligatoire, et il ne servirait à rien de discuter si les langues vivantes, qui tendent à disparaître de ce concours féminin, n'étaient pas, aussi bien que les langues mortes quoique pour d'autres raisons, un instrument de culture. Une telle controverse resterait vaine, car les faits sont là : le latin est accepté de bon cœur, et, quant au grec il est choisi* »

Et, en effet, sur 96 candidates en 1933, 64 optent pour le grec en épreuve optionnelle. Les résultats sont également sans équivoque :

> « *Et les hellénisantes, si l'on considère les résultats, n'ont pas eu à regretter la détermination qu'elles ont prise ; puisque nous comptons, parmi elles, 25 admissibles et 13 admises [sur 17 reçues]* »[53]

Reste une dernière étape à l'identification : organiser des épreuves obligatoires de grec. Le décret du 29 juillet 1938[54] instaure une version grecque aux épreuves d'admissibilité et une explication de texte grec à l'oral. Des mesures transitoires sont prévues pour les candidates s'étant déjà présentées au concours de l'agrégation féminine des lettres avant 1939 et les élèves de l'École Normale de Sèvres, reçues sans épreuves de grec en 1936 et en 1937. Ces étudiantes sont autorisées à composer à quatre concours, jusqu'en 1945 inclus, en subissant les anciennes épreuves auxquelles s'ajoute à l'oral une explication d'un texte latin emprunté aux auteurs classiques.

Enfin, l'arrêté du 26 octobre 1942[55] introduit un thème grec aux épreuves d'admissibilité. L'identification des deux agrégations des lettres est donc établie pour le concours de 1943. Le rapport de l'agrégation féminine de 1942 justifie la mise en place de cette nouvelle épreuve :

> « *L'adjonction d'un thème grec aux épreuves écrites [pour le concours de 1943] a jeté l'épouvante dans le cœur de certaines aspirantes qui s'exagèrent la dureté de l'apprentissage et redoutent les exigences des futurs correcteurs [...] Avec une composition de plus, elle sera plus difficile, mais il est opportun qu'elle le soit : par l'émulation qu'elle suscite et l'effort qu'elle impose, elle exerce une influence salutaire sur tout l'enseignement des lettres ; elle en donne au-dehors comme au-dedans*

[52] EFTHYMIOU Loukia, « Le genre des concours », *art. cit.*, p.105.
[53] Archives nationales, CAC, Fonds de l'Education nationale, Versement 19880121, rapports des jurys d'agrégation, Art. 1-2.
[54] *Bulletin Officiel* d'août 1938.
[55] *Bulletin Officiel* de novembre 1942.

*une haute idée ; moins que jamais la France a le droit de déprécier ses valeurs intellectuelles, de trahir son passé et de compromettre son avenir* »[56]

L'introduction d'un thème grec n'a que peu d'influence sur le nombre de candidates se présentant au concours : en 1942, elles sont 307 candidates pour 20 postes ouverts. En 1943, elles sont 392 pour 26 postes et en 1944, 425 jeunes filles se présentent pour 25 postes.

### *b. Les agrégations d'histoire et de géographie*

Avant le concours de 1921, les épreuves de l'agrégation d'histoire jeunes filles restent proches de celles d'agrégation féminine de lettres. A l'écrit, les candidates doivent affronter avec les agrégatives de lettres une composition de morale ou d'éducation ainsi qu'une version de langue vivante. Seule une épreuve diffère : la composition de littérature française est remplacée par une composition d'histoire. A l'oral, les admissibles composent sur une épreuve de langue vivante à laquelle s'ajoutent une leçon d'histoire et une leçon de géographie.

L'arrêté du 10 février 1920 modifie les épreuves de l'agrégation féminine d'histoire.

Épreuves des agrégations féminine et masculine d'histoire au concours de 1921[57]

| ***Agrégation féminine d'histoire*** | ***Agrégation masculine d'histoire*** |
|---|---|
| ***Épreuves écrites***<br>-1ère composition d'histoire ancienne ou d'histoire du moyen âge<br>-2e composition d'histoire moderne ou d'histoire contemporaine<br>-Composition de géographie<br><br>***Épreuves orales***<br>-Lecture expliquée, suivie de questions faites autant que possible dans la langue étrangère, d'un texte de langue vivante ou langue latine / Traduction d'un texte latin suivi de questions relatives à la langue et à la littérature latines.<br>-Leçon d'histoire sur un sujet tiré du programme de l'écrit<br>-Leçon d'histoire de l'art<br>-Leçon de géographie | ***Épreuves préparatoires du 1er degré***<br>-Composition sur l'histoire ancienne<br>-Composition sur l'histoire du moyen âge<br>-Composition sur l'histoire moderne et contemporaine<br>-Composition de géographie régionale ou de géographie humaine économique<br><br>***Épreuves préparatoires du 2nd degré***<br>-Leçon d'histoire sur un sujet tiré des parties du programme des lycées (2e cycle), ou comprise dans le programme de l'écrit<br><br>***Épreuves orales***<br>-Leçon d'histoire sur un sujet choisi dans le programme de l'écrit<br>-Leçon de géographie sur un sujet choisi dans le programme de l'écrit |

Au concours de 1921, il n'existe plus d'épreuves communes à l'écrit avec le concours des lettres. Les candidates affrontent deux compositions d'histoire et une composition de

[56] Archives nationales, CAC, Fonds de l'Education nationale, Versement 19880121, rapports des jurys d'agrégation, Art. 1-2.
[57] *Bulletin Officiel* du 21 février 1920.

géographie. En revanche, une épreuve de langue vivante ou de langue latine commune aux deux agrégations féminines persiste à l'oral. Enfin, l'histoire de l'art est introduite.

Deuxième aspect des réformes de 1920 : les épreuves féminines restent bien moins spécialisées que celles du concours masculin. Si les premières s'organisent en deux groupes comme l'ensemble des autres concours (épreuves écrites et épreuves orales), les secondes présentent la particularité de présenter trois « paliers » : les épreuves préparatoires du 1er degré sélectionnent des sous-admissibles autorisés à concourir aux épreuves préparatoires du 2nd degré sélectionnant, quant à elles, les admissibles. Enfin, les épreuves orales permettent de nommer les agrégés. Questions disciplinaires, l'agrégation masculine interroge l'ensemble des périodes historiques contrairement au concours féminin. Néanmoins, comme pour les lettres, la réforme de 1920 marque une première étape dans le rapprochement des épreuves féminines et masculines.

Jusqu'en 1938, année où l'assimilation devait être réalisée, les programmes de l'agrégation féminine d'histoire ne cessent d'être renforcés. À partir de 1937, les filles sont autorisées, à l'instar des agrégatifs, à utiliser des documents (dictionnaires, manuels…) lors des épreuves. Cependant, l'assimilation souhaitée n'est pas réalisée. « *L'argument invoqué contre une telle assimilation repose sur l'éloignement de l'École de Sèvres de Paris : les sévriennes seraient dans l'impossibilité de faire, dans les archives et les bibliothèques de Paris, les recherches nécessaires en vue de passer l'examen officiel du Diplôme d'Études Supérieures à la Sorbonne* »[58].

Enfin, les agrégations d'histoire comportent systématiquement des épreuves de géographie. Au concours de 1939, l'agrégation féminine d'histoire devient même l'agrégation féminine d'histoire et géographie. Le décret du 28 avril 1941 pose le principe de la création d'une agrégation de géographie. Toutefois, il faut attendre 1944 pour que le premier concours soit organisé. Les filles et les garçons composent ensemble sur des épreuves communes mais les reçu-e-s sont classé-e-s sur des listes distinctes. Ainsi, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, on compte trois agrégations relevant de ces disciplines : une agrégation masculine d'histoire, une agrégation féminine d'histoire et géographie et une agrégation mixte de géographie.

[58] EFTHYMIOU Loukia, « Le genre des concours », *art. cit.*, p. 108.

*c. Les agrégations de grammaire, de philosophie et des langues vivantes*

En 1924, quand est adopté le décret Bérard, il n'existe pas d'agrégation féminine de grammaire et de philosophie. Dès lors, les jeunes filles sont autorisées à se présenter aux concours réservés aux garçons et les admises sont classées sur une liste commune avec leurs camarades masculins sur le modèle des agrégations de langues vivantes, mixtes depuis 1883. Cependant, la majorité des sévriennes est certifiée et non licenciée et, à ce titre, se voit refuser l'accès aux agrégations masculines. Le décret d'Édouard Herriot du 13 février 1927 les autorise provisoirement à se présenter aux concours de philosophie. Le décret de 1929 ouvre également l'accès à ces agrégations aux certifiées non bachelières.

Le concours de 1941 marque une transition en ce qui concerne l'agrégation de grammaire, de philosophie et des langues vivantes : les agrégatives composent toujours avec les agrégatifs mais les reçu-e-s sont classé-e-s sur des listes séparées. Cette situation n'est pas nouvelle pour l'agrégation d'anglais ou celle d'allemand. En 1936, des mesures similaires avaient été appliquées en raison « *des besoins certains de l'enseignement* ». Et ces classements séparés portent plus particulièrement préjudice aux jeunes filles comme l'indique le rapport du concours de l'agrégation d'anglais de 1936.

> « *Les candidates ont donc maintenu, dans l'ensemble, la légère supériorité qu'elles avaient montrée le plus souvent au cours des années récentes ; la première du classement général eût été une femme ; si les deux listes avaient été fondues en une seule, et qu'on l'eût coupée au 27e, les noms de 15 femmes et de 12 hommes y eussent été portés – au lieu de la proportion inverse [12 femmes et 15 hommes deviennent agrégé-e-s au concours de 1936]. Il a fallu, pour justifier la séparation des listes – mesures exceptionnelles, et dont on voit qu'elle ne s'accorde pas entièrement avec une justice abstraite – une situation de fait plus forte que tous nos désirs, et les besoins certains de l'enseignement* »[59]

La mesure n'est pas reconduite l'année suivante. Le rapport de l'agrégation d'anglais de 1937 indique que « *la différence de traitement qu'il n'avait pas été possible d'éviter l'année précédente, et dont les candidates étaient victimes, ne s'est donc pas reproduite. Au classement général [du concours de 1936], le premier reçu eut été une femme à un quart de point du second, qui eût été un homme. Sur les cinq premiers, il y aurait eu quatre femmes ; et six femmes sur les dix premiers* »[60].

[59] Archives nationales, CAC, Fonds de l'Education nationale, Versement 19880121, rapports des jurys d'agrégation, Art. 1-2.
[60] *Ibid.*

Le décret du 19 décembre 1941[61] autorise les filles à se présenter pour la dernière fois aux concours de philosophie et à l'ensemble des langues vivantes et officialise l'élaboration de listes distinctes entre les sexes. Dans les faits, les filles continuent à se présenter à ces concours avec leurs camarades masculins par la suite. Toutefois, les listes séparées sont bel et bien créées. Ce même décret institue, à partir des sessions de 1942, un concours féminin de grammaire, dont le jury est distinct de celui du concours masculin. À titre transitoire, le programme et la nature des épreuves de 1942 sont identiques pour les filles et les garçons.

Épreuves des agrégations masculine et féminine de grammaire en 1942

| **Agrégation masculine et féminine de grammaire** |
|---|
| ***Épreuves écrites*** |
| -Composition française |
| -Version latine |
| -Thème latin |
| -Thème grec |
| -Étude grammaticale d'un texte grec et d'un texte latin |
| -Étude grammaticale d'un texte français moderne et de quelques lignes d'ancien français |
| ***Épreuves orales*** |
| -Explication d'un texte français moderne |
| -Explication d'un texte d'ancien français |
| -Explication d'un texte latin pris dans le programme du concours |
| -Explication d'un texte grec pris dans le programme du concours |
| -Explication d'un texte latin emprunté aux auteurs classiques |
| -Explication d'un texte grec emprunté aux auteurs classiques |

Les épreuves de l'agrégation de grammaire se rapprochent de celles de l'agrégation des lettres. Seules une étude grammaticale d'un texte grec et d'un texte latin et une étude grammaticale d'un texte français moderne et de quelques lignes d'ancien français s'ajoutent aux épreuves d'admissibilité. Alors que le thème grec est instauré au concours de jeunes filles de lettres en 1943, cette épreuve est obligatoire dès la création de l'agrégation féminine de grammaire.

Dès le premier concours, le nombre de candidates apparaît identique de celui des jeunes filles se présentant auparavant à l'agrégation masculine de grammaire. En 1939, elles étaient 69 pour 206 candidats et en 1941, 58 pour 134 aspirants. Au concours de 1942, 68 candidates s'inscrivent en vue du nouveau concours. Le rapport d'agrégation féminine de 1942 insiste particulièrement sur le niveau du concours : « *Le concours de 1942 s'est situé sensiblement au niveau des concours antérieurs […] Les candidates reçues première et dernière au concours féminin de 1942 ont obtenu un total de deux points sensiblement supérieur à celui des candidats reçus premier et dernier des concours mixtes de 1939 et de*

[61] *Journal Officiel* du 21 décembre 1941.

*1941* »[62]. Ainsi, les résultats des filles s'inscrivent dans la continuité de ceux obtenus lors des concours mixtes où elles concurrençaient les agrégatifs. En effet, entre 1924 et 1941, certaines candidates ont occupé les places d'honneur comme en 1927, 1930, 1932 et 1935 où le / la cacique est une jeune fille.

En résumé, en 1946, trois types d'agrégation sont proposés : les concours réservés aux garçons (lettres, grammaire, histoire), les concours réservés aux filles (lettres, grammaire, histoire et géographie) et des concours mixtes avec classements séparés (langues vivantes, philosophie et géographie). Dans ses travaux, Loukia Efthymiou apporte plusieurs explications sur la lente mise en place de l'identification des concours dans l'entre-deux-guerres. Tout d'abord, maintenir des agrégations féminines aux épreuves spécifiques et considérées comme plus faciles que les concours masculins permettait à l'administration de justifier les différences de traitement entre les professeurs et les professeures, tout du moins jusqu'en 1927 et l'alignement des salaires. Cet argument est doublé par les représentations des jeunes filles jugées trop faibles pour préparer les épreuves des agrégations masculines comme l'écrit le grammairien Félix Graiffe en 1928 dans *Les Agrégées* :

> « *Imposer aux femmes le vaste programme des hommes, c'est ne tenir aucun compte de leurs qualités naturelles ; ce n'est pas leur donner de multiples occasions de mieux comprendre, c'est uniquement les perdre dans la multitude des détails. Et c'est pour un résultat nul ou mauvais, exiger d'elles, qui en sont physiologiquement incapables, un effort plus grand que celui demandé aux jeunes gens* »[63]

« Qualité naturelle », « Physiologiquement incapables »… Les femmes seraient donc en danger, et à fortiori « *l'avenir de la famille, de la race et de la France également* »[64], parce que les épreuves proposées aux garçons seraient trop éloignées de la nature des femmes. L'argument biologique a ici valeur de justification sociale dans le maintien des distinctions entre les hommes et les femmes, à l'instar des pionnières devenues magistrates, avocates, médecins, etc. Or, on l'a vu, les filles se présentant aux concours masculins obtiennent des résultats équivalents de ceux des garçons. Certaines réussissent même brillamment en se classant en tête des listes communes de reçu-e-s. La concurrence des femmes, argument non explicitement avoué, représente ici un point de crispation chez les anti-assimilationistes. Même après l'identification des concours, la distinction est maintenue avec des concours féminins et masculins et l'élaboration de listes séparées de classement pour les agrégations

[62] Archives nationales, CAC, Fonds de l'Education nationale, Versement 19880121, rapports des jurys d'agrégation, Art. 1-2.
[63] Les Agrégées, n°25, 1928. Cité par EFTHYMIOU Loukia, « Le genre des concours », *art. cit.*
[64] EFTHYMIOU Loukia, « Le genre des concours », *art. cit.*

mixtes. Cette séparation sexuée a des conséquences sur les carrières empruntées par la suite par les hommes et les femmes, nous y reviendrons (chapitre 3).

Quoi qu'il en soit, plusieurs catégories de candidat-e-s se présentent à ces concours, notamment les normalien-ne-s et les étudiant-e-s des facultés.

### *B. Portraits d'agrégé-e-s*

La diversité des concours et l'impact du décret Bérard dans l'orientation de certaines étudiantes nécessitent, pour la clarté du propos, l'élaboration de deux axes d'analyse. Le premier concerne les khâgneux du Lycée du Parc et les khâgneuses du Lycée de jeunes filles. Le second analyse les parcours des khâgneuses du Lycée du Parc devenues agrégées, que ce soit à un concours masculin, mixte ou féminin.

#### *a. École Normale Supérieure contre faculté de lettres*

Partant du principe que le passage en khâgne reflète le désir d'intégrer l'École Normale Supérieure et, a fortiori, d'obtenir l'agrégation, l'ensemble des poursuites d'études en faculté de lettres est considéré comme, potentiellement, nourri par les mêmes motivations.

Un premier tableau regroupe les khâgneux du Lycée du Parc des promotions 1928 et 1938 selon l'agrégation obtenue. Deux groupes de candidats se distinguent : les normaliens et les anciens élèves inscrits en facultés de lettres.

Répartition des anciens khâgneux du Lycée du Parc, normaliens ou non devenus agrégés selon la discipline choisie[65]

| | Promotion 1928 | | Promotion 1938 | |
|---|---|---|---|---|
| | 6 normaliens Ulm | 39 étudiants faculté de lettres | 6 normaliens Ulm | 41 étudiants faculté de lettres |
| Agrégation lettres / grammaire | 2 | 6 | 2 | 3 |
| Agrégation langues vivantes | 1 | 4 | 1 | 5 |
| Agrégation histoire | 2 | 3 | 1 | 5 |
| Agrégation géographie | - | - | - | - |
| Agrégation philosophie | 1 | 1 | - | - |
| TOTAL | 6 | 14 | 4 | 13 |

D'un point de vue général, 20 anciens khâgneux du Lycée du Parc de la promotion 1928 et 17 de la promotion 1938 deviennent agrégés soit en moyenne 2 élèves sur 5. Cependant, des différences apparaissent selon le statut des élèves. La quasi-totalité des normaliens de la rue d'Ulm obtient l'agrégation. Seuls Gilles C. et Claude B., de la

[65] CHERVEL André, *Les lauréats des concours d'agrégation de l'enseignement secondaire 1821-1950*, Paris, INRP, 1993 / Archives nationales, CAC, Fonds de l'Education Nationale, Registres des admis-es à l'agrégation, Versement 19950311, Art. 27.

promotion 1938, ne deviennent pas agrégés, tous deux décédés prématurément. Le premier, normalien de la promotion 1940, trouve la mort lors d'un bombardement en 1944 ; le second, Claude B., est assassiné, avec toute sa famille, par les allemands en juin 1944.

Les succès des normaliens aux différentes agrégations sont communs. Le tableau suivant met en valeur la réussite de ces candidats au concours des lettres entre 1930 et 1934.

Inscrit-es et reçu-e-s à l'agrégation des lettres masculine entre 1930 et 1934[66]

| | 1930 | | 1931 | | 1932 | | 1933 | | 1934 | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % |
| Total inscrit-e-s | 109 | 100 | 125 | 100 | 154 | 100 | 150 | 100 | 166 | 100 |
| Dont ENS | 12 | 11 | 13 | 10,4 | 17 | 11 | 16 | 10,6 | 20 | 12 |
| Total reçu-e-s | 29 | 100 | 29 | 100 | 29 | 100 | 33 | 100 | 37 | 100 |
| Dont ENS | 10 | 34,5 | 8 | 27,6 | 11 | 37,9 | 10 | 30,3 | 13 | 35,1 |

Les candidat-e-s à l'agrégation des lettres, issu-e-s de l'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm, ne représentent chaque année qu'environ 10% des candidat-e-s. En revanche, ils / elles représentent près des deux tiers des reçu-e-s alors que seul 1 candidat-e sur 7 non normalien-ne connaît le succès.

Au-delà des admis à l'ENS, les anciens khâgneux du Lycée du Parc au cursus universitaire, connaissent également de bons résultats. Ils sont (au minimum) 52,5% de la promotion 1928 et 54,8% de la promotion 1938 à se présenter à une agrégation pour respectivement 35% et 31% à être reçus. Comme le stipule Jean-François Sirinelli, « *dans les trois catégories d'agrégatifs et de reçus aux agrégations littéraires – normaliens, étudiants des facultés et enseignants -, figure donc incontestablement une proportion très importante d'anciens khâgneux. […] la khâgne constituait sans doute, à cette date [1934], la meilleure forme d'apprentissage d'études littéraires supérieures et fournissait, dans ce domaine, la meilleure formation* »[67].

Les khâgneuses du Lycée de jeunes filles ne semblent pas présenter les mêmes profils.

[66] *Ibid.*
[67] SIRINELLI Jean-François, *Génération intellectuelle, Khâgneux et normaliens dans l'entre-deux-guerres*, *op. cit.*, p. 157.

Répartition des anciennes khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon, sévriennes ou non, devenues agrégées selon la discipline choisie [68]

| | Promotions 1924-1930 | | Promotion 1938 | |
|---|---|---|---|---|
| | 11 sévriennes | 33 étudiantes faculté de lettres | 3 normaliennes Sèvres | 44 étudiantes faculté de lettres |
| Agrégation lettres JF / grammaire JF | 6 | - | 1 | 4 |
| Agrégation histoire JF | 1 | 2 | 1 | 1 |
| Agrégation géographie | - | - | - | - |
| Agrégation langues vivantes | - | 1 | - | 1 |
| Agrégation philosophie | - | - | - | - |
| TOTAL | 7 | 3 | 2 | 6 |

Les khâgneuses du Lycée de jeunes filles deviennent statistiquement moins souvent agrégées que les anciens élèves du Lycée du Parc. Seules 10 étudiantes des promotions 1924-1930 et 8 étudiantes de la promotion 1938 obtiennent par la suite l'agrégation, soit en moyenne 1 élève sur 5. Comme leurs homologues masculins, les sévriennes connaissent de nombreux succès puisque 7 d'entre elles, anciennes des promotions 1924-1930 sur 11 et 2 sur 3 de la promotion 1938 deviennent agrégées. Yves Verneuil indique « *en 1930, les jeunes filles reçues aux agrégations féminines étaient encore pour 52,5% des certifiées [donc sévriennes], et pour 47,5% des licenciées. En 1934, le rapport s'est inversé : les nouvelles agrégées sont pour 37,5% des certifiées, et pour 62,5% des licenciées. Cette année-là, sur 34 élèves sortant de Sèvres, seules 6 ont été reçues à l'agrégation (sur un total de 39 lauréates)* »[69]. Cependant, il convient de nuancer quelque peu ces propos, au regard des disciplines et des taux de réussite des différentes catégories de candidates. En effet, si l'on considère l'agrégation féminine des lettres, bien qu'il soit indéniable que la part des sévriennes dans le nombre d'agrégées diminue sensiblement, on constate que la préparation de Sèvres obtient encore les meilleurs taux de réussite.

Inscrites et reçues à l'agrégation féminine des lettres entre 1936 et 1938[70]

| | 1936 | | 1937 | | 1938 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nb | % | Nb | % | Nb | % |
| Inscrites | 169 | 100 | 209 | 100 | 230 | 100 |
| Sévriennes | 22 | 13 | 21 | 10 | 22 | 9,6 |
| Autres candidates | 147 | 87 | 188 | 90 | 208 | 90,4 |
| Reçues | 20 | 100 | 20 | 100 | 22 | 100 |
| Sévriennes | 10 | 50 | 5 | 25 | 4 | 18,2 |
| Autres candidates | 10 | 50 | 15 | 75 | 18 | 81,8 |
| Taux de réussite | | | | | | |
| Sévriennes | 45,5 | | 23,8 | | 18,2 | |
| Autres candidates | 6,8 | | 8 | | 8,7 | |

[68] CHERVEL André, *Les lauréats des concours d'agrégation de l'enseignement secondaire 1821-1950, op. cit.* / Archives nationales, CAC, Fonds de l'Education Nationale, Registres des admis-es à l'agrégation, Versement 19950311, Art. 27.
[69] VERNEUIL Yves, *Les agrégés, histoire d'une exception française*, *op. cit.*, p. 204.
[70] Archives nationales, CAC, Fonds de l'Education Nationale, Registres des admis-es à l'agrégation, Versement 19950311, Art. 27.

Au concours de 1936, près de la moitié des sévriennes se présentant au concours des lettres devient agrégée contre 6,8% des autres candidates. Ce taux chute à environ 20% des sévriennes en 1937 et 1938 mais reste supérieur aux 8% des autres aspirantes.

Sur la question disciplinaire, 8 anciens élèves du Lycée du Parc de la promotion 1928 deviennent agrégés de lettres ou de grammaire, 5 d'histoire, 4 de langues vivantes et 2 de philosophie. De même, 7 anciens khâgneux de la promotion 1938 deviennent agrégés d'allemand ou d'anglais, 6 d'histoire et 5 de lettres ou de grammaire. Les anciennes khâgneuses du Lycée de jeunes filles, quant à elles, obtiennent davantage des agrégations de lettres et de grammaire (6 pour les promotions 1924-1930 ; 5 pour les promotions 1938) alors que 3 d'entre elles des promotions 1924-1930 et 2 des promotions 1938 deviennent agrégées d'histoire.

La répartition des admis selon le statut de chacun montre qu'au total (promotions 1928 et 1938 réunies) 4 normaliens optent pour les lettres ou la grammaire, 3 pour l'histoire, 2 pour les langues vivantes et 1 pour la philosophie. Stéphane Israël indique, pour l'année 1941-1942 « *[…] sur les 24 agrégatifs [issus de l'ENS], 14 présentent une agrégation de lettres et 3 de grammaire. […] Cette tendance n'est pas nouvelle, elle s'explique notamment par le concours d'admission, qui accorde une prééminence au latin et au français, et où le grec est généralement préféré aux langues vivantes comme langue complémentaire* »[71]. Cette analyse peut être élargie à l'ensemble des khâgneux du Lycée du Parc, admis ou non à l'ENS. L'étude n'a-t-elle pas prouvé la prédominance du latin et du grec dans le choix des filières empruntées par les khâgneux ? N'a-t-elle pas non plus démontré que la poursuite d'études en faculté était conditionnée par les sections suivies en classe préparatoire ?

Enfin, les sévriennes, anciennes élèves du Lycée de jeunes filles de la promotion 1924-1930, obtiennent seulement des agrégations de lettres ou d'histoire, uniques concours préparés à l'École. Les agrégées de langues vivantes ont suivi une préparation au sein d'une faculté de lettres.

Les classements aux différents concours d'agrégations littéraires démontrent une nouvelle fois la suprématie des candidats de l'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm.

[71] ISRAEL Stéphane, *Les études et la guerre, les normaliens dans la tourmente (1939*-1945), *op. cit.*, p. 81.

Répartition des anciens khâgneux, normaliens ou non,
devenus agrégés selon leur classement au concours d'agrégation l'année de leur admission[72]

| Place occupée / Agrégations | Normaliens Promotions khâgne 1928 / 1938 | | | | | | Non normaliens Promotions khâgne 1928 / 1938 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1 | 2 | 3 | 4-5 | 6-10 | +10 | 1 | 2 | 3 | 4-5 | 6-10 | +10 |
| Lettres / Grammaire | - | 2 | - | - | - | 1 | - | - | 2 | 1 | **2**[73] | 4 |
| Langues vivantes | 2 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 5 | 4 |
| Histoire | 2 | - | - | - | - | 1 | - | 1 | - | 1+**1** | 1 | 3+**1** |
| Philosophie | 1 | - | - | 1 | - | - | - | 1 | - | - | - | - |

Quand 7 normaliens (plus de la moitié) se classent parmi les trois premiers des agrégations auxquelles ils sont reçus, seuls 6 candidats issus d'une faculté de lettres (22,2%) se placent parmi les cinq premiers. Ainsi, non seulement, les candidats formés rue d'Ulm connaissent davantage le succès à l'agrégation mais ils obtiennent également de meilleurs résultats. Le rapport de l'agrégation des lettres de 1936 confirme cette situation : « *Si l'on ajoute que sur les 17 admis normaliens, 8 se classent dans le 10 premiers, on pourra reconnaître cette fois encore l'exactitude de l'observation présentée dans le précédent rapport sur les services rendus par l'École Normale Supérieure dans l'ordre des lettres à la cause de l'enseignement secondaire* »[74]. Le succès de normaliens à l'agrégation des lettres semble davantage s'inscrire dans l'épreuve de la leçon. À ce sujet, le rapport indique que « *les 17 admis normaliens ont surtout montré leur supériorité dans l'épreuve de la leçon où leur moyenne a été de 5,02/10, alors que celle de non normaliens a été de 3,6/10* »[75].

Devant le faible nombre des anciennes khâgneuses du Lycée de jeunes filles devenues agrégées, une étude similaire semble difficilement réalisable. Néanmoins, les rapports d'agrégation donnent quelques indications sur la supériorité de certaines sévriennes. Par exemple, le rapport du concours de grammaire de jeunes filles de 1942 commente les résultats de la première reçue, issue de l'ENS de Sèvres, « *reçue avec 10 points de plus que la seconde [et] qui a fait preuve d'une énergie et d'une lucidité intellectuelles déjà remarquables [...]* »[76].

[72] CHERVEL André, *Les lauréats des concours d'agrégation de l'enseignement secondaire 1821-1950, op. cit.* / Archives nationales, CAC, Fonds de l'Education Nationale, Registres des admis-es à l'agrégation, Versement 19950311, Art. 27.
[73] Les chiffres en gras correspondent aux classements spéciaux, conséquence de la guerre.
[74] Archives nationales, CAC, Fonds de l'Education nationale, Versement 19880121, rapports des jurys d'agrégation, Art. 1-2.
[75] *Ibid.*
[76] *Ibidem.*

Une étude des parcours autour du nombre d'années écoulées entre l'entrée à l'École Normale Supérieure ou Sèvres, pour les normalien-ne-s et les sévriennes, la sortie de khâgne, pour les étudiant-e-s de faculté, et l'obtention de l'agrégation met en relief une dissymétrie importante entre les deux catégories de candidat-e-s. Le tableau suivant s'intéresse à la promotion 1928 du Lycée du Parc et aux promotions 1924-1930 du Lycée de jeunes filles de Lyon. Pour rappel, le cursus de l'ENS de la rue d'Ulm et de l'École de Sèvres est organisé en trois années.

Répartition des ancien-ne-s khâgneux-ses, normalien-ne-s ou non, devenu-e-s agrégé-e-s selon le nombre d'années écoulées entre la sortie du Lycée du Parc (promotion 1928) / du Lycée de jeunes filles de Lyon (promotions 1934-1930) et l'obtention de l'agrégation

| Nb Années / Catégorie | 3 | 4 | +5 |
|---|---|---|---|
| 6 agrégés normaliens Ulm | 4 | 2 | - |
| 7 agrégées sévriennes | 6 | - | 1 |
| 14 agrégés faculté | 5 | 1 | 8 |
| 3 agrégées faculté | - | - | 3 |

Tout d'abord, la totalité des normaliens, anciens khâgneux de la promotion 1928, et 6 sévriennes sur 7, anciennes khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon, obtiennent l'agrégation après trois ou quatre ans d'études à l'École. Seule 1 étudiante de l'École de Sèvres devient agrégée huit ans après avoir quitté la khâgne. Josette N. est reçue 16e au concours d'entrée à l'École de Sèvre de 1929. Elle obtient, par ce succès, la première partie du certificat d'aptitude à l'enseignement des jeunes filles. En 1930, elle connaît le succès à la deuxième partie et prépare, par la suite, l'agrégation de jeunes filles de lettres. Après plusieurs échecs, elle quitte l'École et occupe des postes de professeure certifiée, notamment au Lycée de jeunes filles de Rennes. Elle se présente au concours de l'agrégation de 1936, après une préparation à la Sorbonne, concours où elle est admissible mais non admise. Elle rejoint alors la Faculté de lettres de Lyon et devient agrégée de lettres au concours de 1937.

Cet exemple permet de s'interroger sur l'exigence des concours d'agrégation et sur le nombre d'années de préparation nécessaire avant de connaître le succès. Le rapport d'agrégation des lettres, concours masculin de 1938[77], s'intéresse à cette question et dresse un tableau des admis-es selon le nombre de tentatives, notamment au sujet des normalien-ne-s de la rue d'Ulm.

[77] *Ibidem*.

| Nombre de tentatives | Nombre d'admis |
|---|---|
| 1er concours présenté | 12 |
| 2e concours présenté | 14 |
| 3e concours présenté | 4 |
| 4e concours présenté | 2 |
| 5e concours présenté | 3 |
| 6e concours présenté | 1 |

Le rapporteur indique alors que « *ce tableau semble indiquer que le succès s'obtient le plus souvent à la deuxième tentative, mais il faut ajouter que la règle ne s'applique pas aux élèves de l'École Normale Supérieure, qui sont généralement reçus dès leur premier examen* ». En effet, au concours de 1938, sur 16 normalien-ne-s présenté-e-s, 11 sont reçu-e-s à leur première tentative. De même, sur les 12 agrégé-e-s admis dès leur premier concours, 11 sont normalien-ne-s.

Les étudiant-e-s des facultés, quant à eux / elles, connaissent davantage le succès après minimum cinq ans de scolarité. Les 14 agrégés, anciens élèves du Lycée du Parc, peuvent être classés en deux groupes. Les premiers, au nombre de 6, connaissent le succès au bout de trois ou quatre ans, à leur première ou à leur deuxième tentative. Trois d'entre eux sont des boursiers de licence, anciens admissibles à l'ENS ; étudiants tenus d'obtenir de brillants résultats, au risque, dans le cas contraire, d'être déchus de leur aide. Ce régime des bourses de licence s'organise en quatre années : deux ans pour l'obtention de la licence, un pour le DES et un pour l'agrégation. Francis Z. connaît un parcours exemplaire. Khâgneux du Lycée du Parc de la promotion 1928, cet étudiant obtient une bourse de licence au concours de 1931. Affecté à la Faculté de lettres de Strasbourg, il obtient une licence d'allemand dès 1932 et le Diplôme d'Études Supérieures de langue étrangère en 1933. En 1934, dès sa première tentative, il connaît le succès à l'agrégation d'allemand.

Inversement, 8 étudiants mettent plusieurs années à devenir agrégés. Parmi eux, 2 boursiers de licence qui, après plusieurs échecs et échéance de leur aide, occupent des postes de professeur délégué avant de connaître le succès. D'autres, non boursiers, intègrent une faculté de lettres en occupant des postes de maître d'internat, de répétiteur ou de professeur délégué. C'est le cas par exemple d'Casimir T. Après l'échec au concours d'entrée de la rue d'Ulm, cet élève poursuit des études à la Faculté de lettres de Lyon. Ancien bousier du Lycée Parc, il occupe à plusieurs reprises des postes d'assistant de français à l'étranger et de délégué d'enseignement. En 1939, un de ses professeurs indique qu'il est un étudiant « *très occupé par ses fonctions d'enseignement, a néanmoins fait un devoir et deux leçons, et assisté*

*assez fréquemment au cours. Ancien admissible ; pourrait réussir* »[78]. Si on retire une année de service militaire et une année de mobilisation entre 1939 et 1940, Casimir T. obtient l'agrégation d'anglais sept ans après sa sortie du Lycée du Parc. La nécessité pour certains khâgneux de travailler semble donc repousser la date d'obtention de l'agrégation.

Enfin, quelques parcours permettent d'apprécier la mise en place de stratégies de la part d'étudiant-e-s, que ce soit dans le choix des agrégations auxquelles ils se présentent ou dans le changement de faculté. Ainsi, un agrégatif, échouant au concours de grammaire, se présente par la suite à l'agrégation de lettres où il connaît le succès. D'autres rejoignent la Sorbonne, faculté de lettres offrant les meilleurs taux de réussite.

Ainsi, il apparaît incontestable que l'École Normale Supérieure fournit la meilleure préparation à l'agrégation. Jean-François Sirinelli conclut « *il apparaît, au bout du compte et après inventaire rapide des servitudes des différentes catégories d'agrégatifs, que ce qui fait la force des normaliens face aux concours d'agrégation, c'est incontestablement, outre leur valeur propre, un cumul d'avantages : étudiants parisiens, ils jouissent des cours à la Sorbonne, mais aussi d'un encadrement propre à la rue d'Ulm et d'une bibliothèque très richement pourvue. […] Libres de toutes obligations professionnelles, ils peuvent se consacrer uniquement à la préparation de l'agrégation. Aucun des candidats des autres catégories ne jouit de tous ces avantages à la fois* »[79].

Reste à aborder les parcours des anciennes khâgneuses du Lycée du Parc ; élèves qui se présentent, pour certaines, à des agrégations féminines, masculines ou mixtes.

*b. Des agrégées « masculines » et des agrégées « féminines »*

Le tableau suivant regroupe les anciennes khâgneuses du Lycée du Parc selon le type d'agrégation qu'elles obtiennent.

[78] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W393.
[79] SIRINELLI Jean-François, *Génération intellectuelle, Khâgneux et normaliens dans l'entre-deux-guerres*, *op. cit.*, p. 154.

Répartition des anciennes khâgneuses, normaliennes, sévriennes ou étudiant-e-s des facultés, devenues agrégés selon le type d'agrégation obtenue[80]

| | 4 Normaliennes Ulm | 4 Sévriennes | 37 Étudiantes faculté | TOTAL |
|---|---|---|---|---|
| Agrégation masculine | **1** | - | **4** | **5** |
| Dont Lettres / Grammaire | 1 | | 3 | 4 |
| Dont philosophie | - | | 1 | 1 |
| Agrégation « mixte » LV | **3** | - | **1** | **4** |
| Agrégation féminine | - | **2** | **4** | **6** |
| Dont Lettres / Grammaire | - | 2 | 4 | 6 |
| Total | **4** | **2** | **9** | **15** |

D'un point de vue général, 15 anciennes khâgneuses du Lycée du Parc sur 45 deviennent par la suite agrégées, soit un tiers. Une lecture en ligne permet de constater une certaine symétrie entre les différentes agrégations puisque 5 étudiantes connaissent le succès à un concours masculin, 6 à un concours féminin et 4 à un concours de langues vivantes. À titre de comparaison, en 1937, le corps des agrégées se compose de 8% d'agrégées masculines, 23,3% d'agrégées de langues vivantes et 68,7% d'agrégées féminines[81]. Premier constat : par rapport à la part respective de chaque catégorie d'agrégées, les anciennes khâgneuses du Lycée du Parc, établissement de garçons, s'orientent davantage en vue d'une agrégation masculine au détriment des agrégations féminines. Et ces agrégées « masculines » sont considérées comme l'élite du corps des enseignantes.

Sur la question disciplinaire, deux tiers des agrégations obtenues le sont en lettres ou en grammaire ; constat identique à celui porté précédemment concernant leurs camarades du Lycée du Parc et du Lycée de jeunes filles.

En considérant une lecture en colonne, c'est-à-dire les résultats par itinéraires, plusieurs conclusions s'imposent. Les filles intégrant la rue d'Ulm deviennent toutes agrégées par la suite, une au concours masculin de lettres et trois en anglais. Cependant, le choix disciplinaire des anciennes khâgneuses du Lycée du Parc, devenues ulmiennes, ne correspond pas aux orientations majoritaires des normaliennes.

[80] CHERVEL André, *Les lauréats des concours d'agrégation de l'enseignement secondaire 1821-1950*, *op. cit.* / Archives nationales, CAC, Fonds de l'Education Nationale, Registres des admis-es à l'agrégation, Versement 19950311, Art. 27.
[81] VERNEUIL Yves, *Les Agrégés, Histoire d'une exception française*, *op. cit.*, p. 206.

Agrégations obtenues par les filles intégrant l'ENS de la rue d'Ulm, 1927-1939[82]

| Disciplines | Normaliennes de la rue d'Ulm |
|---|---|
| ***Agrégations masculines*** | **14** |
| Lettres | 9 |
| Philosophie | 5 |
| ***Agrégations féminines*** | **5** |
| Lettres | 5 |
| ***Agrégations mixtes*** | **3** |
| Anglais | 3 |
| ***Non agrégées*** | **3** |
| Total | 25 |

Plus de la moitié des normaliennes (56%) obtient une agrégation « masculine », de lettres ou de philosophie. Nous citerons ici Simone Weil, normalienne en 1928, devenue agrégée de philosophie en 1931, classée 8e. Ou encore Jacqueline David, plus tard Jacqueline de Romilly, normalienne en 1933, agrégée de lettres en 1936, classée 10e.

Cinq autres connaissent le succès à l'agrégation féminine des lettres, toutes après 1940, et 3 deviennent agrégées d'anglais (3 anciennes khâgneuses du Lycée du Parc). Certains parcours présentent des particularités. Par exemple, Clémentine D., ancienne khâgneuse lyonnaise, devenue normalienne en 1927, échoue une première fois au concours d'anglais en 1931. Elle rejoint la Faculté de lettres de Lyon la rentrée suivante, tout en occupant un poste de professeure suppléante au Lycée de jeunes filles de Lyon, et devient agrégée en 1932. Martine U., ancienne khâgneuse du Parc et normalienne en 1937, tout comme deux camarades de la section lettres et une de la section sciences, rejoint l'École de Sèvres à la rentrée 1939 suite à la fermeture temporaire de la rue d'Ulm. Elle devient agrégée d'anglais au concours de 1940.

Les élèves non reçues rue d'Ulm et poursuivant des études au sein d'une faculté de lettres connaissent également de nombreux succès. Neuf anciennes khâgneuses du Parc sur 37 obtiennent l'agrégation, soit un quart des étudiantes. Quatre d'entre elles sont classées suite à un concours masculin, 4 à un concours féminin et 1 à un concours de langues vivantes. L'itinéraire de Pierrette L. est particulièrement intéressant. Boursière de licence du concours de 1935, cette étudiante s'inscrit au DES de lettres classiques tout en se préparant à l'agrégation masculine de lettres de 1937. Elle obtient le premier mais est recalée au concours. L'année suivante, elle s'oriente en vue de l'agrégation féminine de lettres, concours

[82] CHERVEL André, *Les lauréats des concours d'agrégation de l'enseignement secondaire 1821-1950*, *op. cit.* / Archives nationales, CAC, Fonds de l'Education Nationale, Registres des admis-es à l'agrégation, Versement 19950311, Art. 27.

auquel elle est reçue 10e. Françoise Mayeur indique que « *dans les polémiques sur la question, les adversaires de l'assimilation avaient coutume d'affirmer que les concours masculins étaient trop durs pour les femmes* »[83]. On peut alors s'interroger de l'impact des discours anti-assimilationnistes sur la représentation des agrégations féminines. Perçus comme moins exigeants, les diplômes féminins ne seraient-ils pas, dans certains cas, considérés comme des substituts aux diplômes masculins, que l'on présenterait par défaut ?

Dernier axe : le déclenchement de la Seconde Guerre mondiale en septembre 1939 a des conséquences sur les parcours de certains agrégatifs et agrégatives qui voient la réussite au concours retardée. Des mesures spécifiques sont alors instaurées en leur faveur.

*c. Les candidat-e-s victimes de la guerre*

Les conséquences de la guerre perturbent la scolarité de certain-e-s étudiant-e-s dont les ancien-ne-s khâgneux-ses de la promotion 1938 font partie. Tout d'abord, les garçons sont astreints aux Chantiers de jeunesse[84] et aux mobilisations militaires quand les Services du Travail Obligatoire (STO) s'appliquent également aux femmes[85]. L'engagement politique d'anciens khâgneux et d'anciennes khâgneuses dans les mouvements de résistance tend également à retarder leur réussite au concours de l'agrégation. C'est par exemple le cas d'Ernest T. Khâgneux au Lycée du Parc en 1939, il rejoint la préparation du Lycée de Clermont à la rentrée 1939. Après un échec au concours de la rue d'Ulm, il poursuit des études d'histoire et géographie à la Faculté de lettres de Lyon après avoir rejoint les chantiers de jeunesse entre novembre 1940 et juin 1941. Licencié et diplômé en 1943, il s'engage par la suite auprès des FFI jusqu'en septembre 1944. Il obtient finalement l'agrégation d'histoire en 1945.

La guerre entraîne aussi des bouleversements majeurs dans l'organisation des concours. Par exemple, les épreuves des agrégations de 1944 se déroulent en décembre pour les femmes et en avril 1945 pour les hommes soit deux mois seulement avant l'organisation des concours de 1945 et surtout avant même les épreuves orales du concours précédent. Des

[83] MAYEUR Françoise, *L'enseignement secondaire des jeunes filles sous la IIIe République*, *op. cit.*, p. 433.
[84] Institués par les lois du 30 juillet 1940 et du 18 janvier 1941, ils correspondent à un service national civil se substituant au service militaire traditionnel interdit dans les clauses de l'armistice de 1940. D'abord d'une durée de 6 mois, la loi du 18 juillet 1941 les prolonge de 2 mois soit une durée totale de 8 mois.
[85] Dès avril 1942, l'Allemagne nazie instaure le service de travail obligatoire européen. En France, après la politique de « relève » volontaire, la loi du 4 septembre institue un système de perquisitions concernant les français de 18 à 50 ans et les françaises célibataires de 21 à 35 ans. La loi du 16 février 1943 instaure le STO. La loi prévoit de nombreuses exceptions, notamment à l'attention des étudiant-e-s. Sur la question ARNAUD Patrice, *Les STO, Histoire des Français requis en Allemagne nazie 1942-1945*, Paris, CNRS Editions, 2010.

situations atypiques apparaissent donc inévitablement comme celle d'Henri T. Ancien khâgneux du Parc de 1938, reçu à l'ENS en 1940, il explique son parcours d'agrégatif en ces termes.

> « *Je devais me présenter au concours de 1944, qui fut supprimé quelques semaines avant la date prévue (par esprit de justice à l'égard des étudiants prisonniers de guerre) et ne fut rétabli qu'en 1945 : je passai l'écrit de cette session 1944 retardée, mais, les résultats n'étant pas encore connus lorsqu'arriva l'écrit 1945, il fallut, par précaution, s'y présenter aussi. Vinrent ensuite le résultat (positif) du premier écrit, puis, toujours en 1945, l'oral 1944, auquel je fus reçu (2e ou 3e). Après cela, j'appris que j'étais admissible aussi au second écrit (1945), mais il était évidemment inutile de tenter l'oral correspondant. D'où cette curiosité : je suis l'un des rares « bi-admissibles » qui n'ont pas échoué à un oral !* »[86]

La situation confuse de l'année 1945 est renforcée par la mise en place de mesures en direction des étudiant-e-s retardé-e-s dans leur scolarité pour fait de guerre[87]. L'arrêté du 5 juillet 1945 instaure une session spéciale pour le mois de décembre et catégorise sept groupes de candidat-e-s autorisés à composer :

Catégories de candidat-e-s concerné-e-s par la session spéciale de 1945 définies par l'arrêté du 5 juillet 1945[88]

| |
|---|
| -Les prisonnier-e-s de guerre libéré-e-s après le 31 décembre 1942 et qui n'ont pas bénéficié, à plus de deux sessions antérieures, de mesures exceptionnelles dues à leur qualité de prisonnier-e de guerre ; |
| -Les démobilisé-e-s ayant servi au moins un an dans les forces militaires de la France Libre ou dans l'armée de la Libération et aux réformés, blessés ou malades ayant servi dans les forces militaires de la France libre ou dans l'armée de Libération ; |
| -Les personnes qui ont été détenues en France ou déportées à l'étranger, pour des motifs d'ordre politique ou militaire, sur l'ordre d'une autorité ennemie ou de l'autorité de fait se disant « Gouvernement de l'État français » ; |
| -Les personnes qui ont été contraintes à travailler au profit de l'ennemi en territoire français ou étranger ; |
| -Les candidat-e-s qui résidaient dans les départements de la Moselle, du Haut-Rhin ou du Bas-Rhin durant l'occupation, d'Afrique du Nord au 1er janvier 1943, ou en Corse au 1er mai 1943 ; |
| -Les candidat-e-s victimes de lois et mesures d'exception ou arbitrairement écartés de l'admission à concourir ; |
| -Les personnes qui ont quitté leur domicile afin de participer à l'action d'une organisation de résistance. |

Cependant, cette catégorisation est sujette à de multiples interprétations. Par exemple Mario Roques, du Collège France, souligne de nombreux points de divergences en commençant par l'absence de durée identifiée concernant les détentions, les déportations l'étranger, le STO ou encore les actions de résistance. Dans une lettre adressée au directeur de l'enseignement secondaire[89], il appréhende que « *quelques jours de détention, de déportation suivie de retour rapide, un bref passage dans une usine, voire une velléité de rejoindre un*

[86] Questionnaire Henri T.
[87] Ordonnance du 20 avril 1945, *Bulletin Officiel* du 3 mai 1945.
[88] *Bulletin Officiel* du 12 juillet 1945.
[89] Lettre de Mario Roques du 9 août 1945 adressée au Directeur de l'enseignement du second degré, Archive nationales, CAC, Fonds de l'ENS de la rue d'Ulm, Versement 19930595, Articles 60-103.

*éventuel maquis [puissent donner] le même droit à la session spéciale qu'une longue, épuisante et déprimante captivité* ». De même, il appelle à la vigilance quant à l'examen des certificats de travail obligatoire ou de participation à la Résistance. Il déplore également que l'arrêté du 5 juillet n'inclût pas les candidat-e-s s'étant préparé-e-s et inscrit-e-s au concours de 1944 ou de 1945 mais qui, rappelé-e-s par l'autorité militaire, n'ont pas pu se présenter aux épreuves écrites. Enfin, il insiste particulièrement sur la nécessité d'accorder le droit de concourir aux sessions spéciales qu'à des candidat-e-s s'étant réellement préparé-e-s à l'agrégation. Ainsi, Mario Roques précise-t-il qu'« *il n'est de la dignité ni de l'agrégation ni du jury de soumettre à celui-ci des candidats qui n'ont pas fait l'effort nécessaire pour atteindre le niveau du concours* ». Il s'inquiète alors que des candidat-e-s recalé-e-s aux épreuves écrites d'avril et juin 1945 puissent se présenter une troisième fois à la session spéciale de décembre avant d'ajouter :

> « *Que dans les circonstances présentes et pour des candidats vraiment éprouvés par la guerre, on autorise à l'agrégation un double essai permettant de réparer un accident possible, cela peut se concevoir et cela a été en fait réalisé avec les deux concours juxtaposés d'avril – juillet (pour 1944) et de juin – août (pour 1945) ; l'on ne saurait aller plus loin. À la loterie, les tirages successifs multiplient les chances, les tirages fréquents les accélèrent ; certains candidats sont tous prêts à considérer les concours comme des loteries auxquelles on se risque sans avoir à s'y préparer : il faut se garder d'aider à cette interprétation dérisoire* »

Mario Roques demande alors la modification de l'article 2 de l'arrêté du 5 juillet 1945, en remplaçant les termes « *deux sessions antérieures* » par « *une session antérieure* ». Dans les actes, l'arrêté du 12 octobre 1945[90] suit les recommandations évoquées ci-dessus et abroge l'article incriminé. Dès lors, la session spéciale de décembre 1945 est ouverte :

[90] *Bulletin Officiel* du 29 octobre 1945.

Catégories de candidat-e-s concerné-e-s par la session spéciale de 1945 définies par l'arrêté du 12 octobre 1945

-Aux prisonnier-e-s de guerre demeuré-e-s en captivité postérieurement au 25 juin 1940 ;

-Aux mobilisé-e-s ou engagé-e-s ayant servi postérieurement au 25 juin 1940 dans les formations militaires de terre, de mer, et de l'air, à l'exception des militaires démobilisés entre le 25 juin 1940 et le 1er juin 1941 par l'autorité de fait se disant gouvernement de l'État Français et des engagé-e-s volontaires dans les formations militaires dépendant de l'autorité de fait se disant gouvernement de l'État Français, s'ils / elles n'ont pas pris part ultérieurement à des opérations contre l'ennemi ;

-Aux mobilisé-e-s ou engagé-e-s dans les forces alliées, ayant réintégré les forces françaises avant le 1er décembre 1942 ;

-Aux combattant-e-s des FFI assimilés (catégorie définie par décret pris sur le rapport du ministre de la Guerre) ;

-Toutes personnes atteintes d'infirmités dans les conditions prévues par la loi du 24 juin 1919 sur les victimes de la guerre, à condition que leur état ne soit pas absolument incompatible avec l'exercice de leur emploi ou de l'emploi auquel elles se proposent de faire acte de candidature ;

-À toutes personnes qui ont été internées pour des motifs politiques ou militaires par les autorités ennemies ou par l'autorité de fait se disant gouvernement de l'État français ;

-À toutes les personnes ayant été contraintes de travailler au profit de l'ennemi dans des conditions exclusives de toute intention réelle de coopérer à l'effort de guerre de celui-ci ;

-À toutes personnes ayant dû se soustraire à une recherche ou à un ordre de réquisition des autorités ennemies ou de l'autorité de fait se disant gouvernement de l'État Français ou ayant participé à l'action d'une organisation de résistance ;

-À toutes personnes n'ayant pu faire acte de candidature aux emplois prévus à l'article 1er, du fait de mesures de l'autorité de fait se disant gouvernement de l'État Français excluant de la fonction publique certaines catégories de Français ;

-Aux personnes qui sont demeurées ou retournées dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin ou de la Moselle entre le 16 juin 1940 et le 1er janvier 1945, sans intention de collaborer d'aucune façon à l'effort de guerre de l'ennemi ;

-Aux personnes qui se sont trouvées entre le 16 juin 1940 et le 8 mai 1945 dans les territoires d'outre-mer ou dans un pays étranger, dont les communications avec la Métropole se sont trouvées interrompues du fait de la guerre, sous réserve de l'examen préalable de l'ensemble des titres des intéressés par la Commission réunie à cet effet et sous réserve que la durée de leur empêchement ait été d'au moins six mois.

Le texte rajoute que les candidat-e-s qui se sont déjà présenté-e-s aux sessions d'avril et de juin 1945 ou qui ont déjà bénéficié à plus d'une session de mesures exceptionnelles, notamment d'une délibération spéciale due à leur qualité de victimes de la guerre, sont exclu-e-s de cette session. Ainsi, les nouvelles dispositions suivent les recommandations de Mario Roques.

L'arrêté du 11 décembre 1945[91] élargit un peu plus les dispositions en faveur des victimes de guerre en autorisant la nomination comme agrégé-e-s des candidat-e-s admissibles à des concours antérieurs à 1940 qui ont interrompu leurs études en 1939-1945. Enfin, l'arrêté du 20 décembre 1945[92] officialise la situation et instaure trois sessions spéciales : la première en décembre 1945, la seconde en juin 1946 et la troisième en juin 1947. Après cette date et sur justification, les candidat-e-s bénéficient d'un classement spécial aux sessions normales. Le nombre de candidatures consenties se trouve réglementé :

[91] *Bulletin Officiel* du 20 décembre 1945.
[92] *Bulletin Officiel* du 7 janvier 1946.

Catégories de candidat-e-s concerné-e-s par les sessions spéciales définies par l'arrêté du 20 décembre 1945

-Peuvent se présenter à une seule session spéciale : les candidat-e-s ayant subi avant le 1er octobre 1945, une interruption d'études supérieures à six mois mais inférieure à vingt-quatre mois consécutifs (celle de juin 1947 est exclue).

-Peuvent se présenter à deux sessions spéciales : les candidat-e-s ayant subi avant le 1er octobre 1945, une interruption d'études égale ou supérieure à vingt-quatre mois consécutifs mais inférieure à trois années.

-Peuvent se présenter à trois sessions spéciales : les candidat-e-s ayant subi avant le 1er octobre 1945, une interruption d'études égale ou supérieure à trois années consécutives. Le temps passé en Allemagne dans les camps de déportés politiques compte double. De même, les candidat-e-s blessé-e-s ou ayant plus de 50% d'invalidité peuvent se présenter à trois sessions spéciales.

Des dispenses de titres peuvent être accordées aux candidat-e-s concerné-e-s, notamment des dispenses du Diplôme d'Études Supérieures. Chaque aspirant-e peut subir les épreuves du concours sur un programme différent de celui en vigueur pour la session normale et suivant une réglementation précise. Ainsi, les candidat-e-s à la session de décembre 1945 ont le choix entre le programme de 1939 ou celui de 1945 ; ceux / celles de juin 1946, entre le programme de 1939 ou ceux de 1945 ou 1946 ; ceux / celles de juin 1947, entre le programme de 1939 ou ceux de 1946 ou 1947.

À ceci s'ajoute que les candidat-e-s inscrit-e-s aux sessions de 1941, 1942 ou 1943, empêché-e-s de se présenter aux épreuves à cause de la guerre, peuvent concourir sur le programme de la session à laquelle ils / elles ont été empêchés de se présenter. Ce même arrêté, applicable aux jeunes filles, permet aux candidates à l'agrégation féminine des lettres d'être dispensées de l'épreuve de thème grec mais uniquement à deux reprises.

L'organisation des sessions spéciales est également sujette à des initiatives de la part des jurys d'agrégation eux-mêmes, comme celles prises lors du concours d'anglais de décembre 1945[93].

[93] Archives nationales, CAC, Fonds de l'Education nationale, Versement 19880121, rapports des jurys d'agrégation, Art. 1-2.

Le 10 mars 1946

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous faire rapport sur la session spéciale du concours de l'agrégation d'anglais dont les épreuves écrites ont pris place du 17 au 22 décembre 1945, et dont les épreuves orales se sont déroulées, à l'Institut d'études anglaises, du 23 janvier au 7 février 1946. […]

Pour tenir compte des circonstances dont avaient eu à souffrir nos candidats au cours des années terribles, mais pour établir en même temps une discrimination équitable entre les titres, assez divers, dont pouvait se réclamer chacun d'eux, le jury, en complet accord avec le représentant des prisonniers qui lui avait été adjoint, M. Béra, professeur au Lycée Buffon, avait décidé d'accorder une majoration de points à ceux des candidats qui avaient effectivement participé à la guerre en tant que combattants.

Cette majoration a été attribuée, après un examen scrupuleux de chaque dossier individuel, selon un coefficient qui pouvait varier de 0 à 5%, ces chiffres ayant été interprétés dans l'esprit le plus large possible, comme s'ils signifiaient 5% du total maximum, et non 5% des notes effectivement obtenues, une majoration supplémentaire de 1% ayant été accordée pour mérites exceptionnels : citation, croix de guerre, Légion d'Honneur, etc.

Le total maximum des points pour l'ensemble du concours étant de 150, c'est ainsi d'une somme de 0 à 9 points, répartie par moitié entre l'écrit et l'oral, que nous avons créditée d'avance les concurrents. Nous avons cherché par-là, ainsi que l'expose M. Béra au nom du jury tout entier, à « tenir compte des circonstances particulières à chaque candidat selon qu'il avait été tenu à l'écart des concours précédents pour des raisons politiques, raciales ou simplement géographiques ; prisonnier dans un Oflag, dans un Stalag, ou déporté dans un camp d'extermination ; engagé volontaire pour des campagnes effectives ou simplement requis dans un bureau. Nous avons vu ainsi fixer un handicap aux candidats les plus favorisés, tel ce résistant de Belfast, ou ce lecteur de Washington, qui, au cours de leurs cinq années « d'exil », ont pu profiter au maximum de tous les avantages d'un séjour paisible et confortable, et nous avons cherché à compenser dans toute la mesure du possible l'insuffisance de préparation de ceux qui, pendant le même temps, poussaient les wagonnets au fond des mines de sel, ou avaient tout abandonné pour joindre la Résistance aux postes de combat. Ces majorations accentuaient le caractère libéral d'un concours où le niveau de l'admissibilité était fixé à 8 ¾, et celui de l'admission définitive à 9. Elles ont permis de maintenir le niveau des épreuves à la hauteur normale, et de coter ces épreuves selon les normes d'une stricte justice. Tout en rétablissant au départ une sorte de justice poétique, les membres du jury ont conservé perpétuellement présent à leur esprit les intérêts supérieurs de l'enseignement. Ils se sont interdits de transformer l'agrégation d'anglais en une espèce de caricature du prix Montyon » […]

Si aucune ancienne khâgneuse du Lycée de jeunes filles bénéficiant de ces mesures n'a été repérée, 5 anciens khâgneux du Lycée du Parc sont soit autorisés à se présenter aux sessions spéciales, soit bénéficient d'un classement spécial à l'instar de Joseph B. Cet étudiant n'effectue qu'une année de khâgne au Lycée du Parc avant de rejoindre la Faculté de lettres de Lyon. Licencié d'anglais en juin 1942, diplômé d'études supérieures en novembre de la même année, il échoue une première fois au concours de l'agrégation de grammaire en 1943. Il suspend par la suite ses études pour se soustraire au STO et devient en juin 1944, infirmier à l'hôpital des FFI de Saint-Donas. Il obtient l'agrégation de grammaire en 1945, bénéficiant du classement spécial.

L'étude a prouvé que la quasi-totalité des normalien-ne-s obtient l'agrégation avec de brillants résultats. Les étudiant-e-s des facultés deviennent, pour environ un tiers des khâgneux et un quart des khâgneuses du Lycée du Parc et 1 khâgneuse sur 5 du Lycée de jeunes filles, agrégé-e-s. Inversement, nombre d'entre eux / elles ne le deviennent pas. Si

l'ensemble des parcours ne peut-être retracé, il n'en reste pas moins qu'un certain nombre d'entre eux permet de mettre en relief le poids des certificats d'aptitude, et notamment celui du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement des Collèges instauré en 1941, dans les orientations choisies.

## 3. Du Certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire au Certificat d'Aptitude à l'Enseignement des Collèges (CAEC)

L'agrégation ne représente pas l'unique voie d'accès aux métiers de l'enseignement. Une licence d'enseignement ou un certificat d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes permet à leurs détenteur-trice-s d'exercer en qualité de professeur-e de collège ou de chargé-e de cours dans les lycées. En 1882 est également créé le certificat d'aptitude à l'enseignement féminin. Il répond alors « *à l'idéal du professeur unique* » et consiste « *surtout en une épreuve pratique d'aptitude à l'enseignement des collèges* »[94]. En 1921, les jeunes filles se présentent à un concours de lettres ou de sciences qui se compose de deux parties présentées à un an d'intervalle. La première correspond également aux concours d'entrée de l'École de Sèvres, nous l'avons vu. La deuxième partie regroupe deux séries d'épreuves, écrites et orales.

Épreuves du certificat d'aptitude à l'enseignement des jeunes filles, 2e partie, en 1921

| ***Épreuves écrites*** | ***Épreuves orales*** |
|---|---|
| -Composition de littérature française ;<br>-Composition sur un sujet de langue française ;<br>-Composition de psychologie, de morale ou d'éducation ;<br>-Composition d'histoire sur un sujet inscrit annuellement au programme de l'examen ;<br>-Composition de géographie. | -Explication d'un texte français ;<br>-Exposé sur un sujet de psychologie, de morale ou d'éducation ;<br>-Exposé sur un sujet d'histoire ou de géographie ;<br>-Explication d'un texte étranger ou d'un texte latin d'un des auteurs inscrits au programme ;<br>-Épreuve pratique : lecture et explication critique d'une page d'histoire. |

Comme les agrégations féminines à leur début, le certificat d'aptitude à l'enseignement des jeunes filles est un concours polyvalent, sans spécialisation, contrairement aux licences d'enseignement et à leurs Certificats d'Études Supérieures. À l'écrit comme à l'oral, les filles doivent encore composer sur un sujet de psychologie, de morale ou d'éducation. Le certificat comporte également des épreuves de lettres comme d'histoire et de géographie.

[94] Rapport du 18 octobre 1929, *Les Agrégées*, n°28, octobre 1929, p. 33, cité dans EFTHYMIOU Loukia, « Le genre des concours », *art. cit.*, p.107.

Il faut attendre le décret du 20 octobre 1929[95] pour que la deuxième partie du concours des lettres soit divisée en une section lettre et une section histoire. Il s'agit alors « *d'introduire [...] une certaine spécialisation afin d'acheminer ainsi les candidates vers les différentes disciplines qui servent de base aux diverses agrégations* ». Le décret instaure autant de certificats d'aptitude à l'enseignement des jeunes filles qu'il y a d'agrégations féminines en 1929 : en lettres et en histoire. La mixité de l'agrégation de philosophie rend nécessaire, à partir de cette date, l'obtention d'une licence pour se présenter au concours.

De même, l'évolution de la législation bouleverse peu à peu l'organisation des études à l'École de Sèvres : sur les trois années passées à l'École, deux années étaient auparavant réservées à la préparation de la deuxième partie du certificat et une année à celle de l'agrégation. La nouvelle organisation n'assigne plus qu'une année à la préparation du certificat et deux années à l'agrégation. Cette situation justifie le maintien, à côté d'épreuves spéciales, d'épreuves communes dans chaque ordre nouvellement créé afin « *d'assurer aux futurs professeurs une culture générale assez étendue* ».

Épreuves du certificat d'aptitude à l'enseignement des jeunes filles, 2e partie, définies par le décret du 20 octobre 1929

| **Épreuves écrites** | **Épreuves orales** |
|---|---|
| ***Épreuves communes***<br>-Composition française sur un sujet de morale ou de psychologie du programme obligatoire de la classe de philosophie ;<br>-Version latine.<br><br>***Épreuves spéciales – Option lettres***<br>-Composition de littérature française ;<br>-Thème latin.<br><br>***Épreuves spéciales – Option histoire et géographie***<br>-Composition d'histoire sur un sujet inscrit annuellement au programme de l'examen ;<br>-Composition de géographie. | ***Épreuves communes***<br>-Explication d'un texte français.<br><br>***Épreuves spéciales – Option lettres***<br>-Exposé sur une question de littérature ;<br>-Épreuve de langue française. Commentaire d'un texte (grammaire, style, vocabulaire) ;<br>-Explication d'un texte latin ;<br>-Explication d'un texte grec ou d'un texte en langue vivante ;<br>-Exposé sur une question d'histoire ancienne (programme de 6e et de 5e).<br><br>***Épreuves spéciales – Option histoire et géographie***<br>-Exposé sur une question d'histoire ancienne ou d'histoire du moyen-âge ;<br>-Exposé sur une question d'histoire moderne ou d'histoire contemporaine ;<br>-Exposé sur une question de géographie se rapportant à des sujets inscrits annuellement au programme de l'examen ;<br>-Commentaire critique et explicatif d'un texte d'histoire. |

Les épreuves écrites initiales se répartissent entre les deux options lettres et histoire. Néanmoins, la morale et la psychologie restent dans le tronc commun auxquelles s'ajoute une nouvelle épreuve de version latine. Le thème latin apparaît dans l'option lettres. Les épreuves orales connaissent une spécialisation un peu plus poussée. Seule l'explication d'un texte

[95] *Bulletin Officiel* du 13 novembre 1929.

français demeure commune aux deux options. Enfin, on constate que certaines épreuves apparaissent identiques à celles des agrégations féminines comme l'explication d'un texte latin ou l'explication d'un texte grec pour l'option lettres ; les exposés ou les compositions sur les périodes historiques pour l'option histoire.

Le nouveau régime prévu par le décret du 20 octobre 1929 entre en application à la session de 1932 et prend fin en 1938. Dans les faits, le décret du 9 mars 1938 modifie les épreuves du certificat et organise une double série d'épreuves passées à Sèvres. Le discours de la directrice de l'École en septembre 1939 annonce néanmoins la suppression du certificat : « *La guerre qui bouleverse tant de chose a, dans ce cas particulier, servi nos desseins en supprimant une étape sur le chemin de l'assimilation des études féminines aux études masculines : le certificat, qui devait disparaître en trois ans, va disparaître en deux ans* »[96].

La transformation en 1941 des Écoles Primaires Supérieures en collèges modernes entraîne la formation d'un nouveau corps de professeurs, recruté par un concours intermédiaire entre la licence et l'agrégation : le Certificat d'Aptitude à l'Enseignement des Collèges (CAEC). Dans l'ordre des lettres, les candidats et les candidates peuvent se présenter à des concours de lettres-philosophie, de lettres classiques et d'histoire-géographie auxquels s'ajoutent les certificats de langues vivantes. En plus de la licence, un certificat de stage pédagogique (à défaut d'une année complète d'enseignement) est exigé des aspirant-e-s. Concours communs aux filles et aux garçons, les reçu-e-s sont cependant classé-e-s sur des listes distinctes.

Les mesures concernant les sessions spéciales d'agrégation sont également appliquées aux différents CAEC. Seule la possibilité du choix des programmes change : les candidat-e-s aux certificats de lettres-philosophie et d'histoire et géographie à la session de décembre 1945 ont le choix entre le programme de 1942 ou celui de 1945 ; ceux de juin 1946 et de juin 1947, entre le programme de 1942 ou ceux de 1945 ou 1946. Les candidat-e-s aux certificats de langues vivantes ont le choix entre le programme de 1942 ou celui de 1945 pour les trois sessions spéciales.

Les ancien-ne-s élèves des khâgnes lyonnaises obtiennent, pour certain-e-s, un certificat de langues vivantes ou un CAEC.

[96] Archives nationales, CHAN, Fonds de l'académie de Paris, Concours de Sèvres, AJ16-2900.

Répartition des khâgneux-ses lyonnais-es selon le certificat d'aptitude obtenu[97]

| | Khâgneux du Lycée du Parc | | Khâgneuses du Lycée de jeunes filles | | Khâgneuses du Lycée du Parc |
|---|---|---|---|---|---|
| | 1928 | 1938 | 1924-1930 | 1938 | 1927-1935 |
| **Certificat d'aptitude JF** | - | - | **11** | - | **3** |
| -Certificat (avant 1932) | - | - | 6 | - | 1 |
| -Lettres | - | - | 5 | - | 1 |
| -Histoire | - | - | - | - | 1 |
| **Certificat d'aptitude LV** | **2** | **1** | - | - | **2** |
| **CAEC** | **1** | **8** | - | **8** | **3** |
| -Lettres-Philosophie | - | 2 | - | - | 1 |
| -Lettres classiques | - | 1 | - | 8 | 1 |
| -Histoire / Géographie | - | 2 | - | - | - |
| -Langues vivantes | 1 | 3 | - | - | 1 |
| **Total** | **3** | **9** | **11** | **8** | **8** |

Des différences apparaissent entre les khâgneux du Lycée du Parc (1928) et les khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon (1924-1930). Seuls 3 anciens étudiants obtiennent un certificat dont 1 le CAEC d'anglais. En revanche, 11 anciennes khâgneuses du Lycée de jeunes filles deviennent certifiées. Toutes sont sévriennes : 6 obtiennent le certificat avant 1932, sans option, 5 après la réforme de 1929. Rien d'illogique à une telle situation dans la mesure où, nous l'avons vu, les garçons ne peuvent se présenter qu'à des certificats de langues vivantes. De même, les sévriennes sont les seules à prétendre au certificat d'aptitude à l'enseignement des jeunes filles dans le sens où le concours d'entrée à l'École et la première partie certificat ne constituent qu'une même et seule épreuve. Avec la création du CAEC en 1941, les anciens khâgneux du Parc deviennent certifiés dans les mêmes proportions que les anciennes khâgneuses du Lycée de jeunes filles. En revanche, les disciplines choisies par les premiers semblent davantage variées que celles choisies par les secondes qui obtiennent toutes le CAEC de lettres classiques. Les anciennes khâgneuses du Lycée du Parc, quant à elles, obtiennent divers certificats selon leur statut et l'année de présentation du concours. Sur les 4 étudiantes intégrant l'École de Sèvres, 3 deviennent certifiées (nous ignorons le parcours de la dernière). Trois étudiantes au cursus universitaire obtiennent le CAEC, 1 en lettres-philosophie, 1 en lettres classiques et 1 en anglais.

Plusieurs catégories de certifié-e-s peuvent être établies. Tout d'abord, certain-e-s obtiennent un certificat par équivalence d'une admissibilité à l'agrégation comme Luc G. Khâgneux du Lycée du Parc de la promotion 1934, il rejoint l'ENS en 1938. Il devient licencié de lettres en 1939 et diplômé d'études supérieures en 1941 après avoir été mobilisé en 1939-1940. En 1943, il est admissible à l'agrégation de lettres mais échoue aux épreuves

[97] Archives nationales, CAC, Fonds de l'Education Nationale, Registres des admis-es aux divers certificats d'aptitude, Versement 19950311, Art. 27.

orales. Il obtient en équivalence le CAEC de lettres classiques. Il devient agrégé l'année suivante, en 1944.

Ensuite, 5 anciennes khâgneuses du Lycée de jeunes filles de la promotion 1938 obtiennent un certificat puis se présentent à l'agrégation, concours où 4 filles connaissent le succès. Deux anciens khâgneux sur 3 de la promotion 1928 et 7 sur 9 de la promotion 1938 suivent des parcours similaires. Quatre de la promotion 1938 deviennent agrégés à l'instar de Bruno K. En Lettres supérieures au Lycée du Parc en 1938-1939, cet élève obtient la licence d'anglais en juin 1941 et le Diplôme d'Études Supérieures en 1943. D'avril 1942 à juillet 1943, il occupe un poste de professeur adjoint au Lycée du Parc, ce qui lui vaut d'être dispensé du stage pédagogique obligatoire à une candidature au CAEC. Reçu 1er au concours d'anglais en 1943, il se présente sans succès à l'agrégation en 1944 et 1945, tout en occupant un poste de professeur certifié au Lycée du Parc. Appelé sous les drapeaux en août 1945, il s'engage volontairement dans la campagne indochinoise jusqu'en décembre 1946. De retour en France, il obtient l'agrégation d'anglais en 1947.

Enfin, 1 ancienne khâgneuse du Lycée de jeunes filles et 2 anciens khâgneux du Lycée du Parc des promotions 1938 obtiennent le certificat après un ou plusieurs échecs à l'agrégation. C'est le cas de Georges D. Cet élève n'effectue qu'une année d'hypokhâgne au Lycée du Parc en 1938-1939. Il rejoint la Faculté de lettres de Grenoble où il obtient une licence d'histoire et géographie en 1941 et un Diplôme d'Études Supérieures en 1942. Aux chantiers de jeunesses de novembre 1942 à juillet 1944, il rejoint par la suite les FFI jusqu'en octobre 1944. Il se présente au concours de l'agrégation d'histoire en 1947 et 1948 où il n'est pas admissible. Il obtient en revanche le CAEC d'histoire et géographie en 1949, reçu 7e. Il ne se représente à aucun concours d'agrégation par la suite.

* *
*

Après une ou plusieurs années de classe préparatoire, les ancien-ne-s khâgneux-ses lyonnais-es poursuivent des études en faculté ; études que la plupart ont entamées dès les années de Lettres supérieures et de Première supérieure. Les normalien-ne-s de la rue d'Ulm et les sèvriennes, après l'identification des deux Écoles, suivent les cours de la Sorbonne alors que les ancien-ne-s khâgneux-ses non reçu-e-s, ceux des facultés de province.

Les licences de lettres classiques et de langues vivantes sont majoritairement préparées. Certain-e-s se distinguent particulièrement par les mentions et les classements qu'ils / elles obtiennent aux différents CES auxquels ils / elles se présentent. Représentant

généralement les meilleur-e-s licencié-e-s, ils / elles sont nombreux-ses à poursuivre en Diplôme d'Études Supérieures. Ce DES est indispensable aux garçons mais aussi aux filles souhaitant se présenter aux agrégations masculines ou mixtes. Les concours féminins, quant à eux, restent ouverts aux licenciées et aux certifiées jusqu'en 1946.

Les normalien-ne-s et les sévriennes obtiennent les meilleurs résultats aux concours de l'agrégation, qu'il s'agisse des taux de réussite ou des classements de chacun-e. Les ancien-nes khâgneux-ses ne sont pas en reste : ils / elles sont également nombreux-ses à connaître le succès mais généralement dans des délais plus importants.

À côté des agrégations, certain-e-s élèves se présentent également aux certificats d'aptitude. Les sévriennes sont les uniques titulaires du certificat d'aptitude à l'enseignement des lycées et collèges féminins dans la mesure où la première partie des épreuves correspond au concours d'entrée de l'École. Ce certificat féminin disparaît dès 1939 après l'identification des concours des deux ENS. À partir de 1941 et la transformation des écoles primaires supérieures en collèges modernes, les licencié-e-s peuvent se présenter au Certificat d'Aptitude à l'Enseignement des Collèges. Plusieurs profils de professeur-e-s certifié-e-s ont été repérés : certain-e-s obtiennent un certificat d'aptitude par équivalence d'admissibilité à l'agrégation, d'autres obtiennent l'agrégation après le certificat ou d'autres encore se replient sur un certificat après un ou plusieurs échecs à l'agrégation. Dès lors, on peut s'interroger : les certificats d'aptitude ne présenteraient-ils pas des perspectives de carrières non négligeables, notamment pour les classes moyennes dont sont issu-e-s, en grande majorité, les khâgneux et les khâgneuses lyonnais-es ?

# CHAPITRE 3 – CLASSES MOYENNES, MÉRITOCRATIE ET CARRIÈRES DIFFÉRENCIÉES

On le sait : l'ENS forme régulièrement les élites intellectuelles françaises. Même sans intégrer la rue d'Ulm ou Sèvres, la formation reçue en khâgne permet également d'obtenir de très bons résultats en faculté de lettres, nous l'avons vu. Et obtenir un certificat d'aptitude, et encore plus l'agrégation, s'apparente, pour certain-e-s, à une véritable ascension sociale au regard de leur milieu d'origine. Ils / elles bénéficient alors du système méritocratique mis en place par la III$^{e}$ république.

En effet, dans l'entre-deux-guerres, l'enseignement en France reste cloisonné entre un enseignement primaire et primaire supérieur, qu'empruntent majoritairement les enfants des milieux modestes, et un enseignement secondaire réservé essentiellement aux enfants des milieux plus aisés. Le coût des études dans les classes des lycées qui restent payantes jusqu'en 1933 et la culture secondaire construite sur le poids considérable des Humanités contribuent à ce phénomène de ségrégation sociale. Cependant, cet enseignement « cloisonné » n'est pas totalement étanche. Le système de bourse mis en place par les républicains permet aux meilleurs élèves des écoles primaires de rejoindre la classe de 6$^{e}$ d'un collège ou d'un lycée. Distribuées sur concours ou « à titre de bachelier », les bourses aident certain-e-s élèves des familles modestes aux vues de leurs capacités scolaires. Dès lors, des jeunes filles et des jeunes gens, brillant-e-s à l'école primaire, perçoivent une bourse dès les premières années de lycée et continuent à être aidé-e-s quand leurs résultats scolaires les poussent à intégrer une classe préparatoire.

Si une minorité de khâgneux-ses intègre par la suite les ENS et bénéficie du régime de gratuité des études universitaires, la majorité poursuit des études en faculté de lettres. Et là encore, un système d'aides permet aux étudiant-e-s modestes de poursuivre leur formation. Cependant, le nombre de bourses supérieures est limité. Certain-e-s étudiant-e-s doivent alors occuper un emploi rémunéré pour couvrir les différents frais qu'entraînent leurs études.

# I. Origines sociales et carrières professionnelles

Une étude des origines sociales des khâgneux et des khâgneuses devrait porter sur les professions exercées par les deux parents. Cette double approche permettrait de mesurer le poids financier que des études en classe préparatoire littéraire entrainent pour les familles, mais également de mesurer l'influence du milieu social d'origine sur l'orientation scolaire. Cependant, les archives présentent essentiellement la profession du chef de famille, et donc celle du père. Les axes d'analyse développés par la suite doivent prendre en compte ces réserves. Néanmoins, des grandes lignes se dessinent et apportent des informations importantes.

## 1. Des élèves issu-e-s des classes moyennes

Le tableau suivant répartit les khâgneux-ses du Lycée du Parc et les khâgneuses du Lycée de jeunes filles selon la profession de leur père.

Répartition des khâgneux-ses du Lycée du Parc et des khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon, promotions 1924-1944 selon la profession du père[1]

| Profession exercée par le chef de famille déclaré | Khâgneux du Lycée du Parc | | | | Khâgneuses du Lycée de jeunes filles | | | | Khâgneuses du Lycée du Parc | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1924-1934 | % | 1935-1944 | % | 1925-1934 | % | 1935-1944 | % | 1925-1935 | % |
| ***Monde Enseignant*** | ***74*** | ***20,3*** | ***68*** | ***15,9*** | ***19*** | ***22,9*** | ***71*** | ***24,5*** | ***14*** | ***31,1*** |
| -Universitaires / Inspecteurs | 8 | 2,2 | 11 | 2,6 | 2 | 2,4 | 7 | 2,4 | 3 | 6,7 |
| -Professeurs / Proviseurs | 26 | 7,1 | 19 | 4,4 | 6 | 7,2 | 15 | 5,2 | 6 | 13,3 |
| -Instituteurs / Directeurs | 40 | 11 | 38 | 8,9 | 11 | 13,3 | 49 | 16,9 | 5 | 11,1 |
| Autres postes sup. Public | 28 | 7,7 | 33 | 7,7 | 4 | 4,8 | 22 | 7,6 | 4 | 8,9 |
| P. Libérales / Postes sup. Privé | 52 | 14,3 | 87 | 20,4 | 10 | 12 | 30 | 10,3 | 3 | 6,7 |
| Ingénieurs | 8 | 2,2 | 28 | 6,6 | 3 | 3,6 | 16 | 5,5 | 4 | 8,9 |
| P. Intermédiaires / Employés | 83 | 22,8 | 85 | 19,9 | 13 | 15,7 | 68 | 23,4 | 5 | 11,1 |
| Commerçants, Artisans | 18 | 4,9 | 23 | 5,4 | 2 | 2,4 | 15 | 5,2 | 3 | 6,7 |
| Pasteurs | 4 | 1,1 | 1 | 0,2 | 1 | 1,2 | 1 | 0,3 | 3 | 6,7 |
| Agriculteurs | 6 | 1,6 | 12 | 2,8 | 1 | 1,2 | 2 | 0,7 | 1 | 2,2 |
| Ouvriers, contremaîtres | 8 | 2,2 | 11 | 2,6 | 3 | 3,6 | 5 | 1,7 | 2 | 4,4 |
| Divers | 4 | 1,1 | 3 | 0,7 | 1 | 1,2 | 3 | 1 | 1 | 2,2 |
| Décédés | 60 | 16,5 | 56 | 13,1 | 15 | 18,1 | 17 | 5,9 | 4 | 4,4 |
| Sans profession | 1 | 0,3 | - | - | - | - | 1 | 0,3 | - | - |
| Professions indéterminées | 18 | 4,9 | 20 | 4,7 | 11 | 13,3 | 39 | 13,4 | 1 | 2,3 |
| **TOTAL** | **364** | **100** | **427** | **100** | **83** | **100** | **290** | **100** | **45** | **100** |
| Dont Fonctionnaires | 134 | 36,8 | 138 | 32,3 | 35 | 42,2 | 150 | 51,7 | 23 | 51,1 |

[1] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Tableaux des élèves de premières supérieures, 1T2506 / Fonds du Lycée Edouard Herriot, Livres de classes, non classé.

Entre 1924 et 1934, les khâgnes lyonnaises accueillent 36,8% de fils et 42,2% de filles de fonctionnaires ; entre 1935 et 1944, 32,3% des khâgneux et 51,7% des khâgneuses – alors que cette catégorie ne représente, dans l'entre-deux-guerres, que 5% de la population active[1]. Leur part est aussi importante concernant les khâgneuses du Lycée du Parc puisque la moitié d'entre elles a un père fonctionnaire. Le monde de l'enseignement regroupe à lui seul entre 15,9% et 20,3% des garçons - entre 22,9% et 24,5% des élèves du Lycée de jeunes filles de Lyon – alors qu'il ne forme que moins de 1% de la population active. Les écarts observés entre les deux classes préparatoires s'expliquent par la part que représentent les enfants d'instituteurs qui est systématiquement supérieure chez les filles, notamment entre 1935 et 1944. Le monde de l'enseignement fournit également 31,1% des effectifs féminins du Lycée du Parc. Cependant, des différences apparaissent entre les garçons et les filles selon les différents groupes composant cette catégorie. Si les fils et les filles d'instituteurs présentent des parts proches, elles sont plus nombreuses à avoir un père professeur du supérieur ou du secondaire (20% contre environ 10%). Ainsi, au sein du « monde enseignant », les filles du Lycée du Parc ont une origine sociale plus élevée.

Pour certain-e-s fils / filles d'instituteurs, ces orientations s'apparentent à de véritables stratégies d'ascension sociale. C'est ce qu'explique Raymond M. : « *j'appartiens à une famille d'enseignants, et mon frère aîné avait fait trois ans de khâgne à Lyon (admissible en carré à l'École). Khâgne - et si possible l'ENS - représentait donc la voie royale pour mes parents, mes frères et moi. Mon grand-père paternel était cultivateur, son fils avait fait l'École normale d'Albertville. Ses enfants devaient être professeurs, et, si possible, élèves de la khâgne la plus proche : Lyon. C'était la promotion républicaine classique* »[2]. L'orientation en khâgne d'enfants de professeurs s'inscrit, quant à elle, dans un processus de reproduction sociale. On peut citer l'exemple de Gaston R. Fils de professeur de philosophie à la Faculté de lettres de Lyon, et dont la mère ne travaille pas, cet ancien élève déclare avoir toujours connu les khâgnes, « *[son] père ayant été douze ans professeur de philosophie en khâgne au Lycée du Parc et au Lycée de Filles Edouard Herriot (avant Edgar Quinet). Mon père avait lui-même été rue d'Ulm à l'École Normale* »[3]. Il considère alors son orientation comme « *le couronnement normal de [sa] scolarité* ».

Concernant les autres catégories socioprofessionnelles, les milieux populaires ne sont que marginalement représentés : le Lycée du Parc compte autour de 2% d'élèves fils et de

[1] MARCHAND Olivier & THELOT Claude, *Deux siècles de travail en France*, INSEE, Paris, 1991.
[2] Questionnaire Raymond M..
[3] Questionnaire Gaston R..

filles d'agriculteurs, près de 2,5% de fils et 4,4% de filles d'ouvriers. Le Lycée de jeunes filles présente des chiffres proches, autour de 1% pour la première catégorie et 2% pour la seconde. Notons que dans l'entre-deux-guerres, les ouvriers et les agriculteurs constituent près des deux tiers de la population active. Les enfants de commerçants, bien que leur part reste minime, sont plus nombreux-ses et représentent près de 5% des khâgneux et des khâgneuses. Le gros du recrutement s'effectue davantage parmi les fils et les filles d'employés / postes intermédiaires, et ce, sur l'ensemble de la période : ainsi, ils / elles représentent en moyenne 20% des élèves des deux khâgnes, exceptées les khâgneuses du Lycée du Parc dont seules 11% sont issues de ces milieux. Le rôle de l'institution scolaire apparaît ici fondamental dans l'orientation de ces élèves en khâgne. Pierre M., fils de correspondant d'une agence de publicité, et dont la mère ne travaille pas, explique : « *en fait j'ignorais tout de la filière universitaire et mes parents encore plus que moi. Il me paraissait tout naturel pour un prix d'excellence en 1ère et en Philosophie, boursier de surcroit, de poursuivre mes études par la filière lycée (en khâgne), ENS dont je ne me représentais probablement pas la difficulté* »[4].

À l'autre extrémité des CSP, la catégorie professions libérales / postes supérieurs du privé rassemble au Lycée du Parc entre 14,3 et 20,4% des élèves selon la période considérée ; au Lycée de jeunes filles, autour de 10%. Un premier écart s'observe, notamment concernant les promotions 1935-1944 : les garçons dont le père exerce une profession libérale ou occupe un poste supérieur dans le privé sont davantage représentés que les filles.

Enfin, les classes préparatoires littéraires lyonnaises se caractérisent également par le nombre important d'enfants dont le père est décédé, notamment entre 1924 et 1934 : 16,5% des élèves du Parc et 18,5% des élèves du Lycée de jeunes filles. Parmi eux / elles, on compte de nombreux et de nombreuses Pupilles de la Nation qui ont perdu leur père lors de la Première Guerre mondiale.

L'ensemble de ces données permet de conclure que les khâgnes lyonnaises recrutent essentiellement des enfants de fonctionnaires, particulièrement d'enseignants, et plus généralement des élèves issu-e-s des classes moyennes. Néanmoins, quelques différences apparaissent entre les deux établissements notamment entre 1935-1944, années où le recrutement du Lycée du Parc s'élève légèrement. De même, il apparaît que les khâgneuses de cet établissement ont statistiquement une origine sociale plus élevée que celle de leurs

[4] Questionnaire Pierre M.

camarades de classe[5] : elles sont davantage filles de professeurs, d'ingénieurs ou de membres des hauts postes de la fonction publique.

Les profils sociologiques des khâgneux et des khâgneuses lyonnais-es se rapprochent de ceux dressés par Jean-François Sirinelli concernant les khâgnes parisiennes[6]. Et ce recrutement parmi les classes moyennes répond au principe de méritocratie. L'ENS de la rue d'Ulm, l'École de Sèvres mais aussi les khâgnes représentent des lieux de formations ouvrant la voie à des carrières prestigieuses qui représentent, pour beaucoup de ces élèves, des possibilités de promotion sociale non négligeable. Une étude sur les vies professionnelles nécessite, pour la clarté du propos, une catégorisation des parcours entre d'un côté, les normalien-ne-s et les sévriennes et, de l'autre, les parcours universitaires.

## 2. Des normalien-ne-s, des normaliennes et des sévriennes

Des précautions méthodologiques doivent être préalablement apportées. En effet, cet axe d'analyses porte sur les promotions 1928 et 1938 du Lycée du Parc, 1924-1930 et 1938 du Lycée de jeunes filles de Lyon et l'ensemble des khâgneuses de l'établissement masculin. Devant les lacunes des archives, seule la moitié des carrières a pu être retracée. Les outils disponibles ont notamment permis de repérer l'ensemble des professeur-e-s dont le nombre apparaît important. Les parcours en dehors du monde enseignant sont abordés à travers d'exemples précis résultant, pour certains, de témoignages.

### *A. Les normaliens de la rue d'Ulm*

Le tableau suivant répartit les anciens khâgneux du Lycée du Parc des promotions 1928 et 1938, devenus normaliens. Seul est pris en compte le plus haut poste occupé pendant la carrière.

Répartition des anciens khâgneux du Lycée du Parc devenus normaliens des promotions 1928 et 1938 selon le plus haut poste occupé

| | 1928 | 1938 |
|---|---|---|
| Professeurs enseignement secondaire | 3 | - |
| Professeurs enseignement supérieur | 2 | 3 |
| Haute Fonction Publique | 1 | 1 |
| Total | 6 | 4 |

[5] À l'instar des « pionnières » intégrant des formations initialement réservées aux garçons. Sur la question, Marry Catherine, *Les femmes ingénieurs, une révolution respectueuse, op. cit.* / Beau Anne-Sophie et Schweitzer Sylvie, « L'inspection du travail au féminin », in Alain Chatriot, Odile Join-Lambert, Vincent Viet (Dir.), *Les politiques du travail (1906-2006), Acteurs, Institutions, Réseaux, op. cit.*

[6] Jean-François SIRINELLI, *Génération intellectuelle, khâgneux et normaliens dans l'entre-deux-guerres, op. cit.*

Ces deux promotions permettent d'étudier la situation des normaliens reçus dans les années 1930 et 1940. Trois catégories de parcours se distinguent : ceux effectuant l'ensemble de leur carrière dans l'enseignement secondaire, ceux intégrant l'enseignement supérieur et ceux rejoignant la haute fonction publique.

*a. Des normaliens dans l'enseignement secondaire*

Dans l'entre-deux-guerres, l'agrégé construit normalement sa carrière du petit lycée à celui de chef-lieu d'académie ; de l'établissement du chef-lieu d'académie à celui du cadre de Paris, tout du moins jusqu'à l'instauration d'un cadre unique en 1948. Seuls 3 anciens khâgneux du Lycée du Parc devenus normaliens, tous de la promotion 1928, occupent uniquement un poste dans l'enseignement secondaire, soit un tiers de l'ensemble. Après une première nomination dans un lycée de ville moyenne, ces 3 agrégés rejoignent rapidement une ville de faculté. Hubert G., orphelin de père et de mère institutrice, devient agrégé de lettres en 1934. Il est nommé au Lycée de Belfort avant de rejoindre dès l'année suivante le Lycée Saint-Rambert, annexe du Lycée du Parc, jusqu'en 1955. Il termine sa carrière au Lycée Ampère de Lyon en qualité de professeur de classe de 1ère. Quand François P., fils de courtier en soie, agrégé d'allemand en 1934, décède lors d'un bombardement en 1944, il enseignait au Lycée Thiers de Marseille. Enfin, Victor T., fils d'un directeur de fabrique, normalien en 1929 et agrégé de Lettres en 1932, est pensionnaire de la Fondation Thiers à partir de 1933. À la rentrée 1935, il est nommé au Lycée de Roanne avant de rejoindre le Lycée du Parc en tant que professeur d'hypokhâgne et des deux classes préparatoires à navale puis, à partir de 1938, en charge de la Première supérieure. Dix ans après avoir fréquenté la khâgne du Lycée Parc, il en devient ainsi le professeur. Mobilisé en août 1939, il est fait prisonnier jusqu'en mai 1945. Retrouvant son poste au Lycée du Parc, il se voit confier en plus des classes d'hypokhâgne et de khâgne, la classe de Mathématiques spéciales. Victor T. enseigne dans ces classes jusqu'à son départ à la retraite en 1972.

Ce normalien se distingue par une brillante carrière au sein de l'enseignement secondaire. Cet exemple s'inscrit dans une tradition toujours présente dans les années 1920. En 1925, près des deux tiers des professeurs des khâgnes de Louis le Grand, Henri IV, Lakanal, Condorcet et du Parc sont d'anciens normaliens[7]. Cependant, ce parcours se caractérise par la précocité de la nomination. Alors que les professeurs des CPGE accèdent à

[7] SIRINELLI Jean-François, « Aux lisières de l'enseignement supérieur. Les professeurs de khâgne, vers 1925 », in CHARLE Christophe et FERRE Régine, *Le personnel de l'enseignement supérieur en France aux XIXe et XXe siècles, op. cit.*, p. 126.

ces postes âgés en moyenne de quarante-cinq ans[8], Victor T. y est nommé alors qu'il n'a que vingt-sept ans.

Seuls 3 normaliens mènent l'ensemble de leur carrière dans l'enseignement secondaire, notamment au sein des CPGE. Ils sont en revanche nombreux à rejoindre l'enseignement supérieur.

*b. Des normaliens à l'université*

La moitié des normaliens, anciens khâgneux du Lycée du Parc des promotions 1928 et 1938, intègre par la suite l'enseignement supérieur. Ces parcours ne présentent pas d'originalité en regard du nombre de normaliens présents dans l'enseignement supérieur : en 1930, ils représentent 41% des professeurs des facultés de lettres provinciales et 58% de ceux de la Sorbonne ; en 1946, respectivement 34% des premières et 44% de la seconde. Deux grands types de parcours se distinguent : ceux qui intègrent un grand établissement (Fondation Thiers, d'une part ; École Française de Rome et École Française d'Athènes, d'autre part) et ceux qui enseignent quelques années dans l'enseignement secondaire avant de rejoindre le supérieur.

Tout d'abord, les grands établissements indiqués ci-dessus n'accueillent chaque année qu'un nombre très restreint de membres. Dans l'annuaire de la Fondation Thiers publié à l'occasion de son centenaire en 1993, Pascal Ory explique que « *durant son premier siècle, la Fondation a vu passer plus de 500 pensionnaires […] Retenons simplement ici que, dès les années 20, on comptait, à en croire les rapports annuels, une moyenne de six à sept candidats pour une place, proportion assez élevée compte tenu du niveau de diplôme exigé* »[9]. Si l'on considère les anciens khâgneux du Lycée du Parc des promotions 1924-1944, devenus normaliens, 9 rejoignent la Fondation Thiers, ce qui leur offre des perspectives de brillantes carrières, notamment universitaires. Néanmoins, comme l'indique Pascal Ory, bon nombre d'« *agrégés de lettres ou de sciences [sont] restés professeurs de lycée : c'est ici le destin de dizaines d'anciens* »[10]. Le parcours de Victor T., étudié précédemment, en donne un exemple précis. Membre de la Fondation Thiers entre 1933 et 1935, il mène l'ensemble de sa carrière en lycée.

[8] VERNEUIL Yves, Les Agrégés, *Histoire d'une exception française*, *op. cit.*, p. 180.
[9] ORY Pascal, « Le premier siècle de la Fondation Thiers », in *Annuaire de la Fondation Thiers*, 1993.
[10] *Ibid.*

L'École Française de Rome et l'École Française d'Athènes sont tout aussi exigeantes en ne recrutant respectivement que 1 à 3 élèves et 3 à 5 élèves par an. Quatre anciens khâgneux du Lycée du Parc des promotions 1924-1944, devenus normaliens, intègrent par la suite l'École de Rome, 5 l'École d'Athènes. C'est le cas d'Henri T., désigné pour intégrer l'École de Rome. Né le 11 mai 1920 à Aluze, ce pupille de la nation et dont la mère est institutrice intègre la khâgne lyonnaise en 1938 puis rejoint l'École Normale Supérieure en 1941. Diplômé d'études supérieures en 1943, il rédige un mémoire sur *Les indigènes dans l'Afrique romaine*. Il est reçu 5e au concours de l'agrégation de grammaire de 1944. Henri T. explique qu'« *après l'agrégation, peut-être à cause de mon DES sur l'Afrique romaine ou de mon goût pour le latin, l'ENS me désigna pour l'École française de Rome […] Comme je m'attendais (une fois de plus !) à être mobilisé, je demandai à ne pas aller tout de suite à Rome et je passai l'année scolaire 1945-46 comme professeur au Lycée de Dijon* »[11]. Ainsi, Henri T. bénéficie d'une année de report pour rejoindre l'École Française de Rome et occupe temporairement un poste de professeur d'agrégé. Non appelé sous les drapeaux, il rejoint Rome à la rentrée 1946 :

> « *Ce furent deux années de rêve au palais Farnèse, avec des interruptions pendant lesquelles on m'envoya en Algérie pour des fouilles romaines dans le Constantinois. Mais j'avais signalé que mon véritable but était l'étude du berbère, à laquelle me poussait mon travail sur les inscriptions « libyques » de l'Antiquité et que j'avais à peine eu le temps d'aborder avant l'agrégation, avec mon maître André Basset. Cela me valut, à ma sortie de Rome, d'être détaché comme professeur à l'Institut des hautes études marocaines de Rabat, où la recherche passait avant tout et où j'ai pu me lancer véritablement dans le domaine souhaité* »[12]

Après deux années d'étude en Italie, il est détaché à l'Institut des hautes études marocaines de Rabat jusqu'en 1956. Il épouse une ancienne sévrienne avec qui il a une fille, future sévrienne et professeure de latin à Paris 4 et à l'EPHE. De retour en France, il occupe un poste de professeur de berbère à l'Institut national des langues orientales jusqu'en 1977. Parallèlement, il devient directeur d'études de libyque et de berbère à l'EPHE. Il prend sa retraite en 1988 mais poursuit ses enseignements jusqu'en 2006. En 1999, il devient correspondant à l'Institut de France (Académie des inscriptions et Belles lettres) et depuis 2001, il est membre étranger de l'Académie royale des Pays-Bas. Il est l'auteur de nombreux ouvrages et articles, notamment *Langues et littératures berbères. 25 ans d'études* en 1979, *Études linguistiques berbères* en 2002 ou encore *Regard sur le berbère* en 2010.

[11] Questionnaire Henri T.
[12] *Ibid.*

Sur 33 normaliens passés par l'École Française de Rome entre 1924 et 1944, 28 intègrent l'enseignement supérieur, 2 enseignent dans des lycées français à l'étranger, 1 devient inspecteur général de l'Éducation nationale, 1, après avoir rejoint la Fondation Thiers, mène une carrière dans la haute fonction publique et 1 enseigne dans l'enseignement secondaire. Plus de 8 normaliens sur 10 intègrent donc l'enseignement supérieur et le monde de la recherche. Yves Vernueil explique que « *les normaliens restent […] favorisés pour accéder à l'enseignement supérieur. Leur position demeure hégémonique dans les Écoles d'Athènes et de Rome. Ils peuvent bénéficier d'une quatrième année d'études préparatoires au doctorat. On se tourne en priorité vers eux pour une bourse d'études à la fondation Thiers, une bourse de voyage ou un pensionnat dans une institution scientifique à l'étranger* »[13].

Nous l'avons vu : l'École Française de Rome, l'École Française d'Athènes, la Fondation Thiers… effectuent un recrutement très sélectif. Les normaliens souhaitant intégrer l'enseignement supérieur et non retenus pour intégrer ces établissements commencent alors généralement par enseigner dans un lycée tout en menant un travail de recherche ce qui est exigeant. Le décret du 13 mai 1942 crée dans les facultés de lettres la fonction d'assistant permettant de mener à bien un doctorat dans de bonnes conditions. Yves Verneuil indique que « *dans les facultés de lettres, la plupart des assistants choisis par les professeurs sont des agrégés* »[14] et notamment des normaliens. Par exemple, Eugène L., fils d'industriel et dont la mère ne travaille pas, khâgneux de 1934, ulmien de 1938, devient agrégé de lettres en 1944. Il enseigne alors jusqu'en 1963 au Lycée Champollion de Grenoble avant de devenir assistant puis maître assistant à la faculté de la même ville. Docteur ès lettres en 1977, il termine sa carrière en qualité de maître de conférences à l'université Stendhal de Grenoble. Dans cet exemple, dix-neuf ans séparent l'obtention de l'agrégation et la nomination à un poste d'assistant. D'autres ne fréquentent l'enseignement secondaire que quelques années. Khâgneux de la promotion 1943, normalien à partir de 1945, Alexis H., fils d'employée de soierie et de secrétaire, devient agrégé d'anglais en 1949. Il enseigne alors au Lycée Lyautet de Casablanca avant d'être détaché au *Bryn Mawr Collège* en Pennsylvanie en qualité d'assistant entre 1951 et 1953. De retour en France, il est nommé assistant d'anglais à la Faculté de lettres de Dijon puis est détaché au CNRS entre 1959 et 1961. Chargé d'enseignement à la Faculté de lettres de Lyon, il soutient une thèse d'État de littérature anglaise - *Individu et société dans l'œuvre de Ralph Waldo Emerson : essai de biographie spirituelle* - en 1964 et devient maître de conférences puis professeur de littérature américaine

[13] VERNEUIL Yves, Les Agrégés, *Histoire d'une exception française*, Paris, Belin, 2005, p. 177.
[14] *Ibid.*, p. 177.

en 1966. Il coécrit, avec Jean Béranger, de *La littérature américaine jusqu'en 1865* en 1974. Alexis H. prend sa retraite en 1986. Ce normalien n'a effectué que deux années d'enseignement dans les cycles secondaires, en début de carrière.

Ainsi, les normaliens ici considérés intègrent davantage l'enseignement supérieur que l'enseignement secondaire. Une troisième catégorie se dessine en dehors du monde enseignant : la haute fonction publique.

*c. Des normaliens dans la haute fonction publique*

Les exemples de parcours professionnels de normaliens en dehors de l'enseignement ne sont pas rares, et ce, dès la fin du XIX^e^ siècle. Yves Verneuil constate que 10% des anciens élèves de la rue d'Ulm, section lettres, des promotions 1871-1880, 16% des promotions 1881-1890, 28% des promotions 1891-1900 et 32% des promotions 1910-1914 ne terminent pas leur carrière dans l'enseignement[15]. Les travaux de Jean-François Sirinelli ont déjà souligné la place des normaliens dans les milieux journalistiques. Certains se distinguent en rejoignant l'Académie française qui compte en 1930, 11 normaliens sur 40 membres, soit plus d'un quart des Académiciens[16]. De nombreux normaliens font également carrière dans la sphère politique ou occupent des fonctions de député, notamment dans l'entre-deux-guerres, où ils représentent jusqu'à 35% des élus. Certains hommes politiques de premier ordre ont fréquenté l'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm : Jean Jaurès, Édouard Herriot, Léon Blum, Paul Painlevé, Émile Borel, Aimé Berthod ou encore Yvon Delabos. Plus tard, la rue d'Ulm fournira même un Président de la République en la personne de Georges Pompidou, normalien de la promotion 1931.

Anciens khâgneux du Lycée du Parc, Philippe O. (promotion 1928) et Maurice D. mènent tous deux des carrières dans la haute fonction publique ; auxquels nous pourrions ajouter le parcours de Maurice Grimaud (promotion 1931), préfet de Paris au printemps 1968. Insistons ici plus particulièrement sur le parcours de Philippe O. Né le 3 février 1912 à Montpellier d'un père mécanicien (il devient par la suite comptable) et d'une mère employée, et après des études secondaires au Lycée du Parc, cet élève est reçu 1^er^ à l'École Normale Supérieure en 1929. Diplômé d'ethnologie et de philosophie en 1930, il est cacique au concours de l'agrégation de philosophie de 1932. Eric Taladoire indique de lui que « *c'est*

[15] *Ibidem*, p. 94.
[16] SIRINELLI Jean-François, « Une institution peu à peu sacralisée sous la III^e^ République », in SIRINELLI Jean-François, *L'Ecole normale supérieure, le livre de bicentenaire*, *op. cit.*, p. 125.

*directement à la sortie de l'École que sa carrière diverge de la voie traditionnelle* »[17]. En effet, il part avec sa femme pour l'École française de Mexico où il mène plusieurs missions scientifiques jusqu'en 1940, tout en préparant un doctorat d'État sur *La famille Otomi-Pamo* du Mexique central, doctorat qu'il soutient en 1937. En juin 1940, il rejoint les FFI à Londres où il est chargé par De Gaulle d'une mission diplomatique en Amérique latine en 1941 puis devient commissaire national à l'information en 1942. Il est nommé directeur général des services d'action en France à Alger entre 1943 et 1944. Il occupe par la suite un poste de commissaire de la République à Bordeaux, il est élu député à la première assemblée constituante et devient ministre de l'Information puis des Colonies à partir de 1945. Secrétaire général du RPF en 1947, il est élu député du Rhône en 1951 tout en dispensant des cours à l'EHESS. Nommé gouverneur général de l'Algérie en 1955-1956, il devient ministre de l'Information dans le gouvernement De Gaulle en 1958 puis ministre délégué auprès du Premier ministre, chargé du Sahara, des DOM et TOM et des Affaires atomiques dans le gouvernement Debré en 1959-1960. Exilé pendant la période trouble de la guerre d'Algérie et de l'OAS, il revient en France en 1968 grâce à la loi d'amnistie. Cette même année, il est réélu député du Rhône, siège à l'assemblée parlementaire du conseil de l'Europe et, à partir de 1973, à l'assemblée de l'union de l'Europe occidentale. Il mène par la suite diverses missions économiques et culturelles au Mexique et en Amérique du Sud. En 1981, il reçoit le prix international Alfonso-Reyes et devient en 1982, président du centre universitaire européen pour les biens culturels relevant du conseil de l'Europe. Enfin, il est élu le 2 juin 1983 à l'Académie française. Philippe O. décède le 6 août 1990[18]. Issu d'un milieu populaire, il mène ainsi une carrière le menant du monde politique à l'Académie française.

Maurice D., quant à lui, après avoir occupé des hauts postes dans la fonction publique, investit par la suite le monde financier du secteur privé. Né le 5 mars 1922 à Lyon, son père est professeur de droit au Caire et sa mère sage-femme. Après des études primaires à l'École catholique Ozaman à Lyon et des études secondaires au Lycée Ampère, il intègre la préparation du Lycée du Parc en 1938. Reçu 14e au concours de l'École Normale Supérieure de 1940, il obtient l'agrégation de lettres en 1943, classé 2nd. Tout au long de ses études à l'ENS, il suit également les cours à Sciences Po Paris. En 1946, il est reçu 1er au dernier concours de l'inspection des finances et entame une carrière dans la haute fonction publique au sein du ministère des Finances. En 1954, il occupe le poste de directeur de cabinet du

[17] TALADOIRE Eric, « Jacques Soustelle », in *Association Amicale de secours des anciens élèves de l'ENS*, 1991, p. 348.
[18] Notice réalisée grâce aux dépouillements d'archives et aux informations fournies par le site Internet de l'Académie française (www.academie-francaise.fr).

ministre de la France d'outre-mer puis, à partir de 1955, celui de directeur des Affaires économiques du même ministère. Directeur des transports aériens de 1959 à 1962, il prend la direction du département Afrique à la banque mondiale de 1962 à 1964 avant de revenir en France à la tête de la Fédération française des sociétés d'assurance. En 1969, il devient PDG de la banque de Paris et des Pays-Bas. Opposé à la nationalisation de la banque, il quitte la présidence de l'établissement en 1981. Depuis, il dirige et préside diverses sociétés du secteur privé.

Enfin, certains normaliens intègrent l'École nationale d'administration créée en 1946. Citons ici l'exemple d'Alfred T., fils d'instituteur et d'institutrice, khâgneux en 1936 et normalien en 1941. Ces études à l'École sont perturbées par la guerre, notamment par sa mobilisation et son engagement dans le maquis. Admissible à l'agrégation de géographie en 1946, il échoue à l'oral. Comme l'explique Jean Sirinelli : « *Il est clair que ces continuelles interruptions ont eu un rôle déterminant dans cet échec et qu'une nouvelle tentative serait couronnée de succès, mais toutes ces traverses ont leur effet : il abandonne la voie universitaire et se présente à l'ENA […] Dans ces années d'immédiate après-guerre, il est, du reste, loin d'être le seul normalien à se reconvertir vers l'administration* »[19]. À la sortie de l'ENA, il entame une carrière d'administrateur civil au ministère des Finances. Il occupe par la suite divers postes de chargé de mission auprès de différents cabinets ministériels, d'auditeur civil… tout en enseignant l'économie et la finance à l'IEP et l'ENA. Il termine sa carrière en tant que contrôleur d'État (désigné en 1980). Alfred T. décède le 31 juillet 1989.

Ainsi, les carrières proposées aux normaliens sont de plusieurs ordres. Le passage par la rue d'Ulm ouvre la voie à des carrières universitaires. Certains restent néanmoins dans l'enseignement secondaire mais dans des établissements réputés, des centres villes universitaires, parfois au sein des plus hautes classes. D'autres se distinguent en investissant la haute fonction publique. Rémy Rieffel explique alors qu'« *instance d'affiliation au milieu intellectuel, mais aussi instrument de légitimation et de consécration, la rue d'Ulm apparaît dès lors comme le symbole du rayonnement intellectuel français. L'identité normalienne – si elle existe – résulte en effet aussi d'une certaine communauté de parcours de ses membres, au sein de la société française* »[15]. Et l'École offre à certains élèves la possibilité d'accéder à des professions qui leur étaient initialement fermées.

[19] SIRINELLI Jean, « Georges Gorse », *op. cit.*, p. 375.

Dans l'entre-deux-guerres, la rue d'Ulm présente la particularité d'accueillir 25 filles, nous l'avons vu. Dès lors, les normaliennes mènent-elles des carrières identiques à celles des hommes ?

### *B. Les normaliennes de la rue d'Ulm*

Quatre anciennes khâgneuses du Lycée du Parc intègrent l'ENS, chiffre bien peu significatif. L'étude de l'ensemble des parcours des filles ulmiennes apparaît plus pertinente. Le tableau suivant répartit les normaliennes selon le plus haut grade obtenu puis selon le plus haut poste occupé.

Répartition des normaliennes de la rue d'Ulm selon le plus haut poste occupé

| | 25 normaliennes |
|---|---|
| Agrégation | 13 |
| Doctorat | 9 |
| Indéterminé | 3 |
| Professeurs enseignement secondaire | 14 |
| Professeur enseignement supérieur | 8 |
| Autres | 2 |
| Indéterminé | 1 |

Contrairement à leurs camarades masculins, aucune normalienne n'intègre la haute fonction publique. Les travaux de Sylvie Schweitzer[20] décrivent les processus de résistance à l'entrée des femmes dans la vie politique, ne serait-ce que par la mise en place tardive du droit de vote et d'éligibilité en 1944. Quand l'École nationale d'administration ouvre ses portes en 1946, l'établissement est mixte mais les femmes énarques apparaissent bien peu nombreuses. Il faut attendre les années 1970 pour qu'une partie d'entre elles accède à des postes réservés jusqu'alors aux hommes. Alors que des normaliens de la rue d'Ulm occupent des postes dans des cabinets ministériels, les normaliennes, et plus généralement les femmes, restent la plupart du temps exclues de ces milieux. En mars 1917, Jeanne Tarly fait partie du sous-secrétariat aux Finances et Berthe Millard, ancienne sévrienne, du cabinet du ministre du Travail. En 1936, Léon Blum nomme trois femmes sous-secrétaires d'État dans des domaines traditionnellement considérés comme féminins. Irène Joliot-Curie, prix Nobel de chimie, et Cécile Brunschvicg sont rattachées au ministère de l'Éducation ; Suzanne Lacore à celui de la Santé. D'autres suivront après la Seconde Guerre mondiale mais dans de maigres proportions et toujours dans des domaines ciblés. Les élues à l'Assemblée nationale ne sont guère plus nombreuses, de l'ordre de 5,5% à l'Assemblée de 1946. Sylvie Schweitzer explique alors que

[20] SCHWEITZER Sylvie, *Les femmes ont toujours travaillé, une histoire du travail des femmes aux XIXe et XXe siècles*, Paris, Editions Odile Jacob, 2002.

« *le monde politique serait ainsi le dernier refuge de l'homosocialité qui vit les femmes comme des intruses. Cependant, les femmes sont aussi prises dans un réseau de représentations sociales qui ne font, depuis cinquante ans, que leur renvoyer d'elles-mêmes l'image de l'incapacité, surtout dans le registre du pouvoir* »[21].

Les normaliennes mènent deux grands types de carrières comme l'indique Loukia Efthymiou : « *une fois sorties de Normale, ces jeunes filles « exceptionnelles » suivent le plus souvent la voie de la recherche […] Quelques-unes même occuperont une chaire à l'Université. […] Mais, quelques-unes d'entre elles se contentent d'une nomination dans un lycée féminin, où elles sont chargées des classes supérieures* »[22].

### *a. Les normaliennes, professeures dans les plus hautes classes de l'enseignement secondaire ?*

Quatorze normaliennes (plus de la moitié) effectuent l'ensemble de leur carrière au sein de l'enseignement secondaire. L'utilisation des annuaires des ancien-ne-s élèves de l'École Normale Supérieure permet de cibler à des dates précises les postes occupés. En 1953, 11[23] normaliennes enseignent dans le secondaire. Six d'entre elles exercent dans des lycées parisiens, 3 autres dans des villes de faculté et l'on ignore la nomination des 2 dernières. Premier constat : les normaliennes de la rue d'Ulm sont davantage nommées à Paris, au sein de grands établissements tels que le Lycée Jules Ferry ou le Lycée Lamartine. Ensuite, les 3 femmes enseignant en dehors de Paris exercent dans des villes de faculté où leur mari est nommé. Ainsi, Anne-Marie Coutte, normalienne de 1930 et agrégée de lettres masculines en 1933, exerce au Lycée de jeunes filles de Montpellier quand son mari occupe un poste de professeur d'histoire ancienne à la Faculté de lettres de la ville. De même, Yvonne Hass, normalienne de 1936 et agrégée de lettres au concours masculin en 1939, est professeure au Lycée Fromentin d'Alger quand son mari est maître de conférences à la Faculté de lettres de la ville. C'est également le cas de Jacqueline P. Née le 28 février 1913 à Genève, cette fille d'ouvrier horloger effectue des études secondaires au Collège de Thônon avant d'intégrer la khâgne du Lycée du Parc. Reçue au concours de 1933, elle devient agrégée d'anglais en 1937 et est nommée au Lycée Saint-Just en 1937. Dès l'année 1938, elle demande un congé d'un an (1938-1939) en raison de son mariage avec Jacques W. et de son départ à l'étranger, son mari

[21] *Ibid.*, p. 287.
[22] EFTHYMIOU Loukia, « Le genre des concours », *art. cit.*
[23] On ignore l'affectation des 3 autres normaliennes en 1953.

étant membre de l'École Française d'Athènes. De retour en France, elle occupe un poste au Lycée Thiers de Marseille avant de retrouver le Lycée Saint-Just en 1943. En 1946, elle sollicite un détachement dans un établissement français à Beyrouth afin de suivre son mari nommé à l'Institut français d'archéologie. Elle enseigne alors au collège protestant jusqu'en 1949. Elle termine sa carrière au Lycée de jeunes filles de Sèvres alors que son mari est affecté temporairement à la Faculté de lettres de Lille avant de rejoindre la Sorbonne.

Sur les 14 normaliennes effectuant l'ensemble de leur carrière dans l'enseignement secondaire, près de la moitié exerce au sein de CPGE, toutes dans des lycées de jeunes filles de Paris. Henriette Lavergne et Suzanne Rey rejoignent le Lycée Moliere, Arlette Koetltz le Lycée Victor Duruy, Janine Frappier, successivement le Lycée de Versailles, Camille Sée puis Fénelon. Martine U., quant à elle, termine sa carrière au Lycée La Bruyère de Versailles. Née à Lyon le 1er juin 1916, cette fille de professeur de médecine effectue ses études secondaires au Lycée de jeunes filles de Lyon avant de rejoindre la khâgne du Lycée du Parc en 1935. Normalienne en 1937, elle est reçue 2e à l'agrégation d'anglais en 1941. Nommée au Lycée de jeunes filles Guéret, elle exprime rapidement sa volonté d'être nommée à Lyon et notamment en classe préparatoire : « *Préparant une thèse, je serais heureuse d'être chargée de l'enseignement de l'anglais en Première supérieure, pour rester dans l'atmosphère de l'enseignement supérieur* ». L'administration accède à sa demande et la nomme professeure de Première supérieure au Lycée de jeunes filles de Lyon. En 1944, elle souhaite s'engager auprès des FFI et sollicite un congé ; congé qui lui est accordé jusqu'en 1946. Elle rejoint par la suite le Lycée de Versailles où elle enseigne en classe de Première supérieure. Ne soutenant pas son doctorat, elle mène l'ensemble de sa carrière dans l'établissement parisien. Cette ancienne khâgneuse du Lycée du Parc, normalienne de la rue d'Ulm, effectue ainsi une carrière de professeure de khâgne.

Certains parcours connaissent des arrêts brutaux alors même que ces femmes étaient promises à de brillantes carrières intellectuelles. L'exemple le plus révélateur concerne Simone Weil, décédée le 24 août 1943 de la tuberculose. Née le 3 février 1909, elle effectue des études secondaires au Lycée Fénelon et Victor Duruy. Elle intègre la khâgne du Lycée Henri IV en 1925 où elle suit les cours de philosophie d'Alain. Cette rencontre marque profondément Simone Weil. Reçue à l'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm en 1928, elle est reçue 7e à l'agrégation de philosophie en 1931. Elle est alors nommée successivement au Lycée de jeunes filles du Puy-en-Velay (1931-1932), au Lycée de jeunes filles d'Auxerre (1932-1933), au Lycée de jeunes filles de Roanne (1933-1934), au Lycée de jeunes filles de

Bourges (1935-1936) et au Lycée de jeunes filles de Saint-Quentin (1937-1938). Ses années d'enseignement sont entrecoupées par ses engagements politiques, notamment au sein d'organisations ouvrières et syndicales. En 1935, elle sollicite un congé et se fait embaucher à l'usine d'Alsthom puis de Renault. Georges Canguilhem explique alors que « *c'était une exigence irrésistible de participation personnelle, directe et totale, à l'expérience ouvrière. Elle a voulu acquérir, par la peine physique et morale, la capacité de comprendre comment les conditions de travail conditionnent le travailleur, comment ce qui est essentiellement pour l'être humain le moyen d'accès à la maîtrise des choses est devenu historiquement et socialement, pour le travailleur industriel, un facteur d'asservissement économique, politique et culturel* »[24]. Simone Weil écrit son expérience dans son *Journal d'Usine*[25].

En 1936, elle s'engage au côté des républicains espagnols contre le franquisme. Blessée dans un accident, elle rentre en France pour repartir en voyage en Italie en 1937. Elle occupe son dernier poste d'enseignante au premier trimestre 1937 avant de solliciter un congé maladie. Elle n'exerce plus ce métier par la suite. Pendant la guerre, elle rejoint De Gaulle en Angleterre et sollicite à plusieurs reprises son retour en France dans les mouvements de résistance mais en vain. Affaiblie par la maladie, elle décède à Ashford en 1943.

Plus de la moitié des normaliennes effectue l'ensemble de leur carrière au sein de l'enseignement secondaire, souvent en charge des CPGE. Elles sont ainsi plus nombreuses à suivre cette voie que leurs homologues masculins. D'autres normaliennes rejoignent également l'enseignement supérieur et certaines exercent même une profession en dehors du monde enseignant.

*b. Un tiers des normaliennes dans le supérieur et des carrières spécifiques*

Sur les 25 filles intégrant la rue d'Ulm, 8 d'entre elles exercent par la suite dans l'enseignement supérieur (près d'un tiers), parfois aux postes les plus prestigieux. Ce chiffre doit être mis en relation avec ceux observés par Christophe Charle[26] qui dénombre, en 1946, 4 enseignantes sur un total de 112 à la Sorbonne (3,5%) ; 27 enseignantes sur un total de 387 au sein des facultés de lettres de province (6,9%). Les normaliennes, bien que moins nombreuses que leurs camarades masculins, investissent donc davantage l'enseignement

[24] CANGUILHEM Georges, « Simone Weil », in *Association Amicale de secours des anciens élèves de l'ENS*, 1989, p. 62.
[25] Ce Journal donnera lieu à une publication en 1951 sous le titre *La Condition Ouvrière*.
[26] CHARLE Christophe, « Les femmes dans l'enseignement supérieur. Dynamiques et freins d'une présence 1946-1992 », in DUCLERT Vincent, FABRE Rémi, FRIDENSON Patrick (Dir.), *Avenirs et avant-garde en France, XIXe-XXe siècles, op. cit.*, 1999, p. 87.

supérieur au regard de la part des femmes enseignant dans les facultés de lettres. Se présentant aux agrégations masculines, les filles de la rue d'Ulm sont titulaires du DES, ce qui les autorise à préparer un doctorat. Néanmoins, certaines normaliennes refusent d'entamer un travail de recherche et ce, malgré les encouragements de leurs professeurs. Dans la notice nécrologique de Jacqueline P., Ernest Delavenay explique « *reçue à l'agrégation, les encouragements de Louis Cazamian ne la persuadent pas d'entreprendre une recherche qui lui ouvrirait la voie de l'enseignement supérieur. Elle va se consacrer à l'enseignement secondaire et est nommée au Lycée Saint-Just à Lyon. La maladie de son père, qui meurt en 1937, n'est probablement pas étrangère à sa décision, car elle sait que sa mère ne pourra désormais compter que sur elle* »[27]. Ernest Delavenay explique donc par des circonstances exceptionnelles le refus de Jacqueline P. à mener une recherche. Cependant, au regard du parcours de cette normalienne, d'autres pistes peuvent être avancées. En effet, il suffit de rappeler que dès l'année suivant le décès de son père, Jacqueline P. demande un congé pour suivre son mari nommé à l'École Française d'Athènes. De nouveau en 1946, elle sollicite un détachement dans un établissement de Beyrouth pour accompagner son époux nommé à l'Institut français d'archéologie. On peut s'interroger : le refus de Jacqueline P. ne serait-il pas non plus lié à son mariage et aux ambitions professionnelles de son mari ?

Contrairement à leurs camarades masculins, les normaliennes sont exclues des grands établissements. Il faut attendre 1972 pour qu'une femme devienne membre de l'École Française d'Athènes, 1978 pour la Fondation Thiers. Seule l'École Française de Rome est ouverte aux femmes. En 1924, Jeanne Vielliard est la première à rejoindre l'établissement. Jusqu'en 1944, elles sont 7, essentiellement issues de l'École des Chartres[28], à intégrer l'EFR : 3 d'entre elles deviennent conservatrices au sein de centre d'archives ou de bibliothèque, 2 intègrent la direction de l'Institut de recherche et d'histoire des textes et 2 rejoignent l'enseignement supérieur.

Le nombre de femmes à l'EFR ainsi limité, de l'ordre de 10% des effectifs totaux. Certaines sont nommées en qualité de suppléantes. C'est le cas de Clémence T., également seule normalienne de la rue d'Ulm à rejoindre l'EFR. Cette fille d'institutrice rejoint la

[27] DELAVENAY Ernest, « Germaine Favre, épouse Will », in *Association Amicale de secours des anciens élèves de l'ENS*, 1989. Cité par CHARLE Christophe, « Les femmes dans l'enseignement supérieur. Dynamiques et freins d'une présence 1946-1992 », in DUCLERT Vincent, FABRE Rémi, FRIDENSON Patrick (Dir.), *Avenirs et avant-garde en France, XIXe-XXe siècles, op. cit.*, p. 99.

[28] L'École des Chartes connaît une féminisation dans l'entre-deux-guerres, passant de 12,5% de filles en 1919-1921 à 61,15% en 1937-1939. Sur cette question : DUMOULIN Olivier, « Archives au féminin, histoire au masculin. Les historiennes professionnelles en France, 1920-1965 », in SOHN Anne-Marie et THELAMON Françoise (Dir.), *L'histoire sans les femmes est-elle possible ?, op. cit.*, pp.343-356.

khâgne du Lycée du Parc en 1933 et elle est reçue à l'ENS de la Rue d'Ulm en 1935. Agrégée de lettres au concours masculin en 1939, elle est nommée au Lycée de jeunes filles de Saint-Étienne mais est déléguée dès le mois d'octobre au Centre de Tournon en charge de la classe de Première supérieure. En mars 1940, elle est nommée membre suppléante à l'École Française de Rome et ce, jusqu'à la fin de l'année. Elle y entame un travail de recherches. À son retour en France, après la fermeture temporaire de l'EFR suite à la guerre, elle sollicite un poste à Lyon :

> « *Je serais heureuse, afin de demeurer cet hiver avec ma mère âgée et souffrante et, afin de poursuivre les études commencées à Rome, d'obtenir un poste dans un lycée à Lyon. J'accepterais, le cas échéant, d'enseigner dans un lycée de garçons. D'autre part, comme je puis être rappelée à Rome, au cas où l'École se reformerait durant cette année 1940-1941, je préférerais me voir attribuer une classe de 4e ou 3e, où mon remplacement serait plus aisé* »[29]

À la rentrée 1940, elle assure les cours de la Première supérieure du Lycée de jeunes filles, poste qu'elle occupe jusqu'en 1942. Elle épouse Jean B. en août 1942, ancien normalien de la promotion 1929 et ancien membre de l'École Française de Rome en 1933-1936 et 1939-1940. À la rentrée 1942, elle sollicite un congé sans traitement pour poursuivre ses recherches de doctorat. Elle est nommée l'année suivante, à sa demande, dans le cadre de Paris, au Lycée Lamartine, mais demande à prolonger son congé. Elle souhaite par la suite réintégrer les cadres de l'enseignement secondaire au Lycée de jeunes filles de Nancy, ville où son mari est maître de conférences à la Faculté de lettres. Elle revient sur Paris par la suite, nommée à l'annexe du Lycée Fénelon quand son mari est élu à la Sorbonne. En 1958, un an après le décès de Jean B., elle soutient un doctorat d'État intitulé *La genèse d'un roman de Balzac : les illusions perdues, 1837. Du manuscrit à l'édition*. Elle est élue à la Faculté de lettres de Nantes à l'Université Paris X-Nanterre, où elle termine sa carrière.

Les normaliennes effectuant un travail de recherche exercent la plupart du temps comme professeures puis, pour certaines, occupent des postes d'assistantes. Sept d'entre elles sont professeures de faculté en fin de carrière : 1 au Collège de France, 3 à Paris X, 1 à Paris IV, 1 à Paris III et 1 à l'université Lyon III. Renée Charleux est la seule à occuper un poste de maîtresse-assistante à son départ en retraite. Son parcours professionnel évolue au gré de celui de son mari. En 1953, elle exerce au Lycée de jeunes filles de Tours quand son mari enseigne en Mathématiques supérieures au Lycée de garçons de la ville. Dix ans plus tard, elle devient maîtresse-assistante au Collège littéraire universitaire de Tours (créé en

[29] AD du Rhône, Fonds du Rectorat de Lyon, Dossiers de personnel, 2840W2.

1960) quand son mari est maître-assistant à la Faculté de sciences de Poitiers. En 1974, ils occupent tous les deux des postes similaires à Tours, la première à la Faculté de lettres, le second à la Faculté de sciences. On ignore si le mari de Renée Charleux devient par la suite maître de conférences ou professeur de faculté.

Deux groupes d'universitaires se distinguent selon les disciplines enseignées : celles occupant des chaires de philosophie et celles occupant des chaires de lettres, et notamment de grec. Les 3 normaliennes agrégées d'anglais demeurent dans l'enseignement secondaire. Martine U. a bien entamé un travail de recherche mais ne l'a pas soutenu, nous l'avons vu. Certaines occupent plusieurs chaires différentes : Geneviève Lewis, par exemple, est élue maîtresse de conférences de philosophie à la Faculté de lettres de Rennes puis professeure de psychologie à la Faculté de lettres de Lyon. Elle enseigne par la suite la chaire l'histoire de la philosophie dans la même Faculté avant d'être élue en fin de carrière à l'Université Paris IV.

Enfin, des normaliennes se distinguent particulièrement en occupant des postes très prestigieux. Quelques-unes endossent le rôle de pionnières. Clémence Ramnoux, normalienne en 1927, agrégée de philosophie en 1931, docteure en 1957 est la première femme invitée par l'Université de Princeton. Jacqueline David, future Jacqueline de Romilly se démarque dès ses études secondaires en étant la première lauréate au Concours Général, ouvert aux filles en 1930. Fille d'un professeur de philosophie, cette khâgneuse de Louis le Grand devient normalienne en 1933. Agrégée de lettres en 1936, elle est nommée successivement aux Lycées de Tournon, de Montpellier et de Bordeaux. À la rentrée de 1939, elle est chargée de cours à la Faculté de lettres de Bordeaux. De 1945 à 1946, elle est nommée professeure au Lycée de jeunes filles de Versailles tout en animant un séminaire à l'ENS de Sèvres, puis devient assistante à la Sorbonne jusqu'en 1947, année où elle soutient un doctorat de lettres. Elle est élue maîtresse de conférences à la Faculté de lettres de Lille en 1949 puis professeure en 1951. Elle rejoint la Sorbonne en 1957, élue à la chaire de langue et de littérature grecque. En 1973, elle devient la première femme à être élue au Collège de France tout comme à l'Académie des inscriptions et belles lettres en 1975. De même, elle est la deuxième femme à être admise à l'Académie française en 1988. Les premiers mots de son discours lors de sa réception au Quai Conti reviennent sur la symbolique de son élection.

> *« André Roussin, lorsqu'il fut reçu parmi vous, le 2 mai 1974, évoquait l'audace que vous aviez montrée en l'élisant : « Pour la seconde fois seulement depuis que l'Académie française existe, vous disait-il, vous avez ouvert ses portes à un auteur qui commença par être comédien. » L'audace*

*d'ouvrir ces mêmes portes à une femme n'est certes pas moindre ; et j'en ai conscience. Mes amis ont tenté de la rendre aujourd'hui plus acceptable en me parant de ces ors et de ces broderies, qui devaient, de façon paradoxale, me faire passer plus inaperçue parmi vous. Mais l'audace demeure. Et elle intervient, ici encore, « pour la seconde fois seulement depuis que l'Académie française existe ». Qui plus est, vous n'étiez même pas encouragés dans mon cas, comme vous l'aviez été la fois précédente, par le fait que vous consacriez alors, avec Marguerite Yourcenar, le talent d'un grand écrivain, aux mérites largement reconnus. J'ai donc plus de raisons que personne de vous être reconnaissante ; et je le suis, du fond du cœur* »[30]

Et Alain Peyrefitte de répondre :

« *Notre Compagnie, qui n'aime guère innover, à sa façon à elle d'absorber les nouveautés nécessaires : elle les transforme vite en traditions. Nous accélérons l'histoire. L'élection de Marguerite Yourcenar fut, parmi nous, un séisme. Pensez donc ! Nous n'avions jamais élu de femme, depuis trois cent quarante-quatre années que nous existions. Dix ans à peine ont fini leur carrière... et vous entrez ici tout naturellement, sans que votre féminité ait constitué ni un inconvénient, ni un avantage.*

*Notre première dame ne pouvait pas être l'unique. Vous ne serez pas la seconde, mais la deuxième, dans une théorie (j'allais parler de panathénées) d'académiciennes françaises qui viendront, à leur tour, honorer notre Compagnie — et y ajouter quelque grâce* »

Entre 1980 et 2010, 6 femmes intègrent l'Académie française : Margueritte Yourcenar (1980), Jacqueline de Romilly (1988), Hélène Carrère d'Encause (1990), Florence Delay (2000), Assia Djebar (2005) et, dernière élue, Simone Veil (2008).

Reste à aborder deux parcours de normaliennes en dehors du monde enseignant. Le premier concerne Paulette Gillet, journaliste, dont la trajectoire professionnelle ne peut être traitée faute de documentation suffisante. Le second concerne Simone Pétrement, première fille à intégrer l'École Normale Supérieure, section des lettres, en 1927. Ancienne élève d'Alain au Lycée Henri IV et ancienne camarade de Simone Weil, elle devient agrégée de philosophie en 1931, reçue 4e. En 1946, elle soutient un doctorat ès lettres intitulé *Essai sur le dualisme chez Platon, les gnostiques et les manichéens*. Simone Pétrement est la seule normalienne devenue docteure à ne pas occuper de poste dans l'enseignement supérieur. Elle devient conservatrice adjointe de la bibliothèque nationale, poste qu'elle occupe tout au long de sa carrière. Elle est nommée conservatrice dans les dernières années précédant sa retraite.

Les normaliennes de la rue d'Ulm présentent des parcours pour la plupart brillants. La moitié d'entre elles enseigne dans le secondaire, régulièrement dans les CPGE parisiennes. Un tiers emprunte la voie de l'enseignement supérieur, proportion importante au regard de la

[30] Réception de Mme Jacqueline de Romilly, Discours prononcé dans la séance publique du 26 octobre 1989. (www.academie-française.fr)

place des femmes dans les facultés de lettres. Certaines se distinguent en occupant les postes les plus prestigieux à l'image de Jacqueline de Romilly. D'autres se caractérisent par leurs engagements politiques et syndicaux comme Simone Weil. Le passage par la rue d'Ulm joue donc un rôle considérable dans la réalisation professionnelle de ces femmes. L'École de Sèvres propose-t-elle des objectifs similaires et offre-t-elle les mêmes débouchés ?

### *C. Et les Sévriennes ?*

L'organisation de l'École de Sèvres dans l'entre-deux-guerres présente plusieurs particularités. Pour rappel, le concours d'entrée à Sèvres correspond également à la première partie du certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire des jeunes filles. Les sévriennes se présentent à la deuxième partie après une année d'École puis à l'agrégation. Certaines connaissent un ou plusieurs échecs à ce dernier concours et occupent alors un poste de professeure certifiée.

Le tableau suivant répartit les sévriennes, anciennes khâgneuses du Lycée de jeunes filles ou du Lycée du Parc, selon le plus haut poste occupé.

Répartition des anciennes khâgneuses lyonnaises devenues sévriennes des promotions 1924-1930 et 1938 selon le plus haut poste occupé

| | 11 sévriennes<br>Lycée de jeunes filles<br>1924-1930 | 3 sévriennes<br>Lycée de jeunes filles<br>1938 | 5 sévriennes<br>Lycée du Parc |
|---|---|---|---|
| Professeures enseignement secondaire – certifiées | 4 | - | 1 |
| Professeures enseignement secondaire – agrégées | 7 | 2 | 4 |
| Professeures enseignement supérieur | - | 1 | - |

Contrairement aux normaliennes de la rue d'Ulm, les sévriennes uniquement des carrières dans l'enseignement secondaire, à quelques exceptions près. Ce constat est-il représentatif des orientations professionnelles de l'ensemble des sévriennes de l'entre-deux-guerres ? Le tableau suivant répartit les élèves de l'École de jeunes filles des promotions 1928, 1934 et 1938 selon le plus haut poste occupé.

Répartition des sévriennes des promotions 1928, 1934 et 1938 selon le plus haut poste occupé[31]

| | 1928 | 1934 | 1938 |
|---|---|---|---|
| Professeurs enseignement secondaire – certifiées | 2 | 12 | 4 |
| Professeurs enseignement secondaire – agrégées | 12 | 10 | 15 |
| Professeur enseignement supérieur | 2 | - | 2 |
| Autres | 1 | 1 | - |
| Ignoré | 6 | 2 | - |
| Total | 23 | 25 | 21 |

[31] *Annuaire du Centenaire de l'Ecole normale supérieure de jeunes filles*, 1985.

Les chiffres ci-dessus prouvent indéniablement que l'enseignement secondaire est majoritairement emprunté par les anciennes sévriennes. En moyenne, trois quarts d'entre elles mènent l'ensemble leur carrière dans un lycée ou un collège. Les sévriennes intégrant l'enseignement supérieur relèvent de l'exception et leur part est bien inférieure au tiers des normaliennes de la rue d'Ulm poursuivant dans cette voie.

*a. Des sévriennes dans l'enseignement secondaire*

La totalité des anciennes khâgneuses du Lycée du Parc et du Lycée de jeunes filles de Lyon des promotions 1924-1930 et 2 de la promotion 1938 enseignent tout au long de leur carrière dans les cycles secondaires. Deux groupes se distinguent : celui des certifiées et celui des agrégées.

❖ ***Les certifiées***

Cinq sévriennes ne deviennent pas agrégées et occupent des postes de certifiées. Toutes enseignent dans un lycée, parfois au sein d'établissements de centre ville universitaire. C'est le cas d'Alice N. Née le 31 octobre 1905 à Lyon, sa mère, directrice d'école maternelle, l'inscrit à la khâgne du Lycée de jeunes filles de Lyon en 1924. Elle est reçue à l'École de Sèvres au concours de 1927 et obtient ainsi la première partie du certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire des jeunes filles. Certifiée en 1929, elle échoue à l'agrégation de lettres jeunes filles en 1930. Elle occupe alors un poste de professeure certifiée au Lycée de jeunes filles de Bourg-en-Bresse avant d'être nommée au Lycée de jeunes filles de Lyon en 1936. Conséquence de la guerre, elle a temporairement la charge de la classe de Philosophie en 1944. Elle mène l'ensemble de sa carrière au sein de cet établissement.

Si aucune sévrienne certifiée n'accède à une chaire de CPGE, en revanche, certaines sont nommées à des postes de direction. Si les directeurs des établissements masculins sont déjà assistés par un censeur, cette fonction est créée au lendemain de la Seconde Guerre mondiale concernant les établissements féminins. Jeanne M., fille d'un chef de fabrication, effectue des études aux Lycées de Nice, de Lyon puis de Versailles. Sévrienne en 1934, elle obtient le certificat en 1935. Après plusieurs échecs à l'agrégation féminine des lettres, elle est nommée professeure certifiée au Lycée de jeunes filles de Saint-Étienne avant de rejoindre l'année suivante le Lycée de jeunes filles de Lyon. Titulaire de son poste en 1943, elle devient en 1959-1960 dame-censeur au Lycée de jeunes filles de Lons-le-Saunier. À sa demande, elle réintègre les cadres de professeures certifiées au Lycée de jeunes filles de Lyon puis en

devient la dame-censeur jusqu'en 1968. Enfin, elle termine sa carrière dans les mêmes fonctions à Paris au Lycée Jules Ferry.

Une sévrienne, professeure certifiée, arrête de travailler plusieurs années à la suite de la naissance de ses enfants. Après des études au Lycée de jeunes filles de Bourg, Gabrielle C.[32] intègre successivement les khâgnes des Lycées de jeunes filles de Lyon puis de Versailles. Sévrienne en 1932, elle obtient le certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire des jeunes filles en 1933 avant d'échouer à l'agrégation. Nommée au Lycée de Nancy, du Mans puis de Chartres, elle rejoint le Lycée de Bourg-en-Bresse en 1940. Entre 1945 et 1950, elle sollicite un congé sans traitement pour convenances personnelles. Mariée à un officier, elle est mère de 7 enfants. En 1950, un sixième congé lui est refusé selon la législation en vigueur. Elle sollicite alors une mise en disponibilité selon l'article 120 de la loi du 19 octobre 1940 qui stipule :

> « *Art. 120 : La mise en disponibilité est accordée de droit à la femme fonctionnaire ayant au moins deux enfants dont l'un est âgé de moins de cinq ans ou frappé d'une infirmité exigeant des soins continus et demandant pour les élever à quitter temporairement les cadres de son administration. Cette mise en disponibilité, dont la durée est de deux ans, peut être renouvelée à la demande de l'intéressée aussi longtemps que sont remplies les conditions du premier alinéa du présent article* »[33]

La mise en disponibilité est accordée à Gabrielle C. certifiée jusqu'en 1953, année où elle rejoint le Lycée de jeunes filles de Chartres. Cette professeure cesse ainsi son activité professionnelle pendant huit ans. Ces arrêts de travail n'interviennent pas dans les carrières des hommes. Ils ne se rencontrent pas plus concernant les trajectoires professionnelles des normaliennes de la rue d'Ulm, tout du moins dans celles qui ont été repérées. Une étude plus fine serait nécessaire. Cependant, les lacunes des archives ne le permettent pas.

- ***Les agrégées***

Quatre anciennes khâgneuses du Lycée du Parc, 7 anciennes khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon des promotions 1924-1930 et 2 de la promotion 1938 mènent également des carrières dans l'enseignement secondaire mais en qualité de professeures agrégées. Six d'entre elles, soit la moitié, terminent leur carrière dans des établissements parisiens. Des chiffres similaires s'observent chez les sévriennes des promotions 1928, 1934 et 1938. Ces carrières se déroulent selon les promotions habituelles, de la province à la capitale, parfois

[32] On ignore la profession de ses parents.
[33] AD du Rhône, Fonds du Rectorat de Lyon, Dossiers de personnel, 2660W53.

dans des laps de temps très courts. Annie Q., par exemple, fille de professeur-e-s des Écoles normales de Grenoble, est sévrienne en 1932. Elle obtient le certificat en 1933 et l'agrégation de jeunes filles de lettres en 1935. Elle est lors nommée au Lycée de jeunes filles de Nîmes entre 1935 et 1936. En 1936, elle rejoint le Lycée de jeunes filles de Lyon. Elle sollicite un poste à Paris en 1937. La directrice du lycée indique qu'elle est une « *excellente professeure [aux] méthodes sûres, actives, variées [avec] beaucoup de sérieux, et de vie ; un parfait équilibre. Paraît en effet digne d'un poste à Paris quand le moment sera venu* »[34]. À la rentrée 1938, elle est alors nommée au Lycée Hélène Boucher de Paris. Elle mène alors l'ensemble de sa carrière dans la région parisienne et enseigne notamment au Lycée Marie Curie à Sceaux.

Certaines enseignent dans les plus hautes classes des lycées mais dans des proportions moindres que les normaliennes de la rue d'Ulm. C'est le cas d'Edmonde V. Cette fille de négociant est reçue au concours de l'École de Sèvres en 1930. Certifiée en 1931, elle obtient l'agrégation féminine de lettres en 1933 et est alors nommée au Lycée de jeunes filles de Lyon. En 1935, la directrice de l'établissement indique à son sujet :

> « *Mlle Edmonde V. a de la culture et ses élèves en profitent largement ; car au cours des exercices, elle est amenée à faire des remarques intéressantes, à étudier la qualité littéraire d'un poète comme Virgile ; à montrer l'importance, la valeur tout au moins, de telles ou telles variantes, et c'est sa culture seule qui lui permet de donner à son enseignement cette valeur esthétique. L'explication de quelques vers de l'Enéide, à laquelle j'ai assisté en 2nde, a été très vivante, très sûre et très bien guidée. Mlle Edmonde V. est tout à fait qualifiée pour l'enseignement du latin dans les grandes classes* »[35]

En 1936, et au regard des appréciations de l'administration, elle est nommée au Lycée Victor Hugo à Paris. Pendant la guerre, elle retourne au Lycée de jeunes filles de Lyon où elle est en charge de la classe de Première supérieure, poste qu'elle occupe jusqu'à son départ à la retraite.

L'accès à une chaire de professeur en CPGE correspond au grade maximum envisageable dans l'enseignement secondaire. Certaines agrégées empruntent également d'autres voies de promotion. Le parcours de Josette N. par exemple la mène du professorat à un poste de direction d'un établissement dans un pays étranger. Fille d'officier et d'institutrice, khâgneuse du Lycée de jeunes filles de Lyon en 1927, elle intègre l'École de

[34] AD du Rhône, Fonds du Rectorat de Lyon, Dossiers de personnel, 2441W67.
[35] AD du Rhône, Fonds du Rectorat de Lyon, Dossiers de personnel, 2441W27.

Sèvres en 1929. Titulaire du certificat en 1930, elle occupe plusieurs postes de professeure certifiée, notamment aux Lycées de jeunes filles de Rennes et de Mâcon. Agrégée de lettres jeunes filles en 1937, elle est nommée au Lycée de jeunes filles de Lyon puis rejoint en 1939 le cadre de Paris, notamment au Lycée Fénelon. Josette N. enseigne plusieurs années au sein d'établissements parisiens avant de partir en Argentine où elle prend la direction du Centre International d'Études Pédagogiques.

La majorité des sévriennes occupe des postes d'enseignantes dans des établissements secondaires, parfois dans les plus hautes classes des lycées parisiens ou à des postes de direction. En revanche, elles apparaissent bien peu nombreuses à suivre la voie de l'enseignement supérieur.

*b. Les docteures et l'enseignement supérieur : la porte étroite.*

Seule 1 ancienne khâgneuse du Lycée de jeunes filles de Lyon devenue sévrienne intègre l'enseignement supérieur. Plus généralement, 2 sévriennes de la promotion 1928 et 2 sévriennes de la promotion 1938 empruntent cette voie. Au-delà des déterminismes sexués construits sur la « nature » et l'infériorité intellectuelle des femmes, l'existence même d'agrégations masculines et d'agrégations féminines, et d'une législation différente entre les deux concours jusqu'au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, tend à exclure les femmes de l'enseignement supérieur. En effet, alors que le Diplôme d'Études Supérieures est exigé pour les agrégations masculines et de langues vivantes, il faut attendre 1946, pour le rendre obligatoire à l'ensemble des agrégations féminines, notamment celles d'histoire et de lettres. Et cette différence se répercute inévitablement sur les trajectoires professionnelles des un-e-s et des autres : les agrégées féminines sans DES ne peuvent prétendre à la préparation d'un doctorat, les excluant de fait, de l'enseignement supérieur. Sylvie Schweitzer précise alors « *quand aux agrégés sont offerts des cursus professionnels enracinés dans la recherche et l'enseignement supérieur, les agrégées font leur carrière dans des lycées de filles, comme enseignantes ou cheffes d'établissement ; leur accès aux postes de l'enseignement supérieur ne se fait partout en Europe qu'à partir des années 1930 et surtout 1970* »[36].

La seule sévrienne intégrant par la suite l'enseignement supérieur, le fait en fin de carrière et après avoir enseigné dans l'enseignement secondaire. Arlette V., fille de coiffeur, effectue des études secondaires au Lycée de Clermont avant de rejoindre en 1938 la khâgne

[36] SCHWEITZER Sylvie, *Femmes de pouvoir. Une histoire de l'égalité professionnelle en Europe (XIX$^{e}$-XX$^{e}$ siècles), op. cit.*

du Lycée de jeunes filles de Lyon puis le Centre de Tournon. Sévrienne de la promotion 1940, elle obtient l'agrégation féminine de lettres en 1943, sans être titulaire du Diplôme d'Études Supérieures. Après plusieurs années d'enseignement dans le secondaire, elle reprend des études en vue du DES puis entame une recherche sur *André Breton et l'aventure surréaliste*, thèse qu'elle soutient à la Sorbonne en 1954 à cinquante-quatre ans. Elle est alors élue à la Faculté François Rabelais de Tours où elle termine sa carrière.

D'autres sévriennes, anciennes khâgneuses du Lycée de jeunes filles, mènent également des recherches en vue d'un doctorat mais n'intègrent pas, par la suite, une faculté à l'image d'Arielle I. Fille d'un directeur d'EPS et d'institutrice, khâgneuse en 1938 et sèvrienne en 1940, agrégée de lettres, elle effectue sa carrière dans différents établissements avant d'intégrer un Centre International d'Études Pédagogiques. Elle soutient un doctorat d'État en sciences de l'éducation sur *Le Centre International d'Études Pédagogiques de Sèvres et l'enseignement en France de 1945 à 1975* en 1983 à soixante-trois ans. Alors que les normaliennes de la rue d'Ulm entament leur recherche de doctorat dès les premières années d'enseignement dans le secondaire, les sévriennes, quant à elles, semblent intégrer l'enseignement supérieur tardivement, en fin de carrière.

Dans l'entre-deux-guerres, l'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm et l'École Normale Supérieure de Sèvres ne présentent pas les mêmes objectifs et n'offrent pas les mêmes débouchés. La recherche et l'enseignement supérieur sont réservés aux normaliens, mais également à certaines normaliennes, tandis que les sévriennes investissent davantage l'enseignement secondaire.

Les carrières offertes aux normalien-ne-s et aux sévriennes s'apparentent le plus souvent à des promotions sociales dans la mesure où le recrutement de ces Écoles s'effectue, en partie, parmi les classes moyennes[37]. Cependant, ces élèves ne représentent qu'une part minime des ancien-ne-s khâgneux-ses lyonnais-es. Ils / elles sont nombreux-ses à être recalé-e-s aux concours d'entrée et à poursuivre des études en faculté. Dès lors, la formation reçue en classe préparatoire littéraire facilite-t-elle l'accès aux professions supérieures ?

[37] SIRINELLI Jean-François, *Génération intellectuelle, khâgneux et normaliens dans l'entre deux guerres*, Paris, Fayard, 1988 ; BAUDELOT Christian et MATONTI Frédérique, « Le recrutement social des normaliens 1914-1992 », in SIRINELLI Jean-François (Dir.), *Ecole normale supérieure, le livre du bicentenaire, op. cit.*, pp. 155-190.

## 2. La khâgne comme tremplin vers des carrières prestigieuses ?

Les lacunes des archives ne permettent qu'une étude qualitative de la question au travers d'exemples précis. Trois groupes ont été repérés : les carrières de certifié-e-s et de licencié-e-s dans le monde enseignant, les carrières d'agrégé-e-s et les carrières atypiques.

### *A. Les certifié-e-s, les licencié-e-s et le monde enseignant*

Si dans l'entre-deux-guerres, le professeur-e de lycée c'est l'agrégé-e, c'est surtout après la Seconde Guerre mondiale, et au moment de la démocratisation de l'enseignement secondaire, que l'on fait appel à des certifié-e-s et à des licencié-e-s pour pallier au manque d'enseignant-e-s. Cependant, les parcours varient et il convient notamment de distinguer les certifié-e-s et les licencié-e-s.

#### *a. Les certifié-e-s*

Certain-e-s certifié-e-s sont directement nommé-e-s en lycée où ils / elles sont titularisé-e-s. C'est le cas de Joséphine G. Fille de professeur agrégé et d'institutrice, elle effectue sa scolarité au Lycée de jeunes filles de Lyon avant de rejoindre en 1935 la khâgne du Lycée du Parc. Dès la rentrée 1936, elle poursuit des études à la Faculté de lettres de Lyon où elle obtient une licence d'allemand puis à la Sorbonne où elle obtient le certificat d'aptitude à l'enseignement de l'allemand en 1943. Elle est alors nommée au Lycée de jeunes filles de Saint-Quentin puis en 1944 au Lycée de jeunes filles d'Auxerre où elle est titularisée (1949). En 1959, elle rejoint le Collège moderne de jeunes filles Récamier, établissement transformé en Lycée d'État dès l'année suivante. Joséphine G. prend sa retraite en 1980. Tout au long de sa carrière, elle s'investit dans les échanges franco-allemands, enseignant notamment à deux reprises au Lycée de Rhénanie d'octobre 1956 à décembre 1957 et d'octobre 1960 à avril 1961. Ces échanges ont-ils été facilités par le célibat de cette professeure ? Aucune réponse ne peut être ici apportée. Néanmoins, il s'agit de la seule femme à effectuer des échanges de poste. Dans cet exemple, Joséphine G. est nommée professeure de lycée avant d'être temporairement affectée à un collège transformé en lycée l'année suivante. Antoinette N. connaît également ce changement de statut. Cette fille d'instituteur et d'institutrice devient professeure certifiée en 1946 et est nommée au Collège de Louhans avant d'être affectée au collège de Chalon-sur-Saône l'année suivante. Antoinette N. devient professeure de lycée quand le collège est transformé en lycée mixte en 1948.

Ensuite, plusieurs étudiant-e-s occupent des délégations de professeur-e tout en préparant les concours de l'enseignement, certain-e-s pendant plusieurs années au sein du même établissement. À l'obtention du certificat d'aptitude, ils / elles sont généralement nommé-e-s au collège ou au lycée auquel ils / elles étaient déjà affecté-e-s. C'est le cas de Michèle D. qui, tout en préparant le CAPES, occupe un poste d'adjointe d'enseignement au Collège de Trévoux puis, à partir de 1956, au Lycée de jeunes filles de Lyon. Professeure déléguée au sein du même établissement en 1958-1959, elle est nommée professeure certifiée à Lyon après son succès aux épreuves du CAPES. On ignore si Michèle D. mène l'ensemble de sa carrière au Lycée de jeunes filles de Lyon ou si elle rejoint par la suite un collège.

Enfin, si la plupart des professeures certifiées sont nommées dans des collèges ou des lycées de filles, d'autres exercent dans des établissements masculins, notamment pendant la Seconde Guerre mondiale. Fille d'employé de commerce et d'institutrice, Fabienne B. rejoint la khâgne du Lycée du Parc en 1933 mais échoue à trois reprises au concours d'entrée à l'ENS. Elle poursuit des études d'anglais à la Faculté de lettres de Lyon et devient licenciée en 1937. Déléguée au Lycée de garçons de Bourg-en-Bresse pour l'année 1942-1943, elle est nommée au Lycée Ampère à la rentrée 1943. Certifiée d'anglais en 1945, elle reste au Lycée Ampère, établissement de garçons. Cependant, des problèmes de santé l'empêchent de poursuivre sa carrière. On lui attribue le statut d'invalide 100% en 1951 et est mise à la retraite en 1956.

Les parcours ici étudiés permettent de constater que l'ensemble des certifié-e-s exerce au sein d'établissements secondaires. Certain-e-s connaissent des évolutions de carrière les menant d'un collège vers un lycée. Le certificat d'aptitude ne représente pas l'unique grade menant aux carrières d'enseignant-e. Les licences d'enseignement permettent aussi d'exercer en qualité de professeur-e-s.

*b. Les licencié-e-s*

Deux types de parcours se distinguent parmi les licencié-e-s. Les premiers concernent les nominations au sein de collèges classiques ou de lycées. Marinette R., fille d'un professeur agrégé décédé en 1920 et dont la mère ne travaille pas, est khâgneuse au Lycée de jeunes filles de Lyon en 1925. Licenciée d'anglais en 1928 et diplômée en 1930, admissible à l'agrégation en 1936, elle est nommée professeure de collège déléguée au Lycée de jeunes filles d'Auxerre. En 1938, elle est nommée au Lycée de jeunes filles de Saint-Étienne, poste

auquel elle est titularisée. De même, Yvette B., fille d'une employée de commerce, devient licenciée d'histoire et géographie en 1935 et est nommée professeure au collège classique de jeunes filles de Chalon-sur-Saône avant d'être affectée au Lycée de jeunes filles de Chambéry. Ulysse J. connaît un parcours similaire. Fils d'employé, khâgneux du Lycée du Parc entre 1928 et 1930, il devient licencié de philosophie en 1931. Il occupe alors directement un poste de professeur délégué de lettres et grammaire au collège Saint-Claude. Il devient titulaire de son poste en 1932 avant d'être détaché au Lycée français de Damas – pour effectuer son service militaire. De retour en France, il devient professeur au collège de Pont-à-Mousson puis au collège de Tarascon. Mobilisé en 1939, il est fait prisonnier. À son retour, il est temporairement professeur au collège de Nantua avant de retrouver l'établissement de Tarascon. En 1949, il est chargé de la classe de 1ère au collège de Louhans avant de demander sa mutation au Lycée d'Alès en raison des problèmes de santé de sa fille. Ulysse J. occupe ainsi un poste de professeur dès sa sortie de khâgne sans mener d'études en Faculté en parallèle. Il prend bien une inscription en vue d'un Diplôme d'Études Supérieures mais sans le préparer effectivement.

D'autres sollicitent un poste tout en préparant des examens. Et ces emplois temporaires deviennent par la suite permanents et prennent le pas sur l'obtention des diplômes envisagés. Les seuls parcours repérés ici concernent des filles et des nominations au sein d'écoles primaires supérieures, de cours complémentaires ou des postes dans des cours privés.

Paulette H., fille d'institutrice et d'un professeur de sciences, khâgneuse du Lycée du Parc puis du Lycée de jeunes filles, poursuit des études à la Faculté de lettres de Lyon tout en occupant des postes d'institutrices suppléantes. En 1941, le directeur de l'école communale de garçons demande son remplacement par un homme, jugeant Paulette H. incapable de faire preuve de discipline. Elle obtient le certificat d'aptitude pédagogique en 1942 et est nommée professeure d'anglais au cours complémentaire de jeunes filles de Givors. Titularisée à son poste en 1944, elle rejoint le cours complémentaire de jeunes filles de la rue Ferber de Lyon, transformé en collège d'enseignement général en 1961. Elle demande à intégrer le cadre des professeurs d'enseignement général de collège à partir de 1964. Elle part en retraire en 1971.

De même, Paule R., fille de bibliothécaire adjoint, ancienne khâgneuse du Lycée du Parc, licenciée d'anglais en 1940, sollicite un poste de professeure dans un cours complémentaire en 1941 :

> « *J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance un poste de professeur lettres-anglais dans un cours complémentaire à Lyon ou dans une commune limitrophe (garçons ou filles). Je suis titulaire de quatre certificats, constituant la licence d'enseignement de l'anglais, et à ce titre serais désireuse*

*d'enseigner de façon effective dans un poste peu éloigné de mon domicile, mon mari étant professeur dans la banlieue lyonnaise et préparant à Lyon son agrégation d'histoire et de géographie* »[38]

À la rentrée 1941, Paule R. est nommée institutrice intérimaire d'anglais-italien au cours complémentaires de jeunes filles, rue de la Vierge à Lyon. Elle obtient le certificat d'aptitude pédagogique en 1942. En 1945-1946, elle devient institutrice stagiaire puis titulaire en 1946 dans le même établissement.

Ces deux anciennes khâgneuses enseignent dans des cours complémentaires. D'autres sont nommées en école primaire supérieure comme, par exemple, Germaine L. Ancienne khâgneuse du Lycée de jeunes filles, cette fille d'instituteur et d'institutrice de Saint-Étienne devient licenciée d'histoire et de géographie en 1935. Elle se réserve une année pour préparer l'agrégation mais échoue au concours. Elle est alors nommée à l'EPS de jeunes filles de Saint-Chamond avant de rejoindre l'EPS de garçons de Montbrison en 1937. Malgré sa licence d'histoire, elle devient professeure titulaire de lettres. Elle enseigne dans la même EPS, devenue collège moderne de Montbrison, jusqu'en 1960. Elle y rencontre son mari, professeur de Mathématiques qu'elle épouse en 1942. En 1953, elle demande à être inscrite dans la catégorie des professeurs des lettres, n'enseignant plus l'histoire et géographie. En 1960, elle est professeure au collège de Saint-Germain-en-Laye. Julia Y., quant à elle, exerce au sein d'établissements privés. Le parcours de cette licenciée d'anglais suit la trajectoire parentale puisque son père était professeur d'anglais et directeur du French Institut. Après avoir occupé plusieurs postes d'institutrice intérimaire et de professeure déléguée, elle enseigne à l'École normale lyonnaise de sténographie et de secrétariat. Elle occupe par la suite un poste de professeure aux cours privés *La Dame Secrétaire* avant de rejoindre l'École supérieure de secrétaires traductrices et d'anglais commercial. Julia Y. effectue également des traductions d'ouvrages.

Enfin, deux licencié-e-s occupent des postes dans l'économat. La première, Yvette C., fille de directeur des douanes et d'institutrice, est khâgneuse du Lycée de jeunes filles en 1930. Après deux années de classes préparatoires, elle poursuit des études à la Faculté de lettres de Lyon. Elle occupe par la suite un poste de maîtresse d'internat entre 1938 et 1941 à l'annexe du Lycée de jeunes filles de Lyon. En 1941, elle est nommée à l'école nationale professionnelle de Lyon au même poste mais détachée dans les fonctions d'adjointe d'économat. En 1945, la directrice de l'ENP déclare à son sujet : « *Mlle Yvette C. désire se faire une situation dans l'économat et il est souhaitable qu'elle soit autorisée à passer le*

[38] AD du Rhône, Fonds du Rectorat de Lyon, Dossiers instituteurs / institutrices, 1T5114.

*prochain concours de sous-économe* »[39]. En 1946 et 1947, elle se présente au concours de sous-économe mais sans connaître le succès. Elle occupe alors un poste de maîtresse d'internat jusqu'en 1953, ses échecs au concours ne lui permettant pas de poursuivre dans cette voie et ce, malgré des appréciations élogieuses de l'administration. L'année suivante, elle devient surveillante générale du centre d'apprentissage de Lyon-Gerland.

À l'inverse, Gilbert S. connait le succès au concours de sous-économe de 1945. Fils de caissier à la Caisse d'épargne, et dont la mère ne travaille pas, ce khâgneux au Lycée du Parc en 1928, après un échec au concours de la rue d'Ulm, poursuit des études à la Faculté de droit de Lyon. Licencié en 1935, il occupe un poste de maître d'internat au Lycée de Saint-Étienne jusqu'en 1940 avant d'être nommé adjoint d'économat au Lycée Saint-Charles de Marseille. En 1943, il revient au Lycée du Parc à un poste similaire où il est nommé, après la réussite du concours, sous-économe. Dès 1949, il demande à être inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions d'intendant. Le proviseur du Lycée du Parc le soutient dans cette démarche.

> « *M. Gilbert S. travaille toujours avec sérieux, conscience et assure convenablement la tâche qui lui est confiée. Par tempérament, beaucoup plus à l'aise au bureau que dans le service actif. Comme l'an passé, j'exprime un avis favorable à son inscription sur la liste d'aptitude aux fonctions d'intendant, d'autant que le récent statut de l'intendance ne paraît guère favoriser ces fonctionnaires pour cet avancement qui était apparu jusqu'alors comme devant être tout à fait normal* »[40]

En 1952, il est nommé intendant au collège de Castres puis en 1953, intendant au Lycée mixte de Chalon-sur-Saône. Enfin, en 1959, il rejoint le Lycée de Clermont-Ferrand.

Certain-e-s ancien-ne-s khâgneux-ses du Lycée du Parc et certaines anciennes khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon, non normalien-ne-s, exercent dans l'enseignement en qualité de professeur-e-s certifié-e-s ou de professeur-e-s licencié-e-s. Les licenciées sont les seules à investir des cours complémentaires ou des EPS. Au-delà du certificat d'aptitude et de la licence d'enseignement, certain-e-s obtiennent l'agrégation.

### *B. Les agrégé-e-s : entre enseignement secondaire et enseignement supérieur*

Le tableau suivant répartit les ancien-ne-s khâgneux-ses des lycées lyonnais, non reçu-e-s à l'ENS de la rue d'Ulm ou à Sèvres, devenu-e-s agrégé-e-s selon le plus haut poste occupé.

Ancien-ne-s khâgneux-ses (non reçu-e-s à Ulm et Sèvres) devenu-e-s agrégé-e-s selon le plus haut poste occupé dans leur carrière

[39] AD du Rhône, Fonds du Rectorat de Lyon, Dossier du personnel, 2660W25.
[40] AD du Rhône, Fonds du Rectorat de Lyon, Dossier du personnel, 3919W64.

| | Khâgneux Lycée du Parc | | Khâgneuses Lycée de jeunes filles | | Khâgneuses Lycée du Parc |
|---|---|---|---|---|---|
| | 1928 | 1938 | 1924-1930 | 1938 | |
| Professeur-e-s du secondaire | 11 | 7 | 3 | 4 | 7 |
| Professeur-e-s du supérieur | 3 | 7 | - | 2 | 1 |
| Total | 14 | 14 | 3 | 6 | 8 |

De manière générale, les anciens khâgneux investissent davantage l'enseignement supérieur que les anciennes khâgneuses qui, elles, occupent essentiellement des postes dans l'enseignement secondaire. Cette répartition n'est pas sans rappeler celle observée entre les normaliens et les sévriennes. L'étude des parcours de chacun et de chacune permet d'aborder en détail les trajectoires professionnelles.

*a. Les carrières masculines*

Dix-huit anciens khâgneux sur 28, devenus agrégés, soit près des deux tiers, mènent l'ensemble de leur carrière dans l'enseignement secondaire. La grande majorité des agrégés enseigne en lycée, au sein des classes secondaires et certains, après avoir exercé en collège. En effet, des candidats à l'agrégation connaissent le succès au concours tout en occupant un poste de professeur certifié ou une délégation d'enseignement, nous l'avons vu. Si la délégation / affectation concerne un collège, le nouvel agrégé est immédiatement nommé en lycée. Si la délégation / affectation concerne un lycée, le nouvel agrégé est le plus souvent titularisé dans le même établissement. Bruno K., fils de pasteur, et dont la mère ne travaille pas, est professeur certifié depuis 1943 au Lycée Ampère quand il obtient l'agrégation en 1947. Il est alors nommé dans le même établissement.

Le cas d'agrégés en collège reste rare et répond généralement à une demande ou à une situation particulière. Félix I., fils de commandant de l'armée, devient khâgneux en 1928. Agrégé d'histoire en 1936, il est nommé au Lycée Thiers de Marseille, poste qu'il occupe jusqu'en 1972. En congé longue maladie en 1972-1973, il souhaite rejoindre sa région d'origine, Mâcon. Ce vœu est réalisé en deux étapes. En 1973, il est nommé au CES Jean Moulin à Villefranche, avant d'être nommé au Lycée de Mâcon l'année suivante où il termine sa carrière.

La plupart des agrégés ici considérés rejoignent rapidement un lycée de ville universitaire, parfois l'ancien établissement où ils ont effectué leur scolarité. Par exemple, Francis Z., Roger R., et Ernest T. auxquels peuvent s'ajouter Marc S. (promotion 1926), Noël F. (promotion 1927) ou encore Gaston R. (promotion 1941), sont nommés au Lycée du Parc.

De même, Jean-Louis R. est nommé au Lycée de Saint-Étienne après y avoir effectué ses études secondaires tout comme Victor J. au Lycée de Chambéry, Maurice Y. (promotion 1937) au Lycée d'Annecy ou encore Alphonse B. (promotion 1942) et Édouard S. au Lycée Ampère. Comme dernier exemple, on peut citer le parcours de Roger R. qui effectue l'ensemble de sa scolarité et mène l'ensemble de sa carrière au sein du même établissement. En effet, ce fils de professeurs fréquente le Lycée du Parc des petites classes à la classe de Philosophie avant d'en intégrer l'hypokhâgne. Il n'effectue qu'une seule année de préparation avant de poursuivre des études d'anglais à la Faculté de lettres de Lyon. Agrégé en 1947, il est nommé directement au Lycée du Parc. Roger R. a intégré le Lycée du Parc à l'âge de sept ans avant de le quitter temporairement à l'âge de dix-huit ans, d'y revenir huit ans plus tard et y mener l'ensemble de sa carrière.

Certains sont nommés au sein des plus hautes classes des lycées, en charge de l'enseignement des CPGE. Cependant, contrairement aux parcours des normaliens, ces nominations interviennent tardivement dans la carrière. Alphonse B., fils de professeur d'ENP et d'EPS, devient agrégé d'histoire en 1948. Il est alors nommé au Lycée de Gap avant de rejoindre le Lycée Ampère dès l'année suivante. En 1970, il occupe une chaire de professeur de khâgne au Lycée Édouard Herriot de Lyon, soit vingt-deux ans après sa première nomination, à quarante-cinq ans. Pierre M., fils d'un correspondant d'une agence de publicité, devient agrégé de grammaire en 1945. Il mène l'ensemble de sa carrière au Lycée Berthollet d'Annecy et se voit confier les classes préparatoires scientifiques en 1968, vingt-trois ans après sa première nomination, à quarante-neuf ans. Gaston R., fils d'un professeur de philosophie à la Faculté de lettres de Lyon, devient agrégé de philosophie en 1947. Il est nommé au Lycée de Saint-Rambert avant de rejoindre en 1950 le Lycée Ampère. En 1951, il est nommé au Lycée du Parc où il enseigne en hypokhâgne à partir de 1971, vingt-quatre ans après sa première nomination, à quarante-huit ans. Il complète également son service en enseignant la philosophie en khâgne au Lycée Édouard Herriot jusqu'en 1981. Enfin, entre 1981 et 1987, il uniquement en charge des classes d'hypokhâgne, de khâgne et de HEC au Lycée du Parc.

Des professeurs de CPGE accèdent par la suite à des postes d'inspecteur comme, par exemple, Francis Z. Né dans un milieu très modeste (son père est décédé et sa mère est couturière), cet élève intègre la khâgne du Lycée du Parc en 1928. Classé 39$^{e}$ au concours de 1931, il bénéficie d'une bourse de licence à la Faculté de Strasbourg. Agrégé d'allemand en 1934, il est nommé au Lycée Alphonse Daudet de Nîmes jusqu'en 1948. Il rejoint alors le

Lycée du Parc où il enseigne l'allemand en classes secondaires mais également en classes préparatoires : Centrale, INA, Saint-Cyr et ENSI. En 1969, il devient inspecteur pédagogique régional, affecté aux académies de Lyon, Grenoble, Aix, Nice, Montpellier, Toulouse et Clermont-Ferrand. Il prend sa retraite en 1975.

L'enseignement secondaire ne représente pas l'unique voie empruntée par les anciens khâgneux du Parc devenus agrégés. Un peu moins d'un quart des khâgneux de la promotion 1928 et la moitié de la promotion 1938 intègrent l'enseignement supérieur ou le monde de la recherche. Contrairement aux normaliens, aucun d'entre eux n'intègre un grand établissement ou Institut comme l'EFR ou l'EFA. Joseph B. se voit refuser l'entrée de la Fondation Thiers en 1946. Né dans un milieu modeste (son père, commis des PTT est décédé à son entrée en khâgne, sa mère ne travaille pas), il effectue des études secondaires au Lycée Ampère de Lyon avant de rejoindre la khâgne du Lycée du Parc pour une année. Par la suite, il poursuit des études de lettres à la Faculté de Lyon où, après avoir suivi une scolarité exemplaire, il se prépare à l'agrégation, concours qu'il réussit en 1945. En mars 1946, il dépose un dossier de candidature à la Fondation Thiers et, conformément aux instructions ministérielles, joint à son dossier les appréciations du doyen de la Faculté de lettres de Lyon :

> « *Comme suite à votre circulaire du 1er mars, j'ai l'honneur de vous adresser ci-inclus cinq attestations relatives à la candidature de M. Joseph B., agrégé de grammaire. Personnellement, je connais peu M. Joseph B. qui ne s'est présenté à moi que cette année. J'ai l'impression d'un garçon encore inexpérimenté, ayant besoin d'une direction scientifique ferme, mais aimant vraiment l'Antiquité grecque, très désireux de travailler et, sous la réserve qu'il reçoive une formation méthodique dans la branche à laquelle il se consacrera, tout à fait capable d'aboutir à d'honorables et utiles résultats* »[41]

Le professeur Delafarge, professeur de littérature française, le décrit comme un « *étudiant très sérieux, diplômé d'études supérieures en 1942 : son explication d'un texte français supposait une préparation solide et même minutieuse ; la note dépassait de beaucoup la moyenne. Depuis, M. Joseph B. a préparé l'agrégation de grammaire. En dissertation, les résultats étaient très encourageants. Mérite d'être appuyé* ». Cependant, Joseph B. n'intègre pas la Fondation Thiers, ce qui ne l'empêche pas de mener un travail de recherche sur Les mots relatifs à l'idée de prière, d'Homère aux Tragiques. Il soutient son Doctorat à la Sorbonne en 1964 et finit sa carrière en tant que professeur de grec à l'université Aix-Marseille 1.

[41] AD du Rhône, Dossiers des étudiant-e-s de la Faculté de lettres de Lyon, 2400W487.

Les anciens khâgneux du Lycée du Parc intégrant l'enseignement supérieur exercent tous préalablement dans l'enseignement secondaire. Si certains sont nommés par la suite à un poste d'assistant, d'autres mènent un travail de recherche en étant affectés dans un Lycée. C'est le cas d'Ernest T. Ce fils de commerçants effectue ses études secondaires au Lycée Ampère avant de rejoindre la khâgne du Lycée du Parc. En 1939, comme nombre de ces camarades, il rejoint la préparation de Clermont-Ferrand mais se classe 116e au concours d'entrée de l'ENS en 1940. Il poursuit des études d'histoire à la Faculté de lettres de Lyon où il obtient une licence et un Diplôme d'Études Supérieures en 1943. Il part dans le maquis jusqu'à l'été 1944 avant de revenir préparer l'agrégation tout en occupant une délégation au Lycée Ampère. Agrégé d'histoire en 1945, classé 4e (classement spécial), il est nommé au Lycée Fauriel de Saint-Étienne jusqu'en 1946, année où il occupe un poste au Lycée du Parc. À côté de ses cours, il prépare une thèse d'État sur *Le crédit lyonnais de 1863 à 1882 : les années de formation d'une banque de dépôt* ainsi qu'une thèse complémentaire sur *l'Étude sur le krach de l'Union générale (1878-1885)*, toutes deux soutenues à la Sorbonne en 1959. Il rejoint l'enseignement supérieur, notamment à l'Université Paris 8 puis à la fin des années 1970, à l'Université Paris 1 jusqu'à sa mort en 1987. Il est considéré comme l'un des grands spécialistes de l'histoire économique en France et comme l'un des pionniers de l'histoire du temps présent. Il est notamment l'auteur de *Finances et financiers de l'ancien régime* (avec Henry Germain-Martin) en 1964, *Le mouvement de profit en France au XIXe* (avec François Furet et Marcel Gillet) en 1965, *Les deux scandales de Panama* en 1973 ou encore *L'impérialisme à la française : 1914-1960* (avec René Girault et Jacques Thobie) en 1986.

D'autres sont nommés assistants ; et certains jusqu'à leur départ en retraite. Désigné assistant en fin de carrière, Édouard S. ne devient pas maître-assistant par la suite. Ce fils d'ingénieur effectue des études secondaires au Lycée Ampère avant d'intégrer la khâgne du Lycée du Parc en 1928. Non reçu à l'ENS, il poursuit des études à la Faculté de lettres de Lyon où il devient agrégé de lettres classiques en 1934. Nommé au Lycée de Bourges en 1935, il occupe un poste au Lycée Champollion de Grenoble de 1937 à 1942. Par la suite, il enseigne au Lycée Ampère de Lyon. En 1970, il est nommé assistant à la Faculté de lettres de Lyon. L'enseignement supérieur ne lui est pas étranger puisque depuis 1949, Édouard S. assure des cours de propédeutique et depuis 1952, il est conseillé pédagogique au CPR de Lyon. Il soutient en 1973 un doctorat sur *André Suarès, lecteur de Pascal*, mention *très bien* et avec les félicitations du jury à l'unanimité. En 1973, il est inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de maître-assistant. Il se présente alors en 1975 à la Faculté de lettres

de Lyon mais il n'est pas élu. Il part en retraite en 1977. Édouard S. est nommé assistant à cinquante-neuf ans et se présente à un poste de maître-assistant à soixante-quatre ans.

Les autres agrégés intégrant l'enseignement supérieur suivent la voie des promotions traditionnelles : assistant, maître-assistant (à partir de 1960) ou maître de conférences (à partir de 1984) puis professeur des facultés. Xavier E., fils d'avoué agréé et dont la mère ne travaille pas, khâgneux de 1938, devient agrégé d'histoire en 1947. Il occupe des postes de professeur agrégé jusqu'en 1953 avant d'être détaché au CNRS. Il devient assistant à la Faculté de lettres de Lyon de 1956 à 1958 avant de rejoindre la Faculté de lettres de Nancy jusqu'en 1962. Il soutient une thèse d'État sur *Les hommes de loi à Lyon et dans la région lyonnaise du XIV^e^ siècle au XVI^e^ siècle, étude sur la noblesse de Robe* en 1963 ; complétée par une étude sur *La seigneurie de Châtillon d'Azergues d'après le terrier Jossard 1430-1963*. Élu à Lyon, il devient professeur de l'Université Lyon 3 au moment de la transformation de la Faculté de lettres de Lyon au début des années 1970. Il est l'auteur, entre autres, en 1971 de *L'État au moyen-âge* et *Les marchands et leurs activités en France et en Italie aux XIV^e^ et XV^e^ siècles*, en 1975 de *Vingt ans d'histoire médiévale lyonnaise 1956-1975* ou encore du *Lexique historique du moyen âge* en 1980. De même, Serge H., fils d'instituteur, est khâgneux au Lycée du Parc en 1944. Agrégé de lettres classiques, il occupe des postes de professeur dans l'enseignement secondaire avant d'être nommé assistant en 1968 à la Faculté de lettres de Lyon où il termine sa carrière en tant que maître de conférences puis de professeur. Il publie en 1973 *Les cent nouvelles nouvelles et la tradition de la nouvelle en France au moyen-âge*. Ou encore, Henri P., fils de directeur d'usine, khâgneux de 1928, qui occupe un poste de professeur certifié d'anglais au Lycée Ampère entre 1943 et 1946 avant d'obtenir l'agrégation. Il enseigne dans le même établissement jusqu'en 1959, année où il est nommé assistant à la Faculté de lettres de Grenoble. Il soutient une thèse sur *John Galt (1779-1839)* en 1974. Il prend sa retraite en 1978 alors professeur de cette même Faculté.

Des agrégés devenus docteurs enseignent par la suite dans des établissements supérieurs à l'étranger. Pierre-Yves M., fils de représentant de commerce, après avoir enseigné dix-sept ans à Madagascar à divers postes de l'enseignement primaire et secondaire, soutient une thèse de lettres classiques en 1970 sur *Montaigne et la grammaire*. Il rejoint alors l'Université de Mount Saint-Vincent d'Halifax au Canada où il est titularisé sur une chaire de langue et littérature françaises ainsi que de littérature et parlers acadiens. De même, Jean-Édouard P., orphelin de père et fils d'institutrice, originaire de Haute-Savoie, soutient une thèse sur *La région du Mont Blanc : étude de géographie humaine et économique* en 1962. Il est élu à l'université de Genève où il participe à la création du département de géographie. Il

est l'auteur de plusieurs ouvrages sur l'Italie – *L'Italie au temps de Stendhal* en 1966, *L'Italie. La monarchie libérale (1870-1922)* en 1969 – mais aussi surtout sur sa région – *Savoie* en 1954 pour lequel il obtient le prix de l'Académie française, *Histoire de Genève* en 1974, *Nouvelle histoire de la Savoie* en 1996, *Histoire en civilisation des Alpes* en 2000, *Histoire d'Annecy* en 2000, etc. Jean-Édouard P. est Officier de la Légion d'Honneur.

Certains anciens khâgneux du Lycée du Parc non reçus à l'ENS et devenus agrégés exercent donc dans l'enseignement supérieur à l'instar des normaliens. Béatrice Compagnon et Anne Thevenin notent qu'« *une grande partie des universitaires sortent de ces ENS ou ont fréquenté les classes préparatoires parisiennes, notamment celles de Louis le Grand et Henri IV […] « les khâgnes » […] conservent leur éclat en s'attachant les meilleurs élèves de France, voire les lauréats du Concours Général. Quelques décennies plus tard, leurs élèves occupent les plus hauts postes universitaires et sont au cœur de l'intelligentsia française* »[42]. Il convient néanmoins de différencier quelque peu les parcours des agrégés au cursus universitaire de ceux des normaliens. Au-delà des postes respectifs occupés, la question de l'âge est révélatrice : les normaliens intègrent l'enseignement supérieur généralement plus jeunes que les autres agrégés. Par exemple, du côté des normaliens, Henri T. rejoint une faculté à vingt-huit ans, André Q. à trente-deux ans, César C. à trente-trois ans, Roméo F. à trente-quatre ans et Luc G. à quarante-cinq ans (après avoir enseigné en CPGE). Du côté des autres agrégés, Xavier E. intègre une faculté à trente-six ans, Ernest T. à trente-neuf ans, Théophile V. et Serge H. à quarante-deux ans, Henri P. à quarante-neuf ans et Édouard S. à cinquante-neuf ans.

Les anciens khâgneux du Lycée du Parc devenus agrégés investissent majoritairement l'enseignement secondaire où certains sont en charge des plus hautes classes. Néanmoins, un tiers d'entre eux enseigne dans le supérieur. Les khâgneuses agrégées présentent-elles des parcours similaires ?

*b. Les carrières féminines*

Quatorze agrégées, anciennes khâgneuses des lycées lyonnais, sur 17 deviennent enseignantes dans l'enseignement secondaire. Il convient de distinguer les parcours des agrégées reçues à un concours féminin de ceux des agrégées reçues à un concours masculin.

[42] COMPAGNON Béatrice et THEVENIN Anne, *Histoire des instituteurs et des professeurs, de 1880 à nos jours, op. cit.*, 2001.

La majorité des agrégées féminines est en charge de classes secondaires dans des établissements de villes moyennes. Marguerite F., fille d'instituteur et d'institutrice, ancienne khâgneuse du Lycée de jeunes filles de Lyon, est agrégée de lettres jeunes filles en 1946. Elle est nommée dans un premier temps aux Lycées Saint-Just et de jeunes filles de Lyon entre 1946 et 1949 mais est rapidement mutée au Lycée de jeunes filles d'Orléans. Françoise G. sollicite une mutation à Paris mais sans obtenir satisfaction. Cette fille de professeurs intègre la khâgne du Lycée du Parc en 1932 avant de poursuivre ses études à la Faculté de lettres de Lyon. Agrégée de lettres jeunes filles en 1938, elle est nommée au Lycée de jeunes filles de Mâcon. Cette même année, elle émet le souhait d'être nommé dans un établissement parisien. Le recteur indique alors qu'elle est une « *excellente professeure mais qui, agrégée de 1938, est un peu pressée de quitter sa province* »[43]. Françoise G. demeure au Lycée de jeunes filles de Mâcon jusqu'en 1953, année où elle est nommée au Lycée de jeunes filles de Chambéry.

Ces deux agrégées féminines sont uniquement en charge de classes secondaires et n'accèdent pas aux enseignements des CPGE. Une dernière agrégée, après avoir occupé des postes en lycée, devient directrice d'établissement. En effet, Monette B., fille de l'économe du Lycée du Parc, agrégée d'histoire jeunes filles en 1931, est nommée directrice du Lycée de jeunes filles Edgar Quinet de Bourg-en-Bresse avant de prendre la direction du Lycée de jeunes filles Longchamp de Marseille. En 1957, elle est nommée au même poste au Lycée de jeunes filles de Lyon jusqu'à son départ à la retraite en 1971.

Les agrégées masculines, anciennes khâgneuses du Lycée du Parc, mènent, elles, l'ensemble de leur carrière au sein d'établissements de grandes villes. Denise H. est née le 6 juin 1914 à Saint-Just (Ain). Cette fille d'instituteur et d'institutrice effectue ses études secondaires au Lycée de jeunes filles de Bourg-en-Bresse avant de rejoindre la khâgne du Lycée du Parc en 1933. Dès 1934, elle poursuit des études à la Faculté de lettres. Elle devient agrégée de grammaire en 1941 (concours masculin) et est nommée au Lycée de jeunes filles de Vichy jusqu'en 1943. Elle rejoint par la suite le Lycée de jeunes filles de Lyon, en charge des classes de 5$^{e}$, de 2$^{nde}$ et de 1$^{ère}$. Elle occupe ce poste jusqu'en 1974, année de son départ à la retraite.

Certaines sont nommées en CPGE, et plus particulièrement en Première supérieure, parfois après avoir été déléguées dans un lycée masculin. Martine G., fille de pharmacien, khâgneuse du Lycée du Parc entre 1934 et 1936, agrégée masculine de lettres en 1939, est déléguée provisoirement au Lycée du Parc en remplacement d'un professeur mobilisé. Dès

[43] AD du Rhône, Fonds du Rectorat de Lyon, Dossiers du Personnel, 2660W32.

avril 1940, elle est nommée au Centre de Tournon où elle est chargée de la classe d'hypokhâgne. Elle occupe un poste similaire au Lycée de jeunes filles de Lyon entre 1940 et 1945 avant d'être nommée au Lycée de Versailles.

De même, Josiane P., fille du principal du collège de Villefranche, khâgneuse du Lycée du Parc entre 1930 et 1933, devient agrégée masculine de lettres en 1935. Nommée au Lycée de jeunes filles et chargée de l'enseignement des petites classes, elle sollicite des niveaux supérieurs pour la rentrée 1936. La directrice du lycée estime qu'elle est une « *jeune agrégée de l'enseignement masculin ; apporte une culture très solide et de remarquables qualités d'intelligence. En quelques mois a su acquérir l'expérience pédagogique ; le travail est conduit avec méthode et souplesse ; l'explication est d'une parfaite clarté et précision ; sait déjà varier avec art la répétition indispensable à l'acquisition pour les jeunes élèves. Fera un excellent professeur* »[44]. Le statut d'agrégée masculine est ici mis en avant. L'inspecteur général émet également une très bonne appréciation.

> « *En 4e, Mlle Josiane P. a guidé avec autant de précision que d'autorité la correction d'un thème latin bien choisi. Elle a prouvé que sa science du latin était très sûre, que sa méthode – consistant essentiellement à bien pénétrer les nuances de la phrase française pour les rendre très exactement et aussi élégamment que possible – donnait dans la pratique les meilleurs résultats. La seule chose que je demande à Mlle Josiane P., c'est de se servir du tableau noir plus fréquemment. Je la considère comme un professeur d'avenir. Dans un lycée de garçons, on ne pourrait, comme agrégés des lettres, l'employer que dans les hautes classes ; je souhaite que l'organisation générale du service permette, l'an prochain, de lui confier les classes qu'elle demande* »[45]

À la rentrée 1936, Josiane P. est chargée de l'enseignement du grec et du latin en Lettres supérieures au Lycée de jeunes filles de Lyon avant de rejoindre en 1938 le Lycée Racine de Paris. En 1939, et après l'évacuation des lycées parisiens, elle remplace un professeur au Lycée du Parc. Elle retrouve par la suite son poste au Lycée Racine puis au Lycée Fénelon. Le parcours de cette agrégée se caractérise également par les postes qu'elle occupe dans l'enseignement supérieur. En effet, en 1963, elle est maitresse-assistante à la Sorbonne où elle soutient un doctorat de lettres sur *Péguy et le monde antique* en 1972. Elle est également l'auteure de *Péguy* dans la collection *Les écrivains de toujours* publiée au Seuil. Elle est élue professeure de Faculté à Paris III à une chaire de psychologie expérimentale en 1974 et est considérée comme théoricienne de la psychologie du temps. Elle participe également à la création de la revue *Esprit* au côté, entre autres, d'Emmanuel Mounier et de Jean-Marie Domenach avec qui elle fonde également la communauté personnaliste des *Murs Blancs*. Josiane P. décède le 24 avril 2004.

[44] AD du Rhône, Fonds du Rectorat de Lyon, Dossiers du Personnel, 3207W28.
[45] *Ibid*.

Cette ancienne khâgneuse n'est pas l'unique agrégée à intégrer l'enseignement supérieur. Adrienne J., fille d'institutrice, khâgneuse du Lycée de jeunes filles de Lyon en 1938, agrégée féminine de lettres en 1944, occupe des postes de professeure au Lycée de Saint-Étienne puis au Lycée de jeunes filles de Lyon. Elle est détachée à l'Institut français d'Athènes entre 1949 et 1956 avant de devenir assistante de grec à la Faculté de lettres de Lyon. Elle devient docteure en traduisant *Les Bacchantes d'Euripide* en 1970. Nous ignorons l'évolution de sa carrière par la suite.

Sébastienne A. endosse, elle, le rôle de pionnière. Née le 16 juin 1920, fille d'un marchand de soie, elle effectue des études secondaires à l'Externat Fénelon puis au Lycée de jeunes filles de Lyon. Khâgneuse en 1938, elle poursuit des études à la Faculté de lettres de Lyon où elle devient agrégée d'anglais en 1943. Elle est nommée au Lycée de jeunes filles de Nancy puis l'année suivante au Lycée de jeunes filles de Lyon. De 1946 à 1948, elle est détachée à la *Grammar School* de Londonderry et à Cardiff. De retour en France, elle est temporairement nommée au Lycée Ampère puis retrouve son poste au Lycée de jeunes filles de la ville. Elle est également chargée de cours à la Faculté de lettres de Lyon. De 1952 à 1957, elle est détachée de recherches au CNRS, au *King's College* et à *Oxford*. Elle soutient un doctorat de littérature anglaise en 1957 sur *Un peintre de la vie londonienne : Thomas Dekker*. Son travail reçoit la médaille de bronze du CNRS et le prix Alberic de l'Académie française. En 1957, elle est chargée de cours à la Faculté de lettres de Rennes jusqu'à son élection en 1959 en tant que professeure dans ce même établissement. Elle devient ainsi la deuxième femme élue professeure d'anglais dans une Faculté française, après Léonie Villard à Lyon en 1925. En 1966, elle devient également la première femme élue professeure d'anglais à la Sorbonne où elle termine sa carrière. Spécialiste de la Renaissance anglaise, elle est l'auteure de plusieurs ouvrages et notamment d'une monographie de *Ben Jonson* en 1973, de *Victimes et rebelles : l'écrivain dans la société élisabéthaine* en 1980 ou encore de *Shakespeare, le théâtre du monde* en 1987 qui lui vaut le prix Biguet de l'Académie française.

Les parcours professionnels des anciens-ne-s khâgneux-ses des lycées lyonnais se caractérisent par une part importante d'enseignant-e-s. Des différences apparaissent entre les hommes et les femmes. Quand ils sont agrégés, les premiers investissent davantage l'enseignement supérieur. Dans le secondaire, les agrégées masculines sont davantage chargées des enseignements en CPGE que les agrégées féminines. Enfin, certaines femmes licenciées intègrent l'enseignement primaire, des cours complémentaires ou des cours privés

alors les anciens khâgneux ne sont pas concernés par ce type de postes. Cependant, tous / toutes ne sont pas enseignant-e-s. D'autres présentent des trajectoires originales.

### *C. Des parcours atypiques*

Les lacunes des archives ne permettent qu'une approche approximative de la question. Seuls les parcours originaux concernant les khâgneux du Lycée du Parc sont ici abordés. Quatre types de carrières ont été repérés : celles de la sphère politique, celles du monde intellectuel, celles du milieu artistique et celles du secteur privé.

*Jean B. et la haute fonction publique*

Le premier concerne un ancien khâgneux du Lycée du Parc de la promotion 1941 qui intègre la haute fonction publique. Jean B. est né le 23 novembre 1923 à Courbevoie (Seine). Fils d'un directeur de banque, il suit les mutations de son père et effectue sa scolarité secondaire au sein de plusieurs établissements (Lyon, Marseille et Alger). Khâgneux du Lycée du Parc entre 1941 et 1943, il poursuit des études à la Faculté de lettres de Lyon où il obtient une licence et un Diplôme d'Études Supérieures. Engagé volontaire entre 1944 et 1946, il est reçu par la suite au concours de l'École Nationale d'Administration. En 1948, il entame une carrière dans la haute fonction publique en qualité d'attaché commercial de la France à New York puis en 1952 à Copenhague. En 1953, il rejoint l'administration centrale du ministère de l'Économie avant d'être désigné à Moscou. Entre 1960 et 1964, il devient conseiller économique et commercial auprès du gouvernement indien puis retourne au ministère des Finances. Il est chargé de mission à l'Institut du développement industriel en 1970 où il devient conseillé commercial pour les pays du Golf en 1974. En 1979, il décide de se réorienter en obtenant un DEA de défense à la Sorbonne. Il participe alors aux travaux menés sur l'Inde moderne à l'Institut français des relations internationales et à la fondation pour les études stratégiques.

*Gilbert K. et le monde journalistique*

Le second parcours concerne un ancien khâgneux du Lycée du Parc de la promotion 1938 qui, après deux échecs à l'agrégation, mène une brillante carrière dans le monde journalistique. Gilbert K. est né le 13 février 1922 à Lyon. Issu d'une famille de

8 enfants, de père ingénieur, sa mère ne travaille pas. Il effectue des études secondaires à l'Externat Saint-Joseph de Lyon puis rejoint l'hypokhâgne du Lycée du Parc en 1938. Après deux échecs au concours d'entrée de la rue d'Ulm, il rejoint la Faculté de lettres de Lyon où obtient une licence de lettres classiques en juin 1943. Dès le début de la guerre, il s'engage dans la résistance avec son camarade de khâgne Gilbert Dru mais également Stanislas Fumet et Emmanuel Mounier. Il crée notamment *Les cahiers de la jeunesse* qu'il distribue avant d'être interdit par la censure. Réfractaire au STO par la suite, il rejoint le maquis du Vercors et devient une figure de la résistance locale. Diplômé d'études supérieures de lettres, mention *bien*, en juin 1945, il échoue à deux reprises à l'agrégation en 1945 et en 1946. À côté de ses études, il dirige à partir de 1945 la *Revue des Forces Françaises d'Intérieur* et devient en 1946, secrétaire de la revue *Esprit*. Il en prend la direction en 1957, poste qu'il occupera jusqu'en 1976. En 1971, il fonde avec Michel Foucault et Pierre Vidal-Naquet le groupe d'informations sur les prisons. Écrivain, il prend la direction des études du Centre de formation des journalistes en 1978 à 1980 avant de devenir professeur de sciences sociales à l'École Polytechnique jusqu'en 1987. En 1982, il crée le Centre de Recherches en Épistémologie Appliquée (CRÉA). Il décède en 1997.

*Charles C. : comédien, scénariste et régisseur*

Le troisième parcours concerne un ancien khâgneux de la promotion 1938 qui, après avoir exercé quelques années dans l'enseignement, devient comédien et scénariste. Né le 28 juillet 1920 à Saint-Étienne, fils d'ingénieur et d'une employée de la Trésorie générale, Charles C. effectue ses études au Lycée de Saint-Étienne avant de rejoindre la Première supérieure du Lycée du Parc en 1938. Il poursuit des études d'allemand à la Faculté de lettres de Lyon. Il y fonde un théâtre universitaire tout en préparant l'agrégation. Après deux échecs, il enseigne entre 1944 et 1946 au Lycée Ampère et au Lycée Voltaire de Paris. En 1946, il abandonne l'enseignement de l'allemand et devient secrétaire de Charles Dullin tout en s'adonnant aux métiers d'acteurs et de régisseurs. À partir de 1948, il est professeur d'art dramatique à l'École de Charles Dullin. Il travaille avec Raymond Hermantier puis fait partie de la Compagnie de Jacques Fabbri. Il collabore également avec André Gille. Parmi ses adaptations, on peut citer *Marie Stuart* en 1951, *Don Carlos* en 1955, *Les joyeuses commères de Windsor* en 1961, *L'envers d'une conspiration* en 1965 ou encore *Songe d'une nuit d'été* pour la Comédie française cette même année. En 1978, il publie un recueil de poèmes *Le*

*Coeur dans le chapeau*. Il reçoit en 1981 le prix de la poésie de l'Académie française et en 1988 le prix de la Maison de la poésie[46].

*Christian P. et l'entreprise familiale*

Enfin, le dernier parcours concerne un ancien khâgneux de la promotion 1944 qui, après avoir échoué au concours d'entrée de la rue d'Ulm, rejoint l'entreprise familiale. Né le 19 avril 1927 à Lyon, ce fils de maître-imprimeur effectue des études secondaires à l'Externat Saint-Joseph de la ville avant de rejoindre la khâgne du Parc en 1944. Après deux échecs au concours de la rue d'Ulm, il est employé dans l'entreprise de son père. Il en devient le PDG par la suite, embauchant une centaine d'employé-e-s. En parallèle, il est l'auteur depuis 1960 d'une douzaine de livres.

Ces quatre exemples permettent de constater la diversité des carrières des anciens khâgneux du Lycée du Parc. Cependant, tous restent d'une manière ou d'une autre attachés au milieu intellectuel français.

* *
*

Les khâgnes lyonnaises effectuent leur recrutement essentiellement parmi des élèves issu-e-s des classes moyennes. Si certains intègrent ces classes préparatoires sur conseils de leurs parents (enfants de professeurs, d'instituteurs, d'institutrices…), d'autres sont orienté-e s par leurs professeurs de l'enseignement secondaire en regard de leurs brillants résultats scolaires. Le principe de méritocratie instauré par la III^e^ République permet alors à des élèves issu-e-s de milieux moyens ou modestes d'avoir accès à des professions qui ne leur étaient pas traditionnellement destinées. Ainsi, des fils et des filles d'ouvriers, d'agriculteurs, d'employés, de petits commerçants… deviennent par la suite professeurs certifié-e-s voire agrégé-e-s, enseignant-e-s dans l'enseignement secondaire ou dans l'enseignement supérieur. Et même sans connaître le succès à un concours d'enseignement, le passage en khâgne permet de mener diverses carrières au sein du monde journalistique, politique ou encore au sein du secteur privé.

Toutefois, les représentations de genre déterminent les carrières empruntées par chacun et chacune, qu'il s'agisse des élèves reçu-e-s aux ENS ou non. Tout d'abord, les

[46] Notice réalisée par le dépouillement d'archives et le Répertoire des auteurs de théâtre : (www.repertoire.chartreuse.org)

hommes – et notamment les normaliens - investissent davantage les facultés que les femmes qui enseignent davantage en collège ou lycée, parfois au sein des plus hautes classes – notamment les sévriennes. En outre, certains normaliens occupent par la suite des postes dans la haute fonction publique. Les normaliennes de la rue d'Ulm, quant à elles, apparaissent en positions intermédiaires en empruntant les voies de la recherche comme leurs homologues masculins : elles font alors figure de pionnières à l'image des premières femmes devenues médecins, avocates ou encore inspectrices du travail à la fin du XIX$^{e}$ siècle ; rédactrices, cheffes de bureau, inspectrices de l'assistance publique dans l'entre-deux-guerres ou encore magistrates à partir de 1946.

L'accès des femmes à chacune de ces professions s'est organisé en plusieurs étapes - des pionnières à la banalisation. Les premières à intégrer un de ces métiers se sont heurtées à de fortes résistances et notamment aux déterminismes sexués définis par la société. En effet, comme l'explique Sylvie Schweitzer, « *à chaque étape d'ouverture de nouvelles professions, les nouvelles arrivantes sont confrontées aux mêmes critiques, voire sarcasmes, et au même type de ressources à mobiliser* »[47]. Les arguments, le plus souvent en lien avec le biologique, avancés par les plus sexistes - infériorité intellectuelle des femmes, dévouement naturel à sa famille, attributs féminins (séduction, émotivité, timidité, réserve, voix fluette, etc) incompatibles avec des métiers sollicitant des attributs considérés comme masculins (autorité, assurance, force, etc) - masquent des enjeux bien plus ancrés dans la sauvegarde de l'hégémonie des hommes aux postes les plus prestigieux et dans la crainte de la concurrence des femmes. Et ces dons féminins se retrouvent dans l'éventail des professions proposées aux agrégés et aux agrégées. Naturellement douées pour s'occuper des enfants, les femmes le seraient tout autant pour enseigner aux adolescentes ; et uniquement aux « adolescentes » puisqu'elles ne sauraient pas faire preuve suffisamment d'autorité avec des adolescents – argument d'ailleurs incompatible avec l'appel de professeures pour remplacer des enseignants des lycées de garçons pendant la guerre. L'ensemble de ces considérations justifie également la division sexuée d'accès aux professions supérieures des agrégés et des agrégées : aux hommes, l'enseignement en lycée mais aussi à l'université, la recherche scientifique, la haute fonction publique, le journalisme – professions à forte visibilité et reconnaissance sociale – aux femmes, essentiellement le professorat des collèges et des lycées avec ultime consécration, l'enseignement en CPGE ou les postes de direction.

[47] SCHWEITZER Sylvie, *Femmes de pouvoir. Une histoire de l'égalité professionnelle en Europe (XIX$^{e}$-XX$^{e}$ siècles), op. cit.*, p. 117.

Quoi qu'il en soit, qu'il s'agisse des filles ou des garçons, une bonne partie de ces élèves bénéficient du principe de méritocratie qui intervient dès l'enseignement primaire, en encourageant les meilleur-e-s élèves des écoles primaires à rejoindre l'enseignement secondaire par l'attribution d'une aide financière. Et les meilleur-e-s élèves des lycées et collèges investissent par la suite les classes préparatoires littéraires où le système de bourses perdure.

# II. Méritocratie et aides financières

La venue de ces fils et de ces filles des milieux moyens soulève la question du coût des études et des bourses, d'autant plus que les khâgnes lyonnaises recrutent des élèves de divers horizons.

## 1. Origines géographiques et lieux de vie

### *A. Un recrutement du sud-est de la France*

Le tableau suivant répartit les khâgneux du Lycée du Parc et les khâgneuses du Lycée de jeunes filles selon le lieu de vie de leurs parents au moment de leur entrée en Lettres supérieures.

Origines géographiques des khâgneux-ses du Lycée du Parc et des khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon, promotions 1924-1944[48]

| | Khâgneux Lycée du Parc | | | | Khâgneuses Lycée de jeunes filles | | | | Khâgneuses Lycée du Parc | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1924-1934 | | 1935-1944 | | 1925-1934 | | 1935-1944 | | 1925-1935 | |
| | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % |
| Lyon et proche banlieue[49] | 78 | 21,4 | 137 | 32,1 | 15 | 18,1 | 61 | 21 | 14 | 31,1 |
| Autres origines | 283 | 77,7 | 273 | 63,9 | 65 | 78,3 | 226 | 77,9 | 29 | 64,4 |
| Pays étrangers / colonies | 3 | 0,8 | 17 | 4 | 3 | 3,6 | 3 | 1,1 | 2 | 4,5 |
| Total | 364 | 100 | 427 | 100 | 83 | 100 | 290 | 100 | 45 | 100 |

Sur l'ensemble de la période, les lyonnais-es ne représentent qu'une minorité de khâgneux-ses. En effet, seuls 21,4% des garçons des promotions 1924-1934 et 18,1% des élèves du Lycée de jeunes filles de Lyon habitent Lyon ou sa banlieue proche. Ces parts n'évoluent guère la décennie suivante puisque seuls 32,1% des premiers et 21% des secondes sont lyonnais-es. Les écarts observés s'expliquent par le déclenchement de la guerre qui incite

[48] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Répertoires d'adresses des élèves, 3919W280-299, 1945-1967 / AD du Rhône, Fonds du Lycée Edouard Herriot, Livres de classes et fiches d'inscription, non classé.
[49] Proche banlieue de Lyon : Villeurbanne, Bron, Décines, Vaulx-en-Velin, Saint-Rambert...

davantage les élèves à rester à proximité de leurs parents. Enfin, un tiers des khâgneuses du Lycée du Parc est originaire de Lyon ou de sa banlieue proche. Inversement, entre deux tiers et les trois quarts des élèves proviennent de départements situés à plusieurs kilomètres de Lyon.

Plus précisément, les cartes ci-dessous montrent que le recrutement des khâgnes lyonnaises s'effectue principalement dans le quart sud-est de la France.

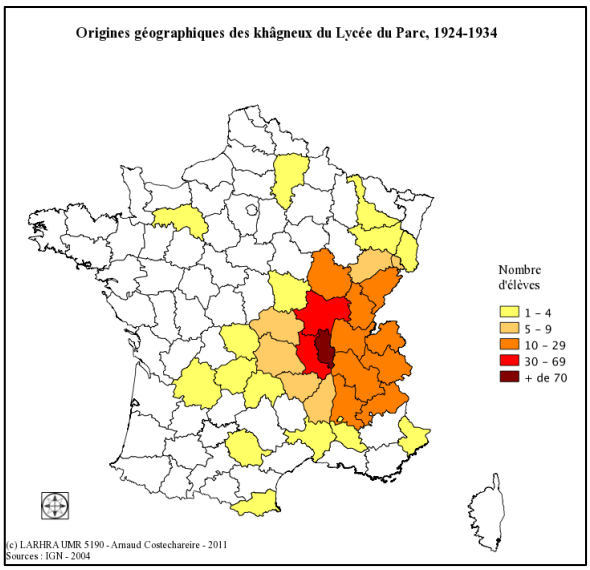


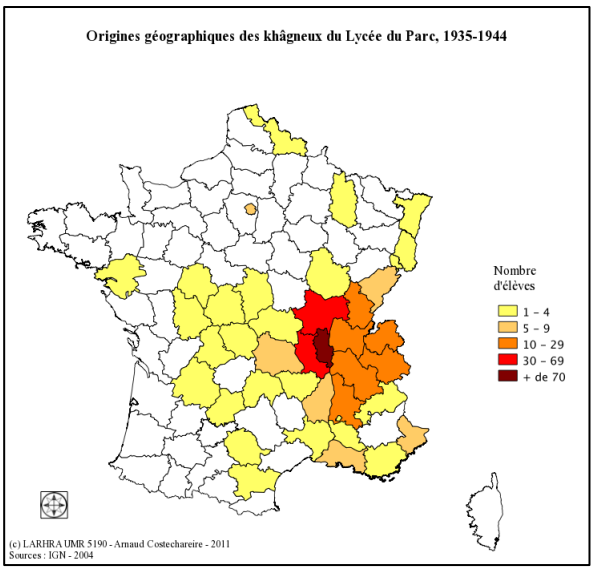


Entre 1924 et 1934, les élèves du Lycée du Parc proviennent essentiellement du Rhône (22,5%), de la Loire et de la Saône-et-Loire (9,3% chacun), auxquels il faut ajouter le Doubs (7,1%), l'Isère (6%) et l'Ain (5,2%). Les autres départements ne sont que marginalement représentés (moins de 5%) : la Savoie (3,8%), la Haute-Savoie (3,6%), la Drôme (3,6%) et la Côte d'Or (3,6%).

Sur la décennie suivante, le Rhône (34,4%), la Loire (12,9%) et la Saône-et-Loire (7,5%) continuent de fournir la majorité des élèves. L'Ain, l'Isère et la Drôme fournissent encore entre 3 et 5% des khâgneux.

Le recrutement géographique de la khâgne du Lycée de jeunes filles présente des similitudes avec celui de la préparation du Lycée du Parc[50].

[50] La carte suivante porte sur l'ensemble de la période 1924-1944, les promotions 1924-1934 ne comptant que très peu d'élèves.

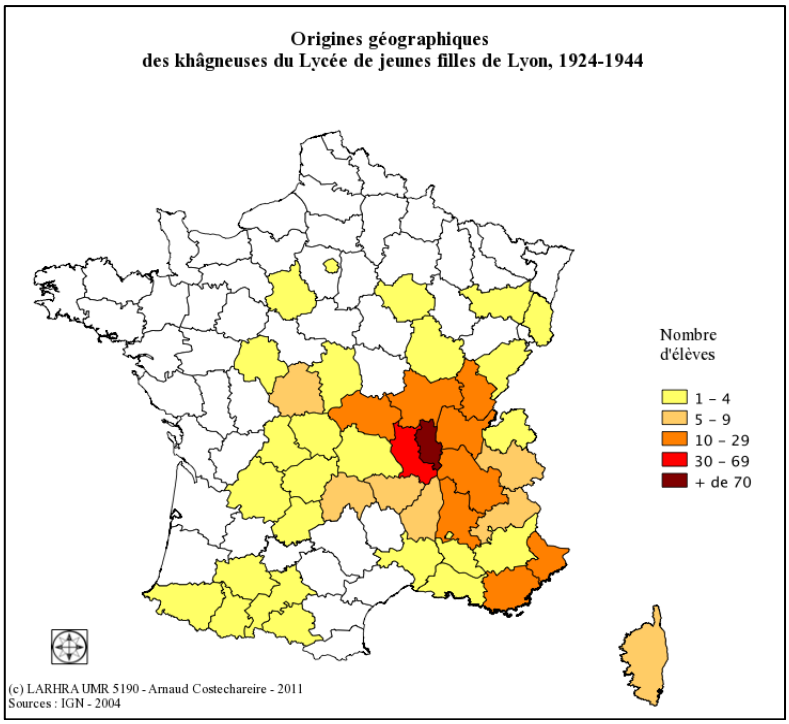


Le Rhône (22,9%), la Loire (10,7%) et la Drôme (7,6%) représentent les principaux départements d'origine des khâgneuses, auxquels il faut ajouter l'Ain (6%), l'Isère et la Saône-et-Loire (5,2% chacun). Ces six départements regroupent à eux seuls plus de la moitié des élèves (57,4%).

Les khâgneux et les khâgneuses des établissements lyonnais sont ainsi majoritairement originaires de départements proches de Lyon. Deux explications peuvent être avancées. Tout d'abord, la législation des bourses – que perçoit une majorité d'élèves, nous y reviendrons – oblige les bénéficiaires à intégrer la CPGE la plus proche du domicile familial. Ensuite, la réputation et les résultats obtenus incitent de nombreux élèves à rejoindre les préparations lyonnaises. Enfin, notons que le déclenchement de la guerre entraine la venue d'élèves issu-e-s des lycées de la zone occupée jusqu'en 1942 tels que Paris, Nancy, Strasbourg… nous l'avons vu.

L'éloignement de la khâgne du domicile familial, même d'une vingtaine de kilomètres, entraine des frais : logement et transport auxquels s'ajoutent les frais de scolarité ou encore d'entretien.

### *B. Lieux de vie et coût des études*

Le tableau suivant répartit les élèves des khâgnes lyonnaises selon leur régime et leur lieu de vie à Lyon.

Répartition des khâgneux-ses du Lycée du Parc et du Lycée de jeunes filles de Lyon selon leur statut et leur lieu de vie[51]

| | Lycée du Parc | | | | Lycée de JF | | | | Khâgneuses Parc | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1924-1934 | | 1935-1944 | | 1925-1934 | | 1935-1944 | | 1925-1935 | |
| | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % |
| Internes au Parc | **280** | **76,9** | **221** | **51,8** | **-** | **-** | **-** | **-** | **-** | **-** |
| Internes au Lycée de JF | **-** | **-** | **-** | **-** | **64** | **77,1** | **193** | **66,6** | **17** | **37,8** |
| ½ Pensionnaires | **31** | **8,5** | **42** | **9,8** | **2** | **2,4** | **5** | **1,7** | **-** | **-** |
| Parents | 29 | 93,5 | 23 | 54,7 | 1 | 50 | 3 | 60 | - | - |
| Autres | - | - | 4 | 9,5 | 1 | 50 | 1 | 20 | - | - |
| Non indiqué | 2 | 6,5 | 15 | 35,7 | - | - | 1 | 20 | - | - |
| Externes | **53** | **14,6** | **156** | **36,5** | **17** | **20,5** | **91** | **31,4** | **28** | **62,2** |
| Parents | 44 | 83 | 117 | 75 | 13 | 76,5 | 54 | 59,4 | 15 | 53,6 |
| Pension | - | - | - | - | 1 | 5,9 | 18 | 19,8 | 5 | 17,9 |
| Autres | 5 | 9,4 | 4 | 2,6 | - | - | - | - | 6 | 21,4 |
| Non Indiqué | 4 | 7,5 | 35 | 22,4 | 3 | 17,6 | 19 | 20,9 | 2 | 7,1 |
| Non Indiqué | **-** | **-** | **8** | **1,9** | **-** | **-** | **1** | **0,4** | **-** | **-** |
| Total | 364 | 100 | 427 | 100 | 83 | 100 | 290 | 100 | 45 | 100 |

Plusieurs situations s'observent, qu'il convient d'aborder successivement.

Tout d'abord, entre 1924 et 1934, 76,9% des khâgneux du Lycée du Parc et 77,1% des khâgneuses du Lycée de jeunes filles sont internes. Cette répartition n'est pas propre à la seule classe des Lettres supérieures. Par exemple, les élèves du Lycée du Parc entre 1932 et 1938 se répartissent comme suit :

Répartition des élèves du Lycée du Parc selon les cycles d'enseignement et le régime, 1932-1938[52]

| | CPGE | | Classes secondaires | | Classes primaires | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Nb | % | Nb | % | Nb | % |
| Internes | 949 | 46 | 574 | 10,9 | - | - |
| Demi-pensionnaires | 252 | 12,3 | 974 | 18,4 | 170 | 6,3 |
| Externes | 859 | 41,7 | 3732 | 70,7 | 2545 | 93,7 |
| Total | 2060 | 100 | 5280 | 100 | 2715 | 100 |

Alors que la moitié des élèves des CPGE est interne, seuls 10,9% des élèves secondaires sont logé-e-s au sein de l'établissement et aucun élève du primaire. Les classes préparatoires recrutant des filles et des garçons de divers horizons, des places d'internat leur

[51] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Tableaux des élèves de Lettres supérieures et de Premières supérieures, 1T2506 - 3919W309 / AD du Rhône, Fonds du Lycée Edouard Herriot, Livres de classes et fiches d'inscription, non classé.
[52] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Rapports périodiques du Lycée du Parc, 1T2364.

sont réservées. C'est particulièrement vrai concernant les khâgneux du Lycée du Parc et du Lycée de jeunes filles dont seul-e-s 20% sont de Lyon.

Sur la période 1935-1944, la part des élèves internes diminue quelque peu mais demeure importante, de l'ordre de la moitié des garçons et des deux tiers des filles. Au Lycée du Parc, deux éléments expliquent cette baisse. Tout d'abord, la part des Lyonnais croît de 21,4% à 32,1% des effectifs. Ensuite, le nombre de places disponibles à l'internat stagne au moment où le nombre d'élèves du lycée et des CPGE augmente. En effet, ils sont 303 à fréquenter une classe préparatoire en 1932 et 326 en 1937 ; ils sont 551 en 1940, 525 en 1941, 513 en 1942. Dès lors, bien que l'internat leur soit réservé, tous les élèves des CPGE ne peuvent être logés au lycée, faute de places.

Si la majorité des khâgneux du Lycée du Parc et des khâgneuses du Lycée de jeunes filles est interne, d'autres sont demi-pensionnaires ou externes. La plupart sont originaires de Lyon ou de sa banlieue proche et vivent chez leurs parents. C'est le cas de 29 khâgneux demi-pensionnaires sur 31 et 44 externes sur 53 (promotion 1924-1934) ; 23 demi-pensionnaires sur 42 et 117 sur 156 (promotion 1935-1944) mais aussi de 13 khâgneuses du Lycée de jeunes filles demi-pensionnaires sur 17 et 54 externes sur 91 (promotion 1935-1944). Quelques-un-e-s habitent chez des membres de leur famille. Yvon A., par exemple, est originaire de Saint-Étienne. Après des études secondaires au collège de la ville, ce fils de pharmaciens intègre la classe d'hypokhâgne à la rentrée 1938. Externe, il est logé chez son oncle, chirurgien-dentiste, durant son année de Lettres supérieures. De même, Gilbert S., fils d'officier, est originaire de Montauban. Cet élève intègre la classe préparatoire lyonnaise en 1943 en qualité d'externe. Il loge alors chez son oncle, ingénieur, pour son unique année d'hypokhâgne.

Certaines khâgneuses du Lycée de jeunes filles intègrent une pension, notamment sur la période 1935-1944 : c'est le cas d'au minimum 18 externes sur 91. Thérèse G., khâgneuse de 1941, est fille d'ingénieur. Originaire de Romans dans la Drôme, elle est logée dans une pension de jeunes filles 9, rue Bossuet, à 500 mètres du Lycée. Toutefois, à partir du mois de février 1942, elle rejoint l'internat de l'établissement et ce, jusqu'à la fin de sa scolarité.

Enfin, les khâgneuses du Lycée du Parc, établissement de garçons, présentent la particularité d'être toutes externes. Dix-sept d'entre elles sont logées à l'internat du Lycée de jeunes filles de Lyon, 15 chez leurs parents, 5 au sein d'une pension et 6 chez des particuliers. Par exemple, Madeleine M. est originaire de Marseille. Cette fille de clerc de notaire effectue des études secondaires au Cours Bastide avant de poursuivre des études à la Faculté de lettres

d'Aix. À la rentrée 1926, elle rejoint la classe préparatoire du Lycée du Parc. Elle loge alors chez la famille D. dont le père, inspecteur de l'enseignement primaire, vient d'être muté de Marseille à Lyon. Madeleine M. fréquente la khâgne avec Clementine D.

Ainsi, l'éloignement du domicile familial de Lyon nécessite un hébergement dans la ville. La majorité des élèves est interne au sein des établissements quand d'autres font appel à une pension ou à des particuliers. Ces logements entrainent des frais supplémentaires pour des familles appartenant pour la majorité aux classes moyennes. « Supplémentaires » puisque dans les années 1920, l'accès au lycée reste payant. Par la suite, l'instauration de la gratuité dans l'enseignement secondaire en 1933 ne concerne que l'externat simple et les classes de 6e à terminales. Les petites classes des lycées et des collèges et les CPGE restent, elles, payantes. Par exemple, en 1926, les tarifs annuels de l'internat du Lycée du Parc s'élèvent à 4212 Frs, ceux de la demi-pension à 2430 Frs, ceux de l'externat surveillé à 1296 Frs et ceux de l'externat simple à 918 Frs. À ces frais doivent s'ajouter les dépenses de frais d'entretien, de voyage, de vêtements ou encore de fournitures scolaires, somme difficilement chiffrable. Le tableau suivant met en relation ces tarifs avec quelques revenus déclarés par les familles des khâgneux-ses.

Part représentative de l'internat par rapport à la déclaration de revenus de quelques familles[53]

| Profession du père | Profession de la mère | Revenus totaux | % tarifs internat |
|---|---|---|---|
| Directeur école primaire | Institutrice | 32 640 Frs | 13 |
| Professeur | Sans profession | 32 090 Frs | 13,1 |
| Employé de banque | Institutrice | 27 214 Frs | 15,5 |
| Inspecteur primaire | Sans profession | 27 000 Frs | 15,6 |
| Officier administratif | Sans profession | 19 638 Frs | 21,4 |
| Pasteur | Sans profession | 13 785 Frs | 30,6 |
| Retraité des PLM | Sans profession | 10 075 Frs | 41,8 |
| Décédé | Ouvrière | 4444 Frs à 4944 Frs | pratiquement la totalité |

Les frais d'internat appliqués au Lycée du Parc en 1926 représentent une part différente des revenus familiaux selon la profession des parents. Ainsi, un directeur d'école primaire et une institutrice déclarent 32 640 Frs par an. Les frais d'internat représentent alors 13% des ressources de la famille. De même, un employé de banque et une institutrice déclarent annuellement 27 214 Frs. Les frais d'internat équivalent à 15,5% des revenus du père et de la mère. Certaines situations apparaissent bien plus complexes comme celle de cette famille de pasteur et dont la mère ne travaille pas ou encore de celle de cette veuve qui occupe un emploi d'ouvrière et dont les revenus couvrent tout juste les frais d'internat. Et le tableau ne prend pas en compte les charges des familles et notamment le nombre d'enfants.

[53] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Dossiers d'inscription des élèves, 1T2470 / 3919W186-247.

L'attribution d'une aide de l'État conditionne alors, pour certains élèves issus de milieux moyens ou modestes, la poursuite d'études supérieures.

## 2. Les aides financières perçues en khâgne

Les khâgneux et les khâgneuses peuvent bénéficier de plusieurs types d'aides : des bourses nationales, départementales, communales, des exonérations rectorales mais aussi des aides spécifiques en faveur de certaines catégories d'élèves sous forme de remises universitaires (pour les enfants d'enseignant-e-s), des remises de principe (pour les familles nombreuses à partir du 1941) et des subventions de l'office des pupilles de la nation.

### *A. Les bourses*

Le décret du 6 juillet 1926[54] réglemente le système de bourses dans les établissements de l'enseignement secondaire public, qu'elles soient nationales, départementales ou communales. Elles sont attribuées soit au titre d'une prolongation d'une aide obtenue lors des concours de bourses des classes secondaires, soit au « titre de bachelier », sans concours, avant d'intégrer une classe préparatoire.

Les élèves de l'enseignement secondaire désirant se présenter aux concours des bourses doivent préalablement constituer un dossier regroupant plusieurs renseignements sur la situation familiale et scolaire de l'élève :

-Une demande sur papier timbré écrite et signée par le père, la mère ou le tuteur indiquant l'établissement pour lequel le / la candidat-e sollicite une bourse. Le père, la mère ou le tuteur y prend l'engagement de payer, le cas échéant, la partie des frais de pension qui pourrait être laissée à sa charge. Il indique en outre la nature de la bourse (pension, demi-pension, entretien).

-L'acte de naissance de l'enfant et s'il y a lieu une pièce justifiant la nationalité française.

-Un certificat signé par le chef d'établissement où l'enfant a fait ses études indiquant d'une manière précise et détaillée ses notes et ses aptitudes.

-Un extrait des rôles des contributions payés par les parents du / de la candidat-e, certifié exact par le percepteur.

-Une feuille de renseignements, établie sur un modèle fourni par l'inspection académique, indiquant :

Les noms, prénoms, profession et adresse complète du père et de la mère, les noms et prénoms du / de la candidat-e, le nombre de ses frères et sœurs avec leur âge et s'il y a lieu leur situation de boursier-e et le taux de leur bourse ou leur profession ;

Les charges de famille, les ressources totales (parents et enfants) de la famille, à l'exclusion des allocations familiales ou des indemnités pour charges de famille, le cas échéant, les ressources propres des orphelins, le total des impositions payé par les parents.

[54] *Bulletin Officiel* de juillet, août, septembre 1926.

Les dossiers sont soumis à une commission départementale instituée par le décret du 12 février 1926. Cette dernière classe les candidat-e-s en deux catégories : d'une part, les élèves dont la situation de famille justifie l'aide éventuelle de l'État et d'autre part, les élèves dont la demande d'inscription ne paraît pas la justifier. Ces doubles propositions sont transmises au recteur de l'académie qui les soumet à une commission régionale qui centralise et harmonise les propositions des commissions départementales et établit une liste définitive des candidat-e-s admis-es à subir l'examen d'aptitude aux bourses[55].

Les élèves candidat-e-s pour la première fois à une bourse de CPGE doivent également fournir un dossier mais ces derniers ne sont pas systématiquement soumis aux commissions régionales. Ainsi la circulaire ministérielle du 7 avril 1938 indique que les « *dossiers des élèves candidats pour la première fois à une bourse de ce genre seront constitués dans les mêmes conditions que ceux des candidats à une bourse de série supérieure. Il n'a pas été prescrit formellement de les soumettre aux commissions départementales et régionales. Cette procédure est désirable au moins pour la commission régionale et sera suivie devant elle si les circonstances le permettent* »[56].

Un premier tableau répartit les khâgneux et les khâgneuses selon leur statut : boursier-e-s ou non.

Khâgneux-ses des lycées lyonnais des promotions 1924-1944 bénéficiant de bourses d'études[57]

| | Khâgneux du Parc | | | | Khâgneuses du Lycée de JF | | | | Khâgneuses du Parc | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1924-1934 | % | 1935-1944 | % | 1925-1934 | % | 1935-1944 | % | 1925-1935 | % |
| **A-Boursier-e-s** | **271** | **74,5** | **207** | **48,5** | **63** | **75,9** | **151** | **52,1** | **24** | **53,3** |
| B. Nationales | 268 | 73,6 | 203 | 47,5 | 63 | 75,9 | 151 | 52,1 | 24 | 53,3 |
| B. Départementales | 2 (+5) | 1,9 | (+5) | 1,2 | - | - | 1 | 0,3 | - | - |
| B. Municipales | (+7) | 1,9 | 2 (+1) | 0,7 | - | - | 1 | 0,3 | - | - |
| Autres bourses | 1 (+3) | 1,1 | 2 (+4) | 1,4 | - | - | 1 | 0,3 | - | - |
| **B-Non Boursier-e-s** | **77** | **21,1** | **215** | **50,4** | **20** | **24,1** | **136** | **46,9** | **20** | **44,4** |
| **C-Non indiqué** | **16** | **4,4** | **5** | **1,2** | **-** | **-** | **2** | **0,7** | **1** | **2,2** |
| Total A+B+C | **364** | **100** | **427** | **100** | **83** | **100** | **290** | **100** | **45** | **100** |

[55] Les familles peuvent formuler un recourt auprès du recteur dans les 8 jours suivant notification du refus formulée par la commission régionale. Le recteur statue un dernier ressort.
[56] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Attribution des bourses, Directives des autorités compétentes, 1T2575.
[57] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Tableaux des élèves de premières supérieures, 1T2506 / Bourses d'enseignement, Registre des boursiers, 1T2556-1T2562.

Entre 1924 et 1934, les trois quarts des khâgneux du Lycée du Parc et des khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon perçoivent une bourse d'études. La décennie suivante, seule la moitié des élèves présente encore ce profil. Cette diminution de la part des boursier-e-s s'explique d'une part par l'évolution du recrutement social des khâgnes, notamment au Lycée du Parc, et d'autre part, par les conséquences de la crise économique des années 1930[58] et de la Seconde Guerre mondiale, qui entaînent la baisse des crédits consacrés aux bourses. Toutefois, l'omniprésence de boursier-e-s en khâgne est remarquable en regard de la part qu'ils / elles représentent sur l'ensemble des établissements. Par exemple, le Lycée du Parc compte sur la période entre 10 et 20% d'élèves boursiers[59].

*a. La question des revenus et des charges familiales*

Déterminées en fonction des revenus des parents, du nombre d'enfants à charge mais également selon les résultats scolaires obtenus, les bourses doivent avant tout aider « *les élèves les plus laborieux des milieux les plus modestes* »[60]. Toutefois, comme l'indique Antoine Prost, dans l'entre-deux-guerres ces bourses aident davantage des familles qui peuvent s'aider elles-mêmes et des demi-bourses sont plus facilement distribuées. De même, leur attribution ne se décide pas seulement en fonction du mérite des enfants et de la fortune des parents mais représente « *aussi un moyen pour l'État d'administrer son personnel, de récompenser, à défaut d'une promotion ou d'une mutation flatteuse, un fonctionnaire dont on est satisfait* »[61].

Entre 1924 et 1944, les enfants issu-e-s des milieux les plus modestes sont pratiquement tous-tes boursier-e-s. François L.[62], par exemple, est fils de métallurgiste et sa mère ne travaille pas. Après des études secondaires au Collège de Charolles, cet élève rejoint la classe de Lettres supérieures du Lycée du Parc à la rentrée 1929. Il suit la formation littéraire pendant trois années. Originaire de Gueugnon, François L. est interne au Lycée. Ses parents déclarent en 1930 des revenus annuels de 8500 Frs alors que les frais de pension s'élèvent à 4968 Frs. Il perçoit alors une bourse complète d'internat. On peut également citer

[58] Dans ce sens, de nombreuses mesures budgétaires diminuent le montant des bourses : par exemple, la circulaire ministérielle du 12 avril 1934 supprime les promotions automatiques, la circulaire ministérielle du 27 décembre 1934 préconise une diminution de 5% « *en application des mesures budgétaires votées par le Parlement* », le décret loi du 16 juillet 1935 prescrit un prélèvement momentané de 10% sur les paiements de l'État dont les bourses nationales, les remises universitaires et les exonérations.
[59] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Situation annuelle de l'établissement, 1T2362.
[60] Cette expression est régulièrement employée dans les circulaires ministérielles concernant la législation des bourses d'études.
[61] PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement en France 1800-1967*, *op. cit.*, p 328.
[62] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W631.

l'exemple d'Alexis H.[63]. Fils d'employé de soierie, et de secrétaire à mi-temps, il effectue des études secondaires au Lycée de Roanne en qualité de boursier dès la classe de 6e. Khâgneux de 1943 à 1945, il est interne au Lycée. Fils unique, ses parents déclarent en 1944 des revenus annuels de 28 880 Frs alors que les tarifs de la pension sont fixés au 1er janvier 1944 à 10 134 Frs. Cet élève bénéficie alors d'une bourse complète à laquelle s'ajoute une bourse d'entretien de 900 Frs. Alexis H. explique à ce sujet : « *J'étais boursier depuis la 6e, et on m'avait expliqué qu'une aide financière continuerait à m'être accordée si j'étais accepté en khâgne. Je savais très peu de chose de l'université. De toute manière, les ressources modestes de mes parents ne m'auraient pas permis d'être étudiant à la faculté de lettres* »[64]. L'intérêt de garder le bénéfice d'une bourse allouée pendant des études secondaires justifie ici de poursuivre des études en khâgne. Ces considérations se retrouvent également dans les déclarations de Valentin B.[65]. Ce fils d'employé à la compagnie du gaz de Nice, et dont la mère ne travaille pas, effectue des études secondaires au Lycée de Nice, boursier dès la classe de 6e. À la rentrée 1943, il intègre la classe préparatoire du Lycée du Parc. Interne, il bénéficie d'une bourse d'études pendant les deux années qu'il passe à Lyon. Comme Alexis H., il déclare que « *la khâgne [lui] permettait de conserver, en élève interne, la bourse qui [lui] avait permis de faire, sans difficultés, [ses] études secondaires. Elle n'excluait d'ailleurs pas, la possibilité de suivre des cours à l'université* »[66].

Les exemples cités jusqu'à présent concernent des familles issues de milieux modestes ou moyens. Les catégories socioprofessionnelles supérieures ou les franges supérieures des classes moyennes regroupent, en toute logique, moins de boursier-e-s au regard des ressources déclarées par les parents. Il s'agit alors le plus souvent de familles nombreuses, ce qui justifie une aide de l'État. C'est le cas d'André G.[67]. Né le 17 octobre 1918 à Lyon, ce fils d'ingénieur, et dont la mère ne travaille pas, habite chez ses parents avec ses douze frères et sœurs, avenue Berthelot à Lyon (7e arrondissement). Il effectue des études secondaires au sein de l'enseignement privé, à l'Externat Saint-Joseph, jusqu'en classe de 1ère. En 1934, il intègre le Lycée du Parc en classe de Philosophie avant de poursuivre en hypokhâgne. Demi-pensionnaire, il perçoit une bourse complète de 2808 Frs, au titre de famille nombreuse, couvrant ainsi l'ensemble des frais incombant à la famille. Cette bourse est revalorisée tout au long de sa scolarité au Lycée du Parc suivant l'évolution des tarifs de l'établissement. Après

[63] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Dossiers d'inscription des élèves, 3919W214.
[64] Questionnaire Alexis H.
[65] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Dossiers d'inscription des élèves, 3919W198.
[66] Questionnaire Valentin B.
[67] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W565.

deux échecs au concours, il est autorisé à redoubler mais préfère intégrer la khâgne du Lycée Henri IV à Paris où il perçoit une bourse complète d'internat.

Enfin, les orphelin-e-s de père représentent une catégorie particulière. Pratiquement tous et toutes sont boursier-e-s. Parmi eux / elles, on compte de nombreux et nombreuses pupilles de la nation, dont le statut est défini par la loi du 24 juillet 1917. Au minimum 46 khâgneux du Lycée du Parc[68] (12,6%) et 15 khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon (18,1%) des promotions 1924-1934 sont dans ce cas. Olivier Faron s'est intéressé à la question. Pour l'historien, la loi de 1917 « *constitue le texte fondamental, servant encore aujourd'hui de référence. La principale innovation consiste à l'élaboration d'une distinction fondamentale : un pupille de la nation n'est pas un orphelin de guerre, au sens strict du terme. Les pupilles sont soit des orphelins au sens classique du terme, soit des enfants assimilés aux orphelins parce que leur père, mère ou soutien de famille « est dans l'incapacité de gagner sa vie par le travail, en raison de blessures reçues ou de maladies contractées ou aggravées par suite de la guerre »* »[69]. Après la loi de 1917, l'État doit prendre en charge la formation des pupilles de la nation. Dans ce sens, des mesures particulières sont prises à l'attention des orphelin-e-s de guerre : par exemple, les barèmes servant à mesurer la situation familiale des candidat-e-s aux bourses sont adaptés[70] ou encore les dispenses d'âge existantes pour les boursier-e-s ordinaires sont reculées d'un an (à partir de 1928 concernant les bourses à titre de bachelier-e). Toutefois, ces mesures restent limitées. Ainsi, « *les pupilles méritants sont donc aidés un peu mieux et un peu plus, mais de facto guère mieux et guère plus ; les autres étant exclus des études. En fin de compte, la situation des orphelins ne se distingue donc pas véritablement de celle des autres enfants* ».

Il n'en reste pas moins que la plupart des pupilles de la nation présent-e-s en khâgne perçoivent des bourses complètes ou au 5/6e au regard de la situation familiale précaire et les ressources déclarées par les familles amputées d'un revenu complet du parent décédé. Barthelemy E., par exemple, est né le 10 août 1906. Son père, conducteur de travaux à la voirie de Roanne, décède lors de la Première Guerre mondiale. Sa mère occupe un emploi d'ouvrière. Après des études au Lycée de Roanne où il perçoit une bourse de demi-pension, il rejoint la classe de Lettres supérieures du Lycée du Parc à la rentrée 1925 en tant qu'interne. Sa mère déclare de maigres revenus : 944 Frs de pension et entre 3500 et 4000 Frs de salaires.

[68] Certains élèves déclarent leur père décédé mais rien n'indique qu'ils s'agissent de pupilles de la nation.
[69] FARON Olivier, *Les enfants du deuil, orphelins et pupilles de la nation de la première guerre mondiale (1914-1941)*, Editions la découverte, Paris, 2001, p. 107.
[70] Olivier Faron note : « des coefficients sont fixés, notamment pour la dimension de la progéniture : 5 points pour plus de 5 enfants vivants, ou plus de 4 orphelins de père, ou plus de 2 orphelins de père et de mère, 4 points pour 4 enfants vivants, ou 3 orphelins de père, ou un orphelin de père et de mère… », *Ibid.*, p. 187.

Les tarifs de la pension s'élèvent à 4212 Frs. Issu d'une famille de six enfants, pupille de la nation, Barthelemy E. perçoit alors une bourse complète couvrant l'ensemble des frais de scolarité.

Dans les familles où les revenus apparaissent plus importants ou le nombre d'enfants moindre, l'élève, bien que pupille de la nation, voit sa bourse diminuée. C'est le cas de Célestin L. Né le 13 décembre 1907, son père décède lors de la Première Guerre mondiale. Sa mère est professeure à l'école normale de filles de Mâcon. Après des études secondaires au Lycée de Mâcon, il rejoint en 1925 la classe préparatoire du Lycée du Parc en tant qu'interne jusqu'en 1928. Issu d'une famille de trois enfants, il perçoit une bourse dès son entrée dans l'établissement lyonnais. En 1928, sa famille déclare 26 080 Frs alors que les frais d'internat se montent à 4644 Frs. Le montant de sa bourse s'élève à 1800 Frs à laquelle s'ajoute une remise universitaire de 918 Frs couvrant les frais d'externat.

La loi de 1917 crée également un Office National des Pupilles de la nation qui s'appuie sur des offices départementaux. Ces derniers peuvent alors accorder des compléments de bourse aux pupilles si, comme l'indique le secrétaire général de l'office départemental du Rhône, « *une famille estime insuffisante la bourse nationale attribuée* »[71]. Deux situations ont été repérées. Tout d'abord, Julien D. perçoit une bourse partielle qui est complétée par une subvention de l'OPN. Né le 30 juillet 1918, ce pupille de la nation, dont la mère ne travaille pas, effectue des études secondaires au Collège de Villefranche en percevant une bourse. En 1936, il rejoint l'hypokhâgne du Lycée du Parc en tant qu'interne. Les frais de pension s'élèvent à 5292 Frs et cet élève perçoit une bourse de 4320 Frs. Sa mère sollicite alors un complément de bourse auprès de l'office départemental du Rhône. Le préfet indique alors au proviseur du Lycée du Parc qu'une subvention de 975 Frs est accordée à cet élève, ce qui équivaut à rendre sa bourse complète.

Certain-e-s pupilles se voient aussi attribuer une aide de l'OPN alors qu'ils / elles bénéficient déjà d'une bourse complète. Xavier D. est l'un d'eux / elles. Né le 17 juillet 1913, son père, pharmacien, décède pendant la Première Guerre mondiale. La famille, de deux enfants, vit sur les revenus de la mère, expéditionnaire aux contributions directes. Après des études secondaires à l'Externat Saint-Joseph de Lyon, le jeune Xavier intègre l'hypokhâgne du Lycée du Parc en qualité de demi-pensionnaire et perçoit une bourse complète. Cette aide est complétée par une subvention de l'OPN de 2400 Frs en 1932-1933 puis de 1000 Frs en 1933-1934.

[71] Lettre du 20 juin 1939 adressée au proviseur du Lycée du Parc, AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Attribution des bourses, Directives des autorités compétentes, 1T2575.

Les khâgneux et les khâgneuses lyonnais-es perçoivent régulièrement des bourses d'études. Attribuées selon les ressources et les charges de la famille, ces aides sont également définies selon le régime des élèves. Au Lycée du Parc entre 83,9% et 65,3%[72] des internes, entre 67,7% et 50% des demi-pensionnaires et un quart des externes sont boursiers. Au Lycée de jeunes filles, entre 62,2% et 89,1% des internes sont boursières[73]. Certaines khâgneuses du Lycée du Parc présentent la particularité de percevoir une bourse au sein de l'établissement où elles suivent les cours à laquelle s'ajoute une bourse d'internat perçue parce que logée au sein du Lycée de jeunes filles de Lyon. Ainsi, sur les 17 filles concernées, 4 perçoivent uniquement une bourse d'externat au Lycée du Parc (ou une remise universitaire), 12 perçoivent deux bourses, une d'externat et une d'internat, et 1 ne perçoit aucune aide. Deux exemples illustrent ces situations. Le premier concerne Paule R.[74]. Cette fille de bibliothécaire adjoint, dont la mère ne travaille pas, effectue des études au Lycée de jeunes filles d'Annecy d'où elle est originaire. Elle intègre l'hypokhâgne du Lycée du Parc à la rentrée 1935 pour deux années. En 1937, ses parents déclarent des revenus de 12 400 Frs. Externe, elle est logée à l'internat du Lycée de jeunes filles de Lyon et perçoit à ce titre deux bourses : la première, de 918 Frs, reçue au Lycée du Parc couvre les frais d'externat ; la seconde, de 3717 Frs, reçue au Lycée de jeunes filles, couvrent l'ensemble des frais d'internat[75]. Le second exemple concerne Andrée P.[76]. Cette fille de docteur effectue des études secondaires au Collège de jeunes filles de Toulon avant d'intégrer l'hypokhâgne du Lycée du Parc à la rentrée 1929. Externe, elle est logée à l'internat du Lycée de jeunes filles de Lyon mais ne perçoit aucune bourse, certainement[77] au regard des revenus déclarés par la famille.

De nombreux-ses élèves des khâgnes lyonnaises, notamment les internes, bénéficient ainsi de bourses d'études. Ces aides prennent alors plusieurs formes : bourses nationales, départementales, communales, bourses d'autres ministères mais aussi des exonérations rectorales.

[72] 83,9% en 1924-1934 ; 65,2% en 1935-1944.
[73] Les chiffres des demi-pensionnaires et des externes ne sont pas représentatifs.
[74] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W760.
[75] Entre 1935 et 1937, les frais d'internat du Lycée de jeunes filles s'élèvent à 4635 Frs. Jacqueline Roze ne doit régler que la part inhérente à l'internat et est exemptée des frais d'externat de 918 Frs. Elle touche donc 3717 Frs de bourse d'internat.
[76] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W714.
[77] Nous ne disposons pas de la déclaration de revenus des parents.

*b. Les différents types de bourse*

Les bourses perçues en CPGE correspondent, dans la grande majorité des cas, à des bourses nationales. Parmi elles, des bourses dites d'entretien sont créées par le décret du 25 mai 1929[78]. La circulaire ministérielle du 8 juin 1929[79] adressée aux recteurs d'académie y fait référence :

> « *L'attribution de bourses d'entretien et de complément d'entretien [...] doit permettre d'ouvrir les portes de nos lycées et collèges aux enfants bien doués, que l'insuffisance des ressources de leurs parents en aurait tenus écartés. Les difficultés économiques des années que nous traversons ont incité les familles à orienter l'avenir de leurs enfants vers des enseignements moins longs et moins onéreux ; le nombre de renonciations aux bourses incomplètes a augmenté dans des proportions inquiétantes et a révélé que bien des familles étaient arrivées à la limite de leurs capacités financières pour les études de leurs enfants* »

La création des bourses d'entretien est ainsi concomitante à une crise de recrutement de l'enseignement secondaire au profit de l'enseignement primaire supérieur. La circulaire ajoute que « *le rôle des bourses d'entretien et de compléments d'entretien doit être d'aider les boursiers méritants, d'encourager les familles à opter pour les études secondaires quand leurs enfants s'y sont révélés aptes et de recruter pour la haute culture les intelligences les plus vigoureuses en quels que milieux qu'elles se trouvent* ». Elles peuvent ainsi s'ajouter à des bourses d'internat, de demi-pension ou d'externat. Jacques C.[80] est fils de potier et d'épicière. Après des études secondaires au Lycée de Saint-Étienne, boursier dès la classe de 6e, il rejoint la classe de Lettres supérieures du Lycée du Parc à la rentrée 1942 pour trois années. Ses parents déclarent en 1943 des revenus de 41 820 Frs. Interne, les frais de pension s'élèvent cette année à 7965 Frs, ce qui représente 20% des ressources totales de la famille. Ainé de trois enfants, il perçoit alors une bourse complète. En 1945, ses parents déclarent des revenus de 51 400 Frs alors que les frais d'internat s'élèvent à 10 287 Frs. Jacques C. continue de percevoir une bourse complète à laquelle s'ajoute une bourse d'entretien de 1080 Frs.

À côté des bourses nationales, des bourses municipales et départementales sont également attribuées mais de manière marginale. Seul-e-s 12 garçons et 2 filles percevant ce type d'aide ont été repéré-e-s sur l'ensemble de la période. Elles peuvent compléter une fraction de bourse nationale. Cependant comme le précise l'article 16 du décret du 6 juillet 1926 « *chaque fois que le total des bourses dépassera le tarif [appliqué par*

[78] *Journal Officiel* du 30 mai 1929.
[79] Circulaire Ministérielle du 8 juin 1929, AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Attribution des bourses, Directives des autorités compétentes, 1T2566.
[80] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Dossiers d'inscription des élèves, 3919W200.

*l'établissement], le taux de la bourse nationale sera automatiquement réduit de l'excédent* »[81].

Les bourses municipales sont attribuées par la ville de Lyon, uniquement à des Lyonnais et des Lyonnaises. La municipalité peut également rembourser les frais de fournitures scolaires et de livres nécessaires[82] aux familles qui en font la demande[83]. Les bourses départementales, quant à elles, sont attribuées par les départements d'origines des élèves. Par exemple, dans un courrier du 13 octobre 1934[84], le préfet du Gard informe le proviseur du Lycée du Parc de l'attribution d'une bourse complète d'internat à un khâgneux originaire d'Alès, fils d'un chef de bureau. Cette bourse comprend alors les frais de pension, d'études, de trousseau et de fournitures scolaires pour les internes ; les frais d'externat et de fournitures scolaires pour les externes. Le versement de la bourse est assujetti à la production d'un mémoire réalisé par l'élève bénéficiaire. Le boursier doit obtenir de très bons résultats scolaires comme l'indique le préfet du Gard : « *Je vous rappelle, en outre, que vous devrez me fournir à la fin de l'année scolaire tous renseignements sur cet élève, ainsi que ses notes scolaires, pour que le conseil général puisse apprécier si les sacrifices qu'il s'impose en sa faveur sont justifiés* ». De même, le préfet de l'Ain écrit au proviseur du Lycée du Parc que « *les bourses départementales étant concédées sous réserve que les bénéficiaires se rendent dignes, par leur travail et leur conduite, des sacrifices consentis en leur faveur par le département, je vous prie de vouloir bien m'adresser, à la fin de chaque trimestre, avec votre appréciation, les relevés de notes obtenues par les boursiers du département* »[85].

Enfin, quelques autres élèves sont aidé-e-s par une bourse de protectorat ou encore par une bourse attribuée par un autre ministère que celui de l'Éducation nationale. Toutefois, leur nombre ne dépasse guère l'unité sur la période. On peut citer le cas de Louis M.[86]. Né le 18 septembre 1921 à Toulon, ce fils de retraité de la marine, réformé à 100%, et de secrétaire, effectue des études secondaires à Toulon. Il rejoint l'hypokhâgne du Lycée Louis le Grand en 1938-1939 avant de se replier sur la préparation de Rennes en

[81] *Bulletin Officiel* de juillet, août, septembre 1926.
[82] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Bourses d'enseignement, propositions et suivi des attributions, 1T2570.
[83] Par décision du 10 août 1936, le Conseil Municipal de Lyon décide que la ville de Lyon ne prend à sa charge que la fourniture des livres classiques. A partir de la rentrée 1936, les fournitures scolaires ne sont plus remboursées. D'autre part, la lettre-circulaire adressée aux familles stipule « *L'Administration municipale, désireuse de réprimer des abus souvent constatés dans les demandes de remboursement de livres et fournitures manifestement exagérées, a décidé que les livres classiques seraient fournis gratuitement par la librairie Moraud, adjudicataire de la ville de Lyon* ». AD du Rhône, 1T2573, Fonds du Lycée du Parc, Bourses d'enseignement, propositions et suivi des attributions.
[84] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Bourses d'enseignement, propositions et suivi des attributions, 1T2571.
[85] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Bourses d'enseignement, propositions et suivi des attributions, 3919W538.
[86] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Dossiers d'inscription des élèves, 3919W225.

1939-1940. L'année suivante, Louis M. intègre la khâgne du Lycée du Parc en qualité d'interne et perçoit une bourse du ministère de la Marine de par le statut de son père.

Des mesures sont également prévues en cas de changement brutal dans la situation familiale d'un élève (perte d'emploi d'un parent, décès...). Un-e élève non boursier-e peut alors bénéficier d'exonération rectorale qui doit lui permettre de poursuivre ses études jusqu'au prochain mouvement des bourses. C'est le cas par exemple de Charles C. Né le 25 juillet 1915 à Marnaz (Haute-Savoie), ce fils de comptable et de receveuse des Postes effectue des études secondaires au Collège de Bonneville, bénéficiant d'une bourse d'internat. Il intègre l'hypokhâgne du Lycée du Parc en octobre 1932 en qualité de pensionnaire. Alors que les frais d'internat s'élèvent à 5130 Frs, il perçoit une bourse de 3600 Frs. Suite au décès de son père au début de l'année 1933, il bénéficie d'une exonération rectorale de 510 Frs par trimestre. Additionnée à la somme déjà perçue, la bourse d'internat dont bénéficie cet étudiant devient alors complète. L'État relève sa bourse à 5292 Frs l'année suivante, couvrant ainsi la totalité des frais d'internat.

Une fois attribuées, les bourses sont régies par des règles de fonctionnement bien précises. Le système prévoit des prolongations, des déchéances, des promotions et des possibilités de transfert de bourses.

*b. Prolongations et déchéances de bourses*

Les boursier-e-s de l'enseignement secondaire gardent le bénéfice de l'aide allouée jusqu'à leurs dix-neuf ans. Les bourses à titre de bachelier sont accordées à des élèves de moins de vingt ans[87]. Attribuées pour un an, elles peuvent être renouvelées une, deux ou trois fois selon l'âge des élèves et les résultats obtenus. Dans ce sens, l'article 6 du décret du 6 juillet 1926 crée un tableau d'honneur spécial des boursier-e-s.

Les khâgneux et les khâgneuses de plus de dix-neuf ans et moins de vingt ans au 1er octobre de l'année scolaire peuvent obtenir une première prolongation. C'est généralement le cas des élèves de Lettres supérieures qui intègrent la classe préparatoire à dix-huit ans. Ils / elles doivent alors justifier de bons résultats scolaires et être inscrit-e-s au tableau d'honneur des boursier-e-s au risque, dans le cas inverse, d'être déchu-e-s de leur bourse. René B., par exemple, est fils de directeur d'école primaire et sa mère ne travaille pas. Il intègre la classe de Lettres supérieures à la rentrée 1935 en qualité d'interne en bénéficiant

[87] Le décret du 3 mars 1928 recule d'un an la limite d'âge des bourses à titre de bachelier-e pour les pupilles de la nation (21 ans).

d'une bourse partielle. À la fin de l'année, le conseil des professeurs indique que « *le travail et les résultats sont insuffisants* », que René B. est « *peu doué pour le français et la philosophie* » et qu'il « *n'a aucune chance d'entrer à l'École Normale Supérieure* »[88]. Non admis dans la classe supérieure et non inscrit au tableau d'honneur, René B. est déchu de sa bourse et quitte l'établissement.

Si l'inscription au tableau d'honneur des boursier-e-s permet d'obtenir une prolongation de bourse, quelques situations apparaissent confuses à l'image des parcours de Pierre O. et de François F. Le premier est fils d'instituteur et d'institutrice et originaire de Gap ; le second, fils d'une chef de division de la préfecture de la Drôme, et originaire de Valence. Tous deux intègrent l'hypokhâgne du Lycée du Parc en 1930, sont internes et perçoivent une bourse partielle. Le 2 août 1932 le recteur écrit à l'inspecteur d'académie que « *bien que les élèves François F. et Pierre O. boursiers nationaux au Lycée du Parc aient été inscrits au tableau d'honneur des boursiers, Monsieur le proviseur a donné un avis défavorable à leur demande de prolongation de bourse* »[89]. Et le 10 août, le proviseur justifie sa décision :

> « *Les élèves François F. et Pierre O., de Première supérieure ont eu au cours des deux années passées au Lycée du Parc, une conduite correcte et ont travaillé consciencieusement. Le conseil de classe a voulu le constater en ne leur refusant pas l'inscription au tableau d'honneur des boursiers. Mais ces deux années ont suffi à démontrer qu'ils doivent abandonner tout espoir d'être jamais admissibles au concours de l'ENS ou des bourses de licence en raison de leurs aptitudes médiocres et la stagnation de leurs progrès. Leurs professeurs, que j'ai d'ailleurs appuyés, n'ont pas cru pourvoir donner un avis favorable à leur demande de prolongation de bourse* »

Le recteur suit alors les recommandations des professeurs et du proviseur du Lycée du Parc en supprimant l'aide allouée à ces deux élèves tout en faisant remarquer qu' « *ils n'auraient pas dû être inscrits au tableau d'honneur des boursiers* ».

Ensuite, les boursier-e-s qui ont vingt ans accomplis au 1er octobre de l'année scolaire, doivent, pour obtenir une deuxième et éventuellement une troisième prolongation, justifier de l'admissibilité à une Grande École de l'État, à moins qu'ils / elles ne soient par une mesure tout à fait exceptionnelle, en raison de leurs notes et des leurs chances de succès dans un concours ultérieur, l'objet d'une proposition spéciale du / de la chef-fe d'établissement et des professeur-e-s. Si la première prolongation est accordée par le recteur d'académie, les deuxième et troisième sont délivrées par décision ministérielle. Par exemple, après le

[88] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Par Parc, Bourses d'enseignement, propositions et suivi des attributions, 1T2573.
[89] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Par Parc, Bourses d'enseignement, propositions et suivi des attributions, 1T2569.

concours de 1938, 10 khâgneux, non admissibles rue d'Ulm et de plus de vingt ans, demandent une prolongation de bourse pour l'année suivante. Tous reçoivent un avis favorable en raison de leurs résultats obtenus en classe préparatoire et obtiennent la prolongation demandée. De même, l'hypokhâgne de 1937 compte 19 boursiers sur 38 élèves. À la fin de l'année scolaire, 4 élèves ont plus de vingt ans et sollicitent une deuxième prolongation de bourse. Trois reçoivent un avis favorable. Seul Jean T. ne reçoit pas l'appui du proviseur. Né le 11 février 1918, ce fils d'ajusteur effectue ses études secondaires au Lycée de Saint-Étienne en percevant une bourse. À la rentrée 1937, il rejoint la classe de Lettres supérieures du Lycée du Parc en qualité d'interne. Il perçoit alors une bourse partielle de 3060 Frs. À la fin de l'année, âgé de vingt ans et demi, il sollicite une prolongation de bourse. Cependant, le conseil des professeurs et le proviseur du Lycée du Parc n'émettent pas un avis favorable : « *élève de Première supérieure préparatoire, résultats nettement insuffisants en lettres et en philosophie, passables seulement en allemand. Trop âgé pour faire une nouvelle année de Première supérieure préparatoire. Proposé pour la déchéance de sa bourse* »[90]. Déchu de sa bourse, Jean T. quitte la classe préparatoire à la fin de l'année 1938.

Ces conditions d'âge sont très strictes. La situation économique de la France dans les années 1930 a pour conséquence d'accentuer un peu plus les exigences pour obtenir une prolongation de bourse. C'est le sens du courrier d'Aimé Berthod, ministre de l'Éducation nationale, adressé aux recteurs d'académie le 2 mai 1934 :

> « *J'ai constaté trop souvent une tendance regrettable à maintenir comme boursiers dans les CPGE des élèves que ni leurs aptitudes ni leur âge ne désignaient pour de telles préparations. Cette année précisément, où l'insuffisance des crédits m'oblige à opérer une sélection sévère parmi les candidats aux divers concours des bourses, il est vivement désirable que les prolongations de bourses soient réservées à ceux de nos élèves qui ont quelques chances d'aborder avec succès les concours d'entrée aux Grandes Écoles* »[91]

Ainsi en 1934, Marc S., boursier du Lycée du Parc depuis 1931, se voit refuser la prolongation de son aide. Né le 8 septembre 1912, cet élève intègre la classe de 6e au Lycée de Besançon, à douze ans, en bénéficiant d'une bourse. Après une scolarité sans redoublement, il rejoint la classe préparatoire de Lyon en 1931 à dix-neuf ans. En 1934, au moment des délibérations concernant les prolongations de bourses, un différent apparait entre la famille et l'administration. Dans une lettre adressée au proviseur le 1er octobre 1934, la mère de Marc S. explique que son fils « *est rentré en Première supérieure préparatoire au*

[90] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Bourses d'enseignement, propositions et suivi des attributions, 1T2575.
[91] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Bourses d'enseignement, propositions et suivi des attributions, 1T2579.

*Lycée du Parc à dix-neuf ans révolus ; en obtenant une bourse d'internat pour l'année scolaire 1931-1932 ; une première prolongation pour 1932-1933 ; une deuxième prolongation pour 1933-1934, enfin nous demandions une troisième prolongation qui vient de lui être refusée* ». Elle précise aussi que « *les élèves entrés à la même date que lui en Première supérieure préparatoire, mais nés en 1913 ont obtenu pour cette présente année une troisième prolongation qui leur permet de se présenter une troisième fois au concours d'entrée à Normale supérieure, alors que mon fils se voit cette dernière année de préparation refusée* ». En revanche, en réponse, le proviseur du Lycée du Parc explique que « *Marc étant né le 8 septembre 1912 ayant, par conséquent, atteint l'âge de dix-neuf ans avant le 1er octobre 1931, avait besoin d'une prolongation de bourse pour l'année scolaire 1931-1932. Il a obtenu une deuxième prolongation de bourse pour l'année 1932-1933 et une troisième prolongation pour l'année scolaire 1933-1934. Cette dernière prolongation lui a été d'ailleurs accordée par faveur spéciale, puisque, sauf cas exceptionnel, les candidats doivent justifier de l'admissibilité à une grande école* »[92]. Ainsi, à quelques jours près, Marc S. se voit refuser une prolongation de bourse. On atteint ici une limite du système. Si cet élève était né le 2 octobre 1912, il aurait pu bénéficier d'une nouvelle bourse.

Les khâgneux et les khâgneuses qui perçoivent une bourse sont tenu-e-s d'obtenir de bons résultats scolaires au risque, dans le cas inverse, d'être déchu-e-s de leur aide. Ces élèves peuvent également bénéficier de promotions automatiques ou exceptionnelles et faire l'objet de transfert d'un établissement à un autre selon des règles précises.

*c. Promotions et transferts*

L'article 8 du décret du 6 juillet 1926 précise que « *les bourses d'État, des départements et des communes sont concédées en totalité ou par fractions* » et prévoit des promotions de bourses dites « automatiques » ou « exceptionnelles ».

Lorsque les tarifs des établissements sont augmentés, les élèves titulaires d'une bourse nationale complète voient la somme qui leur est attribuée augmentée en conséquence ; les boursier-e-s titulaires d'une fraction de bourse doivent faire l'objet d'une proposition du recteur. Cependant, dès 1934, ces promotions automatiques sont remises en cause par les difficultés économiques que traverse la France dans les années 1930. Dans un courrier adressé

[92] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Bourses d'enseignement, propositions et suivi des attributions, 1T2571.

aux recteurs d'académie du 12 avril 1934, Aimé Berthod, ministre de l'Éducation nationale, indique que :

> « *En présence des difficultés actuelles, qui commandent impérieusement, dans tous les domaines, les mesures d'économies susceptibles d'être réalisées, j'ai décidé qu'à partir du 1er avril, aucune promotion dite automatique pour les titulaires des bourses complètes actuellement en cours d'études dans les lycées, collèges et cours secondaires ne pourrait être accordée autrement que dans des cas exceptionnels. Il vous appartiendra, lorsque vous estimerez que des familles se trouvaient dans l'impossibilité absolue d'acquitter la différence laissée désormais à leur charge, de me saisir d'une proposition spéciale, accompagnée de toutes les justifications nécessaires* »[93]

Ces promotions automatiques sont rétablies par la circulaire du 19 décembre 1936 mais ne concernent, dans un premier temps, que les élèves des classes terminales intégrant une CPGE.

À côté de ce système, des promotions exceptionnelles peuvent être accordées aux élèves qui présentent des situations familiales difficiles mais uniquement s'ils / elles présentent de très bons profils scolaires. Dans une note adressée aux boursier-e-s, le proviseur du Lycée du Parc rappelle que « *les promotions de bourse sont des récompenses. Elles ne peuvent donc être accordées, sauf cas exceptionnels, qu'à de très bons élèves qui se sont tout particulièrement signalés par leur travail et les résultats obtenus* »[94]. La législation se durcit dans les années 1930 en raison des compressions budgétaires. Maurice M. en subit les conséquences. Ce fils de contrôleur de PTT à la retraite perçoit une bourse d'internat au Lycée de Chambéry de 3060 Frs pendant ses études secondaires. Il rejoint la classe de Lettres supérieures du Lycée du Parc à la rentrée 1933. En janvier 1935, il sollicite une promotion de bourse. Le recteur lui répond alors :

> « *Un petit nombre seulement de demandes de promotion formé en faveur des non pupilles a pu être accueilli. Les compressions budgétaires successives subies par le chapitre des bourses ont mis Monsieur le ministre dans l'impossibilité d'accorder des promotions normales dans les conditions prévues par le décret du 6 juillet 1926. Seules, ont été retenues, les demandes des candidats très nettement au-dessus de la moyenne qui, en raison de leur situation de famille, paraissaient se trouver ans l'impossibilité complète de poursuivre leurs études sans une aide supplémentaire de l'État* »[95]

Malgré ce refus, Maurice M. poursuit encore une année d'étude en khâgne au Lycée du Parc. Inversement, la même année, Louis F.[96] bénéficie, lui, d'une promotion exceptionnelle au regard de sa situation familiale. De parents divorcés, son père est absent de

[93] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Bourses d'enseignement, propositions et suivi des attributions, 1T2570.
[94] *Ibid*.
[95] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Bourses d'enseignement, propositions et suivi des attributions, 1T2571.
[96] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W435.

sa vie et sa mère est commerçante. Cadet d'une famille de deux enfants, il effectue des études secondaires au Lycée de Grenoble, aidé d'une bourse d'externat et d'une bourse d'entretien. En octobre 1934, il rejoint la classe préparatoire du Lycée du Parc en 1934 et perçoit en tant qu'interne une fraction de bourse de 4050 Frs qui ne comble pas totalement les frais de pension. Dès lors, sa mère sollicite une promotion de bourse, d'autant plus que cette dernière, affectée par la tuberculose, est hospitalisée. Le proviseur du Lycée du Parc soutient cette demande et résume la situation précaire de cet élève : « *Mère divorcée (le père a abandonné le domicile conjugal et, depuis de longues années, ne donne pas signe de vie). Mme F. a élevé ses deux fils, le candidat et son frère aîné, devenu ingénieur chimiste, avec les ressources d'un petit commerce d'articles de ménage (loyer du magasin et de l'appartement attenant 3000 Frs par an). Atteinte de la tuberculose, elle vient d'être hospitalisée dans un sanatorium* ». Après avoir décrit la complexité financière dans laquelle se trouve la famille F., le proviseur insiste sur les capacités scolaires de cet élève : « *tenant compte de la situation difficile où Mme F. se trouve brusquement placée et du mérite exceptionnel de notre élève (3e prix de français au Concours Général en 1933, 1er accessit de dissertation philosophique en 1934), je propose que la bourse soit transformée en une bourse complète d'internat : 5292 Frs à dater du 1er janvier 1935* »[97]. La promotion de bourse est accordée. Normalien en 1937, Louis F. devient professeur agrégé de lettres en 1946. Ce dernier exemple, bien qu'intervenant pendant une période de compression budgétaire, est commun à l'ensemble des promotions exceptionnelles accordées sur l'ensemble de la période.

Les boursiers et les boursières sont également tenu-e-s d'intégrer l'établissement proposant le cycle d'enseignement souhaité le plus proche du domicile familial. Or, certains khâgneux et certaines khâgneuses désirent rejoindre une préparation parisienne après un ou deux échecs au concours d'entrée de la rue d'Ulm ou de Sèvres, nous l'avons vu. Des transferts de bourse peuvent alors être accordés par décision ministérielle. Neuf khâgneux bénéficient de cette mesure en 1931, 5 en 1932 et 7 en 1933.

Dans une circulaire ministérielle du 19 mai 1933, le ministre de l'Éducation nationale rappelle les modalités de ces transferts en indiquant que « *chaque année, un trop grand nombre de familles, méconnaissant le principe qui domine la règlementation des bourses [...] font inscrire leurs enfants dans l'établissement de leur choix, avant de formuler leur demande de transfert, et mettent ainsi l'administration devant un fait accompli* ». Les chef-fe-s d'établissement sont alors invité-e-s à refuser, à partir de la rentrée 1933, toutes inscriptions

[97] *Ibid.*

de boursier-e n'ayant pas reçu la notification ministérielle autorisant son transfert. Cette mesure s'accompagne d'une stricte application de l'article 13 du décret du 6 juillet 1926 qui stipule que « *le transfert ne peut être accordé que lorsque le boursier a terminé ses études dans l'établissement auquel il était affecté, et seulement pour l'établissement le plus rapproché de la résidence de la famille et où se trouve organisée, dans des conditions normales et propres à le conduire au succès, la préparation à la Grande École à laquelle il se destine* ». Une certaine souplesse s'applique encore en 1933 mais uniquement dans un souci d'équité. En effet, sur les 7 transferts autorisés en 1933, 3 sont initialement refusés et font l'objet de recours de la part des familles. Le ministre de l'Éducation nationale revient alors sur sa décision et écrit au recteur de l'académie de Lyon :

> « *J'ai été saisi de réclamations formulées par les familles des jeunes Paul D., Maurice L. et Roland M., boursiers nationaux au Lycée du Parc, dont, par décisions ministérielles prises respectivement les 30 septembre, 25 septembre et 14 septembre, j'ai refusé le transfert dans un lycée de Paris (classe de Première supérieure).*
>
> *J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en principe les boursiers affectés au Lycée du Parc doivent terminer leurs études dans cet établissement où la préparation est assurée dans les mêmes conditions que dans les lycées de Paris. Toutefois, étant donné qu'au mois de juillet antérieurement à cette décision de principe, 4 élèves de la classe de Première supérieure de Lyon ont été transférés aux Lycées Henri IV et Lakanal, je ne puis m'opposer aux transferts des jeunes Paul D., Maurice L. et Roland M.* »[98]

Enfin, le déclenchement de la guerre en septembre 1939 entraîne la fermeture des CPGE de certaines villes, notamment à Lyon et Paris. Les instructions ministérielles du 12 septembre 1939 prévoient alors le transfert automatique des bourses perçues dans les nouvelles classes préparatoires fréquentées par les bénéficiaires.

Les khâgnes lyonnaises regroupent de nombreux boursiers et de nombreuses boursières. Ces élèves, s'ils / elles veulent obtenir la prolongation ou une promotion de bourse, doivent répondre à des exigences d'âge mais aussi de résultats scolaires. Certain-e-s élèves, boursier-e-s ou non, bénéficient d'autres types d'aides sous forme de remises sur les frais scolaires.

### *B. Des aides de droit : les remises universitaires et les remises de principe*

Le tableau suivant répartit les khâgneux et les khâgneuses de Lyon selon l'aide financière obtenue.

[98] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Bourses d'enseignement, propositions et suivi des attributions, 1T2570.

Khâgneux-ses du Lycée du Parc et khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon
des promotions 1924-1944 bénéficiant de bourses ou de remises d'études

| | Khâgneux Lycée du Parc | | | | Khâgneuses Lycée de jeunes filles | | | | Khâgneuses Lycée Parc | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1924 - 1934 | % | 1935 - 1944 | % | 1924 - 1934 | % | 1935 - 1944 | % | 1925-1935 | % |
| A-Boursier-e-s | 271 | 74,5 | 207 | 48,5 | 63 | 74,7 | 151 | 52,1 | 24 | 53,3 |
| B-Remises[99] (seules) | 20 | 5,4 | 41 | 9,4 | 12 | 20,2 | 59 | 20,3 | 10 | 22,2 |
| **Total A+B** | **290** | **79,9** | **248** | **58,1** | **75** | **90,4** | **210** | **72,4** | **34** | **75,5** |
| Total élèves | 364 | 100 | 427 | 100 | 83 | 100 | 290 | 100 | 45 | 100 |
| *-Total remises universitaires* | 90 | 24,7 | 85 | 19,9 | 37 | 44,6 | 108 | 37,2 | 16 | 35,6 |

Sans être boursier-e-s, 5,4% des khâgneux des promotions 1924-1934, 22,2% des khâgneuses du Lycée du Parc et 20,2% des khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon perçoivent une remise sur certains frais scolaires. Dès lors, si l'on considère l'ensemble des bourses et des remises, 79,9% de garçons et 75,5% des filles, élèves du Lycée du Parc, et 90,4% des élèves du Lycée de jeunes filles touchent une aide financière pendant leurs années de classe préparatoire. Entre 1935-1944, la part des élèves percevant uniquement une remise reste relativement stable (9,4% des garçons et 20,3% des filles). Malgré une diminution du nombre de boursier-e-s, 58,1% des khâgneux et 72,4% des khâgneuses restent donc aidé-e-s.

Deux types de remises sont attribués. Tout d'abord, les fils et les filles d'enseignant-e-s et les enfants de certaines catégories de fonctionnaires (archivistes départementaux, bibliothécaires, météorologues, agents titulaires des lycées...) peuvent percevoir des remises universitaires.

### *a. Le monde de l'enseignement et les remises universitaires*

De 1924 et 1944, entre 19,9% et 24,7% des khâgneux bénéficient de remises universitaires. Au Lycée de jeunes filles, elles sont plus nombreuses, de l'ordre de 4 élèves sur 10, tout comme un tiers des khâgneuses du Lycée du Parc. Les écarts sont donc importants. Si l'on s'intéresse plus particulièrement à la période 1935-1944, plusieurs explications peuvent être avancées. Tout d'abord, la part des pères enseignants est plus importante chez les filles (24,5%) que chez les garçons (15,9%). Mais ces chiffres seuls ne suffisent pas à expliquer ces différences puisque 19,9% des khâgneux et 37,3% des khâgneuses bénéficient d'une remise. La seule explication réside alors dans la profession

[99] Remises universitaires et remises de principe.

exercée par les mères de famille. Entre 1935 et 1944, sur 85 remises attribuées à des garçons, 60 sont liées à la profession du père et 25 à celle de la mère (29,4%)[100]. Au Lycée de jeunes filles, sur 108 remises, 65 sont liées à la profession du père et 43 à celle de la mère (39,8%). Ainsi, les khâgneuses bénéficient davantage d'une remise universitaire que les khâgneux en raison également de la profession exercée par leur mère.

Le montant de ces aides couvre les frais d'externat simple et surveillé. Initialement attribuées de plein droit, et ce, quels que soient les revenus déclarés par la famille, les lois du 19 décembre 1926 et du 19 mars 1928[101] instaurent des conditions de traitements concernant les membres de l'enseignement supérieur. Après la mise en place de la gratuité des classes secondaires en 1933, le décret du 30 octobre 1935[102] modifie le régime des remises universitaires en trois points. Premièrement, il réduit les remises à l'externat simple. Dès lors, elles sont supprimées dans les classes secondaires devenues gratuites. Dans les classes primaires élémentaires et les CPGE, les bénéficiaires doivent à partir de cette date verser les frais de l'externat surveillé, c'est-à-dire la différence entre le tarif de l'externat simple et celui de l'externat surveillé. Ensuite, les nouvelles dispositions restreignent les catégories d'ayants droit. Dans une circulaire du 14 novembre 1935, le ministre de l'Éducation nationale indique que « *seuls bénéficieront de la remise de l'externat simple les fonctionnaires qui relèvent des services de l'Éducation nationale et de l'enseignement technique, à la condition qu'ils aient à connaître, par leurs fonctions, dans les établissements d'enseignement de l'Éducation nationale et de l'enseignement technique de l'enseignement, de la surveillance, de l'administration ou du contrôle* »[103]. Ainsi, le décret du 30 octobre 1935 établit une liste d'ayants droit :

[100] Comprendre : 25 mères de famille exercent une profession permettant à leur-s enfant-s de bénéficier d'une remise universitaire. Par exemple, un père employé de commerce et une mère institutrice. Les familles dont les deux parents sont enseignant-e-s ont été classées du côté du père dans la mesure où il s'agit d'étudier ici l'impact des professions des mères.
[101] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Situation des bourses, remises et exonérations, 1T2562.
[102] *Journal Officiel* du 31 octobre 1935.
[103] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Situation des bourses, remises et exonérations, 1T2562.

Liste des bénéficiaires des remises universitaires, définie par le décret du 30 octobre 1935[104]

| | |
|---|---|
| Administration générale | Recteurs d'académie, inspecteurs généraux, inspecteurs d'académie. |
| Enseignement supérieur | Personnels enseignants et administratifs des facultés et d'école d'enseignement supérieur[105], bibliothécaires universitaires. |
| Enseignement secondaire | Personnels enseignants, administratifs et de surveillance des lycées, collèges et cours secondaires. |
| Enseignement primaire | Personnels enseignants, administratifs et de surveillance des écoles primaires élémentaires, primaires supérieures, normales et des cours complémentaires. |
| Enseignement technique | Personnels enseignants, administratifs et de surveillance des établissements relevant de la direction générale de l'enseignement technique. |

Les membres du personnel administratif de l'administration centrale ou des administrations académiques qui n'exercent pas leurs fonctions dans un établissement d'enseignement, ou qui n'ont pas un droit de contrôle sur place, sont exclus des bénéficiaires, tout comme les personnels enseignants et administratifs des écoles relevant d'un autre ministère. Enfin, les autres catégories de fonctionnaires qui profitaient jusqu'en 1935 des remises sont exclues (archivistes, météorologues…).

Une remise universitaire peut être perçue à côté d'une bourse d'études. Par exemple, Charles L.[106] est fils d'un professeur du Lycée de Roanne et sa mère ne travaille pas. Il rejoint l'hypokhâgne du Lycée du Parc à la rentrée 1935 en qualité d'interne, et ce, pour trois ans. En 1937, la famille déclare 39 892 Frs de revenus alors que les tarifs annuels de la pension s'élèvent cette année à 5697 Frs. Ainé de trois enfants, il perçoit une fraction de bourse de 1080 Frs à laquelle s'ajoute une remise universitaire de 918 Frs couvrant les frais de l'externat simple. En définitive, cet élève touche donc 1998 Frs d'aide ce qui représente plus du tiers du prix de l'internat en 1937.

Inversement, certain-e-s élèves bénéficient uniquement d'une remise sans être boursier-e-s. Ne remplissant pas les critères d'attribution, ces familles, dont la situation financière ne justifie pas l'aide de l'État, sont néanmoins exemptées des frais d'externat en raison de la profession d'un ou de leurs parents. Yvonne P.[107] est fille d'instituteur et d'institutrice. Après des études au collège d'Autun, elle intègre la classe préparatoire du Lycée du Parc en 1935 en qualité d'externe et loge chez ses parents qui viennent d'emménager à Lyon. Aînée d'une famille de deux enfants, ses parents déclarent des revenus

[104] *Journal Officiel* du 31 octobre 1935.
[105] Sous réserve de remplir les conditions de traitement et de famille fixées par les lois du 19 décembre 1926 (article 78) et 19 mars 1928 (article 57).
[106] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W638.
[107] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W715.

de 19 500 Frs chacun soit un total de 39 000 Frs. Elle perçoit de droit une remise universitaire couvrant l'ensemble des frais de l'externat simple de 918 Frs alors que cette élève n'en avait pas besoin au regard des ressources de la famille (les frais d'externat à régler équivalent à 2,3% des salaires annuels des parents).

Les mesures en faveur de ces catégories de fonctionnaires expliquent que la quasi-totalité des enfants d'enseignants et / ou d'enseignantes est aidé-e-s financièrement en khâgne entre 1924 et 1944.

Au-delà des remises universitaires, réservées à certaines catégories de professions, les khâgneux et les khâgneuses issu-e-s d'une famille nombreuse peuvent également prétendre à des réductions de frais scolaires sous forme de remises de principe.

*b. Les familles nombreuses et les remises de principe*

Si le nombre d'enfants à charge est pris en considération dans l'attribution ou non d'une bourse d'étude, dès 1941 le régime de Vichy instaure des remises de principe[108], sans tenir compte des ressources déclarées par les familles, dans le sens des politiques natalistes du gouvernement. Ces remises équivalent à une réduction de tarif des frais scolaires versés par les familles selon le régime de l'élève.

Le montant de la remise de principe est variable selon le nombre d'enfants simultanément présent-e-s dans les établissements d'enseignement secondaire et d'enseignement technique. Les enfants pour lesquel-le-s la famille n'acquitte pas de rétributions scolaires, les enfants fréquentant les classes élémentaire et primaire et les enfants qui ont été déchu-e-s de leur remise ne sont pas pris en compte. Ainsi, la présence de trois enfants au sein de l'enseignement secondaire ou technique octroie une remise de 20% sur les frais d'internat, de demi-pension ou d'externat. Pour quatre enfants, la remise est de 30% ; au cinquième enfant, 40% et à partir du sixième enfant, la gratuité s'applique. Le décret du 15 mars 1943[109] complète le décret précédent en distinguant d'une part, les remises de principe d'internat et de l'autre, les remises de principe d'externat. Si les premières restent définies par les dispositions du décret de 1941, les secondes prennent en compte le nombre d'enfants à la charge de la famille, qu'ils / elles soient dans l'enseignement secondaire ou non. Ainsi, pour trois enfants, la remise est de 20%, pour quatre enfants, 30%, pour cinq

[108] Décret du 1er octobre 1941.
[109] *Journal Officiel* de mars 1943.

enfants, 40%, pour six enfants, 50%, pour plus de sept enfants, 75%. Pour bénéficier d'une remise de principe, la famille doit fournir des certificats attestant que chaque enfant ne jouit pas d'une bourse correspondant au tarif complet de la catégorie à laquelle il / elle appartient.

Ces remises sont également soumises aux résultats scolaires de l'élève. Dès 1941, tout bénéficiaire qui, durant les deux premiers trimestres de l'année scolaire, n'a pas obtenu aux compositions la note moyenne générale de 10 sur 20, reçoit un avertissement du / de la chef-fe de l'établissement. Si la moyenne n'est pas obtenue au troisième trimestre, l'élève peut être déchu-e de sa remise. Et retrouver le bénéfice de cette aide nécessite d'obtenir la moyenne de 10 sur 20 pendant les trois trimestres d'une année scolaire.

Quelques khâgneux et khâgneuses de Lyon bénéficient de ces remises mais leur nombre reste restreint. Par exemple, seules 2 élèves du Lycée de jeunes filles de la promotion 1942 et 3 de la promotion 1943 perçoivent ce type d'aide. Parmi elles, Monique C. Fille de professeur-e-s, cette jeune fille effectue des études secondaires au Lycée de Tournon. À la rentrée 1942, elle intègre l'hypokhâgne du Lycée de jeunes filles de Lyon en qualité d'interne. Aînée de trois enfants, elle bénéficie d'une remise universitaire grâce à la profession de ses parents. À partir de 1943, elle perçoit également une remise de principe de 20% sur les tarifs d'internat puisque ses frères et sœurs sont demi-pensionnaires de l'enseignement secondaire.

Certain-e-s khâgneux et khâgneuses lyonnais-es bénéficient ainsi de remises sur les frais scolaires en raison de la profession exercée par leurs parents d'une part, et en raison du nombre d'enfants fréquentant l'enseignement secondaire ou technique, d'autre part. Ces deux types de remises sont attribués de plein droit sans condition de revenus, hormis celles concernant les professeurs de l'enseignement supérieur.

Bourses et remises confondues, les khâgneux et les khâgneuses lyonnais-es perçoivent majoritairement une aide financière pendant leurs études en classe préparatoire, ce qui permet, à certain-e-s, de poursuivre des études supérieures. À la sortie de la khâgne, si une minorité d'élèves intègre la rue d'Ulm ou Sèvres, où elle bénéficie, outre les avantages scolaires (hébergement, proximité de la Sorbonne, bibliothèque, conférences propres…), de la gratuité totale des frais universitaires, la grande majorité des ancien-ne-s khâgneux-ses poursuit des études au sein d'une faculté de lettres et est soumise à de nouveaux frais.

# III. À l'université : des étudiant-e-s aidé-e-s et travailleurs-ses

On l'a vu : la grande majorité des khâgneux et des khâgneuses n'est pas originaire de Lyon. Si pendant les années de classes préparatoires, l'internat représentait une solution idéale d'hébergement, à la sortie de la khâgne, cette possibilité n'existe plus. Dès lors, quelques élèves retournent vivre chez leurs parents et fréquentent la faculté de lettres de leur ville d'origine (Grenoble, Besançon…). Toutefois, leur nombre reste limité et la grande majorité poursuit des études à Lyon après avoir quitté la khâgne. Par exemple, sur les 39 khâgneux du Lycée du Parc en 1928 non reçus à l'ENS, 33 ne sont pas originaires de Lyon. Et sur ces 33 élèves, seuls 5 rejoignent la faculté de lettres de la ville où habitent leurs parents alors que 19 demeurent à Lyon. Ces élèves doivent alors se loger à Lyon, ce qui entraine des frais pour les familles auxquels s'ajoutent les droits universitaires que chaque étudiant-e doit acquitter.

## 1. Droits universitaires et exemptions

Au moment de son entrée à l'université, chaque étudiant-e doit fournir un dossier d'inscription comprenant : un acte de naissance, le consentement de son père ou de son tuteur s'il / elle est mineur-e, un diplôme de bachelier-e pour une inscription en licence, un diplôme de licencié-e pour une inscription en DES.

Pour le diplôme de licence, si l'immatriculation est nécessaire pour suivre des conférences et avoir accès à la bibliothèque, l'inscription, qui confère l'immatriculation d'office et gratuite, est obligatoire pour se présenter aux Certificats d'Études Supérieures. Toute nouvelle inscription est valide pour les trois années suivant le dernier Certificat d'Études Supérieures subi avec succès bien qu'une nouvelle immatriculation soit nécessaire.

Le tableau suivant présente les différents droits universitaires à acquitter à la Faculté de lettres de Lyon en 1930-1931 et en 1940-1941.

Droits universitaires appliqués à la Faculté de lettres de Lyon en 1930-1931 puis en 1940-1941[110]

| **Licence** | **1930-1931** | **1940-1941** |
|---|---|---|
| -Droit d'inscription | 60 Frs | 120 Frs |
| -Droit de bibliothèque | 10 Frs | 45 Frs |
| -Droit de travaux pratiques | 60 Frs | 90 Frs |
| -Droit d'examen | 25 Frs | 25 Frs |
| ***Total par certificat*** | ***155 Frs*** | ***280 Frs*** |
| -Droit de diplôme (Dernier CES de Licence) | 40 Frs | 40 Frs |
| **DES, Certificat d'aptitude, Agrégation** | | |
| -Droit d'immatriculation | 60 Frs | 150 Frs |
| -Droit de bibliothèque | 40 Frs | 90 Frs |
| ***Total*** | ***100 Frs*** | ***240 Frs*** |

Depuis 1920, les licences d'enseignement s'organisent en quatre ou cinq Certificats d'Études Supérieures. Chaque année, un-e étudiant-e peut prendre deux inscriptions. En 1930-1931, la Faculté de lettres de Lyon applique des tarifs de 155 Frs par certificat, soit pour une scolarité normale de deux CES, 310 Frs par an. En 1940-1941, les frais d'inscription totaux sont de 280 Frs par certificat, soit 540 Frs pour deux CES. Les étudiant-e-s de DES ou suivant les préparations aux certificats d'aptitude ou aux agrégations doivent acquitter les frais d'immatriculation et de bibliothèque, soit 100 Frs en 1930-1931 et 240 Frs dix ans plus tard.

Des exemptions de frais peuvent être accordées pour toute nouvelle inscription ou immatriculation. Elles se répartissent en trois groupes : celles accordées de plein droit, celles accordées sur critères sociaux et celles accordées aux familles nombreuses

### *A. Les exemptions de plein droit*

Ces dispenses sont accordées sur simple demande et justificatifs. Elles résultent des différentes lois, décrets, ordonnances et règlements ministériels.

Exemptions instituées par des lois, décrets, ordonnances et règlements ministériels concernant les facultés de lettres en 1930-1931 et 1940-1941[111]

| Catégories | Dispenses |
|---|---|
| Boursier-e-s d'études supérieures | Droit d'inscription dans les Facultés où ils / elles sont nommé-e-s |
| Boursier-e-s de licence | Gratuité complète |
| Étudiant-e-s inscrit-e-s en faculté de droit | Droits d'inscription et de bibliothèque |
| Fils / filles de professeurs de faculté | Gratuité complète dans la faculté où leur père professe[112] |
| Fonctionnaires de l'enseignement secondaire, technique ou de l'enseignement primaire public[113] | Droits d'inscription, de bibliothèque et d'examen |
| Lauréat (1er ou 2e prix) du Concours Général annuel entre les élèves des facultés de droit | Gratuité complète |
| Préparateurs des facultés de sciences | Droit d'inscription dans toutes les facultés |

[110] INRP, *Annuaire de la Faculté de lettres de Lyon*, 1930-1931 et 1940-1941.
[111] *Ibid.*
[112] Ou est mort dans l'exercice de ses fonctions.
[113] Y compris les maîtres-ses d'internat.

La Faculté de lettres de Lyon attribue sept types de dispenses auxquels s'ajoutent deux dispositions : les étudiant-e-s prenant des inscriptions trimestrielles sont automatiquement exempté-e-s du droit d'immatriculation d'une part ; les étudiant-e-s inscrit-e-s ou immatriculé-e-s dans une faculté de l'université de Lyon sont dispensé-e-s des droits d'immatriculation dans une autre faculté de la même université d'autre part.

Maurice R. bénéficie d'une exemption selon l'un de ces neuf critères. Ce fils de directeur des contributions indirectes[114], après des études secondaires au Lycée de Bourg-en-Bresse, rejoint l'hypokhâgne du Lycée Lakanal à Paris avant d'intégrer la khâgne du Lycée du Parc en 1928. Après deux échecs au concours, il poursuit des études à la Faculté de lettres de Lyon où il devient licencié et diplômé d'études supérieures de lettres classiques en 1931. Il prépare l'année suivante le concours de l'agrégation de grammaire et doit s'acquitter des frais d'immatriculation et de bibliothèque. Cependant, également inscrit à la Faculté de droit de Lyon, il bénéficie d'une exemption de ces droits. Cet exemple reste marginal dans les parcours rencontrés. Les anciens khâgneux et les anciennes khâgneuses bénéficient bien plus de dispenses en raison de leur statut de boursier-e-s d'études supérieures, de boursier-e-s de licence après les concours d'entrée aux ENS ou de fonctionnaires de l'enseignement secondaire ou primaire[115]. Quelques-un-e-s sont également dispensé-e-s de certains droits parce que leur père est professeur à la Faculté de lettres de Lyon. On peut citer l'exemple de Gaston R. Né le 14 août 1923 à Caluire, son père, ancien professeur de philosophie à la khâgne du Lycée du Parc, enseigne à la Faculté de lettres de Lyon à partir de 1937 alors que sa mère ne travaille pas. Après des études secondaires au Lycée Ampère, au Lycée de Toulouse puis à celui du Parc pour sa classe terminale, il intègre l'hypokhâgne en 1941 en qualité d'externe. Ainé de quatre enfants, il ne perçoit pas de bourse mais une remise universitaire couvrant les frais d'externat. Parallèlement, il prend des inscriptions à la Faculté de lettres de Lyon en vue d'obtenir des Certificats d'Études Supérieures de la licence philosophie. Il est exempté des droits universitaires puisque son père enseigne au sein de l'établissement.

Ces exemptions sont toutes issues de législations nationales, communes à l'ensemble des facultés. Le règlement universitaire du 30 août 1909 complète ces dispositions.

[114] On ignore la profession de la mère de cet élève.
[115] Ces parcours sont abordés plus loin par des exemples de boursier-e-s ou de maîtres-ses d'internat.

Dispenses accordées par le règlement universitaire du 30 août 1909 concernant la faculté de lettres[116]

| Catégories | Dispenses |
|---|---|
| Fonctionnaires de la direction de l'enseignement supérieur et ayant une nomination ministérielle | Tous droits perçus au profit de l'université |
| Fils et filles de fonctionnaires de la direction de l'enseignement supérieur et employés de tous ordres de l'université | Tous droits perçus au profit de l'université |
| Élèves de langues vivantes à la faculté de lettres | Droits d'immatriculation et de bibliothèque pendant chacune des années passées à l'étranger |
| Élèves de 4e année des écoles normales de garçons et de filles du département du Rhône | Droits d'immatriculation et de bibliothèque pour l'enseignement préparatoire au professorat des écoles normales |
| Étudiant-e-s inscrit-e-s à la faculté de lettres recherchant à la faculté de sciences le certificat de géographie physique | Droits d'inscription et de bibliothèque à la faculté de sciences |
| Boursier-e-s d'études supérieures | Droit d'inscription dans toutes les facultés et du droit de bibliothèque, s'ils l'ont déjà payé dans une autre faculté. |
| Fonctionnaires de l'enseignement secondaire et primaire justifiant d'un arrêté de nomination ministériel ou rectoral | Droit de bibliothèque (grade préparé autre que la licence) |

Si certaines de ces mesures reprennent les dispositions nationales, d'autres sont uniquement définies par le règlement universitaire de 1909 comme les dispenses concernant les élèves de langues vivantes.

Au-delà des dispenses de plein droit, des exemptions sont aussi accordées au regard de la situation familiale de l'étudiant-e.

### *B. Les exemptions sur critères sociaux et les familles nombreuses*

Ces exemptions sur critères sociaux sont accordées « *à titre de faveur* »[117] comme l'indique la loi du 26 février 1887, toujours en vigueur dans l'entre-deux-guerres. Le décret du 10 août 1935 complète cette mesure en stipulant que « *les doyens peuvent dispenser un quart des étudiants français, du droit total d'inscription et un dixième des mêmes étudiants de la moitié du droit* »[118]. Ces dispenses des frais d'inscription comportent l'exemption du droit d'immatriculation, mais non des droits de bibliothèque et de travaux pratiques.

Les étudiant-e-s sollicitant ce type de dispense doivent fournir un état des revenus et des contributions payées, le nombre d'enfants à charge… informations certifiées par le maire de la commune de résidence des parents. De même, un extrait du dossier scolaire, certifié par le / la chef-fe d'établissement d'enseignement secondaire où le / la postulant-e a fait ses deux dernières années d'études, doit accompagner la demande de dispense. Ainsi, les critères sociaux sont accompagnés de critères scolaires. Dans le même sens, le règlement de

[116] INRP, *Annuaire de la Faculté de lettres de Lyon*, 1930-1931 et 1940-1941.
[117] INRP, *Annuaire de la Faculté de lettres de Lyon*, 1930-1931.
[118] INRP, *Annuaire de la Faculté de lettres de Lyon*, 1940-1941.

l'université de Lyon indique dans son article 13 que « *peut […] être dispensé, après avis du conseil de l'université, dans chaque faculté, du droit d'immatriculation, le dixième des étudiants assujettis à ce droit* ». L'article 14 ajoute également que « *peuvent être dispensés à titre individuel et tout à fait exceptionnel : de tout ou partie des droits perçus au profit de l'université, les étudiants français ou étrangers qui justifient cette faveur soit par leur situation dans l'université, soit par l'insuffisance de leurs ressources et leurs succès scolaires* ».

Certain-e-s ancien-ne-s khâgneux-ses du Lycée du Parc et du Lycée de jeunes filles de Lyon sollicitent des demandes d'exemptions. Issu-e-s majoritairement des classes moyennes, les sommes à payer peuvent s'avérer difficilement supportables pour les familles, d'autant plus qu'elles s'ajoutent à d'autres frais (entretien, logement…). Les lacunes des archives ne permettent pas une approche quantitative de la question. Néanmoins, des exemples précis rendent compte de profils particuliers d'étudiant-e-s obtenant une exemption et d'autres non. Pour rappel, les frais universitaires par CES s'élève entre 1928 et 1930 à 155 Frs.

Exemples d'étudiant-e-s bénéficiant d'une exemption de frais à la Faculté de lettres de Lyon entre 1928 et 1930[119]

| Élève | Profession du père | Profession de la mère | Nb d'enfants à charge | Revenus déclarés | Aide en khâgne | Remise de droits |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Gaston D. | Galochier | Décédée | ignoré | 5400 Frs | oui | **oui** |
| André M. | Cultivateur | Cultivatrice | 3 | 1000 Frs | oui | **oui** |
| Pierre F. | Agent surveillant principal des PTT | Sans profession | 1 | 15 500 Frs | oui | **non** |
| Louis B. | Décédé (Pupille) | Propriétaire | 1 (+1)[120] | 3230 Frs | oui | **oui** |

Les demandes de dispenses peuvent être classées en deux catégories : celles qui sont acceptées et celles qui sont refusées. On peut citer l'exemple de Gaston D. et d'André M. Le premier, orphelin de mère, est fils de galochier. Après des études au Lycée de Chambéry, il rejoint la classe préparatoire du Lycée du Parc à la rentrée 1928 en qualité d'interne. Il bénéficie à ce titre d'une bourse nationale. Parallèlement, il prend des inscriptions à la Faculté de lettres de Lyon en vue d'obtenir les certificats de littérature française et d'études latines. Il sollicite à cette occasion une exemption de droits universitaires. La famille déclare en effet des revenus très faibles de l'ordre de 5400 Frs sur l'année. Le maire de Francin, commune d'origine de cet élève, appuie cette demande : « *Monsieur François D. ne possède rien et n'a que son travail journalier pour faire vivre sa famille. Il lui est actuellement impossible de payer les inscriptions à la licence de son fils qui est un excellent sujet, très travailleur, et*

[119] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W346-2400W823.
[120] L'oncle de cet élève est également à la charge de la famille.

*mérite d'être encouragé et secondé pour la continuation de ses études* »[121]. Dès lors, Gaston D. est dispensé des droits d'inscription au titre de la loi de 1887. L'année suivante, il est de nouveau exempté de certains droits en raison de son statut de maître d'internat.

André M. présente une situation familiale nécessitant également une dispense de droits. Ce fils d'agriculteur et d'agricultrice effectue des études secondaires au Lycée du Puy-en-Velay grâce à l'attribution d'une bourse nationale. En octobre 1928, il rejoint l'hypokhâgne du Lycée du Parc en qualité d'interne. Aîné de trois enfants, il perçoit toujours une bourse. En 1929, il prend des inscriptions à la Faculté de lettres de Lyon et sollicite une exemption « *en raison de la situation de fortune précaire de [ses] parents* ». En effet, la famille déclare 1000 Frs par an de revenus fonciers et « *vit péniblement de l'exploitation d'une petite ferme de trois bêtes à cornes* »[122]. Le doyen de la Faculté de lettres de Lyon accède à sa demande et lui accorde l'exemption des droits d'inscription. À l'instar de Gaston D., André M. bénéficie d'une nouvelle remise l'année suivante quand il devient maître d'internat.

Si ces deux étudiants profitent de la législation en vigueur et obtiennent des dispenses de frais, d'autres se voient notifier un refus. C'est le cas de Pierre F. Ce fils d'un agent surveillant principal des PTT, et dont la mère ne travaille pas, effectue des études secondaires au Lycée de Vesoul avant de rejoindre la classe de Lettres supérieures du Lycée du Parc en 1928. Cadet d'une famille de trois enfants, ses deux frères sont tous les deux instituteurs et ne sont plus à la charge des parents. Sa famille déclare des revenus de 15 500 Frs. Interne, il perçoit alors une bourse nationale. En revanche, l'exemption des frais universitaires qu'il sollicite lors de son inscription à la Faculté de lettres de Lyon lui est refusée au regard de la situation familiale.

Enfin, les pupilles de la nation représentent des cas particuliers à image du parcours de Louis B. Après des études secondaires au Lycée Victor Hugo de Besançon, ce pupille de la nation (son père décède lors de la Première Guerre mondiale) intègre l'hypokhâgne du Lycée du Parc en 1931. Il s'inscrit également à la Faculté de lettres de Lyon. À cette occasion, il sollicite une exemption des droits universitaires. Sa mère adresse un courrier au doyen :

> « *Je vous prie de considérer en faveur de ma demande, ma situation. Mariée le 29 octobre 1912 à B., commerçant en vins à Nolay. Le 3 août il partait pour la guerre pour ne jamais revenir. En raison de notre récent mariage, nous n'avions aucune économie et en 1919, il a fallu vendre le mobilier, le matériel vinaire et la maison pour payer les créanciers. Ma mère atteinte de la terrible maladie de Parkinson (paralysie agitante) occupa mes jours et mes nuits du 10 janvier 1918 au 16 juin 1929 à*

[121] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W512.
[122] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W659.

*Cirey-les-Nolay où je suis encore actuellement ayant à ma charge mon frère, Ernest Moreau, quarante-sept ans, réformé, privé de santé et ne pouvant rien faire. Je possède quelques propriétés que je fais cultiver difficilement. Elles me rapportent environ 2000 Frs mais les réparations les plus élémentaires coûtent si cher que chaque année, je ne puis équilibrer mon budget. J'ai ma pension de veuve de guerre de 1230 Frs avec une majoration temporaire de 1680 Frs. Vous voudrez bien remarquer, M. le recteur, que malgré les tristes conséquences pour nous de la mort de mon mari qui a tout sacrifié à la patrie, on ne donne pas la bourse entière à son fils. Elle est de 4410 Frs et le prix de la pension est de 4698 Frs. Considérant mes faibles ressources, le prix actuel de la vie, les charges qui m'incombent, l'entretien de trois personnes, surtout de mon fils pour ses vêtements, ses voyages et l'argent de poche indispensable à un interne, vous voudrez bien, M. le doyen, écouter favorablement ma demande et m'accorder l'exonération des frais d'inscription à la Faculté pour mon fils et recevoir mes sentiments respectueux* »

Pupille de la nation, Louis B. ne bénéficie pas automatiquement de l'exonération des frais d'inscription et ne perçoit qu'une fraction de bourse en khâgne. Ce courrier sollicite un certain « patriotisme économique » au nom d'une situation familiale et financière des plus précaires, consécutive à la guerre. Avec une déclaration fiscale très faible et d'importantes charges de famille, la somme à verser par inscription à la Faculté apparaît difficilement supportable. Un père décédé au champ d'honneur, un oncle réformé et invalide à la charge de la famille, Louis B., faute de réponse, adresse un second courrier au doyen :

« *Ma mère, Madame veuve B., domiciliée à Cirey-les-Nolay (Côte d'Or) a envoyé soit à votre adresse même, soit peut être à celle de M. le recteur une demande d'exemption des droits d'inscription sur le registre de la Faculté de lettres de Lyon ; elle demande cette exemption en tant que je suis pupille de la nation et que sa fortune est modeste. Je vous serais infiniment reconnaissant de bien vouloir me faire savoir ce qu'il en est de cette demande, car il faut que je prenne une inscription coûte que coûte, même si, après un refus d'accorder l'exemption, ma mère doit se priver pour me fournir la somme nécessaire à l'inscription* »[123]

La relance de cet étudiant tend à prouver sa volonté immuable à poursuivre des études supérieures. D'autres demandes d'exemption ponctuent le parcours universitaire de Louis B. lors de deux nouvelles inscriptions à la Faculté de lettres de Lyon. Toutes lui sont accordées.

Outre les exemptions décrites jusqu'à présent, des mesures particulières concernent également les familles nombreuses. Le décret du 22 novembre 1925[124] accorde des dispenses des droits d'épreuves ou d'examens aux étudiant-e-s appartenant à une famille d'au moins trois enfants ou ayant un frère ou une sœur en études supérieures. Ils / elles peuvent également être dispensé-e-s des droits d'inscription, des droits de bibliothèque et des droits d'exercices ou de travaux pratiques. C'est le cas de Colette P.[125]. Cette fille d'instituteur et d'institutrice, après des études au Lycée de Lons le Saunier, rejoint la classe de Lettres

[123] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W370.
[124] INRP, *Annuaire de la Faculté de lettres de Lyon*, 1930-1931.
[125] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W707.

supérieures du Lycée de jeunes filles de Lyon en 1938, et ce, jusqu'en 1941 (avec une année au Centre de Tournon en 1939-1940). Deuxième d'une famille de quatre enfants, elle bénéficie d'une bourse d'internat ainsi que d'une remise universitaire tout au long de sa scolarité en khâgne. Poursuivant des études à la Faculté de lettres de Lyon en parallèle, elle bénéficie des mesures d'exemption en faveur des familles nombreuses. En effet, sa sœur aînée est étudiante en pharmacie, sa sœur cadette suit la formation d'une école d'infirmière et son dernier frère est élève en classe de Mathématiques élémentaires. Colette P., après deux échecs au concours de Sèvres, obtient la licence de lettres classiques en 1942, le DES en 1943 et l'agrégation de grammaire en 1946.

Certains khâgneux et certaines khâgneuses, à l'instar des autres étudiant-e-s de faculté, bénéficient ainsi d'exemptions de droits universitaires. Ces dispenses sont perçues de droit ou sur critères sociaux et scolaires. Quoi qu'il en soit, toutes sont attribuées pour une année scolaire ; toutes sont sujettes à un règlement strict et à une exigence de résultats aux examens. Par exemple, un-e étudiant-e ayant bénéficié d'une dispense et qui n'est pas admissible à l'une des deux sessions de l'année scolaire ne peut présenter l'année suivante aucune demande de dispense, sauf en cas de maladie dûment constatée. De même, le / la candidat-e qui échoue à un examen, ayant épuisé son droit de gratuité pour cet examen, ne peut se représenter aux mêmes épreuves qu'en acquittant les droits d'examen. Enfin, les dispenses accordées par le doyen peuvent être retirées dans le courant de l'année pour défaut de travail ou d'assiduité. Elles sont retirées aux étudiant-e-s qui encourent une peine disciplinaire.

Au-delà de ces exonérations, un système de bourses d'études supérieures permet à certain-e-s étudiant-e-s de supporter les frais universitaires et de poursuivre leurs études. Victor Karady indique que « *les bourses créées massivement pour les candidats à la licence des facultés académiques en 1877 (arrêté du 3 novembre) seront par la suite multipliées au bénéfice d'autres étudiants d'autres grades et d'autres disciplines* » et que *« vers 1936, on compte 3300 boursiers* »[126]. Bien que l'État semble accroître ses efforts dans l'attribution de bourses d'enseignement supérieur, il n'en reste pas moins que leur nombre demeure restreint. L'attribution d'une bourse, mêlant considérations financières et mérites scolaires, reflète alors la qualité de tel-le ou tel-le étudiant-e issu-e de milieux moyens ou modestes.

[126] KARADY Victor, « Les universités de la troisième république », in VERGER Jacques (Dir.), *Histoire des universités en France*, *op. cit.*, p. 330.

## 2. Des bousier-e-s de l'enseignement supérieur

La situation particulière dans laquelle se trouve les khâgnes, formation post-baccalauréat mais rattachée à l'enseignement secondaire, se répercute sur la question des bourses d'études. Une cloison étanche existe entre d'un côté les bourses du secondaire ; bourses allouées à une majorité de khâgneux-ses (tout du moins entre 1924 et 1934) ; et d'un autre côté, les bourses de l'enseignement supérieur. Paule R. en fait le constat en 1937. Après avoir quitté le Lycée du Parc, cette étudiante, fille de bibliothécaire, ancienne boursière de l'enseignement secondaire et de khâgne, s'inscrit à l'université de Lyon. À cette occasion, elle sollicite le transfert de sa bourse perçue en classe préparatoire vers l'enseignement supérieur. Toutefois, le recteur de l'académie de Lyon indique qu'une « *bourse d'enseignement secondaire ne peut pas être transférée dans l'enseignement supérieur* » et que « *Mlle Paule R. devra constituer d'urgence un dossier de demande de bourse de licence auprès de la Faculté de lettres de Lyon* »[127].

Le décret du 12 octobre 1930[128] rappelle les dispositions concernant les bourses d'enseignement supérieur. Ces dernières peuvent être attribuées par fraction ou en totalité, sont payées par dixième à partir du 1er novembre de l'année scolaire et ne peuvent pas être cumulées avec un emploi rétribué. Les boursier-e-s doivent normalement restituer le montant des bourses au Trésor le jour où leur situation le leur permettra ; la loi de finances de 1921 accordant les bourses à titre remboursable. En cas d'absence ou de manquement à la discipline, les pensions peuvent être retirées sur demande du recteur.

Les bourses d'enseignement supérieur se présentent sous plusieurs formes : des bourses de licence, des bourses de DES, des bourses d'agrégation et des bourses d'études.

### *A. Le cas particulier des boursier-e-s de licence des concours de l'ENS*

Depuis 1904, le concours d'entrée à l'ENS de la rue d'Ulm et celui des bourses de licence sont communs : chaque année, une trentaine d'élèves sont invité-e-s à rejoindre l'ENS alors que les premiers recalés peuvent bénéficier de bourses dites de licence suivant les crédits inscrits au budget. Avant le décret du 8 octobre 1937, seul-e-s les candidat-e-s à la rue d'Ulm peuvent obtenir une bourse de licence puisque l'École de Sèvres n'est rattachée à l'enseignement supérieur qu'en 1936. Ainsi, les khâgneux et les khâgneuses du Parc, en se

[127] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W766.
[128] *Journal Officiel* du 15 octobre 1930.

présentant au concours de la rue d'Ulm, concourent aussi pour des bourses que les étudiantes préparant l'école de Sèvres ne peuvent percevoir avant 1938. Pour rappel, 6 khâgneux de la promotion 1928, 4 de la promotion 1938, 4 khâgneuses du Lycée du Parc et 1 khâgneuse du Lycée de jeunes filles de Lyon de la promotion 1938 bénéficient d'une bourse de licence.

Attribuées pour quatre ans, ces aides peuvent être retirées aux bénéficiaires « *qui n'auront pas été reçus licenciés au plus tard à la session de novembre qui suivra la fin de leur deuxième année de bourse ou qui n'auront pas obtenu le Diplôme d'Études Supérieures au plus tard à la session de novembre qui suivra la fin de leur troisième année de bourse* »[129]. Le temps passé sous les drapeaux n'est pas pris en compte. Ainsi, les bourses de licence, accordées sur concours, engagent les bénéficiaires à réaliser un parcours universitaire des plus brillants, exigeant l'acquisition des diplômes dans les temps requis par le règlement : deux ans pour la licence, un an pour le Diplôme d'études supérieures, un an pour l'agrégation. De même, l'obligation est faite aux boursier-e-s de licence d'opter pour une inscription dans une université de province. Comme l'explique Jean-François Sirinelli, « *les boursiers de licence contraints de s'inscrire en province et désireux de préparer certaines agrégations […] avec autant de chances qu'à Paris s'inscrivent à l'Université de Lyon* »[130] dont les résultats sont les plus brillants comme l'indique le doyen de la Faculté de lettres au sujet des concours d'enseignement de 1928 :

> « *Des faits sont à signaler qui mettent en évidence la qualité de l'enseignement donné par nos maîtres et l'effort heureux soutenu par nos étudiants […] L'année 1927-1928 restera mémorable par les succès remportés dans les divers concours d'agrégation. La section d'histoire a, plus encore que d'habitude, manifesté l'excellence de son organisation. À l'agrégation des lettres, le second admis nous appartient. À l'agrégation de grammaire, nous comptons 2 admissibles, 2 admis ; à l'agrégation d'allemand 2 admis. C'est aussi à la section d'allemand qu'appartient le premier admis au certificat d'aptitude à l'enseignement dans les lycées et les collèges. Et l'agrégation d'anglais, une ancienne élève a été admise avec le n°12* »

Concernant les concours de 1933, il déclare que « *les succès de la Faculté aux grands concours ne se bornent pas à l'italien. Comme d'usage, ils se sont étendus aux autres disciplines […] La Faculté continue donc à se maintenir digne de son ancienne réputation, grâce à quoi lui viennent de toutes les parties de la France des étudiants et des étudiantes désireux de devenir agrégés* »[131].

---

[129] Article 16 du décret du 12 Octobre 1930.
[130] SIRINELLI Jean-François, *Génération intellectuelle, khâgneux et normaliens dans l'entre deux guerres*, *op. cit.*, p. 152.
[131] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Rapports annuels du doyen de la Faculté de lettres, 2400W336.

Sur les 10 garçons du Lycée du Parc obtenant une bourse de licence, 8 poursuivent des études à Lyon et 1 à Strasbourg[132]. Il convient toutefois de nuancer l'analyse puisque 7 d'entre eux sont originaires de l'académie de Lyon (4 sont même lyonnais). Les mêmes remarques peuvent être portées concernant les khâgneuses du Lycée du Parc dont 3 sur 4[133] optent pour Lyon. Toutes sont domiciliées dans l'académie lyonnaise. Le choix de la Faculté de lettres de Lyon s'avère donc également un choix de proximité. On peut citer l'exemple de Pierrette L.[134]. Née le 22 février 1915 à Louhans (Saône-et-Loire), après des études au collège de la ville, cette élève rejoint le Lycée du Parc en 1932. Fille de couturière et orpheline de père, elle est l'aînée d'une famille de quatre enfants et bénéficie alors d'une bourse d'externat de 918 Frs à laquelle s'ajoute une bourse d'internat du Lycée Edgar Quinet. Elle bénéficie également de l'exemption des frais d'examen de l'université de Lyon en application du décret du 22 novembre 1925 pour les Certificats d'Études Supérieures qu'elle prépare en parallèle. Après un premier échec au concours de 1934, elle se classe 54e aux épreuves de 1935 et obtient une bourse de licence de 6500 Frs pour la première année, 9000 Frs par la suite. Elle est rattachée à l'université de Lyon, université qu'elle côtoie depuis son entrée au Lycée du Parc. Licenciée en 1936, diplômée d'études supérieures en 1937, elle se présente la même année à l'agrégation féminine de lettres ; agrégation qu'elle obtient l'année suivante en se classant 10e, soit trois ans après l'attribution de la bourse.

Avec le déclenchement de la guerre, les normaliens et les normaliennes reçu-e-s aux concours de 1940 sont dans l'impossibilité de rejoindre Paris. Dès lors, ils / elles sont affecté-e-s au sein de faculté de lettres des départements et perçoivent temporairement une aide qui peut s'apparenter à une bourse de licence. C'est le cas, par exemple, d'Arlette V. ou d'Arielle I. Toutes les deux intègrent la classe préparatoire du Lycée de jeunes filles de Lyon en 1938 et sont reçues à l'ENS de Sèvres en 1940. Elles sont alors affectées à la Faculté de lettres de Lyon pour l'année universitaire 1940-1941 en percevant une bourse de 9000 Frs sur dix mois. À la rentrée 1941, elles rejoignent Paris et l'École de Sèvres.

Au-delà des bourses de licence, attribuées sur concours, certain-ne-s ancien-ne-s khâgneuses du Parc bénéficient d'autres financements : bourses d'études, bourses de licence hors concours, bourses de DES et d'agrégation, bourses en faveur des pupilles de la nation et enfin les prêts d'honneur.

[132] On ignore le parcours du dernier étudiant.
[133] On ignore le parcours de la dernière étudiante.
[134] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W737.

### *B. Les autres financements*

Cinq khâgneux du Lycée du Parc de la promotion 1928, 8 de la promotion 1938 et 7 khâgneuses ; 3 élèves du Lycée de jeunes filles de Lyon des promotions 1924-1930 et 6 de la promotion 1938 perçoivent une bourse à la Faculté de lettres de Lyon (en dehors des bourses de licence obtenues lors des concours). Il ne s'agit ici que de minimums mais ils permettent de dresser le portrait de quelques boursier-e-s.

Exemples d'ancien-ne-s khâgneux-ses percevant des bourses à la Faculté de lettres de Lyon

| Élève | Père / Tuteur | Mère | Nb enfants | Bourse khâgne | Bourses supérieures |
|---|---|---|---|---|---|
| Ernest T. | Commerçant | Commerçante | 1 | Oui | Études |
| Louise C. | Instituteur | Institutrice | 5 | Oui | Études |
| Rose D. | Instituteur décédé (P) | Institutrice décédée | 1 | Oui | Licence |
| Hélène D. | Employé PTT (tuteur) (P) | Employée PTT | 1 | Oui | Licence |
| Felix B. | Décédé (P) | Sans profession | 2 | Oui | Licence |
| Marie C. | Instituteur | Institutrice | 2 | Oui | Licence et DES |
| Joseph B. | Commis des PTT décédé | Sans profession | 3 | Oui | Licence à agrégation |
| Jean S. | Marchand de chaussures | Marchande de chaussures | Ignoré | non | Agrégation |
| Roger R. | Professeur agrégé | Professeure | 3 | RUS | Agrégation |
| Hélène C. | Instituteur | Institutrice | 2 | RUP | Agrégation |
| Elyane A. | Comptable | Institutrice | Ignoré | RUP | Agrégation |
| Fabienne B | Employé de commerce | Institutrice | 2 | RUP | Prêt d'honneur + DES |
| Bruno K. | Pasteur décédé | Tutrice : institutrice | 1 | Oui | Prêt d'honneur + DES et agrégation |

Plusieurs catégories de boursier-e-s se distinguent. Tout d'abord, des bourses d'études et de licence, hors concours, peuvent être accordées.

#### *a. Les bourses d'études et les bourses de licence hors concours*

Les bourses d'études sont définies par l'arrêté ministériel du 31 mai 1886. Chaque candidat-e doit fournir une note indiquant les établissements auxquels il / elle a appartenu, sa situation de fortune et indiquer les études qu'ils / elles souhaitent poursuivre. Ce type de bourse est accordé sur proposition de la faculté de lettres et avis du comité consultatif. Louise C. en bénéficie. Après des études au Lycée de Gap, cette fille d'instituteur et d'institutrice, issue d'une famille de cinq enfants, rejoint la classe préparatoire du Lycée de jeunes filles de Lyon en 1930 aidée d'une bourse d'internat et d'une remise universitaire. Après une seule année de Lettres supérieures, elle rejoint la Faculté de lettres de Grenoble où elle poursuit des études d'anglais et obtient trois Certificats d'Études Supérieures. On ignore si à cette occasion, Louise C. perçoit une bourse. À son retour sur Lyon en 1934, en vue de

préparer le dernier CES manquant à l'obtention de la licence, la Faculté de lettres de Lyon lui attribue une bourse d'études de 3000 Frs. Elle sollicite le renouvellement de sa bourse pour l'année universitaire 1935-1936 ayant connu des problèmes de santé l'année écoulée. Ses professeurs appuient sa demande. Ainsi, Daniel Delafarge, professeur de littérature française, déclare :

> « *Mademoiselle Louise C., déjà titulaire de trois certificats de licence, a suivi les cours de la Faculté de lettres de Lyon, en vue d'obtenir le certificat d'études littéraires classiques. Je n'ai eu qu'à me louer de son travail, et mon collègue Monsieur Jean-Marie Carré a constaté comme moi que les résultats auxquels parvenait notre étudiante étaient très honorables. Comme Mademoiselle Louise C. appartient à une famille de cinq enfants, comme, en outre, elle nous a donné pleine satisfaction par son assiduité et par ses efforts, je suis convaincu que le maintien de la bourse qui lui a été accordée pour cette année scolaire serait tout à fait souhaitable et j'espère que cette faveur lui sera conservée* »

De même, Pierre Wuilleumier, professeur de Latin, indique qu'elle « *a suivi [ses] conférences et [lui] a remis des versions latines pendant l'année 1934-1935* » et qu'« *elle a fait preuve de zèle et d'assiduité pour rattraper son retard, dû, en partie, à un accident de santé* »[135]. En définitive, la bourse de Louise C. est renouvelée bien que diminuée à 1350 Frs. Elle obtient le dernier CES en 1936 et par la même occasion la licence d'anglais.

Les bourses de licence hors concours sont, elles, définies par l'arrêté ministériel du 1er août 1931[136]. Elles peuvent être attribuées uniquement à des candidats et des candidates inscrit-e-s en vue des Certificats d'Études Supérieures de lettres (études grecques, études latines, littérature française, grammaire et philologie). L'arrêté précise que ces bourses sont attribuées par ordre de préférence : à des candidat-e-s reçu-e-s au concours de l'École Normale Supérieure (liste supplémentaire), à des candidat-e-s titulaires d'au moins un des certificats de licence faisant partie du groupe « lettres » et enfin à des candidat-e-s non pourvu-e-s de CES, sur le vu des notes obtenues au baccalauréat et à l'établissement où ils / elles ont fait leurs études. L'arrêté ajoute que la préférence est donnée aux élèves ayant fait une Première supérieure.

Ces bourses sont accordées pour un an sur proposition des Facultés et après avis du comité consultatif de l'enseignement supérieur public. Elles peuvent être renouvelées l'année suivante mais cette mesure ne concerne alors que les candidat-e-s titulaires d'un certificat de licence et ayant fait au moins une année de Première supérieure[137]. Marie C. présente cette

[135] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W426.
[136] *Journal Officiel* du 2 août 1931.
[137] Pour ceux et celles obtenant ce type de bourse dès l'obtention du baccalauréat, *l'Annuaire de la Faculté des lettres de Lyon* indique qu'« *ils / elles disposeront d'un délai maximum de trois années pour préparer la*

particularité. Après des études au Lycée de jeunes filles de Roanne, cette fille d'instituteur et d'institutrice intègre l'hypokhâgne du Lycée de jeunes filles de Lyon. Interne, aînée de deux enfants, elle perçoit une bourse à laquelle s'ajoute une remise universitaire. Dès 1939, elle rejoint la Faculté de lettres de Lyon et bénéficie d'une bourse de licence de 4000 Frs. En août 1940, le renouvellement de bourse qu'elle sollicite est conditionné à la réussite d'un certificat à la session de novembre puisqu'elle a échoué à celle de juin. C'est chose faite : elle obtient les certificats de littérature française et d'études grecques. Elle devient licenciée de lettres classiques l'année suivante et poursuit des études en vue d'un Diplôme d'Études Supérieures. Elle bénéficie alors d'une bourse de DES de 6000 Frs.

Les anciens khâgneux et les anciennes khâgneuses, non classé-e-s aux concours des ENS, peuvent bénéficier dès leur première année de bourse d'études et de bourses de licence hors concours au même titre que les étudiant-e-s, à quelques nuances près : en effet, l'arrêté du 1er août 1931 accorde prioritairement ce type de bourse aux ancien-ne-s élèves des Premières supérieures. Ainsi, l'État reconnaît et valorise la formation reçue en classe préparatoire. Il n'en reste pas moins que les ancien-ne-s khâgneux-ses bénéficiant de ce type de bourse sont tous d'ancien-ne-s boursier-e-s de khâgne. Les dimensions scolaires et sociales sont une nouvelle fois étroitement liées.

*b. Les bourses de DES et d'agrégation*

Dans la poursuite d'études après la licence, les candidat-e-s au Diplôme d'Études Supérieures peuvent bénéficier de bourse de DES qu'ils / elles aient été boursier-e-s de licence ou non. Ces aides sont attribuées pour une année sur la proposition de la faculté où les candidat-e-s ont fait leurs études et après avis du comité consultatif de l'enseignement public. Elles ne peuvent être renouvelées. L'annuaire de la Faculté de lettres de Lyon précise que « *les bourses […] sont données aux candidats qui ont été admis dans de bonnes conditions à la licence* »[138].

---

*licence ; la première sera une année d'initiation et servira à compenser l'année que passent dans les classes de Première supérieure leurs camarades qui se seront présenté-e-s au concours de l'ENS et des bourses de licence. Dans les classes supérieures des lycées, toutefois, on ne saurait trop les engager à ne prendre leurs inscriptions de licence qu'après avoir effectué ce stage si nécessaire. À la rigueur, le renouvellement de leur bourse pourra donc leur être accordé après cette première année, même s'ils / elles n'ont pas été admis-es ; à la fin de la deuxième année de bourse, ils / elles devront être titulaire de deux CES ; et la troisième année devra être employée à la préparation des deux derniers certificats de licence* », INRP, *Annuaire de la Faculté de lettres de Lyon*, 1940-1941.

[138] INRP, *Annuaire de la Faculté de lettres de Lyon*, 1940-1941.

De même, des bourses d'agrégation peuvent être attribuées à des candidat-e-s de moins de trente ans. Elles ne se différencient que très peu des bourses de DES. En effet, les mêmes considérations sont avancées pour l'obtention de ces aides. Elles sont également attribuées pour une année mais, contrairement aux bourses précédentes, elles peuvent être renouvelées une fois en cas d'admissibilité au concours et sur proposition de la Faculté. Enfin, comme les boursier-e-s de licence des concours, les bénéficiaires des bourses des DES et d'agrégation doivent également fournir un engagement de restitution de l'aide perçue au cas où ils / elles ne serviraient pas dix ans dans l'enseignement public. L'État confère donc des bourses mais s'assure parallèlement le recrutement d'un corps enseignant public.

Certain-e-s élèves bénéficient d'une bourse de DES puis d'agrégation après avoir déjà perçu une bourse de licence dans leurs premières années d'études supérieures. Il s'agit le plus souvent d'élèves issu-e-s des milieux les plus populaires. Joseph B. par exemple est fils d'un commis des PTT décédé et sa mère ne travaille pas. Ainé d'une famille de trois enfants, il effectue des études secondaires au Lycée Ampère de Lyon en percevant une bourse d'externat dès la classe de 6$^{e}$. En 1938, il intègre l'hypokhâgne du Lycée du Parc en bénéficiant de nouveau d'une bourse. En 1939, suite à la fermeture des CPGE, il poursuit des études de lettres classiques à la Faculté de lettres de la ville. Il bénéficie d'une exemption des droits universitaires en raison de son statut de famille nombreuse. Il obtient deux certificats en 1940. À la rentrée suivante, il prépare les deux autres CES, aidé d'une bourse de licence de 2000 Frs. En 1941, il obtient également une bourse de Diplôme d'Études Supérieures de 4000 Frs puis en 1942 une bourse d'agrégation de 10 000 Frs. Joseph B. suspend ses études en 1943-1944 pour se soustraire au STO et rejoint les FFI. De retour à la Faculté de lettres de Lyon en 1944, il prépare le concours de l'agrégation de grammaire, aidé d'une nouvelle bourse de 12 000 Frs. Agrégé en 1945, il soutient par la suite une thèse d'État de littérature classique en 1964. Joseph B. représente un bon exemple de parcours méritocratique. Cet élève perçoit une bourse dès la classe de 6$^{e}$, bourse renouvelée en classe préparatoire au Lycée du Parc. Il obtient par la suite à la Faculté de lettres de Lyon une bourse d'enseignement supérieur pour préparer la licence, le DES et l'agrégation.

D'autres ancien-ne-s khâgneux-ses perçoivent uniquement des bourses en DES ou d'agrégation. La plupart ne sont pas d'ancien-ne-s boursier-e-s ou ne recevaient en khâgne qu'une fraction de bourse ou une remise universitaire (aide perçue de droit). Tous et toutes ont obtenu de très bons résultats en licence (pour une bourse de DES) ou en DES (pour une bourse d'agrégation) et reçoivent l'appui de leurs professeurs. On peut citer les exemples d'Henriette N. et de Jean S. La première intègre le Lycée du Parc en octobre 1935 après des

études secondaires au Lycée de Valence. Fille d'instituteur et d'institutrice, logée dans une pension, elle perçoit une bourse d'externat de 684 Frs à laquelle s'ajoute une remise universitaire primaire. Après trois échecs au concours d'entrée à l'ENS d'Ulm, elle poursuit des études à la Faculté de lettres de Lyon où elle devient licenciée ès lettres en juin 1940 se classant, notamment, 5e aux CES d'études latines et de littérature française et 4e au CES de grammaire et philologie. Brillante étudiante, elle obtient la mention *très bien* au DES de philosophie en juin 1942, ce qui lui vaut de remporter le prix Millaud (1000 Frs) ; prix récompensant des « *mémoires particulièrement méritants* »[139]. Elle bénéficie également, à la vue de ses résultats, d'une bourse d'agrégation de 10 000 Frs pour l'année universitaire 1942-1943. Elle devient agrégée de philosophie en 1947.

Jean S. est, quant à lui, fils de marchands de chaussures. Après des études au Collège de Châlon, cet élève intègre la classe de Lettres supérieures en 1928 en qualité d'interne. Il ne perçoit alors aucune bourse pendant les deux années où il fréquente la classe préparatoire du Lycée du Parc. Après un premier échec au concours d'entrée à la rue d'Ulm, il poursuit des études d'allemand à la Faculté de lettres de Lyon. Licencié en juin 1931, diplômé en novembre 1931, il effectue une année en Allemagne en qualité d'assistant et est reçu, à son retour, cacique au certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire d'allemand en 1932. Il prépare l'année suivante l'agrégation et sollicite à cette occasion une bourse. Ses professeurs soutiennent sa démarche : « *Monsieur Jean S., qui a subi avec succès la Faculté de lettres de Lyon, les épreuves de la licence et du DES d'allemand, est un étudiant intelligent et pourvu de connaissances solides. Les qualités dont il a fait preuve au cours de ses années d'études à la faculté et lors des examens le rendent tout à fait digne d'obtenir une bourse d'agrégation* ». Le doyen de la Faculté de lettres de Lyon indique également que « *cet étudiant qui maniait déjà en arrivant à la faculté la langue allemande avec une assez grande aisance n'a pas tardé à se distinguer par son travail intelligent qui ne demandait qu'à être soumis à une discipline plus sévère. Sous ce rapport, des résultats remarquables ont été obtenus […] S'il obtient la bourse d'agrégation qu'il sollicite, il pourra se présenter au concours de 1933 avec les plus sérieuses chances* »[140]. Dès lors, Jean S. obtient une bourse d'agrégation et devient agrégé dès 1933.

[139] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Assemblée de la Faculté de lettres, séance du 12 décembre 1942, 2400W339'.
[140] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W641.

*c. Les bourses supérieures en faveur des pupilles de la nation*

L'étude a souligné la place importante qu'occupent les pupilles de la nation au sein des khâgnes. Des mesures particulières sont mises en place lors de l'attribution des bourses dans l'enseignement secondaire.

Des bourses dans l'enseignement supérieur leur sont également attribuées par le ministre en vue de la préparation aux divers grades ou titres. Toutefois, jusqu'en 1928, l'État considère que son devoir de protection s'arrête une fois que l'étudiant-e a atteint la majorité. Il faut attendre le décret du 27 mai 1928[141] pour que les modes d'attribution des bourses supérieures en direction des pupilles soient discutés. Dans le préambule au décret, Édouard Herriot, ministre de l'Instruction publique, déclare que « *le conseil supérieur des pupilles de la nation, au cours de sa session de décembre 1926, avait exprimé le vœu que le régime particulier d'attribution des bourses aux pupilles de la nation fût aménagé de manière à n'écarter des études aucun pupille apte à en tirer un réel profit et pour qui elles constitueraient par conséquent la condition d'un développement normal* ». Le ministre propose que l'État prenne en charge les études supérieures des pupilles : « *les bourses d'enseignement supérieur seront données à des jeunes gens particulièrement dignes d'intérêt, non plus par faveur comme aux étudiants ordinaires, mais en vertu d'un droit formellement reconnu par le Parlement. Leur avenir ne dépendra plus uniquement de leurs succès à des concours difficiles dont le rôle est de désigner une élite ; il suffira que leur culture générale et leurs titres garantissent qu'ils sont capables d'aborder ou de poursuivre des études supérieures* ». La question du mode d'attribution et celle de la majorité sont alors entendues par l'Article 1er « *Des bourses dans les établissements d'enseignement supérieur […] sont conférées par le ministre […] aux pupilles de la nation, même majeurs, qui ont satisfait aux conditions imposées pour l'obtention d'une bourse aux candidats non pupilles. En outre, les pupilles de la nation remplissant les conditions d'accès à ces établissements peuvent recevoir une bourse du ministère, bien que n'ayant pas satisfait aux conditions prévues au paragraphe précédent* »[142].

Ces bourses sont attribuées pour un an et sont renouvelables. Le décret précise que les pupilles de la nation bénéficiaires de ces aides doivent s'inscrire à l'université dont dépend le lieu de résidence de la famille. On peut citer le parcours d'Hélène D. Cette élève rejoint la khâgne du Lycée du Parc, après des études secondaires au Lycée de jeunes filles de Mâcon.

[141] *Journal Officiel* du 3 juin 1928.
[142] Décret du 26 mai 1928, *Journal Officiel* du 3 juin 1928.

Fille d'employée des PTT domiciliée à Mâcon, pupille de la nation, elle bénéficie d'une bourse d'externat de 918 Frs et d'une bourse d'internat au Lycée Edgar Quinet. Devant ses faibles résultats, elle n'est pas admise en classe supérieure et rejoint l'université de Lyon en octobre 1934, inscrite en licence de lettres classiques. Elle perçoit alors, en raison de son statut de pupille, une bourse d'études de 3000 Frs. Cette étudiante quitte l'université l'année suivante sans avoir obtenu de Certificat d'Études Supérieures. Ou encore, Félix B. qui intègre la Première supérieure lyonnaise en octobre 1932, après des études secondaires au Collège de Dôle. Lyonnais, pupille de la nation et dont la mère ne travaille pas, il bénéficie d'une bourse de demi-pension durant la seule année qu'il effectue en khâgne. Il rejoint l'université de Lyon en octobre 1933, inscrit en licence ès lettres. Par son statut de pupille, il perçoit une bourse d'études de 2000 Frs la première année d'études universitaires et de 3000 Frs pour sa deuxième année ; année où il devient licencié. Il bénéficie également d'une bourse de 3750 Frs en 1936-1937, année où il prépare et obtient le Diplôme d'Études Supérieures de langues classiques.

Les ancien-nes khâgneux-ses bénéficient ainsi de diverses bourses en faculté : bourse de licence, d'études, de DES, d'agrégation. Des mesures particulières concernent les pupilles de la nation. Les étudiant-e-s ne bénéficiant pas de ce type de bourses peuvent solliciter un prêt d'honneur.

*d. Les prêts d'honneur*

Les prêts d'honneur sont attribués par le comité local siégeant à l'académie et qui se réunit deux fois par an. Les travaux de Victor Karady[143] indiquent qu'entre 1925 et 1934, 7200 étudiant-e-s ont bénéficié de cette aide, soit 800 par an, toutes facultés confondues. Les crédits sont ainsi limités et seul-e-s quelques étudiant-e-s peuvent en profiter. Outre les renseignements sur leur scolarité, les candidat-e-s doivent produire un état détaillé de leurs ressources et de celles de leur famille.

Le prêt d'honneur, attribué par l'État mais aussi par les départements et la mairie de Lyon[144], n'est consenti que pour une année mais peut être renouvelé avec après avis du doyen de la faculté. Les candidat-e-s doivent prendre un engagement d'honneur devant le recteur de rembourser le montant du prêt à partir de la dixième année qui suit l'obtention du grade

[143] KARADY Victor, « Les universités de la troisième république », in VERGER Jacques (Dir.), *Histoire des universités en France*, *op. cit.*, p. 330.
[144] Les prêts d'honneur municipaux sont réservés aux étudiant-e-s lyonnais-es ; les prêts départementaux aux ancien-ne-s boursier-e-s départementaux.

postulé. En cas d'abandon des études, le délai de dix ans prend comme point de départ la date du dernier versement. Consentis sans intérêt, les prêts d'honneur sont généralement sollicités après un refus de demande de bourse d'études. Ainsi, le proviseur du Lycée du Parc écrit aux parents d'un khâgneux en réponse à une demande de renseignements concernant les bourses d'études en faculté : « *je pensais que vu votre situation et les bonnes notes méritées par votre fils [que] la commission se montrerait bienveillante. Il faut donc que vous vous retourniez vers un prêt d'honneur* »[145].

Deux ancien-ne-s khâgneux-ses du Lycée du Parc bénéficiant de prêts d'honneur ont été repéré-e-s. Parmi eux / elles, Bruno K.[146]. Orphelin de père, sa la mère, malade, ne travaille pas. C'est sa sœur, institutrice, qui s'occupe de sa scolarité. Après des études au Lycée David d'Angers, il rejoint l'hypokhâgne du Lycée du Parc en 1938. Interne, il bénéficie d'une bourse. Cependant, à la fin de l'année, le conseil de classe porte un jugement sévère sur cet élève et propose la déchéance de la bourse dans des termes très fermes : « *Avis défavorable au maintien de la bourse. Peu travailleur. Résultats nettement insuffisants sauf en anglais. Ne mérite pas sa bourse* »[147]. Bruno K. poursuit alors des études d'anglais à la Faculté de lettres de Lyon en 1939. Toutefois, au vu des appréciations du conseil des professeurs, difficile pour cet élève d'obtenir une bourse d'études. Dès lors, il sollicite et perçoit un prêt d'honneur de 2500 Frs. En 1940, devant les résultats obtenus – deux certificats obtenus, dont un avec la mention *assez bien* – et les appréciations du doyen – « *C'est un bon étudiant, intelligent, dont le travail donne des résultats satisfaisants* » - ce prêt est renouvelé pour 1940-1941. Il obtient une licence d'anglais en 1941 avec de très bons résultats et notamment deux CES avec une mention *assez bien.* Il poursuit ses études en vue du Diplôme d'Études Supérieures et obtient alors une bourse de 3000 Frs pour l'année 1941-1942, DES qu'il obtient en 1943 en même temps qu'il est reçu cacique au certificat d'aptitude d'enseignement secondaire d'anglais. Bruno K. occupe alors plusieurs postes de professeur certifié avec d'obtenir l'agrégation en 1947.

Les ancien-ne-s khâgneux-ses du Lycée du Parc, majoritairement issu-e-s des classes moyennes et boursier-e-s en classe de Première supérieure, bénéficient de bourses ou de prêts d'honneur. Néanmoins, les crédits attribués par l'État restent limités et l'ensemble des demandes d'aides financières ne peut être satisfait. Certain-e-s sont alors obligé-e-s de

[145] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Attribution des bourses, Directives des autorités compétentes, 1T2573.
[146] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossier des étudiant-e-s, 2400W487.
[147] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Attribution des bourses, Directives des autorités compétentes, 1T2575.

travailler pour mener à bien des études et se former, la plupart du temps, au métier de l'enseignement qui reste « *le débouché le plus probable des diplômés littéraires* »[148].

## 3. Travailler pour payer ses études

Dans l'entre-deux-guerres, plusieurs emplois, enseignants ou non enseignants, permettent aux étudiant-e-s, et à fortiori aux anciens et anciennes khâgneux-ses non reçu-e-s aux ENS, de financer leurs études quand ils / elles se voient refuser une bourse. Le tableau suivant répartit les anciennes élèves du Lycée de jeunes filles de Lyon (des promotions 1924-1930) et les ancien-ne-s élèves du Lycée du Parc (l'ensemble des filles et les garçons de la promotion 1928 selon le premier emploi occupé par chacun-e d'eux / elles, de nombreux-es étudiant-e-s occupant successivement plusieurs postes. Les boursier-e-s de licence issu-e-s des concours à l'ENS sont volontairement comptabilisé-e-s puisque certain-e-s occupent un emploi après avoir perdu leur bourse.

Premier poste occupé par les ancien-ne-s khâgneux-ses du Parc et les anciennes khâgneuses du Lycée de jeunes filles dans le cadre de leurs études universitaires (hors reçu-e-s à Ulm ou Sèvres)[149]

| | Lycée du Parc | Lycée de JF | Khâgneuses Parc |
|---|---|---|---|
| | 1928 | 1924-1930 | 1925-1935 |
| Assistant-e-s français | 2 (+1) | 1 (+1) | 2 |
| Maître-sse-s d'internat | 15 | 6 (+1) | 3 (+1) |
| Répétiteurs-trices | (5) | (+1) | 1 |
| Professeur-e-s délégué-e-s | 7 (+5) [150] | 4 (+3) | 7 (+2) |
| TOTAL | 24 | 11 | 13 |

Au minimum 24 anciens khâgneux du Lycée du Parc sur 40 et au minimum 11 anciennes khâgneuses du Lycée de jeunes filles sur 33 n'intégrant pas une ENS deviennent assistant / assistante de français à l'étranger, maître / maîtresse d'internat, répétiteur / répétitrice ou encore professeur-e délégué-e. On compte également au minimum 13 anciennes khâgneuses du Lycée du Parc sur 38 dans la même situation.

[148] KARADY Victor, « Les universités de la troisième république », in VERGER Jacques (Dir.), *Histoire des universités en France*, *op. cit.*, p. 354.
[149] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiants, 2400W346-2400W823.
[150] Les chiffres entre paranthèses correspondent aux étudiant-e-s occupant plusieurs types d'emploi. Par exemple, 12 anciens khâgneux du Lycée du Parc occupent un poste de professeur délégué pendant leurs études universitaires. Parmi eux, 5 ont déjà occupé un emploi précédemment (répétiteur, maître d'internat…).

### *A. Les assistant-e-s de français à l'étranger*

On l'a vu : 7 khâgneux de la promotion 1928 et 10 khâgneuses du Lycée du Parc mènent des études de langues vivantes à l'université. Certain-e-s de ces élèves effectuent alors une année à l'étranger pour se perfectionner, tout en préparant les différents grades des facultés de lettres. Cependant, effectuer un tel séjour est onéreux. Si des bourses d'échange peuvent être attribuées, dès 1905-1906, en vertu des conventions franco-anglaises et franco-écossaises, des étudiant-e-s peuvent occuper des postes d'assistant-e-s de français en Angleterre et en Ecosse. Depuis 1929, ces échanges concernent également les pays germanophones comme l'Allemagne ou l'Autriche.

En février 1925, une lettre du directeur du Musée pédagogique adressée au recteur de l'académie de Lyon évoque tout l'intérêt de bénéficier d'un tel poste :

> « *Permettez-moi d'attirer votre attention d'une façon toute spéciale pour l'intérêt présenté par cet échange d'assistants et de vous prier de chercher à développer dans votre académie une institution si utile aux établissements en même temps qu'à nos étudiants français qui peuvent ainsi obtenir, en Angleterre, des postes correspondants leur permettant de préparer, dans des conditions excellentes et particulièrement remarquables dans les conditions économiques actuelles, les grades et titres nécessaires à leur entrée dans les cadres de l'enseignement public* »[151]

En 1925, les candidat-e-s aux postes d'assistant-e en Angleterre ou en Ecosse, par exemple, doivent présenter un profil précis. Minimum licenciés (histoire, lettres, sciences ou philosophie) pour les uns, les candidates doivent être au moins titulaires du diplôme de fin d'études secondaires. La notice de l'Office nationale des universités ajoute que « *les candidats devront tous posséder les éléments de la langue anglaise* »[152].

Les assistant-e-s s'engagent pour l'année scolaire. Pour être maintenu-e-s une deuxième année, ils / elles doivent faire une nouvelle demande ; demande qui doit être appuyée par le chef d'établissement où l'assistant-e a effectué la première année. Ils / elles sont reçu-e-s au pair dans les internats et reçoivent une indemnité de subsistance variable dans les externats. Cependant, l'ensemble des frais de voyage, de déplacement, etc. est à la charge des candidat-e-s.

Les assistant-e-s assurent en moyenne un service de deux heures de conversation avec des groupes d'élèves par jour. L'enseignement dans une classe ordinaire n'est autorisé qu'à titre exceptionnel et à condition que la durée totale du travail n'excède pas la durée des maxima des heures. Cette dérogation doit permettre le perfectionnement pédagogique des

---

[151] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Personnel, Assistants de langues étrangères, 1T2449.
[152] *Ibid.*

assistant-e-s en les associant davantage à la vie de l'école. Les chefs d'établissements peuvent autoriser les assistant-e-s à suivre les cours de l'école qui pourraient leur être profitables et doivent leur fournir tous les moyens afin de se perfectionner dans la langue du pays. Enfin, à leur retour, les assistant-e-s doivent fournir à l'Office un rapport succinct dans lequel ils / elles rendent compte des conditions matérielles et morales de leur séjour, de l'organisation et du fonctionnement de leur service mais aussi des résultats qu'ils ont obtenus.

Deux anciennes khâgneuses des promotions 1924-1930 du Lycée de jeunes filles se rendent en Angleterre pendant leurs études. Également, 3 anciens khâgneux de la promotion 1928 et 4 anciennes khâgneuses du Lycée du Parc effectuent un séjour à l'étranger : en Grande-Bretagne pour 2 garçons et 2 filles ; en Allemagne pour les autres. Parmi eux / elles, seule 1 élève bénéficie d'une bourse d'échange. Les autres occupent des postes d'assistant-e. On peut citer l'exemple de Casimir T. Après des études secondaires au Lycée Lamartine de Mâcon, cet élève rejoint la khâgne du Lycée du Parc en octobre 1930. Fils d'employé de commerce et de couturière, il perçoit une bourse d'internat les deux années qu'il effectue dans l'établissement. Après l'échec au concours, il poursuit des études d'anglais à la Faculté de lettres de Lyon. De septembre 1932 à juillet 1933, il occupe un poste d'assistant de français en Angleterre, à la *Sutton County School*, année où il obtient la licence. De retour à Lyon, il occupe plusieurs postes de professeur délégué tout en préparant le Diplôme d'Études Supérieures de langues étrangères, diplôme obtenu en juin 1934. Dès septembre 1935, alors agrégatif d'anglais, il occupe de nouveau un poste d'assistant de français à la *Battersea school* à Londres. Il effectue son service militaire en 1936-1937 puis poursuit sa préparation à l'agrégation d'anglais tout en enseignant au collège de Louhans et au Lycée Ampère. Mobilisé en septembre 1939, il est fait prisonnier jusqu'en novembre 1940. Il devient agrégé d'anglais en 1941.

Les postes d'assistant-e-s de français permettent aux étudiant-e-s de financer une année à l'étranger pour perfectionner leurs connaissances et la pratique de la langue. D'autres emplois sont également ouverts aux étudiant-e-s demeurant en France, à commencer par la maîtrise d'internat.

***B. les Maître-sse-s d'internat***

Au minimum 15 anciens khâgneux du Lycée du Parc et 7 anciennes khâgneuses du Lycée de jeunes filles occupent un poste de maître-sse-s d'internat durant leurs études

universitaires. Elles sont 4 anciennes élèves du Lycée du Parc à être nommées à ce type de postes. Issu-e-s des classes populaires ou moyennes, tous et toutes percevaient une bourse en khâgne et occupent un tel emploi, la plupart du temps, dès la sortie du lycée. « La plupart du temps » puisque certaines années le nombre de postes disponibles n'est pas toujours suffisant et des demandes sont refusées. Quelques élèves obtiennent également préalablement une bourse en faculté comme Rose D. Cette pupille de la nation, fille d'un instituteur décédé en 1915 et d'une institutrice, et après des études secondaires au Lycée du Puy, rejoint la classe de Lettres supérieures en 1930. Elle perçoit alors une bourse tout au long de ses études. Sa mère décède en 1931 et son frère aîné, instituteur, est désigné tuteur. À la fin de l'année scolaire, elle poursuit des études à la Faculté de lettres de Lyon en bénéficiant d'une bourse de licence de 4000 Frs obtenue hors concours en regard de sa situation familiale. Elle obtient entre 1931 et 1934, trois certificats d'études. Son frère écrit au ministre de l'Éducation nationale pour solliciter le renouvellement de cette aide pour 1934-1935 et permettre à Rose d'obtenir sa licence. L'office des pupilles de Haute-Loire appuie cette demande : « *doublement orpheline, sans ressources, et par ailleurs, bonne étudiante, cette jeune fille mériterait de voir sa bourse portée de 4000 à 5000 Frs* ». En revanche, le doyen de la Faculté de lettres de Lyon s'y oppose : « *avis défavorable, la candidate ne remplissant pas les conditions nécessaires pour obtenir un renouvellement* », ayant déjà obtenu trois ans de bourse de licence. Dès lors, Rose D. sollicite un poste de surveillante d'internat ; emploi qu'elle occupe à partir de 1935.

Les anciens khâgneux et les anciennes khâgneuses occupant par la suite un poste de maître-sse-s d'internat présentent des profils bien précis répondant à une législation qui évolue dans l'entre-deux-guerres.

*a. Le personnel des internats de 1921 à 1934*

La législation entourant les emplois de maître-sse-s d'internat trouve ses origines dans les fonctions des surveillant-e-s d'internat définies par le décret du 30 juillet 1909[153] ; législation reprise par le décret du 9 juillet 1921[154], tout du moins concernant les établissements masculins. Il faut attendre le décret du 24 janvier 1928[155] pour que l'ensemble des dispositions soit élargi au personnel féminin.

[153] *Bulletin Administratif du ministère de l'Instruction publique* du 7 août 1909.
[154] *Journal Officiel* du 12 juillet 1921.
[155] *Journal Officiel* du 24 janvier 1928.

Dans le préambule au décret du 9 juillet 1921, le ministre de l'Instruction public, Léon Bérard, déplore que « *le recrutement des surveillants d'internat, qui a toujours laissé à désirer, [soit] devenu de plus en plus difficile. Même dans les villes qui offrent aux jeunes gens des facilités de travail exceptionnelles : faculté d'enseignement supérieur, classes préparatoires aux écoles du gouvernement, écoles spéciales diverses, le nombre des demandes d'emploi n'est pas toujours suffisant* ». Ainsi, la pénurie en personnel apparaît comme l'un des facteurs de la création des postes de maîtres d'internat. Léon Bérard ajoute alors que :

> « *Il faut renoncer, comme l'écrit un recteur, à confier les services de l'internat à un personnel dépourvu de titres, recruté au hasard, qui n'accepte ses fonctions que comme pis-aller, qui saisit ou fait naître toutes occasions de les quitter et qui change avec une rapidité déconcertante. Pour atteindre ce but, il est indispensable de relever matériellement et moralement la situation du surveillant d'internat et de la transformer en fonction universitaire, stage préparatoire au répétitorat et véritable poste de début pour les jeunes gens qui ne possèdent pas encore mais comptent acquérir les titres exigés des candidats au professorat dans un lycée ou dans un collège. Ainsi le surveillant d'internat ne sera plus un gagiste. On lui reconnaît la qualité de fonctionnaire* »

Le / la surveillant-e d'internat devient alors un-e maître-sse d'internat. Toutefois, si le nombre insuffisant de candidatures au début des années 1920 joue un rôle important dans la mise en place de ce statut, les candidat-e-s à ces fonctions se font de plus en plus nombreux-ses dès le début des années 1930. Un système sélectif se met peu à peu en place. À titre indicatif, en 1933, chaque candidat-e, dans l'académie de Lyon, doit remplir la fiche de renseignements suivante :

**ACADÉMIE DE LYON**[156]

**Renseignements pour demande d'emploi de maître d'internat**

Nom…….....
Prénom……..
Date et lieu de naissance…….....
Nationalité……

Baccalauréats……
Première partie……..
Deuxième partie……

Certificats de licence dont le candidat est titulaire……...
Le……..
Grade préparé……
Établissements où ont été faites les études secondaires……

SITUATION DE FAMILLE

Profession du père…….
Profession de la mère……
Ressources……

Détails des frères et sœurs avec âge et situation de chacun d'eux……
Le candidat est-il orphelin ou Pupille de la Nation ?.....
Situation au point de vue militaire……

À……, le…….
Signature

Cette sélection se base sur deux critères : la situation familiale (revenus, nombre de frères et sœurs…) et les résultats universitaires. Et les ancien-ne-s khâgneux-ses lyonnais-es présentent ce profil : non seulement, ils / elles sont essentiellement issu-e-s de milieux modestes ou moyens mais ils / elles obtiennent également de très bons résultats.

Le décret du 9 juillet 1921 instaure une distinction de recrutement entre le personnel des internats de collèges et ceux de lycées. Les candidat-e-s à un poste en collège doivent être pourvu-e-s du baccalauréat ou du diplôme de fin d'études de l'enseignement secondaire des jeunes filles[157]. Ils / elles sont choisi-e-s par le recteur et exercent, pendant une année, en qualité de stagiaire. À la fin de la première année d'expérience, ils / elles peuvent être titularisé-e-s sur la proposition du principal et de celle de l'inspecteur d'académie. Dans le cas inverse, ils / elles peuvent être autorisé-e-s à effectuer une nouvelle année de stage ou bien ils / elles perdent leur poste. Les maître-sse-s d'internat des lycées sont choisis, eux / elles, parmi les maître-sse-s d'internat titulaires des collèges et, à défaut, parmi les maître-sse-s d'internat stagiaires des collèges ou les candidat-e-s pourvu-e-s du baccalauréat. Ces

[156] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Personnel, Recrutement des maîtres d'internat, 1T2444.
[157] Décret du 24 janvier 1928.

dernier-e-s exercent alors en qualité de stagiaire. Les mêmes dispositions que celles concernant les collèges sont appliquées pour la titularisation.

L'article 7 du décret du 9 juillet 1921 concerne le recrutement des maître-sse-s d'internat des lycées des villes sièges de faculté. Tous / toutes doivent effectuer des études supérieures dans un établissement d'État et trois quarts d'entre eux / elles doivent être candidat-e-s à une licence d'enseignement, à un certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire ou à l'agrégation. Le décret du 4 août 1923[158] élargit la base de ce recrutement : un tiers des maître-sse-s d'internat d'un lycée de ville universitaire peut être choisi parmi les candidat-e-s ayant obtenu au moins la mention *assez bien* aux deux parties du baccalauréat ou qui font l'objet d'une proposition motivée de l'inspecteur d'académie ou du doyen de la faculté où ils sont inscrit-e-s. Ils / elles ne peuvent être maintenu-e-s dans ces établissements que pendant trois ans sauf s'ils font l'objet d'une proposition spéciale de l'inspecteur d'académie, après avis du proviseur et du chef de l'établissement supérieur fréquenté. Dans tous les cas, il est statué chaque année sur leur maintien après examen des notes relatives à leurs études. Une circulaire du recteur de l'académie de Lyon, en date du 10 juillet 1922, récapitule ainsi les modalités de recrutement des maître-sse-s d'internat : « *En principe, les candidats aux fonctions de maître d'internat, quels que soient leurs grades, débutent dans un collège et sont appelés par avancement, d'après leurs notes professionnelles et leurs grades, dans un lycée, puis dans un lycée d'une ville siège de Faculté* »[159].

Ainsi, les postes de maître-sse-s d'internat dans des établissements d'une ville siège de faculté sont, en principe, l'aboutissement d'un long processus. Ils offrent des facilités à la poursuite d'études supérieures (proximité des établissements, des bibliothèques universitaires…) et deviennent rapidement les plus prisés. On peut décrire plus précisément le parcours d'Alexis B. Né le 8 juillet 1910, cet élève, après des études au collège de Saint-Marcellin (Isère), intègre la khâgne lyonnaise en octobre 1928. Son père est peintre (il décède en 1929) et sa mère est institutrice. Il perçoit une bourse d'internat et une remise universitaire durant les trois années qu'il effectue au Lycée du Parc. Quand il quitte la Première supérieure, il poursuit ses études de lettres classiques à la Faculté de lettres de Lyon. Dès la rentrée universitaire d'octobre 1931, il est nommé maître d'internat au collège de Chalon-sur-Saône. L'année suivante, il est affecté au Lycée Lalande de Bourg-en-Bresse ; poste qu'il occupe pendant deux années, jusqu'en septembre 1934. Il rejoint un établissement de ville siège de faculté, le Lycée du Parc, en octobre 1934, soit trois ans après sa première affectation en

[158] *Journal Officiel* du 8 août 1923.
[159] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Personnel, Circulaires ministérielles – Maîtres d'internat, 1T2443.

qualité de maître d'internat. Il devient licencié en 1933 et prépare le DES et l'agrégation l'année suivante. Alexis B. meurt accidentellement le 21 juillet 1934.

Les maître-sse-s d'internat sont chargé-e-s du service de nuit, du départ des externes surveillé-e-s à l'entrée en classe le lendemain matin. Ils / elles sont chargé-e-s d'assurer la surveillance de tous les services propres à l'internat, et éventuellement, de la bibliothèque classique et, d'une manière générale, de tous les services de surveillance qui ne pourraient être confiés à des répétiteurs-trices dont le maximum de service serait atteint. Ils / elles dirigent également le travail des élèves le jeudi après-midi (sauf pendant les heures de retenues) et le dimanche (jusqu'à concurrence de sept heures) et aident au travail des écritures administratives. Dans les lycées comptant au moins 150 pensionnaires, un-e maître-sse d'internat peut être spécialement chargé-e du service de l'infirmerie. De plus, « *les maîtres d'internat étant désormais des fonctionnaires appartenant à un cadre organisé de l'enseignement public [...] ils peuvent, de même que les professeurs et répétiteurs, être autorisés à donner des répétitions particulières aux élèves de l'établissement* »[160].

En contrepartie, ils / elles sont obligatoirement nourri-e-s et logé-e-s dans l'établissement pendant l'année scolaire. Ils / elles reversent à la caisse du lycée ou du collège une somme représentative de ces avantages fixée par décision ministérielle. Ils / elles ont droit à une chambre spéciale, dont le service est aux frais de l'établissement. Une salle convenablement meublée, éclairée, chauffée est mise à leur disposition pour le travail en commun. Le statut de fonctionnaire confère la dispense des droits d'inscription, de bibliothèque et d'examen en vue de la licence ; uniquement l'exemption du droit de bibliothèque pour les autres grades. Les maitre-sse-s d'internat perçoivent également un salaire annuel de 9750 Frs (entre 1930 et 1942). À titre indicatif, le montant maximum d'une bourse d'agrégation à la fin des années 1930 s'élève à 10 000 Frs, montant proche du salaire d'un-e maître-sse d'internat, l'activité professionnelle en plus. Si, dans bien des cas, les bourses d'études sont inférieures à cette paye, elles restent néanmoins des plus avantageuses puisque libérant les bénéficiaires de toutes activités salariales leur permettant de se consacrer uniquement à la préparation des concours de l'enseignement.

Les décrets du 9 juillet 1921 (pour les lycées de garçons) et du 24 janvier 1928 (pour les lycées de jeunes filles) transforment les surveillant-e-s d'internat en maître-sse d'internat

[160] Circulaire ministérielle du 14 mai 1923. AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Personnel, Circulaires ministérielles – Maîtres d'internat, 1T2443.

qui obtiennent alors le statut de fonctionnaire. Dès lors, ils / elles sont assujetti-e-s au régime des pensions civiles ce qui met l'État « *dans l'obligation d'assurer des pensions de retraite à des agents dont le service intéresse uniquement les internats, établissements autonomes, qui ne bénéficient d'aucune subvention de l'État* »[161]. Au début des années 1930, la situation économique de la France justifie des mesures pour réduire les dépenses de l'État. Il est décidé de « *laisser aux internats le soin de rémunérer leur personnel, l'État n'intervenant que pour contrôler le recrutement de ce personnel et l'exécution de son service* ». Ces mesures interviennent dès la rentrée scolaire de 1934.

*b. Le personnel des internats de 1934 à 1937*

C'est par le décret du 30 juin 1934 que le statut des maître-sse-s d'internat est modifié comme l'explique le ministre de l'Éducation nationale dans une circulaire en septembre 1934 :

> « *La réforme du 30 juin 1934 a eu pour objet de réaliser des économies dont la nature est indiquée dans le rapport du Président de la République qui précède le décret. D'où la suppression de la maîtrise d'internat, fonction publique. Mais dans la mesure où cette institution s'était révélée utile, en favorisant les études des jeunes gens laborieux et peu fortunés, le décret-loi en maintient et en consolide l'essentiel. C'est précisément dans le dessein d'assurer à cette réforme une application conforme aux principes qui l'ont inspirée qu'une mission capitale de contrôle général et un pouvoir de décision ont été dévolus.*
>
> *Le soin de nommer les surveillants et surveillantes d'internat est confié par le décret aux chefs d'établissements, sous votre contrôle. En des périodes où le recrutement s'effectuerait normalement, l'application littérale de cette règle ne présenterait aucune difficulté et votre rôle de décision pourrait se limiter au recrutement des surveillants des villes, sièges de Facultés. Il n'en irait pas de même actuellement, en raison du nombre considérable et de la qualité très diverse des candidatures. Il vous appartiendra d'assurer au recrutement toute l'équité indispensable, en veillant à faire attribuer les emplois aux plus méritants* »[162]

Les surveillant-e-s d'internat, nouvelle dénomination en rigueur, ne sont plus considérés comme fonctionnaires. Leur recrutement est confié aux proviseurs ou aux principaux-les ; recrutement agréé par le recteur. Devant le nombre important de candidat-e-s, le choix des surveillant-e-s doit, avant tout, s'effectuer parmi les plus brillant-e-s étudiant-e-s des milieux les plus modestes ; catégorie d'étudiant-e-s dont les ancien-ne-s khâgneux-ses font partie. Les candidat-e-s licencié-e-s deviennent prioritaires pour les lycées alors que les conditions de recrutement ne changent pas en collège.

[161] Préambule du décret du 30 juin 1934.
[162] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Personnel, Circulaires ministérielles – Maîtres d'internat, 1T2443.

Les tâches incombant aux surveillant-e-s d'internat ne diffèrent guère de celles des maître-sse-s d'internat. La principale nouveauté concerne l'instauration d'un contrat de travail passé entre le / la chef-fe d'établissement et le / la surveillant-e.

Dans les lycées de garçons, les surveillants sont employés en qualité de gagiste dont la rémunération ne peut être supérieure à 4000 Frs par an (les surveillants au pair ne peuvent recevoir aucune rémunération). Ils / elles bénéficient du logement et de la nourriture de l'établissement sans aucune retenue sur le salaire. Le Lycée du Parc propose le contrat suivant :

Exemple de contrat de surveillance d'internat élaboré par le Lycée du Parc en 1934[163]

**LYCÉE DU PARC**

Entre M…… Proviseur du Lycée du Parc agissant ès qualité.
Et M……. (De nationalité française), né à…… Le……., pourvu du baccalauréat de l'enseignement secondaire (au moins),
Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

Article 1er. Service : M…….. ; est chargé d'un service de surveillance des élèves internes dans leurs différents exercices en cours d'année scolaire, pendant les petits congés de l'année scolaire et durant les grandes vacances.
Il pourra éventuellement être appelé à participer au service de la bibliothèque classique, des services de surveillance qui ne pourraient être confiés à des répétiteurs dont le maximum de service serait atteint et notamment du mouvement des élèves, internes et externes, se rendant d'une classe à l'autre.
Il sera tenu d'assurer la surveillance des élèves le dimanche et l'après-midi du jeudi, sauf pour le service des retenues.
Il sera chargé aussi de la surveillance des élèves, internes qui restent dans l'établissement pendant les petits congés de l'année scolaire et de celles des élèves qui ont pu être autorisés à rester au lycée pendant les grandes vacances jusqu'aux examens et concours de fin d'année.
Enfin, il pourra participer, selon les besoins, pendant la dernière quinzaine des vacances, au travail des écritures administratives.

Article 2. Libertés. M……, surveillant d'internat bénéficiera :
-1°. Des six heures de liberté au moins entre l'entrée des élèves en classe le matin et le départ des externes surveillés après l'étude du soir.
-2°. De quatre heures de liberté au moins le dimanche, entre le lever et le coucher des élèves.
-3°. D'une liberté de vingt-quatre heures consécutives par semaine.

Article 3. Suppléance. Lorsque M……, sera chargé de remplacer un professeur, un répétiteur, il sera payé au taux fixé par décret pour la rémunération des heures supplémentaires (taux des suppléances éventuelles s'il s'agit d'une suppléance de moins de quinze jours ; taux des heures supplémentaires des délégués d'enseignement et des répétiteurs deuxième ordre, section normale (suivant qu'il sera pourvu ou non d'une licence d'enseignement), ou taux des heures supplémentaires de surveillance pour les suppléances de quinze jours au moins).
Les suppléances de surveillants ou des maîtres d'internat ne donneront lieu à rétribution que si elles entrainent une diminution du minimum de liberté prévu par l'article 2. En ce cas, elles seront payées au taux fixé au décret rappelé ci-dessus. Les services du dortoir, du coucher au lever des élèves, étant comptés pour deux heures.

Article 4. Peines disciplinaires. Les peines disciplinaires sont :
-1°. L'avertissement donné par le proviseur.
-2°. La réprimande infligée par le recteur, sur la proposition du proviseur.
-3°. Le retrait d'emploi prononcé par le recteur, sur la proposition du proviseur, après avis de l'inspecteur d'académie.

Article 5. Rémunération. M……. surveillant d'internat, sera nourri et logé, chauffé et éclairé par le lycée pendant le temps où sa présence sera exigée pour les besoins du service (et recevra, en outre, un émolument annuel de 4000 Frs, soumis au prélèvement sur les Assurances Sociales et payables par douzième. Il ne pourra lui être alloué aucune des indemnités fixes attribuées au personnel classé). Le service de sa chambre sera assuré par le lycée. M……. devra entretenir le mobilier garnissant sa chambre en parfait état et nul personne étrangère au Lycée ne pourra être introduite dans cette chambre sans l'autorisation du proviseur.

[163] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Personnel, contrat maîtres d'internat, 1T2445.

Pour la détermination du montant des émoluments à considérer en vue de l'application des versements à effectuer pour les Assurances Sociales, les avantages en nature sont évalués à 4000 Frs.

Article 6. Nature des Services. Les services effectués en qualité de surveillant d'internat ne pourront entrer en ligne de compte pour une retraite au titre des pensions civiles ni ouvrir droit à un congé pour raisons de santé dans les conditions prévues par l'article 16 du décret du 9 novembre 1853.
M…….. sera en plein droit affilié aux Assurances Sociales qui couvrent les risques maladif, invalidité prématurée, vieillesse et décès.

Article 7. Durée du contrat. M……. prendra ses fonctions le……. Et continuera à les exercer jusqu'à la fin de l'année scolaire 193..-193… Il pourra être maintenu chaque année pour une nouvelle année, sur décision de M. le Recteur, prise après examen des notes relatives à ses études. Notification de cette décision sera faite à M…… par le proviseur, et, en ce cas, les droits et obligations de chacune des parties resteront régis par les clauses du présent contrat.

Article 8. Délai, congé, préavis. Le présent contrat pourra prendre fin, du chef du lycée, dans les conditions prévues aux articles 4 et 7 ci-dessus, ou par mutation décidée par le recteur ou, si l'emploi était supprimé par voie administrative un mois après que l'intéressé aurait été avisé par lettre de cette suppression.

En ce qui concerne M…… celui-ci devra prévenir par écrit, le proviseur un mois à l'avance de son intention de cesser ses fonctions. Pendant le délai congé d'un mois donné, soit par le proviseur, soit par l'intéressé, M…….. sera tenu d'accomplir son service habituel.

Article 9. Le présent contrat ne deviendra exécutoire qu'après l'agrément donné par M. le Recteur à l'engagement de M…… en qualité de Surveillant d'internat du Lycée.

Article 10. Les frais de timbre et d'enregistrement du présent contrat sont à la charge de M…….

Fait en double à Lyon, le…….

Le Proviseur Le Surveillant d'Internat

Le contrat élaboré par le Lycée du Parc confère ici uniquement des avantages en nature pour un montant total de 4000 Frs.

Au sein des collèges et des établissements d'enseignement secondaire des jeunes filles, les surveillant-e-s, bien qu'au pair, profitent des avantages de l'internat mais peuvent également recevoir une rémunération fixée par le / la chef-fe d'établissement, cumul non permis dans les lycées de garçons. C'est le cas par exemple au Collège de jeunes filles de Louhans.

Exemple de contrat de surveillante d'internat élaboré par le Collège de jeunes filles de Louhans en 1934[164]

**Collège de Jeunes Filles de Louhans**

Contrat entre Mme……., directrice du collège
et Mlle ……..., surveillante d'internat

Entre Madame ……., directrice du Collège de Jeunes Filles de Louhans, agissant en cette qualité,
Et Mlle …….,

Il a été consenti ce qu'il suit :

Art. 1. Mlle…….s'engage à assurer les fonctions de surveillante d'internat pendant la durée de l'année scolaire, y compris les petits congés. Elle assurera également s'il y a lieu, le service de la bibliothèque classique et celui des écritures administratives.

Art. 2. Mlle……. bénéficiera :

1. De six heures de liberté entre l'entrée des élèves en classe le matin et le départ des externes surveillées après l'étude du soir ;
2. De six heures de liberté le jeudi et le dimanche entre le lever et le coucher des élèves ;
3. D'une liberté de vingt-quatre heures consécutive par semaine.

Art. 3. Mlle……bénéficiera du logement, du chauffage et de l'éclairage, ainsi que de la nourriture pendant le temps où sa présence sera exigée pour les besoins du service.
Elle recevra en outre un émolument annuel de 1000 Frs payable par dixième. Elle sera soumise à la loi des assurances sociales dans les conditions prévues par cette loi.

Art. 4. Mlle…….. devra tenir le mobilier garnissant sa chambre en bon état et ne devra introduire aucune personne étrangère au service de l'internat sans l'autorisation de Mme la Directrice.

Art. 5. Le présent contrat pourra être dénoncé par décision de la directrice, approuvé par le recteur. Il pourra être rompu, sans préavis, en cas de faute grave dans le service. En tout autre cas, sa résiliation du chef de l'une ou l'autre partie devra être précédée d'un préavis écrit d'un mois.

Fait en double à Louhans, le……

La Directrice — La Surveillante d'internat

Le Collège de jeunes filles de Louhans propose une faible rémunération, de l'ordre de 1000 Frs sur l'année. Marguerite C. se trouve même dans l'obligation de refuser un poste de surveillante dans cet établissement. Née le 13 décembre 1911 en Saône-et-Loire, cette élève effectue des études secondaires au Lycée de Mâcon avant d'intégrer l'hypokhâgne du Lycée du Parc en 1930. Fille d'institutrice, elle perçoit une bourse d'externat complétée d'une remise universitaire. Elle rejoint la Faculté de lettres de Lyon en octobre 1931. Tout au long de ses études universitaires, Marguerite C. occupe différents emplois : assistante de français, répétitrice, maîtresse d'internat. Elle obtient une licence d'anglais en 1933 et est nommée l'année suivante assistante de français en Angleterre. Elle poursuit alors des études en vue du Diplôme d'Études Supérieures de langues étrangères. De retour sur Lyon, elle occupe un poste de répétitrice suppléante dans plusieurs établissements. Lorsque cette étudiante sollicite un poste de surveillante, la directrice du Lycée de Mâcon la juge comme « *très bien élevée, de goûts sérieux, très travailleuse, Mlle Marguerite C. doit faire une excellente maîtresse*

[164] AD du Rhôné, Fonds du Rectorat de Lyon, Dossier du personnel, 3207W31.

*d'internat. Elle sera certainement consciencieuse et dévouée* »[165]. Elle obtient ainsi, dès la rentrée scolaire de 1934, un poste de surveillante d'internat au collège de jeunes filles de Châlons-sur-Saône. Nourrie et logée par l'établissement, elle perçoit une rémunération annuelle de 3000 Frs. L'année suivante, elle se rend, de nouveau, en Angleterre en qualité d'assistante de français à *l'Etham Hill School*. En septembre 1936, tout en poursuivant ses études afin d'obtenir le DES commencé quelques années plus tôt, elle obtient un poste de surveillante d'internat au collège de jeunes filles de Louhans mais le refuse comme elle l'explique dans une lettre au recteur de l'académie de Lyon :

> « *Monsieur le recteur,*
>
> *J'ai le regret de vous informer qu'il m'est impossible d'accepter le poste de surveillante d'internat au Collège de jeunes filles de Louhans qui m'a été offert. Je me suis rendue ce matin dans cette ville et, après un entretien avec Madame la directrice du Collège, j'ai constaté qu'il ne me serait pas possible de me rendre de Louhans à Lyon pour suivre des cours à la faculté, et de rentrer au Collège en une journée. D'autre part, la rétribution mensuelle de cent francs accordée aux surveillants de collège ne suffirait même pas à couvrir mes frais de voyage* »[166]

Ce refus tend à prouver l'étroite relation qu'il existe entre la volonté de poursuivre des études et la nécessité de travailler pour les financer. De même, la lettre de Marguerite C. insiste sur les désavantages certains, en terme de rémunération, qu'entraîne la réforme de 1934. Cette étudiante occupe alors des postes de répétitrice suppléante et de maîtresse d'internat au Lycée de jeunes filles de Lyon entre octobre 1936 et juin 1938. En juin 1937, Pierre Legouis, professeur d'anglais à la Faculté de lettres de Lyon juge cette élève comme une « *étudiante assidue et sérieuse qui a fait plusieurs devoirs honorables tout en préparant son mémoire de DES avec Mademoiselle Villard. Semble posséder toutes les qualités nécessaires pour l'obtention d'un poste d'enseignement (est déjà maîtresse d'internat)* ». En 1938, elle échoue au concours du professorat des Écoles normales et des EPS. Pierre Legouis explique alors que cette étudiante « *a fait de bonnes versions ; malheureusement très occupée par son service au lycée de filles et de santé médiocre. N'a pu se préparer complètement au concours. A néanmoins des chances sérieuses* »[167]. Ainsi, travailler à côté de ses études ne permet pas de se préparer dans les meilleures conditions aux différents concours. Déléguée ministérielle dans les fonctions de professeur licencié d'anglais à l'EPS de garçons de Bourg-en-Bresse en octobre 1938, elle y est titularisée en mars 1942.

[165] AD du Rhône, Fonds du Rectorat de Lyon, Dossiers du personnel, 2660W54.
[166] *Ibidem*.
[167] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W438.

Jusqu'au décret du 30 juin 1934, le statut de fonctionnaire permettait aux maître-sse-s d'internat de bénéficier d'exemptions universitaires. La perte de ce statut entraîne, en même temps, la suppression des exonérations de certains frais. Le nouveau statut du personnel de l'internat entraîne donc une rémunération moindre et des frais scolaires supplémentaires. Les postes de surveillant-e d'internat confèrent bien moins de facilités que dans le passé. Il faut attendre le décret du 11 mai 1937 pour que soient rétablis « *les avantages matériels et moraux* »[168] qu'accordait le premier statut (statut de fonctionnaire, rémunération…).

En abrogeant le décret du 30 juin 1934, la réforme des statuts des maître-sse-s d'internat de 1937 revient aux principes de bases de 1921. Elle insiste sur l'aspect essentiellement temporaire des postes de maître-sse-s d'internat pour permettre « *non seulement de stimuler les maîtres d'internat dans leurs études, mais encore d'assurer un renouvellement plus rapide de ce personnel et d'augmenter ainsi le nombre de jeunes gens laborieux mais sans fortune appelés à bénéficier des avantages de la maîtrise d'internat* »[169]. La durée de la fonction est ainsi fixée à trois ans pour le personnel n'obtenant pas de nouveau grade et cinq ans pour ceux et celles non pourvu-e-s de la licence d'enseignement dans ces délais. À titre exceptionnel, des prolongations peuvent être accordées mais, dans tous les cas, la durée de l'exercice ne peut dépasser six années.

Ainsi, les postes de maître-sse-s d'internat permettent à des étudiant-e-s de financer leurs études universitaires. Des revenus modestes et de brillants résultats scolaires : les candidatures des ancien-ne-s khâgneux sont particulièrement mises en avant. Les postes de maître-sse-s ou de surveillant-e-s d'internat ne sont pas les uniques emplois ouverts aux étudiant-e-s. Les postes de répétiteur-trice et de professeur-e-s adjoint-e-s permettent également de concilier études et emploi rémunéré.

### *C. Les répétiteurs et les répétitrices, les professeur-e-s adjoint-e-s et les délégations d'enseignement*

#### *a. Les répétiteurs, les répétitrices et les professeur-e-s adjoint-e-s*

Cinq khâgneux et 1 khâgneuse du Lycée du Parc, 1 khâgneuse du Lycée de jeunes filles (au minimum) occupent un poste de répétiteur ou de répétitrice. La plupart d'entre

[168] *Journal Officiel* de mai 1937.
[169] Lettre du directeur de l'enseignement secondaire Châtelet adressée aux recteurs le 15 mai 1937, AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Personnel, Circulaires ministérielles – Maîtres d'internat, 1T2443.

eux / elles exercent ces fonctions après avoir été maître-sse d'internat comme le prévoit la législation.

La création des postes de surveillants d'internat en 1902 a entraîné la modification de la catégorie des répétiteurs. Le nouveau statut est fixé pour les lycées par le décret du 30 juillet 1909 avant d'être élargi aux collèges par le décret du 9 juillet 1921. À partir de cette date, le service des répétiteurs « *comprend uniquement l'ensemble des exercices auxquels participent les externes simples et surveillés et qui subsisteraient dans un lycée n'admettant ni pensionnaires, ni demi-pensionnaires* »[170]. Ils sont donc déchargés du service du dortoir et sont externés. Les mêmes dispositions sont étendues aux établissements féminins par le décret du 5 mars 1929.

Les répétiteur-trice-s des collèges sont choisi-e-s parmi les candidat-e-s pourvu-e-s d'une licence d'enseignement, ou de l'un des certificats d'aptitude à l'enseignement secondaire, et les maître-sse-s d'internat titulaires des lycées ou des collèges. Les répétitrices des collèges féminins peuvent également être recrutées parmi les candidates bachelières ou diplômées de fin d'études secondaires justifiant d'une admissibilité à un certificat d'aptitude à l'enseignement (si elles ont fait acte de candidature avant le décret de 1929). Tous et toutes sont nommé-e-s par le ministre sur proposition du recteur[171]. Les répétiteur-trice-s n'ayant pas occupé un poste de maître-sse-s d'internat sont astreint-e-s à un stage six mois avant d'être soit titularisé-e-s, soit admis-es à un nouveau stage, soit exclu-e-s des cadres.

Les répétiteur-trice-s des lycées sont choisi-e-s, en priorité, parmi les répétiteur-trice-s des collèges, les candidat-e-s pourvu-e-s de la licence d'enseignement ou, à défaut, les candidat-e-s à une licence d'enseignement. Dans les deux derniers cas, les mêmes dispositions que celles vues précédemment s'appliquent pour la titularisation. Enfin, les postes des établissements des villes sièges de faculté, postes les plus prisés, ne peuvent être occupés par la même personne plus de cinq ans. Les répétiteur-trice-s doivent alors être candidat-e-s à l'agrégation, exceptionnellement à la licence[172]. Dans une circulaire du 18 novembre 1925, le ministre de l'Instruction publique insiste particulièrement sur ce point : « *Je ne saurais envisager le maintien dans un lycée de faculté d'un candidat qui n'a pu, dans un laps de temps de cinq ans prévu, réussir à l'agrégation : les postes qui deviendront disponibles*

[170] Préambule du décret du 9 juillet 1921.
[171] Le décret du 25 janvier 1932 (*Journal Officiel* du 29 janvier 1932) uniformise les modes de désignations puisque le jusqu'en 1932, les répétiteurs et les répétitrices débutants sont nommé-e-s par le ministe, à l'exception des répétiteurs licenciés des établissements d'enseignement secondaire des garçons.
[172] À défaut de candidat-e-s à l'agrégation.

*doivent être, en équité, réservés à de nouveaux candidats au concours qui attendent leur tour* »[173].

Jean-Louis R. occupe successivement un poste de maître d'internat puis de répétiteur. Orphelin de père, son beau-père est violoncelliste et sa mère violoniste. Après des études secondaires aux Lycées de Saint-Étienne et de Roanne, il rejoint l'hypokhâgne du Lycée du Parc en 1928 pour deux années. Après un échec au concours d'entrée à l'ENS, il poursuit des études d'histoire et géographie à la Faculté de lettres de Lyon. Il sollicite alors un poste de maître d'internat dès le mois de mai avant même de se présenter rue d'Ulm. Le proviseur du Lycée du Parc indique que Jean-Louis R. est un « *pensionnaire calme et discipliné* » qui « *pourra montrer l'autorité nécessaire* » et qui, « *presque licencié, fera un candidat honorable à l'agrégation d'histoire* »[174]. Licencié en 1930, cet ancien khâgneux prépare en 1930-1931 le DES d'histoire tout en occupant un poste de maître d'internat stagiaire au Lycée de Saint-Étienne. Il assure à cette occasion quelques heures de suppléance d'enseignement. Diplômé en 1931, il prépare en 1932-1933 l'agrégation et sollicite un poste de professeur de collège ou de répétiteur dans les environs de Lyon. Le proviseur du Lycée de Saint-Étienne soutient cette demande : « *Monsieur Jean-Louis R., maître d'internat stagiaire. Au lycée depuis le mois d'octobre 1930. A toujours apporté dans l'exercice de ses fonctions, une bonne volonté indéniable. Chargé du service des petits, s'en est fort bien acquitté. Licencié d'histoire et géographie, a remplacé, non sans succès, plusieurs répétiteurs en congé. Ferait, semble-t-il un bon professeur de collège* ». Tout en préparant l'agrégation, Jean-Louis R. est nommé répétiteur stagiaire au Lycée de Saint-Étienne en octobre 1931 avant d'être titularisé en avril 1932 : « *Monsieur Jean-Louis R. est un collaborateur intelligent et zélé des professeurs. Il contrôle avec vigilance le travail des élèves, les conseille et les aide judicieusement. Il exerce dans son étude une discipline exempte de raideur et de rigueurs inutiles. Proposé pour la titularisation* ». Non reçu au concours de l'agrégation d'histoire en 1932, il prépare de nouveau le concours en 1933-1934, tout en étant reconduit dans ses fonctions au Lycée de Saint-Étienne. Il devient agrégé d'histoire en 1934 et mène une carrière de professeur de lycée.

Le nombre de postes disponibles dans certaines académies, notamment celles des grandes villes (dont Lyon), apparaît très restreint contrairement à d'autres, en manque de personnel. En conséquence, le décret du 25 janvier 1932[175] ajuste l'organisation des modes d'attribution des postes de répétiteurs et de répétitrices. Dès lors, l'ensemble des dossiers de

[173] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Personnel, Circulaires ministérielles – Maîtres d'internat, 1T2443.
[174] AD du Rhône, Fonds du rectorat de Lyon, Dossier du personnel, 3207W6.
[175] *Journal Officiel* du 29 janvier 1932.

candidatures, constitués dans les académies, est adressé à l'administration centrale. Le ministre fait alors procéder à un classement d'ensemble et, selon les besoins du service, provoque la nomination, par les recteurs, des candidats qui paraissent qualifiés pour les postes devenus disponibles. Certain-e-s élèves sont donc contraint-e-s d'accepter un poste en dehors de l'académie souhaitée. C'est le cas de Noël B. Ce fils de professeur, boursier en khâgne, poursuit des études à la Faculté de lettres de Lyon en 1925. Il obtient un prêt d'honneur en 1925-1926. En novembre 1926, il est nommé répétiteur au collège de Saverne (Haut-Rhin) et demande le transfert de son dossier universitaire vers la Faculté de lettres de Strasbourg pour poursuivre ses études. Ainsi, la nécessité de financer ses études pousse cet étudiant à quitter la région lyonnaise et à poursuivre ses études dans la faculté la plus proche de l'établissement où il est affecté.

En 1938, devant la diversité des textes législatifs entourant les fonctions de répétiteurs, de répétitrices et de professeur-e-s adjoint-e-s, et face à « *l'identification progressivement réalisée dans l'organisation des enseignements secondaires masculin et féminin et de l'importance accrue donnée au répétiteur dans la direction du travail des élèves* », le décret du 8 avril[176] organise l'ensemble des fonctions en un seul texte. Le répétitorat est supprimé et intégré par le cadre des professeur-e-s adjoint-e-s. Tout en reprenant l'essentiel des réformes précédentes, le décret instaure un stage pédagogique obligatoire. Les professeur-e-s adjoint-e-s sont nommé-e-s par le ministre sur proposition du recteur d'abord en qualité de stagiaire. Ceux et celles avec un an d'ancienneté, dont six mois en qualité de professeur adjoint-e stagiaire et ayant accompli dans des conditions satisfaisantes le stage pédagogique, peuvent être titularisé-e-s. Pour les autres, soit ils / elles sont proposé-e-s pour une nouvelle année de stage, soit ils / elles sont déchu-e-s de leur poste.

Qu'il s'agisse des répétiteurs-trices ou des professeur-e-s adjoint-e-s par la suite, tous / toutes sont des fonctionnaires de l'externat. Leur service commence à l'heure réglementaire d'arrivée des externes surveillé-e-s et prend fin à leur départ. La journée du dimanche et le jeudi après-midi (à l'exception des heures de retenues) sont libres si le nombre de maître-sse-s d'internat est suffisant. Dans le cas contraire, ces congés peuvent être reportés à d'autres jours de la semaine. En cas d'absolue nécessité, les répétiteur-trice-s peuvent être tenu-e-s de remplacer momentanément les maître-sse-s d'internat pendant une durée qui ne doit pas excéder huit jours. Dans tous les cas, ils / elles doivent bénéficier d'une liberté de quatre heures par jour.

[176] *Journal Officiel* du 14 avril 1938.

Concernant les tâches à accomplir, le maximum de service est de quarante heures pour les collèges, trente-six heures pour les lycées. Les répétiteur-trice-s et les professeur-e-s adjoint-e-s sont chargé-e-s de la surveillance et du maintien de la discipline dans tous les services : mouvements, récréations, classes, retenues du jeudi, etc. Ils / elles dirigent et contrôlent les devoirs et les leçons des élèves lors des études. De même, ils / elles participent à la notation, à la rédaction des appréciations, à l'expédition des bulletins trimestriels et bi-trimestriels et prennent part à l'établissement des tableaux d'honneur. Ils / elles peuvent également être appelé-e-s à suppléer un professeur.

En contrepartie, ces fonctionnaires reçoivent une rémunération. Depuis le décret du 12 avril 1922, les fonctionnaires des lycées, collèges et cours secondaires sont répartis en catégories. Chacune d'elles est divisée en six classes. Les répétiteur-trice-s, eux / elles, sont classé-e-s en deux ordres : le premier regroupe les licencié-e-s et les certifié-e-s et le second, les autres.

Rémunérations annuelles perçues par les professeur-e-s adjoint-e-s et les répétiteur-trice-s – 1930-1941[177]

| | | |
|---|---|---|
| Professeur-e-s adjoint-e-s<br>et Répétiteur-trice-s<br>Premier ordre des départements | 1ère classe<br>2e classe<br>3e classe<br>4e classe<br>5e classe<br>6e classe | 26 000 Frs<br>23 100 Frs<br>20 200 Frs<br>17 300 Frs<br>14 400 Frs<br>11 500 Frs |
| Professeur-e-s adjoint-e-s<br>et Répétiteur-trice-s<br>Second ordre des départements | 1ère classe<br>2e classe<br>3e classe<br>4e classe<br>5e classe<br>6e classe | 20 500 Frs<br>18 600 Frs<br>16 700 Frs<br>14 800 Frs<br>12 900 Frs<br>11 000 Frs |

Lors de la première nomination, le / la fonctionnaire est rangé-e dans la 6e classe. L'avancement d'une classe à une autre s'effectue soit par choix, soit par ancienneté. Deux profils se distinguent : les répétiteur-trice-s de carrière et les répétiteur-trice-s « étudiant-e-s ». L'étude de cette dernière catégorie nécessite alors une approche beaucoup plus fine des revenus perçus par classe. Ainsi, un-e répétiteur-trice du second ordre de la dernière classe perçoit un salaire annuel de 11 000 Frs ; légèrement supérieur pour le premier ordre, à 11 500 Frs. Ces deux montants sont supérieurs au salaire d'un-e maître-sse d'internat qui s'élève à la même époque à 9750 Frs ou au montant maximum des bourses d'agrégation qui est de 10 000 Frs. Ces revenus s'élèvent au fur et à mesure des classes et l'écart avec les salaires de leurs collègues de l'internat s'accroît alors considérablement. Cependant, les répétiteur-trice-s ne sont que rarement logé-e-s par l'établissement. Cela entraîne alors un

[177] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Tableaux d'ancienneté du personnel des lycées de garçons, 1T2410.

surplus de frais non négligeable. De plus, le travail demandé n'est pas de même nature et les répétiteur-trice-s étant des fonctionnaires de l'externat, le temps consacré aux recherches du DES ou à la préparation à l'agrégation ne peut en être que réduit. Enfin, ces fonctionnaire bénéficient également de l'exonération des frais de bibliothèque afférant à l'immatriculation nécessaire en vue du DES ou de l'agrégation.

Edmond B. occupe plusieurs postes de répétiteur et de professeur adjoint. Après des études au Lycée Ampère de Lyon, il rejoint la khâgne du Lycée du Parc pour une année, en octobre 1932. Fils de retraité des PLM, la famille déclare un salaire annuel moyen de 10 000 Frs. Cadet d'une famille de quatre enfants, ses frères et sœurs occupent divers emplois modestes : l'une est femme de chambre, l'autre instituteur et la dernière employée. Edmond B. touche une bourse municipale de 2700 Frs l'unique année qu'il effectue au Parc. Il poursuit ses études à la Faculté de lettres de Lyon, tout en occupant divers emplois. Dès sa sortie de khâgne en juin 1933, il occupe un poste de surveillant suppléant au Lycée Ampère. Il remplace régulièrement, à cette occasion, des professeurs absents. Dès l'obtention de la licence d'allemand, en juillet 1936, il sollicite un poste de professeur de collège. Le proviseur de l'établissement stipule à ce sujet : « *M. Edmond B., au Lycée Ampère depuis trois ans, a été un très bon surveillant, et, d'autre part, il a remplacé à plusieurs reprises des professeurs de lettres et d'allemand dans des conditions tout à fait satisfaisantes* »[178]. De janvier 1937 à février 1937, il est nommé répétiteur suppléant au Lycée de Périgueux avant d'être affecté en qualité de stagiaire au Lycée de Lons le Saunier. En novembre 1937, il est titularisé et rejoint le Lycée de Saint-Rambert, annexe du Lycée du Parc. Cependant, il est rapidement délégué au Lycée de Valence, chargé de l'intérim du poste d'allemand vacant jusqu'en octobre 1938. En service militaire puis mobilisé, il garde le bénéfice de sa nomination au Lycée de Saint-Rambert. Démobilisé en juillet 1940, il retrouve donc son poste mais évolue désormais en qualité de professeur adjoint, percevant ainsi un salaire annuel de 14 400 Frs. Quand en décembre 1941, Edmond B. sollicite un poste de professeur d'allemand, tout en préparant le Certificat d'Aptitude à l'Enseignement des Collèges, le proviseur du Lycée du Parc précise qu'il est un « *bon professeur adjoint, qui remplit ses fonctions à la satisfaction de ses chefs et qui dirige avec calme et autorité une étude d'élèves préparant le baccalauréat. Je donne un avis très favorable au vœu exprimé* »[179]. Néanmoins, il reste dans l'établissement mais obtient une promotion de la 5e à la 4e classe, percevant alors un salaire annuel de 17 300 Frs. Délégué ministériel au Lycée Ampère de mai à septembre 1942 pour remplacer un professeur agrégé

[178] AD du Rhône, Fonds du rectorat de Lyon, Dossiers du personnel, 2660W10.
[179] *Ibid.*

absent, l'administration juge que « *M. Edmond B. est un jeune fonctionnaire sérieux et dévoué ; il fait une bonne impression. Je ne saurais cependant le proposer pour le maintien, pendant l'année 1942-1943 dans la suppléance de M. Larsonneur, agrégé d'allemand, décédé, vu qu'il manque encore de l'expérience qu'il faut pour exercer dans un grand lycée. M. Edmond B. donnerait certainement satisfaction dans un petit établissement* »[180]. Recalé au CAEC en concours de 1942, il reste au Lycée de Saint-Rambert en qualité de professeur adjoint où il est noté par l'inspecteur général Fouret : « *Très bon professeur, qui obtient d'excellents résultats, grâce à ses qualités personnelles et à sa méthode bien équilibrée. M. Edmond B., admissible aux épreuves orales du certificat des collèges en 1942, n'a été convoqué que très tardivement à ces épreuves, par suite d'une erreur de transmission qui ne lui est pas imputable. Mon inspection m'ayant permis d'apprécier sa valeur professionnelle, je propose sa titularisation comme professeur de collège* »[181]. Cependant, Edmond B., certifié au concours de 1943, n'est titularisé en qualité de professeur de collège qu'en janvier 1945.

Au-delà des postes de répétiteurs / répétitrices ou de professeur-e-s adjoint-e-s, des étudiant-e-s licencié-e-s, tout en préparant d'un côté le DES, de l'autre les certificats d'aptitude ou les agrégations -, demandent à délégué-e-s dans des fonctions d'enseignement

*b. Les postes de professeur-e-s délégué-e-s*

Douze khâgneux et 9 khâgneuses du Lycée du Parc ; 7 khâgneuses du Lycée de jeunes filles se voient confier une délégation d'enseignement. Deux catégories se distinguent. Tout d'abord, ceux et celles dont la délégation intervient après avoir déjà occupé un ou plusieurs postes de maître-sse d'internat et / ou de répétiteur-trice. C'est le cas de 5 khâgneux et 3 khâgneuses du Lycée du Parc et de 2 khâgneuses du Lycée de jeunes filles. Par exemple, Pierre D. intègre l'hypokhâgne du Lycée du Parc en 1928 après avoir effectué des études secondaires au Lycée de Roanne et de Saint-Étienne. Ce fils d'instituteur et d'institutrice effectue deux années de classe préparatoire avant de poursuivre des études de lettres classiques à la Faculté de lettres de Lyon. Il occupe alors un poste de maître d'internat stagiaire au Lycée de Saint-Étienne entre 1930 et 1931. Titularisé en 1931, il est affecté au Lycée de Saint-Rambert à la rentrée 1932 puis au Lycée du Parc de janvier 1933 à septembre 1934. Licencié et diplômé en 1933, il échoue une première fois au concours de l'agrégation de grammaire. Il sollicite par la suite un poste de professeur délégué dans la région lyonnaise. Le

[180] *Ibidem.*
[181] *Ibidem.*

proviseur indique que Pierre D. est un « *excellent maître, énergique, pondéré, d'une parfaite éducation. M. Pierre D. a fait cette année au lycée le stage pédagogique des candidats à l'agrégation et a mérité une appréciation particulièrement élogieuse. Je suis assuré qu'il fera un bon professeur* »[182]. Il est alors nommé au Lycée de Digne en octobre 1934.

D'autres ancien-ne-s khâgneux-ses occupent une délégation d'enseignement uniquement en fin de cursus universitaire, sans avoir occupé d'autres emplois antérieurement. C'est le cas de 7 khâgneux et 7 khâgneuses du Lycée du Parc ainsi que de 4 khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon. Certain-e-s occupent un poste après avoir perdu le bénéfice d'une bourse d'études supérieures comme c'est le cas de Denise H. Cette élève intègre la khâgne du Parc en octobre 1933 après des études secondaires au Lycée de Bourg-en-Bresse. Fille d'instituteur et d'institutrice, ses parents déclarent environ 35 000 Frs de revenus annuels. Ainée d'une famille de deux enfants, elle bénéficie uniquement d'une remise universitaire. Après une seule année en khâgne, elle rejoint la Faculté de lettres de Lyon. Elle sollicite, à cette occasion, une bourse d'enseignement supérieur qui lui est refusée. Après avoir rejoint la Sorbonne (ayant de la famille à Paris), elle obtient une licence de lettres classiques et un Diplôme d'Études Supérieures, tous deux en 1937. Deux ans boursière d'agrégation, elle échoue à deux reprises au concours. De retour sur Lyon en 1939, elle sollicite un poste de professeure : « *J'ai l'honneur de solliciter de votre bienveillance un poste de professeur délégué dans l'académie de Lyon, à Bourg-en-Bresse d'abord, en second rang à Lyon, de préférence. Ma famille habite Bourg : ce poste me conviendrait, car je pourrais y préparer dans les meilleures conditions l'agrégation de grammaire* »[183]. Denise H. explique la nécessité d'être nommée près du domicile de ses parents pour des raisons, avant tout, financières. Elle ajoute par la suite : « *Je suis ancienne élève du Lycée de Bourg-en-Bresse et de la classe de Rhétorique supérieure du Lycée du Parc de Lyon ; je possède la licence ès lettres classiques et le Diplôme d'Études Supérieures des langues classiques. J'ai joui pendant ces deux dernières années d'une bourse près de la Faculté de lettres de Paris pour préparer l'agrégation de grammaire* ». Le niveau universitaire de cette étudiante est mis en avant par son parcours en khâgne - bien qu'elle n'y ait effectué qu'une seule année -, par l'acquisition des divers grades universitaires et par l'obtention d'une bourse d'agrégation, bourse réservée aux meilleurs étudiant-e-s de l'enseignement supérieur. Denise H. joint à cette demande une lettre de recommandation de sa directrice de DES :

[182] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Personnel, Recrutement des maîtres d'internat, 1T2444.
[183] AD du Rhône, Fonds du rectorat de Lyon, Dossiers du personnel, 2660W39.

> « *J'ai suivi pendant plusieurs années les études et le travail personnel de Mademoiselle Denise H. Elle a fait sous ma direction un bon mémoire pour le Diplôme d'Etudes Supérieures. J'ai également entendu d'elle une leçon dont j'ai apprécié les qualités de méthode et d'exposition. Les progrès constatés dans ses travaux en vue de l'agrégation semblaient l'avoir mise au niveau du concours. Elle est en tout cas dès à présent qualifiée pour l'enseignement* »

Dès octobre 1939, cette étudiante se voit confier des suppléances de professeurs mobilisés par la guerre successivement au Lycée de garçons de Bourg-en-Bresse puis au collège de garçons de Chalon-sur-Saône. Quand en septembre 1940, elle sollicite le renouvellement de sa délégation, le principal du collège de Chalon-sur-Saône la juge comme une professeure « *très dévouée, toujours prête à suivre les conseils qui lui seront donnés, et qu'elle sollicite. Mlle Denise H. mérite la confiance de l'administration. J'ajouterai que cette jeune professeur s'impose très aisément à des classes de jeunes gens – ce qui est assez rare, et la discipline de la classe est parfaite* ». Cependant, le professeur mobilisé réintégrant son poste, cette demande est refusée. Denise H. écrit alors à l'inspecteur général Roux (qui l'a inspectée l'année précédente) pour lui signaler sa situation :

> « *J'ai adressé une demande de professeur de lettres ou de maîtresse d'internat à la fois à M. le recteur de l'académie de Lyon et à M. le recteur de l'académie de Dijon, dont Chalon-sur-Saône fait maintenant partie ; ces demandes ont été appuyées par M. le principal du Collège de Châlon ; je n'ai reçu aucune réponse de l'académie de Dijon à l'adresse que j'avais indiquée à Châlon ; je n'ai pu voir M. le recteur de l'académie de Lyon, mais on m'avait assuré au mois d'octobre à son secrétariat que j'aurais une délégation au plus tard pour la rentrée du mois de janvier, parce que j'étais en tête des candidates qui comptaient un an de délégation et qu'en outre j'avais été élève de Première supérieure au Lycée du Parc de Lyon. De plus, la Faculté de Paris m'avait accordé une bourse d'agrégation ; je n'ai donc fait aucune démarche nouvelle auprès de M. le recteur de l'académie de Dijon. Or, le mois dernier, on m'a dit au rectorat de Lyon que dans les circonstances actuelles, il était impossible de m'accorder une délégation jusqu'à une date indéterminée et probablement très lointaine.*
>
> *L'an dernier, je n'ai pu faire aucun travail personnel ; j'avais dix-huit heures de cours dans les classes de 1ère et de 2nde et plus de cent copies à corriger chaque semaine, entre autres, une trentaine de dissertations françaises ; maintenant, je me trouve dans une situation matérielle précaire en sorte qu'il m'a été impossible de m'inscrire à la faculté et que je vis dans l'inquiétude du lendemain. C'est pourquoi je me permets de faire appel à votre bonté et de vous demander s'il vous serait possible d'user de votre influence pour que j'obtienne une délégation de professeure ou de maîtresse d'internat ; je suis prête d'ailleurs à faire tout travail qui se présenterait. Si j'avais une nomination pour la zone occupée, je rejoindrais aussitôt mon poste* »[184]

Les critères scolaires puis financiers justifient ici l'obtention d'un poste de professeure déléguée. Denise H. se voit alors confier divers postes de suppléances jusqu'à l'obtention de l'agrégation de grammaire en 1941.

[184] *Ibid.*

Si occuper un poste de professeur-e tout en préparant les concours d'enseignement est contraignant par la charge de travail que cela impose, certain-e-s étudiant-e-s mettent également en avant leur vocation enseignante et l'intérêt d'obtenir un premier poste comme l'explique René F. Ce fils de marchand de meubles effectue ses études secondaires au Lycée du Parc avant d'en intégrer l'hypokhâgne en 1932. Après une seule année de classe préparatoire, il poursuit des études d'allemand à la Faculté de lettres de Lyon. Il effectue plusieurs séjours à Dresde où il est précepteur dans une famille en 1934-1935 puis attaché intérimaire auprès du Consulat général de France. Licencié en 1938, il prépare un Diplôme d'Études Supérieures tout en enseignant l'allemand aux étudiant-e-s non spécialistes de la Faculté de lettres de Lyon. En 1939, alors qu'il sollicite un poste de professeur, fort de son expérience de chargé de cours d'allemand et de ses séjours en Allemagne, cet ancien khâgneux est nommé répétiteur à l'annexe du Lycée Ampère de Saint-Martin-en-Haut. Il accepte ce poste mais écrit au recteur de l'académie de Lyon que « *le service de répétiteur ne correspond pas à [ses] aspirations* » et en explique les raisons :

> *« D'abord le traitement qui m'est alloué doit s'élever, une fois effectuées les prélèvements au titre de la dépense nationale, à la somme de 1000 francs environ. Il est évident que ce montant me suffit tout juste à couvrir les frais que m'occasionne mon installation à l'hôtel ainsi que mes déplacements – si rares soient-ils - vers Lyon. Il m'est donc impossible, non seulement de me procurer les livres dont j'ai besoin pour la poursuite de mes travaux, mais aussi de me tenir en contact comme je le souhaite avec l'Université lyonnaise. Ce dernier point est d'autant plus difficilement réalisable que les nécessités de mon service et la rareté des moyens de transport de Saint-Martin à Lyon m'empêchent pratiquement de quitter Saint-Martin plus d'une fois par semaine. Or, je considère comme un devoir, dans les circonstances actuelles, de continuer à me cultiver : on ne se vouera jamais assez à la cause de l'esprit. Puisque je suis exempté d'obligations militaires, ce doit être là mon service à la Nation* »

René F., originaire de Villeurbanne, met ici en avant le coût financier qu'entraîne une nomination à l'extérieur de Lyon (logement, trajets…). Nommé pour la première fois, licencié d'allemand depuis juin 1938, cet étudiant est classé dans la 6e classe du premier ordre des répétiteur-trice-s et perçoit un salaire annuel de 11 500 Frs. À la même époque, une délégation d'enseignement est rétribuée 16 000 Frs par an d'où l'intérêt de bénéficier d'une telle nomination. La question de l'éloignement de la Faculté est également abordée. Assimilé au contexte du début de la guerre, René F., exempté en raison de problèmes de santé, en appelle à la fibre patriotique en présentant sa poursuite d'études comme un devoir. Il poursuit :

> « *En second lieu, lorsque j'ai abandonné le poste d'attaché que j'occupais au Consulat général de France à Dresde, c'était parce que je me sentais une vocation pour l'enseignement. Licencié-ès-lettres, ayant par un séjour de trois années en Allemagne, l'occasion de parfaire ma connaissance de la langue et de la civilisation allemandes, j'aimerais maintenant commencer la carrière à laquelle je me suis destiné, et pour laquelle j'ai quitté une situation vraiment lucrative. Au moment où la Nation*

*mobilise et utilise toutes les énergies, il me semble que c'est à une chaire d'enseignement que je pourrais me rendre le plus utile. Comme répétiteur, je ne donne pas ma mesure* »[185]

Cet étudiant rappelle ses aspirations pour le métier de professeur, tout en associant cette fonction à l'effort de guerre que la période nécessite. Dès décembre 1939, René F. est nommé professeur délégué d'allemand, à titre provisoire, mais reste affecté à l'annexe du Lycée Ampère, à Saint-Martin-en-Haut. Il assure alors un service de vingt-quatre heures par semaines dans les classes de 6e à celles de 2nde. En août 1940, quand il demande à être renouvelé dans ses fonctions, le proviseur émet un avis très favorable mais le professeur remplacé réintègre son poste. René F. est alors délégué en qualité de professeur au collège de Pont-de-Vaux. Il obtient le Certificat d'Aptitude à l'Enseignement des Collèges au concours de 1943 et entame alors une carrière de professeur certifié.

* *
*

Dans l'entre-deux-guerres, à l'instar des autres classes préparatoires littéraires françaises, les khâgnes du Lycée du Parc et du Lycée de jeunes filles de Lyon accueillent des élèves essentiellement issu-e-s des classes moyennes et notamment des fils et des filles d'enseignant-e-s. Le principe de méritocratie instauré par la IIIe République permet à ces élèves d'avoir accès à des professions qui ne leur sont pas traditionnellement ouvertes, notamment s'ils / elles deviennent normalien-ne-s. Les principaux débouchés restent l'enseignement secondaire (davantage pour les femmes), parfois au sein des plus hautes classes, mais également l'enseignement supérieur (davantage pour les hommes mais aussi pour les normaliennes de la rue d'Ulm). Certain-e-s s'orientent également vers des carrières dans la haute fonction publique ou le domaine privé. Philippe O. ne représente-t-il pas un bon exemple d'ascension sociale : fils de mécanicien et d'employée, il est reçu 1er à l'ENS puis cacique à l'agrégation de philosophie, mène une carrière politique avant d'être admis à l'Académie française.

Ces types de parcours sont rendus possibles par le système de bourses mis en place et dont certain-e-s khâgneux-ses bénéficient à chaque étape de leur scolarité : de l'école primaire à l'entrée en 6e, des classes terminales à la khâgne et, pour les non reçu-e-s, de la khâgne à la faculté de lettres. Ces aides sont d'autant plus indispensables que les khâgnes ne sont pas concernées par l'instauration de la gratuité de l'enseignement secondaire en 1933 et restent

[185] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W410.

payantes. De plus, le nombre restreint de classes préparatoires littéraires dans les années 1920 et 1930 et la place qu'occupent celles de Lyon dans le paysage des khâgnes en France ont pour conséquence d'en élargir l'influence géographique dans un grand quart sud-est de l'hexagone. L'éloignement du domicile familial entraîne alors des frais de logement important dont le coût, même s'il s'agit de l'internat des lycées, représente une part considérable des ressources de certaines familles. Si une minorité d'élèves rejoint les ENS, la majorité poursuit des études en faculté et doit encore supporter des frais importants. Ils / elles bénéficient alors d'exemptions de droits universitaires, peuvent prétendre à diverses bourses et en dernier recours occuper un emploi pendant leurs études avec les avantages mais aussi les inconvénients que cela comporte.

# SECONDE PARTIE

# 1945 - 1968

# LES KHÂGNES FACE À UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION ET AUX RÉFORMES DE L'ENSEIGNEMENT INTRODUCTION

# INTRODUCTION

« *De la Libération au milieu des années 1960, l'évolution du système scolaire est dominée par la croissance des effectifs qui provoque, on le sait, des réformes de structure* »[1] : cette citation d'Antoine Prost pose les jalons des évolutions que connaît le système scolaire français au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. L'historien parle de démocratisation de l'enseignement. Et ces évolutions sont concomitantes aux profonds bouleversements qui interviennent dans l'économie française durant les Trente Glorieuses.

En effet, entre 1949 et jusqu'au début des années 1970, la France connaît une croissance annuelle comprise entre 4,5% et 7%[2]. La modernisation de l'économie et les progrès techniques et scientifiques doivent permettre de positionner le pays sur la scène européenne[3] et mondiale où la concurrence est de plus en plus forte. De plus, les Français et les Françaises rentrent dans la consommation de masse en même temps que le niveau de vie s'élève et que l'urbanisation du pays s'accélère. Les campagnes se vident et les villes accueillent 74,4% de la population en 1972 contre 53,2% en 1946. Le secteur primaire perd peu à peu de sa dominance en même temps que s'affirme le secteur tertiaire. On recherche des technicien-ne-s, des administratifs et des administratives, des cadres moyens ou encore des ingénieurs. Le secteur secondaire, quant à lui, se renforce jusqu'aux années 1970 avec l'apparition de nouvelles industries (automobiles, électriques, aéronautiques, etc.) regroupant près de 40% de la population active. Le taux d'activité des femmes augmente, notamment parmi les ouvrières, les employées, les cadres administratives ou encore les enseignantes[4].

Comme le résument Béatrice Compagnon et Anne Thévenin, « *d'une nation rurale et paysanne, la France se métamorphose en un pays urbanisé et industrialisé, entré dans l'ère de la production et de la consommation de masse. […] L'ampleur de ces changements sociaux, l'exode rural, l'industrialisation et surtout l'essor du secteur tertiaire, exigent une élévation de la formation générale, réclament donc l'essor de l'enseignement et stimulent la demande d'école* »[5]. Mais comme le souligne Antoine Prost, « *la formation professionnelle ne permet pas d'y remédier pleinement si la formation générale est trop faible. En relever le*

[1] PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation, depuis 1930, op. cit.*, p. 263.
[2] COMPAGNON Béatrice et THEVENIN Anne, *L'École et la société française, op. cit.*, p. 86.
[3] Le traité de Rome instituant le marché commun est signé en 1957.
[4] COMPAGNON Béatrice et THEVENIN Anne, *L'École et la société française, op. cit.*, p. 89.
[5] *Ibid*., p. 91.

*niveau moyen par la prolongation de la scolarité, multiplier les formations techniques et pratiques s'imposent donc* »[6].

C'est en 1941 que Jérôme Carcopino, en transformant les Écoles Primaires Supérieures (EPS) en collèges modernes, marque involontairement le début du processus de démocratisation de l'enseignement. Les milieux plus populaires des anciennes EPS viennent grossir les rangs du secondaire. Au lendemain de la Libération, les Français-es plaident pour une « *véritable démocratie économique et sociale* » et l'instruction apparaît alors comme l'un des « *moyens privilégiés* »[7] d'atteindre ce but. C'est dans ce sens que le plan Langevin-Wallon réalise la synthèse de deux grands courants réformateurs : l'école unique pour les structures, l'école nouvelle pour la pédagogie. Cependant, présentée en 1947 dans un contexte politique et économique extrêmement complexe, au sortir de la guerre, la réforme ne fut pas appliquée. Mais le projet « *constitua, pendant plus de vingt ans, la référence majeure et quasi liturgique de la gauche en matière de réforme de l'enseignement* »[8]. Il prévoyait un enseignement obligatoire de 6 à 18 ans, organisé en trois cycles. Le premier devait être commun aux enfants de 7 à 11 ans ; le deuxième de 11 à 15 ans correspondait à un cycle d'orientation (les deux premières années communes et les deux autres spécialisées avec l'introduction d'options) ; enfin, le troisième cycle pour les enfants de 15 à 18 ans se divisait en trois sections : pratique, professionnelle et théorique. Le plan Langevin-Wallon prévoyait également la fusion des Classes Préparatoires des Grandes Écoles (CPGE) avec les premières années d'université et la transformation des Grandes Écoles en Instituts spécialisés.

Jusqu'en 1950, la scolarisation continue de progresser bien que de manière inégale. L'enseignement secondaire se stabilise alors que les cours complémentaires et l'enseignement technique progressent, présentant des filières spécifiques plus courtes davantage choisies par les élèves issu-e-s des milieux populaires. Comme l'analyse Antoine Prost « *Il y a bien progrès quantitatif de la scolarisation mais non modification du rapport des diverses classes sociales au système éducatif* »[9]. Il faut attendre la rentrée 1951 pour voir les effectifs de l'enseignement secondaire augmenter. Bien que la demande scolaire soit générale, les inégalités géographiques de l'offre limitent la diversité de son recrutement social. Cette hausse s'accélère à partir de la rentrée 1957 avec l'arrivée de la génération du baby-boom. Cependant, les propositions des réformes inspirées du plan Langevin-Wallon (entre autres : les plans Depreux en 1948, Delbos en 1949, Marie en 1953, Billières en 1956) n'aboutissent toujours

[6] PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation, depuis 1930, op. cit.*, p. 276.
[7] COMPAGNON Béatrice et THEVENIN Anne, *L'école et la société française, op. cit.*, p. 101.
[8] PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation, depuis 1930, op. cit.*, p. 265.
[9] *Ibid*, p. 271.

pas en raison de l'instabilité politique de la IV$^{e}$ république et de divisions au sein même du monde enseignant, entre, d'un côté, les instituteurs-trices et de l'autre, les professeur-e-s, sur l'organisation à donner aux cycles d'enseignement.

En 1958, la V$^{e}$ République affiche sa volonté de moderniser le pays et son appareil éducatif. Dès lors, les efforts réalisés en termes d'infrastructures (sous la forme d'ouvertures de classes et de l'augmentation du budget de l'Éducation nationale) et de recrutement de personnel (le nombre de places mises au concours est augmenté et les Instituts de Préparation à l'Enseignement Secondaire (IPES) sont créés en 1957) permettent une augmentation du taux de scolarisation de presque 7 points, passant de 40,4% en 1956-1957 à 47% en 1961-1962[10]. La hausse des effectifs entraine également des réformes de l'enseignement privé avec notamment le vote des lois Marie et Barangé en 1951 qui accordent aux élèves de l'enseignement privé le bénéfice de bourses et aux écoles libres une subvention d'État[11]. Enfin, la loi Debré du 31 décembre 1959 crée un contrat d'association entre l'État et certains établissements privés relatif, notamment, aux traitements des professeurs.

En 1959, la réforme Berthoin opère de nouveaux changements dans le système scolaire français. Des arguments économiques sont une nouvelle fois avancés :

> « *De plus en plus, le progrès exige dans tous les domaines, l'industrie, le commerce comme l'agriculture non seulement davantage de connaissances mais encore des connaissances plus approfondies. Les emplois auxquels conduit une formation sommaire vont s'amenuisant. Leur nombre est déjà décroissant dans l'agriculture. Dans l'industrie, le développement de l'automatisme des fabrications les réduit de plus en plus. Dans le commerce, enfin, une meilleure organisation doit également amener leur diminution. « Partout les travailleurs non qualifiés à l'activité principalement manuelle sont peu à peu remplacés par des hommes à l'instruction plus développée et plus technique ». C'est pour répondre à ces besoins qu'en 1959 ont été promulgués l'ordonnance et le décret portant réforme de l'enseignemen* »[12]

Il s'agit donc de former une main-d'œuvre qualifiée afin de se positionner sur les marchés internationaux. Les dénominations des établissements changent : les lycées restent les lycées, les collèges modernes deviennent des lycées, les cours complémentaires se transforment en Collège d'Enseignement Général (CEG), les École Nationales Professionnelles (ENP) et les collèges techniques deviennent des lycées techniques et les centres d'apprentissage des Collèges d'Enseignement Technique (CET). L'enseignement public comprend alors un cycle élémentaire à l'issue duquel les enfants peuvent intégrer une

[10] *Ibidem*, p. 287.
[11] ALBERTINI Pierre, *L'École de France du XIX$^{e}$ siècle à nos jours, de la maternelle à l'université*, *op. cit.*, p. 158.
[12] INRP, Revue *Avenirs*, 1960.

classe de 6e ou achever leur scolarité obligatoire dans les classes de fin d'études primaires et un cycle d'observation de deux ans (correspondant à la 6e et la 5e). Théoriquement, à la fin de ces deux années, chaque élève doit être orienté dans les quatre enseignements proposés. Le premier est l'enseignement général court dispensé dans les CEG, avec une classe terminale au niveau de la 2nde et sanctionné par le brevet d'enseignement général, diplôme donnant accès au concours d'entrée des Écoles normales d'instituteurs-trices mais aussi à certaines écoles spécialisées. Les meilleur-e-s élèves de cet enseignement court peuvent rejoindre la section M' de l'enseignement général long ou une section spécialisée de l'enseignement technique. La deuxième voie possible est un enseignement général long dispensé dans les lycées et menant au baccalauréat et aux études supérieures. La troisième orientation correspond à l'enseignement technique court dans les CET, sanctionné par le Certificat d'Aptitude Professionnel (CAP) au bout de trois ans. Enfin, le quatrième choix possible est l'enseignement technique long dispensé dans les lycées techniques, sanctionné par le baccalauréat. Comme l'analyse Marie Duru-Bellat « *avec la réforme Berthoin, l'idée d'orientation scolaire reçoit sa consécration, du fait même du contexte institutionnel qui se met en place* »[13].

Toutefois, ce cycle d'orientation, installé dans des établissements différents, ne fonctionne pas : les élèves, en effet, effectuent le plus souvent l'ensemble de leur scolarité au sein de l'établissement qu'ils ou elles ont intégré en 6e. Ainsi, au lendemain de la réforme de 1959, seul 1% des élèves des CEG passe en lycée[14]. C'est la raison pour laquelle cette organisation est modifiée et renforcée par la réforme Capelle-Fouchet du 3 août 1963 qui étend à quatre ans la période d'observation et d'orientation. En particulier, elle prévoit de regrouper l'ensemble des enseignements du premier cycle dans des Collèges d'Enseignement Secondaire (CES), établissements mixtes, créés au côté des CEG, et parallèlement, les classes de fin d'études primaires sont supprimées. Plusieurs sections coexistent : un enseignement général long, classique ou moderne, dispensé par des professeur-e-s certifié-e-s ou agrégé-e-s, ouvrant les portes du second cycle long et du baccalauréat ; un enseignement général moderne court, assuré par des professeur-e-s bivalents, conduisant le plus souvent en CET ou en lycée technique ; un enseignement terminal de quatre ans (deux ans de 6e et de 5e de transition et deux ans de cycle terminal) débouchant le plus souvent directement sur l'entrée dans la vie active et occasionnellement sur une entrée en CET[15]. Ainsi, la réforme Capelle-Fouchet limite

[13] DURU-BELLAT Marie, *Le fonctionnement de l'orientation, Genèse des inégalités sociales à l'école*, *op. cit.*, 1988, p. 23.
[14] AUDUC Jean-Louis, *Les institutions scolaires et universitaires*, Nathan université, Paris, 1998, p. 48.
[15] LELIEVRE Claude, *Histoire des Institutions scolaires (1789-1989)*, *op. cit.*, p. 185.

l'école primaire au cours moyen 2e année tandis que les filières techniques recrutent au sortir de la classe de 3e, devenant le palier principal d'orientation. Il en résulte qu'en 1971-1972, plus des trois quarts des enfants d'une génération sont scolarisés dans le premier cycle d'enseignement général contre 47,6% au moment du décret Berthoin[16]. Toutefois, l'entrée en 6e et le choix de la filière demeurent déterminants dans la poursuite des études et l'orientation est le plus souvent le reflet des origines sociales des élèves : les cycles courts sont davantage choisis par les milieux moyens ou populaires, les cycles longs par les CSP supérieures.

Cette croissance du nombre d'élèves ne se limite pas au premier cycle. En effet, les effectifs du second cycle augmentent également de manière régulière entre 1952 et 1965 : les effectifs de bacheliers, par exemple, sont multipliés par 3,6 entre 1954 et 1967[17]. Pour Antoine Prost « *la concordance de cette expansion rapide et d'une phase de prospérité économique mérite d'être soulignée. La demande sociale d'une instruction plus générale et plus longue naît d'un désir de promotion éveillé, ou avivé, par la perspective d'un progrès général du niveau de vie et de la richesse collective* »[18]. Et Pierre Albertini d'ajouter que « *cette massification génère une nouvelle sociologie lycéenne* […] »[19], représentée notamment par la venue d'enfants issu-e-s des classes moyennes et de plus en plus du milieu ouvrier.

Cependant, pris de court, le système éducatif ne réforme pas en profondeur la structure du second cycle et se contente d'accompagner la demande. Dans un souci d'équilibre, pour éviter que les plus vieux établissements ne fassent l'objet d'un trop-plein de demandes, au moment même où de nouveaux lycées sont construits, la carte scolaire est mise en place en 1963. Instrument de gestion des flux scolaires et vecteur de la démocratisation de l'enseignement, elle doit permettre d'offrir à chaque enfant un accès égal aux études tout en instaurant des zones de recrutement[20] : en effet, l'affectation de l'élève dépend du lieu de résidence du chef de famille.

Enfin, la démocratisation de l'enseignement secondaire s'accompagne d'un « *rapprochement spectaculaire des niveaux d'instruction des hommes et des femmes* »[21]. Cependant, entre les années 1950 et les années 1960, si les filles entrent en 6e aussi souvent

[16] PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation, depuis 1930, op. cit.*, p. 293.
[17] ALBERTINI Pierre, *L'école de France du XIXe siècle à nos jours, de la maternelle à l'université, op. cit.*, p. 151.
[18] PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation, depuis 1930, op. cit.*, p. 304.
[19] ALBERTINI Pierre, *L'école de France du XIXe siècle à nos jours, de la maternelle à l'université, op. cit.*, p. 151.
[20] DURU-BELLAT Marie, *Le fonctionnement de l'orientation, Genèse des inégalités sociales à l'école, op. cit.*, p. 25.
[21] DURU-BELLAT Marie, *L'école des filles, quelles formations pour quels rôles sociaux ?*, Harmattan, Paris, 2004 (2e édition), p. 33.

que les garçons, elles arrêtent aussi plus précocement leurs études à l'issue de la scolarité obligatoire.

L'enseignement supérieur connait également une hausse de ses effectifs. Entre 1958 et 1968, le nombre d'étudiant-e-s augmente de 180%[22]. Les facultés de lettres bénéficient particulièrement de cette hausse regroupant, en 1945-1946, 23,3% des élèves contre 34,3% en 1967-1968[23]. Si les effectifs des facultés de sciences croissent également, la hausse est moins prononcée. Parallèlement, les filières courtes, comme les IUT ou les BTS, apparaissent dans les années 1950 et 1960 « *pour faire correspondre les flux de bacheliers aux débouchés de l'économie* »[24] et fournissent essentiellement des cadres moyens. L'enseignement supérieur s'adapte difficilement à la croissance de ses effectifs et réagit par l'allongement global des cursus : dans les facultés des lettres, en 1948, l'instauration d'une année de propédeutique fait fonction de premier filtre entre le baccalauréat et les études supérieures. En 1966, la réforme Fouchet instaure deux cycles successifs, de deux ans chacun au sein des facultés de lettres et des facultés de sciences : le premier est sanctionné ou par le Diplôme Universitaire d'Études Littéraires (DUEL), remplaçant alors l'année de propédeutique, ou par le Diplôme Universitaire d'Études Scientifiques (DUES) ; le second cycle regroupe, quant à lui, la licence et la maîtrise, cette dernière se substituant au Diplôme d'Études Supérieures.

Dans les années 1960, le système français conserve aussi « *sa dualité avec d'un côté les grandes écoles au recrutement sélectif et malthusien et de l'autre, l'université sommée d'accueillir un nombre croissant de bacheliers* »[25]. L'Annuaire de l'Éducation nationale de 1960 rappelle que « *les classes préparatoires donnent un enseignement très élevé* » et que « *les élèves de ces classes – qui représentent l'élite des élèves issus de l'enseignement du second degré – affrontent le plus souvent avec un plein succès les certificats préparatoires à la licence tout en préparant les concours d'admission aux Grandes Écoles qui restent leurs objectifs principaux* »[26]. Les khâgnes continuent de recruter un nombre restreint d'élèves et de les préparer aux concours d'entrée des Écoles Normales Supérieures : Ulm et Saint-Cloud pour les garçons, Sèvres et Fontenay pour les filles. À la rentrée 1959[27], on compte 43 classes de Lettres supérieures et 30 classes de Première supérieure. Les Lycées Henri IV, Louis le Grand et Fénelon, établissements dont on a vu le prestige de la préparation, comportent deux divisions de chaque classe.

---

[22] COMPAGNON Béatrice et THEVENIN Anne, *L'École et la société française*, *op. cit.*, p. 118.
[23] PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation, depuis 1930*, *op. cit.*, p. 307.
[24] ALBERTINI Pierre, *L'École de France du XIXe siècle à nos jours, de la maternelle à l'université*, *op. cit.*, p. 153.
[25] COMPAGNON Béatrice et THEVENIN Anne, *L'École et la société française*, *op. cit.*, p. 117.
[26] INRP, *Annuaire de l'Éducation nationale*, 1960.
[27] *Ibid.*.

La hausse des effectifs dans l'enseignement secondaire et l'enseignement supérieur dans les années 1960 se répercute également au niveau des khâgnes. La carte scolaire des CPGE est révisée en 1963-1964 mais les ouvertures de classe restent peu nombreuses faute de personnel qualifié. Pour le ministère de l'Éducation nationale, en appeler à un personnel insuffisamment compétent risquerait de dévaloriser l'enseignement dispensé en classes préparatoires littéraires. Dans une note adressée à son directeur général du 20 mai 1964, le secrétaire général de la pédagogie, des enseignements scolaires et de l'orientation, Pierre Laurent, écrit : « *j'admets volontiers que les arguments pour défendre une telle position ont un poids certain, il convient de maintenir dans ces classes le niveau d'études qui fait leur qualité et toute inflation, sous une étiquette appréciée, d'une marchandise douteuse serait déplorable* »[28]. Toutefois, il souhaite apporter quelques souplesses à la politique d'ouverture de ce type de classes, notamment en raison de la répartition géographique inégale des CPGE[29] : « *sur le plan général, j'estime qu'à la rigueur observée jusqu'ici doit faire face une certaine souplesse : il n'est pas question de préconiser des créations massives ; mais, avec prudence, il conviendrait d'envisager plus favorablement les créations partout où elles répondent à un besoin manifeste* ».

En réponse à cette note, l'inspection générale se déclare favorable à la création de classes de Lettres supérieures pouvant remplir avec beaucoup d'efficacité une fonction de propédeutique. Elle « *souhaite d'autant plus que soit multiplié le nombre de classes de Lettres supérieures que la presque totalité de leurs élèves se destine à l'enseignement* »[30] : En effet, l'Éducation nationale manque, dans cette période, cruellement de personnel. En revanche, l'inspection se montre beaucoup plus réticente à la création de nouvelles classes de Première supérieure qui préparent directement aux concours d'entrée des ENS rappelant que la pénurie en personnel qualifié « *mettra rapidement un frein à la multiplication des classes préparatoires proprement littéraires* ». À la rentrée 1966, alors que le nombre de Lettres supérieures double presque par rapport à celui de 1959 (on compte 75 classes[31]), le nombre de Premières supérieures reste stable (31 classes).

On peut étudier plus précisément les demandes de création de classes dans l'académie de Paris en 1964-1965. Le recteur indique que « *les effectifs des classes terminales ont accusé*

[28] Archives nationales, CAC, Fonds de l'Education nationale, CPGE, 19870209-20 à 24.
[29] À ce propos, voici ce qu'on peut lire dan cette même note : « *il ressort des statistiques, par exemple, que dans l'académie de Lille, il y a un élève de classe préparatoire pour 4 000 habitants, alors que le même rapport s'établit à 2 350 pour Toulouse, 3 000 pour Marseille et 1 900 pour Lyon* ».
[30] Note de l'Inspection générale de la pédagogie, des enseignements scolaires et de l'orientation du 29 juin 1964, Archives nationales, CAC, Fonds de l'Education nationale, CPGE, 19870209-20 à 24.
[31] Certains lycées comptent deux ou trois classes de Lettres supérieures : Henri IV, Fénelon, Louis le Grand, Camille Sée à Paris, Blaise Pascal à Clermont-Ferrand ou encore le Lycée de jeunes filles de Lyon.

*une forte augmentation* » en 1963-1964, notamment dans les classes de Philosophie « *où se recrutent en majorité les candidats aux Grandes Écoles littéraires* ». Cette même année, onze établissements demandent l'ouverture d'une classe de Lettres supérieures. Parmi eux, le Lycée Honoré Balzac (à Paris) bénéficie du soutien du recteur :

> « *Ce lycée a six classes de Philosophie mixtes de 216 élèves, effectif considérable qui pourra constituer la majeure partie du recrutement d'une classe préparatoire. Il se situe dans un secteur où existent déjà trois divisions de Lettres (Condorcet, Jules Ferry et Enghein) mais elles sont chargées (moyenne de 42 élèves)* »[32]

À la rentrée 1964, quatre nouvelles classes de Lettres supérieures ouvrent alors dans l'académie. Toutes sont mixtes à l'instar de la plupart des nouvelles divisions créées dans les années 1960. Seules les Lettres supérieures et les Premières supérieures les plus anciennes conservent la distinction entre filles et garçons, avec les établissements féminins d'un côté et les établissements masculins de l'autre. C'est le cas des Lycées Henri IV, Louis le Grand, Condorcet ou encore du Lycée du Parc pour les garçons ; et des Lycées Fénelon, Camille Sée et Édouard Herriot de Lyon pour les filles.

À la lumière des importants bouleversements que connaissent la société française et le système scolaire entre 1945 et 1967, on peut s'interroger : comment le recrutement des khâgnes du Lycée du Parc et du Lycée de jeunes filles de Lyon a-t-il évolué depuis les années 1920-1930 ? Les élèves présentent-ils les mêmes profils scolaires ? (chapitre 5). Quelles orientations suivent-ils / elles après leur passage en khâgne, qu'ils / elles soient reçu-e-s ou non aux ENS ? (chapitre 6). Enfin, répondent-ils / elles aux mêmes caractéristiques sociales que celles observées dans l'entre-deux-guerres et quelles carrières professionnelles mènent-ils / elles ? (chapitre 7).

[32] Archives nationales, CAC, Fonds de l'Education nationale, CPGE, 19870209-20 à 24.

# CHAPITRE 4 – LES KHÂGNEUX ET LES KHÂGNEUSES AU LENDEMAIN DE LA GUERRE ET LES ÉVOLUTIONS DES CONCOURS D'ENTRÉE AUX ENS

Dans l'entre-deux-guerres, les khâgnes lyonnaises se caractérisaient par l'excellent niveau scolaire de leurs effectifs. Recruté-e-s sur dossiers, les khâgneux et les khâgneuses devaient répondre aux exigences de réussite des classes secondaires afin de pouvoir affronter au mieux les épreuves d'un concours sélectif.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les conditions de recrutement sont toujours aussi exigeantes et la plupart des khâgneux et des khâgneuses présentent toujours des parcours d'excellence. L'organisation scolaire des khâgnes reste étroitement liée à celle des concours. La transformation des diplômes de l'enseignement supérieur au lendemain de la réforme Fouchet de 1966 modifie la nature des épreuves des concours d'Ulm et de Sèvres qui sont alors définies en options.

## I. Toujours les meilleur-e-s élèves du secondaire

Dès 1942[1], devant l'affluence du nombre de candidatures, la plupart des CPGE masculines font l'objet d'un concours d'entrée. Mais les Lettres supérieures et les Premières supérieures ne sont pas concernées avant 1947. Jusqu'à cette date, les élèves sont sélectionnés sur dossiers. Néanmoins, une série de compositions se déroulant courant octobre évalue les étudiants afin de juger s'ils sont à même de suivre ou non le programme. En cas de mauvais résultats, un élève peut être alors exclu de la préparation au 1er novembre.

À partir de 1947, et jusqu'en 1954, l'admission en Lettres supérieures comporte deux étapes[2]. Une première inscription est contractée par les candidats après les résultats du baccalauréat. Un examen a lieu à la rentrée et seuls les élèves reçus à cet examen sont définitivement admis. Ce concours comporte uniquement des épreuves écrites portant sur les

[1] Circulaire ministérielle du 22 juin 1942, AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, 3919W156, Admission en classe supérieure, 1941-1943.
[2] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Dossiers d'inscription des élèves, 1T2470, 1930-1968.

programmes de la classe de 1ère : une composition française, une version latine, une composition d'histoire, une version grecque ou une version de langue vivante. Les candidats ayant obtenu la mention *bien* ou *très bien* au baccalauréat de Philosophie ou une nomination au Concours Général sont dispensés du concours.

À partir de 1955, les étudiants sont de nouveau sélectionnés sur dossier suivant des règles bien précises. Un seul acte de candidature en Lettres supérieures est autorisé et chaque candidat-e doit joindre à son dossier un engagement écrit. Par exemple, les filles et les garçons souhaitant rejoindre la classe préparatoire mixte du Lycée d'Annecy ouverte en 1964 doivent signer le formulaire suivant[3].

**Lycée d'État d'Annecy**

Je soussigné :……..
Demeurant :……
déclare sur l'honneur que je n'ai pas déposé et que je ne déposerai aucune autre demande d'inscription dans une classe préparatoire d'un autre établissement d'État pour le jeune :……. et ceci pour la prochaine année scolaire.

Si le candidat est admis au Lycée d'État de jeunes filles d'Annecy, je prends l'engagement de lui faire occuper effectivement la place qui lui aura été réservée.

Fait à …….. le…….
Signature

Mais au-delà des démarches administratives, les candidat-e-s doivent surtout présenter des profils scolaires exemplaires.

## 1. Parcours et orientation

Entre 1945 et 1967, les khâgneux du Lycée du Parc et des khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon présentent toujours des parcours scolaires d'excellence, et ce, parfois, dès l'enseignement primaire. Si certain-e-s intègrent les petites classes des collèges ou des lycées, d'autres suivent une scolarité dans une école primaire parfois avec un père ou une mère comme instituteur-trice. Jacqueline M., khâgneuse de 1962, raconte ses années d'école primaire : « *Mes parents étaient instituteurs dans un minuscule hameau de Haute-Loire : j'ai donc fait toute ma scolarité primaire dans leurs classes : d'abord dans la classe de ma mère (de la section enfantine au cours élémentaire deuxième année) puis dans celle de mon père*

[3] AD du Rhône, Fonds du Lycée Édouard Herriot, non classé.

*jusqu'à l'examen d'entrée en 6e. J'étais la meilleure élève mais il n'y avait guère d'émulation (en dix ans, mon père a présenté seulement trois élèves en 6e, dont ma sœur et moi)* »[4].

D'autres présentent des parcours plus singuliers en intégrant tardivement une école primaire. C'est le cas de Martine C., élève de 1962. Fille d'un pépiniériste, sa mère, ancienne ouvrière non diplômée, n'exerce plus de profession. Elle apprend alors à ses filles les bases de l'enseignement élémentaire avant de les inscrire à l'École de la plaine de Gharb, à Sidi-Slimane au Maroc[5]. Paul G., khâgneux de 1946, fils d'un employé d'EDF et dont la mère ne travaille pas, présente un parcours similaire et explique : « *Habitant loin de la ville et de ses écoles, je suis rentrée à l'École en CM à dix ans. J'avais appris à lire et à écrire avec ma mère. J'ai fait quatre ans à l'école primaire, deux en CM, deux en fin d'études. J'ai passé le certificat d'études en 1939* »[6]. Il rejoint par la suite l'Institution Saint-Joseph de Roanne avant d'intégrer la khâgne du Lycée du Parc en 1946. Après deux échecs au concours d'entrée à l'ENS, il poursuit ses études à la Faculté de lettres de Lyon où il obtient le CAPES de lettres classiques. Ce type de parcours n'est pas exceptionnel, notamment dans les promotions d'après-guerre. Et certain-e-s de ces élèves se distinguent déjà par de brillants résultats, à l'image de Guy D. reçu 1er au CEP en 1940[7]. Cet élève intègre par la suite le Lycée de Chaumont avant de rejoindre la khâgne du Lycée du Parc en 1947. Reçu cacique au concours de 1950, il devient agrégé de lettres classiques en 1953.

Enfin, les milieux les plus aisés font appel à un enseignement privé et à domicile. Par exemple, René C., originaire de Saint-Étienne, fils d'ingénieur civil des Mines, effectue sa scolarité primaire chez lui, aidé par une gouvernante tout comme ses dix frères et soeurs[8].

Les élèves du primaire souhaitant intégrer l'enseignement secondaire sont tous et toutes soumis-es au concours d'entrée de la classe de 6e. En vigueur depuis 1933, l'examen est temporairement remplacé, sous le régime de Vichy en 1940, par le Diplôme d'Études Primaires Préparatoires (DEPP). Michel A. se souvient des conditions particulières d'entrée dans l'enseignement secondaire en 1945 :

> « *Sur les conseils de mon instituteur, et avec son aide, (et l'assentiment de mes parents, bien sûr), j'ai décidé de prendre les moyens de « poursuivre mes études » au lieu, comme mes petits camarades, de me préparer à entrer dans une école d'apprentissage (je précise que mes parents étaient ouvriers). [Il fallait pour ce faire] 1) aller au chef-lieu d'arrondissement pour y passer avec succès le DEPP – « diplôme d'études primaires préparatoires » - préparatoires, on peut supposer, aux études*

[4] Questionnaire de Jacqueline M.
[5] Questionnaire Martine C.
[6] Questionnaire Paul G.
[7] Questionnaire Guy D.
[8] Questionnaire René C.

*secondaires [...] 2) aller au chef-lieu de canton pour y passer l'examen des bourses, afin que je puisse être admis comme pensionnaire au Lycée de Besançon. Je fus reçu premier à ces deux examens* »[9]

Le concours d'entrée en 6e est réinstauré dès la Libération[10]. Ouvert aux enfants de plus de dix ans, certain-e-s élèves doivent solliciter des dispenses d'âge. Yves P. effectue ses études primaires à l'École de la rue Pierre Corneille à Lyon. Au cours moyen première et deuxième année, il occupe la tête de sa classe. Âgé de neuf ans, sa famille sollicite une dispense de sept mois et vingt-deux jours pour qu'il puisse se présenter au concours d'entrée en classe de 6e. Le directeur de l'école appuie cette demande en indiquant que le jeune Yves P. est un « *élève exceptionnellement doué, capable malgré son jeune âge de tenir la tête d'une classe de 6e* »[11]. La dispense lui est accordée et il rejoint le Lycée du Parc la rentrée suivante.

Si tous ne connaissent pas de succès immédiat, pour d'autres, le concours d'entrée est l'occasion de se démarquer. Deux exemples s'opposent : après une scolarité dans une école primaire de Caluire, Jean-François A. est recalé au concours d'entrée de 1952. Son père, professeur d'allemand dans les CPGE du Lycée du Parc, décide alors de lui faire redoubler la classe de 7e dans l'établissement où il enseigne[12]. En revanche, Madeleine C. est reçue 1ère du département de Savoie en 1941. De même, Alain B. est reçu 2nd du département du Territoire de Belfort en 1955[13].

Les khâgneux et les khâgneuses des lycées lyonnais effectuent également de brillantes études dans l'enseignement secondaire. Un premier tableau répartit les élèves des Premières supérieures de Lyon selon l'établissement qu'ils / elles ont fréquenté avant d'obtenir le baccalauréat.

Répartition des khâgneux du Lycée du Parc et des khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon
selon l'établissement fréquenté en moment de l'obtention du baccalauréat[14]

| | 1948 | | 1956 / 1958 | | 1967 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Khâgneux | Khâgneuses | Khâgneux 1958 | Khâgneuses 1956 | Khâgneux | Khâgneuses |
| Établissements publics | 35 | 23 | 34 | 26 | nd | 49 |
| Établissements privés | 4 | 3 | 3 | 2 | nd | 7 |
| Ignoré | - | 9 | 1 | - | nd | 8 |
| Total | 39 | 35 | 38 | 28 | nd | 64 |

[9] Questionnaire Michel A.
[10] Le concours d'entrée en 6e est supprimé par la suite dans l'enseignement public par le décret du 23 novembre 1956.
[11] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Dossiers individuels d'élèves des CPGE, 3919W165.
[12] Questionnaire Jean-François A.
[13] Questionnaire Alain B.
[14] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Tableaux des élèves des classes de Lettres supérieures et de Première supérieure, 3919W309, 1940-1949 ; Dossiers d'inscription des élèves, 3919W186-246, 1940-1968 / Fonds du Lycée Édouard Herriot, Livres de classe, non classé.

Quelles que soient les promotions considérées, les khâgnes accueillent encore des élèves issu-e-s essentiellement d'établissements publics. Cependant, il convient de nuancer quelque peu ces constats puisque d'une année à l'autre les chiffres diffèrent. Par exemple, 15% des khâgneux du Lycée du Parc de 1961-1962 proviennent de l'enseignement privé contre 31% en 1962-1963[15]. Il s'agit le plus souvent d'élèves issus des milieux les plus aisés : enfants de médecin, d'ingénieur ou, plus généralement, occupant un poste supérieur du privé. Bernard C., fils de notaire, effectue l'ensemble de ses études secondaires au Collège catholique de Chalon-sur-Saône. Quant à Marguerite V., fille d'architecte, elle suit les cours de l'École privée de Chateauneuf avant d'intégrer la khâgne du Lycée de jeunes filles.

Si la plupart réalisent l'ensemble de leur scolarité au sein d'un même établissement, d'autres fréquentent plusieurs institutions, lycées ou collèges. On peut citer le parcours de Jean B. Cet élève effectue ses classes de 6e et de 5e aux Cours complémentaires de la Voulte-sur-Rhône puis ses classes de 4e et de 3e aux Cours Isaac Hornel. Il termine ses études secondaires au Lycée de Valence[16]. Le parcours scolaire d'Odette L. est aussi quelque peu particulier. Elle effectue sa classe de 6e au Lycée de jeunes filles de Poitiers. En 1944-1945, la guerre l'oblige à rejoindre le village de sa grand-mère où elle fréquente la classe de certificat d'études. Elle retrouve le lycée dès la rentrée suivante, à Lyon[17].

L'organisation de certains établissements oblige parfois les élèves à changer de collège ou de lycée. Bernard P. fréquente l'École catholique Sainte-Thérèse de Saint-Étienne jusqu'en classe de 4e, dernier niveau dispensé par l'institution. Il rejoint le petit séminaire d'Oullins jusqu'en classe de 1ère, niveau maximum enseigné, puis l'Institution Saint-Michel de Saint-Étienne pour sa Philosophie[18]. De même, Martine C., dont l'exemple a déjà été évoqué, entame ses études dans des conditions particulières. Au Maroc, elle effectue sa classe de 6e dans la Sacristie de l'Église du village, en attendant la construction d'un collège. Les cours sont assurés par des bonnes sœurs. Elle explique qu'elle est la « *seule élève à apprendre le latin avec le curé comme professeur, dans sa cuisine* »[19]. Elle intègre en 5e le tout nouveau collège tenu par des dominicaines où elle reçoit des cours particuliers de latin et de grec. Elle rejoint en 2nde le Lycée Lalla Aïcha de Rabat où elle suit l'enseignement de l'écrivain Moloud Mammeri.

[15] Enquête de A. Rambaud, professeur d'histoire de la khâgne du Lycée du Parc, transmise par R.P., khâgneux de 1962.
[16] Questionnaire Jean B.
[17] Questionnaire Odette L.
[18] Questionnaire Bernard P.
[19] Questionnaire Martine C.

Si ces changements d'établissements répondent à des situations particulières, d'autres relèvent de stratégies scolaires. Yves G., après des études à l'Externat Saint-Joseph, effectue sa classe de Philosophie au Lycée du Parc. Il explique alors : « *J'ai effectué ma terminale au Lycée du Parc, pour y bénéficier des enseignements de Pierre Jouguelet en philosophie, et aussi pour me préparer dans les meilleures conditions à une entrée en hypokhâgne* »[20]. Cette volonté de suivre les cours d'un professeur particulier ou d'intégrer un établissement renommé apparaît également dans le parcours d'Hélène C. qui demande à rejoindre le Lycée de jeunes filles de Lyon :

> « *Je savais qu'Édouard Herriot était un « bon lycée » et c'est pourquoi j'avais, en fin de 2nde, demandé mon inscription en classe de 1ère dans cet établissement. Mes parents n'étaient ni d'accord, ni vraiment défavorables à ce changement d'établissement que j'ai décidé seule. Je n'oublierai jamais mon passage sur le pont Kitchener - serrant mon dossier scolaire sous le bras et sachant que si je n'étais pas admise à Herriot en 1ère, je ne pourrais certainement plus réintégrer le Lycée Lumière que je venais de quitter de mon plein gré. Mais j'avais des certitudes et une farouche volonté…. De la 1ère littéraire - option maths et langues - je suis naturellement passée à hypokhâgne après une année de Philo qui fut un vrai bonheur* »[21]

Ces deux derniers parcours concernent des élèves rejoignant le Lycée du Parc et le Lycée de jeunes filles de Lyon. Ces exemples ne sont pas isolés. Si les khâgnes lyonnaises recrutent des élèves d'horizons géographiques divers, elles accueillent également des étudiant-e-s issu-e-s de leurs propres classes secondaires : par exemple, ils sont 6 de la promotion 1948 du Lycée du Parc à rejoindre l'hypokhâgne (soit 15%) et près d'un quart en 1958. Au Lycée de jeunes filles, la promotion 1948 regroupe 5 étudiantes dans une situation similaire (soit 15%) et près de 20% en 1967. Les témoignages mettent en avant une suite logique dans l'orientation en khâgne des bons élèves des classes secondaires de ces établissements. Denise R., élève au Lycée de jeunes filles de Lyon des petites classes à la Philosophie déclare : « *J'ai fait une année d'hypokhâgne au Lycée Édouard Herriot. À mon époque, il n'y avait que des filles. D'autre part, déjà élève au Lycée Édouard Herriot, entrer en hypokhâgne allait de soi* »[22]. De même, Marie-Ange S. explique : « *J'ai désiré dès mon adolescence poursuivre des études de lettres, et mes parents en connaissaient les diverses voies. D'autre part, ayant fait toute ma scolarité au Lycée Herriot, je ne pouvais ignorer les khâgnes* »[23]. Des discours similaires sont tenus par les anciens élèves du Lycée du Parc. Jean-Charles M. indique : « *J'étais déjà au Parc depuis les classes primaires. Je n'ai eu aucun*

[20] Questionnaire Yves G.
[21] Questionnaire Hélène C.
[22] Questionnaire Denise R.
[23] Questionnaire Marie-Ange S.

*problème pour entrer en khâgne et n'ai pas fait d'autre dossier* »[24]. Ou encore Jean-Claude D., élève du Lycée du Parc dès la classe de 3e, précise : « *J'étais élève au Parc et le circuit, pour les bons élèves de section Philo était normalement l'entrée en hypokhâgne* »[25].

D'autres khâgneux-ses fréquentent des lycées sans CPGE. Le rôle de l'institution scolaire apparait alors primordial dans le parcours de ces élèves, notamment pour les enfants issu-e-s de milieux modestes qui sont sans connaissance des orientations possibles. Marie-Gabrielle D., fille de garçon boucher, et dont la mère ne travaille pas, explique comment elle a eu connaissance de l'existence des khâgnes : « *J'ai connu cette filière par mes professeurs de terminale ; je viens d'une famille très modeste où personne n'avait fait d'études secondaires, nous étions donc très ignorants sur les différents choix qui s'offraient à moi* »[26]. Les propos de Marie-Rose G., fille de cultivateurs, vont dans le même sens :

> « *C'est un professeur délégué à l'ONISEP (les conseillers d'orientation n'existaient pas à l'époque) qui a proposé à mes parents cette orientation. Mes parents qui étaient des gens d'origine très modeste faisaient entièrement confiance aux professeurs. Ils ont suivi ces conseils sans aucune hésitation. [...] Je suis allée au Lycée Édouard Herriot dans l'académie de Lyon (alors que je relevais de l'académie de Grenoble) parce que cet établissement avait un internat et j'avais obtenu une bourse d'internat. Ce choix s'est fait pour ces raisons et sur les conseils du professeur délégué à l'ONISEP* »[27]

Certain-e-s sont orienté-e-s par des professeur-e-s, eux / elles-mêmes, ancien-ne-s khâgneux-ses des lycées lyonnais. Jacques D., élève au Lycée Berthollet d'Annecy a connu la khâgne du Lycée du Parc par son professeur d'histoire, Yves L., lui-même ancien khâgneux de l'établissement en 1953-1955[28]. André E. explique également comment s'est effectuée son orientation vers la khâgne du Parc : « *J'ai connu le Lycée du Parc par un de mes professeurs, qui y avait fait sa khâgne (1924-1930), et par un de mes camarades de lycée, un peu plus ancien que moi, qui était encore en khâgne quand je suis arrivé à Lyon* »[29].

Ce sont, la plupart du temps, des élèves dont le profil scolaire est excellent que les professeur-e-s orientent vers les khâgnes, des élèves qui sont généralement en tête de leur classe, obtiennent des prix et des mentions.

[24] Questionnaire Jean-Charles M.
[25] Questionnaire Jean-Claude D.
[26] Questionnaire Marie-Gabrielle D.
[27] Questionnaire Marie-Rose G.
[28] Questionnaire Jacques D.
[29] Questionnaire André E.

## 2. Des élèves d'excellence

### *A. Des parcours « sans faute »*

Les khâgneux du Lycée du Parc et les khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon réalisent le plus souvent des parcours « sans faute ». Le tableau suivant répartit les élèves selon l'âge d'entrée en Lettres supérieures.

Répartition des khâgneux du Lycée du Parc et des khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon selon l'âge d'entrée en classe préparatoire[30]

| | 1948 | | 1956 / 1958 | | 1967 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Âges | Khâgneux Parc | Khâgneuses Lycée JF | Khâgneux Parc / 1958 | Khâgneuses Lycée JF / 1956 | Khâgneux Parc | Khâgneuses Lycée JF |
| 16 | 2 | - | - | 2 | - | 7 |
| 17 | **5** | **11** | **14** | **11** | **12** | **34** |
| 18 | **21** | **13** | **17** | **11** | **19** | **19** |
| 19 | 6 | 9 | 6 | 3 | 4 | 3 |
| 20 | 4 | 2 | 1 | 1 | - | - |
| 21 | 1 | - | - | - | - | - |
| Ignoré | - | - | - | - | 5 | 1 |
| Total | 39 | 35 | 38 | 28 | 40 | 64 |

La grande majorité des élèves intègre les préparations lyonnaises à dix-sept ou dix-huit ans, sans avoir connu de redoublement. Deux tiers des promotions 1948 rejoignent les khâgnes « à l'heure ». Ces chiffres augmentent concernant les promotions suivantes et avoisinent les 80%. Rien de surprenant à ce que les élèves des khâgnes intègrent les préparations à l'âge habituel d'obtention du baccalauréat. Il convient bien plus d'aborder ici les parcours en marge. Deux catégories se dessinent alors. La première concerne les élèves rejoignant les khâgnes à l'âge de seize ans. Ils / elles sont très peu nombreux-ses. La plupart sont né-e-s en fin d'année et n'apparaissent pas plus en avance que les élèves âgé-e-s de dix-sept ans. La deuxième concerne les élèves intégrant la khâgne à plus de dix-neuf ans. Et dans ce cas, plusieurs parcours se distinguent.

Des khâgneux et des khâgneuses ont obtenu le CEP avant d'intégrer l'enseignement secondaire. Ils / elles rejoignent alors une classe de 6$^{e}$ à douze ans, avec deux ans de retard. C'est particulièrement vrai concernant les promotions 1948. Néanmoins, certain-e-s rattrapent en partie ce décalage comme Paul G. qui explique : « *1939-1940 : six mois dans une « 5$^{e}$ » où l'on m'avait inscrit vu mon âge. Je suis passé l'année suivante en 3$^{e}$ après un trimestre de 4$^{e}$. On me destinait à un poste d'employé de commerce ou de banque. Sans doute parce que le curé de la paroisse avait suggéré que je pourrais entrer au petit séminaire, à la rentrée 1942,*

[30] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Tableaux des élèves des classes de Lettres supérieures et de Première supérieure, 3919W309, 1940-1949 ; Livres de classe, 3919W269-275, 1949-1967 / Fonds du Lycée Édouard Herriot, Livres de classe, non classé.

*on me fait changer d'école pour « faire du latin » : j'entrais alors en 4e avec des élèves qui avaient fait du latin... et du grec depuis la 6e »*[31]. Dans cet exemple, Paul G. rejoint l'enseignement secondaire à douze ans, non pas en classe de 6e mais en 5e. Il n'a donc plus qu'une année de retard par rapport à ses camarades. En 1940, après quelques mois en classe de 4e, il intègre une classe de 3e, et côtoie alors des élèves de son âge. Cependant, il change d'établissement l'année suivante pour suivre la filière « latin-grec ». Il n'est alors autorisé à rejoindre que la classe de 4e. Ainsi, les étapes de sa scolarité font que Paul G. rejoint la khâgne du Lycée du Parc à dix-neuf ans et demi, soit avec une année de retard par rapport à un parcours habituel.

Certain-e-s sont retardé-e-s par des redoublements. Dans *La Noblesse d'État*, Pierre Bourdieu aborde cette question pour les promotions 1967-1968.

Répartition des khâgneux et des khâgneuses de 1967-1968 selon le nombre de classes redoublées dans l'enseignement secondaire (en %)[32]

| Classe redoublée dans le secondaire | Khâgne Louis le Grand | Khâgne Fénelon | Khâgne Lycée du Parc |
|---|---|---|---|
| Aucune | 94,5 | 100 | 85,5 |
| 1 classe | 3,5 | - | 12 |
| 2 classes | 2 | - | 2,5 |

Les khâgnes de Louis le Grand, de Fénelon et du Lycée du Parc recrutent essentiellement des garçons ou des filles n'ayant jamais redoublé : 94,5% des élèves du premier lycée, la totalité des élèves du deuxième et 85,5% du troisième présente ce profil. Il n'en reste pas moins que quelques éléments ont connu un, voire exceptionnellement deux accrocs dans leur scolarité. Ces chiffres relatifs aux promotions 1967-1968 s'inscrivent dans le recrutement habituel des classes préparatoires. Des parcours similaires ont été observés dans l'entre-deux-guerres concernant les lycées lyonnais et s'observent toujours dans les années 1940 et 1950. Par exemple, Alfonse G., khâgneux de 1947, a redoublé sa classe de 1ère tout comme Jacques R., khâgneux de 1949. Malheureusement, le manque de données à ce sujet ne permet pas de mener une étude similaire sur la khâgne du Lycée de jeunes filles de Lyon. Cependant, entre la khâgne du Lycée Fénelon (établissement de filles) et celle de Louis le Grand, ou même du Lycée du Parc, les parcours scolaires sur la question des redoublements ne diffèrent guère. Cette première approche « genrée » peut être détaillée par l'analyse de témoignages d'anciennes khâgneuses du Lycée de jeunes filles. Noëlle S., par exemple, effectue ses études primaires à l'École communale de Valentiney avant de rejoindre les cours complémentaires de la même ville. Elle intègre le Lycée de jeunes filles de

[31] Questionnaire Paul G.
[32] BOURDIEU Pierre, *La Noblesse d'État*, Paris, *op. cit.*, p. 108.

Besançon en 1959 où elle termine sa scolarité secondaire. Son parcours est marqué, en classe de 4e, par un redoublement qu'elle explique en ces termes : « *J'ai redoublé ma classe parce que je n'avais qu'une formation plus qu'approximative en LV1 (allemand), et parce que les matières où j'obtenais les meilleurs résultats impliquaient, pour la poursuite des études, la connaissance du latin. J'avais de bons résultats en mathématiques, mais je ne souhaitais pas poursuivre en section moderne* »[33]. Cet exemple s'inscrit ici dans une stratégie d'orientation où le changement de filière nécessite un redoublement.

Hélène C. présente un profil quelque peu différent. Elle effectue ses études primaires en école privée à Lyon, puis à Montluçon. Elle présente ses résultats comme « *très pauvres* ». Elle poursuit des études secondaires au Collège privé de Montluçon où, pour elle, « *les religieuses n'étaient ni compétentes, ni formées* ». Elle juge son parcours en des termes sévères : « *J'étais une élève dite « bonne » dans un enseignement reconnu comme nul. En 3e je n'avais abordé ni vraiment l'anglais, ni tout à fait l'espagnol. Je faisais du latin et je lisais. Mon père essayait en vain de me faire souvenir de quelques théorèmes en maths et je rêvais à des ailleurs inconnus mais souhaités* ». Elle rejoint alors le Lycée Lumière à Lyon où elle redouble sa classe de 3e. Cependant, elle précise : « *Je n'avais la moyenne qu'en « rédaction ». Résultats très mauvais toute l'année. Menaces de devenir « vendeuse » ou coiffeuse ! Passage en 2nde in extremis* ». Dès lors, elle ne cesse d'améliorer ses résultats.

> « *J'ai commencé l'anglais en 2nde avec quatre ans de retard sur mes camarades. J'ai découvert l'espagnol, j'ai aimé farouchement les maths et j'étais « au top » en physique et chimie. Passage à Herriot en Terminale : je pouvais désormais prouver que j'étais comme tout le monde, capable d'avoir le bac et des bonnes notes dans toutes les disciplines. En Terminale, j'étais 1ère en Philo, excellente en littérature, j'adorais l'histoire et je me distrayais en travaillant les maths et le piano. Dans cette période, j'ai passé les examens de Cambridge. Je pouvais dire que je connaissais désormais un peu d'anglais !* »[34]

Mais tous-tes les élèves intégrant les khâgnes au-delà de dix-neuf ans ne sont pas retardé-e-s que par des redoublements. En effet, quelques-un-e-s fréquentent une faculté avant de rejoindre les classes préparatoires. Certain-e-s surprennent même par l'originalité de leur parcours. Francis L., après des études secondaires au Lycée d'Avignon, s'inscrit à la Faculté de droit d'Aix. Il rejoint ensuite la khâgne de Lyon à la rentrée 1958. Ses professeurs indiquent alors qu'il « *ne semble pas à un niveau suffisant pour tirer vraiment un profit certain de cette classe de Lettres supérieures* »[35]. Il quitte alors la khâgne en janvier 1959. De

[33] Questionnaire Noëlle S.
[34] Questionnaire Hélène C.
[35] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Cahiers de notes et d'appréciations des classes, classes préparatoires, 3919W414.

même, Patrick C. suit une voie atypique. Après des études au Lycée de Périgueux et au Lycée Jean Perrin à Lyon, il effectue deux années à la faculté de sciences de la ville où il obtient le certificat PCB. Il rejoint la khâgne du Lycée du Parc pour une année en 1958 avant de poursuivre à l'Institut d'Études Politiques de Paris, ambitionnant d'intégrer par la suite l'ENA[36]. Ces deux exemples concernent des étudiants fréquentant respectivement une faculté de droit et une faculté de sciences, situation atypique pour des élèves intégrant par la suite une classe préparatoire littéraire.

D'autres trajectoires concernent des élèves effectuant une année en faculté de lettres avant de rejoindre les khâgnes de Lyon. Marie-Andrée L. effectue des études secondaires au Collège Morel de Lyon puis au Lycée de jeunes filles. Après l'obtention du baccalauréat en 1961, elle s'octroie une année sabbatique tout en suivant quelques cours à la Faculté de lettres de Lyon. Elle explique alors :

> « *Mon père étant prof d'université, je n'avais pas d'a priori défavorable par rapport à la fac, où je me suis inscrite pour suivre vaguement quelques cours entre le bac et mon entrée en hypokhâgne, qui était de toute façon prévue après cette « année sabbatique », où j'ai surtout travaillé l'allemand (en passant trois mois en Allemagne dont un et demi en lycée comme élève invitée). C'était intéressant de ne pas me spécialiser trop vite. Je savais que les profs de khâgne étaient presque tous excellents et remarquables, et je souhaitais me préparer le mieux possible à être moi-même enseignante* »[37]

Le père de Marie-Andrée L. est doyen de la Faculté de lettres de Lyon et ses frères et sœurs ont fréquenté les khâgnes avant elle. L'année passée en faculté s'apparente alors à une année sabbatique « choisie ». Dans ce dernier exemple, l'orientation en khâgne est d'ores et déjà établie contrairement à d'autres. Après des études secondaires au Collège Saint-Michel de Saint-Étienne, René C. rejoint la Faculté de lettres de Lyon où il suit les enseignements de Victor-Henri Débidour, également professeur de lettres au Lycée du Parc. Il indique : « *Je suis entré en propédeutique à Lyon, et j'ai eu Victor Henri Débidour en littérature française : il y assurait quelques vacations, et m'a donné l'idée d'entrer l'année suivante en hypokhâgne* »[38].

Ainsi, les khâgneux et les khâgneuses des lycées lyonnais rejoignent les classes préparatoires littéraires le plus souvent « à l'heure » tandis que les parcours avec des redoublements de classes secondaires apparaissent peu nombreux. Rien de bien surprenant puisque les khâgnes regroupent les meilleur-e-s élèves de l'enseignement secondaire,

[36] Dossiers d'étudiant-e-s non versés, conservés à l'université Lyon 2.
[37] Questionnaire Marie-Andrée L.
[38] Questionnaire René C.

collectionnant les prix d'excellence et autres distinctions. Ces éléments ne sont pas sans rappeler ceux constatés dans les années 1920-1930.

### *B. Des élèves primés*

De nombreux khâgneux et de nombreuses khâgneuses se distinguent dans l'enseignement secondaire par les prix d'excellence qu'ils / elles obtiennent. Pierre Bourdieu a étudié les profils scolaires des élèves des CPGE[39].

Répartition des khâgneux de 1967-1968 selon le nombre de prix d'excellence obtenu dans l'enseignement secondaire (en %)

| Nombre de prix d'excellence | Khâgne Louis le Grand | Khâgne Fénelon | Khâgne Lycée du Parc |
|---|---|---|---|
| Aucun | 16,5 | 25 | 28,5 |
| 1 – 2 | 30 | 4 | 19 |
| 3 – 4 | 21 | 12,5 | 9,5 |
| 5 – 6 | 12 | 21 | 19 |
| 7 et + | 13,5 | 37,5 | 19 |
| NR | 7 | - | 5 |

Si un peu moins d'un tiers des khâgneux de la promotion 1967 du Lycée du Parc n'a pas obtenu de prix d'excellence pendant sa scolarité, ils sont 19% à en avoir reçu un ou deux, 9,5% trois ou quatre, 19% cinq ou six et 19% sept et plus. Ces chiffres ne sont pas spécifiques à la préparation lyonnaise puisque les autres khâgnes étudiées par Pierre Bourdieu regroupent autant d'élèves primés. De même, ce recrutement s'inscrit dans une tradition déjà constatée dans la première partie de l'étude. Ainsi, Georges D. obtient en classe de Philosophie à Notre Dame des Minimes (Lyon), le prix d'honneur et le prix d'excellence auxquels s'ajoutent les premiers prix de géographie et d'allemand et les deuxièmes prix de philosophie et d'histoire. Cet élève connaît également des succès dans les matières scientifiques avec les premiers prix de mathématiques, de physique et de sciences naturelles[40]. Les khâgnes de jeunes filles recrutent selon les mêmes exigences. Par exemple, Marie-Simone V. reçoit régulièrement les *Félicitations* du conseil des professeurs du Lycée de jeunes filles de Mâcon. Elle obtient également, en classe de 1ère, le prix d'excellence, le 1er prix de latin, les 2e prix de composition française, de littérature française, d'histoire, de géographie et de grec puis, en classe de Philosophie, le prix d'excellence, le 1er prix de latin, d'histoire, de géographie, de sciences physiques, le 2e prix de philosophie et le 3e prix en éducation physique[41].

[39] BOURDIEU Pierre, *La Noblesse d'État*, *op. cit.*, p. 108.
[40] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Dossiers d'inscription des élèves, 3919W207.
[41] AD du Rhône, Fonds de la Faculté des lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W418.

Les élèves des khâgnes sont également nombreux-ses à se présenter au Concours Général. Désigné-e-s par leurs professeur-e-s, ils / elles correspondent alors aux meilleur-e-s éléments des classes de première et de terminale.

Répartition des khâgneux et des khâgneuses de 1967-1968 présenté-e-s au Concours Général (en %)[42]

| Concours Général | | Khâgne Louis le Grand | Khâgne Fénelon | Khâgne Lycée du Parc |
|---|---|---|---|---|
| Non présentés | | 29,5 | 21 | 37 |
| Présentés | -sans résultat | 59 | 66,5 | 46 |
| | -avec prix ou accessit | 8 | 8,5 | 8,5 |
| NR | | 3,5 | 4 | 8,5 |

Plus de la moitié des khâgneux du Lycée du Parc (promotion 1967) a été désignée pour se présenter au Concours Général. Près de 1 sur 10 a obtenu un prix ou un accessit. Ainsi, Michel D. (promotion 1964) obtient le 1er accessit de thème latin, Jean-Claude L. (promotion 1965) le 2nd prix de composition française ou encore Michel K. (promotion 1967) le 2nd prix de version grecque et le 2e accessit de thème latin. Les khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon se présentent également au Concours Général et certaines connaissent de bons résultats. Par exemple, Marie-Andrée L. (promotion 1962) obtient le 3e prix de version latine et le 5e accessit de version grecque, Marie-Thérèse C. (promotion 1958) le 3e accessit de philosophie ou encore Christine R. (promotion 1967) un accessit en italien.

Certains parcours sont marqués par l'obtention d'autres distinctions. En classe de 3e, Michel Z. (promotion 1962) reçoit le 1er prix pour la France de la journée européenne des écoles. Pierre G. (promotion 1957) est reçu 19e à ce même concours tout comme Pierre H. (promotion 1961) lauréat en 1960. Ce dernier indique alors que « *grâce à une « dissertation » sur un sujet à connotation européenne, le lauréat de ce concours se voyait offrir un séjour d'une semaine à Bruxelles, l'été suivant, en compagnie de lauréats des autres pays européens concernés* ». En 1961, il est également lauréat « Zellidja » :

> *« Le proviseur de mon lycée proposait à certains élèves de briguer une bourse de voyage Zellidja (sélection au plan national) : il s'agissait de monter et de réaliser un projet de voyage d'un mois, en Europe ou dans le reste du monde : la bourse ne couvrant pas tous les frais – c'était voulu – il fallait compléter le financement, uniquement au cours du voyage (travail rémunéré, stop, etc.). Au retour, rédaction d'un rapport de voyage. Nouvelle sélection pour devenir lauréat Zellidja et obtenir ainsi une deuxième bourse »*[43]

Huguette C. (promotion 1958) reçoit le prix UNESCO en classe de 1ère « *ce qui [lui] valu d'être invitée au Danemark dans une grande famille et à la Cour, la Reine actuelle étant*

[42] BOURDIEU Pierre, *La Noblesse d'État*, *op. cit.*, p. 108.
[43] Questionnaire Pierre H.

*alors « la petite princesse », à peu près de [son] âge* »[44]. Laure C. (promotion 1965) est reçue 1ère à deux concours régionaux (Drôme-Ardèche) : le premier en histoire, en classe de 4e en 1961 ; le second en philosophie en classe de Terminale en 1965. Jean-Claude L. (promotion 1965) obtient le prix de l'Association Guillaume Budé récompensant un élève ayant reçu un prix aussi bien en mathématique qu'en grec ; Jean P. (promotion 1948), le prix des anciens élèves du Lycée d'Avignon, le prix de l'Association des parents d'élèves et le prix Henri Forgues ; Hubert B. (promotion 1967) reçoit un napoléon d'or de l'Association des anciens élèves du Lycée Ampère au titre de meilleur élève de Terminale. La liste est longue et il ne s'agit pas ici de tous les citer. Une étude autour du baccalauréat permet également de cibler le niveau scolaire des khâgneux et des khâgneuses de Lyon.

### *C. Des bacheliers et des bachelières des meilleures filières...*

Une première approche disciplinaire montre que les khâgneux et les khâgneuses des lycées lyonnais fréquentent la plupart du temps les sections d'excellence de l'enseignement secondaire. Jusqu'en 1962, le baccalauréat est organisé selon le fonctionnement déjà en vigueur dans l'entre-deux-guerres. Il se compose de deux parties, l'une obtenue en classe de 1ère, l'autre en Terminale. Les années 1962-1968 correspondent à une période de bouleversements majeurs dans l'organisation du diplôme.

#### *a. La première partie du baccalauréat*

En 1941, Jérôme Carcopino souhaite renforcer les Humanités après la réforme de 1925[45]. Il rend le latin obligatoire à l'ensemble des sections. Par le décret du 15 août 1941, il crée dans l'enseignement secondaire deux sections littéraires : A (latin-grec et une langue vivante), B (latin et deux langues vivantes), et deux sections scientifiques : C (latin et une langue vivante) et M (deux langues vivantes). Comme le précise Antoine Prost « *compte tenu du statut respectif des langues vivantes et du latin, la section M apparaît comme moins forte* »[46]. Les élèves lyonnais-es des promotions 1948 ont le choix entre ces quatre sections.

[44] Questionnaire Huguette C.
[45] PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation, depuis 1930, op. cit.*, p. 258.
[46] *Ibid.*, p. 258.

Répartition des khâgneux du Lycée du Parc et des khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon des promotions 1948 selon la filière suivie en classe de première[47]

| | A | B | C | M | NI |
|---|---|---|---|---|---|
| 39 khâgneux du Lycée du Parc | 26 | 8 | 3 | - | 2 |
| 35 khâgneuses du Lycée de jeunes filles | 19 | 8 | 2 | 1 | 5 |

Deux tiers des khâgneux du Lycée du Parc et plus de la moitié des khâgneuses du Lycée de jeunes filles empruntent encore la filière A « *latin-grec* ». Un-e élève sur 5 choisissent la section B « *latin-langues* ». Seuls 3 étudiants et 2 étudiantes optent pour la filière C « *latin-sciences* ». La section « *latin-grec* », section regroupant encore les meilleur-e-s élèves de l'enseignement secondaire, reste ainsi surreprésentée. Seule 1 élève du Lycée de jeunes filles obtient la première partie du baccalauréat option M : Marie-Thérèse L., après des études secondaires au Lycée de jeunes filles de Saint-Étienne, rejoint la préparation lyonnaise en 1948 qu'elle quitte rapidement au mois de janvier pour poursuivre des études d'anglais à la Faculté de lettres de Lyon.

En 1952, la filière A' est réinstaurée (*latin-grec-sciences*) ainsi qu'une filière M' où l'étude des sciences naturelles remplace une langue vivante de la section M. Comme le présente la revue *Avenirs*, « *la section A' a pour objet d'associer la formation classique à la formation scientifique* »[48]. Aussi, ce guide d'orientation associe les débouchés professionnels aux choix des filières.

> « *Dans l'enseignement classique il faudra diriger vers :*
> *-Les sections A les élèves qui envisagent d'être plus tard professeurs de lettres, archivistes, bibliothécaires, conservateurs des musées.*
>
> *-La section B est indiquée pour les jeunes gens qui exerceront la carrière de professeur de langue ou d'histoire et géographie ou qui se prépareront à une carrière administrative ou à une carrière commerciale.*
>
> *-La section C s'imposera pour les élèves qui se destinent à une carrière scientifique, à la recherche scientifique, à l'industrie, à l'agriculture, à l'armée.*
>
> *-Les nouvelles sections A' et M' sont à recommander : A', pour les élèves de A qui veulent préparer en deuxième partie le baccalauréat de mathématiques ; M', pour ceux qui se dirigeront vers les sciences expérimentales* »[49]

Les métiers du professorat sont fortement associés aux filières A et B alors qu'ils ne sont pas mentionnés concernant la section C. Le tableau suivant répartit les élèves des

[47] AD du Rhône, Fonds de la Faculté des lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W346-2400W823.
[48] INRP, *Avenirs*, n°66, 1955.
[49] *Ibid.*

khâgnes lyonnaises des promotions 1956 et 1958 selon la première partie du baccalauréat qu'ils / elles ont obtenue.

Répartition des khâgneux du Lycée du Parc (promotion 1958) et des khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon des (promotions 1956) selon la filière suivie en classe de 1ère[50]

| | A | A' | B | C | M / M' | NI |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 38 khâgneux du Lycée du Parc | 22 | 2 | 8 | 3 | - | 3 |
| 28 khâgneuses du Lycée de jeunes filles | 24 | - | 3 | - | - | 1 |

Globalement, l'option *latin-grec* demeure la plus choisie. Cependant, des différences apparaissent entre les khâgneux du Lycée du Parc et les khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon. En effet, plus de la moitié des premiers contre plus de 8 élèves sur 10 des secondes optent pour la section A. La filière A' reste peu empruntée : seuls 2 khâgneux du Parc s'y orientent. Les garçons suivent statistiquement davantage la section B « *latin-langue* » et C « *latin-sciences* » que les filles. Quoi qu'il en soit, le latin et le grec restent les disciplines de prédilection des élèves de khâgne.

Enfin, pour répondre à la démocratisation de l'enseignement secondaire, des réformes importantes s'imposent pour lutter contre les « *goulots d'étranglement* »[51] qu'engendre la hausse des effectifs scolaires. En 1962, le décret du 29 septembre remplace la première partie du baccalauréat par un examen probatoire. Ce dernier est rapidement supprimé par le décret du 30 décembre 1964. À partir de cette date, les conseils de classe décident du passage de la classe de 1ère à celle de terminale.

*b. La deuxième partie du baccalauréat*

En Terminale, les élèves du secondaire ont le choix entre une classe Philosophie et une classe Mathématiques élémentaires. Le décret du 7 mai 1942 instaure une troisième voie, la Philo-sciences, future Sciences expérimentales. Par la suite, la structure de la deuxième partie du baccalauréat ne connait plus de bouleversements avant 1965. Les khâgneux du Lycée du Parc et les khâgneuses du Lycée de jeunes filles s'orientent alors selon ces trois terminales.

[50] AD du Rhône, Fonds de la Faculté des lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W346-2400W823.
[51] PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation, depuis 1930, op. cit.*, p. 305.

Répartition des khâgneux du Lycée du Parc et des khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon des promotions 1948 selon la filière suivie en classe terminale[52]

| | Philosophie | Mathématiques Élémentaires | Sciences expérimentales | NI |
|---|---|---|---|---|
| 39 khâgneux du Lycée du Parc 1948 | 39 | - | - | - |
| 35 khâgneuses du Lycée de jeunes filles 1948 | 28 | - | 2 | 5 |
| 38 khâgneux du Lycée du Parc 1958 | 35 | - | 1 | 2 |
| 28 khâgneuses du Lycée de jeunes filles 1956 | 25 | - | 1 | 2 |

La quasi-totalité des élèves obtient un baccalauréat Philosophie avant de rejoindre la khâgne. En 1948, ce diplôme est obligatoire pour intégrer une classe préparatoire littéraire, tout du moins au Lycée du Parc. Aussi, les bacheliers scientifiques désirant rejoindre une préparation littéraire obtiennent également le baccalauréat Philosophie. Par exemple, Bernard B. devient bachelier Mathématiques en octobre 1945 puis Philosophie en juin 1946. Boris R. devient bachelier de Sciences expérimentales en juillet 1949 puis de Philosophie en octobre 1949. De même, Rolande C. obtient les deux diplômes Mathématiques et Philosophie en 1947. Elle explique alors : « *quand on avait déjà le baccalauréat, on ne repassait pas tout, mais il fallait avoir au moins 10 en philosophie - ce qui fut fait, grâce à un manuel prêté par mon prof de philo de maths élémentaires et à ses bons conseils* »[53].

À partir des années 1960, les filières élitistes tendent à se modifier. Comme pour le choix des filières en classe de 1ère, la revue *Avenirs* associe le choix de la classe Terminale, et donc du type de baccalauréat, aux débouchés professionnels.

> « *Après la première partie du baccalauréat, les jeunes gens qui désirent entrer dans une école d'ingénieurs ou une grande école de commerce, d'agriculture, une grande école militaire ou qui se destinent à l'enseignement des sciences devront opter pour la classe de Mathématiques élémentaires, tandis que ceux qu'attirent davantage les études littéraires préparant à l'enseignement, l'administration, les carrières juridiques, les bibliothèques et les musées auront avantage à suivre la classe de Philosophie et qu'enfin la classe de Sciences expérimentales est particulièrement indiquée pour les élèves-instituteurs, les futurs étudiants en médecine, en pharmacie, en sciences naturelles* »[54]

Au baccalauréat *Mathématiques élémentaire*s les Grandes Écoles scientifiques et commerciales alors qu'il n'en est nullement question concernant le baccalauréat Philosophie et *Sciences expérimentales*. Ces discours d'orientation s'inscrivent dans la transformation progressive des filières d'excellence : en effet, les sciences tendent à supplanter les Humanités dès le milieu des années 1950. Au-delà d'un contexte économique favorable aux sciences dans le processus de modernisation de l'économie française, la démocratisation de l'enseignement, avec la venue d'élèves pour qui « *ni la rhétorique ni même la littérature ne*

[52] AD du Rhône, Fonds de la Faculté des lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W346-2400W823.
[53] Questionnaire Rolande C.
[54] INRP, Revue *Avenirs*, n°66, 1955.

*va de soi* »[55], entraine la crise des disciplines littéraires. Et « *promouvoir les mathématiques c'est [aussi] faire preuve de démocratisation [puisque] les héritages familiaux déterminent moins la réussite scolaire en mathématiques qu'en français* »[56]. Comme l'analyse Antoine Prost, « *on peut se demander si l'élévation des exigences mathématiques des écoles de commerce ou des facultés de droit et sciences économiques ne s'explique pas par la volonté de faire obstacle aux élèves venus d'une filière en perte de prestige [la filière littéraire], tout autant que par l'évolution des disciplines enseignées elles-mêmes* »[57].

L'historien précise alors que « *dans cette lente évolution, qui bouleverse une hiérarchie des prestiges scolaires établie depuis un siècle et demi, les années 1965-1968 marquent le tournant décisif* »[58]. En effet, le décret du 10 juin 1965 réorganise les filières du second cycle secondaire en substituant aux anciens baccalauréats de nouvelles séries, notamment dans les sections générales : A (lettres), B (sciences économiques), C et D (sciences). Dès lors « *par un effet classique de renforcement, les bons élèves indécis sont orientés vers la section C, et ne pas y accéder devient progressivement un signe d'infériorité* ». *Ainsi « mieux vaut une 2nde C qu'une 2nde A* »[59]. Bien entendu, les khâgnes recrutent encore la majorité de leurs élèves dans les filières littéraires de l'enseignement secondaire. Néanmoins, les bacheliers et les bachelières scientifiques investissent progressivement ces filières. Jean-Claude L. effectue ses études secondaires au Lycée du Parc, bien décidé à ne pas mener d'études littéraires : « *Cela ne m'intéressait guère car j'étais alors fermement décidé à ne pas faire d'études littéraires. Bien que mon père m'ait obligé à prendre l'option « grec » en 4e, ma famille (employés de bureau et cadres moyens dans la banque ou à la Sécurité Sociale) ne me poussait nullement à m'engager dans cette voie* »[60]. Malgré le 2e prix de composition française au Concours Général, il intègre la classe terminale de Mathématiques élémentaires.

> « *Ma classe de Terminale (Mathématiques élémentaires) a été plus difficile, à la suite de graves soucis familiaux, mais aussi et surtout à cause d'une jeune professeure de maths (notre classe de mathématiques élémentaires – 45 garçons – était son premier poste ; elle venait tout juste d'avoir le CAPES…), qui s'était mis en tête de nous enseigner, complètement hors programme, les « maths modernes » (comme on disait alors). Comme toute la classe (qui comportait pourtant plusieurs futurs polytechniciens), j'ai mis longtemps à comprendre de quoi il s'agissait ; cela m'a dégoûté des*

[55] ALBERTINI Pierre, *L' École de France du XIXe siècle à nos jours, de la maternelle à l'université, op. cit.*, p. 165.
[56] *Ibid.*, p. 165.
[57] PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation, depuis 1930, op. cit.*, p. 455.
[58] *Ibid.*, p. 456.
[59] *Ibidem*, p. 456.
[60] Questionnaire Jean-Claude L.

*mathématiques et a contribué à m'orienter, un peu par dépit, vers les lettres. J'ai cependant hésité jusqu'au dernier moment car j'aurais aussi été admis en Mathématiques supérieures* »[61]

Une situation analogue concerne Alain R., également khâgneux de 1965. Après l'obtention d'un baccalauréat Mathématiques élémentaires, il explique : « *Ma position était un peu particulière. J'étais candidat à une formation de Mathématiques supérieures au Lycée Thiers à Marseille et candidat au Lycée du Parc à Lyon [en Lettres supérieures]. Je n'avais pas encore choisi. Je n'ai pris ma décision que pendant les vacances, après avoir passé le bac C* »[62].

Le nombre de bachelier-e-s scientifiques au sein des khâgnes augmente peu à peu par la suite. En 1977, 14% des élèves intégrant une classe préparatoire littéraire sont titulaires d'un baccalauréat C ou D. À Louis le Grand, cette part avoisine le tiers des effectifs en 1978. Ainsi « *les futurs littéraires eux-mêmes finissent par sacrifier aux critères scolaires de l'élite [...] Pour y entrer [en khâgne], les littéraires doivent compenser l'infériorité relative de la filière dont ils sortent par une excellence individuelle attestée par une mention très bien ou bien au baccalauréat, quand les titulaires du baccalauréat C ou D peuvent se permettre une réussite moins éclatante* »[63].

Les khâgneux du Lycée du Parc et les khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon ont donc généralement fréquenté les filières d'excellence de l'enseignement secondaire. Ils / elles se distinguent également par les mentions qu'ils / elles obtiennent.

### *D... collectionnant les mentions*

Jusqu'en 1962, année de la suppression de la première partie du baccalauréat, les bachelier-e-s peuvent obtenir jusqu'à deux mentions. Le tableau suivant répartit les khâgneux-ses des lycées lyonnais selon le nombre de mentions obtenues.

Répartition des khâgneux-ses des lycées lyonnais selon le nombre de mentions obtenues au baccalauréat, promotions 1948, 1956 / 1958[64]

| | 0 mention | 1 mention | 2 mentions | NI |
|---|---|---|---|---|
| 39 khâgneux du Lycée du Parc 1948 | 15 | 10 | 10 | 4 |
| 35 khâgneuses du Lycée de jeunes filles 1948 | 5 | 15 | 8 | 6 |
| 38 khâgneux du Lycée du Parc 1958 | 4 | 6 | 16 | 12 |
| 28 khâgneuses du Lycée de jeunes filles 1956 | 1 | 8 | 11 | 8 |

[61] *Ibid*.
[62] Questionnaire Alain R.
[63] PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation, depuis 1930*, *op. cit.*, p. 456.
[64] AD du Rhône, Fonds de la Faculté des lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W346-2400W823.

Quels que soient les promotions et l'établissement considérés, les khâgnes recrutent majoritairement des élèves ayant obtenu au moins une mention au baccalauréat. Cependant, des différences apparaissent entre les khâgneux du Lycée du Parc et les khâgneuses du Lycée de jeunes filles des promotions 1948. En effet, ces dernières ont davantage obtenu de mentions que les garçons. Non soumises à un concours d'entrée, la sélection des filles s'opère surtout à partir des résultats obtenus au baccalauréat. Le recrutement des promotions 1956 et 1958, sans concours, présente les mêmes pourcentages (en moyenne deux tiers des bachelier-e-s ont obtenu une mention), ce qui tend à confirmer l'hypothèse. D'autre part, près d'un quart des élèves des khâgnes lyonnaises de 1948 ont obtenu deux mentions ; 4 étudiant-e-s sur 10 en 1956 ou 1958. Il ne s'agit ici que d'un chiffre minimum en regard du nombre important des « non indiqués ».

Une approche plus fine permet d'étudier le type de mentions obtenues, démarche d'autant plus importante que les khâgneux obtenant des mentions *bien* ou *très bien* sont dispensés du concours d'entrée des classes préparatoires littéraires. Les mentions disposées en ligne correspondent à la première partie du baccalauréat ; celles disposées en colonnes à la deuxième.

Répartition des khâgneux du Lycée du Parc et des khâgneuses du Lycée de jeunes filles
selon le type de mentions obtenues aux deux parties du baccalauréat, promotion 1948[65]

| 39 Khâgneux du Lycée du Parc 1948 | | | | | | 35 Khâgneuses du Lycée de jeunes filles 1948 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | **P** | **AB** | **B** | **TB** | **NI** | | **P** | **AB** | **B** | **TB** | **NI** |
| **P** | 15 | 5 | - | - | - | **P** | 5 | 1 | 3 | - | - |
| **AB** | 4 | 3 | **2** | - | - | **AB** | 9 | 3 | 1 | - | - |
| **B** | - | **3** | **1** | **1** | - | **B** | 2 | 3 | - | - | - |
| **TB** | - | - | - | - | - | **TB** | - | - | - | 1 | - |
| **NI** | 2 | 1 | - | - | 2 | **NI** | - | 1 | - | - | 6 |

Tout d'abord, 7 khâgneux du Lycée du Parc (promotion 1948) ont été dispensés du concours d'entrée, soit près de 1 étudiant sur 5. Ces élèves se distinguent généralement par les résultats qu'ils obtiennent aux deux parties du baccalauréat. Deux d'entre eux cumulent des mentions *bien* et *très bien*. Les khâgneuses du Lycée de jeunes filles obtiennent également de très bons résultats puisque 10 d'entre elles ont obtenu au moins une mention *bien* à l'une des deux parties du diplôme, soit plus qu'un quart. Françoise D. est reçue au baccalauréat A-Philosophie avec deux mentions *très bien*. En ne considérant que les résultats de la deuxième partie du baccalauréat, il est possible de comparer les élèves des khâgnes et l'ensemble des bachelier-e-s de la Faculté de lettres de Lyon.

[65] AD du Rhône, Fonds de la Faculté des lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W346-2400W823.

Bachelier-e-s de la Faculté de lettres de Lyon selon la mention obtenue à la deuxième partie Philosophie, sessions 1945-1948 (en %)[66]

| | P | AB | B | TB | NI |
|---|---|---|---|---|---|
| Bachelier-e-s Faculté de lettres de Lyon - 1945-1948 | 75,1 | 21,5 | 3,1 | 0,3 | - |
| Khâgneux du Lycée du Parc - 1948 | 53,9 | 30,8 | 7,7 | 2,6 | 5,1 |
| Khâgneuses du Lycée de jeunes filles - 1948 | 45,7 | 22,9 | 11,4 | 2,9 | 17,1 |

Les trois quarts des bachelier-e-s Philosophie de la Faculté de lettres de Lyon ont obtenu la deuxième partie du diplôme sans mention, 21,5% avec la mention *assez bien*. Les mentions *bien* et *très bien* n'apparaissent que très peu distribuées. Les résultats des khâgneux et des khâgneuses sont systématiquement supérieurs à ceux de l'ensemble des bachelier-e-s. Ils / elles sont moins nombreux-ses à ne pas avoir obtenu de mention. En revanche, ils / elles sont surreprésenté-e-s dans les autres catégories, notamment celles des mentions *bien* et *très bien*. Les promotions 1956 et 1958 regroupent des élèves aux profils similaires.

Répartition des khâgneux du Lycée du Parc (promotion 1958) et des khâgneuses du Lycée de jeunes filles (promotion 1956) selon le type de mentions obtenues aux deux parties du baccalauréat[67]

| 38 Khâgneux du Lycée du Parc 1958 | | | | | | 28 Khâgneuses du Lycée de jeunes filles 1956 | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | **P** | **AB** | **B** | **TB** | **NI** | | **P** | **AB** | **B** | **TB** | **NI** |
| **P** | 4 | 1 | 2 | - | - | **P** | 1 | 1 | - | - | - |
| **AB** | 3 | 4 | 5 | - | - | **AB** | 3 | 4 | 1 | - | - |
| **B** | - | 3 | 4 | - | - | **B** | - | 2 | 4 | - | - |
| **TB** | - | - | - | - | - | **TB** | - | - | - | - | - |
| **NI** | 1 | - | - | | 11 | **NI** | 2 | 4 | - | - | 4 |

Un tiers des khâgneux du Lycée du Parc et un quart des khâgneuses du Lycée de jeunes filles ont obtenu une mention *bien* ou *très bien* à l'une des deux parties du baccalauréat. Le nombre d'élèves sans mention apparaît bien peu significatif : ces dernier-e-s sont pour la plupart issu-e-s des classes secondaires des établissements lyonnais et sont donc connu-e-s des professeur-e-s, ce qui en facilite la venue. Ce type de recrutement se perpétue dans les années 1960. En 1962-1963, la khâgne du Lycée du Parc accueille même 22 bacheliers mention *assez bien*, 20 mentions *bien* et 3 mentions *très bien*[68].

Dans une lettre adressée à l'inspecteur d'orientation professionnelle en 1959, la directrice du Lycée de jeunes filles de Lyon présente les modalités d'admission en Première supérieure et parle de « *filtrage sur titres d'après les mentions au baccalauréat et les certificats scolaires* ». Elle indique alors :

> « *Un examen d'entrée offrant de notables inconvénients, l'admission se fait sur titres. J'examine moi-même les dossiers des candidates en considérant mentions au baccalauréat, prix obtenus dans les trois dernières années, appréciations des professeurs sur les livrets et certificats scolaires. Une*

[66] AD du Rhône, Fonds de la Faculté des lettres de Lyon, 2595W37 / Dossiers des étudiant-e-s, 2400W346-2400W823.
[67] AD du Rhône, Fonds de la Faculté des lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W346-2400W823.
[68] Enquête de A. Rambaud, professeur d'histoire de la khâgne du Lycée du Parc, transmise par R.P., khâgneux de 1962.

*candidate ayant obtenu deux mentions au baccalauréat est toujours admise, une candidate qui n'en a pas n'est pas systématiquement repoussée si le reste de son dossier est bon* »[69]

Dans un autre courrier adressé au ministre de l'Éducation nationale le 21 janvier 1964, la directrice apporte des précisions quant au recrutement effectué en khâgne : « *Les candidatures valables sont toutes retenues. Les éliminations ne sont prononcées qu'en raison de la médiocrité des dossiers et non faute de place* »[70]. L'étude des candidatures de 1966 confirme les propos de la directrice. Les réformes du baccalauréat, notamment la suppression de sa première partie, ont pour conséquence de n'attribuer des mentions qu'au diplôme obtenu en fin de terminale. Le tableau suivant indique les candidatures, les admises, les admises sur liste d'attente et les refusées à la rentrée 1966[71].

Candidates de la classe de Lettres supérieures du Lycée de jeunes filles de Lyon en 1966[72]

| | Candidates | Admises | Liste d'attente | Refusées |
|---|---|---|---|---|
| Lettres supérieures A | 39 | 31 | 6 | 2 |
| Lettres supérieures B | 31 | 23 | 5 | 3 |

Près des trois quarts des candidates à l'entrée en Lettres supérieures sont admises au Lycée de jeunes filles de Lyon. Le nombre de refusées est très faible. La sélection des khâgneuses s'effectue en partie en fonction des mentions obtenues au baccalauréat.

Mentions obtenues au baccalauréat par l'ensemble des candidates
de la classe de Lettres supérieures du Lycée de jeunes filles de Lyon en 1966[73]

| | P | AB | B | TB | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| Lettres supérieures A | 18 | 18 | 3 | - | 39 |
| Lettres supérieures B | 12 | 12 | 7 | - | 31 |

Les candidates à l'entrée en Lettres supérieures A ont pour la moitié obtenu une mention au baccalauréat. Elles sont 6 sur 10 dans ce cas pour la section B. Concernant les types de mentions obtenues, la filière B regroupe statistiquement davantage de mentions *bien* que la filière A.

Mentions obtenues au baccalauréat par les admises en classe de Lettres supérieures du Lycée de jeunes filles de Lyon en 1966[74]

| | P | AB | B | TB | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| Lettres supérieures A | 12 | 16 | 3 | - | 31 |
| Lettres supérieures B | 6 | 10 | 7 | - | 23 |

[69] AD du Rhône, Fonds du Lycée Édouard Herriot, non classé.
[70] *Ibid.*
[71] Devant le nombre important de candidates, la classe de Lettres supérieures est dédoublée en 1960 en deux sections correspondantes aux options du concours d'entrée à l'ENS de Sèvres.
[72] AD du Rhône, Fonds du Lycée Édouard Herriot, non classé.
[73] *Ibid.*
[74] *Ibidem.*

Globalement, deux tiers des admises en LSA et trois quarts des LSB sont des bachelières avec mention. Toutes les bachelières à la mention *bien* sont admises. Les élèves de la filière B sans mention apparaissent davantage exclues que celles de la filière A. Cette section, sans grec, effectue ainsi un recrutement bien plus sélectif, la filière « *latin-grec* » restant, encore en 1966, la filière élitiste des études littéraires. Ce recrutement n'est pas spécifique aux khâgnes lyonnaises comme le montre l'étude de Pierre Bourdieu.

Répartition des khâgneux et des khâgneuses de 1967-1968 selon la mention obtenue au baccalauréat (en %)[75]

| Mentions | Khâgne Louis le Grand | Khâgne Fénelon | Khâgne Lycée du Parc |
|---|---|---|---|
| Passable | 14,5 | 8,5 | 9,5 |
| Assez bien | 26,5 | 37,5 | 52,5 |
| Bien | 43,5 | 41,5 | 28,5 |
| Très bien | 15,5 | 12,5 | 7 |
| NR | - | - | 2,5 |

Les trois établissements étudiés par Pierre Bourdieu accueillent majoritairement des khâgneux et des khâgneuses bachelier-e-s avec mention. Cependant, les lycées parisiens effectuent un recrutement plus strict, sélectionnant pour moitié des bachelier-e-s aux mentions *bien* ou *très bien*, notamment parmi les élèves des lycées de province.

Ainsi, les élèves des Premières supérieures des lycées lyonnais présentent pour la plupart des profils scolaires d'excellence, ce qui s'inscrit dans le recrutement traditionnel de ces classes préparatoires littéraires. Certain-e-s se distinguent dès l'école primaire en se classant parmi les meilleur-e-s de leur classe. Les khâgneux et les khâgneuses se démarquent par les prix et accessits qu'ils / elles ont obtenus mais également par les mentions au baccalauréat. Dès lors, ces meilleur-e-s élèves de l'enseignement secondaire poursuivent leurs études au sein des khâgnes.

## II. Les années de khâgne

Le nombre d'années passées en classe préparatoire est variable.

[75] BOURDIEU Pierre, *La Noblesse d'État*, Paris, *op. cit.*, p. 108.

Répartition des khâgneux du Lycée du Parc et des khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon
selon le nombre d'années effectué en classe préparatoire[76]

| | Khâgneux du Lycée du Parc | | | Khâgneuses du Lycée de jeunes filles | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1948 | 1958 | 1967 | 1948 | 1956 | 1967 |
| 1 année | 20 | 21 | 22 | 19 | 17 | 48 |
| 2 années | 12 | 7 | 10 | 8 | 7 | 11 |
| 3 années | 4 | 9 | 7 | 8 | 4 | 5 |
| 4 années | 4 | 1 | 1 | - | - | - |
| Total | 39 | 38 | 48 | 35 | 28 | 64 |

Quels que soient les promotions et l'établissement considérés, plus de moitié des khâgneux et des khâgneuses n'effectue qu'une seule année d'hypokhâgne. Plus d'un tiers d'entre eux / elles effectue deux ou trois années. Outre la question des reçu-e-s aux Écoles Normales Supérieures, qui fera l'objet d'une partie à part entière par la suite, les causes de départ sont diverses, et ne sont pas sans rappeler celles déjà observées concernant les promotions de l'entre-deux-guerres.

La circulaire du 20 avril 1962[77] revient sur la durée de la scolarité dans les classes préparatoires : « *Pour les préparations établies sur deux ans, aucun doublement de classe de première année et aucun triplement de la classe de deuxième année ne sont autorisés, excepté en cas de maladie ou d'accidents graves dûment attestés par un certificat médical* ». Si la première mesure s'applique à la classe d'hypokhâgne, Jean Hyppolite, directeur de l'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm en 1962 indique : « *Je crois qu'il n'y pas lieu d'appliquer la circulaire du 20 avril 1962 aux classes préparatoires littéraires de l'ENS. Nous avons pu constater en effet que le nombre des élèves qui triplaient en Première supérieure diminuait de plus en plus [...]* »[78]. Aussi, les khâgneux et les khâgneuses ne sont pas autorisé-e-s à redoubler la classe d'hypokhâgne et peuvent encore effectuer jusqu'à trois ans de khâgne.

## 1. Les questions de niveau scolaire et de discipline

Dès la fin de la première année, les élèves dont les résultats sont jugés trop faibles ne sont pas autorisé-e-s à intégrer la classe supérieure. Au Lycée du Parc, sur les 21 khâgneux de la promotion 1958 qui quittent la préparation au bout d'une seule année, 1 rencontre des problèmes de santé, 2 se réorientent en cours d'année après des appréciations peu élogieuses du conseil de classe, et 18 ne sont pas autorisés à intégrer la Première supérieure. Tous sont

[76] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Tableaux des élèves des classes de Lettres supérieures et de Première supérieure, 3919W309, 1940-1949 ; Livres de classe, 3919W269-275, 1949-1967 / Fonds du Lycée Édouard Herriot, Livres de classe, non classé.
[77] CAC, Fonds de l'École Normale Supérieure, versement 930950, Art. 65.
[78] *Ibid.*

classés au-delà de la 14e place sur l'année. Par exemple, Jacques C.[79] est classé 17e sur 38 au premier trimestre. Ses professeurs déclarent à son sujet « *Travail sérieux. Les résultats sont encore indécis. Soutenez votre effort* ». Au second trimestre, le classement ne s'améliore pas, bien au contraire : il occupe la 24e place de sa classe. Ses professeurs indiquent alors qu'il « *n'a pas encore acquis toute la sûreté nécessaire. Il faudrait beaucoup d'ardeur au prochain trimestre* ». Cependant, au troisième trimestre, classé 20e, il n'est pas admis en Première supérieure.

On peut s'interroger : les élèves exclus pour mauvais résultats sont-ils à ceux qui ont obtenu le baccalauréat sans mention ?

Répartition des khâgneux du Lycée du Parc (promotion 1958) et des élèves exclus dès la première année selon le type de mentions obtenues aux deux parties du baccalauréat[80]

| 38 Khâgneux du Lycée du Parc 1958 | | | | | | 21 khâgneux exclus pour mauvais résultats à la fin de la première année. | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | **P** | **AB** | **B** | **TB** | **NI** | | **P** | **AB** | **B** | **TB** | **NI** |
| **P** | 4 | 1 | 2 | - | - | **P** | 3 | 1 | - | - | - |
| **AB** | 3 | 4 | 5 | - | - | **AB** | 3 | 1 | 1 | - | - |
| **B** | - | 3 | 4 | - | - | **B** | - | 2 | - | - | - |
| **TB** | - | - | - | - | - | **TB** | - | - | - | - | - |
| **NI** | 1 | - | - | | 11 | **NI** | 1 | - | - | - | 9 |

À la lecture de ce tableau, on peut affirmer que les khâgneux exclus dès la première année correspondent bien aux élèves ayant obtenu le moins de mentions au baccalauréat. Ainsi, 3 élèves sur 4, bacheliers sans mention, 4 sur 6 avec une seule mention et 4 sur 16 avec deux mentions, ne sont pas autorisés à intégrer la classe supérieure. De même, la totalité des bacheliers avec une seule mention *assez bien* à l'une des deux parties du diplôme est exclue dès la première année alors qu'à l'inverse, les bacheliers avec au moins une mention *bien* ne sont que 3 sur 14 à ne pas poursuivre.

Ces exclusions pour insuffisance de résultats concernent également les khâgneux et les khâgneuses de deuxième et de troisième année. Selon les résultats obtenus en khâgne, le conseil de classe autorise ou non le redoublement de la Première supérieure « *le cas échéant* ». Certain-e-s sont en suspend en attendant les résultats du concours d'entrée aux Écoles Normales Supérieures. C'est le cas de Michel E., khâgneux au Lycée du Parc en 1952. Son père écrit au proviseur du Lycée du Parc après le concours de 1954.

> « *Lors de notre entretien au sujet de mon fils Michel, élève de khâgne, vous m'aviez exposé les motifs qui vous avaient amenés, vous et Messieurs les professeurs de khâgne à considérer qu'il devait être sursis à toute décision le concernant jusqu'après que seraient connus les résultats de l'examen*

[79] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Cahiers de notes et d'appréciations des classes, classes préparatoires, 3919W414.
[80] AD du Rhône, Fonds de la Faculté des lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W346-2400W823.

*d'entrée à Normale. Vous m'aviez dit que si ses notes étaient favorables et attestaient de la possibilité pour Michel de refaire une khâgne fructueuse avec chances d'admissibilité sinon d'admission à Normale Supérieure, une décision favorable pourrait être prise dans ce sens. Vous avez su les notes obtenues par mon fils qui, malgré un 4 je crois en thème latin, le placent au deuxième rang des Carrés qui se présentaient à l'examen pour la première fois ; dans ces conditions, je vous serais reconnaissant de me faire connaître si nous pouvons mon fils et moi-même, compter sur votre autorisation à faire une seconde année de khâgne. Cette décision nous serait particulièrement agréable* »[81]

Les résultats de Michel E. lui permettent de redoubler la khâgne. L'année suivante, à trois points de l'admissibilité, il est autorisé à tripler la Première supérieure au Lycée du Parc.

Christiane B., khâgneuse du Lycée de jeunes filles de Lyon en 1951 quitte la préparation en 1953 mais dans ce cas, cela relève d'un choix personnel. Ainsi, son père adresse un courrier à la directrice : « *J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien ne plus compter ma jeune fille parmi les élèves du Lycée Edgar Quinet. À la suite de son échec au concours d'entrée à l'École Normale Supérieure de jeunes filles, Christiane estime à tort ou à raison que tout espoir de succès lui est interdit. Son ajournement au CES de grec n'a fait qu'aggraver son état d'esprit. J'ai donc été conduit à considérer comme vaine une nouvelle année de préparation* »[82].

Outre les résultats scolaires, d'autres sont exclu-e-s pour indiscipline. Au Lycée de jeunes filles, les élèves doivent suivre un règlement strict au sein de l'établissement comme à l'extérieur.

[81] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Dossiers d'inscription des élèves, 3919W193.
[82] AD du Rhône, Fonds du Lycée Édouard Herriot, non classé.

**Extrait du règlement du Lycée Édouard Herriot**
**À l'usage des CPGE**[83]

***Tenue et Discipline***

Les élèves doivent respecter les règles essentielles de la civilité. Ils y sont tenus à l'égard de tout le personnel de l'établissement. Ils doivent proscrire, même entre eux, toute vulgarité de comportement et toute grossièreté de langage.

Ils doivent venir au lycée dans une tenue discrète et correcte, sans fard.
Sont interdits :

-toute fraude ou tricherie,
-toute propagande politique ou religieuse,
-le port de tout insigne quel qu'il soit,
-les souscriptions non recommandées par le lycée,
-l'introduction de tout livre, journal, disque ou publication n'offrant pas d'intérêt culturel,
-tout acte de vandalisme, les élèves sont pécuniairement responsables des dégâts qu'ils commettent et passibles d'amende.

Une fois sortis du lycée, les élèves n'échappent pas totalement à son contrôle. Ils peuvent avoir à rendre compte de leur conduite et encourir des sanctions.
Les élèves qui ne donnent pas satisfaction peuvent être appelés à comparaître devant le Conseil de discipline.

***Absences***

La présence à tous les cours est également obligatoire. Les absences d'une ou de deux heures ne sont pas autorisées. Les élèves doivent assister à tous les cours de la matinée ou de l'après-midi.

***Retards***

Les élèves doivent arriver entre huit heures moins le quart et huit heures moins cinq, entre deux heures moins le quart et deux heures moins cinq.

*[...]*

***Études***

En dehors des heures de cours, les élèves pourront travailler dans la grande galerie, ou bien dans les salles de classes libres (salles 36 – 37- 39 – 40 et salles du 3e étage).

Ils peuvent fumer dans la galerie – à condition d'utiliser les cendriers – Ils ne doivent fumer dans aucune salle. (Ils doivent se souvenir qu'ils ne pourront pas fumer dans les épreuves des examens et concours).

Ils devront veiller à ne pas quitter les salles du 3e en laissant allumés les radiateurs électriques.

Au Lycée du Parc, les élèves sont également soumis à des règles strictes. Certains les enfreignent et encourent des sanctions allant jusqu'au renvoi de l'établissement. Georges B. rejoint la khâgne du Lycée du Parc en 1948 en qualité d'interne. Dès le mois de mai, il est convoqué devant le conseil de discipline pour être sorti après dîner sans autorisation. Le courrier adressé à ses parents stipule : « *Le conseil a tenu compte du cas particulier de votre fils, de son caractère instable, et des résultats scolaires qui ne peuvent permettre d'envisager le retour au lycée à la prochaine rentrée* »[84]. Malgré la demande d'indulgence de ses parents au mois de juin, l'établissement ne revient pas sur sa décision. Cependant, le Conseil des

[83] Extrait du règlement en 1965, *Ibid*.
[84] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Dossiers d'inscription des élèves, 3919W192.

professeurs ne s'opposant par au transfert de sa bourse, il intègre l'année suivante la khâgne du Lycée Thiers de Marseille.

Les décisions des conseils de discipline ne sont pas toujours irréversibles. Par exemple, Bernard H., khâgneux en 1948, est convoqué devant le conseil de discipline également pour une sortie non autorisée. Exclu de l'établissement, il écrit au proviseur du Lycée du Parc au mois de juillet : « *Messieurs Débidour, Lacroix, Hours et Pillard m'ayant engagé à revenir en octobre prochain pour une année de khâgne, et m'ayant dit que ma réadmission au lycée ne devait pas faire de difficultés, je vous écris ici après ma réussite au certificat « propédeutique » pour vous demander si je puis être admis à la rentrée d'octobre, et dans quelles conditions. En effet, si vous ne pouvez pas m'accepter comme interne, je pourrais alors envisager, si vous y consentez, de faire khâgne en tant qu'externe ou demi-pensionnaire* »[85]. Soutenu par ses professeurs, Bernard H. est admis à rejoindre la Première supérieure du Lycée du Parc l'année suivante.

Si la question du niveau scolaire et de discipline est primordiale à la poursuite d'études en classes préparatoires, certain-e-s khâgneux et khâgneuses font le choix délibéré d'intégrer une classe de Lettres supérieures pour une durée limitée.

## 2. Une année d'hypokhâgne : un choix stratégique.

Sans vouloir intégrer l'École Normale Supérieure, des élèves des classes préparatoires suivent la formation dans le but de préparer au mieux l'examen de propédeutique. Michèle A. explique son orientation en Première supérieure :

> « *Bac obtenu, je désirais préparer une licence d'anglais à la Faculté de lettres de Lyon. Pour me préparer au passage de l'examen de propédeutique, porte d'entrée des certificats de licence ultérieurs, mes parents ont préféré, au lieu de me faire directement inscrire en fac, de me faire faire une année d'hypokhâgne au Lycée Edgar Quinet à Lyon (préparation jugée plus... « solide »!). Je n'ai donc été en hypokhâgne qu'en transit (1950-1951), me consacrant particulièrement aux matières demandées à « mes » examens, (comme d'autres d'ailleurs, car je n'étais pas la seule dans ce cas-là)* »[86]

Des khâgneux et des khâgneuses intègrent également les classes préparatoires dans le but de préparer au mieux le concours des Instituts de Préparation à l'Enseignement Secondaire (IPES) créés en 1957 dans chaque faculté de sciences et de lettres afin d'améliorer le recrutement des professeur-e-s de l'enseignement secondaire. Les épreuves de ce concours

[85] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Dossiers d'inscription des élèves, 3919W199.
[86] Questionnaire Michèle A.

se confondent avec celles de l'examen de propédeutique. La revue *Avenirs* de 1963 précise que « *le but des IPES n'est pas de donner à ces élèves une formation pédagogique, mais de les préparer dans les meilleures conditions à leur licence et aux divers concours de recrutement* »[87]. À l'origine, les IPES ne devaient amener les élèves qu'aux CAPES ou aux CAPET. Mais, devant les difficultés de recrutement, des mesures sont prises pour permettre aux élèves professeur-e-s de préparer également l'agrégation.

Les ipéssien-ne-s bénéficient de trois avantages majeurs : des cours particuliers leur sont réservés, ils / elles sont dispensé-e-s des épreuves écrites du CAPES et du CAPET, ils / elles perçoivent durant leurs études un salaire. En contrepartie, les candidat-e-s s'engagent à servir l'enseignement public pendant une durée minimum de dix ans. Dès lors, les khâgneux et les khâgneuses se tournent vers les IPES et parfois dès la première année. Nicole R., élève du Lycée de jeunes filles de Lyon en 1965 explique même : « *J'ai opté pour l'hypokhâgne parce qu'un voisin, professeur de fac, m'avait conseillé de passer les IPES et de m'y préparer avec sérieux grâce aux méthodes des classes préparatoires* »[88].

Dès 1957, des voix s'élèvent au sujet de l'impact de la création des IPES sur le recrutement des khâgnes. Parmi elles, Jean-Alain Lesourd, professeur de la khâgne de Nancy. L'article 9 du décret du 27 février 1957[89] prévoit que les élèves des CPGE reçu-e-s au concours d'entrée dans les IPES peuvent poursuivre la préparation qu'ils ont commencée soit en demandant l'ajournement de leur nomination (deux années maximum), soit en bénéficiant du statut d'élèves professeurs mais en étant astreint-e-s aux mêmes contraintes que leurs camarades de faculté, c'est-à-dire obtenir deux Certificats d'Études Supérieures dans l'année. Toutefois, pour Jean-Alain Lesourd, « *cette [dernière] condition est elle-même draconienne* » et peu compatible avec la préparation du concours d'entrée à l'ENS. Dans un courrier adressé au directeur de l'ENS rue d'Ulm en novembre 1957, il indique : « *il semble donc bien évident que les meilleurs élèves de khâgne seront reçus aux IPES et ne resteront pas une deuxième année pour préparer le concours* ». Il cite en exemple la préparation de Nancy dont « *les meilleurs élèves de khâgne reçus aux IPES ont abandonné la khâgne pour aller en faculté* » et affirme que « *sur ces 4 élèves, l'un au moins avait des chances très sérieuses au concours* »[90].

Un discours similaire est tenu par la directrice du Lycée de jeunes filles de Lyon qui explique que sur 37 élèves de Lettres supérieures en 1958, 29 sont admises en Première supérieure. Cependant à la rentrée de septembre 1959, seules 10 filles fréquentent cette classe,

[87] INRP, Revue *Avenirs*, novembre 1963.
[88] Questionnaire Nicole R.
[89] *Bulletin Officiel* du 7 mars 1957.
[90] Archives nationales, CAC, Fonds de l'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm, 19930595 / 110.

dont 2 « cubes ». Pour la directrice de l'établissement, « *mêmes les élèves les plus qualifiées sont plus attirées par l'IPES que par Sèvres* ». Dans une lettre adressée au ministre de l'Éducation nationale en 1964, elle écrit encore : « *Les succès aux IPES et en facultés rendent les grands concours moins attrayants et recherchés. Même les candidats vraiment capables s'en détournent avant d'être vraiment prêts* »[91]. Le tableau ci-dessous récapitule les effectifs des classes de Lettres supérieures et de Première supérieure du Lycée de jeunes filles de Lyon en 1964-1965 et 1965-1966.

Effectifs de la classe de Lettres supérieures de 1964-1965 et de Première supérieure en 1965-1966[92]

| | **Effectifs** |
|---|---|
| Classe de Lettres supérieures au 15/11/1964 | 79 |
| Élèves de Lettres supérieures reçues aux IPES en 1965 | 16 |
| Élèves admises en Première supérieure pour l'année scolaire 1965-1966 | 29 |
| Élèves présentes en Première supérieure au 15/11/1965 | 15 |

Alors qu'un tiers des étudiantes de Lettres supérieures de 1964 est admis en classe supérieure, seules 19% intègrent effectivement une Première supérieure. Ce déséquilibre s'explique en partie par la réussite de 1 étudiante sur 5 au concours des IPES. Michèle R. fait partie de celles-ci. En Lettres supérieures en 1964, elle connait le succès au concours des Instituts dès 1965. Admise l'année suivante en Première supérieure, elle explique avoir « *préféré, après avoir obtenu les IPES, entrer en fac* »[93].

Les khâgneux du Lycée du Parc sont, eux, bien moins nombreux à se présenter aux concours d'entrée aux IPES et encore moins dès la classe de Lettres supérieures : seul 1 élève de la promotion 1958 est reçu en 1959 et seuls 2 de la promotion 1967 sont reçus en 1968. Gérard A. et Gérard C., élèves de 1965, sont tous les deux admis en Première supérieure mais préfèrent rejoindre l'IPES de Lyon à la rentrée 1966.

Certains expliquent leurs réticences à intégrer un Institut par les liens étroits qui existent entre les IPES et le CAPES. René C., élève de 1956, a préparé les IPES « *pour être indépendant. Mais ce n'était nullement dans ce but que je suis entré en hypokhâgne. L'IPES n'existait pas encore... Quand j'ai passé le concours de l'IPES, il y avait beaucoup de méfiance par rapport à un éventuel blocage au niveau du CAPES* »[94]. Cette assimilation IPES / CAPES se retrouve dans le témoignage de Jean-François T. quand il indique qu'il « *craignai[t] de ne pas avoir la quatrième année et ne pas pouvoir présenter l'agrégation* »[95].

[91] AD du Rhône, Fonds du Lycée Édouard Herriot, non classé.
[92] *Ibid.*
[93] Questionnaire Michèle R.
[94] Questionnaire René C.
[95] Questionnaire Jean-François T.

Ces craintes sont suscitées par les quotas mis en place au niveau des attributions d'une quatrième année d'études en vue de l'agrégation : en effet, seul un quart des ipéssien-ne-s peuvent en bénéficier.

D'autres khâgneux du Lycée du Parc et khâgneuses du Lycée de jeunes filles se présentent au concours d'entrée des Instituts en fin de khâgne tout en préparant l'ENS. Yves R., élève de 1961, explique s'être présenté aux IPES en 1963 par « *sécurité et nécessité eu égard aux moyens financiers familiaux* »[96]. De même, Hélène L. indique avoir passé les IPES par « *précaution* »[97].

Des élèves des classes préparatoires quittent leur formation pour rejoindre un IPES, parfois après une seule année d'hypokhâgne. D'autres poursuivent leurs études au sein d'une autre Première supérieure.

## 3. Les transferts de khâgne

Peu d'élèves sont concerné-e-s par un transfert de khâgne. Au Lycée du Parc, ils sont 3 de la promotion 1948, 3 en 1958 et 3 en 1967 ; au Lycée de jeunes filles, 5 de la promotion 1956 et 2 de 1967. Les transferts concernent essentiellement des élèves s'étant déjà présenté-e-s une voire deux fois au concours d'entrée aux ENS. La plupart justifient d'une admissibilité, ou d'un classement se rapprochant de l'admissibilité, et d'un dossier scolaire exemplaire. La majorité d'entre eux / elles rejoint une khâgne parisienne : 3 élèves du Lycée de jeunes filles intègrent le Lycée de Versailles, 2 Fénelon, 1 Camille Sée et 1 le Lycée de Montpellier ; 5 élèves du Lycée du Parc rejoignent Louis le Grand, 3 Lakanal et 1 le Lycée Thiers de Marseille. Michel T., par exemple, intègre la khâgne du Lycée du Parc en 1958. L'année de son premier concours, ses professeurs lui portent des bonnes appréciations. Au premier trimestre, ils indiquent « *Bon élève dont les résultats sont vraiment encourageants. Efforts à soutenir régulièrement* » puis au second « *Très bon trimestre. Vous avez, dès cette année, des chances solides* »[98]. Cependant, il se classe 74$^{e}$ au concours de 1960 et se voit attribuer une bourse de licence - bourse qu'il refuse. A la rentrée suivante, il rejoint la khâgne de Louis le Grand.

Les élèves demandant à changer de préparation expliquent leur décision par la volonté de trouver de nouvelles chances de réussite au concours. André B., khâgneux de 1946, se

[96] Questionnaire Yves R.
[97] Questionnaire Hélène L.
[98] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Cahiers de notes et d'appréciations des classes, classes préparatoires, 3919W418.

présente à deux reprises aux concours d'entrée de la rue d'Ulm. Classé 43e à sa deuxième tentative, il décide de renoncer à la bourse de licence qui lui est attribuée pour demander à rejoindre une khâgne parisienne. Il explique alors dans une lettre adressée au proviseur du Lycée du Parc : « *ce que je cherche, c'est à me donner l'impression de changer quelque chose, car à la longue même les meilleures choses deviennent fastidieuses et je craindrais en restant à Lyon de ne pouvoir surmonter l'impression de « déjà vu » et d'être ainsi incapable de m'accrocher avec vigueur et fructueusement à mon travail. C'est d'ailleurs l'avis de M. Pillard. Ainsi suis-je décidé à n'entreprendre une nouvelle année de khâgne [...] qu'à Paris* »[99]. De même, Bernard C. se classe 77e au premier concours auquel il se présente. Il refuse la bourse de licence qui lui est attribuée pour se présenter une nouvelle fois. Il se classe alors 68e au concours de 1949 et n'intègre pas l'ENS. Il souhaite alors rejoindre le Lycée Louis le Grand : « *Je suis sûr que vous comprendrez par ailleurs, Monsieur le proviseur, que le changement est bienfaisant pour une quatrième année, et qu'il me serait pénible et certainement moins fructueux de recommencer à Lyon : il vient un moment où la manière de chaque professeur est en quelque sorte émoussée pour l'élève qui l'a fréquenté longtemps et où la nouveauté redonne à un programme bien connu son intérêt* »[100].

Les transferts des khâgnes lyonnaises vers d'autres classes préparatoires ne sont pas nombreux. Inversement, les inscriptions, pour ces lycées lyonnais, d'élèves ayant déjà effectué une ou plusieurs années dans un autre établissement sont bien plus courantes. Entre 1945 et 1960, on compte 77 étudiants dans cette situation au Lycée du Parc[101], soit plus de 22% de l'ensemble des élèves des promotions considérées.

[99] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Dossiers d'inscription des élèves, 3919W192.
[100] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Dossiers d'inscription des élèves, 3919W201.
[101] À ce sujet, une étude exhaustive concernant le Lycée de jeunes filles est difficilement réalisable en raison des lacunes des archives. Néanmoins, certains parcours peuvent ici être mis en relief.

Établissements d'origine des khâgneux intégrant le Lycée du Parc après une ou plusieurs années de préparation, 1945-1960[102]

| 348 Khâgneux du Lycée du Parc (1945-1960) | |
|---|---|
| **Lycées parisiens** | **28** |
| Henri IV | 16 |
| Louis le Grand | 10 |
| Condorcet | 1 |
| Lakanal | 1 |
| | |
| **Lycées de province** | **41** |
| Grenoble | 11 |
| Dijon | 8 |
| Besançon | 5 |
| Marseille | 3 |
| Casablanca | 2 |
| Toulouse | 2 |
| Clermont | 2 |
| Montpellier | 2 |
| Rabat | 2 |
| Strasbourg | 1 |
| Autres | 3 |
| | |
| **Ignoré** | **8** |
| **Total** | **77** |

Plus de la moitié de ces khâgneux provient de lycées de province contre un tiers de lycées parisiens. Selon les deux catégories d'établissements, provinciaux ou parisiens, les profils sont différents. Certains khâgneux issus des lycées de province rejoignent le Lycée du Parc pour une raison assez simple : les établissements préalablement fréquentés ne possèdent pas de Première supérieure comme le Lycée Champollion de Grenoble ou le Lycée de Besançon. Patrick B., après une hypokhâgne au Lycée Champollion, rejoint la khâgne du Lycée du Parc. Il explique alors : « *Habitant Grenoble, j'ai fait hypokhâgne à Champollion, qui à cette époque n'avait pas de khâgne. J'ai fait partie des six qui, cette année-là (juin 65), ont été jugés du niveau, et il y avait (je suppose ! j'ai suivi le mouvement sans me poser de questions) une entente Grenoble-Lyon pour que les hypokhâgneux de Grenoble aillent au Parc* »[103].

D'autres quittent volontairement leur établissement pour rejoindre la préparation de Lyon alors même qu'une classe de Première supérieure existe dans leur lycée d'origine. René G., par exemple, effectue une année de Lettres supérieures au Lycée Carnot de Dijon. Dans une lettre du 19 février 1953 adressée au proviseur du Lycée du Parc, son père indique : « *Cette année, il suit les cours de Première supérieure*[104] *au Lycée Carnot à Dijon. Or, le professeur qui m'avait conseillé de le diriger sur ces études m'avait dit de ne lui faire faire que la première année à Dijon et de le placer pour la seconde année dans un lycée plus*

[102] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Tableaux des élèves des classes de Première supérieure, 3919W309, 1940-1949 ; Livres de classe, 3919W269-275, 1949-1967.
[103] Questionnaire Patrick B.
[104] Il est question ici de Première supérieure. Or cet élève n'effectue que la première année de préparation au Lycée Carnot. Les classes de Lettres supérieures et de Première supérieure du Lycée Carnot sont communes.

*qualifié pour ce genre d'études. Des camarades lui ont parlé avantageusement de votre lycée* »[105]. Il rajoute dans un nouveau courrier du 15 avril 1953 : « *Vous verrez que ses notes de cette année au Lycée Carnot sont moins bonnes ; ma femme qui a vu aux vacances de Pâques Mr Guy Demerson*[106]*, les lui a fait voir. Il lui a dit qu'elles ne pouvaient pas être meilleures aux conditions qui lui sont faites, car le cours de khâgne à Dijon est le même pour ceux de première, deuxième ou troisième année. Il engage vivement à le faire sortir de Dijon où dit-il, il perd son temps* »[107]. René G. intègre l'année suivante la khâgne du Lycée du Parc.

Il arrive aussi que quelques élèves, toujours issus des établissements de province, rejoignent également la préparation lyonnaise après un voire deux échecs aux concours de la rue d'Ulm. Cependant, ils sont bien peu nombreux dans cette situation, contrairement aux élèves originaires des lycées parisiens. Ces derniers peuvent être répartis en deux groupent : les élèves dont le transfert s'apparente à un choix et ceux dont le transfert est contraint et subi.

Tout d'abord, l'étude des actes de candidatures de ces élèves révèle des arguments similaires à ceux évoqués par les khâgneux du Parc sollicitant leur transfert à Paris : il s'agit d'effectuer une dernière année de khâgne dans un nouvel établissement. Hubert T. passe trois années au Lycée Henri IV. Admissible à sa deuxième tentative au concours, il demande à rejoindre le Lycée du Parc en 1952. Son père écrit alors au proviseur de l'établissement lyonnais :

> « *Ces résultats l'encouragent à se représenter. Ne pensant pas qu'une quatrième année au Lycée Henri IV lui serait profitable et connaissant d'autre part la réputation de la khâgne du Lycée du Parc, qui a eu de brillants résultats au dernier concours, il serait désireux d'entrer dans votre établissement pour sa dernière année. Cette décision lui est inspirée également par l'exemple de son camarade D. à qui le changement de lycée a particulièrement réussi et aussi par ce qu'on lui a dit de l'installation des internes qui ont paraît-il une chambre particulière à leur disposition (mon fils a toujours été externe). Comme il a des lacunes à combler en Philo, il est en outre attiré à Lyon par l'enseignement de M. Jean Lacroix si apprécié par ses élèves* »[108]

Ce courrier synthétise les principaux arguments avancés par l'ensemble des élèves dans la situation d'Hubert T. : sont évoqués, en effet, les résultats de la khâgne lyonnaise, l'exemple d'un camarade, la qualité de l'internat et la réputation des professeurs, ainsi que le nombre raisonnable d'élèves par classe. Cet élève est autorisé à rejoindre le Lycée du Parc. Reçu à l'ENS l'année suivante, son parcours devient un exemple à suivre pour d'autres élèves d'Henri IV, notamment Maurice R. qui le cite dans un courrier adressé au proviseur de l'établissement lyonnais : « *J'ai fait mes deux premières années de khâgne au Lycée Henri IV*

[105] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Dossiers d'inscription des élèves, 3919W211.
[106] Guy Demerson est un ancien khâgneux du Lycée du Parc, promotion 1947.
[107] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Dossiers d'inscription des élèves, 3919W211.
[108] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Dossiers d'inscription des élèves, 3919W242.

*à Paris, mais sur le conseil de mes camarades Maurice J. et Hubert T. qui viennent d'être brillamment reçus à l'École Normale Supérieure après un an passé à Lyon, je souhaiterais faire ma dernière année dans cette préparation* »[109].

D'autre part, parce qu'ils ne sont pas autorisés à redoubler ou à tripler leur classe au sein d'un lycée parisien, certains khâgneux demandent également à intégrer le Lycée du Parc. C'est le cas de Daniel L. Après un premier échec au concours d'entrée à l'ENS pour lequel il n'est pas admissible, il est exclu du Lycée Louis le Grand et demande à rejoindre le Lycée du Parc à la rentrée 1955. Roger Pons, inspecteur général de lettres et ancien professeur de la Première supérieure de Louis le Grand, appuie sa demande :

> *« Il désirerait être admis à faire une année de cube en Première supérieure au Lycée du Parc. Son premier concours, en juin dernier, n'a pas été bon il n'a obtenu qu'un total de 101 points. Mais ce lourd échec est un accident que je m'explique mal. Daniel L., qui a fait son hypokhâgne au Lycée de Londres, est un excellent angliciste. C'est un garçon cultivé, qui a un goût très vif pour les choses de l'esprit et une volonté bien trempée. Il voit avec désespoir se fermer devant lui les khâgnes parisiennes, régies par des règlements intérieurs très stricts. Je lui ai conseillé de frapper à votre porte ; le Lycée du Parc n'accueillerait pas un médiocre en faisant droit à sa demande »*[110]

Cependant, le Lycée du Parc réglemente également l'entrée de sa classe préparatoire. En 1955, les candidats extérieurs à l'établissement doivent avoir obtenu au minimum un total de 120 points au concours. Pour conserver l'exemple de Daniel L., André Jacotin, inspecteur général, écrit au proviseur du lycée lyonnais pour transmettre les notes de l'élève candidat :

Notes obtenues par Daniel L. en khâgne à Louis le Grand et au concours de 1955[111]

| Disciplines | Notes de l'année | Notes au concours |
|---|---|---|
| Français | entre 08,5 et 11,5 | 24/60 |
| Version latine | entre 08,5 et 14,5 | 06/40 |
| Thème latin | entre 06 et 11 | 02/40 |
| Dissertation philosophique | entre 10 et 13,5 | 24/60 |
| Dissertation anglaise | 13,5 | 24/60 |
| Histoire | - | 21/60 |

Grâce aux notes obtenues durant l'année scolaire, mais également au soutien des deux inspecteurs généraux, Daniel L. est autorisé à rejoindre la khâgne lyonnaise à la rentrée 1955. Cette décision est à une véritable faveur, pour ne pas dire un passe-droit. Le proviseur du Lycée du Parc, dans une lettre adressée à son ancien collaborateur à Troyes, l'inspecteur Jacotin, invite d'ailleurs à la discrétion sur le recrutement de cet élève : « *Le jeune Daniel L. sera élève en khâgne du Parc en octobre prochain, mais qu'il soit très discret, même à Paris, car le conseil de classe exige un minimum de 120 points au dernier concours pour*

[109] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Dossiers d'inscription des élèves, 3919W236.
[110] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Dossiers d'inscription des élèves, 3919W220.
[111] *Ibid.*

*l'admission des élèves de l'extérieur, et nous avons des demandes d'élèves à Louis le Grand et Henri IV* »[112].

Ainsi, de nombreux khâgneux intègrent le Lycée du Parc après une ou plusieurs années de préparation au sein d'un autre établissement, provincial ou parisien. Des exemples similaires se retrouvent au Lycée de jeunes filles de Lyon. En revanche, les transferts d'élèves des établissements lyonnais vers d'autres khâgnes sont bien moins fréquents. Il existe, enfin, une dernière catégorie de khâgneux et de khâgneuse demandant à rejoindre des CPGE préparant d'autres concours.

## 4. Les transferts vers d'autres CPGE

Le tableau suivant regroupe les élèves intégrant une classe préparatoire autre qu'une khâgne.

Nombre de khâgneux du Lycée du Parc et de khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon transféré-e-s vers d'autres classes préparatoires autres qu'une khâgne[113]

| | Khâgneux Lycée du Parc | | | Khâgneuses Lycée de jeunes filles | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1948 | 1958 | 1967 | 1948 | 1956 | 1967 |
| Saint-Cloud / Fontenay / ENSET | - | 3 | 4 | 2 | 1 | 19 |
| Autres | 2 | - | - | - | - | - |
| Total effectif khâgne | 39 | 38 | 40 | 35 | 28 | 64 |

Premier constat : ce type de transferts ne concerne chaque année qu'un nombre restreint d'élèves. Au Lycée du Parc, ils sont 2 en 1948, 3 en 1958 et 4 en 1967 ; au Lycée de jeunes filles de Lyon, elles sont 2 en 1948 et 1 en 1956. Seule la promotion 1967 se démarque puisque 19 élèves rejoignent une classe préparatoire d'un autre ordre, nous y reviendrons. La quasi-totalité de ces transferts concerne les préparations aux ENS de Saint-Cloud, de Fontenay ou de l'ENSET. Seuls 2 khâgneux du Lycée du Parc prennent d'autres chemins : le premier rejoint la préparation à l'École des Chartes du Lycée Henri IV ; le second, plus surprenant, intègre la préparation HEC du Lycée du Parc. Cet élève, orphelin de père et dont la mère occupe un emploi d'agent d'assurance, rejoint la classe de Lettres supérieures du Lycée du Parc en 1948. C'est son oncle, propriétaire d'une manufacture d'allumettes à Mâcon, qui suit sa scolarité. À la rentrée 1949, il décide de changer de filière et rejoint la préparation HEC, établissement qu'il intègre en 1951. L'influence de son oncle n'est certainement pas étrangère à cette nouvelle orientation en regard de sa propre profession.

[112] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Dossiers d'inscription des élèves, 3919W220.
[113] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Dossiers d'inscription des élèves, 3919W186-246 / Fonds de la Faculté des lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W346-2400W823.

La question des classes préparatoires à Saint-Cloud et à Fontenay demande à être replacée dans son contexte. Initialement chargées des formations des professeur-e-s des Écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, des maîtres et maîtresses des écoles primaires supérieures mais également des inspecteurs et inspectrices primaires, ces écoles sont transformées en écoles nationales préparatoires à l'enseignement dans les collèges par le régime de Vichy (décret 4 décembre 1941). Ce bouleversement est la conséquence des mesures plus larges prises depuis 1940 : suppression des Écoles normales, transformation des EPS en collège modernes, création du certificat d'aptitude à l'enseignement des collèges (CAEC). Ces nouvelles structures préparent alors leurs élèves à la Licence d'enseignement en deux ans puis au CAEC en une troisième année d'études. À la Libération, ces ENS reprennent leur nom initial mais les nouvelles orientations des Écoles demeurent. Les élèves sont de plus en plus nombreux-ses à obtenir un DES puis l'agrégation par la suite, grâce à une quatrième année d'études.

Les Écoles Normales Supérieures de Saint-Cloud et de Fontenay sont ouvertes sur concours que l'on peut présenter dès la fin de la première année de classe préparatoire, tout du moins jusqu'à l'arrêté du 16 juin 1966[114] portant à deux ans la préparation nécessaire. Le statut des élèves admis-es est fixé par les lois d'août 1948 et de mars 1954 qui attribuent la qualité de fonctionnaire stagiaire au même titre que les autres normalien-ne-s. Cependant, ces deux Écoles restent considérées comme « inférieures » à la rue d'Ulm ou à Sèvres, notamment par les professeurs de khâgne du Lycée du Parc. Ainsi Georges D., élève de 1954, témoigne : « *Saint-Cloud était très décrié par nos professeurs de khâgne! Jugé indigne de nous parce que profondément primaire !* »[115]. De même, Jean-Claude L., khâgneux de 1965, écrit : « *[Le concours] de l'ENS Saint-Cloud était, nous disait-on, encore principalement réservé aux élèves des Écoles Normales d'instituteurs et préparé dans un autre lycée ; nos professeurs l'ignoraient superbement* »[116].

Dès lors, les transferts de khâgne vers ces préparations concernent des élèves exclu-e-s des Premières supérieures en raison de leur niveau d'études jugé insuffisant par leurs professeurs. Alexandre Z. intègre la préparation du Lycée du Parc en 1958 pour deux ans. L'année du concours, le conseil de classe du premier trimestre juge ses « *résultats un peu ternes, qu'il faut absolument améliorer* ». Au deuxième trimestre, les professeurs constatent un « *semestre sans progrès* », estiment qu'« *il aurait fallu atteindre un meilleur niveau* » et posent la question « *peut-être auriez-vous intérêt à préparer Saint-Cloud au Lycée de*

[114] *Journal Officiel* du 18 juin 1966.
[115] Questionnaire Georges D.
[116] Questionnaire Jean-Claude L.

*Saint-Étienne ?* »[117]. Alexandre Z. suit les recommandations de ses professeurs et rejoint la classe préparatoire à l'ENS Saint-Cloud, non pas du Lycée de Saint-Étienne, mais du Lycée de jeunes filles de Lyon.

En effet, alors que traditionnellement les khâgneux du Lycée du Parc sont orientés au Lycée Fauriel, à partir de 1960, la préparation à Fontenay du Lycée de jeunes filles de Lyon s'ouvre aux garçons. Dans une lettre adressée au recteur de l'académie de Lyon le 7 juillet 1959, la directrice de l'établissement justifie la mixité de cette classe préparatoire par le manque d'effectifs féminins et l'éloignement de la préparation masculine de Saint-Étienne. Ainsi, elle explique :

> « *Le Lycée du Parc ne possède pas cette préparation et ses classes littéraires ne peuvent admettre aucun étudiant doué pour les lettres mais n'ayant pas fait de latin. La préparation à Saint-Cloud est au contraire orientée essentiellement vers les lettres modernes. Le Lycée de garçons de Saint-Étienne possède une classe préparatoire à Saint-Cloud. Il y admet les candidates à Fontenay. Il semble donc logique de permettre aux jeunes lyonnais d'avoir accès à notre classe de préparation à Fontenay* »[118]

Intègrent alors cette classe Fontenay / Saint-Cloud quatre catégories d'élèves : « *des bachelier-e-s moderne, des hypokhâgneuses médiocres en langues anciennes, des garçons et des élèves-maîtres-ses* »[119]. Le nombre de jeunes gens augmente alors progressivement au sein de la classe préparatoire.

Nombre d'élèves dans la classe préparatoire de Fontenay / Saint-Cloud du Lycée de jeunes filles de Lyon, 1960-1965[120]

| | Préparation Fontenay | | Préparation Saint-Cloud | |
|---|---|---|---|---|
| Années | Effectifs | Dont anciennes khâgneuses | Effectifs | Dont anciens khâgneux |
| 1960-1961 | 22 | 1 | 10 | 3 |
| 1961-1962 | 29 | 3 | 9 | 1 |
| 1962-1963 | 32 | 2 | 5 | 1 |
| 1963-1964 | 25 | 4 | 13 | 1 |
| 1964-1965 | 31 | 1 | 18 | 2 |

Hormis pour l'année scolaire 1962-1963, la classe préparatoire mixte au concours des ENS de Fontenay et de Saint-Cloud compte chaque année entre un quart et un tiers de garçons parmi ses effectifs. Les anciens khâgneux et les anciennes khâgneuses ne sont pas nombreux-ses, de l'ordre de 1 à 4 élèves par an.

[117] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Cahiers de notes et d'appréciations des classes, classes préparatoires, 3919W418.
[118] AD du Rhône, Fonds du Lycée Édouard Herriot, non classé.
[119] *Ibid.*
[120] *Ibidem.*

En dehors des problèmes de niveau scolaire en Lettres supérieures, comme c'est le cas pour Alexandre Z., la question de l'inscription et du choix d'une CPGE a son importance. Par exemple, Marie-Claude Y. qui, en 1962, souhaite s'inscrire en classe préparatoire à Fontenay au Lycée de jeunes filles de Lyon rejoint l'hypokhâgne sur conseil de la directrice. Cette ancienne khâgneuse explique alors :

> « *Au cours de cette année de Terminale, j'ai eu comme professeur de philosophie, Christine Glucksmann, dont c'était la première année d'enseignement, et qui sortait de l'ENS de Fontenay. C'est elle qui m'a convaincue de faire un dossier pour les prépas du Lycée Édouard Herriot, et puisque je voulais faire de la philo, et non des lettres, pour la prépa à Fontenay, qui à l'époque était séparée, et préparait au concours en un an. A la rentrée, la directrice du Lycée Édouard Herriot, qui m'a reçue avec mes parents, et qui devait avoir des problèmes d'effectifs m'a proposé de m'inscrire en hypokhâgne plutôt qu'en prépa à Fontenay, ce que j'ai d'abord refusé, car je n'avais pas fait de grec en 4e, et que je détestais la langue allemande. Mais elle avait la réponse au problème : un cours intensif d'apprentissage du grec qu'elle mettait justement en place cette année-là, et qui me serait fort utile pour l'agrégation de philosophie. J'ai donc fait la rentrée de septembre 1962 en hypokhâgne classique au Lycée Édouard Herriot* »[121]

Le choix de l'hypokhâgne n'est donc pas ici l'orientation privilégiée par cette élève à la sortie du baccalauréat. Les projets initiaux de Marie-Claude Y. sont reportés d'une année puisque, dès la rentrée 1963, elle suit les cours de la préparation de Fontenay, École qu'elle intègre au concours de 1964.

Enfin, reste à aborder les particularités de la promotion 1967 du Lycée de jeunes filles dont 19 élèves rejoignent la classe préparatoire à Fontenay. Cette situation s'explique par la fusion de ce type de classes, nouvellement dédoublées, avec celle d'hypokhâgne (arrêté ministériel du 26 juillet 1966[122]). À la rentrée de septembre 1966, les Lettres supérieures du Lycée de jeunes filles de Lyon accueillent 27 élèves en section A (latin-grec), 18 en section B (latin-langues vivantes) et 41 en section M (langues vivantes). Ces dernières sont alors réparties entre les A et le B sur avis des professeurs « *de manière que les deux formes d'esprit, classiques et modernes, s'affrontent et s'enrichissent* »[123]. La promotion 1967 s'organise de la même manière et logiquement les orientations diffèrent en fin de première année : sur les 48 élèves quittant l'hypokhâgne, 17[124] rejoignent la classe de Fontenay, 1 celle de l'ENSET du Lycée technique de la Martinière et 30 n'intègrent pas une autre CPGE et poursuivent des études universitaires.

[121] Questionnaire Marie-Claude Y.
[122] *Bulletin Officiel* du 4 août 1966.
[123] Lettre de la directrice du Lycée de jeunes filles de Lyon adressée à l'inspecteur d'académie de Lyon, AD du Rhône, Fonds du Lycée Édouard Herriot, non classé.
[124] Une élève intègre la préparation à Fontenay mais après deux années de khâgnes.

Les khâgneux du Lycée du Parc et les khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon quittent la préparation pour plusieurs raisons : un niveau trop faible ou des problèmes de discipline, intégrer un IPES, rejoindre une nouvelle khâgne ou une autre classe préparatoire. Nous l'avons vu : certain-e-s quittent prématurément la préparation, au bout d'un an, sans même se présenter au concours d'entrée à l'ENS. Cependant, d'autres affrontent ces épreuves qui ne désignent chaque année qu'une minorité d'élu-e-s.

## III. Affronter les Concours

Les conditions d'inscription aux concours d'entrée aux ENS restent inchangées par rapport à celles exigées dans l'entre-deux-guerres. Seul le décret du 13 juillet 1946[125] modifie l'âge maximum de candidature passant de vingt-quatre à vingt-trois ans. L'arrêté du 16 janvier 1946[126] instaure des mesures en faveur des candidats à la rue d'Ulm et des candidates de Sèvres victimes de la guerre. Sur ce dernier point, l'administration distingue sept cas possibles : les prisonnier-e-s de guerre, libéré-e-s ou évadé-e-s ; les candidat-e-s requis-es par l'Allemagne au titre du STO ou de la relève, et fournissant la preuve qu'ils / elles n'ont obéi que contraint-e-s et forcé-e-s à la réquisition ; les candidat-e-s ayant accompli le STO en France tout en participant à l'action de la Résistance ; les déporté-e-s et interné-e-s politiques par les autorités allemandes ; les interné-e-s politiques par les autorités relevant du gouvernement de Vichy ; les candidat-e-s ayant participé de façon effective à la Libération du territoire, action certifiée par le Comité de Libération de leur département ; les engagé-e-s ou appelé-e-s dans les armées françaises ou alliées.

Chaque élève demandant à bénéficier de ces mesures doit fournir une preuve officielle de sa situation. Pour l'admissibilité, ils / elles font l'objet d'une délibération spéciale des jurys et pour l'admission définitive, ils / elles bénéficient d'une majoration de points calculés selon le barème suivant.

[125] *Bulletin Officiel* du 29 août 1946.
[126] *Bulletin Officiel* du 28 janvier 1946.

Éléments de base servant au calcul de la majoration de points des candidat-e-s aux ENS en 1946[127]

| | |
|---|---|
| **-Un demi-point pour mois passé** | -En captivité (catégories 1, 4 et 5),<br>-Au STO, en France ou à l'étranger (catégories 2 et 3),<br>-Dans la Résistance avant le 1er septembre 1944 (catégorie 6),<br>-Dans les armées françaises ou alliées, jusqu'au premier jour du concours (catégorie 7). Une majoration de trois points est prévue pour ceux / celles originaires de métropole ayant rejoint les armées par l'Espagne. |
| **-5 points** | -Pour citation à l'ordre du corps d'armée, à l'ordre de la division, de la brigade ou du régiment. |
| **-5 points** | -Pour évasion. |
| **-10 points** | -Pour citation à l'ordre de l'armée. |
| **-20 points** | -Pour la Légion d'Honneur ou médaille militaire (avec palme) ou Croix de la Libération. |
| ***Blessures de guerre*** | |
| **-5 points** | -Taux d'invalidité de 0 à 19% |
| **-10 points** | -Taux d'invalidité de 20 à 50% |
| **-15 points** | -Taux d'invalidité au-dessus de 50% |

La majoration de points est calculée en multipliant le total de points prévus dans le tableau ci-dessus, et qui ne peut dépasser 70 points, par le coefficient 0,204[128]. Cette majoration est, ensuite, ajoutée aux notes des candidat-e-s. Les reçu-e-s sont classé-e-s sur la liste générale avec un numéro bis et en surnombre.

## 1. Les épreuves : vers un concours à option.

La structure des concours d'entrée aux Écoles Normales Supérieures reste régie par le décret du 12 octobre 1930 jusqu'en 1967, année de la transformation en profondeur de la nature des épreuves. Dans les années 1950, le rétablissement d'une option C est en discussion, « *option prévue pour orienter vers l'École en raison d'aptitudes littéraires découvertes tardivement, des candidats qui ont suivi, durant leurs études secondaires, la section C et sont en possession du baccalauréat Mathématiques* »[129]. En 1958, le débat est encore ouvert. Le directeur de l'ENS de la rue d'Ulm, Jean Hyppolite, propose deux options d'épreuves pour cette section.

[127] *Bulletin Officiel* du 28 janvier 1946.
[128] Ce coefficient ne concerne que les candidat-e-s en lettres. Pour les sciences, le coefficient est de 0,724.
[129] Lettre du 17 mars 1952 de M. Roccard adressée au Directeur de l'ENS de la rue d'Ulm, Archives nationales, CAC, Fonds de l'ENS de la rue d'Ulm, Papiers des Directeurs de l'ENS, 19930595 / 109.

Projet de création d'une section C au concours d'entrée aux ENS – Types d'épreuves proposées[130]

| C1 | | C2 | |
|---|---|---|---|
| ***Écrit*** | ***Coefficient*** | ***Écrit*** | ***Coefficient*** |
| Français | 3 | Français | 3 |
| Philosophie | 3 | Philosophie | 3 |
| Histoire moderne | 3 | Histoire moderne | 3 |
| Version latine | 3 | Mathématiques | 3 |
| Géographie | 2 | Langue vivante | 2 |
| Langue vivante | 2 | Géographie ou version latine | 2 |
| ***Oral*** | | ***Oral*** | |
| Français | 2 | Français | 2 |
| Philosophie | 2 | Philosophie | 2 |
| Histoire ancienne | 1 | Histoire moderne | 2 |
| Histoire moderne | 1 | Mathématiques | 2 |
| Latin | 2 | Langue vivante | 2 |
| Géographie | 2 | Géographie ou version latine | 2 |
| Langue vivante | 2 | | |

Le directeur de l'ENS de la rue d'Ulm précise que « *la section C constituera en fait un concours spécial avec un classement indépendant des candidats. Ceci nous permettra de recruter tous les ans, par cette voie, un petit nombre de normaliens qui ne saurait dépasser quatre ou cinq* ». Quatre épreuves en français, philosophie, histoire moderne et langue vivante, à l'écrit comme à l'oral, doivent permettre de vérifier que le niveau littéraire de la section C n'est pas inférieur à celui des sections A et B. Deux options sont ici proposées : une avec une épreuve de Mathématiques et une avec des épreuves de version latine et de géographie. L'option C1 se rapproche alors du concours d'entrée aux Écoles de Fontenay et de Saint-Cloud, ayant pour option l'histoire et géographie et les lettres classiques. Ce rapprochement s'accentue à partir de 1967.

En effet, en 1966, la réforme Fouchet réorganise totalement l'enseignement supérieur. Elle « *marque l'avancée ultime de la spécialisation, puisqu'elle triomphait dès le premier cycle de deux ans, subdivisé par exemple en neuf sections pour les lettres et sciences humaines* »[131]. Depuis 1948, les khâgneux et les khâgneuses se présentaient à l'examen de propédeutique ainsi qu'à plusieurs Certificats d'Études Supérieures pendant leurs années de classe préparatoire. La suppression de ces deux spécificités, remplacées en lettres par le Diplôme Universitaire d'Études Littéraires (DUEL), préparé en deux ans, rend impossible la préparation simultanée des concours d'entrée aux ENS et des diplômes universitaires.

La baisse des effectifs en khâgnes est redoutée, les étudiant-e-s préférant intégrer les facultés plutôt que d'effectuer deux voire trois années de préparation sans connaître de succès

[130] Archives nationales, CAC, Fonds de l'ENS de la rue d'Ulm, Dossiers des concours, 19930595 / 63, 1955-1958.
[131] PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation, depuis 1930, op. cit.*, p. 332.

au concours, ni obtenir les premiers grades universitaires. Des équivalences sont instaurées mais elles sont jugées insuffisantes, nous y reviendrons. Dans une lettre adressée en mai 1967 au président de l'*Association des professeurs de philosophie de l'enseignement public*, Robert Flacelière, directeur de l'ENS déclare : « *Nous avons fait d'abord tout notre possible, soutenus très efficacement par les professeurs de khâgnes, pour obtenir des équivalences. Nous en avons obtenues. Mais elles ne peuvent suffire à rassurer d'avance les candidats, qui ignorent, au moment où ils s'engagent dans les classes préparatoires, si leurs mérites et le sort du concours les rangeront au nombre des reçus et des admissibles, ou des refusés* »[132]. Les épreuves des concours doivent alors s'adapter à la nouvelle organisation de l'enseignement supérieur. C'est le sens du projet porté par les deux directions des ENS (Ulm et Sèvres) et soumis au ministre de l'Éducation nationale en avril 1967. Ce projet doit permettre « *d'aménager le concours de l'École en fonction des conditions qui sont imposées par la création du DUEL et les effets qu'elle entraîne* » et de « *proposer un certain degré de rapprochement entre le programme et les épreuves du concours, d'une part, et le premier cycle de l'enseignement supérieur, de l'autre* ».

Le projet souhaite instaurer six options disciplinaires aux concours : lettres classiques, lettres modernes, philosophie, histoire, géographie et langues vivantes, tout en stipulant que ce choix ne détermine en rien l'orientation future du / de la candidat-e. Il est également l'occasion de s'adapter à de nouveaux candidats et de nouvelles candidates qui jusqu'à présent privilégiaient les ENS de Fontenay et de Saint-Cloud. Robert Flacelière aborde la question :

> « *Nous projetions de le [le concours d'entrée] réformer sur un seul point, pour permettre l'accès à l'École à des candidats que leur origine sociale et leur culture écartaient en général jusqu'ici de notre maison, et qui choisissaient le concours de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud : linguistes et surtout géographes, sans parler des littéraires option lettres modernes. Nous voulions depuis longtemps ouvrir réellement l'École à ces candidats, que les dispositions traditionnelles de notre concours écartaient trop souvent de nous, et asseoir ainsi notre recrutement sur des bases sociales plus largement démocratiques* »

Le projet porté par les deux directions d'Ulm et Sèvres propose d'organiser l'admissibilité en cinq épreuves communes et une épreuve de spécialité.

[132] Archives nationales, CAC, Fonds de l'ENS de la rue d'Ulm, Dossiers des concours, 19930595 / 66.

Épreuves écrites proposées par le directeur de la rue d'Ulm et la directrice de Sèvres, projet de modification des concours d'entrée, 1967

| Désignation | Durée | Coefficient |
|---|---|---|
| **Épreuves communes** | | |
| Une composition française | 6h | 3 |
| Une composition de philosophie | 6h | 3 |
| Une composition d'histoire contemporaine | 6h | 3 |
| Une version latine | 4h | 2 |
| Un thème latin | 4h | 1 |
| ***Épreuves de spécialité*** | | |
| -Une version grecque | 4h | 3 |
| ou | | |
| -Une composition de géographie | 6h | 3 |
| ou | | |
| -Une composition en allemand, en anglais, en espagnol, en italien, en russe, en arabe ou en chinois | 6h | 3 |

Les épreuves écrites proposées restent pratiquement les mêmes que celles définies depuis 1930. Seul le coefficient du thème latin change, passant de 2 à 1. À chaque option correspond une épreuve de spécialité. Une composition de géographie est introduite l'attention des candidat-e-s des options histoire et géographie. Seul-e-s les aspirant-e-s de l'option philosophie ont le choix entre une version grecque et une composition en langue vivante étrangère. Robert Flacelière explique à ce sujet : « *Nous avons sauvegardé l'essentiel de ce qui fait la raison d'être de notre concours : la culture générale. Sur ce point, nous n'avons pas voulu emprunter la voie dans laquelle l'École de Saint-Cloud était déjà depuis longtemps engagée, bien avant la toute dernière réforme de son concours : la voie de la spécialisation dès l'écrit* »[133]. L'oral, quant à lui, comporte sept épreuves dont cinq communes à l'ensemble des candidat-e-s et deux de spécialité liées à chaque option.

Épreuves communes à l'oral proposées par le directeur de la rue d'Ulm et la directrice de Sèvres, projet de modification des concours d'entrée, 1967

| Épreuves communes | Lettres classiques | Lettres modernes | Philosophie | Histoire | Géographie | Langue vivante |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Explication d'un texte français | **4** | **4** | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Interrogation sur la philosophie | 2 | 2 | **4** | 2 | 2 | 2 |
| Interrogation sur l'histoire contemporaine | 2 | 2 | 2 | **4** | 2 | 2 |
| Explication d'un texte latin | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Explication d'un texte de langue vivante | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | **4** |

La structure des épreuves communes à l'oral demeure la même. Seuls les coefficients d'une épreuve déterminée, correspondant à l'option choisie, passent de 2 à 4. La géographie n'intégrant pas le socle commun, la majoration de coefficient concerne une des épreuves de spécialité.

[133] *Ibid.*

Épreuves de spécialité à l'oral proposées par le directeur de la rue d'Ulm et la directrice de Sèvres, projet modification des concours d'entrée, 1967

| *Lettres Classiques* | *Coefficient* | *Lettres Modernes* | *Coefficient* |
|---|---|---|---|
| -Explication d'un texte grec | 2 | -Interrogation d'histoire littéraire | 2 |
| -Interrogation histoire ancienne[134] | 1 | -Explication d'un texte de LV[135] | 1 |
| ***Philosophie*** | | ***Langues vivantes*** | |
| -Interrogation de philosophie | 2 | -Explication d'un texte en LV[139] | 2 |
| -Interrogation sur la logique | 1 | -Interrogation sur la civilisation | 1 |
| ***Histoire*** | | ***Géographie*** | |
| -Interrogation d'histoire ancienne, médiévale et moderne | 2 | -Interrogation d'histoire médiévale et moderne | 2 |
| -Interrogation sur la géographie | 1 | -Interrogation de géographie | **4** |

Les épreuves de spécialité concernent essentiellement l'oral tout en maintenant un socle commun d'épreuves de culture générale.

Ce projet de réforme des concours d'entrée aux ENS, porté par les deux directions d'Ulm et Sèvres, est soumis au ministre de l'Éducation nationale. Si ce dernier suit en partie leurs recommandations, le décret réorganisant les concours diffère quelque peu concernant les épreuves écrites. En effet, les candidat-e-s composent sur quatre épreuves communes : une composition française (6h, coefficient 3), une composition de philosophie (6h, coefficient 3), une composition d'histoire contemporaine (6h, coefficient 3) et une version latine (4h, coefficient 3). Le thème latin disparaît du socle commun. Chaque spécialité fait l'objet de deux épreuves dès les écrits, ce qui avait voulu être évité dans le projet initial.

Épreuves écrites de spécialité mises en place à partir du concours d'entrée des ENS de 1969[136]

| *Option lettres classiques* | *Coefficient* | *Option lettres modernes* | *Coefficient* |
|---|---|---|---|
| -Version grecque | 3 | -Composition de langue vivante 1 | 3 |
| -Thème latin | 2 | -Commentaire d'un texte français | 2 |
| ***Option philosophie*** | | ***Option langues vivantes*** | |
| -Version grecque ou Composition de langue vivante | 3 | -Composition de langue vivante 1 | 3 |
| -Commentaire d'un texte philosophique | 2 | -Thème de langue vivante 1 | 2 |
| ***Option histoire*** | | ***Option géographie*** | |
| -Composition de géographie | 3 | -Composition de géographie | 3 |
| -Commentaire de documents historiques | 2 | -Commentaire de documents géographiques ou statistiques | 2 |

Première modification importante : alors que le décret du 12 octobre 1930 définissait une seule épreuve optionnelle, à partir de 1969, les candidat-e-s doivent affronter deux épreuves de spécialité. Les compositions initiales sont conservées auxquelles s'ajoute une

[134] Sur un programme d'histoire de la Grèce et de Rome fixé par arrêté du Ministre de l'Education nationale.
[135] Langue vivante différente de celle qui a été choisie pour l'écrit, obligatoirement anglais ou allemand, pour les candidat-e-s ayant composé à l'écrit en espagnol, italien, russe, arabe ou chinois.
[136] Archives nationales, CAC, Fonds de l'ENS de la rue d'Ulm, Dossiers des concours, 19930595 / 66.

nouvelle épreuve selon les options : en lettres classiques, le thème latin ; en lettres modernes, un commentaire de texte français ; en philosophie, un commentaire d'un texte philosophique ; en langues vivantes, un thème ; en histoire, un commentaire de documents historiques et en géographie, un commentaire de documents géographiques ou statistiques. En revanche, les épreuves orales proposées par le projet des directions des ENS sont approuvées par le ministre et aucune modification n'est apportée.

Les concours d'entrée aux Écoles Normales Supérieures sont préparés dans les khâgnes selon des emplois du temps précis et définis pour chaque option.

## 2. Les sections en khâgne

Les élèves de khâgne suivent un quota d'heures de cours par semaine important.

Heures de cours suivies par les khâgneux et les khâgneuses en 1960[137]

| | Philosophie | Histoire | Français | Latin | Grec | LV 1 | LV 2 | Sport |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1ère supérieure | 6h | 5h | 4h | 4h | 4h | 2h + 2h (option) | 2h | 2h |
| Lettres supérieures | 4h | 5h | 5h | 5h | 4h | 2h + 2h (option) | 2h | 2h |
| Classes géminées | 4h + 2h (anciens) | 5h + 2h (anciens) | 5h + 2h (anciens) | 5h + 2h (anciens) | 4h + 2h (anciens) | 2h + 2h (option) | 2h | 2h |

En 1960, les élèves de Lettres supérieures suivent 21 heures de cours communs par semaine, et ce, quelle que soit l'option choisie : 4 heures de philosophie, 5 heures d'histoire, 5 heures de français, 5 heures de latin et 2 heures de sport. Les élèves de l'option A suivent également 4 heures de grec et 2 heures d'une langue vivante ; les élèves de l'option B, 4 heures d'une langue vivante principale plus 2 heures d'une deuxième langue vivante. En Première supérieure, les horaires de philosophie (6 heures) sont renforcés au détriment du français et du latin (4 heures).

La réforme des concours d'entrée aux ENS et la fusion des premières années de préparation à Saint-Cloud et Fontenay et des classes de Lettres supérieures modifient les horaires des classes préparatoires.

[137] INRP, *Avenirs*, 1960.

Proposition horaire des classes de Lettres supérieures en 1969[138]

| | Option lettres classiques | Option histoire-géographie | Option langues vivantes | Option lettres modernes |
|---|---|---|---|---|
| Philosophie | 4 | 4 | 4 | 4 |
| Histoire | 5 | 5 | 5 | 5 |
| Français | 5 | 5 | 5 | 5 |
| Latin | 5 | 5 | 5 | 2 (initiation) |
| Grec | 4 | | | |
| Langue vivante 1 | 2 | 2 | 4 | 4 |
| Langue vivante 2 | | | 2 | 2 |
| Géographie | 2* | 4 | 2 | 4 |
| Sport | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Total | 29 | 27 | 29 | 28 |

La structure des horaires de philosophie, d'histoire et de français de la classe de Lettres supérieures demeure identique. Deux heures de latin sont introduites à titre initiatique pour l'option lettres modernes. L'enseignement de la géographie intervient au sein des options histoire-géographie, langues vivantes et lettres modernes. Ces cours sont obligatoires en lettres classiques uniquement pour les futur-e-s candidat-e-s aux ENS de Saint-Cloud et de Fontenay.

Les cours de Première supérieure subissent également des modifications. La structure de base reste identique bien qu'une heure d'histoire contemporaine soit supprimée.

Horaires de classe de Première supérieure en 1969[139]

| | **Option lettres classiques** | **Option lettres modernes** | **Option philo. (avec grec à l'écrit)** | **Option philo. (avec LV1 à l'écrit)** | **Option histoire** | **Option géo.** | **Option langues vivantes** |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Français | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 |
| Philosophie | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 | 6 |
| Histoire contemp. | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 |
| Latin | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 | 4 |
| Sport | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 | 2 |
| Grec | 4 | | 4 | | | | |
| LV 1 | 2 | 4 | 2 | 4 | 2 | 2 | 4 |
| LV 2 | | 2 | | 2 | | | 2 |
| Histoire ancienne | 2 | | | | | | |
| Histoire littéraire générale | | 2 | | | | | |
| Explication texte philosophie | | | 1 | 1 | | | |
| Logique | | | 1 | 1 | | | |
| Histoire ancienne, médiévale et moderne | | | | | 2 | 2 | |
| Géographie | | | | | 4 | 4 | |
| LV1 (Civilisation) | | | | | | | 2 |
| **Total heures de cours** | **28** | **28** | **28** | **28** | **28** | **28** | **28** |

[138] Archives nationales, CAC, Fonds de l'ENS de la rue d'Ulm, Dossiers des concours, 19930595 / 67.
[139] Archives nationales, CAC, Fonds de l'ENS de la rue d'Ulm, Dossiers des concours, 19930595 / 67.

Les modifications des horaires correspondent à l'ajout de cours selon l'option choisie : 2 heures d'histoire ancienne en lettres classiques, 2 heures d'histoire littéraire générale en lettres modernes, 1 heure d'explication de texte philosophique et 1 heure de logique en philosophie, 2 heures d'histoire ancienne, médiévale et moderne et 4 heures de géographie pour les options histoire et géographie et 2 heures de civilisation étrangère en langues vivantes. Les élèves des classes préparatoires de 1945 à 1967 suivent ainsi entre 27 et 29 heures de cours par semaine, selon l'option choisie et l'année. Le Lycée du Parc donne un exemple d'emploi du temps type pour l'année 1954-1955.

Emploi du temps des classes de Lettres supérieures et de Première supérieure du Lycée du Parc, 1954-1955[140]

| Jours | Horaires | Lettres supérieures | Première supérieure |
|---|---|---|---|
| **Lundi** | 8h – 9h | Français | Latin |
| | 9h - 10h | | |
| | 10h - 11h | Latin | Histoire |
| | 11h - 12h | Histoire | Anglais |
| | 14h - 15h | Allemand / Grec | Allemand / Grec |
| | 15h - 16h | Allemand / Anglais / Grec | Allemand / Anglais / Grec |
| | 16h - 17h | Anglais | |
| **Mardi** | 8h – 9h | Allemand | Français |
| | 9h - 10h | | |
| | 10h - 11h | Grec | Allemand |
| | 11h - 12h | | |
| | 14h - 15h | | |
| | 15h - 16h | | |
| | 16h - 17h | | |
| **Mercredi** | 8h – 9h | Latin | Histoire |
| | 9h - 10h | | |
| | 10h - 11h | Histoire | Anglais |
| | 11h - 12h | | |
| | 14h - 15h | Français | Grec |
| | 15h - 16h | | |
| | 16h - 17h | | Sport |
| **Jeudi** | 8h – 9h | Histoire | Philosophie |
| | 9h - 10h | | |
| | 10h - 11h | Philosophie | Histoire |
| | 11h - 12h | | |
| | 14h - 15h | | |
| | 15h - 16h | | |
| | 16h - 17h | | |
| **Vendredi** | 8h – 9h | Philosophie | Latin |
| | 9h - 10h | | |
| | 10h - 11h | | Philosophie |
| | 11h - 12h | Anglais | |
| | 14h - 15h | Latin | Français |
| | 15h - 16h | | |
| | 16h - 17h | Sport | Sport |
| **Samedi** | 8h – 9h | Anglais | Allemand |
| | 9h - 10h | | |
| | 10h - 11h | Allemand | Philosophie |
| | 11h - 12h | Sport | |
| | 14h - 15h | | |
| | 15h - 16h | | |
| | 16h - 17h | | |

[140] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Emploi du temps, 3919W354.

En 1954-1955, les élèves des classes préparatoires du Lycée du Parc disposent des après-midis du mardi et du jeudi. Ces demi-journées sont notamment l'occasion de se rendre à la bibliothèque municipale pour travailler. De nombreux élèves témoignent de l'ambiance de la khâgne lyonnaise. Gérard R., khâgneux en 1957, explique :

> « *Mon séjour au Lycée du Parc (trois ans d'hypokhâgne et deux ans de khâgne) reste, malgré les pressions de cette scolarité compétitive et le caractère spartiate d'un internat, un des moments les plus stimulants de ma scolarité. La principale raison en est la qualité de nos professeurs (toutes matières confondues), leurs exigences et leurs méthodes. Mon expérience des classes préparatoires n'est pas celle d'une boîte à concours de haut niveau, mais celle d'une période de travail intense, de découvertes marquées par l'acquisition de méthodes de travail, d'organisation et de mobilisation des connaissances, de présentation et de synthèse, d'adaptation rapide à différentes disciplines et à différents contextes* »[141]

De nombreux témoignages sont similaires à celui de Gérard R. Le rôle éminent joué par les professeurs de cette préparation est régulièrement cité. Tout comme dans les années 1920-1930, la préparation lyonnaise se caractérise encore par la stabilité et la très haute réputation de son corps professoral. Tout d'abord, Victor Henri Debidour[142] est en charge de l'enseignement des lettres : né en 1911, il est issu d'une lignée de normaliens puisque son grand-père, son père et son frère aîné ont tous trois fréquenté la rue d'Ulm. Les deux premiers deviennent agrégés d'histoire et géographie alors que le troisième obtient l'agrégation de lettres en 1925. Victor Henri Debidour, khâgneux au Lycée Thiers de Marseille, intègre l'ENS en 1929 et devient agrégé de lettres en 1934. Nommé dans un premier temps au Lycée de Quimper, il rejoint rapidement le Lycée du Parc où il enseigne en classe de Lettres supérieures et de Première supérieure dès la fin des années 1930 et ce, jusqu'à son départ à la retraite. Victor Henri Débidour publie également de nombreux ouvrages : *Saveurs des Lettres* en 1946, *Jean Giraudoux* en 1955 ou encore *Aristophane : théâtre complet* en 1965. Ce professeur de lettres enseigne au sein de la khâgne du Lycée du Parc pendant plus de 30 ans.

Cette longévité se retrouve également dans le parcours professionnel de Jean Pillard[143], aussi professeur de lettres. Après des études secondaires effectuées au Lycée Ampère, il rejoint la classe préparatoire littéraire du Lycée du Parc puis l'ENS de la rue d'Ulm en 1929. Il obtient l'agrégation de lettres en 1932 et devient pensionnaire à la Fondation Thiers jusqu'en 1935. À sa sortie, il est nommé au Lycée de Roanne jusqu'en 1936, année où il rejoint le Lycée du Parc en charge de l'enseignement des lettres en

[141] Questionnaire Gérard R.
[142] Notice présente dans : Association amicale des anciens élèves de l'ENS, *Annuaire 1989.*
[143] Notice présente dans : Association amicale des anciens élèves de l'ENS, *Annuaire 1991.*

hypokhâgne et en classe de naval, puis en khâgne en 1938-1939. Mobilisé au début de la Seconde Guerre mondiale, il est fait prisonnier jusqu'en 1945. À son retour, il retrouve son poste de professeur en classes de Lettres supérieures et de Première supérieure auxquelles s'ajoute celle de Mathématiques spéciales. Il reste au Lycée du Parc jusqu'à son départ à la retraite en 1972.

L'enseignement d'histoire est lui confié à Joseph Hours. Agrégé d'histoire en 1920, il débute sa carrière au Lycée de Toulon avant de rejoindre Lyon en 1928. Il est nommé professeur de khâgne au Lycée du Parc en 1936, poste qu'il occupe jusqu'à son départ à la retraite. Il contribue pendant la guerre « *aux organes publics et clandestins de la résistance chrétienne* ». À la Libération, « *il prit une part suffisante aux réflexions sur la future action politique des catholiques après la Libération, pour qu'on ait pu couramment le considérer comme l'un des fondateurs du MRP* »[144]. Il est l'auteur de plusieurs articles mais aussi de trois ouvrages : *Œuvre et pensée du peuple français* en 1945, *Petite histoire du mouvement ouvrier* en 1948 et *Valeur de l'histoire* en 1954.

Enfin, Jean Lacroix[145] et Pierre Jouguelet[146] se partagent l'enseignement de la philosophie. Le premier est issu d'une famille bourgeoise catholique. Après des études secondaires au Collège dominicain d'Oullins puis au Collège jésuite de la rue Sainte Hélène, il intègre la Faculté catholique de Lyon où il obtient une licence de lettres et une licence de droit. Par la suite, il soutient un Diplôme d'Études Supérieures de philosophie à Grenoble puis devient agrégé en 1927. Nommé au Lycée de Dijon, il devient en 1937, professeur de Lettres supérieures et de Première supérieure au Lycée du Parc, poste qu'il occupe jusqu'en 1968. Membre de la *Société lyonnaise de philosophie*, il collabore avec Jacques Chevalier, son directeur de DES, Jean Guitton ou encore Emmanuel Mounier. Il anime d'ailleurs le groupe *Esprit* de Lyon et est membre du comité directeur de la revue jusqu'en 1955. Il est l'auteur de nombreux articles sur la réflexion politique, le socialisme, la démocratie… En 1945, il est en charge de la chronique de philosophie du journal *Le Monde*, et ce, jusqu'en 1980. Il est également un participant actif de la *Chronique sociale* et des *Semaines sociales*. Il participe au développement de la paroisse universitaire de Lyon et adhère à la CFTC. Il donne de nombreuses conférences à la société européenne de la culture et est souvent invité à l'étranger.

---

[144] HOURS Henri, « HOURS Joseph », in De MONTCLOS Xavier (Dir.), *Dictionnaire du monde religieux de la France, volume 6 - Lyon, le Lyonnais, le Beaujolais*, Paris, Beauchesne Editeur, 1994, p. 235.
[145] *Ibid.*, p. 256.
[146] *Ibidem*, p. 248.

Pierre Jouguelet, quant à lui, professeur de philosophie de la khâgne au Lycée du Parc, enseigne également au Lycée de jeunes filles de Lyon. Né en 1913, il effectue ses études à Lyon et fréquente notamment la khâgne lyonnaise. Normalien en 1933, il est reçu cacique à l'agrégation de philosophie en 1936. Il est alors nommé successivement au Lycée de Chambéry et au Lycée de Grenoble. Mobilisé en 1939, il est fait prisonnier en 1940 et reste captif jusqu'en 1945. A son retour en France, il est nommé professeur au Lycée du Parc d'abord en charge des classes Terminales puis de celle de Lettres supérieures. Il occupe cette chaire jusqu'en 1975. Il donne également des cours à la Faculté de lettres de Lyon. Parallèlement, Pierre Jouguelet est un membre actif de la paroisse universitaire lyonnaise qu'il préside de 1949 à 1962. Il publie aussi plusieurs œuvres : un essai sur *Aldous Huxley* en 1948, *Laïcité, liberté et vérité* en 1970 et, à titre posthume, *Les jardins suspendus* en 1976.

Ces cinq professeurs enseignent de nombreuses années au Lycée du Parc. Tous rejoignent rapidement l'établissement lyonnais après l'obtention de l'agrégation. Parallèlement, ils mènent des activités intellectuelles, associatives, politiques… Jean-Pierre M. rend hommage à ses professeurs.

> « *Joseph Hours, la moustache frétillante, émaillant son récit de la Révolution française de remarques amusées sur la réalité contemporaine (« le marxiste sort de son chapeau... ce qu'il y a mis »).*
> *Jean Lacroix, la moustache en gazon anglais, faisant l'éloge de Kant, « extrêmement remarquable » - ble prononcé beul! d'où, disait-on, son surnom.*
> *Victor-Henri Débidour, roulant son stylo entre les paumes de ses mains, sourire sardonique aux lèvres, pourfendant Rousseau.*
> *Jean Pillard, émergeant de son cache-col-cache-nez, le doigt sur une édition Budé prise en défaut avec gentillesse mais fermeté.*
> *Louis T. Achille, petit-fils d'esclave, fils d'agrégé, fondateur du Park Glee Club, prêtant à Othello sa voix de maure méprisé, à Shylock ses accents d'innocent persécuté.*
> *Les vaillants mousquetaires de l'hypokhâgne du Parc étaient cinq en 1960-1961* »[147]

Les anciennes khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon sont également nombreuses à rendre hommage à leurs professeur-e-s : Mlle Rosary en grec et en latin, Mme Guilmart en histoire, Mme Colombel en philosophie, Mlle Cochard en lettres[148]… Les cours d'allemand ne sont pas dispensés au Lycée de jeunes filles. Les germanistes sont formées avec leurs camarades de la préparation masculine au Parc. Les rapports entre les deux établissements ne se résument pas à ces quelques heures de leçons d'allemand. Les khâgneux du Lycée du Parc et les khâgneuses du Lycée de jeunes filles organisent chaque année des rencontres baptisées « interkhâgnales » ou, plus poétiquement, « coïts ».

[147] Questionnaire Jean-Pierre M.
[148] Nous ne disposons pas de données suffisantes sur ces professeures permettant d'élaborer des notices biographiques.

Quoi qu'il en soit, les élèves des classes préparatoires ont le choix entre deux sections : A « latin-grec » et B « latin-langues vivantes ».

Répartition des khâgneux du Lycée du Parc selon la section choisie en Lettres supérieures[149]

| | 1948 | 1958 | 1967 |
|---|---|---|---|
| Option A | 28 | 26 | 21 |
| Option B | 10 | 12 | 19 |
| Ignoré | 1 | - | - |
| Total | 39 | 38 | 40 |

L'option « latin-grec » demeure la section la plus empruntée par les khâgneux du Lycée du Parc. Cependant, sa part évolue : de 70% des élèves en 1948 et 1958 à la moitié en 1967. Les lacunes des archives concernant le Lycée de jeunes filles ne permettent pas de mener une étude similaire. Néanmoins, les filles de la promotion 1956 choisissent pour 80% le latin et le grec.

Les élèves se répartissent le plus souvent selon la filière empruntée dans l'enseignement secondaire : en 1948, la section « latin-grec » regroupe 26 bacheliers A et 1 bachelier C alors que la section « latin-langues », 8 bacheliers B, 1 bachelier A et 1 bachelier C. En 1958, la section A accueille 20 diplômés A, 2 diplômés A' et 1 diplômé B ; la section « latin-langues », 7 bacheliers B, 3 bacheliers C et 2 bacheliers A. De même, la totalité des khâgneuses en section A en 1956 sont des diplômées A et la section B accueille 3 diplômées B et 1 diplômée A.

Quelle que soit la filière empruntée, les élèves des classes préparatoires littéraires se présentent aux épreuves d'un concours d'entrée sélectionnant chaque année qu'une minorité des candidat-e-s.

## 3. Les khâgnes lyonnaises...

### *A. Toujours les meilleures préparations de province?*

Le tableau suivant répartit les candidats reçus à l'ENS de la rue d'Ulm selon la khâgne d'origine.

[149] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Tableaux des élèves des classes de Première supérieure, 3919W309 ; Livres de classe, 3919W269-275.

Établissement d'origine des normaliens, reçus entre 1945 et 1971[150]

| | 1945-1954 | % | 1955-1971 | % |
|---|---|---|---|---|
| ***Khâgnes de Paris*** | | | | |
| Louis le Grand | 154 | **46,7** | 392 | **53,8** |
| Henri IV | 76 | **23** | 100 | **13,7** |
| Condorcet | 1 | 0,3 | 18 | 2,5 |
| Janson | - | - | 9 | 1,2 |
| Lakanal | 3 | 0,9 | 11 | 1,5 |
| Sorbonne | 5 | 1,5 | 2 | 0,3 |
| **Total Paris** | **244** | **73,9** | **532** | **73,1** |
| ***Khâgnes de province*** | | | | |
| Lyon (Parc) | 38 | **11,5** | 94 | **12,9** |
| Aix-Marseille | 15 | 4,5 | 19 | 2,6 |
| Bordeaux | - | - | 18 | 2,5 |
| Strasbourg | 3 | 0,9 | 17 | 2,4 |
| Lille | - | - | 16 | 2,2 |
| Montpellier | 16 | 4,8 | 1 | 0,1 |
| Toulouse | 10 | 3 | 3 | 0,4 |
| Nancy | 2 | 0,6 | 7 | 1 |
| Clermont-Ferrand | - | - | 6 | 0,8 |
| Caen | - | - | 4 | 0,5 |
| Nice | 1 | 0,3 | 4 | 0,5 |
| Rennes | - | - | 2 | 0,3 |
| Poitiers | - | - | 1 | 0,1 |
| Alger | 1 | 0,3 | - | - |
| Candidats libres | - | - | 4 | 0,5 |
| **Total Province** | **86** | **26,1** | **196** | **26,9** |
| **TOTAL** | **330** | **100** | **728** | **100** |

Entre 1945 et 1971, les trois quarts des normaliens de la rue d'Ulm sont issus d'une préparation parisienne dont la moitié du Lycée Louis le Grand. Le Lycée Henri IV, quant à lui, fournit un quart des admis en 1945-1954 et 13,7% en 1955-1971. En province, le Lycée du Parc se démarque toujours : en fournissant plus de 10% des normaliens, la khâgne lyonnaise représente, comme dans l'entre-deux-guerres, la principale préparation de province, loin devant Aix-Marseille et Montpellier en 1945-1954 ou encore Bordeaux, Strasbourg et Lille en 1955-1971. Les résultats de la khâgne lyonnaise se rapprochent de ceux du Lycée Henri IV, notamment sur la deuxième période considérée. Ils les dépassent même certaines années : par exemple, en 1955, 9 khâgneux du Parc deviennent normaliens contre 3 élèves d'Henri IV, en 1961, 5 contre 1 et en 1968, 7 contre 3. En termes de taux de réussite, la préparation de Lyon se classe en deuxième position des classes préparatoires littéraires.

Taux de réussite des khâgnes des Lycées Louis le Grand, Henri IV et du Parc au concours d'entrée à l'ENS de la rue d'Ulm[151]

| | Louis le Grand | Henri IV | Lycée du Parc |
|---|---|---|---|
| 1945-1954 | 27,70% | 14,80% | 14,10% |
| 1954-1971 | 23,1% | 8,3% | 14,5% |

[150] Archives nationales, CAC, Fonds de l'ENS de la rue d'Ulm, Dossiers des concours, 19930595 / 62-67.
[151] Calculs effectués à partir des données (nombre de candidats, nombre de reçus) tirées des rapports des concours d'entrée à l'ENS de la rue d'Ulm : Archives nationales, CAC, Fonds de l'ENS de la rue d'Ulm, Dossiers des concours, 19930595 / 62-67.

Le Lycée Louis le Grand présente un taux de réussite de l'ordre de 25% entre 1945 et 1971. Alors que le Lycée Henri IV et le Lycée du Parc rivalisent entre 1945 et 1954, le taux de réussite de la khâgne lyonnaise dépasse celui de la khâgne parisienne entre 1955 et 1971. Deuxième préparation de France par son taux de réussite, l'établissement lyonnais fournit également les caciques des concours de 1947, 1950, 1952, 1956 et de 1962 ; les deuxièmes des concours de 1957 et de 1970.

Une étude sur le Lycée de jeunes filles est difficile en raison du manque de données concernant les concours de Sèvres. Néanmoins, une première approche permet d'aborder la place de la khâgne féminine de Lyon entre 1947 et 1951.

Établissements d'origine des sévriennes, reçues entre 1947 et 1951[152]

| | **1947-1951** | **%** |
|---|---|---|
| ***Khâgnes de Paris*** | | |
| Fénelon | 43 | **38,4** |
| Versailles | 24 | **21,4** |
| Camille Sée | 8 | 7,1 |
| Sévigné | 3 | 2,7 |
| Lakanal | 2 | 1,8 |
| Autres | 4 | 3,6 |
| **Total Paris** | **84** | **75** |
| ***Khâgnes de province*** | | |
| Lyon (Herriot) | 14 | **12,5** |
| Aix-Marseille | 3 | 2,7 |
| Nantes | 2 | 1,8 |
| Toulouse | 2 | 1,8 |
| Montpellier | 1 | 0,9 |
| Nice | 1 | 0,9 |
| Poitiers | 1 | 0,9 |
| Dijon | 1 | 0,9 |
| Strasbourg | 1 | 0,9 |
| Ignoré | 2 | 1,8 |
| **Total Province** | **28** | **25** |
| **TOTAL** | **112** | **100** |

À l'image des normaliens de la rue d'Ulm, les trois quarts des sévriennes ont fréquenté une khâgne parisienne avant de rejoindre L'École Normale Supérieure de jeunes filles : 38,4% sont issues du Lycée Fénelon et 21,4% du Lycée de jeunes filles de Versailles. La khâgne lyonnaise fournit quant à elle 12,5% des sévriennes entre 1947 et 1951 et représente la première préparation de province et la troisième de France. Dans une lettre à l'inspecteur général en février 1960, la directrice du Lycée de jeunes filles de Lyon parle de la préparation lyonnaise comme de « *la plus ancienne et la plus féconde des khâgnes féminines de province* »[153]. De même, elle indique à l'inspecteur d'Académie de Lyon en 1967 : « *Nos*

[152] AD du Rhône, Fonds du Lycée Édouard Herriot, Rapports des concours d'entrée à l'ENS de Sèvres, non classé.
[153] AD du Rhône, Fonds du Lycée Édouard Herriot, non classé.

*effectifs comme nos succès, modestes mais réguliers, justifient pleinement le maintien de cette classe [Première supérieure] attachée à l'établissement depuis plus d'un demi-siècle. Préparer Sèvres ne doit pas devenir une exclusivité parisienne* ».

En effet, entre 1960 et 1969 les succès du Lycée de jeunes filles de Lyon sont variables. En 1962, aucune khâgneuse n'est reçue quand juste 1 est admise en 1963, 1964 et 1968. En revanche, en 1966 et en 1969, elles sont 2 à intégrer Sèvres, 3 en 1960 et 1961, 4 en 1965 et 5 en 1967.

Une étude des cohortes permet de dresser plus précisément les profils des normalien-ne-s d'Ulm et de Sèvres mais également ceux des Écoles de Fontenay et de Saint-Cloud. De même, elle permet d'aborder la question des bourses de licence et des reçu-e-s aux IPES par admissibilité aux ENS.

### *B. Des reçu-e-s aux ENS et des boursier-e-s de licence*

Le tableau ci-dessous présente les résultats des promotions 1948, 1956 / 1958 et 1967 aux concours d'entrée aux ENS.

Résultats obtenus par les khâgneux-ses des Lycées lyonnais (1948, 1956 / 1958, 1967)[154]

| | Khâgneux Lycée du Parc | | | Khâgneuses Lycée jeunes filles | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1948 | 1958 | 1967 | 1948 | 1956 | 1967 |
| *ENS Ulm / Sèvres* | 4 | 5 | 4 | 1 | - | 2 |
| dont après refus BL | 3 | 1 | 2 | 1 | - | - |
| *Boursier-e-s de Licence / IPES* | 1 | 3 | 4 | 1 | 3 | - |

Près de 1 élève sur 10 du Lycée du Parc intègre l'École Normale Supérieure, parfois après avoir refusé une première bourse de licence. Les khâgneuses du Lycée de jeunes filles sont moins nombreuses à rejoindre l'École de Sèvres. Mais cette étude ne reflète pas les résultats obtenus par la khâgne lyonnaise féminine, nous l'avons vu.

Les admis-es aux ENS de la rue d'Ulm et de Sèvres présentent des profils particuliers. La sélectivité du concours oblige la grande majorité des candidat-e-s à se présenter deux ou trois fois avant connaître le succès.

Nombre de concours présentés par les normaliens avant d'intégrer l'ENS, 1948-1971[155]

| | 1ère tentative | | 2e tentative | | 3e tentative | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1948-1959 | 63 | 15,4% | 187 | 45,6% | 160 | 39% |
| 1960-1971 | 140 | 26,1% | 249 | 46,4% | 148 | 27,6% |

[154] Archives nationales, CAC, Fonds de l'ENS de la rue d'Ulm, Dossiers des concours, 19930595 / 62-67 / *Annuaires des ancien-ne-s élèves de l'ENS* / *Bulletins Officiels*.
[155] Archives nationales, CAC, Fonds de l'ENS de la rue d'Ulm, Dossiers des concours, 19930595 / 62-67.

Entre 1948 et 1971, près de la moitié des admis rejoint la rue d'Ulm à sa deuxième tentative. Ils sont peu nombreux (15,4%) à intégrer dès le premier concours entre 1948 et 1959. Cette part tend à augmenter sur la décennie suivante pour représenter un quart des effectifs. Inversement, ils sont de moins en moins nombreux à connaître le succès à leur dernière tentative (de 39 à 27,6%).

À Sèvres, les chiffres diffèrent. Entre 1965 et 1969, 48,8% des admises intègrent l'École à l'issue du premier concours présenté, 44,4% au second et seulement 6,9% au troisième. Il est vrai que les candidat-e-s après un ou deux échecs investissent davantage les IPES. Dès lors, le nombre d'élèves se présentant une troisième fois apparaît moins important. D'autant plus que l'admissibilité au concours attribue soit une bourse de licence, soit une place dans un IPES.

Cette question des bourses de licence permet de souligner une nouvelle fois les très bons résultats du Lycée du Parc. Entre 1945 et 1954, 15,7% des candidats aux concours d'entrée de la rue d'Ulm se voient attribuer une bourse de licence. Ils sont 21,8% dans cette situation entre 1955 et 1971. Les résultats sont particulièrement brillants en 1957 où sur 40 élèves présentés, en plus des 7 reçus, 16 se voient attribuer une bourse de licence.

Dans un courrier d'août 1966, le directeur de l'ENS de la rue d'Ulm écrit à un parent d'élève au sujet des résultats de son fils admissible. Il peut alors bénéficier d'une bourse de licence de quatre ans, de la licence à l'agrégation, ou choisir d'intégrer un IPES pour trois ans les menant avant tout au CAPES, puis exceptionnellement à l'agrégation. Dans sa lettre, le directeur indique : « *La voie de l'IPES [...] a la faveur de la plupart des candidats qui échouent à l'oral du concours de l'École à cause des avantages financiers qu'elle offre* »[156]. Marie-Claude L. fait ce choix : élève de 1956, admissible au concours d'entrée à Sèvres en 1958, elle rejoint l'IPES de Lyon, option histoire. D'autres élèves, admissibles au concours, et nommé-e-s dans un Institut, demandent à bénéficier d'un ajournement de nomination comme le prévoit la législation en vigueur. Ainsi, Daniel B., élève de 1967, est admis à l'IPES de Lyon en 1969 suite à son admissibilité au concours d'entrée de la rue d'Ulm. Il demande le report de sa nomination pour tenter une nouvelle fois le concours. Après un nouvel échec en 1970, il rejoint l'Institut. En cas de succès, l'élève aurait dû démissionner de son poste d'élève professeur.

Des khâgneux du Lycée du Parc et des khâgneuses du Lycée de jeunes filles intègrent les Écoles Normales Supérieures de la rue d'Ulm ou de Sèvres. Uniquement admissibles,

[156] Archives nationales, CAC, Fonds de l'ENS de la rue d'Ulm, Dossiers des concours,19930595 / 66.

certain-e-s bénéficient d'une bourse de licence ou sont autorisé-e-s à rejoindre un IPES. D'autres rejoignent les ENS de Fontenay ou de Saint-Cloud.

### *C. Les reçu-e-s à Saint-Cloud et à Fontenay... et à l'ENSET.*

Il convient de distinguer deux catégories d'élèves : ceux / celles rejoignant une classe préparatoire spécifique et ceux se présentant simultanément en fin de khâgne à différents concours. Un premier tableau répartit les candidats admis à l'ENS de Saint-Cloud selon leur établissement d'origine.

Établissements d'origine des normaliens de Saint-Cloud, reçus entre 1965 et 1969[157]

| | **1965-1969** | **%** |
|---|---|---|
| ***Préparations de Paris*** | **115** | **46,7** |
| Henri IV | 72 | 29,3 |
| Chaptal | 17 | 6,9 |
| Balzac | 11 | 4,5 |
| La Bruyère | 5 | 2 |
| Fénelon | 4 | 1,6 |
| Ferry | 3 | 1,2 |
| Monet | 3 | 1,2 |
| ***Préparations de province*** | **84** | **34,1** |
| Lyon (Herriot) | 19 | 7,7 |
| Saint-Étienne | 14 | 5,7 |
| Lille | 9 | 3,7 |
| Montpellier (École normale) | 8 | 3,3 |
| Bordeaux | 7 | 2,8 |
| Nice | 7 | 2,8 |
| Nancy (École normale) | 5 | 2 |
| Toulouse | 5 | 2 |
| Besançon | 2 | 0,8 |
| Brest | 2 | 0,8 |
| Clermont-Ferrand | 2 | 0,8 |
| Aix-Marseille | 1 | 0,4 |
| Caen | 1 | 0,4 |
| Nantes | 1 | 0,4 |
| Orléans | 1 | 0,4 |
| ***Divers*** | **47** | **19,1** |
| Khâgnes | 38 | 15,4 |
| Facultés | 9 | 3,7 |
| **TOTAL** | **246** | **100** |

Entre 1965 et 1969, les préparations de Paris fournissent près de la moitié des normaliens de Saint-Cloud dont 29,3% rien que pour le Lycée Henri IV. En province, le Lycée de jeunes filles de Lyon se démarque particulièrement en fournissant 7,7% des reçus, rivalisant avec le Lycée Chaptal de Paris et dépassant le Lycée de Saint-Étienne. Les succès du Lycée de jeunes filles de Lyon ne sont pas moins importants à l'ENS de Fontenay. On peut citer les concours de 1966 et de 1967.

[157] AD du Rhône, Fonds du Lycée Édouard Herriot, Rapports des concours d'entrée à l'ENS de Saint-Cloud, 1965-1969, non classé.

Établissements d'origine des normaliennes de Fontenay, reçues en 1966 et en 1967[158]

| | 1966 | % | 1967 | % |
|---|---|---|---|---|
| ***Préparations de Paris*** | **24** | **52,2** | **28** | **58,3** |
| Fénelon | 9 | 19,6 | 15 | 31,3 |
| Ferry | 8 | 17,4 | 8 | 16,7 |
| Monet | 3 | 6,5 | 5 | 10,4 |
| Balzac | 3 | 6,5 | - | - |
| Versailles | 1 | 2,2 | - | - |
| ***Préparations de province*** | **22** | **47,8** | **20** | **41,7** |
| Lyon (Herriot) | 6 | 13 | 5 | 10,4 |
| Montpellier (École normale) | 1 | 2,2 | 4 | 8,3 |
| Toulouse | 1 | 2,2 | 4 | 8,3 |
| Montpellier (Joffre) | - | - | 2 | 4,2 |
| Brest | 2 | 4,3 | - | - |
| Clermont-Ferrand | 2 | 4,3 | - | - |
| Nancy (École normale) | 2 | 4,3 | 1 | 2,1 |
| Nice | 2 | 4,3 | - | - |
| Aix | 1 | 2,2 | 1 | 2,1 |
| Marseille (Thiers) | 1 | 2,2 | - | - |
| Bordeaux | 1 | 2,2 | 1 | 2,1 |
| Nantes | 1 | 2,2 | 1 | 2,1 |
| Caen | - | - | 1 | 2,1 |
| Orléans | 1 | 2,2 | - | - |
| Saint-Étienne | 1 | 2,2 | - | - |
| **TOTAL** | **46** | **100** | **48** | **100** |

Que ce soit en 1966 ou en 1967, plus de la moitié des normaliennes de Fontenay provient de préparations parisiennes, essentiellement des Lycées Fénelon et Jules Ferry. Le Lycée de jeunes filles de Lyon, quant à lui, fournit 6 reçues en 1966 et 5 en 1967 et représente la première préparation de province. Dans une lettre adressée au ministre de l'Éducation nationale en février 1965 sur la question du dédoublement de la classe préparatoire à Fontenay et à Saint-Cloud, la directrice du Lycée indique : « *Sans doute nos très beaux succès de ces dernières années ont-ils déterminé un afflux* ». À la question de la mixité de cette classe et de l'opportunité d'ouvrir une telle préparation au Lycée du Parc réservée aux garçons, elle répond : « *Les beaux succès de ces dernières années proviennent en partie, me semble-t-il, de la présence d'un groupe de jeunes gens au milieu des jeunes filles. Le rapprochement de formes d'esprit différentes a été un stimulant et un enrichissement. Il serait dommage d'y renoncer* »[159]. La mixité est ici présentée comme un atout majeur à la réussite des élèves du Lycée de jeunes filles et devient ainsi un argument au dédoublement de la classe préparatoire aux ENS de Fontenay et Saint-Cloud.

Le tableau suivant regroupe les résultats obtenus par les élèves des classes préparatoires littéraires de Lyon, qu'ils / elles aient ou non fréquenté une classe spécifique à Fontenay, Saint-Cloud ou ENSET.

[158] AD du Rhône, Fonds du Lycée Édouard Herriot, Rapports des concours d'entrée à l'ENS de Fontenay, 1966 et 1967, non classé.
[159] AD du Rhône, Fonds du Lycée Édouard Herriot, non classé.

Résultats obtenus par les khâgneux-ses des lycées lyonnais (1956 / 1958, 1967)[160]

| | Khâgneux Lycée du Parc | | Khâgneuses Lycée jeunes filles | |
|---|---|---|---|---|
| | 1958 | 1967 | 1956 | 1967 |
| *ENS Saint-Cloud / Fontenay* | 2 | 2 | 1 | 4 |
| dont après refus BL | - | - | - | - |
| *ENSET* | - | 2 | - | 4 |
| dont après refus BL | - | - | - | 1 |
| *Boursier-e-s de Licence / IPES* | - | - | - | 5 |

Deux élèves du Lycée du Parc (sur 35 élèves de la promotion 1958) et 2 autres (sur 40 élèves de la promotion 1967) sont reçus à l'ENS Saint-Cloud. Une ancienne khâgneuse du Lycée de jeunes filles de Lyon (sur 28 élèves de la promotion 1956) et 4 autres (sur 64 élèves de la promotion 1967) rejoignent l'ENS de Fontenay. De plus, 2 garçons et 4 filles intègrent l'ENSET. Enfin, 5 étudiantes bénéficient d'une bourse de licence ou rejoignent un IPES par admissibilité.

Certain-e-s élèves se présentent à plusieurs concours la même année. Le rapport de Saint-Cloud de 1966[161] indique que sur 97 candidats admissibles, 70 ne se sont présentés à aucun autre concours, 18 se sont en revanche présentés à l'ENSET et 9 à Ulm. Jean-Pierre P., khâgneux en 1967, intègre la préparation à l'ENS de Saint-Cloud en 1968. Il se présente au concours de 1969 ainsi qu'à l'ENSET. Non admissible au premier, il est reçu 36e au second. De même, Liliane B., khâgneuse du Lycée de jeunes filles de Lyon en 1965, rejoint la préparation à l'ENS de Fontenay en 1966. Elle est reçue 4e à ce concours mais est également cacique à l'ENSET tout comme Marie-Claude C. au concours de 1968. Ces parcours concernent des étudiant-e-s ayant préparé les concours dans des classes spécifiques.

Entre 1965 et 1969[162], 1840 candidats affrontent les concours d'entrée à l'ENS de Saint-Cloud, parmi lesquels 295 khâgneux, soit environ 1 aspirant sur 6. Ils sont 38 à être reçus sur un total de 246. Plusieurs khâgneux du Lycée du Parc concourent à Saint-Cloud à partir de 1945. Le proviseur demande même au ministre de l'Éducation nationale l'organisation des deux concours de 1946 à des dates différentes :

> *« J'ai l'honneur de vous rendre compte que des élèves actuellement en Première supérieure au Lycée du Parc ont l'intention de se présenter en 1946 au concours d'admission à l'ENS de la rue d'Ulm et*

[160] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Registres des résultats aux concours d'entrée aux grandes écoles, 3919W517 ; Livres de classe, 3919W269-275 / Fonds du Lycée Édouard Herriot, Résultats aux concours d'entrée aux ENS, non classé / *Bulletins Officiels*.
[161] AD du Rhône, Fonds du Lycée Édouard Herriot, Rapport du concours d'entrée à l'ENS de Saint-Cloud de 1966, non classé.
[162] AD du Rhône, Fonds du Lycée Édouard Herriot, Rapports des concours d'entrée à l'ENS de Saint-Cloud, 1965-1969, non classé.

*aussi au concours d'entrée à l'ENS de Saint-Cloud. Bien que les cours soient donnés en vue du premier concours, je ne crois pas devoir dissuader les candidats en cause, d'ailleurs les professeurs de la classe estiment avec juste raison que des élèves dont les chances sont faibles pour l'ENS après deux ou même trois années de Première supérieure peuvent au contraire tenter dans de bonnes conditions le second concours »*[163]

Entre 1957 et 1971, le Lycée du Parc présente au concours de Saint-Cloud 120 candidats[164]. Parmi eux, Yves C., élève de 1956, explique son choix de se présenter aux deux concours en 1959 :

*« Au cours de cette dernière année, incertain de mes chances au concours d'Ulm, j'avais découvert l'ENS de Saint-Cloud. Peu de gens savaient qu'en quelques années cette École, vue à l'origine comme un prolongement des écoles normales primaires, avait considérablement évolué : ses élèves avaient maintenant le même statut qu'à la rue d'Ulm (salaire et pré-recrutement dans la fonction publique), un cursus d'études identique (préparation de l'agrégation dans des conditions optimales), des débouchés dans l'université très comparables [...] Seuls la difficulté du concours et le prestige de l'institution différenciaient encore les deux Écoles »*[165]

Comme l'explique cet ancien élève, « *un khâgneux pouvait se préparer seul au concours, les programmes plus précis et limités de Saint-Cloud entrant facilement sous le large chapeau des questions du concours d'Ulm* »[166]. Élisabeth S., khâgneuse de 1967, explique également qu'elle souhaitait préparer l'« *ENS Fontenay, au cas où Sèvres n'aurait pas marché (mais c'était la meilleure École que je visais, donc Sèvres)* »[167].

Certain-e-s khâgneux-ses présentent alors la particularité de connaître le succès aux deux concours. Par exemple, sur les 9 admissibles à Saint-Cloud en 1966 se présentant également à Ulm, 2 sont admis aux deux concours, 5 échouent à Ulm et réussissent à Saint-Cloud et 2 échouent totalement. Vingt-deux khâgneux du Lycée du Parc connaissent le succès à Saint-Cloud entre 1957 et 1971. Hubert B. se classe 61e au concours de la rue d'Ulm en 1969, ce qui lui donne droit à une bourse de licence. Cependant, cette même année, il est reçu 46e à Saint-Cloud, École qu'il intègre. De même, Jean-François A., non admissible à Ulm en 1963, décide de cuber la khâgne en 1963-1964. L'année suivante, il se classe 54e à Ulm et 15e à Saint-Cloud. Il décide de rejoindre cette dernière École « *pour ne pas faire une année de Bica*[168] »[169].

---

[163] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Écoles normales supérieures de Saint-Cloud, inscription et admission, 3919W495.
[164] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Registres des résultats aux concours d'entrée aux Grandes Écoles, 3919W517 ; Livres de classe, 3919W269-275.
[165] Questionnaire Yves C.
[166] *Ibid*.
[167] Questionnaire Elisabeth S.
[168] Dans le « vocabulaire » des khâgnes : un « carré » désigne un élève effectuant une première année de khâgne, un « cube » une deuxième année et un « bica », une troisième et dernière année.
[169] Questionnaire Jean-Pierre A.

* *
*

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale et jusqu'à la fin des années 1960, les khâgneux du Lycée du Parc et les khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon présentent toujours des profils scolaires d'excellence. La plupart connaissent des parcours « sans faute », ponctués de nombreux prix d'excellence. Ces élèves sont généralement issu-e-s des filières classiques des lycées et obtiennent régulièrement des mentions au baccalauréat.

La grande majorité d'entre eux / elles n'effectue qu'une année de classe préparatoire. Si certain-e-s intègrent la classe supérieure, d'autres n'y sont pas autorisé-e-s. La plupart poursuivent alors des études à l'université mais quelqu'un-e-s rejoignent aussi une classe préparatoire aux ENS de Fontenay ou de Saint-Cloud. La création des IPES en 1957 invite aussi de nombreux-ses élèves de Lettres supérieures à quitter la préparation littéraire et à rejoindre un Institut, après réussite de son concours, en raison des avantages financiers et scolaires qu'il confère. C'est particulièrement vrai concernant les khâgneuses du Lycée de jeunes filles.

Enfin, la structure des concours d'entrée aux ENS de la rue d'Ulm et de Sèvres reste inchangée jusqu'à la réforme Fouchet de 1966 qui nécessite une adaptation des épreuves. À partir de 1969, l'organisation du concours se rapproche de celle des ENS de Fontenay et de Saint-Cloud en proposant six options. Dès lors, les disciplines enseignées en khâgne doivent correspondre à la spécialisation mise en place dès le premier cycle universitaire avec la création du DUEL. Cette adaptation est rendue obligatoire par la crainte de voir les khâgnes délaissées parce que trop éloignées des diplômes attribués à l'université. En effet, la grande majorité des khâgneux-ses ne poursuivent-ils / elles pas des études en faculté après un passage d'une, de deux ou de trois années en classe préparatoire ?

# CHAPITRE 5 – LES KHÂGNEUX ET LES KHÂGNEUSES FACE AUX TRANSFORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : DE PROPÉDEUTIQUE À LA RÉFORME FOUCHET ET LES CONCOURS DE L'ENSEIGNEMENT

Après leur passage en classe préparatoire, une minorité d'élèves rejoint une ENS alors que la grande majorité poursuit des études en faculté. Dès la classe d'hypokhâgne, les élèves préparent le nouveau Certificat d'Études Littéraires Générales (propédeutique) instauré en 1948 ; en khâgne, des Certificats d'Études Supérieures. À partir de 1966, les khâgneux et les khâgneuses préparent les Diplômes Universitaires d'Études Littéraires, grades attribués en deux ans. Ils / elles poursuivent par la suite des études en vue d'obtenir une licence d'enseignement, un DES ou une maîtrise, un CAPES (à partir de 1950) et / ou une agrégation.

## I. 1948-1966 : propédeutique et les Certificats d'Études Supérieures (CES)

### 1. Les meilleur-e-s étudiant-e-s de propédeutique

Afin de répondre à l'affluence des étudiants et des étudiantes, l'enseignement supérieur allonge les cursus universitaires d'une année dite de « propédeutique » dans les facultés de lettres à partir de la rentrée 1948. Antoine Prost explique alors qu'« *un filtre supplémentaire était ainsi intercalé, entre le baccalauréat et des études supérieures dont le remaniement devenait moins urgent* »[1]. Chaque candidat-e est alors autorisé-e à concourir quatre fois au CELG. Ceux et celles ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 07/20 à la session du mois de juin peuvent se présenter à la session du mois d'octobre. Deux sections s'organisent : l'une classique, l'autre moderne. Chacune propose trois épreuves écrites.

[1] PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation, Depuis 1930, op. cit.*, p. 307.

Épreuves écrites de propédeutique, section classique et section moderne en 1949[2]

| **Section classique** | ***Durée*** | ***Coef*** | **Section moderne** | ***Durée*** | ***Coef*** |
|---|---|---|---|---|---|
| -Composition française | 4h | 2 | -Composition française | 4h | 2 |
| -Version latine ou grecque | 3h | 1 | -Thème LV | 3h | 1 |
| -Version grecque ou de LV | 3h | 1 | -Version de 2e LV | 3h | 1 |
| ou | | | ou | | |
| -Composition d'histoire ou composition de géographie | 4h | 1 | -Composition d'histoire ou composition de géographie | 4h | 1 |

Les sections classique et moderne comportent toutes deux une épreuve de composition française. La deuxième épreuve diffère entre une version latine ou grecque pour la première, et un thème de langue vivante pour la seconde. Enfin, les épreuves à option proposent soit une composition d'histoire ou une composition de géographie, épreuves communes aux deux sections, soit une version grecque ou de langue vivante. Concernant la section classique, les candidat-e-s ne peuvent choisir en 3e épreuve la version grecque que s'ils / elles ont choisi la version latine auparavant.

Les élèves des classes préparatoires littéraires qui, jusqu'à cette date, préparaient en parallèle des CES en vue d'une licence d'enseignement, doivent, au même titre que les étudiant-e-s, obtenir au préalable le Certificat d'Études Littéraires Générales (CELG). Cependant, l'article 1 de l'arrêté du 22 juin 1949[3] instaure un système d'équivalences qui accorde propédeutique aux admissibles aux ENS d'Ulm, de Sèvres, de Saint-Cloud, de Fontenay et à l'ENSET. De même, l'article 2 permet aux élèves des classes préparatoires à l'ensemble des ENS d'être dispensés du CELG s'ils / elles ont effectué au moins deux années de khâgne. Ces dispenses sont alors accordées au regard des notes des élèves sur proposition de la faculté et après avis du conseil supérieur. Joseph O.[4] est dans ce cas. Après deux échecs successifs en juin et octobre 1949, la section permanente de l'enseignement supérieur accorde la dispense de propédeutique à cet élève en juin 1950. Marie-Henriette D.[5] (promotion 1948), après trois échecs, sollicite également une dispense du certificat. Ses professeures de khâgne portent les appréciations suivantes :

[2] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Registres des PV de propédeutique, 2400W62.
[3] *Bulletin Officiel* du 30 juin 1949.
[4] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W409.
[5] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W507.

Notes et Appréciations des professeures sur Marie-Henriette D.[6]

| | 1ère année | 2e année | Moyenne |
|---|---|---|---|
| **Philosophie** | 10,25 / 8 | 9 | 9 |
| Appréciations *: assiduité irrégulière au cours, mais peut bien faire*. | | | |
| **Grec** | 13,5 / 11 | 7,5 / 10 | 10,5 |
| **Latin** | 7,5 / 7 / 10 / 7,5 | 9 / 10 | 8,5 |
| Appréciations *: Latin-Grec, Quelques bons résultats. Peut bien faire*. | | | |
| **Français** | 7,5 / 13 | 11 / 12 | 10 |
| Appréciations *: Intelligente. Travail et résultats honorables*. | | | |
| **Histoire** | 10 / 12,5 | 10 / 9,5 / 10,5 | 10,5 |
| Appréciations *: Élève vivante. Travail intelligent. Les résultats seraient excellents si sa santé le lui permettait*. | | | |
| **Anglais** | 9,5 / 10 | 8 / 10 | 9 |
| Appréciations *: Moyen*. | | | |
| ***Appréciations de la directrice*** *: Des qualités d'esprit. La mauvaise santé a gêné les résultats mais l'élève paraît bien au niveau de la propédeutique*. | | | |

Le doyen de la Faculté de lettres de Lyon donne un avis favorable à la demande de cette élève « *en raison du travail, des résultats et de la santé* » de Marie-Henriette D. Elle obtient la dispense du Certificat d'Études Littéraires Générales en juillet 1951.

Ces dispenses ne concernent qu'une minorité d'élèves puisque la grande majorité d'entre eux / elles se présente à propédeutique dès l'année d'hypokhâgne. Certain-e-s expliquent même avoir intégré une classe préparatoire dans ce but avant de poursuivre des études en faculté, nous l'avons vu. Les élèves de ces classes bénéficient alors d'une dispense totale de la scolarité en vue du CELG et sont autorisé-e-s à se présenter de droit aux épreuves (article 3 du décret du 22 juin 1949). La quasi-totalité des khâgneux et des khâgneuses opte pour la section classique, même ceux et celles de la section « latin-langues vivantes » des khâgnes, la version grecque apparaissant à titre d'option. Seule 1 élève du Lycée de jeunes filles emprunte la section moderne : Marie-Thérèse L. qui est également, rappelons-le, l'unique bachelière option M.

Les résultats obtenus par les candidat-e-s à propédeutique, section classique, à la Faculté de lettres de Lyon permettent de situer les khâgneux et les khâgneuses des établissements lyonnais. Entre 1955 et 1965, 4125 candidat-e-s se sont présenté-e-s au CELG

[6] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W515.

pour 1891 reçu-e-s, soit un taux de réussite de 45,8%[7]. En considérant les khâgneux et les khâgneuses des promotions 1948, 1956 et 1958, les résultats apparaissent bien supérieurs.

Sessions d'obtention du CELG par les khâgneux-ses des promotions 1948[8]

| | Juin – Octobre 1949 | Juin – Octobre 1950 | Autres | Ignoré |
|---|---|---|---|---|
| 39 Khâgneux – 1948 | 27 | 2 | 1 | 8 |
| 35 Khâgneuses – 1948 | 27 | 1 | 1 | 6 |

Sessions d'obtention du CELG des khâgneux-ses des promotions 1956 / 1958

| | Juin – Octobre 1957 / 1959 | Juin – Octobre 1958 / 1960 | Autres | Ignoré |
|---|---|---|---|---|
| 38 Khâgneux – 1958 | 28 | - | 1 | 9 |
| 28 Khâgneuses – 1956 | 20 | 4 | 1 | 3 |

Tout d'abord, près des trois quarts des khâgneux et des khâgneuses lyonnaises obtiennent le Certificat d'Études Littéraires Générales à la fin de leur année d'hypokhâgne, majoritairement dès leur première tentative. Les taux de réussite de l'ensemble des étudiant-e-s des années ici considérées s'élèvent à 55% en 1949, 41,5% en 1957 et 49,1% en 1959. On peut donc affirmer que les khâgneux du Parc et les khâgneuses du Lycée de jeunes filles réussissent davantage à propédeutique que les étudiant-e-s des facultés de lettres. Rien de bien surprenant puisque ces élèves sont recruté-e-s parmi les meilleur-e-s bacheliers et bachelières, sélectionné-e-s à l'entrée des classes préparatoires, profils auxquels s'ajoute l'enseignement strict reçu au sein de classes aux effectifs réduits. Cette supériorité se retrouve également concernant les mentions obtenues.

Mention obtenue par les étudiant-e-s de la Faculté de lettres de Lyon
au Certificat d'Études Littéraires Générales, section classique, aux sessions de 1949 et 1950[9]

| | Passable | Assez bien | Bien | Très bien |
|---|---|---|---|---|
| 1949 | 100 | 31 | 1 | - |
| 1950 | 114 | 35 | 5 | - |

Que ce soit en 1949 ou en 1950, les trois quarts des étudiant-e-s n'obtiennent pas de mention. Seul-e 1 sur 5 est reçu-e avec la mention *assez bien* alors que les mentions *bien* ne sont que très marginalement attribuées.

Sur les 31 mentions *assez bien* attribuées en 1949, on compte 13 khâgneux du Lycée du Parc et 7 khâgneuses du Lycée de jeunes filles. Ainsi, les deux tiers des mentions distribuées cette année-là par la Faculté de lettres de Lyon concernent des élèves des classes préparatoires. De même, en 1950, sur les 35 mentions *assez bien* dénombrées, 9 sont attribuées à des khâgneux et 5 à des khâgneuses. Parmi les 5 mentions *bien*, on compte

[7] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Registres des PV de propédeutique, 2400W62-2400W126.
[8] *Ibid*.
[9] *Ibidem*.

3 élèves des classes préparatoires. Des résultats similaires s'observent les autres années : par exemple, Michel Z. (promotion 1962) est reçu avec la mention *très bien* tout comme Noëlle L. (promotion 1959) ; Michel M. (promotion 1964) et Renée D. (promotion 1956) obtiennent quant à eux la mention *bien*.

Cependant, tous les khâgneux et toutes les khâgneuses ne réussissent pas aussi brillamment ce premier examen universitaire et certain-e-s n'obtiennent pas de mention, à l'image de la majorité des étudiant-e-s des facultés de lettres. Quelques-un-e-s se présentent à deux, trois voire quatre reprises sans connaître le succès. Par exemple, Félicienne P. (promotion 1948) échoue en juin et octobre 1949 au certificat classique avant de se présenter au certificat moderne en juin et octobre 1950, examen qu'elle rate également. Non admise à le préparer une nouvelle fois, elle sollicite son transfert à la Faculté de droit de Lyon.

Le Certificat d'Études Littéraires Générales obtenu en fin d'hypokhâgne, les élèves du Lycée du Parc et du Lycée de jeunes filles préparent par la suite des Certificats d'Études Supérieures en vue d'obtenir une licence.

## 2. Obtenir des Certificats d'Études Supérieures et une licence d'enseignement

La structure des licences d'enseignement demeure pratiquement identique jusqu'à la réforme Fouchet de 1966 sauf pour la licence d'histoire et géographie qui est divisée en une option histoire et une option géographie à partir de 1946.

CES composant les licences d'histoire et géographie, option histoire et option géographie[10]

| ***Option histoire*** | ***Option géographie*** |
|---|---|
| -CES histoire ancienne<br>-CES histoire du moyen-âge<br>-CES histoire moderne et contemporaine<br>-CES géographie générale | -CES géographie générale<br>-CES géographie régionale<br>-CES histoire moderne et contemporaine<br>-CES cartographie ou histoire du moyen-âge ou études littéraires classiques. |

Les épreuves de l'option histoire demeurent identiques à celles jusqu'à présent préparées par les aspirant-e-s à la licence d'histoire et géographie. La mise en place d'une option géographie, concomitante à la création d'une agrégation dans cette discipline, représente la principale nouveauté. Seules l'histoire moderne et contemporaine et la géographie générale demeurent alors qu'apparaissent une épreuve de géographie régionale et

[10] INRP, *Annuaire de la Faculté de lettres de Lyon*, 1947-1948.

une épreuve optionnelle où les candidat-e-s ont le choix entre la cartographie, l'histoire du moyen-âge et les études littéraires classiques.

Une nouvelle licence d'enseignement est également créée en lettres modernes.

CES composant la licence de lettres modernes en 1946[11]

| **Lettres modernes** |
|---|
| -CES littérature française |
| -CES grammaire et philologie française |
| -CES lettres étrangères |
| -CES littérature comparée ou phonétique ou histoire moderne et contemporaine ou géographie générale ou philologie de la langue vivante principale choisie pour le certificat de lettres étrangères |

Le certificat de littérature française est commun aux licences de lettres classiques et de lettres modernes. En revanche, l'épreuve de grammaire et philologie, intitulé commun aux deux diplômes, diffère dans son contenu entre d'un côté, des exercices classiques de latin et de grec et de l'autre des études de textes modernes. S'ajoutent un CES de lettres étrangères et un CES optionnel au choix entre la littérature comparée, la phonétique, l'histoire moderne et contemporaine, la géographie générale et la philologie étrangère.

Enfin, dernière modification dans la structure des licences : le certificat d'études littéraires classiques nécessaire à l'obtention des licences d'histoire et géographie, de philosophie et de langues vivantes est supprimé après la mise en place de propédeutique. Rendu obligatoire à l'obtention des diplômes de philosophie et d'histoire et géographie à partir de 1932, il constituait l'un des quatre CES de la licence des langues vivantes dès la mise en place du régime de 1920. Sa suppression nécessite alors une alternative. À partir de 1948, les nouveaux aspirants et les nouvelles aspirantes au diplôme des langues vivantes doivent choisir parmi 13 certificats en remplacement du CES d'études littéraires classiques :

Liste des CES proposés aux aspirant-e-s à la licence de langues vivantes en 1948[12]

| | |
|---|---|
| -Études grecques | -Philologie d'une deuxième langue vivante |
| -Études latines | -Langue et littérature scandinaves |
| -Littérature française | -Littérature et civilisation américaines |
| -Grammaire et philologie | -Linguistique générale |
| -Grammaire et philologie française | -Littérature d'une deuxième langue vivante |
| -Littérature comparée | -Littérature et civilisation latino-américaines |
| -Études néerlandaises | |

Ainsi, les quatre CES de la licence lettres classiques sont proposés ainsi que deux certificats de la licence lettres modernes et deux certificats des licences de langues vivantes.

[11] Décret du 20 janvier 1946, *Bulletin Officiel* du 28 janvier1946.
[12] INRP, *Annuaire de la Faculté de lettres de Lyon*, 1948-1949.

### *A. Les Certificats d'Études Supérieures préparés en khâgne*

Les khâgneux et les khâgneuses des deux lycées lyonnais des promotions 1948 et 1956 / 1958 préparent des Certificats d'Études Supérieures en vue d'obtenir l'une des six licences d'enseignement : lettres classiques, lettres modernes, philosophie, langues vivantes, histoire et géographie, option histoire ou géographie.

Les tableaux suivants ne concernent que les élèves autorisé-e-s à rejoindre la classe de khâgne.

Répartition des khâgneux-ses selon les inscriptions aux CES prises dans une faculté de lettres pendant leur formation en khâgne[13]

| | Khâgneux du Parc | | Khâgneuses Lycée jeunes filles | |
|---|---|---|---|---|
| | 1948 | 1958 | 1948 | 1956 |
| CES lettres classiques | 15 | 9 | 10 | 10 |
| CES langues vivantes[14] | 2 | 6 | 2 | 1 |
| CES histoire-géographie | 3 | - | - | 1 |
| CES philosophie | 1 | 1 | 2 | - |
| Total | 21 | 16 | 14 | 12 |
| Nombre de khâgneux-ses | 21 | 17 | 16 | 12 |

La quasi-totalité des élèves intégrant les khâgnes du Lycée du Parc ou du Lycée de jeunes filles s'inscrit à la Faculté de lettres de Lyon en vue de l'obtention de Certificats d'Études Supérieures. Seul-e-s 1 khâgneux (promotion 1958) et 2 khâgneuses (promotion 1948) ne prennent pas d'inscriptions. Après plusieurs échecs à propédeutique, ces trois élèves ne sont pas autorisés à se présenter aux différents CES et préparent encore en khâgne le Certificat d'Études Littéraires Générales. Notons que ces élèves sont autorisé-e-s à rejoindre la classe préparatoire supérieure à titre exceptionnel ; la plupart des élèves échouant à propédeutique étant systématiquement exclu-e-s.

Ensuite, la licence de lettres classiques reste le diplôme majoritairement préparé : elle regroupe près des trois quarts des élèves des deux établissements. Quelques élèves s'orientent également en vue d'une licence de langues vivantes, notamment 6 anciens khâgneux de la promotion 1958. Cette répartition disciplinaire est singulière au regard du poids respectif des sections empruntées par les étudiant-e-s de la Faculté de lettres de Lyon. Par exemple, à la session de juin 1950[15], sur 775 candidat-e-s inscrit-e-s en vue d'une licence d'enseignement, 11% optent pour la philosophie, 24,8% pour l'histoire et la géographie, 28,5% pour les lettres classiques et 35,7% pour les langues vivantes. Comme dans l'entre-deux-guerres, les élèves des classes préparatoires littéraires préparent donc une

[13] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W346-2400W823 / Registres des PV des CES, 2400W127-2400W276, 1940-1963.
[14] Licence d'anglais et d'allemand.
[15] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Registres des PV des CES, 2400W193-200W195.

licence dont le contenu se rapproche des enseignements reçus en khâgne, comme le montre le tableau suivant.

Khâgneux (promotions 1948 et 1958) et khâgneuses (promotion 1956) inscrit-e-s à la Faculté de lettres de Lyon selon la licence choisie et la filière empruntée en classe préparatoire[16].

| Promotions | Khâgneux 1948 | | Khâgneux 1958 | | Khâgneuses 1956 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Filière empruntée khâgne | A | B | A | B | A | B |
| CES lettres classiques | 14 | 1 | 9 | - | 10 | - |
| CES langues vivantes | - | 2 | - | 6 | - | 1 |
| CES histoire-géographie | 3 | - | - | - | 1 | - |
| CES philosophie | 1 | - | 1 | - | - | - |

Les élèves préparant des certificats en vue de la licence lettres classiques sont tous issu-e-s de la section « latin-grec » des khâgnes. Seul un élève de la section « latin-langues vivantes » emprunte cette voie. Mais cet étudiant se démarquait déjà en s'inscrivant en filière B en khâgne alors qu'il avait étudié le grec dans les classes secondaires. Ensuite, l'ensemble des élèves préparant des CES d'histoire-géographie ou de philosophie proviennent de la section A. Enfin, les licences de langues vivantes sont uniquement préparées par des élèves issu-e-s de la filière « latin-langues vivantes ».

La structure des concours d'entrée aux ENS et le régime des licences, organisées en certificats[17], demeurant inchangés avant les reformes de 1966, les khâgneux et les khâgneuses lyonnais-es présentent en priorité les mêmes CES que dans l'entre-deux-guerres. En lettres classiques, 12 élèves du Parc et 9 du Lycée de jeunes filles des promotions 1948 préparent le certificat d'études latines, 8 élèves de chaque établissement le certificat d'études grecques et 6 garçons et 7 filles le certificat de littérature française. Le dernier CES de grammaire et philologie ne reste que marginalement préparé et uniquement en tant que dernier certificat de licence à obtenir. Près de vingt ans plus tard, les mêmes observations peuvent être portées : par exemple, 13 filles du Lycée de Lyon issues de la promotion 1966[18] présentent le certificat de latin, 9 celui de grec, 1 celui de littérature française.

Au-delà des lettres classiques, les autres licences ne sont que marginalement préparées : 3 khâgneux du Lycée du Parc (promotion 1948) s'inscrivent à la Faculté de lettres de Lyon en vue du CES d'études pratiques d'une langue vivante étrangère, 3 préparent celui d'histoire moderne et contemporaine, 2 celui de philologie anglaise ; les autres CES n'étant pas ou très peu présentés. Concernant la promotion 1958, 5 garçons préparent le CES d'études

[16] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W346-2400W823 / Registres des PV des CES, 1940-1963.
[17] Sauf le CES d'études littéraires classiques nécessaire à l'obtention des licences de philosophie, d'histoire et géographie et de langues vivantes qui est supprimé avec la création de propédeutique.
[18] AD du Rhône, Fonds du Lycée Édouard Herriot, non classé.

pratiques, 4 celui d'histoire ancienne, 1 celui de philologie espagnole, 1 celui d'histoire moderne et contemporaine et 1 celui de philosophie générale. Certains élèves présentent des parcours atypiques en obtenant des CES étrangers à la formation dispensée en khâgne. C'est le cas de Jean-Marie D., khâgneux de 1958, qui, après l'obtention de propédeutique en 1959, prépare le certificat d'études indiennes, CES qu'il obtient en juin 1960.

Quoi qu'il en soit, les khâgneux et les khâgneuses lyonnais-es obtiennent un, deux, trois voire l'ensemble des CES nécessaires à l'obtention d'une licence.

Nombre de CES obtenus par les khâgneux et les khâgneuses de 2e année pendant leur année de préparation (propédeutique exclue)[19]

| | Khâgneux du Lycée du Parc | | Khâgneuses du Lycée de jeunes filles | |
|---|---|---|---|---|
| | 21 élèves 1948 | 17 élèves 1958 | 16 élèves 1948 | 11 élèves 1956 |
| 0 CES | 4 | 2 | 3 | 1 |
| 1 CES | 6 | 3 | 5 | 3 |
| 2 CES | 7 | 5 | 3 | 5 |
| 3 CES | 2 | 2 | 4 | 2 |
| 4 CES | 1 | 4 | 1 | - |
| 5 CES | - | - | - | - |
| Ignoré | 1 | 1 | - | - |

Seul-e-s quelques élèves n'obtiennent pas des CES pendant leurs années d'études en khâgne. La grande majorité des khâgneux et des khâgneuses devient titulaire d'un à trois certificats. Ils sont 15 de la promotion 1948 et 10 de la promotion 1958 du Lycée du Parc ; 12 de la promotion 1948 et 10 de la promotion 1956 du Lycée de jeunes filles dans ce cas. Quelques-un-e-s obtiennent une licence alors qu'ils / elles étudient encore en khâgne. Ces licencié-e-s sont généralement les élèves effectuant plusieurs années de préparation.

Nombre de CES obtenus par les khâgneux du Lycée du Parc (promotion 1948 et 1958) selon le nombre d'années passées en Première supérieure[20]

| | Promotion 1948 | | | Promotion 1958 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 0 CES | 1-2 CES | 3-4 CES | 0 CES | 1-2 CES | 3-4 CES |
| 1 année | 4 | 7 | - | 2 | 3 | - |
| 2 années | - | 6 | - | - | 5 | 4 |
| 3 années | - | - | 3 | - | - | 2 |

Les élèves du Lycée du Parc effectuant une ou deux années de khâgne obtiennent majoritairement un à deux certificats de licence. Ils sont 13 dans ce cas de la promotion 1948 et 8 de la promotion 1958. Les khâgneux devenant licenciés ont, quant à eux, effectué deux ou trois années de khâgne. Par exemple, Francisque B. effectue quatre ans de classe

[19] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W346-2400W823 / Registres des PV des CES, 1940-1963.
[20] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Gestion des élèves, Tableaux des élèves de premières supérieures, 1T2506 / Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W346-2400W823 / Registres des PV des CES, 1940-1963.

préparatoire. Il obtient parallèlement le CELG en juin 1959, à la fin de son année d'hypokhâgne, en juin 1960, les CES d'études grecques et d'études latines, en octobre 1961, ceux de littérature française et d'histoire ancienne. Il obtient donc une licence libre avant même de quitter la khâgne.

Les khâgneuses du Lycée de jeunes filles présentent des profils identiques.

Nombre de CES obtenus par les khâgneux du Lycée du Parc (promotion 1948 et 1958)
selon le nombre d'années passées en Première supérieure[21]

| | Promotion 1948 | | | Promotions 1956 | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 0 CES | 1-2 CES | 3-4 CES | 0 CES | 1-2 CES | 3-4 CES |
| 1 année | 2 | 6 | - | 2 | 3 | - |
| 2 années | 1 | 2 | 5 | - | 3 | 2 |

Comme les garçons du Lycée du Parc, les filles effectuant deux années de khâgne obtiennent généralement un ou deux certificats. Elles sont 6 de 1948 et 3 de 1956 à présenter ce profil. Celles effectuant deux années obtiennent trois à quatre CES et donc deviennent également licenciées. C'est particulièrement vrai concernant les élèves de la promotion 1948 dont 5 élèves sont dans ce cas.

Ainsi, les khâgneux du Lycée du Parc et les khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon obtiennent des Certificats d'Études Supérieures pendant leurs années de khâgne. Au sortir de la classe préparatoire, qu'ils / elles soient reçu-e-s ou non, ils / elles poursuivent des études en faculté pour obtenir une licence.

### *B. Devenir licencié-e-s*

Le tableau suivant répartit les élèves des classes préparatoires littéraires de Lyon selon la licence obtenue.

[21] AD du Rhône, Fonds du Lycée Édouard Herriot, Livres de classes, non classé / Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W365-2400W823 / Registres des PV des CES, 1940-1963.

Répartition des khâgneux du Lycée du Parc et des khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon
selon la licence obtenue, promotions 1948 et 1956 / 1958[22]

| | Lycée du Parc | | Lycée de jeunes filles | |
|---|---|---|---|---|
| | 1948 | 1958 | 1948 | 1956 |
| Lettres classiques | 15 | 8 | 13 | 12 |
| Lettres modernes | - | 2 | - | - |
| Histoire | 8 | 1 | - | 4 |
| Géographie | - | - | - | - |
| Langues vivantes | 6 | 8 | 7 | 3 |
| Philosophie | 1 | 2 | 1 | - |
| Droit | 1 | - | - | - |
| Histoire de l'Art | - | - | 1 | 1 |
| Libre | - | 4 | - | - |
| Ignoré | 8 | 13 | 13 | 8 |
| Total | 39 | 38 | 35 | 28 |

Comme dans la première partie de l'étude, des précautions doivent être prises quant à l'interprétation des chiffres du tableau devant le nombre important de parcours non indiqué. Néanmoins, une lecture globale permet de constater que les grandes orientations observées dans l'entre-deux-guerres demeurent. La quasi-totalité des diplômé-e-s repéré-e-s sont des licencié-e-s d'enseignement : 30 sur 31 khâgneux du Lycée du Parc de 1948 et 21 sur 25 de 1958 ; 21 khâgneuses sur 22 du Lycée de jeunes filles de Lyon de 1948 et 19 sur 20 de 1956. Ensuite, autour d'un tiers des khâgneux et des khâgneuses obtiennent une licence de lettres classiques. Les élèves du Lycée du Parc de la promotion 1958 semblent moins engagés dans cette voie puisque seuls 8 acquièrent ce diplôme. Néanmoins, parallèlement 4 garçons obtiennent une licence libre. Ces diplômés, mêlant plusieurs Certificats d'Études Supérieures, se rapprochent des licenciés de lettres classiques puisque tous obtiennent les CES d'études latines, d'études grecques et de littérature française. Le dernier CES de grammaire et philologie nécessaire à l'obtention de la licence d'enseignement est remplacé par le certificat d'histoire ancienne et ses épreuves spécifiques.

Épreuves du Certificat d'Études Supérieures d'histoire ancienne[23]

| ***Épreuves écrites*** | ***Épreuves orales*** |
|---|---|
| -Composition sur un sujet d'histoire grecque ou romaine.<br>-Traduction et commentaire d'un texte grec ou latin (au choix du candidat) tiré des sources principales des questions inscrites au programme.<br>-Épreuve pratique (épigraphie, archéologie classique ou gallo-romaine, égyptologie...au choix du candidat) | -Interrogation sur l'histoire générale de la période.<br>-Interrogation sur une question inscrite au programme, d'une part, en histoire ancienne de l'Orient, d'autre part, d'histoire grecque et romaine. |

Le CES d'histoire ancienne regroupe des épreuves portant sur l'histoire grecque et romaine mais également une épreuve de traduction et de commentaire dans une langue

[22] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W346-2400W823 / Enquête par questionnaires.
[23] INRP, *Annuaire de la Faculté de lettres de Lyon*, 1950-1951.

morte ; disciplines faisant également l'objet de certificats spécifiques à la licence de lettres classiques. Dès lors, les élèves ne souhaitant pas se présenter au CES de grammaire et philologie peuvent obtenir une licence libre en composant sur des épreuves du CES d'histoire ancienne. En contrepartie, ils / elles ne peuvent pas bénéficier des avantages d'une licence d'enseignement. En revanche, rien ne les empêche de s'inscrire par la suite en vue d'un Diplôme d'Études Supérieures, leur permettant de se présenter à une agrégation.

Concernant les autres disciplines, entre 1 élève sur 5 et 1 élève sur 6 deviennent licencié-e-s de langues vivantes alors que l'histoire est choisie par 7 khâgneux de la promotion 1948 et 4 khâgneuses de la promotion 1956. Le diplôme de philosophie reste peu préparé. Quelques élèves deviennent double licencié-e-s mais leur nombre reste marginal, de l'ordre de 1 ou 2 selon les promotions à l'instar de Jean M. Cet élève n'effectue qu'une année d'hypokhâgne en 1948-1949, année pendant laquelle il prépare et obtient le Certificat d'Études Littéraires Générales. Il poursuit alors ses études à la Faculté de lettre de Lyon où il obtient les CES de philologie anglaise et d'études pratiques d'anglais en juin 1950 et le certificat de littérature anglaise en novembre 1952. La nouvelle organisation des licences de langues étrangères lui permet de devenir licencié d'anglais en obtenant le CES de philologie espagnole en novembre 1952. Ce dernier certificat lui ouvre également la voie de la licence d'espagnol ; grade qu'il obtient après ses succès aux CES d'études pratiques d'espagnol la même année et de littérature espagnole en novembre 1953.

Cas Jean M. - CES nécessaires à l'obtention des licences d'anglais et d'espagnol en 1953[24]

| **Licence anglais** | **Licence espagnol** |
|---|---|
| **-Philologie anglaise**[25] *(1er CES obtenu)*<br>-Études pratiques d'anglais *(2e CES obtenu)*<br>-Littérature anglaise *(3e CES obtenu)*<br>**-Philologie espagnole** | **-Philologie espagnole** *(4e CES obtenu)*<br>-Études pratiques d'espagnol *(5e CES obtenu)*<br>-Littérature espagnole *(6e CES obtenu)*<br>**-Philologie anglaise**<br>**ou Littérature anglais** |

Jean M. obtient deux licences d'enseignement de lettres étrangères en n'obtenant que six CES. Ce système de certificat commun est également utilisé par Jean-François A. qui devient licencié d'allemand et de lettres modernes. Durant ses trois années de classe préparatoire de 1961 à 1964, cet élève connaît le succès au CELG et au certificat d'études pratiques d'allemand. Reçu au concours de l'ENS Saint-Cloud en 1964, il obtient à la Sorbonne les CES de philologie allemande, de littérature allemande et littérature française, ce

[24] INRP, *Annuaire de la Faculté de lettres de Lyon*, 1953-1954.
[25] En gras, CES communs aux deux licences.

qui lui confère la licence d'allemand en juin 1966. L'année suivante, en obtenant le certificat de grammaire et philologie, il devient également licencié de lettres modernes.

Au-delà des licences d'enseignement, 2 anciennes élèves du Lycée de jeunes filles obtiennent une licence d'histoire de l'art et archéologie et 1 ancien khâgneux du Lycée du Parc, une licence de droit. Jean K. obtient le CELG en fin d'hypokhâgne. Tout en préparant le concours d'entrée à HEC l'année suivante, il s'inscrit au CES d'études pratiques d'espagnol, certificat auquel il renonce quand il intègre l'école des Hautes Études Commerciales en 1951 l'obligeant à se réorienter vers une licence de droit.

Si cet élève est le seul à devenir licencié dans cette discipline, 3 autres khâgneux du Parc de 1948 et 6 de 1958 suivent également les cours d'une faculté de droit. C'est aussi le cas de 1 khâgneuse du Lycée de jeunes filles de 1948 et de 2 de 1956. Ces inscriptions concernent la plupart du temps des élèves effectuant déjà des études littéraires. Henri W., par exemple, après deux années de classes préparatoires au Lycée du Parc, poursuit ses études d'histoire à la Faculté de Lyon à la rentrée 1950. Il s'inscrit également à la faculté de droit. Licencié d'histoire en novembre 1951, il souhaite intégrer l'année suivante l'Institut d'Études Politiques de Lyon. Cet étudiant, en s'inscrivant en droit, met en place une véritable stratégie afin de préparer au mieux son entrée à l'IEP. Cela lui permet également de s'orienter dans une voie qu'il devra, en cas de succès, suivre puisque les élèves intégrant un grand établissement (HEC, Sciences Politiques...) sont fortement invité-e-s à s'inscrire en vue d'une licence de droit pour compléter leur formation. Par exemple, après une année d'hypokhâgne en 1958-1959, Gérard F. demande le transfert de son dossier universitaire à Paris. Dans un courrier adressé à la secrétaire de la Faculté de lettres de Lyon, il indique : « *Je compte entrer comme étudiant à l'École des langues orientales modernes, rue de Lille, à Paris. [...] Vous comprendrez, Madame, que je ne peux être étudiant dans cette École à Paris et à la fois préparer une licence de droit à Lyon. Je tiens à préparer, comme cela nous est fortement conseillé à l'Institut, une licence de droit parallèlement à ma scolarité à l'Institut des langues orientales modernes* »[26].

Nous venons de le constater : bien que quelques khâgneux-ses préparent des licences de droit, les licences d'enseignement restent les principaux grades préparés. Certain-e-s obtiennent même deux diplômes. La plupart obtiennent alors de brillants résultats.

[26] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W534.

Un premier tableau concerne les mentions obtenues par l'ensemble des étudiant-e-s de la Faculté de lettres de Lyon aux CES de la licence lettres classiques entre 1947 et 1951.

Mentions obtenues par les étudiant-e-s de la Faculté de lettres de Lyon reçu-e-s aux CES de la licence lettres classiques entre 1947 et 1951[27]

| | P | AB | B | TB | Total |
|---|---|---|---|---|---|
| Études grecques | 78 | 51 | 4 | - | 133 |
| Études latines | 146 | 27 | 1 | - | 174 |
| Littérature française | 154 | 91 | 20 | 2 | 267 |
| Grammaire et Philologie | 55 | 40 | 21 | 1 | 117 |

Quel que soit le certificat considéré, la majorité des étudiant-e-s n'obtient pas de mention. C'est le cas de la moitié des reçu-e-s aux CES d'études grecques, de littérature française et de grammaire et philologie et de 83,9% des reçu-e-s au CES d'études latines. Les mentions *assez bien* sont distribuées en moyenne à un tiers des élèves (excepté pour le certificat d'études latines). Comment les khâgneux et les khâgneuses de Lyon des promotions 1948 se situent-ils / elles parmi les reçu-e-s aux différents certificats de la licence lettres classiques ?

Répartition des anciens khâgneux du Lycée du Parc (hors admis ENS) et des anciennes khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon (hors admises ENS) selon la mention obtenue aux CES à la Faculté de lettres de Lyon promotions 1948[28]

| | Khâgneux Lycée du Parc - 1948 | | | | | Khâgneuses Lycée jeunes filles - 1948 | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | P | AB | B | TB | Total | P | AB | B | TB | Total |
| Études grecques | 3 | 6 | - | - | 9 | 3 | 8 | - | - | 11 |
| Études latines | 9 | 2 | - | - | 11 | 10 | 3 | - | - | 13 |
| Littérature française | 4 | 5 | 2 | - | 11 | 6 | 5 | 1 | - | 12 |
| Grammaire et Philologie | 4 | 1 | 1 | - | 6 | 5 | 4 | 1 | - | 10 |

Les élèves des classes préparatoires littéraires obtiennent globalement de bons résultats aux certificats auxquels ils / elles se présentent. Les deux tiers des khâgneux et des khâgneuses sont reçu-e-s au CES d'études grecques avec la mention *assez bien*. Des résultats analogues s'observent en littérature française. En revanche, ils / elles ne semblent pas particulièrement se distinguer du reste des étudiant-e-s en études latines et en grammaire et philologie. Toutefois, certain-e-s, bien que reçu-e-s sans mention, occupent des places d'honneur. Tous et toutes se positionnent dans la première moitié des classements, certain-e-s même dans le premier quart. Par exemple en juin 1950[29], 55 candidat-e-s se présentent à la session d'études latines, 26 y sont reçu-e-s. Parmi eux / elles, on compte 12 élèves des classes préparatoires littéraires dont les 4 premier-e-s. De même, 50 candidat-e-s se présentent au

[27] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Registres des PV des CES, 2400W176-2400W202.
[28] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W346-2400W823 / Registres des PV des CES, 2400W193-2400W202.
[29] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Registres des PV des CES, 2400W193-2400W195.

CES d'études grecques en juin 1950 dont 21 sont reçu-e-s. On compte alors 6 élèves des khâgnes lyonnaises classé-e-s 2e, 3e, 5e, 6e, 10e et 15e. À la session suivante, en octobre 1950[30], 19 étudiant-e-s sont reçu-e-s sur 32 candidat-e-s dont 10 khâgneux-ses, classé-e-s 1er, 3e, 4e, 5e, deux 7e ex aequo, 10e, 12e, 15e et 16e.

Les élèves des classes préparatoires littéraires de Lyon, après avoir obtenu le CELG, préparent des Certificats d'Études Supérieures. La grande majorité obtient par la suite des licences d'enseignement avec, pour certain-e-s, de brillants résultats, avant de préparer un Diplôme d'Études Supérieures.

## 3. Les diplômé-e-s d'études supérieures

A l'instar du régime des licences, aucune modification majeure n'est apportée à l'organisation des Diplômes d'Études Supérieures avant 1966. Les aspirant-e-s à un DES continuent de préparer un mémoire et à se présenter à des épreuves spécifiques à chaque discipline. Seul le DES d'histoire et géographie est scindé en deux, entre une option histoire et une option géographie. Les étudiant-e-s affrontent alors des épreuves spécifiques.

Épreuves du DES d'histoire et du DES de géographie en 1946[31]

| DES histoire | DES géographie |
|---|---|
| 1. Composition et discussion d'un mémoire d'histoire dont le sujet aura été choisi par le candidat et agréé par la faculté ;<br>2. Discussion d'une question d'histoire indiquée au candidat trois mois à l'avance et choisie dans une des périodes de l'histoire autres que celle à laquelle appartiendra le sujet du mémoire,<br>3. Interrogation sur la géographie générale. | 1. Composition et discussion d'un mémoire de géographie dont le sujet aura été choisi par le candidat et agréé par la faculté ;<br>2. Discussion d'une question de géographie indiquée au candidat trois mois à l'avance et choisie dans une des parties de la géographie autres que celle à laquelle appartiendra le sujet du mémoire. |

Les deux diplômes nécessitent l'élaboration d'un mémoire, résultat d'un travail de recherche. Le premier DES comporte deux épreuves, dont une de géographie, alors que le second ne propose pas d'épreuve d'histoire.

Nouvelle venue, la licence de lettres modernes donne accès au DES de lettres modernes.

[30] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Registres des PV des CES, 2400W196-197.
[31] INRP, *Annuaire de la Faculté de lettres de Lyon*, 1946-1947.

Épreuves du DES de lettres modernes en 1948[32]

| |
|---|
| 1. Composition et discussion d'un mémoire écrit sur une question concernant l'un des trois textes ou sujets spécifiés ci-dessous (2e) ou la matière à option indiquée ci-dessous (3e) et dont le sujet aura été choisi par le candidat et agréé par la faculté.<br>2. Explication grammaticale et littéraire ou interrogation approfondie sur une partie des trois textes étendus ou de sujets spéciaux choisis par le candidat et agréés par la faculté et portant sur :<br>-Le français ancien (jusqu'en 1600)<br>-Le français moderne (de 1600 à nos jours)<br>Une langue ancienne ou moderne enseignée à la faculté et dont la connaissance est attestée par un Certificat d'Études Supérieures.<br>3. Interrogation ou exercice sur une matière choisie par le candidat parmi les diverses parties de la philosophie (paléographie, bibliographie, institutions grecques et romaines, archéologie, grammaires des langues classiques, grammaire comparée, histoire littéraire, histoire de la langue française...) et ne faisant pas double emploi avec l'un des sujets choisis en vue des épreuves précédentes. |

L'organisation du Diplôme d'Études Supérieures de lettres modernes se rapproche de celle du DES de lettres classiques. Au-delà de la rédaction d'un mémoire, les aspirant-e-s doivent composer sur une explication grammaticale et littéraire de trois textes anciens ou modernes. Seules les disciplines diffèrent puisque les candidat-e-s de lettres classiques composent, eux / elles, sur trois textes : en grec, en latin et en français. Enfin, la dernière épreuve optionnelle est commune aux deux diplômes.

Dernière modification : la création en 1948 d'un Diplôme d'Études Supérieures d'histoire de l'art et archéologie ouvert aux étudiant-e-s ayant obtenu une licence libre avec les certificats d'histoire de l'art antique, d'histoire de l'art du moyen âge, d'histoire de l'art moderne et un dernier CES optionnel[33]. Ce dernier certificat n'est pas exigé des candidat-e-s titulaires d'une licence d'enseignement de lettres classiques ou d'histoire. Les diplômé-e-s d'art et d'archéologie sont dispensé-e-s de la composition et de la discussion d'un mémoire en vue des DES d'histoire ou de lettres classiques et peuvent bénéficier du double titre de DES s'ils / elles réussissent les autres épreuves.

À la Faculté de lettres de Lyon, les étudiant-e-s préparant un Diplôme d'Études Supérieures, bien que statistiquement en hausse par rapport à l'entre-deux-guerres, demeurent minoritaires.

[32] INRP, *Annuaire de la Faculté de lettres de Lyon*, 1948-1949.
[33] Au choix : ésthétique, éthnologie, égyptologie, études indiennes, civilisation de l'Extrême-orient, antiquités nationales, histoire et archéologie de la Syrie et de la Phénicie (périodes gréco-romaine et byzantine), histoire de l'Orient arabe.

Part des candidat-e-s aux DES de la Faculté de lettres de Lyon entre 1954 et 1960[34]

| Types d'inscription | 1954-1955 | 1955-1956 | 1956-1957 | 1957-1958 | 1958-1959 | 1959-1960 | 1960-1961 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| CES licence | 1269 | 1323 | 1464 | 1588 | 1768 | 1873 | 2163 |
| DES | 147 | 135 | 180 | 114 | 185 | 199 | 208 |
| Total | 1416 | 1458 | 1644 | 1702 | 1953 | 2072 | 2371 |
| Part DES | 10,4% | 9,3% | 10,9% | 6,7% | 9,5% | 9,6% | 8,8% |

Si l'on considère uniquement les étudiant-e-s inscrit-e-s en vue de CES et de DES entre 1954 et 1960, 1 élève sur 10 en moyenne prépare un Diplôme d'Études Supérieures. Ce premier tableau permet de situer les khâgneux et les khâgneuses des lycées lyonnais.

Répartition des khâgneux du Lycée du Parc et des khâgneuses du Lycée de jeunes filles, devenu-e-s licencié-e-s, selon leur inscription en DES[35]

| | Khâgneux du Lycée du Parc | | Khâgneuses du Lycée de jeunes filles | |
|---|---|---|---|---|
| | 1948 | 1958 | 1948 | 1956 |
| DES lettres classiques | 9 | 10 | 9 | 11 |
| DES lettres modernes | - | 2 | - | - |
| DES langues vivantes | 6 | 7 | 5 | 2 |
| DES histoire | 7 | 1 | - | 4 |
| DES géographie | 1 | - | - | - |
| DES Philosophie | 3 | 1 | 1 | - |
| Total | 26 | 21 | 15 | 17 |
| Total licencié-e-s | 31 | 25 | 22 | 21 |

En moyenne, 8 étudiant-e-s sur 10, ancien-ne-s élèves des classes préparatoires littéraires de Lyon devenu-e-s licencié-e-s, s'inscrivent en vue d'obtenir un Diplôme d'Études Supérieures. Les autres élèves ne préparant pas de DES présentent deux profils : soit ils / elles s'orientent vers un certificat d'aptitude à l'enseignement dès la fin de la licence, soit ils / elles étudient dans des filières en dehors des licences d'enseignement comme le droit. Quoi qu'il en soit, la part des anciens élèves des khâgnes poursuivant en DES demeure bien supérieure à celle constatée à la Faculté de lettres de Lyon.

En considérant les diplômes attribués, les chiffres sont éloquents. En lettres classiques par exemple, 42% des DES délivrés par la Faculté de lettres de Lyon entre 1941 et 1950, 48% entre 1951 et 1960 et 57,3% entre 1961 et 1967[36] concernent des ancien-ne-s élèves des classes préparatoires lyonnaises. Il est vrai que les lettres classiques restent la discipline majoritairement empruntée. Ainsi, concernant la promotion 1958, 6 licenciés sur 10 et 11 licenciées sur 12 de lettres classiques, poursuivent en DES. De plus, les 4 étudiants, anciens élèves du Lycée du Parc, obtenant une licence dite « libre », continuent également leurs études dans cette voie. Les autres disciplines regroupent aussi de nombreux-ses

[34] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Rapports annuels du doyen sur la vie et les activités de la Faculté des Lettres, 2400W336.
[35] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W346-2400W823 / Registres des DES, 4480W41-52 / Enquête par questionnaire.
[36] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Registres des DES, 4480W47-4480W48.

aspirant-e-s à un diplôme : 7 licenciés sur 8 et 2 licenciées sur 3 de langues vivantes sont dans ce cas, tout comme la quasi-totalité des licencié-e-s d'histoire.

La grande majorité des ancien-ne-s khâgneux-ses s'inscrivant en DES connait le succès par la suite. Les normaliens et les normaliennes obtiennent tous et toutes un Diplôme d'Études Supérieures. Rien de bien surprenant puisqu'ils / elles se destinent aux concours de l'agrégation. Concernant les étudiant-e-s aux cursus universitaires, seul-e-s 4 garçons (1 en anglais, 1 en lettres classiques, 2 en histoire) et 1 fille (en anglais) de la promotion 1948 ; 1 garçon de la promotion 1958 (en allemand) et 2 filles de la promotion 1956 (en anglais et en lettres classiques) n'obtiennent pas le DES qu'ils / elles préparent. Cependant, ce constat demande à être relativisé et ne reflète pas une supériorité marquée sur le reste des étudiant-e-s. En effet, une étude au niveau de la Faculté de lettres de Lyon montre que les taux de réussite des ancien-ne-s khâgneux-ses ne se distinguent pas des autres étudiant-e-s puisque la plupart de ceux / celles préparant un DES l'obtiennent par la suite.

Ces diplômes sont majoritairement attribués avec mention comme, par exemple, en lettres classiques.

Mention attribuée au DES de lettres classiques par la Faculté de lettres de Lyon[37]

| | Passable | Assez bien | Bien | Très bien |
|---|---|---|---|---|
| 1951-1960 | 11,2% | 35,6% | 42,4% | 10,7% |
| 1961-1967 | 1,6% | 16,5% | 57,5% | 24,4% |

Entre 1951 et 1960, 88,7% des étudiant-e-s obtiennent un DES lettres classiques avec mention : 35,6% avec la mention *assez bien*, 42,4% avec la mention *bien* et 10,7% avec la mention *très bien.* Cette situation est davantage marquée sur la période 1961-1967 où 98,4% des étudiant-e-s sont reçu-e-s au DES avec mention ; 81,9% avec mention *bien* ou *très bien*. Dans les autres disciplines, les mêmes constats peuvent être portés : en lettres modernes[38], en philosophie[39] et en histoire-géographie[40], 9 étudiant-e-s sur 10 obtiennent le DES avec mention. Ils / elles sont un peu moins nombreux-ses en langues vivantes[41], de l'ordre de 80%.

Les lacunes des archives ne permettent qu'une étude partielle des résultats des ancien-ne-s khâgneux-ses. Cependant, les parcours rencontrés ne semblent pas se démarquer

[37] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Registres des DES, 4480W47-1180W48.
[38] Entre 1953 et 1967.
[39] Entre 1964 et 1967.
[40] Entre 1949 et 1965.
[41] Entre 1962 et 1967.

de l'ensemble des étudiant-e-s. Par exemple, sur les 9 filles diplômées de lettres classiques (promotion 1948), 5 obtiennent une mention *bien*, 2 une mention *assez bien* et 2 n'obtiennent pas de mention. De même, sur les 11 diplômées de lettres classiques (promotion 1956), 2 obtiennent une mention *très bien*, 8 une mention *bien* et 1, une mention *assez bien*. Des résultats similaires s'observent en histoire : sur les 10 ancien-ne-s khâgneux-ses obtenant le DES, la moitié se voit attribuer une mention *très bien*, 3 une mention *bien* et 2 une mention *assez bien*. Un ancien élève du Lycée du Parc se distingue. Gérard S., après des études au Lycée du Puy, rejoint la classe d'hypokhâgne du Lycée du Parc en 1958. Dès 1959, il intègre la préparation à l'ENS de Saint-Cloud au Lycée Fauriel de Saint-Etienne. Après deux échecs au concours, il poursuit ses études d'histoire entamées à la Faculté de lettres de Lyon. Licencié en juin 1963, il réalise un travail de recherche sous la direction de Pierre Léon sur *Les campagnes du Velay au début du XVIII^e^ siècle*. Il obtient en juin 1964 son Diplôme d'Études Supérieures avec une moyenne de 16/20, ce qui lui octroie d'une mention *très bien*. Cet élève se démarque particulièrement par la qualité de son mémoire, sanctionné d'une note de 17/20, et qui donne lieu à une publication.

Les anciens élèves des classes préparatoires littéraires lyonnaises, qu'ils / elles soient reçu-e-s ou non à une ENS, poursuivent des études en faculté. La grande majorité, après avoir obtenu propédeutique en hypokhâgne, s'oriente en vue d'obtenir une licence d'enseignement puis un Diplôme d'Études Supérieures. Aucun bouleversement majeur n'intervient dans l'orientation des ancien-ne-s khâgneux-ses avant 1966 et la réforme Fouchet qui réorganise les cycles de l'enseignement supérieur.

## II. La réforme Fouchet et la nouvelle organisation des cycles universitaires

L'Article 1 du décret du 22 juin 1966[42] pose les nouvelles bases de l'organisation des cycles de l'enseignement universitaire : « *Le premier cycle d'enseignement dans les facultés de lettres et sciences humaines est un cycle de formation fondamentale sanctionné par un Diplôme Universitaire d'Études Littéraires […] Le deuxième cycle est un cycle de formation approfondie, sanctionné soit par une licence, soit par une maîtrise* ». Le Certificat d'Études Littéraires Générales, qui assurait la formation littéraire nécessaire à tous les étudiants et

[42] *Journal Officiel* du 22 juin 1966.

toutes les étudiantes intégrant une faculté des lettres, est remplacé par un nouveau diplôme : le Diplôme Universitaire d'Études Littéraires.

## 1. La mise en place du Diplôme Universitaire d'Études Littéraires (DUEL)

Première modification majeure : le Diplôme Universitaire d'Études Littéraires est préparé en deux ans alors que seule une année de propédeutique était auparavant suivie. Chaque année est sanctionnée par un examen dont la réussite conditionne le passage dans le niveau supérieur. L'article 8 du décret du 22 juin 1966 limite à trois le nombre d'inscriptions, « *à savoir deux en première année et une en deuxième année ou une en première année et deux en deuxième année* ». Seul-e-s les étudiant-e-s salarié-e-s peuvent être autorisé-e-s à préparer en deux ans chacun des examens de première et de deuxième année.

Pendant les deux années de préparation au DUEL, les étudiant-e-s suivent des cours théoriques et des travaux dirigés. L'assiduité est obligatoire pour pouvoir se présenter à l'examen. Cependant, l'article 3 du décret stipule que des dérogations peuvent être accordées aux élèves poursuivant des études dans un autre établissement ou justifiant de motifs exceptionnels. Par exemple, la Faculté des lettres et des sciences humaines de Lyon prévoit six cas de dispenses d'assiduité à savoir un travail professionnel accaparant, une longue maladie, une maternité, le service militaire, un grand éloignement de Lyon, des études assidues dans un institut, une faculté, une école ou une classe préparatoire.

Les khâgneux et les khâgneuses font partie de cette dernière catégorie de candidat-e-s. Tous et toutes sollicitent des dispenses d'assiduité qui leur sont accordées par le doyen de la Faculté de lettres et de sciences humaines de Lyon. Les élèves des khâgnes ont alors deux possibilités : ils / elles peuvent se présenter à l'examen terminal du DUEL ou demander à être jugé-e-s sur dossier, avec éventuellement un examen de contrôle, et demander l'équivalence sur les matières pour lesquelles ils / elles reçoivent un enseignement correspondant. Cette dernière disposition est facilitée par l'organisation des enseignements conduisant au DUEL en unités de valeur par l'application des arrêtés du 31 juillet 1969[43] et du 19 mars 1970[44]. Les demandes d'équivalence peuvent alors concerner uniquement certaines d'entre elles.

[43] *Bulletin Officiel* du 18 septembre 1969.
[44] *Bulletin Officiel* du 14 mai 1970.

Un régime spécial est également réservé aux admissibles aux ENS de la rue d'Ulm, de Sèvres, de Fontenay ou de Saint-Cloud qui bénéficient automatiquement de l'équivalence du DUEL (Article 5 du Décret du 22 juin 1966). De plus, par décision ministérielle, sur proposition de l'assemblée d'une faculté des lettres et sciences humaines, et après avis du conseil de l'enseignement supérieur ou de sa section permanente, l'équivalence de l'examen de première année en vue du DUEL peut être accordée, sur justification de leurs études, aux candidat-e-s ayant accompli au moins deux années complètes dans une classe préparatoire au concours d'entrée aux ENS.

Le tableau suivant répartit les ancien-ne-s khâgneux-ses lyonnais-es selon les modalités d'obtention du DUEL.

Répartition des khâgneux du Lycée du Parc et des khâgneuses du Lycée de jeunes filles selon la discipline du DUEL obtenu[45]

| DUEL | 40 khâgneux - 1967 | 64 khâgneuses - 1967 |
|---|---|---|
| Sans équivalence | 12 | 29 |
| Équivalence partielle | 7 | 12 |
| Équivalence par admissibilité | 12 | 19 |
| Ignoré | 9 | 4 |

Tout d'abord, 12 khâgneux du Lycée du Parc et 29 khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon obtiennent le DUEL sans bénéficier d'équivalences. Il s'agit des élèves n'effectuant qu'une seule année de classe préparatoire qui, après avoir passé avec succès l'examen de première année en fin d'hypokhâgne, poursuivent des études en faculté. Ensuite, près d'un tiers des élèves des deux lycées obtient le DUEL par équivalence suite à l'admissibilité à un concours d'entrée à une ENS. Dans les faits, cette équivalence ne concerne généralement que la deuxième année du diplôme puisque les étudiant-e-s des classes préparatoires littéraires ont déjà obtenu la première partie. Par exemple, Daniel B. obtient la première année du DUEL de lettres classiques en octobre 1968, mention *assez bien*, avant que l'admissibilité à Ulm l'année suivante lui confère l'équivalence du diplôme.

Ces équivalences ne concernent pas uniquement les admissibles aux concours des ENS. Bien que deux années de classes préparatoires permettent de solliciter la dispense de la première année, quelques khâgneux-ses obtiennent l'équivalence totale du Diplôme d'Études Littéraires Générales. Christian V. effectue deux années de khâgne au Lycée du Parc. Après un échec au concours de la rue d'Ulm, il sollicite en juin 1969 l'équivalence du DUEL d'histoire : « *J'ai l'honneur de solliciter une équivalence des deux premières années de DUEL en histoire, en raison du fait que j'ai suivi avec régularité les cours de Lettres supérieures en 1967-1968 et ceux de Première supérieure en 1968-1969, notamment ceux d'histoire et de*

[45] Dossiers d'étudiant-e-s non versés, conservés à l'Université Lyon 2.

*géographie inhérents à la section « histoire » de Première supérieure, au Lycée du Parc* »[46]. Ses professeurs d'histoire de khâgne le soutiennent dans ses démarches, notamment Alfred Rambaud : « *M. Christian V. est un étudiant consciencieux, travailleur, réfléchi. Les résultats qu'il a obtenus dans ses compositions, dans ses travaux écrits et dans ses interrogations orales, sont très satisfaisants et doivent lui permettre d'acquérir l'équivalence des deux premières années du DUEL en histoire* ». En 1967-1968, Christian V. obtient 10/20 à la composition du premier trimestre, 13/20 à celle du second et 15/20 au devoir. En 1968-1969, il atteint la moyenne aux interrogations d'histoire contemporaine avec des notes de 10 et 11/20, résultats identiques aux deux concours blancs. De même, M. Mennerat, professeur d'histoire ancienne, médiévale et du XVI^e^ siècle, indique : « *Je certifie que M. Christian V. a suivi avec régularité les cours de l'année 1968-1969 de préparation au concours de Normale Supérieure, et qu'après une certaine période d'adaptation, il a réussi dans les différentes matières enseignées à obtenir une honorable moyenne. Avec le courage dont il a fait preuve, il mérite d'obtenir les deux années du DUEL d'histoire* ». Les notes dans ces matières sont un peu moins bonnes puisqu'il obtient aux deux concours blancs des notes respectives de 6/20 et 10/20. Néanmoins, devant l'ensemble de ses résultats, et sans être admissible au concours d'entrée à l'ENS, cet élève bénéficie d'une équivalence du DUEL d'histoire. Cet exemple apparait exceptionnel. Les khâgneux-ses non admissibles bénéficient bien davantage d'équivalences partielles, portant sur des unités de valeur, voire de l'ensemble de la première année comme le prévoit la législation. Ils sont 7 khâgneux du Lycée du Parc et 12 khâgneuses du Lycée de jeunes filles des promotions 1967 à connaître cette situation. Brigitte B. demande à bénéficier de l'équivalence des unités de grec et de latin en juin 1969. Son relevé de notes joint à sa demande comporte des résultats exemplaires.

Notes obtenues par Brigitte B. aux concours blancs et au concours de l'ENS de 1969[47]

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| ***Notes*** | | | | |
| | ***Latin*** | *1^er^ concours blanc* | *version 13* | *thème 13* |
| | | *2^e^ concours blanc* | *version 10* | *thème 13,5* |
| | | *Concours Sèvres* | *version 10* | *thème 18* |
| | ***Grec*** | *1^er^ concours blanc* | *10,5* | |
| | | *2^e^ concours blanc* | *14,5* | |
| | | *Concours Sèvres* | *11,75* | |
| *Appréciations : Étudiante très douée pour les langues mortes et qui a fourni un travail très intéressant.* | | | | |

[46] *Ibid.*
[47] *Ibidem.*

La Faculté des lettres et des sciences humaines de Lyon confère à cette étudiante les équivalences de grec (explication – littérature – civilisation) et de latin (thème – explication – littérature – civilisation). Elle doit alors satisfaire une épreuve de thème grec pour devenir titulaire du DUEL. Élisabeth C., quant à elle, après une année d'hypokhâgne, rejoint la préparation à l'ENS de Fontenay du Lycée de jeunes filles de Lyon à la rentrée 1968. Non admissible au concours de 1969, elle obtient l'équivalence de la première année du DUEL et de deux valeurs de littérature française classique de deuxième année. Elle s'inscrit alors en licence tout en préparant un élément d'ancien français du premier cycle.

Ce système d'équivalences est rendu possible par la similitude des disciplines enseignées aussi bien dans les khâgnes que dans les facultés de lettres. Le décret du 22 juin 1966 prévoit neuf sections du DUEL dont six sont liées aux licences d'enseignement : lettres classiques, lettres modernes, langues vivantes étrangères, histoire, géographie, philosophie, histoire de l'art et archéologie, psychologie et sociologie. Le premier cycle universitaire se spécialise ainsi dès la première année, ce qui rompt avec l'ancienne organisation des facultés de lettres dont propédeutique dispensait un enseignement littéraire général à chaque étudiant-e, quelle que soit la licence envisagée par la suite.

Le tableau suivant présente les DUEL obtenus par les ancien-ne-s khâgneux-ses de Lyon selon la discipline choisie.

Répartition des khâgneux du Lycée du Parc et des khâgneuses du Lycée de jeunes filles selon le DUEL obtenu[48]

| DUEL | 40 khâgneux - 1967 | 64 khâgneuses - 1967 |
|---|---|---|
| Lettres classiques | 12 | 26 |
| Lettres modernes | 7 | 14 |
| Langues vivantes | 6 | 11 |
| Histoire | 4 | 5 |
| Géographie | - | - |
| Philosophie | 1 | 3 |
| Histoire de l'art et archéologie | - | - |
| Psychologie | - | 1 |
| Sociologie | 1 | - |
| Ignoré | 9 | 4 |

Trois quarts des khâgneux du Parc et 9 khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon sur 10 obtiennent un DUEL dans des disciplines menant à une licence d'enseignement. Seul Claude O. s'oriente en sociologie après avoir préparé sans succès les examens de la première année du DUEL de lettres modernes pendant son année d'hypokhâgne ; seule année qu'il effectue en classe préparatoire. De même, Françoise B. intègre la classe de Lettres supérieures en 1967 pour une seule année, puis poursuit des études à la Faculté de lettres de Lyon où elle

[48] *Ibidem.*

obtient le DUEL de psychologie. Au-delà de ces deux exceptions, la répartition des élèves des classes préparatoires littéraires selon les filières reste dominée par les lettres classiques qui regroupent un tiers des khâgneux du Lycée du Parc et 40,6% des khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon. Les lettres modernes et les langues vivantes sont équitablement empruntées par les un-e-s et les autres, regroupant entre 15 et 20% des élèves des promotions 1967. L'histoire et la philosophie demeurent les disciplines les moins sollicitées. Ainsi, les orientations choisies par les khâgneux-ses en 1967 apparaissent identiques à celles observées les années précédentes. À une exception près : les lettres modernes représentent le deuxième choix d'orientation ; évolution concomitante aux modifications des concours d'entrée aux ENS de la rue d'Ulm et de Sèvres. Enfin, certains parcours sont marqués par l'obtention de deux DUEL. Par exemple, Catherine G. obtient en octobre 1969 celui de lettres modernes puis en 1970 le du DUEL de philosophie par équivalence.

Reste à souligner quelques originalités, notamment les cas de changement de section entre la première et la deuxième année du premier cycle. L'article 6 du décret du 22 juin 1966 organise des passerelles entre les différentes filières. Les candidat-e-s ayant satisfait à l'examen de fin de première année dans la section histoire ou dans la section géographie peuvent s'inscrire en deuxième année dans l'autre section. De même, les candidat-e-s ayant satisfait à l'examen de fin de première année dans les sections philosophie, psychologie ou sociologie peuvent s'inscrire en deuxième année dans l'une des deux autres sections mais doivent subir, en plus des examens traditionnels de deuxième année, une épreuve complémentaire. Enfin, les candidat-e-s ayant satisfait à l'examen de fin de première année dans la section lettres classiques peuvent s'inscrire en deuxième année dans les sections lettres modernes ou langues vivantes étrangères à condition de subir avec succès une épreuve écrite de langue vivante étrangère (une version). Seuls 2 khâgneux du Lycée du Parc et 1 khâgneuse du Lycée de jeunes filles de Lyon effectuent un changement de section. Cela ne concerne que des élèves de lettres classiques rejoignant les lettres modernes en deuxième année.

Si les lettres classiques restent davantage préparées, c'est que le contenu des cours proposé en faculté ne diffère pas sensiblement de celui de la filière classique des khâgnes. Le tableau suivant présente les enseignements théoriques et dirigés à suivre en vue du DUEL de lettres classiques.

Organisation du DUEL de lettres classiques définie en 1966[49]

| Lettres classiques | Enseignement théorique | Enseignement dirigé |
|---|---|---|
| **1ère année** | | |
| ***Français :***<br>-Histoire littéraire sur l'étude de quatre œuvres à partir de 1715<br>-Étude descriptive et normative du français moderne | 3h | 2h |
| ***Latin :***<br>-Explication de textes (quatre œuvres)<br>-Étude descriptive et structurale de la langue | 3h | 2h |
| ***Grec :***<br>-Explication de textes (quatre œuvres)<br>-Étude descriptive et structurale de la langue | 3h | 2h |
| **2e année** | | |
| ***Français :***<br>-Histoire littéraire sur l'étude de quatre œuvres jusqu'en 1715<br>-Étude grammaticale de l'ancien et du moyen français à partir des mêmes œuvres | 3h | 2h |
| ***Latin :***<br>-Explication de textes (trois œuvres)<br>-Histoire littéraire (deux à trois questions) | 3h | 2h |
| ***Grec :***<br>-Explication de textes (trois œuvres)<br>-Histoire littéraire (deux à trois questions) | 3h | 2h |

Chaque année, les étudiant-e-s doivent suivre 15h de cours par semaine, réparties entre des enseignements théoriques (9h) et des enseignements dirigés (6h). La littérature française (dont les cours sont communs avec le DUEL de lettres modernes), le latin et le grec sont répartis équitablement.

Les candidat-e-s au DUEL de lettres classiques se présentent en fin d'année à des examens terminaux, regroupant des épreuves écrites et orales.

[49] INRP, *Annuaire de la Faculté de lettres de Lyon*, 1967.

Épreuves du DUEL de lettres classiques définies en 1966[50]

| DUEL 1ère année | DUEL 2e année |
|---|---|
| **Épreuves écrites**<br><br>***Français :***<br>-Commentaire composé d'un texte ou composition sur le programme d'auteurs (durée : 4h ; Coefficient 1)<br><br>***Latin :***<br>-Version avec quelques lignes de thème d'imitation (durée : 4h ; Coefficient 1)<br><br>***Grec :***<br>-Version avec quelques lignes de thème d'imitation (durée : 4h ; Coefficient 1)<br><br>**Épreuves orales**<br><br>***Français :***<br>-Explication d'un texte du programme avec interrogation d'histoire littéraire (Coefficient 1)<br>-Interrogation de grammaire française (Coefficient 1)<br><br>***Grec et Latin :***<br>-Explication d'un texte du programme (coefficient 2)<br>-Interrogation sur les mécanismes de la langue (Coefficient 2)[51] | **Épreuves écrites**<br><br>***Français :***<br>-Commentaire composé d'un texte ou composition sur le programme d'auteurs (durée : 4h ; Coefficient 1)<br>-Épreuve de grammaire française portant sur les œuvres du programme (durée : 3h ; Coefficient 1)<br><br>***Latin :***<br>-Thème (durée : 4h ; Coefficient 1)<br><br>***Grec :***<br>-Thème (durée : 4h ; Coefficient 1)<br><br>**Épreuves orales**<br><br>***Français :***<br>-Explication d'un texte du programme avec interrogation d'histoire littéraire (Coefficient 1)<br><br>***Latin :***<br>-Explication d'un texte du programme, auquel on adjoindra quelques lignes d'un texte en dehors du programme, assortie d'une interrogation sur une des questions du programme (Coefficient 1)<br><br>***Grec :***<br>-Explication d'un texte du programme, auquel on adjoindra quelques lignes d'un texte en dehors du programme, assortie d'une interrogation sur une des questions du programme (Coefficient 1) |

Les épreuves traditionnelles des anciens certificats de la licence de lettres classiques se retrouvent dans l'organisation du DUEL mais de manière dispersée sur les deux années. Par exemple, alors que le CES d'études grecques regroupait sur une même session des épreuves de thème et de version à l'écrit, ces deux épreuves sont dissociées entre la première année (version) et la deuxième année (thème) du DUEL. Une répartition analogue se retrouve au niveau des autres matières. Certaines épreuves sont doublées par rapport à l'ancienne organisation. C'est le cas du commentaire composé de français proposé lors des deux sessions.

La réforme Fouchet instaure ainsi les Diplômes Universitaires d'Études Littéraires, diplômes préparés en deux ans. Les élèves des classes préparatoires littéraires de Lyon se présentent en fin d'hypokhâgne à l'examen de première année puis, en khâgne, à l'examen de deuxième année. Ils / elles sont nombreux-ses à bénéficier du système d'équivalences instauré par l'arrêté du 22 juin 1966. La réforme Fouchet ne crée pas uniquement le DUEL. Elle

[50] *Ibid.*
[51] Si l'explication de texte a porté sur un texte latin, l'interrogation sur les mécanismes de la langue portera sur la langue grecque et inversement.

modifie également le régime des licences qui ne correspondent plus à l'obtention de quatre Certificats d'Études Supérieures.

## 2. Le second cycle universitaire : les licences et les maîtrises

Si le premier cycle universitaire correspond aux DUEL, « *le deuxième cycle est un cycle de formation approfondie, sanctionné soit par une licence, soit par une maîtrise* »[52]. Après l'obtention du DUEL, le décret du 22 juin 1966 prévoit trois types de filières à commencer par les licences et les maîtrises d'enseignement dans les six disciplines préparant au professorat de l'enseignement secondaire (lettres classiques, lettres modernes, langues vivantes, histoire, géographie et philosophie). Les étudiant-e-s présentent la licence en première année et la maîtrise en seconde. Ensuite, des maîtrises, sans licence correspondante, sont préparées directement après l'obtention du DUEL. Les candidat-e-s doivent rédiger un mémoire et obtenir deux Certificats d'Études Supérieures. Enfin, les étudiant-e-s peuvent préparer des maîtrises spécialisées qui s'organisent en quatre certificats (linguistique générale, géographie physique, géographie humaine, aménagement du territoire, logique, psychologie, sciences de l'éducation, sociologie). Une licence portant le même nom que la maîtrise est délivrée aux candidat-e-s ayant obtenu les deux premiers certificats.

Après l'obtention du DUEL, les khâgneux du Lycée du Parc et les khâgneuses du Lycée de jeunes filles poursuivent des études de second cycle universitaire. Un premier tableau regroupe les orientations de ces élèves selon le type de licence obtenue et donc selon les trois filières possibles décrites ci-dessus.

Répartition des khâgneux et des khâgneuses (promotion 1967) selon la licence obtenue[53]

| | Khâgneux Lycée du Parc - 1967 | Khâgneuses Lycée jeunes filles - 1967 |
|---|---|---|
| Licence lettres classiques | 13 | 23 |
| Licence lettres modernes | 6 | 15 |
| Licence langues vivantes | 5 | 11 |
| Licence histoire | 4 | 5 |
| Licence géographie | - | - |
| Licence philosophie | 3 | 3 |
| Licence sociologie | 1 | - |
| Licence psychologie | - | 1 |
| Ignoré | 8 | 6 |
| Total | 40 | 64 |

[52] *Journal Officiel* du 22 juin 1966.
[53] Dossiers d'étudiant-e-s non versés, conservés à l'Université Lyon 2.

Les licences d'enseignement demeurent majoritairement préparées : 31 élèves du Lycée du Parc sur 32 licenciés et 57 élèves du Lycée de jeunes filles sur 58 obtiennent ce type de diplôme. Aucune modification dans les choix disciplinaires ne s'observe par rapport aux promotions précédemment étudiées. Un tiers des élèves opte encore pour les lettres classiques, près de 1 sur 5 pour les lettres modernes (dont 8 anciennes khâgneuses ayant suivi une classe préparatoire à Fontenay) et 1 sur 6 pour les langues vivantes. Le diplôme d'histoire est obtenu par 4 khâgneux et 5 khâgneuses ; celui de philosophie par 1 garçon et 3 filles.

Le nombre d'inscriptions en second cycle universitaire est réglementé selon l'article 15 du décret du 22 juin 1966 qui indique que « *nul ne peut s'inscrire au cours de la même année en vue d'une licence et en vue d'une maîtrise, ni dans deux sections différentes de licence ou de maîtrise sauf dérogation exceptionnelle accordée par le doyen* »[54]. Quelques khâgneux et khâgneuses lyonnaises bénéficient alors de ces dérogations. En octobre 1970, Daniel B., licencié de lettres classiques en 1970, demande l'autorisation de préparer la maîtrise de lettres classique et une licence d'histoire en ces termes : « *Comme j'ai bénéficié l'an dernier, sur concours, de l'équivalence du DUEL, j'aimerais cette année entreprendre parallèlement une licence d'histoire. C'est à cette fin que je me permets de solliciter votre haute bienveillance l'obtention d'une dérogation* »[55]. Le doyen de la Faculté de lettres de Lyon autorise cet élève à préparer plusieurs diplômes. Ce dernier obtient alors une maîtrise de lettres classiques et une licence d'histoire en 1971. Il deviendra également licencié de linguistique en 1974, juste après avoir été reçu à l'agrégation de lettres en 1973. Daniel B. sollicite ainsi une dérogation afin de profiter pleinement de l'équivalence au DUEL d'histoire que lui a attribuée son admissibilité à Ulm. Des arguments similaires sont avancés par Gisèle S. en octobre 1970.

> « *J'ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance une dérogation m'autorisant à préparer à la fois une maîtrise de lettres classiques et une licence d'histoire durant l'année universitaire 1970-1971.*
>
> *J'ai l'intention de passer le CAPES et l'Agrégation de lettres classiques, mais je m'intéresse également à l'histoire qui occupe une grande place dans les programmes de Première supérieure. L'admissibilité à l'École Normale Supérieure me donne l'équivalence du DUEL, je dispose par ailleurs du certificat L de lettres classiques, mais je n'ai pas passé de C1 pour pouvoir entrer à l'IPES de lettres classiques cette année, comme me le permet l'admissibilité à l'ENS* »[56]

[54] *Journal Officiel* du 22 juin 1966.
[55] Dossiers d'étudiant-e-s non versés, conservés à l'Université Lyon 2.
[56] *Ibid.*

Le système d'équivalences des Diplômes Universitaires d'Études Littéraires mis en place au bénéfice des ancien-ne-s khâgneux-ses incite donc certain-e-s d'entre eux / elles à préparer deux licences. S'ils / elles se présentent aux examens et obtiennent un DUEL dans telle discipline, un deuxième diplôme dans une autre matière leur est attribué en cas d'admissibilité à un concours d'entrée à une ENS. Ils sont ainsi 4 élèves du Lycée du Parc et 1 du Lycée de jeunes filles à obtenir deux licences d'enseignement (tous et toutes de lettres classiques et d'histoire, notamment ceux et celles intégrant un IEP), parfois la même année.

Outre les licences d'enseignement, 1 ancien élève du Lycée du Parc devient licencié de sociologie et 1 ancienne du Lycée de jeunes filles, licenciée de psychologie. Il s'agit de Claude O. et de Françoise B., exemples déjà évoqués. Le premier poursuit des études de sociologie à la Faculté des lettres et des sciences humaines de Lyon. Le régime de la discipline s'organise en deux ans et nécessite l'obtention de deux certificats en première année délivrant la licence de sociologie, et de deux autres certificats, en deuxième année, accordant la maîtrise. Diplômé universitaire d'études littéraires mention sociologie en octobre 1970, Claude O. obtient en juin 1971 le certificat de sociologie générale[57] puis en octobre le certificat d'ethnologie[58] et devient donc licencié de sociologie. Françoise B., quant à elle, est élève du Lycée de jeunes filles de Lyon entre 1967 et 1968. Elle obtient le DUEL de psychologie en juin 1970 puis les certificats de psychologie générale et comparée (C1) et de psychologie physiologique (C2)[59] en juin 1971. Ces deux exemples font figure d'exception dans l'orientation disciplinaire des ancien-ne-s khâgneux-ses des lycées lyonnais. Chaque année, quelques élèves obtiennent bien des licences en linguistique, sciences de l'éducation ou encore histoire de l'art mais ces diplômes sont généralement préparés en plus d'une licence d'enseignement et leur nombre reste très limité : seul-e 1 élève de chaque établissement (promotion 1967) est concerné-e. C'est le cas de Marie-Pierre F. Cette élève devient licenciée de philosophie en octobre 1971 tout en obtenant le certificat de pédagogie. L'année suivante, elle obtient le certificat de psychosociologie de l'éducation et se voit attribuer une licence en sciences de l'éducation[60]. Ces parcours demeurent atypiques : la grande majorité des ancien-ne-s khâgneux-ses se contente d'obtenir une licence d'enseignement qui s'organise alors en

[57] Certificat (C1) obligatoire à tous les étudiant-e-s inscrit-e-s en sociologie.
[58] Certificat optionnel. Les étudiant-e-s de sociologie peuvent choisir entre le certificat (C2) de psychologie sociale, démographie, économie politique et sociale, éthnologie, linguistique générale.
[59] Ces deux Certificats sont obligatoires et délivrent le titre de licencié-e. A noter que le certificat de psychologie physiologique est délivré par les facultés de sciences.
[60] La licence et la maîtrise des sciences de l'éducation présente la même organisation que celle de sociologie ou de psychologie : les étudiant-e-s doivent valider quatre certificats sur deux ans. Ceux de pédagogie générale et de psychosociologie de l'éducation en première année (licence) ; ceux de pédagogie appliquée et un certificat optionnel en seconde année (maîtrise).

deux certificats. Le premier CES, propre à chaque discipline, est obligatoire et « *comprend l'ensemble des connaissances qu'un étudiant doit acquérir en trois années d'enseignement supérieur dans les spécialités considérées en vue de pourvoir enseigner dans le second degré* »[61] ; le second, initiatique à la recherche, est choisi dans une liste de CES de maîtrise. Par exemple, en lettres classiques, la préparation du certificat de licence (L) comprend 4h de français (étude littéraire et grammaticale de quatre œuvres) et 4h de langues anciennes ; à savoir soit la préparation de deux œuvres grecques, deux œuvres latines et quatre questions d'ordre linguistique et grammatical (option A), soit deux œuvres grecques, deux œuvres latines et quatre questions portant sur l'histoire littéraire et sur la civilisation de la Grèce et de Rome (option B). Ainsi, l'option A présente un programme purement littéraire alors que l'option B introduit la dimension historique.

Épreuves du certificat de licence de lettres classiques en 1967[62]

| Épreuves écrites | Épreuves orales |
|---|---|
| ***-Français*** : Dissertation ou commentaire composé ou compte-rendu (article, document...) ou autre exercice portant sur les œuvres du programme.<br><br>***-Langues anciennes***[63] :<br>-Option A : Version suivie de questions d'ordre grammatical.<br>-Option B : Version suivie de questions d'histoire littéraire ou d'histoire de la civilisation. | ***-Français*** : Explication littéraire et grammaticale d'un texte en dehors du programme.<br><br>***-Langues anciennes***[64] :<br>-Option A : Interrogation de grammaire sur un des textes du programme.<br>-Option B : Explication d'un texte du programme suivie d'une question portant sur l'histoire littéraire ou d'histoire de la civilisation. |

Le certificat de licence de lettres classiques comporte deux épreuves écrites, l'une commune à tous les candidat-e-s (dissertation...), l'autre optionnelle (la version est commune aux deux options mais les questions diffèrent). La même organisation s'applique pour les épreuves orales.

Autre exemple : la licence de lettres modernes[65], préparée par un cinquième des khâgneux-ses. Cette formation propose 4h de français (étude littéraire et grammaticale de quatre œuvres) auxquelles s'ajoutent des cours optionnels : 2h30 de grammaire française (deux œuvres, l'une d'ancien ou de moyen français, l'autre de français moderne) et 1h30 d'initiation au latin (option A) ; 2h30 de langue vivante étrangère et 1h30 d'initiation au latin (option B) ; 2h30 de latin et 1h30 de langue vivante étrangère (option C). Que cela soit à titre initiatique ou non, le latin est présent dans le programme des trois options. Les filières B et C apparaissent proches alors que la filière A se démarque en introduisant des cours de

[61] *Journal Officiel* du 22 juin 1966.
[62] INRP, *Annuaire de la Faculté de lettres de Lyon*, 1967-1968.
[63] Un tirage au sort détermine si la version porte sur le grec ou le latin.
[64] L'épreuve porte un texte latin si la version était en grec et inversement.
[65] INRP, *Annuaire de la Faculté de lettres de Lyon*, 1967-1968.

grammaire française. Dès lors, les épreuves de la licence de lettres modernes s'organisent comme suit.

Épreuves du certificat de licence de lettres modernes en 1967

| Épreuves écrites | Épreuves orales |
|---|---|
| ***-Français*** : Dissertation ou commentaire composé ou compte-rendu (article, document...) ou autre exercice portant sur les œuvres du programme.<br><br>***-Deuxième épreuve*** :<br>-Option A : Commentaire grammatical d'un texte français.<br>-Option B : Version de langue vivante étrangère éventuellement accompagnée de questions.<br>-Option C : Version latine éventuellement accompagnée de questions. | ***-Français*** : Explication littéraire et grammaticale d'un texte en dehors du programme.<br><br>***-Deuxième épreuve :***<br>-Option A et B : Interrogation sur un texte latin.<br>-Option C : Interrogation sur un texte de langue vivante étrangère. |

Les épreuves de français, que cela soit à l'écrit ou à l'oral, sont les mêmes que celles proposées en lettres classiques. Les épreuves écrites optionnelles vérifient les acquis des cours majeurs en termes de quotas d'heures. Par exemple, l'option A intègre un enseignement de grammaire que l'épreuve de commentaire grammatical évalue. De même, l'option B comprend 2h30 de langue vivante étrangère et l'option C 2h30 de latin que vérifie une épreuve écrite de version. Inversement, les épreuves orales portent sur les enseignements mineurs.

A côté des 8h de cours hebdomadaires consacrés à la préparation d'un certificat de licence, les candidat-e-s doivent suivre 4h d'enseignement en vue de l'obtention d'un certificat de maîtrise (C1). Par exemple en lettres classiques et en lettres modernes, les étudiant-e-s peuvent choisir parmi les CES suivants :

Organisation des licences de lettres classiques et de lettres modernes en 1967[66]

| Lettres classiques | Lettres modernes |
|---|---|
| ***A – CES de licence lettres classiques***<br><br>***B – CES de maîtrise*** choisi parmi les CES suivants :<br>-Histoire des doctrines politiques et morales de l'Antiquité classique,<br>-Institutions et structures politiques de l'Antiquité,<br>-Histoire ancienne,<br>-Histoire de la philosophie ancienne et médiévale,<br>-Littérature comparée,<br>-Littérature française du Moyen-Âge et de la Renaissance,<br>-Littérature française classique (XVIIe et XVIIIe siècles),<br>-Littérature française moderne et contemporaine,<br>-Linguistique générale,<br>-Étude du français classique, moderne et contemporain. | ***A – CES de licence lettres modernes***<br><br>***B - CES de maîtrise*** choisi parmi les CES suivants :<br>-Littérature comparée,<br>-Littérature française du Moyen-Âge et de la Renaissance,<br>-Littérature française classique (XVIIe et XVIIIe siècles),<br>-Littérature française moderne et contemporaine,<br>-Linguistique générale,<br>-Étude du français classique, moderne et contemporain,<br>-Études latines,<br>-Langue, Littérature et civilisation étrangères,<br>-Histoire du Moyen-Âge,<br>-Histoire économique et sociale moderne et contemporaine,<br>-Institutions et structures politiques de la période moderne et contemporaine,<br>-Histoire de la philosophie ancienne et médiévale,<br>-Histoire de la philosophie moderne et contemporaine. |

[66] *Ibid.*

Les étudiant-e-s de lettres classiques ont le choix entre dix CES de maîtrise. Les aspirant-e-s à une licence de lettres modernes doivent préparer un des treize certificats proposés dont six sont communs à ceux proposés aux étudiant-e-s de lettres classiques. À ces certificats s'ajoutent les CES « *que la faculté est autorisée à délivrer en raison de sa vocation particulière* » :

Certificats d'Études Supérieures de maîtrise proposés par la Faculté de lettres de Lyon
aux candidat-e-s aux licences lettres classiques et lettres modernes

| **Lettres classiques** | **Lettres modernes** |
|---|---|
| -Grammaire composée des langues indo-européennes,<br>-Langues et littératures de l'Antiquité tardive,<br>-Ethnologie et antiquités italiques,<br>-Études indiennes,<br>-Études sémitiques,<br>-Égyptologie,<br>-Histoire du droit romain[67],<br>-Histoire des religions,<br>-Archéologie classique,<br>-Antiquités nationales,<br>-Linguistique française,<br>-Linguistique comparée des langues romanes,<br>-Langue française du Moyen-Âge et de la Renaissance,<br>-Phonétique générale. | -Linguistique française,<br>-Linguistique comparée des langues romanes,<br>-Langue française du Moyen-Âge et de la Renaissance,<br>-Phonétique générale,<br>-Esthétique,<br>-Histoire de l'art des temps modernes,<br>-Histoire de l'art contemporain,<br>-Histoire des sciences et des techniques. |

La Faculté de lettres de Lyon propose quatorze certificats spécifiques pour la licence lettres classiques et huit pour la licence lettres modernes. Comme vu précédemment, quatre CES sont communs aux deux licences : la linguistique française, la linguistique comparée des langues romanes, la langue française du Moyen-Âge et de la Renaissance et la phonétique générale. Au total, les aspirant-e-s à la licence lettres classiques peuvent choisir parmi vingt-quatre certificats et ceux / celles de lettres modernes parmi vingt-et-un.

Les khâgneux du Lycée du Parc et les khâgneuses du Lycée de jeunes filles devenu-e-s licencié-e-s de lettres classiques ou de lettres modernes à la Faculté de lettres de Lyon ont obtenu les certificats de maîtrise suivants.

[67] CES délivré par les Faculté de droit et des sciences économiques.

Répartition des anciens khâgneux et des anciennes khâgneuses (promotion 1967) selon le CES de maîtrise obtenu pour devenir licencié-e-s de lettres classiques et de lettres modernes[68]

| | Licencié-e-s Lettres classiques | | Licencié-e-s Lettres modernes | |
|---|---|---|---|---|
| | Khâgneux | Khâgneuses | Khâgneux | Khâgneuses |
| -Littérature française moderne et contemporaine | 4 | 8 | 3 | 4 |
| -Littérature française classique | - | 3 | 1 | - |
| -Littérature française du Moyen-Âge et de la Renaissance | - | 2 | - | - |
| -Études du français classique, moderne et contemporaine | - | 1 | - | 4 |
| -Linguistique générale | - | - | 1 | - |
| -Littérature comparée | - | - | - | 1 |
| -Langue française du Moyen-âge | - | - | - | 1 |
| -Histoire des doctrines politiques et morales de l'Antiquité classique | 5 | 5 | - | - |
| -Archéologie classique | 1 | 2 | - | - |
| -Études indiennes | 1 | - | - | - |
| -Ignoré | 2 | 2 | 1 | 5 |
| Total | 13 | 23 | 6 | 15 |

En lettres classiques, les ancien-ne-s élèves des classes préparatoires obtiennent essentiellement les certificats de littérature française moderne et contemporaine et d'histoire des doctrines politiques et morales de l'Antiquité classique. En effet, 4 garçons et 8 filles obtiennent le premier CES ; 5 garçons et 5 filles le second. Ainsi les deux tiers des khâgneux et des khâgneuses devenu-e-s licencié-e-s des lettres classiques obtiennent un de ces deux certificats. En lettres modernes, le certificat de littérature française moderne et contemporaine est également souvent prisé : 3 anciens khâgneux et 4 anciennes khâgneuses font ce choix. Les filles choisissent aussi de se présenter au certificat d'études du français classique, moderne et contemporain. Il conviendrait de mettre en relief l'ensemble de ces données avec celles concernant les licencié-e-s de la Faculté de lettres de Lyon. Cependant, le manque d'informations sur la question ne permet qu'une approche descriptive des profils scolaires des ancien-ne-s élèves des classes préparatoires littéraires.

Une licence d'enseignement obtenue, les anciens khâgneux et les anciennes khâgneuses peuvent, comme l'ensemble des étudiant-e-s des facultés de lettres, poursuivre des études en vue d'obtenir une maîtrise. Ils / elles doivent alors obtenir « *l'accord du professeur ou maître de conférences qui dirigera la préparation du travail d'études et de recherches* »[69]. La maîtrise est délivrée à l'issue d'une année d'études aux candidat-e-s ayant obtenu un deuxième Certificat d'Études Supérieures de maîtrise (C2) et soutenu un mémoire de recherche. L'article 2 de l'arrêté du 2 février 1967[70] indique que les étudiant-e-s choisissent le C2 sur une liste des certificats établie pour chaque faculté par le ministre de

[68] Dossiers d'étudiant-e-s non versés, conservés à l'Université Lyon 2.
[69] INRP, *Annuaire de la Faculté de lettres de Lyon*, 1967-1968.
[70] *Bulletin Officiel* du 23 février 1967.

l'Éducation nationale sur proposition de l'assemblée de la faculté. L'article précise que la liste peut comporter des certificats de maîtrises déjà proposés dans le cadre des licences. Enfin, le choix de chaque étudiant-e doit être approuvé par son directeur-trice de recherche.

Le tableau suivant répartit les ancien-ne-s khâgneux-ses devenu-e-s licencié-e-s selon leur inscription ou non en maîtrise.

Inscription en maîtrise des ancien-ne-s khâgneux-ses des Lycées lyonnais devenu-e-s licencié-e-s[71]

| | Khâgneux Lycée du Parc | | | Khâgneuses Lycée de jeunes filles | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Licenciés | Maîtrise | Ignoré | Licenciées | Maîtrise | Ignoré |
| Licence lettres classiques | 13 | 9 | 1 | 23 | 21 | 1 |
| Licence lettres modernes | 6 | 6 | - | 15 | 11 | 4 |
| Licence langues vivantes | 5 | 3 | 2 | 11 | 11 | - |
| Licence histoire | 4 | 6 | 1 | 5 | 5 | 1 |
| Licence géographie | - | - | - | - | - | - |
| Licence philosophie | 3 | 2 | 1 | 3 | 2 | 1 |
| Licence sociologie | 1 | 1 | - | - | - | - |
| Licence psychologie | - | - | - | 1 | 1 | - |
| Total | 32 | 27 | 5 | 58 | 51 | 7 |

Vingt-sept licenciés sur 32, anciens du Lycée du Parc, et 51 licenciées sur 58, anciennes du Lycée de jeunes filles de Lyon, s'inscrivent en maîtrise. On ignore l'orientation des autres élèves bien que l'on sache que certain-e-s préparent directement le CAPES après l'obtention de la licence, nous y reviendrons, et que quelques-un-e-s quittent la faculté pour un autre établissement d'enseignement supérieur à l'image de Sabine G. Après une année d'hypokhâgne, cette élève poursuit des études d'histoire à la Faculté de lettres de Lyon tout en suivant les cours de l'Institut d'Études Politiques de Lyon. Licenciée en 1970, elle prépare l'année suivante le concours d'entrée de l'École Nationale Supérieure des bibliothécaires où elle est reçue 20e en 1971.

Ensuite, les inscriptions en maîtrise sont le reflet des disciplines choisies en licence. Seules celles concernant l'histoire dépassent le nombre des licencié-e-s dans cette discipline. Toutefois, nous l'avons vu : certain-e-s obtiennent plusieurs licences et ont la possibilité de préparer une maîtrise dans l'une ou l'autre des disciplines comme c'est le cas de Jean-Pierre R. Khâgneux de 1967 à 1971, cet élève devient licencié de lettres classiques en octobre 1970 alors qu'il est toujours élève de classe préparatoire. Il s'inscrit alors en licence d'histoire, diplôme qu'il obtient en 1972. Il poursuit alors ses études en vue d'une maîtrise d'histoire.

Jusqu'à la réforme Fouchet, les khâgneux et les khâgneuses se présentent à l'examen de propédeutique où ils / elles obtiennent de bons résultats. À partir de 1966, ces mêmes

[71] Dossiers d'étudiant-e-s non versés, conservés à l'Université Lyon 2.

élèves doivent obtenir un DUEL, diplôme préparé en deux ans. Quoi qu'il en soit, une fois le CELG ou le DUEL obtenu, les khâgneux et les khâgneuses poursuivent des études en vue d'une licence puis, dans la majorité des cas, d'un DES ou d'une maîtrise. Ces orientations amènent par la suite les ancien-ne-s khâgneux-ses à se présenter à un concours de recrutement de professeur, qu'il s'agisse du CAPES, ouvert à partir de la licence, ou de l'agrégation, après l'obtention d'un Diplôme d'Études Supérieures ou d'une maîtrise.

## III. Des certifié-e-s et des agrégé-e-s toujours aussi nombreux-ses

### 1. Du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement des Collèges (CAEC) au CAPES nouveau régime de 1952

En 1941, Jérôme Carcopino instaurait le Certificat d'Aptitude à l'Enseignement des Collèges en même temps qu'il transformait les écoles primaires supérieures en collèges modernes. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les progrès de la scolarisation touchent de « *plein fouet* » l'enseignement du second degré. Jean-François Condette indique alors que « *cette croissance pose immédiatement d'énormes problèmes de recrutement. L'agrégation apparaît comme un concours trop élitiste pour pourvoir l'ensemble des postes. Le concours est alors doublé d'un autre concours, le CAPES* »[72]. Instauré par le décret du 1er avril 1950[73], il remplace le CAEC. Un premier CAPES, dit « ancien régime » par la suite, est tout d'abord mis en place entre 1951 et 1955 « *dans le cadre d'un plan de liquidation des licenciés non titulaires* »[74]. Les candidat-e-s doivent avoir satisfait à un long stage pratique, « *sur le terrain* », pour pouvoir se présenter aux épreuves théoriques, « *centrées sur la réflexion didactique concernant la discipline* »[75]. Cependant, cette réforme, en instaurant des épreuves pratiques préalables aux épreuves théoriques, entraîne de nombreuses réticences, notamment de la Société des agrégés qui redoute un affaiblissement du niveau des concours. Le décret du 17 janvier 1952[76] redéfinit alors une nouvelle formule des CAPES : les épreuves théoriques sélectionnent les candidat-e-s admissibles. Elles sont suivies d'une année de formation pratique au sein d'un Centre Pédagogique Régional (CPR), créé au siège de chaque académie. Les élèves des différentes ENS (Ulm, Saint-Cloud, Sèvres et Fontenay) bénéficient

[72] CONDETTE Jean-François, *Histoire de la formation des enseignants en France (XIXe – XXe siècles)*, *op. cit.*, p. 247.
[73] *Bulletin Officiel* du 10 avril 1950.
[74] CHERVEL André, *Histoire de l'agrégation : contribution à l'histoire de la culture scolaire*, *op. cit.*, p. 210.
[75] CONDETTE Jean-François, *Histoire de la formation des enseignants en France (XIXe – XXe siècles)*, *op. cit.*, p. 250.
[76] *Journal Officiel* du 22 janvier 1952.

d'une dispense des épreuves écrites comprises dans la partie théorique des différents CAPES. De même, l'admissibilité à l'agrégation, sans succès à l'oral, peut, selon les cas, accorder l'équivalence du CAPES ou seulement des épreuves théoriques ou seulement des écrits de ces épreuves théoriques. Pour André Chervel, « *le ministère s'attache à rassurer les agrégés sur la supériorité de leur titre* »[77].

Tous les candidats et toutes les candidates doivent constituer des dossiers d'inscription comprenant une notice individuelle, un extrait d'acte de naissance, un extrait de casier judiciaire, les diplômes exigés par les règlements pour l'admission à concourir, un certificat médical délivré par une commission médicale, un Curriculum Vitae détaillé et un engagement quinquennal sous cette forme :

> Je m'engage à entrer dans un CPR au premier jour de l'année scolaire suivant mon admission au concours et en cas de succès définitif au CAPES à me tenir pendant un an à la disposition du ministre de l'Éducation nationale pour occuper pendant cinq ans au moins une chaire dans un établissement d'enseignement public.

Contrairement au CAEC qui portait sur deux disciplines, la distribution disciplinaire et l'organisation des CAPES se calquent sur celles des agrégations. Les candidat-e-s peuvent se présenter en philosophie, en lettres classiques, en lettres modernes, en histoire et géographie et en langues vivantes.

### *A. Les épreuves théoriques du CAPES*

La partie théorique regroupe des épreuves écrites qui définissent l'admissibilité au concours. Les candidat-e-s déclaré-e-s admissibles affrontent des épreuves orales qui définissent l'admission définitive.

[77] CHERVEL André, *Histoire de l'agrégation : contribution à l'histoire de la culture scolaire*, *op. cit.*, p. 210.

Épreuves théoriques des différents CAPES en 1954[78]

| Épreuves écrites | Épreuves orales |
|---|---|
| ***Philosophie***<br>-Dissertation sur une question de philosophie générale (Durée : 6h ; Coef 5)<br>-Dissertation sur une question de psychologie, de morale ou de logique des sciences (Durée : 4h ; Coef 5) | -Explication d'un texte philosophique français ou traduit en français (½h) suivie d'une conversation avec les membres du jury (½h) (Durée de la préparation : 2h ; Coef 5) |
| ***Lettres classiques***<br>-Composition française (Durée : 6h ; Coef 4)<br>-Version latine ou thème latin (Durée : 4h ; Coef 2)<br>-Version grecque (Durée : 4h ; Coef 2) | -Explication française suivie d'un entretien dirigé par le jury (1h de préparation – épreuve 45 minutes) et par voie de tirage au sort une explication improvisée latine ou grecque, suivie d'un entretien dirigé par le jury (½h de préparation – épreuve ½h) (Coef 4) |
| ***Lettres modernes***<br>-Composition française (Durée : 6h ; Coef 5)<br>-Étude grammaticale et stylistique de deux textes français[79] (Durée : 4h ; Coef 3)<br>-Thème ou version dans une langue[80] (Durée : 4h ; Coef 4) | -Explication française suivie d'un entretien dirigé par le jury (1h de préparation – épreuve 45 minutes) et un exercice improvisé de langue vivante (¼ d'heure) (Coef 6) |
| ***Histoire et Géographie***<br>-Composition d'histoire (Durée : 4h ; Coef 5)<br>-Composition de géographie (Durée : 4h ; Coef 5) | -Épreuve d'histoire ou épreuve de géographie au choix[81] du / de la candidat-e (Durée de préparation : 3h ; Coef 5)<br>-Exposé (Durée : ½h) sur un sujet tiré au sort, susceptible d'être traité dans une classe de seconde.<br>-Interrogation (Durée : 15 minutes) dirigé par le jury permettant au / à la candidat-e de faire la preuve de son savoir, de sa sensibilité historique ou géographique, de son intelligence et de son jugement. |
| ***Langues vivantes***<br>-Composition française sur un sujet d'ordre général partant d'un texte et permettant de juger la culture du / de la candidat-e (Durée : 4h ; Coef 6)<br>-Composition en langue étrangère sur un sujet relatif à l'une des questions figurant au programme du second degré des lycées et collèges[82].<br>-Thème (Durée : 3h ; Coef 2)<br>-Version (Durée : 3h ; Coef 2) | -Explication d'un texte en langue étrangère (lecture, commentaire, traduction française) suivie de questions s'y rapportant et posées par le jury (sans programme) (Durée de la préparation : 2h ; Durée de l'épreuve : 1h au maximum ; Coef 5) |

Le décret du 17 janvier 1952 apporte des précisions quant aux coefficients attribués à chaque épreuve en indiquant que « *pour le classement des candidats, la note obtenue à l'épreuve orale sera affectée d'un coefficient égal à la moitié du total des coefficients affectés aux épreuves écrites dans la section considérée* »[83]. Par exemple, en lettres classiques, les candidat-e-s composent à l'écrit sur une épreuve de français (coefficient 4), une version latine ou un thème latin (coefficient 2) et une version grecque (coefficient 2), soit un total des coefficients égal à 8. L'épreuve orale - l'explication française et l'entretien - est alors affectée d'un coefficient 4. Il en va de même pour les autres concours.

Dès leur création, les concours sont distincts entre d'un côté les filles et de l'autre les garçons. Pour Nicole Mosconi, cette séparation des sexes relève du paradoxe. En effet, « *alors*

[78] INRP, *Avenirs*, 1954.
[79] L'un tiré d'un auteur du moyen âge ou du 16e siècle, l'autre d'un auteur postérieur au 16e siècle, auteur tiré des programmes des classes du second degré des lycées et collèges.
[80] Au choix du / de la candidat-e : latin, grec, allemand, anglais, arabe, espagnol, italien, portugais, russe.
[81] Le / la candidat-e doit indiquer la discipline choisie au moment de son inscription.
[82] Une liste limitative de ces questions est établie périodiquement.
[83] *Journal Officiel* du 22 janvier 1952.

*que l'application du statut de la Fonction Publique [en 1946 – pose le principe de « à travail égal, salaire égal »] aurait impliqué que le recrutement des professeurs hommes et femmes soit soumis aux mêmes procédures, à ce moment-là – très illogiquement – on ne décide pas l'unification des concours de recrutement* »[84]. Ce paradoxe s'explique par la féminisation du corps enseignant : rendre mixte les concours pourrait accentuer le processus et « *cette « féminisation » est ressentie comme une menace* » dans la mesure où les femmes risquent de concurrencer les hommes aux postes les plus élevés de la hiérarchie enseignante. D'ailleurs les postes de non-titulaires, précaires et mal payés – comme ceux de maîtres-ses auxiliaires — ne sont-ils pas majoritairement confiés à des femmes ?[85] Quoi qu'il en soit, il faut attendre 1973 pour que le CAPES de philosophie devienne mixte, 1975 pour les langues vivantes et 1976 pour les lettres classiques, les lettres modernes et l'histoire et géographie.

Le tableau suivant regroupe le nombre de candidat-e-s et de reçu-e-s aux différents CAPES littéraires entre 1953 et 1955.

Candidat-e-s et reçu-e-s aux épreuves théoriques du CAPES entre 1953 et 1955[86]

| | Candidat-e-s | | | | | | Reçu-e-s | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1953 | | 1954 | | 1955 | | 1953 | | 1954 | | 1955 | |
| | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F | H | F |
| Philosophie | 244 | 173 | 256 | 151 | 276 | 177 | 13 | 6 | 15 | 7 | 19 | 13 |
| Lettres classiques | 292 | 645 | 300 | 677 | 336 | 673 | 65 | 51 | 77 | 66 | 81 | 117 |
| Lettres modernes | 44 | 99 | 43 | 98 | 49 | 124 | 11 | 23 | 16 | 38 | 14 | 31 |
| Histoire-Géographie | 353 | 406 | 352 | 358 | 408 | 380 | 39 | 32 | 36 | 31 | 43 | 55 |
| Allemand | 131 | 167 | 160 | 182 | 190 | 221 | 19 | 17 | 26 | 19 | 27 | 27 |
| Anglais | 222 | 635 | 290 | 799 | 354 | 908 | 52 | 49 | 60 | 73 | 77 | 96 |
| Espagnol | 40 | 115 | 54 | 136 | 70 | 179 | 4 | 11 | 8 | 16 | 25 | 16 |
| Italien | 26 | 60 | 32 | 96 | 42 | 96 | 3 | 6 | 3 | 9 | 9 | 11 |
| Total | 1352 | 2300 | 1487 | 2497 | 1725 | 2758 | 206 | 195 | 241 | 259 | 295 | 366 |

Globalement, entre 1953 et 1955, les filles sont plus nombreuses que les garçons à se présenter à un CAPES littéraire. Les rapports se montent à un tiers de candidats pour deux tiers de candidates alors même que le nombre de postes mis aux concours est pratiquement identique. C'est particulièrement vrai concernant les lettres classiques où l'on compte deux fois plus de candidates que de candidats. De même en anglais, on compte près de trois fois plus de filles que de garçons. En revanche, le CAPES de philosophie reste davantage préparé par des garçons alors que celui d'histoire et géographie connait plus ou moins l'équilibre.

[84] MOSCONI Nicole, *Femmes et savoir, la société, l'école et la division sexuelle des savoirs*, *op. cit.*, p. 147.
[85] *Ibid*., p. 147-150.
[86] Archives nationales, CAC, Fonds de l'Éducation nationale, Statistiques des concours de l'enseignement, 19950311-27.

Cette dysimétrie à une contre-partie : la part globale des agrégatifs est supérieure à celles des agrégatives, nous y reviendrons.

Chaque année, tous concours confondus, entre 15 et 17% des hommes sont reçus ; entre 8 et 13% des femmes. En 1953, le CAPES de philosophie fournit le moins de reçu-e-s (entre 3 et 5% selon les sexes). Alors que 24% des candidats sont reçus en lettres classiques et 22% en anglais, seuls 12% et 9,3% des candidates sont admises dans ces disciplines. Et tous les postes mis au concours ne sont pas pourvus. Ainsi « *dans les disciplines littéraires en particulier, les candidats étant beaucoup moins nombreux que les candidates, la sélection a été nettement plus faible aux concours masculins qu'aux concours féminins homologues* »[87]. Pour Nicole Mosconi, derrière les arguments traditionnellement avancés de maintenir le niveau des concours – et donc le niveau des femmes serait inférieur - il s'agit avant tout de maintenir une certaine proportion d'hommes.

Les anciens khâgneux du Lycée du Parc et les anciennes khâgneuses du Lycée de jeunes filles se présentent, eux / elles aussi, aux différents CAPES.

Anciens khâgneux du Lycée du Parc et anciennes khâgneuses du Lycée de jeunes filles reçu-e-s aux épreuves théoriques du CAPES[88]

| | Khâgneux du Lycée du Parc | | | Khâgneuses du Lycée de jeunes filles | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1948 | 1958 | 1967 | 1948 | 1956 | 1967 |
| Philosophie | - | 1 | 1 | 1 | - | 1 |
| Lettres classiques | 5 | 6 | 9 | 9 | 10 | 15 |
| Lettres modernes | - | - | 4 | - | - | 5 |
| Histoire-Géographie | 4 | 1 | 1 | - | 2 | 2 |
| Anglais | 3 | 2 | 3 | 1 | 2 | 3 |
| Allemand | - | 3 | - | 3 | 1 | - |
| Espagnol | - | 1 | - | - | - | 1 |
| Total | 12 | 14 | 18 | 14 | 14 | 27 |

En moyenne, un tiers des khâgneux du Lycée du Parc des promotions 1948 et 1967 et près de la moitié de la promotion 1958 sont reçus aux épreuves théoriques du CAPES. Entre 4 khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon sur 10 des promotions 1948 et 1967 et la moitié des élèves de la promotion 1956 connaissent également le succès. Les lettres classiques représentent la discipline principale, regroupant entre 40 et 50% des reçus et entre 50 et 70% des reçues. Tous et toutes ne présentent pas le même profil, notamment à partir de 1957 et la création des IPES. Tout comme les normalien-ne-s, les ipéssien-ne-s bénéficient d'un régime particulier. Ils / elles sont dispensé-e-s des épreuves écrites de la

[87] MOSCONI Nicole, *Femmes et savoir, la société, l'école et la division sexuelle des savoirs*, *op. cit.*, p. 148.
[88] Archives nationales, CAC, Fonds de l'Éducation nationale, Registres des résultats aux concours de l'enseignement, 19920387-5 à 9 / *Bulletins Officiels*.

partie théorique pour deux concours successifs et doivent donc uniquement satisfaire aux épreuves orales.

Candidat-e-s inscrit-e-s aux épreuves théoriques du CAPES entre 1962 et 1966[89]

| | ENS | | IPES | | Autres | | Total | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | H | F | H | F | H | F | H | F |
| Philosophie | 31 | 28 | 157 | 121 | 776 | 455 | **964** | 604 |
| Lettres classiques | 23 | 26 | 641 | 1058 | 549 | 827 | 1213 | **1911** |
| Lettres modernes | 36 | 49 | 677 | 1107 | 723 | 1677 | 1436 | **2833** |
| Histoire-Géographie | 36 | 38 | 366 | 332 | 2282 | 2049 | **2684** | 2419 |
| Allemand | 15 | 20 | 163 | 179 | 825 | 1170 | 1003 | **1369** |
| Anglais | 21 | 16 | 511 | 532 | 1155 | 3037 | 1687 | **3585** |

Candidat-e-s reçu-e-s aux épreuves théoriques du CAPES entre 1962 et 1966[90]

| | ENS | | IPES | | Autres | | Total | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | H | F | H | F | H | F | H | F |
| Philosophie | 22 | 19 | 56 | 47 | 160 | 91 | 238 | 157 |
| Lettres classiques | 14 | 16 | 372 | 594 | 229 | 354 | 615 | 964 |
| Lettres modernes | 23 | 34 | 293 | 445 | 220 | 452 | 536 | 931 |
| Histoire / Géographie | 25 | 32 | 195 | 223 | 523 | 512 | 743 | 767 |
| Allemand | 12 | 7 | 67 | 73 | 201 | 278 | 280 | 358 |
| Anglais | 18 | 14 | 242 | 294 | 527 | 938 | 787 | 1246 |

Comme vu précédemment, entre 1962 et 1966, les lettres classiques, les lettres modernes, l'allemand et l'anglais regroupent plus de candidates que de candidats alors qu'il s'agit de l'inverse en philosophie et que l'équilibre demeure en histoire et géographie. Les candidat-e-s des ENS ne sont pas nombreux-ses, de l'ordre de 1 à 3% chaque année, du fait, notamment, du nombre restreint d'élèves intégrant ces Écoles. Le gros des aspirant-e-s provient alors des IPES ou des facultés. Plus de la moitié des garçons et des filles se présentant en lettres classiques et environ 4 candidat-e-s sur 10 en lettres modernes sont issu-e-s d'un institut. Dans les autres disciplines, les élèves-professeur-e-s ne représentent pas plus de 20% de l'ensemble des inscrit-e-s, excepté le concours masculin d'anglais (30% d'ipéssiens).

Si l'on compare les taux de réussite de chaque catégorie, les normalien-ne-s obtiennent les meilleurs résultats (autour de trois quarts de reçu-e-s), juste devant les ipéssien-ne-s (la moitié des élèves-professeur-e-s est reçue) et les candidat-e-s des facultés (un tiers des candidat-e-s est reçu). Au-delà de la qualité propre des élèves de l'ENS ou des IPES, il convient de nuancer quelque peu cette comparaison dans la mesure où ni les normalien-ne-s, ni les ipéssien-ne-s ne sont soumis-es aux épreuves écrites d'admissibilité et ne subissent donc le premier filtre de sélection des concours.

[89] Archives nationales, CAC, Fonds de l'Éducation nationale, Statistiques des concours de l'enseignement, 19950311-28.
[90] *Ibid.*

Les ancien-ne-s khâgneux-ses reçu-e-s aux épreuves théoriques du CAPES se répartissent également entre ces trois catégories.

Anciens khâgneux du Lycée du Parc des promotions 1958 et 1967 et anciennes khâgneuses du Lycée de jeunes filles des promotions 1956 et 1967 reçu-e-s aux épreuves théoriques du CAPES[91]

| | Khâgneux Lycée du Parc | | | | | Khâgneuses Lycée de jeunes filles | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1958 | | 1967 | | | 1956 | | | 1967 | | |
| CAPES | Fac | IPES | Fac | ENS | IPES | Fac | ENS | IPES | Fac | ENS | IPES |
| Philosophie | 1 | - | - | 1 | - | - | - | - | 1 | - | - |
| Lettres classiques | 2+1[92] | 3 | 7 | - | 2 | - | - | 10 | 5 | 2 | 8 |
| Lettres modernes | - | - | 1 | 1 | 2 | - | - | - | 4 | - | 1 |
| Histoire / Géographie | - | 1 | - | - | 1 | - | 1 | 1 | 1 | - | 1 |
| Anglais | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | 1 | - | - | - | - | 3 |
| Allemand | 1 | 2 | - | - | - | 1 | - | - | - | - | - |
| Espagnol | 1 | - | - | - | - | - | - | - | - | - | 1 |
| Total | 7 | 7 | 9 | 3 | 6 | 2 | 1 | 11 | 11 | 2 | 14 |
| Total général | 14 | | 18 | | | 14 | | | 27 | | |

Sept anciens khâgneux de la promotion 1958 sur 8 reçus aux IPES et 6 autres de la promotion 1967 sur 7 sont reçus aux épreuves théoriques du CAPES ; 11 filles de la promotion 1956 sur 12 reçues aux IPES et 14 sur 21 de la promotion 1967 connaissent également le succès. Les élèves professeurs représentent entre un tiers et la moitié des reçus ; entre la moitié et deux tiers des reçues. Les cas de normalien-ne-s admis-es aux épreuves restent peu fréquents dans la mesure où ils / elles sont peu nombreux-ses à s'y présenter : aucun élève de l'ENS, issu de la promotion 1958, ne concourt ; ils sont 3 sur 7 de la promotion 1967 à être reçus : un de la rue d'Ulm et deux de l'ENSET. Enfin, 3 khâgneuses sur 10 devenues normaliennes, promotions 1956 et 1967 confondues, sont admises : 1 de Sèvres et 2 de Fontenay-aux-Roses.

Certain-e-s se présentent également au concours de l'agrégation avec plus ou moins de succès, nous y reviendrons par la suite. D'autres concourent d'abord à l'agrégation sans être reçu-e-s avant de se replier sur le CAPES ou encore deviennent certifié-e-s par équivalence d'une admissibilité à l'agrégation et sur proposition du jury. Ce dernier cas reste néanmoins marginal. En 1955[93] par exemple, seules deux équivalences de la partie théorique du CAPES de lettres classiques, concours masculin, pour 326 aspirants à l'agrégation sont attribuées. Le concours féminin n'attribue la même année que 3 équivalences pour 394 aspirantes. Les autres disciplines présentent des profils similaires. Concernant les ancien-ne-s khâgneux-ses lyonnais-es, seul Jean-Pierre A. bénéficie d'une équivalence en lettres classiques. Après avoir fréquenté une année la classe d'hypokhâgne du Lycée du Parc en 1958-1959, cet étudiant

[91] Archives nationales, CAC, Fonds de l'Éducation nationale, Registres des résultats aux concours de l'enseignement, 19920387-5 à 9 / *Bulletins Officiels*.
[92] Dont un reçu par admissibilité à l'agrégation de grammaire.
[93] Archives nationales, CAC, Fonds de l'Éducation nationale, Statistiques des concours de l'enseignement, 19950311-27.

poursuit des études à la Faculté de lettres de Lyon où il devient licencié de lettres classiques en 1961 puis diplômé d'études supérieures en 1962. L'année suivante, il se présente à l'agrégation de grammaire sans être admissible. Il concourt de nouveau entre 1963 et 1969, année où il est reçu 23e. Cependant, dès 1965, admissible, il bénéficie d'une équivalence des épreuves théoriques du CAPES de lettres classiques.

Ouvert à partir de la licence, la réglementation du CAPES, définie par le décret du 17 janvier 1952, prévoit une majoration de points aux candidat-e-s pourvu-e-s d'un Diplôme d'Études Supérieures obtenu avec au moins une mention *bien*. Dès lors, les candidat-e-s titulaires d'un DES sont davantage reçu-e-s aux concours.

Répartition des candidat-e-s ayant un DES, présent-e-s et admis-es aux épreuves théoriques des différents CAPES, session 1954, en %[94]

| | % de candidat-e-s ayant un DES | | % de candidat-e-s admis-es ayant un DES | |
|---|---|---|---|---|
| | H | F | H | F |
| Philosophie | 62 | 74 | 100 | 100 |
| Lettres classiques | 46 | 75 | 90 | 97 |
| Lettres modernes | 34 | 30 | 46 | 50 |
| Histoire-Géographie | 60 | 55 | 96 | 87 |
| Allemand | 33 | 34 | 62 | 44 |
| Anglais | 43 | 38 | 58 | 69 |

À la session de 1954, la part des admis-es aux épreuves théoriques des CAPES ayant un Diplôme d'Études Supérieures est systématiquement supérieure à la part des candidat-e-s présentant ce profil. Par exemple, en lettres classiques, seuls 46% des aspirants sont titulaires d'un DES alors qu'ils représentent 90% des admis. De même, en histoire-géographie, 55% des candidates possèdent un diplôme alors qu'elles représentent 87% des admises. Les titulaires d'un DES connaissent ainsi de meilleurs résultats de par la majoration de points qui leur est attribuée si ils / elles ont obtenu au minimum une mention *bien*, mais également certainement par l'année supplémentaire d'apprentissage qu'ils / elles ont suivie. Les ancien-ne-s élèves des classes préparatoires lyonnaises présentent-ils / elles des profils similaires ?

[94] *Ibid.*

Répartition des khâgneux-ses reçu-e-s aux épreuves théoriques du CAPES
selon s'ils / elles sont titulaires ou non d'un DES au moment de leur inscription au concours[95]

| | Khâgneux du Lycée du Parc | | | | | | Khâgneuses du Lycée de jeunes filles | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1948 | | 1958 | | 1967[96] | | 1948 | | 1956 | | 1967 | |
| | Avec | Sans | Avec | Sans | Avec | Sans | Avec | Sans | Avec | Sans | Avec | Sans |
| Philosophie | - | - | - | 1 | - | (+1) | - | 1 | - | - | 1 | - |
| Lettres classiques | 1 | 4 | 3 | 3 | 7 | 1(+1) | 6 | 3 | 1 | 9 | 5 | 10 |
| Lettres modernes | - | - | - | - | 3 | 1 | - | - | - | - | 2 | 3 |
| Hist. – Géo. | 3 | 1 | 1 | - | - | 1 | - | - | - | 2 | 1 | 1 |
| Anglais | 2 | 1 | 1 | 1 | - | 2(+1) | - | 1 | 1 | - | 1 | 2 |
| Allemand | - | - | 2 | 1 | - | - | 3 | - | - | 1 | - | - |
| Espagnol | - | - | 1 | - | - | - | - | - | - | - | 1 | - |
| Total | 6 | 6 | 8 | 6 | 10 | 5(+3) | 9 | 5 | 2 | 12 | 11 | 16 |

Les anciens khâgneux du Lycée du Parc reçus aux épreuves théoriques du CAPES sont le plus souvent titulaires d'un DES ou d'une maîtrise le jour de leur inscription au concours. Cela concerne la moitié des élèves de la promotion 1948 et près des deux tiers des promotions 1958 et 1967. Les anciennes khâgneuses du Lycée de jeunes filles présentent des profils identiques concernant la promotion 1948 (deux tiers des reçues titulaires d'un DES). En revanche, les chiffres diffèrent au niveau des autres promotions. En effet, seules 2 étudiantes de la classe 1956 sont reçues aux épreuves théoriques en étant titulaires d'un Diplôme d'Études Supérieures. Le rapport est de quatre filles sur dix pour la promotion 1967. Ces différences entre les filles et les garçons s'expliquent notamment par le nombre respectif d'élèves issu-e-s d'un IPES ; institut qui dispense une formation en trois ans : deux années pour l'obtention d'une licence et une année de préparation aux oraux des épreuves théoriques du CAPES. Cependant, cette troisième année peut également faire l'objet d'une préparation à un DES depuis le décret du 12 septembre 1960 qui indique dans son article 13 que « *Les élèves professeurs ayant obtenu la licence d'enseignement à l'issue de la durée normale accomplissent, sur leur demande, une année d'étude à l'IPES avec le traitement d'élève professeur pour préparer l'oral du CAPES ou du CAPET théorique. Ils peuvent préparer* ***en même temps*** *soit le DES, soit des CES ou bien ils suivent un enseignement de 3e cycle* »[97]. Ainsi, 10 ipéssiennes sur 11 de la promotion 1956 sont reçues aux épreuves théoriques du CAPES sans Diplôme d'Études Supérieures. Cependant, 6 d'entre elles obtiennent un DES la même année que celle où elles sont admises aux épreuves théoriques. Une configuration identique s'observe pour la promotion 1967 : 9 ipéssiennes sur 14 sont reçues sans maîtrise. Elles sont 7 à obtenir un diplôme la même année.

[95] Archives nationales, CAC, Fonds de l'Éducation nationale, Registres des résultats aux concours de l'enseignement, 19920387-5 à 9 / *Bulletins Officiels*.
[96] Les chiffres entre parenthèses correspondent aux parcours ignorés.
[97] *Bulletin Officiel* du 19 septembre 1960.

Le nombre d'élèves-professeur-e-s reçu-e-s alors qu'ils / elles sont titulaires d'un DES ou d'une maîtrise, au moment de leur inscription, demeure restreint. Ces parcours incluent, la plupart du temps, un premier échec aux épreuves pratiques du CAPES alors que le diplôme préparé en parallèle est, lui, obtenu. On peut citer l'exemple de Sylvette P. Après une année d'hypokhâgne au Lycée de jeunes filles de Lyon, cette élève est reçue au concours des IPES en 1968 et est affectée à l'institut de Lyon. Elle obtient le DUEL de lettres classiques en octobre 1969 puis une licence en juillet 1970. L'année suivante, elle prépare les épreuves théoriques du CAPES tout en s'inscrivant en vue d'une maîtrise. Elle obtient ce dernier diplôme en juin 1971, mention *bien*, mais échoue au concours. Elle se présente une nouvelle fois l'année suivante aux épreuves théoriques du CAPES, où elle est reçue 23e.

Les candidat-e-s admis-es aux épreuves théoriques rejoignent par la suite un Centre Pédagogique Régional, où ils / elles exercent en qualité de professeur-e stagiaire.

### *B. Les Centres Pédagogiques Régionaux et les épreuves pratiques*

Les affectations en CPR dépendent de trois critères. Tout d'abord, la possibilité de désigner dans les établissements du siège de l'académie, un nombre suffisant de conseiller-e-s pédagogiques chargé-e-s d'encadrer les stagiaires dans leur formation professionnelle. Ces conseiller-e-s sont désigné-e-s pour une année scolaire par le ministre de l'Éducation nationale, sur proposition des recteurs et de l'inspection générale, parmi les professeur-e-s agrégé-e-s ayant au moins huit ans d'ancienneté comme professeur-e-s titulaires. Toutefois, les conseiller-e-s pédagogiques peuvent également être choisi-e-s parmi des professeur-e-s certifié-e-s ou licencié-e-s dans les mêmes conditions d'ancienneté (article 5 de l'arrêté du 22 juin 1952). Deuxième critère : l'existence d'une faculté de lettres (ou de sciences) et d'une préparation à l'agrégation que les professeur-e-s stagiaires peuvent suivre. Enfin, dernier critère : le nombre de candidat-e-s à recruter ainsi que leur classement à l'issue des épreuves théoriques.

Deux catégories de reçu-e-s aux épreuves théoriques bénéficient d'un régime particulier. Tout d'abord, les élèves des Écoles Normales Supérieures inscrit-e-s au CAPES sont rattaché-e-s au CPR de Paris s'ils / elles n'effectuent pas le stage d'initiation aux fonctions de l'enseignement proposé par les Écoles. En effet, l'article 9 de l'arrêté du 22 janvier 1952 précise que « *les élèves licenciés de l'École Normale Supérieure, de l'École normale supérieure de jeunes filles, de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud, de l'École*

*Normale Supérieure de Fontenay-aux-Roses, reçus à l'épreuve de la partie théorique, peuvent au cours de leur séjour à l'École, effectuer une période d'initiation aux fonctions de l'enseignement, qui est alors équivalente à l'année d'initiation passée par les candidats admis dans les Centres Pédagogiques Régionaux* »[98].

Autre catégorie de candidat-e-s au régime spécial : les ipéssien-ne-s titulaires d'un DES peuvent bénéficier d'une quatrième année au sein de l'institut consacrée à la préparation de l'agrégation. Cependant, tous et toutes ne peuvent en profiter. L'article 16 du décret du 12 septembre 1960[99] stipule, en effet, qu'un quart des élèves professeur-e-s accomplissant l'année de préparation à l'oral du CAPES peut être autorisé par le recteur, sur proposition du doyen et du directeur de l'IPES, à bénéficier de cette disposition. L'entrée dans un Centre Pédagogique Régional est alors ajournée d'un an : à l'issue de cette quatrième année et en cas d'échec à l'agrégation, les bénéficiaires doivent obligatoirement intégrer un CPR. Les ancien-ne-s khâgneux-ses profitent de ces mesures : 3 ipéssiens sur 8, anciens khâgneux de 1958, et 3 sur 7, ancien khâgneux de 1967, bénéficient d'une quatrième année d'IPES. Elles sont 3 sur 12, anciennes khâgneuses de 1956, et 7 sur 21 dans la même situation. Il ne s'agit ici que de minimum, les données des archives ne permettant pas une étude exhaustive de la question.

Au-delà des régimes spéciaux dont peuvent bénéficier les normalien-ne-s et les ipéssien-ne-s, les reçu-e-s aux épreuves théoriques du CAPES intègrent « normalement » un Centre Pédagogique Régional. Les ancien-ne-s khâgneux-ses rejoignent le plus souvent le CPR de la ville où ils / elles ont suivi la préparation au concours, que ce soit en faculté ou au sein d'un IPES. On peut citer en exemple les promotions 1956 et 1958. Les colonnes regroupent les villes de préparation aux divers concours ; les lignes, les villes d'affectation en CPR.

Répartition des khâgneux (promotion 1958) et des khâgneuses (promotion 1956)
reçu-e-s aux épreuves pratiques du CAPES selon le CPR d'affectation

| | Khâgneux du Lycée du Parc - 1958 | | | | | Khâgneuses du Lycée de jeunes filles - 1956 | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Lyon | Paris | Autres | ENS | Non CPR | Lyon | Paris | Autres | ENS | Non CPR |
| Lyon | 8 | - | 1 | - | 2 | 9 | - | - | - | 1 |
| Paris | - | 1 | - | - | - | - | 1 | - | - | - |
| Autres | - | - | 2 | - | - | 1 | - | 1 | - | - |
| ENS | - | - | - | - | - | - | - | - | 1 | - |

Plusieurs constats peuvent être portés : les lieux d'affectation correspondent le plus souvent aux lieux de préparation des concours. Ainsi, sur 11 reçus aux épreuves théoriques

[98] *Journal Officiel* du 22 janvier 1952.
[99] *Bulletin Officiel* du 19 septembre 1960.

issus de la faculté lyonnaise, 8 sont nommés au CPR de Lyon. Elles sont 9 sur 10 à présenter un profil similaire. Ensuite, l'unique normalienne reçue ne rejoint pas un Centre Pédagogique Régional mais bénéficie du régime spécial qui lui est accordé. Enfin, 2 garçons et 1 fille n'intègrent jamais un CPR. Les parcours de ces élèves présentent deux particularités. Tout d'abord, Jean D., après trois années de classe préparatoire au Lycée du Parc entre 1958 et 1961, poursuit des études d'anglais à la Faculté de lettres de Lyon en tant qu'élève-professeur. Licencié puis diplômé d'études supérieures, il est reçu 4e au CAPES d'anglais en 1964 mais également 40e à l'agrégation la même année. Agrégé, il n'est pas soumis au stage[100] en CPR tout comme Gérard S., reçu en 1965 au CAPES et à l'agrégation d'histoire. Le parcours de Michèle N. est quelque peu différent bien que la finalité soit la même. Khâgneuse entre 1956 et 1958, elle poursuit des études de lettres classiques à la Faculté de lettres de Lyon en tant qu'ipéssienne. Licenciée en juin 1960, elle est reçue 10e aux épreuves théoriques du CAPES en 1961, année où elle devient également diplômée d'études supérieures. Elle bénéficie alors d'une quatrième année d'études d'IPES pour préparer l'agrégation. Son affectation dans un CPR est donc reculée d'un an. Cependant, reçue 18e à l'agrégation de grammaire en 1962, elle n'est pas soumise à l'année de stage obligatoire.

La circulaire du 12 juin 1952[101] présente l'organisation et le fonctionnement des CPR. L'activité des stagiaires s'organise autour de quatre grands axes : une formation pédagogique auprès des conseiller-e-s, une initiation à la vie des établissements scolaires, une participation aux conférences générales et aux conférences de spécialités, le suivi des cours de préparation à l'agrégation.

### ❖ *Formation pédagogique*

Les stagiaires, groupé-e-s par trois, sont confié-e-s au cours de l'année à trois conseiller-e-s sur des cycles de neufs semaines (8h de cours par semaine). Le premier correspond à une période d'observation durant laquelle les candidat-e-s assistent à des cours dispensés par les conseiller-e-s. Ils / elles préparent déjà des leçons ou des exercices auxquels ils / elles assistent par la suite. Le deuxième cycle correspond à une première période active où les stagiaires se voient confier, les un-e-s après les autres, certains exercices dans les classes de leur conseiller-e. Le troisième cycle, enfin, correspond à une deuxième période active où les professeur-e-s stagiaires ont la responsabilité totale ou partielle d'une classe ;

[100] L'arrêté du 16 juillet 1971 instaure une année de formation pédagogique et professionnelle durant l'année scolaire qui suit le concours à l'attention des agrégé-e-s, *Journal Officiel* du 25 juillet 1971.
[101] *Bulletin Officiel* du 19 juin 1952.

exceptées, dans la mesure du possible, les classes d'examen. La circulaire précise que « *les périodes passées auprès des différents conseillers sont conçues de telle manière que chaque stagiaire puisse prendre contact avec les différents types de classes et d'enseignement* ».

Les stagiaires doivent ainsi être en contact avec des élèves du premier cycle, du second cycle et des classes terminales de l'enseignement secondaire. De même, les trois périodes devront être effectuées, dans la mesure du possible, dans des établissements de différente nature : établissements masculins et féminins, lycées et collèges, écoles normales.

L'ensemble du travail de préparation effectué par les stagiaires est consigné dans un dossier, présenté au jury des épreuves pratiques du CAPES. Pierre Q., khâgneux de 1946, poursuit des études d'anglais à la Faculté de lettres de Lyon. Admissible à l'agrégation, il est reçu 9$^{e}$ au CAPES d'anglais en 1954 et est affecté au CPR de Lyon. Il effectue une de ses périodes actives au Lycée du Parc, du 10 janvier au 2 avril 1955. Louis Achille rédige un rapport sur ce stagiaire :

***Rapport sur le Stage Pédagogique effectué par***
***Monsieur Pierre Q. (anglais)***[102]

***Classes*** *: Outre la classe de Seconde AB (première langue) où s'est effectué le stage actif, le stagiaire a pu observer l'enseignement donné dans les classes de Lettres supérieures et Lettres et Première supérieure réunies (spécialistes).*

***Exercices effectués*** *: Lecture expliquée de textes choisis dans le manuel « England » de Laffay et Kerst, (classe de Seconde), et correction de devoirs (versions, thèmes d'imitation et « essays »).*
*Personnalité : Monsieur Pierre Q. frappe par sa haute conscience et sa distinction naturelle, son dévouement total à ses élèves de quelques semaines, et sa volonté de perfectionnement. D'un naturel sérieux et un peu grave, il commande le respect de ses élèves, et, par sa conscience et sa bonté, n'a pas tardé à se les attacher. Son souci de la correction a révélé une patience qui sait encourager. Les réactions de la classe lui ont inspiré une confiance qui devint souriante et une véritable aisance. Il possède une voix bien timbrée, nuancée, aux inflexions convaincantes sauf parfois lorsque sa volonté d'encourager les élèves à répondre l'amène à relever la voix sur la fin des questions. Il est tout à fait à l'aise avec une langue qu'il possède bien.*
*L'influence de Monsieur Pierre Q. sur sa classe est faite de sa compétence technique tout autant que de l'autorité morale qui émane de sa personne. Il ne manquera pas de représenter à ses yeux un idéal possible, surtout pour les tempéraments littéraires.*
*Aptitudes pédagogiques : Les différentes phases de la lecture expliquée ont été parcourues avec aisance, malgré une préparation visiblement minutieuse, et grâce au recours à une variété considérable de moyens (rappels du vocabulaire de base et de leçons antérieures, dessins un peu inexpérimentés au tableau noir, mimiques ou gestes discrets et explicites, groupement du vocabulaire nouveau autour de centres d'intérêt judicieusement choisis, appels à l'expérience des garçons, etc.). Néanmoins, le rythme de tout cela reste parfois lent et le ton général de la classe parfois sévère. Le maître semble s'ouvrir prudemment à ses élèves auxquels il apporte un enseignement copieux et varié. Parfois la question reste trop simple, retardant la progression de la pensée ou la satisfaction de la curiosité de certains élèves, au profit de la correction très poussée de l'expression orale chez les plus faibles. La lecture, intelligente et vivante, prouve que le stagiaire est sensible à la variété des textes et reste capable de se livrer parfois. La traduction et le commentaire ont généralement été d'une finesse et d'une conscience où les élèves l'ont bien suivi. Les phrases réussissant le vocabulaire nouveau sont parfois longues et complexes. La correction des devoirs, exigeante pourtant, a été, au début, généreuse quant aux notes attribuées.*
*La langue utilisée par Monsieur Pierre Q. m'a semblé des plus correctes quant à la phonétique, et rares furent les erreurs d'accentuation (figurative, correctly, exquisitely). Il utilise un anglais choisi et une intonation distinguée.*

***Résultats obtenus*** *: Ceux-ci, très honorables, sont le fruit d'une compréhension exacte des légers défauts encore visibles au début du stage et même d'une ouverture graduelle du maître à ses élèves, autant que de sa bonne volonté et de son humilité au cours de la critique de ses classes. Déjà fort bien préparé par ces connaissances, il saura exercer son métier d'éducateur avec dignité et rigueur, bienveillance et sincérité. Il lui faudra, lorsqu'il sera parfaitement à l'aise, accentuer très sensiblement le rythme de sa classe et susciter l'enthousiasme des élèves, comme il sait satisfaire déjà leur intelligence et cultiver leur sensibilité, tout en inspirant le respect des valeurs humaines.*

*Lyon, le 28 mars 1955*
*Louis T. Achille*
*Conseiller pédagogique, professeur d'anglais*

Au-delà de la formation pédagogique, les stagiaires sont également initié-e-s à la vie des établissements scolaires, participent aux conférences organisées à leur intention et assistent aux cours de préparation à l'agrégation.

[102] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Candidats à l'agrégation et au CAPES, 3919W530.

❖ ***Initiation à la vie des établissements scolaires.***

Cette initiation se déroule sous la direction des chef-fe-s d'établissements et concerne tous les aspects de la vie des lycées ou collèges : vie administrative, vie matérielle (fonctionnement de l'internat et de l'externat), vie intellectuelle et morale (bibliothèque générale et bibliothèque de quartier, clubs d'élèves...), vie pédagogique (conseils de classe : préparation, tenue, utilisation des résultats ; conseil d'enseignement). Les stagiaires participent aux entretiens des conseiller-e-s avec les parents d'élèves « *afin de se rendre compte de la façon dont l'action éducative de l'école peut se lier à celle de la famille* »[103]. Les stagiaires sont encouragé-e-s à prendre connaissance du fonctionnement des écoles normales, des établissements relevant de la direction de l'enseignement technique... Pour Jean-François Condette, « *il s'agit, en quelque sorte, de la nécessaire connaissance du système éducatif* »[104].

❖ ***Participation aux conférences organisées à l'intention des stagiaires***

Des conférences sont organisées sur différents thèmes : psycho-pédagogie, culture générale, conférences de spécialités « *destinées à faire connaître telle ou telle technique d'enseignement de la spécialité envisagée* »[105] et conférences générales suivies de discussions. Les stagiaires doivent également participer à des stages généraux, des stages de spécialité, des stages de recherche et de discussions pédagogiques.

❖ ***Assistance aux cours de préparation à l'agrégation***

Les professeur-e-s stagiaires des CPR sont tenu-e-s d'assister aux cours et exercices prévus en vue de la préparation de l'agrégation. Leur assiduité fait l'objet d'un contrôle de la part des directeurs des centres.

En définitive, comme l'indique Jean-François Condette, « *il s'agit bien d'apprendre son métier au contact d'un conseiller, « modèle à imiter »* »[106]. À la fin de l'année effectuée en Centre Pédagogique Régional, les stagiaires se présentent aux épreuves pratiques du CAPES.

---

[103] Circulaire du 12 juin 1952, *Bulletin Officiel* du 19 juin 1952.
[104] CONDETTE Jean-François, *Histoire de la formation des enseignants en France (XIX$^{e}$ – XX$^{e}$ siècles)*, *op. cit.*, p. 254.
[105] Circulaire du 12 juin 1952, *Bulletin Officiel* du 19 juin 1952.

Épreuves pratiques des divers CAPES en 1954[107]

| |
|---|
| ***Philosophie***<br>-Une classe de philosophie (durée : 2h) suivie de toutes questions ou vérifications de documents jugées utiles (programme portant sur différentes sections de la classe terminale de l'enseignement du second degré). |
| ***Lettres classiques***<br>-Une classe d'explication de texte français ou de correction de devoirs français (au choix du jury) et une courte explication de texte latin, grec, suivies d'une interrogation faite en dehors de la présence des élèves (programme des lycées et collèges). |
| ***Lettres modernes***<br>-Une classe d'explication de texte français et une classe de correction de devoirs de français suivies d'une interrogation (programme des lycées et collèges). |
| ***Histoire et Géographie***<br>-Une classe d'histoire et une classe de géographie faites par le / la candidat-e à des élèves de deux classes différentes. |
| ***Langues vivantes***<br>-Deux classes, l'une du premier cycle, l'autre du deuxième cycle, suivies de toutes questions ou vérifications jugées utiles. |

Chaque CAPES comprend une mise en situation du métier de professeur-e. Jean-François Condette analyse alors que « *la norme pédagogique idéale reste celle de la « leçon » où le stagiaire doit montrer son aptitude à simplifier, à organiser, à hiérarchiser ses connaissances en trouvant des bons points d'appui (de bons documents et de bons exemples)* »[108].

Dans les faits, les taux d'échec aux épreuves pratiques apparaissent marginaux. Entre 1953 et 1956[109], le taux des candidats ajournés s'élève à 3% ; celui des candidates à 2,6%. En 1962[110], des taux similaires s'observent : seuls 3,4% des hommes sont recalés pour 2,3% des femmes. Comme les diplômes universitaires, les épreuves pratiques font l'objet de mentions : *passable*, *assez bien*, *bien* et *très bien*.

Répartition des reçu-e-s aux épreuves pratiques des CAPES selon la mention obtenue (sessions 1954 et 1962) en %[111]

| | Session 1954 | | Session 1962 | |
|---|---|---|---|---|
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| Passable | 23,6 | 21,6 | 29,2 | 30,3 |
| Assez Bien | 35,4 | 34,8 | 37,3 | 38,4 |
| Bien | 30,9 | 27,9 | 24,7 | 25,8 |
| Très Bien | 10,6 | 15,7 | 8,8 | 5,5 |

Non seulement les taux d'échecs aux épreuves pratiques apparaissent bien faibles mais les chiffres du tableau ci-dessus montrent qu'entre 70% et 80% des reçu-e-s obtiennent une mention, essentiellement *assez bien* (plus d'un tiers) et dans une moindre mesure la mention

[106] CONDETTE Jean-François, *Histoire de la formation des enseignants en France (XIX$^e$ – XX$^e$ siècles)*, *op. cit.*, p. 255.
[107] Revue *Avenirs*, 1954.
[108] CONDETTE Jean-François, *Histoire de la formation des enseignants en France (XIX$^e$ – XX$^e$ siècles)*, *op. cit.*, p. 255.
[109] Archives nationales, CAC, Fonds de l'Éducation nationale, Statistiques des concours de l'enseignement, 19950311-27.
[110] Archives nationales, CAC, Fonds de l'Éducation nationale, Statistiques des concours de l'enseignement, 19950311-28.
[111] *Ibid.*

*bien* (plus d'un quart). La mention *très bien* apparaît bien moins attribuée, de l'ordre de 10 à 15% en 1954 et de 5,5 à 8,8% en 1962. Les ancien-ne-s khâgneux-ses obtiennent-ils / elles de meilleurs résultats ?

Répartition des ancien-ne-s khâgneux-ses ayant intégré un CPR reçu-e-s aux épreuves pratiques des CAPES selon la mention obtenue[112]

| | Khâgneux du Lycée du Parc | | Khâgneuses Lycée de jeunes filles | |
|---|---|---|---|---|
| | 1958 | 1967 | 1956 | 1967 |
| Passable | 5 | - | 1 | 4 |
| Assez Bien | 4 | 6 | 6 | 4 |
| Bien | 1 | 2 | 1 | 8 |
| Très Bien | 1 | 2 | - | 1 |
| Ignoré | 1 | 4 | 4 | 8 |
| Total | 12 | 14 | 12 | 25[113] |

À la lecture de ce tableau, on peut affirmer que les khâgneux-ses reçu-e-s aux épreuves pratiques du CAPES ne se démarquent pas particulièrement de l'ensemble des candidat-e-s admis-es. La catégorie des « ignorés » exclue, entre les trois quarts et la totalité obtiennent une mention (exceptés les khâgneux de la promotion 1958), essentiellement la mention *assez bien*. Notons que les filles de la promotion 1967 se distinguent par le nombre de candidates reçues avec une mention *bien.*

En moyenne, 4 khâgneux-ses sur 10 des promotions ici considérées sont reçu-e-s aux CAEC ou aux épreuves théoriques du CAPES à partir de 1952. Si certain-e-s exercent directement en qualité de professeur-e certifié-e sans préparer d'autres concours, d'autres, titulaires d'un Diplôme d'Études Supérieures ou d'une maîtrise, rejoignent les candidat-e-s à l'agrégation, soit simultanément à leur entrée en CPR, soit en bénéficiant d'une quatrième année d'IPES.

## 2. Des agrégé-e-s

La législation concernant l'organisation des concours d'agrégation en vigueur au lendemain de la Seconde Guerre mondiale ne connait que peu d'évolutions jusque dans les années 1970. Cependant, comme l'indique André Chervel, « *l'accroissement rapide des effectifs de candidats* […] *amène certains jurys à dédoubler des concours mixtes* »[114] depuis leur création. Ainsi, le concours d'anglais est divisé en deux concours différents en 1952. En allemand, les épreuves écrites restent mixtes mais les oraux sont confiés à deux commissions

[112] Archives nationales, CAC, Fonds de l'Éducation nationale, Registres des résultats aux concours de l'enseignement, 19920387-5 à 9 / *Bulletins Officiels*.
[113] 2 filles deviennent agrégées et ne se présentent pas aux épreuves pratiques.
[114] CHERVEL André, *Histoire de l'agrégation : contribution à l'histoire de la culture scolaire*, *op. cit.*, p. 198.

distinctes en 1958. L'agrégation de lettres modernes créée en 1960 n'est pas mixte. En 1969 se déroule le dernier concours d'histoire et géographie réservé aux femmes, remplacé par un concours d'agrégation d'histoire jeunes filles. « *Mais l'agrégation ne peut aller à l'encontre de l'évolution générale vers la mixité* »[115]. L'unification des concours se déroule alors en deux étapes : entre 1967 et 1969, les jurys des concours masculins et féminins s'entendent pour donner aux candidat-e-s les mêmes sujets d'épreuves mais les listes restent séparées. Puis entre 1974 et 1976, les reçu-e-s sont classé-e-s sur des listes communes : en 1974 pour la philosophie et la grammaire, en 1975 pour les langues vivantes, excepté l'anglais, et 1976 pour les autres disciplines.

Pour répondre aux besoins croissants d'enseignant-e-s, des mesures concernant l'agrégation viennent compléter celles mises en place comme la création du CAPES ou des IPES. Jean-François Condette stipule que « *l'agrégation elle-même change de nature. Elle donnait moins de 200 professeurs par an avant 1940, mais en fournit 800 environ par an entre 1958 et 1963* ». Cependant, ces chiffres demeurent bien moindres que ceux du CAPES qui fournit, sur la même période, « *des listes de promotions de 1700 noms environ* »[116].

Candidat-e-s et reçu-e-s aux agrégations en 1951-1955 et en 1962-1966[117]

| | 1951-1955 | | | | 1962-1966 | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Inscrit-e-s | | Reçu-e-s | | Inscrit-e-s | | Reçu-e-s | |
| | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes | Hommes | Femmes |
| Philosophie | 1197 | 490 | 73 | 26 | 1073 | 576 | 194 | 91 |
| Lettres classiques | 1575 | 1856 | 182 | 139 | 1700 | 1928 | 347 | 331 |
| Lettres modernes | - | - | - | - | 1208 | 1495 | 157 | 166 |
| Grammaire | 817 | 482 | 127 | 50 | 479 | 414 | 118 | 110 |
| Histoire | 1373 | - | 124 | - | 1960 | - | 272 | - |
| Géographie | 749 | 129 | 67 | 9 | 1323 | 152 | 168 | 19 |
| Histoire-Géographie | - | 1025 | - | 96 | - | 1881 | - | 236 |
| Allemand | 785 | 325 | 63 | 37 | 1052 | 732 | 82 | 84 |
| Anglais | 1106 | 1269 | 151 | 134 | 1927 | 2066 | 266 | 245 |
| Total | 7602 | 5576 | 787 | 491 | 10 722 | 9244 | 1614 | 1282 |

Tout d'abord, globalement, sur des laps de temps identiques, les candidatures à l'agrégation augmentent entre 1951-1955 et 1962-1966. Sur la première période, on compte 7602 candidats pour 5576 candidates ; 10 722 candidats et 9244 candidates pour la seconde. Ainsi, bien que l'écart tende à se réduire dans les années 1960, les hommes se présentent davantage que les femmes à ces concours alors que, rappelons-le, il s'agit de l'inverse concernant les CAPES. Cependant, une étude par discipline montre que les femmes

[115] *Ibid*., p. 198.
[116] CONDETTE Jean-François, *Histoire de la formation des enseignants en France (XIX^e – XX^e siècles)*, *op. cit.*, p. 249.
[117] Archives nationales, CAC, Fonds de l'Éducation nationale, Statistiques des concours de l'enseignement, 19950311-27 à 29.

sont plus nombreuses en lettres classiques, en anglais et, à partir de 1960, en lettres modernes. Les écarts les plus importants s'observent en philosophie – discipline uniquement enseignée en lycée - où les candidats sont deux fois plus nombreux que les candidates.

Les taux de reçu-e-s évoluent également sur la période, notamment en philosophie, en lettres classiques et en grammaire. Si la plupart des disciplines sélectionnent en moyenne 10% des candidat-e-s, les besoins en personnel dans certaines matières nécessitent d'augmenter le contingent de reçu-e-s sans pour autant dévaloriser la qualité du recrutement. Antoine Prost analyse la situation des années 1960 et indique qu'« *obsédés par le niveau du concours, les jurys avaient cru l'affaiblir en multipliant les reçus* »[118]. Dès lors, bien qu'en hausse, les taux de reçu-e-s restent contrôlés : 6,1% des aspirants et 5,3% des aspirantes en philosophie sont reçu-e-s entre 1951 et 1955 ; 11,6% des garçons et 7,5% des femmes en lettres classiques ; 15,5% des premiers et 10,4% des secondes en grammaire. Dix ans plus tard, ces taux évoluent à 18,1% des candidats et 15,8% des candidates reçu-e-s en philosophie ; 20,4% des hommes et 17,2% des femmes en lettres classiques ; un quart des aspirant-e-s en grammaire. Autres renseignements issus de ces chiffres : les taux de reçus sont systématiquement supérieurs à ceux des reçues. Comme l'indique Marlaine Cacouault, « *la sélectivité plus grande des concours destinés aux futures enseignantes montre que l'administration tente de freiner le raz-de-marée des candidatures féminines* » pour qui « *la féminisation des certifiés est ressentie comme moins dangereuse que la suprématie des femmes dans le corps des agrégés qui symbolise la tradition secondaire et la proximité avec le supérieur* »[119].

Les ancien-ne-s khâgneux-ses se présentent aussi aux concours de l'agrégation. Deux catégories d'élèves doivent être ici considérées : les normalien-ne-s et les étudiant-e-s non reçu-e-s aux ENS.

[118] PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation, Depuis 1930, op. cit.*, p.326.
[119] CACOUAULT-BITAUD Marlaine, *Professeurs… mais femmes. Carrières et vies privées des enseignantes du secondaire au XXe siècle, op. cit.*, p. 84-86.

Répartition des anciens khâgneux lyonnais selon leur statut et l'agrégation obtenue, promotions 1948, 1958 et 1967[120]

| | Promotion 1948 | | Promotion 1958 | | Promotion 1967 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 4 normaliens | 35 étudiants faculté | 7 normaliens | 31 étudiants faculté | 8 normaliens | 32 étudiants faculté |
| Lettres | 1 | 1 | 3 | 4 | - | 4 |
| classiques | - | - | - | 1 | 1(e) | 2 |
| Lettres modernes | 1 | 2 | 1 | 1 | - | - |
| Grammaire | 1 | - | 1 | - | - | 1 |
| Philosophie | 1 | - | - | 1 | 2+1(sc) | - |
| Histoire | - | 1 | - | - | - | - |
| Géographie | - | 2 | - | 1 | - | - |
| Anglais | - | - | 1(sc) | 2 | 1(sc) | - |
| Allemand | - | - | 1(sc) | 1 | - | - |
| Espagnol | | | | | | |
| Total | 4 | 6 | 7 | 11 | 5 | 7 |

L'ensemble des normaliens issu des promotions 1948 et 1958 et 5 normaliens sur 8 issus de la promotion 1967 obtiennent l'agrégation. Cependant, tous ne sortent pas de la rue d'Ulm. En effet, 2 agrégés, anciens élèves du Lycée du Parc de 1958, et 2 autres, anciens de 1967, proviennent de l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud. Ces cas ne sont pas isolés. En effet, comme l'indique André Chervel, « *les deux tiers des promotions [de Saint-Cloud] de 1942 à 1953 passent le concours à un moment ou à un autre de leur carrière […] Saint-Cloud a désormais sa place à côté de l'École de la rue d'Ulm comme l'un des grands centres de préparation au concours* »[121]. Des anciens khâgneux rejoignent également l'ENSET : ils sont 2 de la promotion 1967 dont 1 devient agrégé. Les étudiants, non reçus aux différentes ENS, connaissent aussi le succès : 6 de la promotion 1948, 11 de la promotion 1958 et 7 de la promotion 1967 ; entre 20% et un tiers des anciens élèves. Les khâgneuses présentent, quant à elles, des profils quelque peu différents.

Répartition des anciennes khâgneuses lyonnaises selon leur statut et l'agrégation obtenue, promotions 1948, 1956 et 1967[122]

| | Promotion 1948 | | Promotion 1956 | | Promotion 1967 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1 normalienne | 34 étudiantes faculté | 1 normalienne | 27 étudiantes faculté | 10 normaliennes | 55 étudiantes faculté |
| Lettres classiques | 1 | 3 | - | 1 | 1+1(f) | 4 |
| Lettres modernes | - | - | - | - | 1+1(f)+1(e) | 1 |
| Grammaire | - | - | - | 2 | - | - |
| Philosophie | - | 1 | - | - | - | 1 |
| Histoire-Géo | - | - | 1(f) | 1 | - | - |
| Histoire | - | - | - | - | 1(e) | 1 |
| Géographie | - | - | - | - | - | - |
| Anglais | - | - | - | - | - | - |
| Allemand | - | 1 | - | - | - | - |
| Espagnol | - | - | - | - | - | 1 |
| Total | 1 | 5 | 1 | 4 | 6 | 8 |

[120] (sc) = élèves issus de Saint-Cloud ; (e) = élève issu de l'ENSET ; par défaut, les autres chiffres correspondent aux élèves issus de la rue d'Ulm.
[121] CHERVEL André, *Histoire de l'agrégation : contribution à l'histoire de la culture scolaire*, *op. cit.*, p. 207.
[122] (f) = élève issue de Fontenay ; (e) = élève issue de l'ENSET ; par défaut les autres chiffres correspondent aux sévriennes.

Les normaliennes, comme leurs camarades masculins, sont le plus souvent reçues à un concours. Sur les 10 normaliennes, anciennes khâgneuses du Lycée de jeunes filles de 1967, 6 obtiennent une agrégation : les 2 sévriennes, 2 sur 4 de Fontenay (qui a connu les mêmes évolutions que Saint-Cloud) et 2 sur 4 de l'ENSET. Les étudiantes non reçues aux ENS et poursuivant des études en faculté connaissent également le succès à l'agrégation : 6 anciennes élèves de la promotion 1948, 4 de 1956 et 8 de 1967 deviennent agrégées ; en moyenne 1 étudiante sur 6. Ainsi, les anciennes khâgneuses du Lycée de jeunes filles deviennent statistiquement moins souvent agrégées que les anciens khâgneux du Lycée du Parc.

La suprématie des résultats des normaliens-ne-s aux différents concours de l'agrégation s'inscrit dans une tradition de succès déjà observée dans l'entre-deux-guerres. La session de 1953 permet d'apprécier les résultats des différentes catégories de candidats.

Répartition des candidats normaliens ou non-inscrits et admis aux différents concours de l'agrégation, session 1953[123]

| | Candidats inscrits | | | | Candidats admis | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Ulm | Saint-Cloud | Autres | Total | Ulm | Saint-Cloud | Autres | Total |
| Philosophie | 14 | 4 | 226 | 244 | 6 | - | 7 | 13 |
| Lettres classiques | 13 | 1 | 283 | 297 | 9 | - | 19 | 28 |
| Grammaire | 1 | - | 149 | 150 | 1 | - | 21 | 22 |
| Histoire | 6 | 1 | 237 | 244 | 3 | - | 22 | 25 |
| Géographie | 1 | 2 | 143 | 146 | 1 | 1 | 10 | 12 |
| Anglais | 3 | 4 | 197 | 204 | 3 | 2 | 30 | 35 |
| Allemand | 5 | 1 | 124 | 130 | 2 | - | 10 | 12 |
| Espagnol | 1 | - | 35 | 36 | - | - | 7 | 7 |
| Italien | - | 3 | 39 | 42 | - | 2 | 6 | 8 |

Répartition des candidates normaliennes ou non inscrites et admises aux différents concours de l'agrégation, session 1953[124]

| | Candidates inscrites | | | | Candidates admises | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Sèvres | Fontenay | Autres | Total | Sèvres | Fontenay | Autres | Total |
| Philosophie | 5 | 3 | 91 | 99 | 1 | - | 3 | 4 |
| Lettres classiques | 20 | 1 | 340 | 361 | 5 | - | 19 | 24 |
| Grammaire | 6 | - | 88 | 94 | 3 | - | 6 | 9 |
| Histoire-Géographie | 2 | 2 | 185 | 189 | - | - | 15 | 15 |
| Géographie | - | 1 | 29 | 30 | - | - | 2 | 2 |
| Anglais | 2 | 3 | 229 | 234 | 2 | - | 26 | 28 |
| Allemand | 1 | 1 | 128 | 130 | 1 | - | 11 | 12 |
| Espagnol | - | 1 | 34 | 35 | - | - | 3 | 3 |
| Italien | - | 2 | 32 | 34 | - | - | 4 | 4 |

En 1953, les candidatures des normaliens, Ulm et Saint-Cloud confondus, ne représentent qu'une part infime des inscrits : 7,3% en philosophie, 4,8% en allemand, 4,7% en lettres classiques, 3,4% en anglais et 2,9% en histoire. Les mêmes constats peuvent être portés

[123] Archives nationales, CAC, Fonds de l'Éducation nationale, Statistiques des concours de l'enseignement, 19950311-27.
[124] *Ibid.*

concernant les normaliennes, Sèvres et Fontenay confondues, qui représentent 8,1% des inscrites en philosophie, 6,3% en grammaire, 5,8% en lettres classiques et moins de 3% pour les autres disciplines. Les ENS de la rue d'Ulm et de Sèvres fournissent davantage de candidat-e-s que celles de Saint-Cloud et de Fontenay, le régime de ces Écoles étant encore en plein bouleversements. Quant aux admis-es, les normaliens de la rue d'Ulm et les normaliennes de Sèvres possèdent toujours les meilleurs taux de réussite : 4 candidats sur dix présentés en philosophie, la moitié en histoire, les deux tiers en lettres classiques, l'ensemble des agrégatifs en anglais, en géographie et en grammaire sont reçus. De même, bien que « l'hégémonie normalienne » soit moins marquée, les sévriennes obtiennent les meilleurs résultats : une élève sur cinq présentées en philosophie, un quart de celles présentées en lettres classiques, la moitié des agrégatives en grammaire sont admises. Les autres candidat-e-s, ceux et celles qui représentent 90% des inscrit-e-s, obtiennent des taux de réussite bien moins importants : 3,1% en philosophie, 9,2% en histoire, 6,7% en lettres classiques, 15,2% en anglais, 7% en géographie et 14,1% en grammaire pour les premiers ; 3,3% en philosophie, 5,6% en lettres classiques et 6,8% en grammaire pour les secondes. Enfin, notons que les seuls agrégés issus de l'ENS de Saint-Cloud le deviennent en géographie et en langues vivantes, disciplines de prédilection de l'École.

Non seulement les normaliens de la rue d'Ulm et les normaliennes de Sèvres ont les meilleurs taux de réussite, mais ils / elles collectionnent aussi les premières places aux différentes sessions auxquelles ils / elles se présentent. Aux concours masculins de 1951, les caciques en lettres classiques, en histoire, en anglais, en allemand, en espagnol et les deux premiers reçus en grammaire sont des normaliens « ulmiens ». Ou encore, aux concours de 1953, les caciques en grammaire, en philosophie, en anglais, allemand, espagnol, et les cinq premiers en lettres classiques proviennent de la rue d'Ulm. Certains anciens khâgneux du Lycée du Parc devenus normaliens occupent également des places d'honneur : en philosophie, Yves G. (promotion 1962) est reçu 1er en 1969 ; en lettres classiques, Georges R. (promotion 1960) et Michel Z. (promotion 1962) sont tous les deux reçus caciques, successivement en 1966 et 1967 ; en grammaire, Jean-Marie D. (promotion 1958) et Jean-Antoine L. (promotion 1958) se classent 2nd, respectivement en 1962 et 1965 ; en histoire, Robert H. (promotion 1950) est 2nd en 1957 ; Roger C. (promotion 1947), 2nd en anglais en 1954 ; Paul V., 1er en allemand en 1959... La liste est longue. Certains « cloutiers » se classent également aux premiers rangs : par exemple, Noël S. (promotion 1958) est cacique en espagnol en 1964 ou encore Claude M. est reçu 5e en 1969. Les anciennes khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon devenues sévriennes obtiennent

également de très bons classements : Anne-Marie T. (promotion 1962) est reçue 1ère en philosophie en 1969, Marie-Louise P. (promotion 1962) se classe 2nde à l'agrégation d'histoire en 1969, Andrée D. (promotion 1949) est 3e en grammaire en 1955 ou encore Marie-Hélène D. (promotion 1949) est reçue 4e en 1954.

Meilleurs taux de réussite, meilleurs classements... Les normaliens et les normaliennes présentent encore des profils d'excellence et s'inscrivent dans une tradition de réussite déjà constatée dans l'entre-deux-guerres. Une étude autour du nombre d'années écoulées entre la sortie de la khâgne et l'obtention de l'agrégation permet d'aborder la question des autres types de candidatures.

Répartition des agrégé-e-s, ancien-ne-s élèves des khâgnes lyonnaises,
selon leur statut et le nombre d'années écoulées depuis la sortie de la préparation littéraire[125]

| | Khâgneux Lycée du Parc | | | | Khâgneuses Lycée de jeunes filles | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 3 ans | 4 ans | + 5 ans | NI | 3 ans | 4 ans | + 5 ans | NI |
| Normalien-ne-s 1948 | 4 | - | - | - | - | - | 1 | - |
| Normalien-ne-s 1958 / 1956 | 4+1(sc) | 1+1(sc) | - | - | - | 1 (f) | - | - |
| Normalien-ne-s 1967 | 1+2 (sc) | 1+1 (e) | - | - | 1+1 (e) | 1 (f) | 1 (e) | 1+1 (f) |
| Autres candidat-e-s 1948 | 1 | - | 5 | - | - | 1 | 4 | - |
| Autres candidat-e-s 1958 / 1956 | 1 | 3 | 7 | - | 2 | 1 | 1 | - |
| Autres candidat-e-s 1967 | 3 | - | 3 | 1 | 4 | 1 | 2 | 1 |

Les normaliens obtiennent l'agrégation trois ou quatre ans après leur entrée à l'École, qu'ils soient issus de la rue d'Ulm, de Saint-Cloud ou de l'ENSET. Ils effectuent ainsi leurs études dans le temps qui leur est imparti. Les autres candidats connaissent le succès plus tardivement : 5 agrégés sur 6, anciens élèves de 1948, les deux tiers des agrégés, anciens élèves de 1958 et la moitié des agrégés, anciens élèves de 1967, sont reçus au minimum cinq ans après avoir quitté la khâgne. Une étude similaire concernant les anciennes khâgneuses est rendue difficile par le nombre restreint de filles composant l'échantillon, notamment des sévriennes, et n'est pas suffisamment représentative. Néanmoins, les parcours des non reçues aux ENS devenues agrégées peuvent être comparés à ceux de leurs homologues masculins.

Tout d'abord, les autres candidat-e-s, non issu-e-s des ENS, ne forment pas une catégorie homogène. En effet, il convient de distinguer les étudiant-e-s des facultés d'une part et les membres du personnel enseignant (certifié-e-s...) et non enseignant (maîtres-ses d'internat...) d'autre part. Par exemple, le concours de lettres classiques de 1953 compte des candidat-e-s aux profils multiples.

[125] Les mêmes abréviations qu'utilisées précédemment sont reprises ici.

Répartition des inscrit-e-s et des admis-es à l'agrégation de lettres classiques selon le statut, session 1953[126]

| Fonctions exercées | Inscrits | Admis | Inscrites | Admises |
|---|---|---|---|---|
| **I. Candidat-e-s étudiant-e-s** | **66** | **14** | **157** | **13** |
| Élèves ENS | 14 | 9 | 21 | 5 |
| Étudiant-e-s faculté | | | | |
| Paris | 26 | 2 | 72 | 6 |
| Province | 24 | 2 | 63 | 2 |
| Lect. / Assist. à l'étranger | 2 | 1 | 1 | - |
| **II. Candidat-e-s engagé-e-s dans l'enseignement Second Degré** | **231** | **14** | **204** | **11** |
| Professeur-e-s certifié-e-s | 92 | 12 | 38 | 6 |
| Professeur-e-s tit. licencié-e-s | 37 | - | 17 | - |
| Adj. d'enseignement tit. | 18 | 2 | 5 | - |
| Prof. tit. enseignement technique | 1 | - | 1 | - |
| Prof. cadres locaux tit. (Maroc, Tunisie...) | 1 | - | 1 | - |
| Élèves prof. CAPES / stagiaires | 35 | - | 48 | 5 |
| Délégué-e-s ministériel-le-s | 3 | - | 7 | - |
| Autres adj. d'enseignement | 22 | - | 16 | - |
| Prof. cadres locaux (Maroc, Tunisie...) | 3 | - | 4 | - |
| Maîtres-ses auxiliaires | 13 | - | 32 | - |
| Maîtres-ses d'internat | 5 | - | 11 | - |
| Surveillant-e-s d'externat | 1 | - | 23 | - |
| Instituteur suppléant | - | - | 1 | - |
| **Total** | **297** | **28** | **361** | **24** |

La répartition des candidat-e-s selon leur statut révèle plusieurs différences entre les hommes et les femmes. Au-delà de la question des normalien-ne-s, les étudiants des facultés représentent, en 1953, 1 inscrit sur 6 au concours de l'agrégation de lettres classiques ; les étudiantes, un tiers des inscrites. Inversement, les candidats engagés dans l'enseignement du second degré forment 77,8% des aspirants alors que les candidates dans cette situation représentent 56,5% des aspirantes. Les mêmes répartitions s'observent concernant les autres disciplines : en anglais et en philosophie par exemple, un tiers des candidats contre la moitié des candidates sont étudiant-e-s alors que 7 aspirants sur 10 et la moitié des aspirantes occupent un poste dans l'enseignement secondaire. Premier constat : en 1953, les femmes se présentent davantage à l'agrégation en qualité d'étudiantes que les hommes. Il convient de pousser un peu plus loin l'analyse de la catégorie des candidat-e-s membres de l'enseignement secondaire dans la mesure où des différences se font également jour selon les sexes. Ainsi, les deux tiers des candidats sont des membres titulaires et un tiers des membres non titulaires de leur poste. Inversement, les candidates titulaires représentent seulement un tiers des inscrites alors que les non titulaires, les deux tiers. Les lettres classiques ne sont pas une exception : la part des candidats membres titulaires de l'enseignement secondaire est systématiquement supérieure à celle des candidates, et ce, quelle que soit la discipline considérée. Ainsi, les

[126] Archives nationales, CAC, Fonds de l'Éducation nationale, Statistiques des concours de l'enseignement, 19950311-27.

femmes, une fois titularisées à un poste, se présentent moins que les hommes à un concours de l'agrégation. La question des candidatures des professeur-e-s certifié-e-s ou licencié-e-s titulaires est révélatrice : au concours de lettres classiques de 1953, les hommes de cette catégorie représentent 43,4% des inscrits totaux alors que les femmes seulement 15,2%.

Concernant les admis-es de 1953, comme vu précédemment, les normalien-ne-s obtiennent les meilleurs taux de réussite. Avec les candidat-e-s des facultés, ils / elles forment la moitié des reçu-e-s, et ce, quel que soit le sexe. Hormis les élèves des ENS, 2 agrégés et 6 agrégées ont suivi la préparation de la Sorbonne ; 2 hommes et 2 femmes celle d'une faculté de province. Déjà dans l'entre-deux-guerres, la Sorbonne fournissait le contingent de reçu-e-s le plus important, et pas uniquement en lettres classiques. En 1953, elle est encore la seule faculté à proposer une préparation à l'ensemble des concours littéraires à côté de celle de Lyon. Dès lors, les étudiant-e-s ont recourt à des choix stratégiques d'orientation les menant aux meilleures préparations. Les ancien-ne-s khâgneux-ses ne font pas exception. Par exemple, sur les 6 garçons (promotion 1948), non reçus à l'ENS, obtenant l'agrégation, 3 ont suivi la préparation lyonnaise et 1 la préparation parisienne[127]. Jean P., khâgneux du Lycée du Parc entre 1948 et 1952, obtient une bourse de licence. Comme lui permet la législation en vigueur, il décide de rejoindre la Faculté des lettres de Paris où il devient licencié de lettres classiques puis obtient le Diplôme d'Études Supérieures. Il suit alors la préparation au CAPES et à l'agrégation dispensée par la Sorbonne et est reçu simultanément aux deux concours dès sa première tentative en 1955, classé respectivement 4$^{e}$ et 25$^{e}$.

L'autre moitié des reçu-e-s en Lettres classiques en 1953 se compose de membres de l'enseignement, essentiellement des professeur-e-s certifié-e-s qui obtiennent les meilleurs taux de réussite après les normaliens : ils sont 12 hommes sur 92 inscrits (13%) et elles sont 6 femmes sur 38 inscrites (15,8%) à devenir agrégé-e-s. Des situations similaires s'observent également dans les autres disciplines. Certain-e-s ancien-ne-s khâgneux-ses présentent ce type de parcours : 2 garçons (promotion 1948) sur 6 et 3 filles (promotion 1948) sur 5 deviennent agrégé-e-s alors qu'ils / elles occupent un poste de professeur certifié-e-s. Toutefois, deux groupes se distinguent avec d'un côté, ceux et celles obtenant l'agrégation dans un laps de temps très court après leur première nomination et de l'autre ceux et celles étant reçu-e-s plusieurs années après l'obtention du CAPES. Yvette C. illustre la première situation ; Colette L., la seconde.

Khâgneuse du Lycée de jeunes filles de Lyon en 1948-1950, Yvette C. poursuit des études de philosophie à la Faculté de lettres de Lyon où elle devient licenciée et diplômée.

[127] On ignore le lieu de préparation des deux autres agrégés.

Occupant différents postes de maîtresse auxiliaire et d'adjointe d'enseignement, elle est reçue 6e au CAPES de philosophie de 1960 et est affectée au CPR de Rennes. Certifiée en 1961, elle prépare l'agrégation en même temps qu'elle occupe son premier poste de professeure. Elle devient agrégée de philosophie en 1962, se classant 2nde. Colette L., quant à elle, intègre la khâgne du Lycée de jeunes filles en 1948 pour un an puis poursuit des études d'allemand à la Faculté de lettres de Lyon. Licenciée en 1951, diplômée en 1953, elle se présente à plusieurs reprises au CAPES avant d'être reçue 16e en 1955. Elle est alors affectée au CPR de Strasbourg. Admise aux épreuves pratiques en 1956, elle se présente à l'agrégation à plusieurs reprises entre 1956 et 1961, année où elle est reçue 14e, soit cinq ans après sa nomination en qualité de professeure certifiée.

Ces deux exemples concernent des professeures certifiées reçues au concours alors qu'elles étaient déjà en poste. Une dernière catégorie de candidat-e-s connait également le succès : les membres des Centres Pédagogiques Régionaux qui doivent suivre les cours préparatoires à l'agrégation, nous l'avons vu. C'est le cas de 5 filles présentées en lettres classiques en 1953. On rencontre ce type de situation chez les ancien-ne-s khâgneux-ses, notamment dans le parcours de Germaine M. Khâgneuse du Lycée de jeunes filles de Lyon entre 1948 et 1950, cette élève poursuit des études à la Faculté de lettres de Lyon où elle devient licenciée en 1951 et diplômée en 1952. Elle se présente l'année suivante aux concours du CAPES et de l'agrégation de lettres classiques mais sans succès. De nouveau candidate en 1954, elle est reçue aux épreuves théoriques du CAPES et intègre le CPR de Lyon. Elle se présente en 1955 au concours de l'agrégation auquel elle est reçue 38e. Elle est également admise aux épreuves pratiques du CAPES la même année mais n'exerce jamais en qualité de professeure certifiée.

Ainsi, en 1953, trois catégories de candidat-e-s se présentent aux concours de l'agrégation : les normalien-ne-s, les étudiant-e-s non normalien-ne-s et les engagé-e-s dans l'enseignement secondaire. À partir de 1960, les ipéssien-ne-s, obtenant une quatrième année d'études, forment une nouvelle catégorie de candidat-e-s.

Répartition des inscrits (I) et des reçus (R) aux concours de l'agrégation selon leur statut, session 1970[128]

| | Faculté | | ENS | | IPES | | Stagiaires CPR | | Prof. certifié-e-s | | Autres | | Total | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | I | R | I | R | I | R | I | R | I | R | I | R | I | R |
| Philosophie | 397 | 13 | 32 | 14 | 37 | 8 | 63 | 9 | 163 | 9 | 194 | 7 | 886 | 60 |
| Lettres classiques | 94 | 10 | 16 | 15 | 43 | 14 | 105 | 22 | 175 | 34 | 54 | 10 | 487 | 105 |
| Grammaire | 35 | 14 | 4 | 3 | 5 | 2 | 18 | 7 | 28 | 9 | 18 | 1 | 108 | 36 |
| Lettres modernes | 166 | 8 | 40 | 14 | 62 | 12 | 166 | 18 | 173 | 19 | 104 | 5 | 711 | 76 |
| Histoire | 373 | 32 | 32 | 13 | 38 | 6 | 73 | 15 | 154 | 23 | 76 | 13 | 746 | 102 |
| Géographie | 256 | 18 | 12 | 5 | 28 | 11 | 87 | 19 | 110 | 11 | 120 | 8 | 613 | 72 |
| Allemand | 51 | 4 | 15 | 8 | 33 | 12 | 40 | 3 | 147 | 17 | 58 | 11 | 344 | 55 |
| Anglais | 84 | 9 | 14 | 9 | 46 | 11 | 103 | 23 | 214 | 39 | 77 | 5 | 538 | 96 |

Répartition des inscrites (I) et des reçues (R) aux concours de l'agrégation selon leur statut, session 1970

| | Faculté | | ENS | | IPES | | Stagiaires CPR | | Prof. certifié-e-s | | Autres | | Total | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | I | R | I | R | I | R | I | R | I | R | I | R | I | R |
| Philosophie | 328 | 11 | 25 | 8 | 13 | 5 | 43 | 6 | 69 | 7 | 108 | 5 | 586 | 42 |
| Lettres classiques | 256 | 18 | 20 | 14 | 101 | 21 | 206 | 21 | 202 | 18 | 50 | 7 | 835 | 99 |
| Grammaire | 61 | 7 | 5 | 5 | 16 | 7 | 33 | 11 | 24 | 3 | 16 | 3 | 155 | 36 |
| Lettres modernes | 511 | 16 | 45 | 18 | 90 | 13 | 225 | 30 | 180 | 14 | 213 | 2 | 1264 | 93 |
| Histoire | 533 | 50 | 24 | 11 | 24 | 5 | 100 | 12 | 106 | 18 | 163 | 14 | 950 | 110 |
| Géographie | 226 | 15 | 8 | 2 | 11 | 4 | 56 | 9 | 39 | 8 | 54 | 2 | 394 | 40 |
| Allemand | 99 | 9 | 10 | 3 | 40 | 11 | 95 | 15 | 105 | 11 | 63 | 6 | 412 | 55 |
| Anglais | 242 | 19 | 18 | 7 | 84 | 26 | 193 | 28 | 230 | 31 | 162 | 9 | 929 | 120 |

Première remarque : les observations portées sur la session 1953 se retrouvent encore en 1970. Les candidats issus d'une faculté forment 50% des inscrits en histoire, 44,8% en philosophie, 41,7% en géographie, 32,4% en grammaire, 23,3% en lettres modernes et 19,3% en lettres classiques. Deuxième catégorie de candidats, les professeurs certifiés fournissent près de 42,7% des inscrits en allemand, 39,8% en anglais et 35,9% en lettres classiques. Concernant les candidates, les femmes issues des facultés forment systématiquement le groupe des inscrites le plus important : 57,4% en géographie, 56,1% en histoire, 56% en philosophie, 40,4% en lettres modernes, 39,4% en grammaire, 30,7% en lettres classiques, 27,1% en anglais et 24% en allemand. Les parts respectives de cette catégorie de candidates dépassent celles observées concernant les hommes. Inversement, la part des professeures certifiées se présentant à l'agrégation apparaît moindre : au maximum 25,5% des candidates en allemand, 24,8% en anglais et 24,2% en lettres classiques ; moins de 16% dans les autres disciplines. Ainsi, alors que les femmes représentent 58,7% des professeures certifiées[129] en 1969-1970, elles se présentent moins souvent à l'agrégation que les hommes certifiés.

De même, ceux et celles reçu-e-s aux épreuves théoriques du CAPES et qui intègrent par la suite un Centre Pédagogique Régional où ils / elles sont tenu-e-s de suivre les cours de

[128] Archives nationales, CAC, Fonds de l'Éducation nationale, Statistiques des concours de l'enseignement, 19950311-29.
[129] CACOUAULT-BITAUD Marlaine, *Professeurs… mais femmes. Carrières et vies privées des enseignantes du secondaire au XXe siècle*, *op. cit.*, p. 300.

préparation à l'agrégation, représentent encore en 1970 autour de 20% des inscrit-e-s en lettres classiques, en lettres modernes, en grammaire et en anglais. Ensuite, les candidat-e-s bénéficiant d'une quatrième année d'IPES ne représentent en 1970 qu'une part infime des inscrit-e-s, généralement moins 10%, et ce, quel que soit le sexe. Dans certaines disciplines - philosophie, histoire, géographie - leur part s'apparente alors, à quelques points près, à celle des normalien-ne-s.

En ce qui concerne les admis-e-s, hormis les taux de réussite importants des normalien-ne-s, les élèves des IPES obtiennent les meilleurs résultats. Autour d'un tiers des ipéssiens inscrits sont reçus aux agrégations de lettres classiques, de grammaire, de géographie et d'allemand, entre 15 et 25% en philosophie, en lettres modernes, en anglais et en histoire. Concernant les ipéssiennes, près de 40% sont admises en philosophie, en grammaire et en géographie ; entre 20 et 30% en lettres classiques, en histoire, en allemand et en anglais. Un ancien khâgneux sur 3, issu de la promotion 1958, et 1 sur 3, issu de la promotion 1967, bénéficiant d'une quatrième année d'IPES, obtient l'agrégation. De même, 1 ancienne khâgneuse sur 3, issue de la promotion 1956, et 1 sur 7, issue de la promotion 1967, connaissent le succès en fin de quatrième année d'IPES.

En cas d'échec, les ipéssien-ne-s doivent obligatoirement rejoindre un Centre Pédagogique Régional et affronter les épreuves pratiques du CAPES. Certain-e-s se présentent par la suite de nouveau à l'agrégation. C'est le cas de l'ensemble des garçons et de 5 filles sur 8, toutes promotions confondues. Parmi eux / elles, 1 ancienne khâgneuse et 3 anciens khâgneux sont reçu-e-s dont Alexandre Z. Khâgneux du Lycée du Parc entre 1958 et 1960, cet élève rejoint la préparation de Saint-Cloud du Lycée de jeunes filles de Lyon l'année suivante. Reçu aux IPES en 1961, il poursuit des études à la Faculté de lettres de Lyon où il devient licencié en 1963 et obtient le diplôme de lettres classiques en 1964. Il se présente aux épreuves théoriques du CAPES en 1965 où il est reçu 25$^{e}$. Il bénéficie d'une quatrième d'IPES pour préparer l'agrégation mais échoue au concours de 1966. Il intègre alors le CPR de Lyon et se présente aux épreuves pratiques en 1967, année où il est également reçu 28$^{e}$ à l'agrégation.

* *
*

Dans l'entre-deux-guerres, les khâgneux et les khâgneuses des établissements lyonnais préparaient, en parallèle de leurs études en classes préparatoire, leur entrée en faculté en obtenant un ou plusieurs Certificats d'Études Supérieures des licences d'enseignement. Au

lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les traditions se perpétuent. En 1948, les classes préparatoires littéraires s'adaptent à l'instauration d'une année de propédeutique entre le baccalauréat et la licence : l'hypokhâgne est l'occasion de préparer le Certificat d'Études Littéraires Générales ; la khâgne les CES de licence dont la structure perdure. En 1966, la réforme Fouchet modifie en profondeur l'organisation des cursus universitaires. Au-delà du système d'équivalences mis en place, la nouvelle organisation des concours d'entrée aux ENS, concomitante à la réforme Fouchet, modifie le contenu des enseignements dispensés en classe préparatoire. Dès lors, les khâgneux et les khâgneuses préparent en hypokhâgne la première année du DUEL, en khâgne, la seconde.

Que ce soit au lendemain de la Libération ou à la fin des années 1960, les élèves des classes préparatoires présentent toujours de brillants résultats. La plupart obtiennent par la suite une licence d'enseignement et poursuivent en DES ou en maîtrise à partir de 1966. Ils / elles sont nombreux-ses à obtenir l'agrégation, qu'ils / elles soient normalien-ne-s au non. Toutefois, ces dernier-e-s présentent les meilleurs taux de réussite et occupent régulièrement les premières places de chaque session, et ce, quelle que soit la discipline. D'autres obtiennent le CAPES et notamment les ipésien-ne-s qui sont dispensé-e-s des épreuves écrites théoriques des concours. Entre ces deux types de concours d'enseignement, non mixtes jusqu'au milieu des années 1970, des différences apparaissent selon les sexes. Alors que les CAPES, ouverts à partir de la licence et présentés comme inférieurs, comptent davantage de candidates que de candidats, les agrégations, ouvertes aux titulaires d'un DES ou d'une maîtrise, concours sélectifs, comptent pratiquement toujours davantage de candidats que de candidates, bien que ces écarts tendent à se réduire à la fin des années 1960. Ces répartitions genrées sont le reflet des différences des carrières professionnelles proposées aux hommes et aux femmes ; ici, au sein même du monde enseignant. À côté de la question des origines sociales et de la méritocratie, l'étude des parcours des anciens khâgneux du Lycée du Parc et les anciennes khâgneuses du Lycée de jeunes filles permet, entre autres, de mettre en relief ces constats.

# CHAPITRE 6 – REPRODUCTION, ORIENTATION, ASCENSION : UN RECRUTEMENT SOCIAL EN ÉVOLUTION ET LA QUESTION DU GENRE

Dans l'entre-deux-guerres, les khâgnes lyonnaises accueillaient essentiellement des enfants issu-e-s des classes moyennes, notamment des fils et de filles d'instituteurs (1 garçon sur 6 et 1 fille sur 5) ou encore des fils et des filles d'employés et des professions intermédiaires. Nous avons observé que ce recrutement ne se différenciait pas de celui des autres préparations en France, notamment celles de Paris. De même, nous avons pu constater que les khâgneux du Lycée du Parc et les khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon présentaient des profils sociaux proches. Dès lors, on peut s'interroger : dans quels milieux recrutent les khâgnes lyonnaises après la Seconde Guerre mondiale et ce recrutement a-t-il évolué depuis les années 1930 ? Cette question doit être traitée à l'aune des bouleversements que connaît l'enseignement en France entre 1945 et 1967.

## I. Un recrutement social en évolution

### 1. La démocratisation de l'enseignement en question

Alors que la démocratisation de l'enseignement est à l'œuvre dans les années 1950 et 1960, les inégalités sociales demeurent importantes. Dans *les Héritiers*, Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron s'intéressent à ces questions concernant l'enseignement supérieur : « *Sans doute, au niveau de l'enseignement supérieur, l'inégalité initiale des diverses couches sociales devant l'École apparaît d'abord dans le fait qu'elles y sont très inégalement représentées* »[1]. Le tableau suivant répartit les étudiant-e-s français-es de 1961-1962 selon leur origine sociale.

[1] BOURDIEU Pierre, PASSERON Jean-Claude, *Les Héritiers. Les étudiants et la culture*, *op. cit.*, p. 11.

Répartition des étudiant-e-s français-es de 1961-1962 selon leur origine sociale (%)[2]

| CSP | Étudiants | Étudiantes | Ensemble | Pop. active[3] |
|---|---|---|---|---|
| Agriculteurs / Salariés agricoles | 6,4 | 5,8 | 6,2 | 20 |
| Ouvriers | 6,8 | 5,9 | 6,4 | 36,7 |
| Personnel de service | 1 | 0,8 | 0,9 | 5,4 |
| Employés | 8,3 | 7,3 | 7,9 | 12,6 |
| Artisans / Commerçants | 13,8 | 13,6 | 13,7 | 9,8 |
| Cadres moyens | 16,7 | 19,5 | 17,8 | 7,8 |
| Cadres sup. / Prof. lib. / Industriel | 31,1 | 34,3 | 32,5 | 4,4 |
| *dont Professeurs* | *ni* | *ni* | *5,5* | *0,7* |
| Sans profession | 7,6 | 6,1 | 7 | - |
| Autres | 8,3 | 6,7 | 7,6 | 3,1 |
| Total | 100 | 100 | 100 | 100 |

Les catégories les plus représentées dans la population active sont aussi les moins présentes à l'université. Ainsi, les enfants d'agriculteurs / salariés agricoles forment 6,2% des étudiant-e-s alors que cette CSP représente 20% de la population active. La situation est encore plus marquée au niveau des ouvriers qui fournissent 6,4% des étudiant-e-s alors qu'ils représentent un tiers de la population active. Inversement, les cadres supérieurs / professions libérales / industriels fournissent pratiquement un tiers des étudiant-e-s alors qu'ils ne forment que 5% de la population active. Aucune différence notable n'est visible entre les filles et les garçons si ce n'est que les premières sont davantage issues du monde des cadres moyens et supérieurs que les seconds (53,8% contre 47,8%). Si ces chiffres parlent d'eux-mêmes, une approche par discipline permet de mettre en relief des particularités selon les origines sociales.

Répartition des étudiant-e-s selon le type de facultés et l'origine sociale en 1961-1962 (%)[4]

| | Hommes | | | | | | Femmes | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | Let. | Sci. | Droit | Med. | Phar. | Tot. | Let. | Sci. | Droit | Med. | Phar. | Tot. |
| Agriculteurs / Sal. Agri. | **23,5** | **44,2** | 17,2 | 12,6 | 2,5 | 100 | 48,3 | 29,2 | 12,2 | 5 | 5,3 | 100 |
| Ouvriers | **23,6** | **52,9** | 13,6 | 9,1 | 0,8 | 100 | 50,9 | 32,1 | 9,9 | 4,8 | 2,3 | 100 |
| Personnel de service | **20,3** | **51** | 16,1 | 11,8 | 0,8 | 100 | 46,4 | 32,2 | 10,7 | 9,4 | 1,3 | 100 |
| Employés | 14,2 | 44,3 | 22,3 | 17,4 | 1,8 | 100 | 38,2 | 31 | 15,5 | 11,3 | 4 | 100 |
| Artisans / Commer. | 18,8 | 41,5 | 17,6 | 18,5 | 3,6 | 100 | 46,6 | 26,1 | 11,6 | 8,3 | 7,4 | 100 |
| Cadres moyens | 25,2 | 38 | 19,5 | 15 | 2,3 | 100 | 56,2 | 23,8 | 9,3 | 6,5 | 4,2 | 100 |
| Cadres sup. / Prof. lib. / Industriels | 16,2 | 36,2 | **19,4** | **23,8** | **4,4** | 100 | 44 | 24,6 | 11,2 | 11,7 | 8,5 | 100 |
| Sans profession | 17,8 | 41,9 | 26,8 | 11,7 | 1,8 | 100 | 42,2 | 30,2 | 17,6 | 6,3 | 3,7 | 100 |
| Autres | 16,6 | 23,8 | 21,5 | 37 | 1,1 | 100 | 38,9 | 19,5 | 16,7 | 22,7 | 2,2 | 100 |

[2] Tableau réalisé d'après les chiffres de BOURDIEU Pierre, PASSERON Jean-Claude, *Les Héritiers. Les étudiantes et la culture*, *op. cit.,* pp. 134-138.
[3] Recensement de 1962.
[4] Tableau réalisé d'après les chiffres de BOURDIEU Pierre, PASSERON Jean-Claude, *Les Héritiers. Les étudiantes et la culture*, *op. cit.,* pp. 134-1938.

Au-delà du clivage de genre entre des garçons qui investissent davantage les sciences et les filles les lettres, le tableau nous permet de constater une répartition inégale des étudiants selon leur origine sociale. Ainsi, déjà peu représentés, les étudiants d'origine populaire et moyenne investissent davantage les facultés des lettres et des sciences que leurs homologues des CSP supérieures : les trois quarts des fils d'ouvriers, d'agriculteurs, des personnels de service optent pour l'une des deux facultés contre environ deux tiers des fils d'artisans / commerçants, d'employés et de cadres moyens et 52,4% des fils des professions supérieures. Inversement, les disciplines considérées comme plus « nobles » - droit, médecine, pharmacie - accueillent un peu plus d'un quart des fils d'agriculteurs, d'ouvriers et de personnel de service, environ 1 sur 4 des CSP moyennes et 47,6% des fils des cadres supérieurs / professions libérales et industriels. Pour conclure, citons Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron quand ils analysent « *en définitive, si le désavantage qui tient au sexe s'exprime principalement par la relégation dans les facultés des lettres, le désavantage qui tient à l'origine sociale est le plus lourd de conséquences puisqu'il se manifeste par élimination pure et simple des enfants issus des couches défavorisées et par la restriction des choix offerts à ceux d'entre eux qui échappent à l'élimination* »[5]. Et cette « élimination » et cette « restriction » se construisent tout au long de la scolarité, à commencer par l'orientation dans le premier cycle. Au début des années 1960, les inégalités d'accès en 6e et le choix des filières selon le milieu social sont encore bien présents.

Répartition des élèves de 6e de 1962-1963 selon l'origine sociale et le type d'établissement (%)[6]

| CSP du père | Établissement en 6e | | |
|---|---|---|---|
| | Lycée | CEG | Non entrés |
| Agriculteurs | **16** | 24 | **60** |
| Ouvriers | **16** | 29 | **55** |
| Employés | 33 | 34 | 33 |
| Artisans / Commerçants | 32 | 34 | 34 |
| Cadres moyens | 55 | 29 | 16 |
| Professions libérales | **67** | 23 | **10** |
| Cadres supérieurs | **75** | 19 | **6** |
| *Dont Professeurs* | *88* | *9* | *3* |

Tout d'abord, en 1962-1963, plus de 90% des enfants de cadres supérieurs et des professions libérales et 84% de ceux des cadres moyens s'inscrivent en classe de 6e, notamment 97% des fils et des filles des professeurs et 84% de ceux et celles d'instituteur. Les deux tiers des fils et des filles d'artisans, des commerçants et des employés sont également dans ce cas contre 45% des enfants d'ouvriers et 40% de ceux d'agriculteurs. À ceci s'ajoute

[5] BOURDIEU Pierre, PASSERON Jean-Claude, *Les Héritiers. Les étudiantes et la culture*, *op. cit.*, p. 18.
[6] GIRARD Alain, BASTIDE Henri, POURCHER Guy, « Enquête nationale sur l'entrée en 6e et la démocratisation de l'enseignement », *Population*, 18e année, n°1, 1963 p. 31.

une répartition inégale selon les établissements. Entre 67% et 75% des enfants issus des CSP supérieures sont inscrits en 6e au sein d'un lycée. Plus l'on descend dans la hiérarchie sociale, plus la part des élèves en lycée diminue. C'est le cas de 55% des enfants des cadres moyens, un tiers de ceux d'artisans / commerçants et des employés et 16% de ceux d'agriculteurs et d'ouvriers. Inversement, les catégories socioprofessionnelles populaires investissent davantage l'enseignement secondaire court du CEG et sa formation moderne.

Si l'on poursuit l'analyse en incluant la variable du sexe, aucune distinction majeure n'apparaît entre les filles et les garçons. Les premières intègrent davantage une classe de 6e mais ces différences ne représentent qu'un à trois points selon les CSP. De même, les filles rejoignent plus souvent un Collège d'Enseignement Général que les garçons.

Répartition des élèves de 6e de 1962-1963 selon le sexe, l'origine sociale et le type d'établissement (%)[7]

| CSP du père | Garçons | | | Filles | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Lycée | CEG | Non entrés | Lycée | CEG | Non entrés |
| Agriculteurs | 15 | 24 | 61 | 17 | 25 | 58 |
| Ouvriers | 16 | 27 | 57 | 15 | 31 | 54 |
| Employés | 34 | 32 | 34 | 33 | 35 | 32 |
| Artisans / Commerçants | 33 | 32 | 35 | 32 | 36 | 32 |
| Cadres moyens | 54 | 30 | 16 | 55 | 29 | 16 |
| Professions libérales / Industriels | 69 | 19 | 12 | 65 | 26 | 9 |
| Cadres supérieurs | 74 | 19 | 7 | 75 | 20 | 5 |

Quand ils / elles intègrent une 6e d'un lycée, de nouvelles différences apparaissent selon les CSP. Nous ne disposons pas de données pour l'année 1962-1963 mais de celles de l'année 1959-1960[8].

Répartition des élèves intégrant une 6e d'un lycée selon l'origine sociale et la section choisie en 1959-1960 (%)[9]

| CSP du père | Section en 6e des élèves des lycées | |
|---|---|---|
| | Classique | Moderne |
| Agriculteurs | 46,9 | **53,1** |
| Ouvriers | 35 | **65** |
| Employés | 47,8 | **52,2** |
| Artisans / Commerçants | **50,2** | 49,8 |
| Cadres moyens | **58,4** | 41,6 |
| Professions libérales / Industriels / Cadres supérieurs | **72,7** | 27,3 |

Non seulement les fils et les filles des CSP populaires intègrent bien moins souvent un lycée en classe de 6e que ceux des CSP supérieures, mais quand c'est le cas, ils / elles rejoignent majoritairement la filière moderne : cela concerne 53,1% des enfants d'agriculteurs, 65% de ceux d'ouvriers et 52,2% de ceux d'employés. Inversement, 58,4% des

[7] *Ibid*., p. 34.
[8] Nous ne disposons pas de données incluant la variable du sexe.
[9] GIRARD Alain et PRESSAT Roland, « L'origine sociale des élèves des classes de 6e », *Population*, 17e année, n°1, 1962, p. 20.

enfants de cadres moyens et 72,7% de ceux de professions libérales / industriels / cadres supérieurs rejoignent la filière classique de l'enseignement secondaire, voie qui reste encore celle d'excellence dans les années 1960.

Ainsi, une première élimination s'effectue à l'entrée en 6e selon les classes sociales. Même quand ils / elles rejoignent un lycée, les enfants des milieux populaires sont davantage orienté-e-s vers la filière moderne, ce qui influence nécessairement leur poursuite d'études. Cela détermine encore plus l'orientation en khâgne dont les élèves doivent avoir suivi la formation classique de l'enseignement secondaire. Antoine Prost explique cette situation par plusieurs facteurs, notamment par les mécanismes d'orientation où les « *maîtres tiennent compte de l'origine sociale des enfants, et qu'à réussite égale, ils ne donnent pas les mêmes conseils aux enfants d'ouvriers et de bourgeois* »[10] et par un réseau scolaire disparate (qui entraînera la mise en place de la carte scolaire) affectant davantage les milieux ruraux. Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron expliquent, eux, les inégalités face à l'école par des causes socioculturelles[11].

Quels impacts ce processus a-t-il sur le recrutement social des khâgnes, notamment celles du Lycée du Parc et du Lycée de jeunes filles de Lyon ? De quels milieux sont issu-e-s ces élèves et comment s'organise l'orientation en Première supérieure selon les différentes catégories socioprofessionnelles ?

## 2. L'origine sociale et la question de l'orientation

L'étude des origines sociales s'organise généralement autour des professions exercées par les pères. Or, cette démarche s'accompagne le plus souvent de biais dans la classification d'une population selon son milieu d'origine. En effet, un fils ou une fille d'employé et d'une enseignante, enfant unique, présente-t-il / elle le même profil sociologique qu'un fils ou qu'une fille d'employé dont la mère ne travaille pas, avec trois ou quatre frères et sœurs ? À l'évidence, non. De plus, comme l'explique Catherine Marry, « *l'importance du diplôme de la mère sur la réussite scolaire des enfants a été mise en évidence, dès les années 1960, par l'INED à propos de lycéens et d'étudiants [...] Les mères sont en effet celles qui assument le plus, dans la famille, le suivi scolaire et qui parlent, avec leur fille, plus encore qu'avec leur fils, de la vie scolaire* »[12]. Cependant, l'étude des origines sociales se heurte aux lacunes des

[10] PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement en France, 1800-1967*, *op. cit.*, p. 417.
[11] Sur la question BOURDIEU Pierre, PASSERON Jean-Claude, *Les Héritiers, les étudiants et la culture*, *op. cit.*, et BOURDIEU Pierre, PASSERON Jean-Claude, *La Reproduction, éléments pour une théorie du système d'enseignement*, *op. cit.*, 1970, 280 pages.
[12] MARRY Catherine, *Les femmes ingénieurs, Une révolution respectueuse*, *op. cit.*, p. 142.

archives qui bien souvent n'indiquent que la profession du chef de famille et donc, généralement, celle du père. Le travail de recherche effectué par questionnaires auprès d'ancien-ne-s khâgneux-ses permet de pallier ces lacunes et d'aborder la question du recrutement social selon la profession des deux parents[13].

Répartition des khâgneux du Lycée du Parc ayant répondu au questionnaire selon la profession des parents, 1945-1967[14]

| Mères / Pères | Enseignantes | Professions sup. | Professions inter. | Classes pop. | SP | décédées | **Total** |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Enseignants | 12 | - | 1 | - | 4 | 1 | **18** |
| Professions sup. | 7 | 2 | 2 | - | 29 | - | **40** |
| Professions inter. | 3 | - | 2 | 1 | 12 | - | **18** |
| Classes pop. | 1 | - | - | 11 | 5 | 1 | **18** |
| Décédés | - | - | - | 1 | - | 1 | **2** |
| **Total** | **23** | **2** | **5** | **13** | **50** | **3** | **96** |

Répartition des khâgneuses du Lycée de jeunes filles ayant répondu au questionnaire selon la profession des parents, 1945-1967

| Mères / Pères | Enseignantes | Professions sup. | Professions inter. | Classes pop. | SP | décédées | **Total** |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Enseignants | 11 | - | - | - | 6 | - | **17** |
| Professions sup. | 5 | 2 | 2 | - | 12 | - | **21** |
| Professions inter. | 2 | - | 3 | | 6 | 1 | **12** |
| Classes pop. | 2 | - | 1 | 3 | 2 | 1 | **9** |
| Décédés | - | - | 1 | - | 1 | - | **2** |
| **Total** | **20** | **2** | **7** | **3** | **27** | **2** | **61** |

Plusieurs groupes se distinguent : les enfants d'enseignant-e-s (instituteurs-trices et professeur-e-s), les enfants dont au moins l'un des parents a effectué des études supérieures et les enfants dont les parents n'ont pas effectué d'études et qui bénéficient de l'École républicaine. Les discours de chacun-e apportent des précisions quant aux motivations sur l'orientation choisie, que ce soit sur leur propre parcours ou sur ceux des membres de la fratrie.

### *A. Des enfants d'enseignant-e-s : entre promotion et reproduction*

Entre 1945 et 1967, sur les 96 réponses reçues au questionnaire concernant les Lycée du Parc, 29 khâgneux ont au moins un parent enseignant-e, soit près du tiers. Cette part se monte à 26 khâgneuses du Lycée de jeunes filles sur 61, soit plus de 40%. Le tableau suivant permet de détailler l'analyse.

[13] Une étude sur l'ensemble des khâgneux et des khâgneuses se heurte aux lacunes des sources : la plupart des professions des mères indiquées sont celles d'enseignantes, notamment quand le père est également enseignant. Par exemple, il est souvent indiqué à la rubrique *Profession du Chef de famille*, « parents instituteurs » ou « parents professeurs », ce qui entraine des biais importants.

[14] Lire : « 12 khâgneux du Lycée du Parc ont un père enseignant et une mère enseignante ; 7 ont un père exerçant une profession supérieure et une mère enseignante…».

Professions des parents des khâgneux du Lycée du Parc (étude par questionnaires) dont l'un-e est enseignant-e,1945-1967

| Mères / Pères | Prof. secondaire | Institutrices | Autres | SP / Décédées | **Total** |
|---|---|---|---|---|---|
| Prof. supérieur | - | 1 | 1 | 3 | **5** |
| Prof. secondaire | 4 | 2 | - | 1 | **7** |
| Instituteurs | - | 5 | - | 1 | **6** |
| Autres | 4 | 7 | - | - | **11** |
| **Total** | **8** | **15** | **1** | **5** | **29** |

Tout d'abord, 12 anciens khâgneux du Lycée du Parc ont deux parents enseignant-e-s. Ensuite, les pères apparaissent davantage professeurs du secondaire ou du supérieur alors que les mères sont davantage institutrices. Enfin, 11 khâgneux déclarent que seule leur mère est enseignante. Les pères sont alors journaliste, conseiller fiscal ou ingénieur (pour les mères professeures) ; directeur de préfecture, inspecteur des impôts, chef de service comptabilité mais aussi cheminot, employé de commerce ou d'une compagnie d'assurance et ouvrier (pour les mères institutrices). Les mêmes constats s'observent au niveau du Lycée de jeunes filles de Lyon.

Professions des parents des khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon (étude par questionnaires) dont l'un-e est enseignant-e,1945-1967

| Mères / Pères | Prof. secondaire | Institutrices | Autres | SP / Décédées | **Total** |
|---|---|---|---|---|---|
| Prof. supérieur | - | 1 | - | 4 | **5** |
| Prof. secondaire | 1 | - | - | 1 | **2** |
| Instituteurs | - | 9 | - | 1 | **10** |
| Autres | 5 | 4 | - | - | **9** |
| **Total** | **6** | **14** | **-** | **6** | **26** |

Onze anciennes khâgneuses du Lycée de jeunes filles déclarent avoir deux parents enseignant-e-s. Les pères et les mères apparaissent autant instituteurs-trices que professeur-e-s. Neuf khâgneuses ont uniquement leur mère enseignante. Les pères sont alors directeur de préfecture, directeur de division de préfecture, ingénieur, capitaine de gendarmerie, rédacteur au ministère de la Guerre (pour les mères professeures) ; cadre de banque, chef de bureau à la mairie centrale de Lyon et cultivateur (pour les mères institutrices).

Les discours avancés par les enfants d'instituteur-trice-s et ceux de professeur-e-s diffèrent : si les premier-e-s avancent un désir de promotion sociale, les second-e-s reproduisent le modèle paternel ou maternel.

*a. Les enfants d'instituteur-trice-s : un désir de promotion*

❖ « *Les études, moyen de promotion sociale, étaient sacrées chez mes parents* »

Daniel R. est né le 12 novembre 1943 à Mâcon. Il effectue des études secondaires au collège de Villefranche. Fils unique et très encadré par son père, il obtient de brillants résultats scolaires et son baccalauréat A-Philosophie, mentions *assez bien* et *très bien*. Il rejoint, par la suite, la préparation du Lycée du Parc en 1960 avec pour projet de devenir professeur. Fils d'instituteur et d'institutrice, de grand-père paternel journalier agricole et de grands-parents maternels instituteurs, il devient le premier bachelier de la famille et explique « *[Mes parents] étaient enseignants (instituteurs et mes grands-parents maternels l'étaient déjà), les études, moyen de promotion sociale, étaient sacrées pour eux* »[15]. Encouragé par ses professeurs mais également par ses parents, il présente son orientation en khâgne comme une évidence : « *Il était évident pour mes parents, donc pour moi, qu'on allait plus loin par la filière prépa et grandes écoles que par la filière université, donc qu'il fallait tenter la prépa si on le pouvait, et que, même si je ne réussissais pas au concours, ce que j'aurais appris en khâgne serait un atout pour la suite de mes études* ».

Reçu 6e au concours de la rue d'Ulm dès 1962, il rejoint Paris et la Sorbonne où il obtient une licence de lettres classiques en 1964, un DES en 1965 puis est cacique à l'agrégation de lettres classiques en 1966. Il obtient alors une année supplémentaire à l'ENS avant d'effectuer son service national de janvier 1967 à mars 1969. Dès avril 1969, il est attaché de recherches au Centre d'archéologie méditerranéen d'Aix en Provence puis devient pensionnaire de l'École Française d'Athènes d'octobre 1969 à septembre 1973. Entre-temps, il épouse en 1969 une chercheuse du CNRS rencontrée sur un chantier d'archéologie avec qui il aura deux enfants, nés en 1970 et 1973. Nommé assistant à la Faculté de lettres de Tours, il soutient sa thèse d'État sur *Les inscriptions religieuses de Delphes* en 1977, sous la direction de Jean Pouilloux de l'université Lyon 2. Il est alors élu professeur de grec à l'université de Bourgogne, poste qu'il occupe jusqu'en 1985, année où il rejoint l'université Lyon 2. En parallèle, de 1980 à 1985, il dirige un programme de recherches sur les Cyclades dans l'Antiquité. Il est également membre du jury du concours d'entrée des ENS d'Ulm et de Sèvres entre 1984 et 1988, avant de devenir consultant auprès de la direction de la recherche et des études doctorales au ministère de 1988 à 1993. Il est également membre du Conseil scientifique de l'Institut français d'archéologie du Proche Orient de 1993 à 2000 et fait partie

[15] Questionnaire Daniel R.

du jury du concours d'entrée à l'École Française d'Athènes de 1998 à 2001. Il prend sa retraite en 2005. Il est l'auteur de plusieurs ouvrages dont *Deux nouvelles inscriptions grecques d'Asie Centrale* en collaboration avec Jean-Georges Pinault et Paul Bernard en 2004 ou *Les sciences de l'Antiquité. L'Archéologie. Réflexions sur l'état de la recherche* en collaboration avec Jean-Marie Pailler en 2007.

Le parcours de Daniel R. permet d'appréhender le rôle joué par des parents instituteur et institutrice dans l'orientation scolaire de leurs enfants. Fils unique, son parcours s'inscrit dans un processus d'ascension sociale : petit-fils de journalier agricole et d'instituteurs, fils d'instituteur et d'institutrice, il mène une carrière de professeur d'université et occupe, entre autres, pendant quelques années un poste de consultant au ministère de l'Éducation nationale. Ses enfants effectuent également par la suite des études universitaires : la fille aînée après avoir fréquenté la khâgne du Lycée du Parc devient agrégée de lettres classiques puis chercheuse au CNRS. La seconde fille obtient un DESS de traductrice en anglais.

Andrée M., fille d'instituteur et d'institutrice, justifie, elle, le choix du professorat par le sentiment de revanche sur le destin paternel.

- « *Nous représentions une sorte de revanche [pour mon père], c'était très important pour lui* »

Andrée M. est née le 26 août 1946 en Haute-Loire. Après des études secondaires au Lycée du Puy, elle rejoint la classe préparatoire de Lyon en 1963 avec pour projet de devenir professeure. Elle explique alors que ses parents, qui « *tenaient beaucoup à ce [qu'elle] rentre dans l'enseignement* », ont fortement influencé ses choix comme ceux de sa sœur. En effet, alors qu'elle désire rejoindre l'École de commerce de Clermont-Ferrand, elle se voit opposer un refus « *tout net* » de son père. Elle précise « *Mon père adorait enseigner, pensait que c'était un beau métier. Comme nous étions de bonnes élèves, il voulait que nous fassions encore mieux que lui, c'est-à-dire que nous soyions profs et non institutrices comme lui. Lui-même aurait bien voulu devenir prof d'histoire mais il avait dû y renoncer pour des raisons financières. Nous représentions une sorte de revanche, c'était très important pour lui* »[16].

[16] Questionnaire Andrée M.

Les deux sœurs rejoignent l'hypokhâgne de Lyon à quelques années d'intervalle. Licenciée d'allemand en 1968, diplômée en 1969, Andrée échoue à deux reprises à l'agrégation avant de devenir professeure certifiée en 1970. Elle effectue alors sa carrière au Lycée du Val de Seine de Grand-Quevilly avant d'être nommée au Collège Émile Malfroy. Elle épouse en 1973 un ancien étudiant de l'École Centrale qui réalise une carrière dans le privé avant de reprendre des études et de se présenter au CAPES de génie électrique. À la naissance de son troisième enfant, en 1984, Andrée M. prend un an de congé parental avant de retrouver son poste de professeure certifiée. Après un trimestre d'échange en Allemagne, elle décide de se présenter au concours interne de l'agrégation, grade qu'elle obtient en 1991. Elle rejoint alors de Lycée de Saint-Just jusqu'en 2008, année de son départ en retraite.

L'influence familiale joue également un rôle important dans la profession exercée par la sœur ainée, Jacqueline, qui devient agrégée de lettres classiques d'abord en lycée puis au sein d'un IUFM. Le cadet de la famille suit quant à lui la formation de l'École de psychomotricien avant de rejoindre l'École des cadres de santé. Il mène par la suite une carrière de directeur d'hôpital. Quant aux enfants d'Andrée M., le fils aîné devient instituteur alors que la benjamine et le cadet font des sciences, la première en préparant un doctorat de bio-informatique et le second en intégrant l'ECPM (École d'ingénieur-e-s de chimie).

Les exemples de Daniel R. et d'Andrée M. concernent des familles où les deux parents sont instituteurs-trices. D'autres ne comptent qu'un père ou qu'une mère enseignant-e. Et qu'il s'agisse de l'un ou de l'autre, leur rôle est systématiquement mis en avant.

- « *Mon père ne s'est guère mêlé de ces questions, laissant à ma mère [institutrice] toute latitude de voir avec moi ce qu'il s'agissait de faire* »

Claude M. est né le 3 mai 1944 à Thônon. Ce fils d'employé d'une compagnie d'assurance et d'institutrice effectue des études secondaires au collège de la ville, fortement influencé par sa mère. D'ailleurs, il décrit son parcours scolaire et ses choix disciplinaires à l'aune des conseils maternels : « *Il s'agissait de la conjonction d'un choix personnel, à la base duquel, se trouvait un goût pour les études littéraires, et d'une influence familiale forte, ma mère étant institutrice [...] Mon père ne s'est guère mêlé de ces questions, laissant à ma mère toute latitude de voir avec moi ce qu'il s'agissait de faire* »[17]. Le père, non-familier des questions scolaires, est décrit comme pratiquement absent de l'orientation de ses enfants.

[17] Questionnaire Claude M.

Cette influence d'une mère institutrice pousse même Claude M. à se présenter dans un premier temps au concours d'entrée à l'École normale d'instituteurs. Après son succès, devant ses brillants résultats scolaires, il démissionne « *in extremis* » sur conseil des professeurs du Collège de Thônon ; les mêmes professeurs qui l'invitent par la suite à s'inscrire en khâgne. Ainsi, la profession de la mère de Claude M. influence nécessairement la poursuite d'études mais l'orientation en khâgne est ici surtout le fait de l'institution scolaire. Après trois années de préparation, Claude M. est reçu 15e à l'ENS de Saint-Cloud. Licencié de philosophie en 1966, diplômé en 1967, il devient agrégé en 1969. Coopérant civil à l'Institut français de Berlin entre 1970 et 1972, il est nommé à son retour professeur à l'École normale d'institutrices de Strasbourg. En 1974-1975, il est détaché au CREDIF (Centre de Recherche et d'Études pour la Diffusion du Français) à Paris pour se spécialiser dans l'enseignement du français en langue étrangère. L'année suivante, il est détaché auprès du ministère des Affaires Etrangères en charge des échanges culturels franco-allemands. Il occupe ce poste jusqu'en 1981, année où il retrouve un poste de professeur agrégé à l'École normale d'instituteurs de Colmar (transformée en IUFM). Tout comme ses frères et sœurs, « *le choix d'un métier d'enseignant s'imposait comme une évidence* », à l'image de la profession de leur mère. En effet, sur les six enfants de la fratrie, cinq deviennent enseignant-e-s : trois institutrices et deux professeur-e-s. Seule la cadette de la famille mène des études de LEA et devient secrétaire de direction dans une entreprise. En 1974, Claude M. épouse la directrice de l'antenne du Goethe-Institut de Colmar avec qui il a deux enfants. Le premier, né en 1978, suit la formation de l'AFPA en Import / Export et occupe un poste de chargé de clientèle par la suite. La seconde, née en 1980, toujours en études, suit la formation du baccalauréat professionnel au métier du bois. Ainsi, les deux enfants s'éloignent ici des parcours parentaux.

Si les discours des enfants d'instituteurs et d'institutrices s'inscrivent dans la volonté d'ascension sociale, ceux tenus par les enfants de professeur-e-s diffèrent et relèvent bien plus de la reproduction sociale décrite par Pierre Bourdieu. Certain-e-s ancien-ne-s élèves évoquent la tradition familiale.

*b. Les enfants de khâgneux-ses, de normalien-ne-s et de professeur-e-s : la reproduction sociale*

❖ La khâgne, une tradition familiale.

Pierre T. est né le 25 novembre 1947 à Lyon. Fils unique d'un professeur de lettres de la khâgne du Lycée du Parc, sa mère n'exerce pas de profession malgré des études supérieures d'anglais ponctuées par l'obtention d'un DES. Il effectue ses études secondaires au Lycée du Parc avant d'intégrer la classe préparatoire de l'établissement en 1964. Il explique ses choix et son orientation dans une tradition familiale : « *Je réussissais, et je suivais la même voie que mon père sans me poser de question [...] C'est simple : je suis issu d'une lignée de normaliens (arrière-grand-père 1866, grand-père 1895, grand-oncle 1908, père 1929, oncle 1921, oncle par alliance 1921, sans compter deux normaliens scientifiques). Comme mon père (L 1929) était professeur de khâgne (français, grec) au Lycée du Parc, j'ai suivi naturellement la voie paternelle* »[18]. La réussite scolaire apparaît importante aux yeux d'une famille où l'on compte de nombreux normaliens. Toutefois, Pierre T. évoque également le rôle important de sa mère : « *Mes deux parents étaient d'accord, et ma mère y attachait sans doute plus d'importance encore que mon père, peut-être parce qu'elle n'avait jamais fait carrière : après des études d'anglais, elle avait arrêté en se mariant* ».

Reçu 28e en 1966, Pierre rejoint Paris et devient licencié de lettres classiques en 1968, diplômé en 1969 et agrégé en 1970. Cette même année, il épouse une étudiante de lettres, future professeure de la Faculté catholique de Lyon avec qui il aura quatre enfants nés en 1971, 1975, 1977 et 1981. En 1970-1971, il obtient une année supplémentaire d'études à l'ENS pour préparer le concours d'entrée de l'École Française d'Athènes. Après un premier échec, il est affecté en tant que professeur agrégé stagiaire aux Lycées Marcelin Berthelot puis Hélène Boucher (Paris). De 1972 à 1976, il est pensionnaire à l'EFA et prépare une thèse sur *Les timbres amphoriques trouvés à Thasos*. Entre 1977 et 1979, il est nommé professeur au Lycée polyvalent des Minguettes (Vénissieux) avant de demander un congé pour l'année scolaire 1979-1980. Il devient maître-assistant puis maître de conférences en histoire ancienne en 1980 à l'université Paris 13. En 1985, il est élu à Lyon 3 avant d'occuper une chaire de professeur d'université au sein du même établissement à partir de 2000. Parmi ses publications, on compte *La Grèce* en 1981, *Les Grecs et la guerre : Ve-IVe siècles. De la guerre rituelle à la guerre totale* en 2002 ou encore *Économies et sociétés dans la Grèce*

[18] Questionnaire Pierre T.

*égéenne* en 2007, ouvrage collectif qu'il coordonne. La tradition familiale est perpétuée par le fils aîné de Pierre T. qui suit la formation de khâgne avant de connaître à deux reprises l'échec au concours de l'ENS. Il poursuit alors des études à l'université Lyon 3 où il obtient le CAPES de lettres modernes. Il occupe par la suite un poste de professeur certifié. L'orientation des autres enfants ne suit pas la même logique disciplinaire. Le deuxième fils, en commerce, rejoint l'ESC de Grenoble et devient contrôleur de gestion responsable du développement chez Renault-Trucks ; l'unique fille obtient une maîtrise de droit avant de rejoindre le CNESSS et de devenir fondée de pouvoir de l'agent comptable de la CAF de Bourg-en-Bresse ; enfin, le troisième fils, après avoir suivi une préparation scientifique, intègre l'ECAM de Lyon et devient ingénieur informatique. Ainsi, tous mènent des études supérieures et trois fréquentent une CPGE.

La tradition familiale est également mise en avant par des anciennes khâgneuses du Lycée de jeunes filles à l'instar de Denise R. Née le 13 novembre 1933 à Annecy, cette élève effectue des études secondaires au Lycée de jeunes filles avant d'intégrer la classe préparatoire de l'établissement. Fille d'un professeur de lettres du Lycée du Parc, sa mère n'exerce aucune profession. Denise R. explique le choix d'intégrer une khâgne comme « *naturel* » : « *Nous sommes enseignants depuis quatre générations. Ce choix allait de soi [...] Mon père a été khâgneux et ma tante sévrienne ainsi que ma grand-tante [...] mes parents ont eu une certaine influence car très attachés aux études. Je n'ai jamais remis en question cette orientation « naturelle » et ne l'ai jamais regretté* »[19].

Après une seule année d'hypokhâgne, elle poursuit des études à la Faculté de lettres de Lyon où elle devient licenciée puis certifiée en 1959. Elle est alors nommée au Lycée de jeunes filles d'Amiens jusqu'en 1964, année où elle rejoint le Lycée mixte de Sarcelles. En 1966 et 1970, elle est détachée par le ministère des Affaires Etrangères au Collège protestant de Beyrouth. Enfin, de 1970 à 1994, elle est définitivement nommée professeure à l'École normale de Lyon puis à l'IUFM. Denise R. ne se marie pas et n'a pas d'enfant. Son frère cadet, Daniel R., devient également professeur. Agrégé d'histoire en 1966 et après une année d'enseignement au Lycée Carnot de Dijon, il devient assistant de faculté à l'université de Rabat puis maître de conférences à l'université Lyon 2 entre 1970 et 1981. Détaché au CNRS jusqu'en 1988, il est élu professeur à Lyon 2 avant de rejoindre La Sorbonne en 1993.

[19] Questionnaire Denise R.

Historien, spécialiste du Maghreb colonial, il est également membre du Centre d'histoire sociale de l'islam de la méditerranée à l'EHESS.

❖ Des fratries de professeur-e-s

Né le 8 novembre 1937 à Grenoble, Philippe L. effectue des études secondaires au Lycée de Grenoble jusqu'en classe d'hypokhâgne où son père enseigne. Fils de professeur, ancien khâgneux du Lycée du Parc, et de professeure, il rejoint la préparation lyonnaise en 1956 avant d'intégrer le Lycée Louis le Grand en 1957. Il obtient une bourse de licence au concours de 1958 et poursuit des études en faculté. Il épouse en 1961 une étudiante rencontrée à la Faculté de lettres de Grenoble, future professeure de lettres modernes, avec qui il a deux enfants, nés en 1962 et 1964. Certifié en 1962, Philippe L. échoue à trois reprises au concours de l'agrégation. Nommé dans ses premières années d'enseignement en Algérie, il rejoint le Collège Gaston Bachelard de Valence en 1968 puis est muté au Collège et Lycée Lacassagne de Lyon jusqu'à son départ à la retraite en 1997. Parallèlement, il coécrit *Ecrire au collège : l'apport des ateliers d'écriture et de leurs pratiques* en 1999 et est l'auteur de *Pédagogue et républicain : l'impossible synthèse* ? paru en 2002.

Philippe L. explique que « *sur les dix enfants que nous étions, six sont devenus professeurs. Et pourtant nos parents nous laissaient libres de notre choix ; c'est leur modèle qui nous a influencé-e-s, mais non leurs propos ou leurs conseils* »[20]. En effet, sa sœur aînée ouvre la voie en effectuant une année d'hypokhâgne à Grenoble avant de poursuivre des études en faculté et d'obtenir l'agrégation d'anglais. Elle exerce alors en tant que professeure dans le secondaire avant de rejoindre l'université de Nice. Son premier frère mène des études de mathématiques puis d'informatique et devient professeur dans le supérieur, également à l'université de Nice. Son deuxième frère, handicapé, n'exerce pas de profession. Son troisième frère, après avoir suivi la classe d'hypokhâgne de Grenoble puis la khâgne du Lycée du Parc, poursuit des études en faculté et devient agrégé de lettres modernes. Il mène une carrière en lycée. Sa deuxième sœur intègre l'École des Beaux-Arts et devient illustratrice quand sa troisième sœur respecte les règles familiales en intégrant l'hypokhâgne de Grenoble puis en obtenant le CAPES de lettres modernes. Son quatrième frère fait médecine et son cinquième frère intègre une École d'éducateurs. Sa dernière sœur enfin obtient le CAPES d'anglais et devient professeure de lycée. Ainsi, il faut attendre le sixième enfant pour qu'une des filles se dégage du destin familial et du professorat : « *Une de mes sœurs est devenue*

[20] Questionnaire Philippe L.

*illustratrice, et il me semble qu'elle a dû imposer un peu ce choix à nos parents, qui redoutaient probablement les incertitudes de la vie d'artiste* ». Les deux fils de Philippe L., sans devenir enseignants, choisissent également des métiers en lien avec le monde éducatif ou intellectuel. Le premier réalise des études d'anglais puis devient bibliothécaire ; le second, après des études de psychologie, occupe un poste d'éducateur en crèche.

Les anciens khâgneux et les anciennes khâgneuses des lycées lyonnais avec au moins un parent enseignant rejoignent les classes préparatoires poussé-e-s par diverses motivations. Tout d'abord, les enfants d'instituteurs et d'institutrices mettent régulièrement en avant « *la filière normale de promotion* » alors que les fils et les filles de professeur-e-s y voient plutôt, ce que l'on pourrait qualifier de *filière normale de reproduction*. Certaines fratries comptent de nombreux-ses enseignant-e-s. Ces orientations sont facilitées par la connaissance familiale du système scolaire et des voies d'excellence.

Ils / elles côtoient en khâgne des camarades issu-e-s, pour certain-e-s, des catégories socioprofessionnelles supérieures.

### *B. Des élèves issu-e-s des milieux supérieurs*

Un tiers des khâgneux et un quart des khâgneuses ont au moins un parent cadre, ingénieur, patron ou exerçant une profession libérale. Il s'agit le plus souvent des professions des pères puisque seules 4 khâgneuses sur 16 et 4 khâgneux sur 33 ont une mère active. On compte ainsi parmi les parents des élèves du Parc un couple de médecins, un de pharmacien et de médecin, un autre de pharmacien et de préparatrice en pharmacie, un d'entrepreneur en bâtiments et d'une agent comptable. Au Lycée de jeunes filles, il s'agit d'un couple de médecins, un de pharmaciens, un d'entrepreneur et de secrétaire et un de dirigeant de bureau d'études et de secrétaire. La grande majorité des mères dont le mari occupe un poste de cadre, d'ingénieur, de patron ou est membre d'une profession libérale, n'exerce pas de profession. Toutefois, une approche par les diplômes obtenus par chacune prouve que certaines d'entre elles ne sont pas étrangères au monde des études. Par exemple, au Lycée du Parc, 29 khâgneux ont une mère sans profession : si l'on ignore les parcours scolaires de 11 d'entre elles, on sait que 5 ont effectué des études supérieures : 1 a suivi la formation des Beaux-Arts de Paris, 1 a obtenu une licence de lettres, 1 le CAPES et enfin 2 sont titulaires du diplôme d'infirmière. Quatre autres ont uniquement suivi des études secondaires, sanctionnées par le baccalauréat ou non ; 2 ont obtenu le brevet élémentaire et 2 le brevet

supérieur. Deux khâgneux ont une mère titulaire d'un brevet professionnel de dactylographie et 2 autres du seul certificat d'études primaires. Seule 1 mère n'obtient aucun grade scolaire : fille d'avocat, docteur en droit, sa mère avant elle avait effectué des études secondaires avant d'intégrer l'École de chant de Paris. Elle suit alors des cours à domicile, accompagnée d'une préceptrice. Bien que non diplômée, la mère de ce khâgneux reste issue d'une famille « éclairée ». De manière générale, la question du capital culturel des parents joue un rôle important dans l'orientation scolaire et notamment en khâgne.

*a. Un milieu au fort capital culturel*

Certain-e-s khâgneux-ses n'ont pas de lien direct avec le monde enseignant mais ont dans leur famille élargie ou dans l'entourage de leurs parents des professeur-e-s. C'est le cas de Serge W.

❖ Des proches dans le monde enseignant

Né le 7 février 1945 à Joncy (Saône-et-Loire), ce fils de rentier (son père est propriétaire immobilier) et dont la mère ne travaille pas effectue des études secondaires à l'Institut Saint-Pierre de Bourg-en-Bresse. Il rejoint le Lycée du Parc en classe de Mathématiques élémentaires en 1961 avant d'intégrer la classe préparatoire littéraire de l'établissement pour quatre ans avec pour projet le professorat d'histoire ou de lettres classiques. Encouragé par ses parents qui « *avaient une haute idée de la culture intellectuelle* »[21], il est également influencé par l'exemple de son grand-père paternel, ancien professeur de la khâgne du Lycée du Parc. En 1966, après trois échecs, il poursuit ses études à la Faculté de lettres de Lyon où il devient agrégé d'histoire en 1969. Nommé au Lycée Jean Puy de Roanne pour sa première année d'enseignement, il effectue son service militaire en tant que coopérant en occupant un poste d'assistant à la Faculté d'Oran entre 1970 et 1972. Il épouse en 1970 une professeure avec qui il a trois enfants né-e-s en 1972, 1974 et 1976. De retour en France, il est nommé au Lycée Jean Perrin de Lyon avant de devenir, en 1983, assistant puis maître de conférences en histoire romaine à l'université Lyon 3. Enfin, en 1995, il est élu professeur des universités à Nancy 2. Les études suivies par ses trois enfants suivent les modèles parentaux ou s'en approchent. Ainsi, la fille aînée intègre une école de journalisme ; le benjamin, normalien de la rue d'Ulm, obtient l'agrégation

[21] Questionnaire Serge W.

d'histoire puis un doctorat et devient maître de conférences ; le cadet devient, lui, éducateur spécialisé.

Au-delà de cette proximité avec le monde enseignant par le biais d'un grand-parent, d'un oncle, d'une tante mais aussi d'un-e ami-e de la famille, parcours qui se rapprochent alors de ceux des enfants d'enseignant-e-s, d'autres parcours sont le fruit d'un milieu familial au fort capital culturel. On retrouve alors les enfants issu-e-s des CSP supérieures, professions libérales, cadres, ingénieurs… C'est le cas, par exemple de Jean-Marcel F.

❖ « *Il y avait des livres à la maison* »

Jean-Marcel F. est né le 16 juin 1937 à Lyon. Ce fils de pédiatre, et dont la mère ne travaille pas, effectue des études secondaires au Lycée de Châlon avant de rejoindre la préparation du Lycée du Parc sur conseil de ses professeurs mais aussi d'un ancien camarade de classe. Jean-Marcel F. explique l'influence positive de sa famille dans sa poursuite d'études : « *On ne parlait pas beaucoup littérature à la maison ; il devait néanmoins y avoir une certaine ouverture aux choses de l'esprit, et au monde, une certaine curiosité pour les choses ; il y avait des livres à la maison […] Mon père, qui nous racontait souvent qu'il avait su très tôt ce qu'il voulait faire comme métier, nous disait aussi qu'il avait longtemps hésité entre celui de professeur d'histoire et celui de pédiatre* »[22].

Ses deux frères suivent également des études supérieures : le premier suit la préparation de la classe d'Agronomie du Lycée du Parc avant de rejoindre l'École de géologie de Nancy ; le second intègre la formation de kinésithérapeute. Après deux échecs au concours d'entrée de la rue d'Ulm, Jean-Marcel F., quant à lui, obtient une bourse de licence en 1958 et poursuit des études à la Faculté de lettres de Lyon puis à la Sorbonne. Agrégé de lettres classiques en 1961, il est nommé au Lycée Émile Loubet de Valence pour trois mois avant d'effectuer son service militaire à Dijon. En septembre 1963, il retrouve son poste à Valence et enseigne au sein de cet établissement jusqu'à son départ en retraite en 1997. Sur le plan personnel, il se marie à une assistante sociale avec qui il a deux enfants né-e-s en 1964 et 1967. Son fils aîné n'achève pas ses études secondaires et obtient un diplôme de moniteur sportif quand sa sœur, après une maîtrise d'histoire, s'oriente vers un DESS archivistique. Elle est actuellement attachée de conservation aux archives départementales du Rhône.

[22] Questionnaire Jean-Marcel F.

Ainsi, bien que non déterminant dans son orientation en khâgne, le milieu culturel dans lequel grandit Jean-Marcel F. et ses frères n'en est pas moins important dans la poursuite d'études supérieures.

Le parcours d'Éric D. présente des similitudes avec celui décrit ci-dessus. Né le 24 décembre 1945 à Lyon, son père occupe un poste de chef de fabrication dans l'industrie textile alors que sa mère, bien que titulaire du diplôme d'infirmière, n'exerce pas de profession. Après des études secondaires à l'Externat Saint-Joseph, il rejoint la classe d'hypokhâgne du Lycée du Parc en 1962. Il explique alors avoir été influencé par le parcours de deux de ses oncles.

> « *[Ses parents] Une influence indirecte par le suivi de ma scolarité, mais pas particulièrement pour l'orientation en hypokhâgne et vers les métiers de l'enseignement. En revanche, un de mes oncles maternels avait fait des études de philosophie à la Sorbonne et m'en avait parlé très positivement ; et l'un de mes oncles paternels avait fait un cursus de philosophie à Lyon, avait envisagé le professorat dans cette discipline avant de devenir finalement avocat, et il est sans doute le premier à m'avoir parlé de Normale Sup qui l'avait jadis tenté* »[23]

Aîné de 4 enfants, ses 3 sœurs effectuent également des études supérieures : la première devient professeure agrégée de lettres classiques, la deuxième devient psychologue pour enfants alors que la dernière, handicapée, n'effectue qu'un cursus primaire. Quant à Éric D., il est reçu à l'ENS de la rue d'Ulm en 1964 et est cacique à l'agrégation de philosophie en 1969. Il effectue son service militaire l'année suivante avant d'être nommé assistant puis maître assistant de sociologie à l'université Lyon 2 de 1970 à 1978. Il occupe par la suite un poste similaire à l'ENS de la rue d'Ulm jusqu'en 1980 avant de retrouver sa place initiale à Lyon 2 où il mène l'ensemble de sa carrière. Il soutient une thèse d'État en 1990 intitulée *Identités sociales et espaces de mobilité. Approche longitudinale de quelques milieux lyonnais*. Maître de conférences en sociologie en 1985, il devient professeur des universités en 1991 jusqu'à son départ à la retraite en 2008. En parallèle, il occupe plusieurs responsabilités et devient notamment directeur du Groupe de Recherche sur la Socialisation entre 1992 et 2002 mais aussi vice-président du Conseil scientifique de l'université Lyon 2 entre 2001 et 2006. Tout au long de sa carrière, Éric D. participe et dirige de nombreux rapports de recherches et ouvrages collectifs. Il est l'auteur d'*Habiter Lyon. Milieux et quartiers du centre-ville* en 1991, *Les gens de la banque* et *Quand le Tout-Lyon se compte. Lignées, alliances, territoires* en 1992. Il coécrit également *L'École de Chicago* en 1974

[23] Questionnaire Éric D.

(réédité en 2004), *Les relations sociales autour du logement. État des savoirs et perspectives de recherche* en 1997 et récemment, en 2010, *Sociologie de Lyon*.

En 1981, il se marie avec une professeure agrégée de sciences économiques et sociales, alors chargée de cours à Lyon 2. Ils ont une fille née en 1988, toujours en études en IUT techniques de commercialisation.

Les parcours de Jean-Marcel F. et d'Éric D. mettent en relief le rôle du capital culturel dans la poursuite d'études supérieures et en khâgne. Ces deux témoignages concernent des élèves qui affichent dès leur entrée en khâgne le projet de devenir professeur. D'autres intègrent la khâgne avec des projets différents, éloignés du monde enseignant ou des professions littéraires à l'instar de Christian D.

*b. Christian D. : « La khâgne pouvait mener à tout ! »*

Né le 14 juin 1936, Christian D., après des études secondaires à l'Institut Notre Dame des Minimes de Lyon puis au Lycée Ampère, rejoint l'hypokhâgne du Lycée du Parc en 1953. Son père est directeur commercial d'industrie alors que sa mère, titulaire du brevet élémentaire, ne travaille pas. La fratrie compte 9 enfants. À son entrée en classe préparatoire, il émet le souhait de suivre le modèle paternel en exerçant une fonction commerciale dans une entreprise industrielle. Il explique que « *ce choix m'est venu de l'intérêt que je portais à la vie professionnelle de mon père, qui était directeur commercial de ce genre d'entreprise. Le récit qu'il nous faisait de ses contacts avec ses clients, et les quelques repas professionnels auxquels il m'avait invité, m'ont fait penser que ce genre de vie et d'action était fait pour moi* »[24]. Christian D. rajoute que sa famille n'a pas influencé directement ses choix si ce n'est qu'« *il était sous-entendu que les garçons se devaient d'être cadres s'ils choisissaient une activité civile, ou officiers s'ils choisissaient une carrière militaire* ». Et en effet, les quatre garçons de la fratrie ont tous mené une carrière commerciale. Quant aux filles, deux sont devenues secrétaires, une institutrice d'école privée, une médecin et une cheffe de service d'un organisme financier. Les trois premières cessent leurs activités après leur mariage.

L'originalité du parcours de Christian D. résulte dans le choix de la khâgne, préparation littéraire, au regard de ses projets. C'est dès le plus jeune âge qu'il apprend l'existence de l'École Normale Supérieure et de la khâgne du Lycée du Parc lors d'un séjour, en juillet 1945, chez un de ses oncles, Henri Rambaud, professeur à la Faculté Catholique de

[24] Questionnaire Christian D.

Lyon et dont le fils fréquentait la classe préparatoire de Lyon. Il explique alors : « *Sans en comprendre vraiment le sens, je me souviens d'avoir été fasciné par les conversations entre mon oncle, Régis et ses frères, et par l'activité intellectuelle et l'ouverture au monde qui régnait dans sa famille, où j'ai pu rencontrer des invités divers* ». On retrouve ainsi dans ce parcours un membre enseignant dans la famille élargie de cet ancien khâgneux. Mais c'est surtout le parcours atypique de ce cousin qui le conforte dans « *l'idée que la khâgne pouvait mener à tout* ». En effet, après avoir été admissible au concours d'entrée à l'ENS, Régis Rambaud quitte la préparation lyonnaise pour prendre en charge une importante exploitation agricole en déshérence qu'une parente venait de léguer à la famille. Sans aucune connaissance du métier, il réussit à « redresser » et à développer l'exploitation et à devenir un « *expert agricole renommé dans la région et expert auprès des tribunaux* ». Christian précise : « *Lorsque, après mon baccalauréat, il m'a fallu choisir une voie, ma décision de postuler à l'entrée en khâgne a été fortement influencée par l'admiration que je portais à ce grand cousin (de 10 ans mon aîné) et à son parcours, mon orientation vers des études littéraires n'ayant été que la conséquence de ce choix* ». Toutefois, ce choix s'inscrit également dans des motivations plus « utilitaristes ».

> « *Ne ressentant pas, à l'époque, de vocation particulière pour le métier d'enseignant, je voulais absolument acquérir une formation générale de qualité et un diplôme supérieur que je considérais comme le moyen d'accéder au monde de l'entreprise industrielle qui m'attirait, et plus particulièrement dans le domaine commercial que je privilégiais. Dans cet objectif, la khâgne, par son côté structuré, la qualité de ses professeurs et de ses élèves, me paraissait plus adaptée à mon tempérament que l'université, dont je redoutais l'anonymat* »

Christian D. fréquente alors la khâgne du Lycée du Parc pendant deux ans avant de poursuivre des études à la Faculté de lettres de Lyon où il devient licencié de lettres classiques. Il suit un troisième cycle universitaire de la Faculté de droit et de sciences économiques où il obtient un certificat d'aptitude à l'administration des entreprises. Il mène l'ensemble de sa carrière dans le monde privé à divers postes de direction : « *En abordant le monde de l'entreprise, je redoutais que mes lacunes, notamment en mathématiques, et dans les techniques de gestion, ne constituent un handicap. Au lieu de cela, j'ai très vite constaté que mes interlocuteurs professionnels (dirigeants, clients..) s'attachaient surtout à ma capacité, dont ils disaient qu'elle n'était pas répandue, à développer une réflexion personnelle, loin de ce que nous appelons aujourd'hui une « pensée formatée », et élaborer des propositions, dans le cadre d'une vision globale* ».

En 1961, il se marie à une infirmière qui cesse de travailler dès la naissance de leur première fille. Ils ont quatre enfants né-e-s en 1962, 1963, 1964 et 1968. Les deux aîné-e-s

suivent la voie familiale, en intégrant l'École de commerce de Saint-Étienne. La première enfant devient commerciale chez Microsoft France alors que le second est directeur commercial pour France Mitsubishi. La troisième enfant, handicapée, après des études à l'École des Beaux-Arts de Saint-Étienne, n'exerce pas de profession. Enfin, la cadette devient professeure certifiée d'éducation physique.

Christian D. intègre la khâgne du Lycée du Parc, préparation littéraire, sans s'écarter du projet familial initial. Le professorat n'apparaît pas dans les objectifs affichés de cet ancien khâgneux. En revanche, d'autres élèves s'émancipent des choix et projets parentaux et mènent des parcours à « contrecourant ».

*c. Des parcours à contre-courant*

- Auguste C., « *le littéraire de la famille* »

Auguste C. est né le 2 février 1938 à Saint-Étienne. Il effectue des études secondaires au collège Saint-Michel de sa ville natale avant de rejoindre la préparation lyonnaise en 1956. Fils d'un ingénieur des Mines et dont la mère ne travaille pas, il se considère comme le « *littéraire de la famille, avec une "vocation" bien ancrée* », tout du moins le littéraire des garçons de la fratrie puisque ses frères fréquentent les classes de Mathématiques spéciales. Dès son entrée en khâgne, Auguste C. émet le souhait de devenir professeur et explique que cela ne représentait « *rien de spécial pour [sa] famille d'ingénieurs* » et considère son parcours « *plutôt à contre-courant* ». Il se souvient alors : « *Mes parents ne s'y sont pas opposés mais n'en étaient pas ravis. Mon père me suggérait de faire ma « médecine » comme 60% de ma classe de Philo en 1955. Il ne s'est pas opposé à mon choix* »[25].

Après trois années de khâgne, il poursuit des études à la Faculté de lettres de Lyon où il devient certifié de lettres classiques en 1963 puis agrégé en 1964. Nommé au Lycée Albert Camus de Firminy, il occupe un poste d'assistant à la Faculté de Saint-Étienne à partir de 1969, puis de maître assistant et enfin de maître de conférences après avoir soutenu une thèse d'État sur *le thème du sport dans la littérature française contemporaine entre 1870 et 1970* en 1981. En 1984, il devient professeur des universités dans le même établissement. Dès 1976, il publie *Geste, image, parole* au Centre Interdisciplinaire d'Études et de Recherches sur l'Expression Contemporaine (CIEREC). Il est également l'auteur de *Les Fêtes*

[25] Questionnaire Auguste C.

*du corps : histoire et tendances de la littérature à thème sportif en France 1870-1970* en 1985 et de *Le Sport, l'ascèse, le plaisir : éthique et poétique du sport dans la littérature française moderne* en 1990. Il coédite en 2003 un ensemble d'études sur la représentation de l'Angleterre et des Anglais sous le titre *Regards populaires sur l'Anglo-Saxon : drôle de types*.

Sur un plan personnel, il se marie en 1961 avec une étudiante rencontrée à l'université, devenue professeure de lettres, avec qui il a quatre enfants. L'aîné de la famille reprend les traditions familiales en suivant les cours de Mathématiques spéciales et devient ingénieur comme son grand-père et ses oncles. Les deux filles fréquentent la khâgne de Saint-Étienne et occupent respectivement un poste de professeure de lettres et de bibliothécaire / assistante de conservation. On ignore le parcours scolaire du dernier fils.

Alors que rien ne prédisposait Auguste C. à s'engager dans la voie du professorat et des lettres de par le métier de ses parents, et notamment celui de son père ingénieur, il intègre une khâgne et devient professeur des universités. À l'instar d'autres parcours, cet élève rejoint une préparation littéraire après que le destin familial ait été suivi par ses frères aînés, orientés en sciences et en écoles d'ingénieur. D'autres exemples révèlent des parcours atypiques. Robert H. se considère même comme un exemple de « contre-mobilité » sociale.

❖ Robert H. et la « contre-mobilité » sociale

Né le 29 octobre 1933 à Lons le Saunier, Robert H. rejoint la khâgne du Lycée du Parc en 1950 après des études secondaires effectuées à l'École libre Notre-Dame de Mont-Roland à Dôle. Son père est docteur en droit et avocat et sa mère, titulaire du brevet supérieur, ne travaille pas. Il explique que son père souhaitait qu'il fasse du droit et précise même.

> « *Je suis un bon exemple de ce que les sociologues appellent la « contre-mobilité » sociale. Normalement, vu les traditions familiales, j'aurais dû faire du droit et devenir avocat, notaire ou magistrat. L'ENS, dans ce milieu, n'était pas connue, donc pas appréciée. Quelques années après ma sortie de l'École, un lointain cousin qui était prof à la Faculté de médecine de Nancy et dont le fils voulait préparer l'ENS (il a intégré et est devenu un archéologue réputé) a demandé conseil à mon père pour savoir si ce n'était pas un peu déclassant* »[26]

En effet, son grand-père paternel était déjà docteur en droit. À contre-courant des traditions familiales, il intègre donc la khâgne du Lycée du Parc puis l'École Normale

[26] Questionnaire Robert H.

Supérieure de la rue d'Ulm en 1953. Agrégé d'histoire en 1957, il épouse peu de temps après une étudiante, future professeure agrégée de philosophie avec qui il a quatre enfants nés entre 1958 et 1968. Il effectue son service militaire de 1958 à 1960. Par la suite nommé au Lycée Pothier d'Orléans, il devient assistant puis maître assistant à la Sorbonne dès 1962. Il soutient en 1964 un doctorat de 3e cycle en sciences politiques sur *les effectifs de la CGT à l'époque du Front populaire, 1934-1939*. En 1969, il est professeur à la Faculté d'Orléans et soutient en 1975 une thèse d'État en histoire sur *Les anciens combattants et la société française, 1914-1939* à Paris 4. En 1979, il devient professeur à Paris 1. En parallèle, Robert H. occupe un poste de maître de conférences puis de professeur à l'IEP Paris de 1964 à 1992. Commandeur des palmes académiques, Commandeur de l'Ordre national du Mérite, Officier de la Légion d'Honneur suite au travail effectué auprès du ministre de l'Éducation nationale, il porte un regard sur son propre parcours :

> « *Les sociologues diraient que j'ai retrouvé un niveau social analogue à mon milieu d'origine, sauf qu'au passage j'en ai perdu l'habitus, ce qui a été très mal vécu par mes parents. Que j'aie été décoré de la Légion d'honneur (normal dans ce milieu, mon grand-père était commandeur, mon père, conseiller municipal, avait le mérite, on est chez les notables) cela a été un drame pour ma mère, car je l'avais été pour services rendus à un ministre socialiste qui voulait supprimer les écoles libres, et ses amies le lui ont fait sentir. La laïcité, le service public, la gauche, ne font pas bon ménage avec la bourgeoisie traditionnelle de province* »

Robert H. est également l'auteur de nombreux ouvrages de référence, notamment sur l'histoire de l'enseignement. On peut citer entre autres *L'enseignement en France (1800-1967)* en 1968, *L'enseignement s'est-il démocratisé ? Les élèves des lycées et collèges de l'agglomération d'Orléans de 1945 à 1980* en 1986, *Éducation, société et politiques. Une histoire de l'enseignement en France de 1945 à nos jours* en 1992, *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France, l'école et la famille dans une société en mutation (depuis 1930)* en 2004 ou encore, plus récemment, *Regards historiques sur l'éducation en France* en 2007. Il publie aussi de nombreux ouvrages sur la guerre avec *La Résistance, une histoire sociale* en 1997, *Guerres, paix et sociétés : 1911-1946* en 2003, *Penser la grande-Guerre : un essai d'historiographie* en 2004 ou encore *La Grande-Guerre expliquée à mon petit-fils* en 2005. La liste est longue. On peut également souligner « son » *Douze leçons sur l'Histoire* publié en 1996.

De mère agrégée de philosophie et de père agrégé d'histoire, quels parcours mènent les enfants de la famille de Robert H. ? Le premier intègre l'ENA et devient administrateur civil dans les finances, le deuxième enfant obtient un DESS d'ergonomie puis un DEA de sociologie des organisations et occupe un poste de cadre supérieur à AXA, le troisième enfant

devient architecte d'intérieur et le dernier, chercheur à l'ONERA de Toulouse après l'obtention d'un doctorat de physique. Ainsi, seul le cadet de la famille suit la voie de la recherche. Toutefois, l'ensemble des enfants occupe des postes supérieurs.

Les parcours d'Auguste C. et de Robert H. retracent des trajectoires à contre-courant des traditions familiales. Toutefois, ils concernent des catégories socioprofessionnelles supérieures, enclines à effectuer des études supérieures quelles qu'elles soient. La venue d'élèves issu-e-s de milieux moyens ou modestes présente davantage d'originalité dans la mesure où le contexte familial ne laisse pas présager d'un accès aux études supérieures systématique, encore moins aux classes préparatoires, notamment pour les milieux les plus populaires.

### *C. L'École républicaine à l'œuvre*

Sur les 96 khâgneux ayant répondu aux questionnaires, 34 sont issus des classes moyennes ou populaires (un tiers). Elles sont 19 sur 61 à présenter ce profil au Lycée de jeunes filles. On trouve des couples de commerçants, d'employés mais aussi, dans une moindre mesure, d'agriculteurs et d'ouvriers. Plus de la moitié des mères n'exerce pas de profession. Aucune d'entre elles[27] n'a effectué d'études supérieures. Par exemple, au Lycée du Parc, 6 khâgneux ont une mère ayant uniquement suivi des études primaires (4 sont titulaires du CEP), 1 est titulaire du brevet élémentaire, 1 du brevet supérieur et 3 ont effectué des études secondaires.

Plusieurs témoignages justifient le choix du professorat par un désir d'ascension sociale et par de brillants résultats scolaires. Les enseignants jouent alors un rôle fondamental dans l'orientation en khâgne.

#### *a. Le rôle important de l'institution scolaire*

- « *C'est un professeur […] qui me parla de cette Première supérieure* »

Paul G. est né le 12 avril 1927 à Riorges d'un père employé de bureau à l'EDF et d'une mère sans profession. Dès ses études secondaires, ses parents envisagent de l'orienter vers le monde des banques : « *Mes parents pensaient que je pourrais devenir employé, dans*

[27] Pour celles dont l'information est donnée.

*une banque, par exemple, comme l'oncle qui avait réussi cette ascension sociale* »[28]. Cependant, au regard de ses brillants résultats au baccalauréat A-Philosophie sanctionné par deux mentions *bien*, ses professeurs de l'Institut Saint-Joseph de Roanne l'encouragent à intégrer la classe préparatoire du Lycée du Parc : « *Il me semble me souvenir – c'était en 1946 - que c'est un professeur, voire le « directeur spirituel » du collège catholique où je venais de finir mes études secondaires qui me parla de cette Première supérieure où je pourrais poursuivre des études pour devenir prof, ce qui était un désir plus ou moins arrêté pour moi. Je n'avais aucune idée précise du parcours que je devais suivre pour cela, encore moins de l'École Normale Supérieure* ».

Les conseils des professeurs trouvent écho auprès d'amis de la famille et notamment le surveillant général du Lycée Ampère, dont la femme est amie de la mère de Paul G. Ainsi, ce dernier intègre l'hypokhâgne en 1946. Après deux échecs, il poursuit des études à la Faculté de lettres de Lyon où il obtient le CAPES de lettres classiques en 1953. La même année, il épouse une ancienne khâgneuse du Lycée de jeunes filles de Lyon, professeure certifiée de lettres classiques, avec qui il a quatre enfants né-e-s entre 1954 et 1962. Après son service militaire, il est nommé à l'École normale d'instituteurs de Montbrison avant d'être nommé en 1963 directeur de l'École normale de Saint-Étienne. Enfin, en 1970, il devient inspecteur départemental de l'Éducation nationale, poste qu'il occupe jusqu'à son départ à la retraite. Sa sœur cadette, quant à elle, réalise les projets parentaux en devenant employée de bureau avant de cesser de travailler après son mariage.

Paul G. suit les conseils de ses professeurs. Fils d'employé, il termine sa carrière en qualité d'inspecteur à l'Éducation nationale. Ses enfants mènent également par la suite des études supérieures : si la fille aînée devient laborantine puis cesse de travailler après son mariage, les trois fils deviennent ingénieurs en informatique ou en agronomie.

Le parcours de Maryse L. fournit un deuxième exemple. Née le 24 novembre 1940 à Lyon, son père, restaurateur, est décédé en 1950 et sa mère occupe un poste de secrétaire comptable. Elle effectue l'ensemble de ses études secondaires au Lycée de jeunes filles de Lyon. Régulièrement prix d'excellence et titulaire d'un baccalauréat A-Philosophie, mention *bien*, elle intègre la classe d'hypokhâgne de l'établissement à la rentrée 1958. Maryse L. explique : « *c'est mon professeur de mathématiques de 3e au Lycée Quinet - Édouard Herriot, ancienne élève je crois de l'ENS -, qui a conseillé ce parcours*

[28] Questionnaire Paul G.

*pour moi à ma mère* »[29]. Reçue 22e dès sa première tentative au concours en 1960, agrégée d'histoire en 1965, elle souhaite travailler dans la recherche. Toutefois, elle explique :

> « *À l'ENS, j'ai été déçue, car il n'y avait pas pour les littéraires à l'époque d'aide à la préparation d'une carrière dans la recherche (NB : il en allait différemment pour les scientifiques) ; il fallait se débrouiller seule, ce qui n'était pas facile pour les provinciales, surtout d'un milieu modeste comme le mien. Mais j'ai rencontré à l'ENS Ulm puis au Collège de France, lors de séminaires, des enseignants prêts à aider des jeunes femmes aussi bien que des jeunes gens. Le fait d'avoir réussi le concours d'entrée à l'ENS aidait bien sûr et ce sont d'anciens normaliens (l'un notamment qui assurait un enseignement à Ulm) qui m'ont aidée à trouver la filière pour préparer le concours d'Athènes et à trouver aussi mon directeur de thèse que je n'aurais jamais osé aller voir sans encouragements. En Grèce, les responsables grecs de musées m'ont beaucoup aidée, heureusement, car l'atmosphère de l'École était à mon avis assez misogyne, de plus mon directeur de thèse et le directeur de l'École étaient brouillés depuis longtemps, ce qui n'était pas une situation facile ; après mon retour en France le nouveau directeur de l'École en revanche m'a permis enfin de diriger un chantier (en 1974)* »

Pensionnaire à l'École Française d'Athènes entre 1965 et 1968, elle entame un travail de thèse sur *Les Inscriptions et les Monuments funéraires de Delos*. De retour en France, Maryse L. occupe des postes d'assistante puis de maîtresse-assistante de 1968 à 1975. Elle soutient sa thèse d'État en 1974. Elle devient professeure d'histoire grecque à l'université Lyon 2 en 1975, poste qu'elle occupe jusqu'à son départ à la retraite en 2008. Elle est l'auteure de plusieurs ouvrages dont *Les tombes hellénistiques de Kato Generale à Rhénée* en 1994 avec Jacques Clère, *L'orient méditerranéen de la mort d'Alexandre au Ier siècle avant notre ère* en 2003 (Dir.) et *La religion grecque dans le cadre des cités* en 2005.

Dans sa vie personnelle, elle épouse un professeur d'histoire-géographie avec qui elle a trois fils, nés en 1976, 1978 et 1981. Ces trois enfants suivent d'ailleurs le modèle parental, tout du moins dans le choix de la poursuite d'études en CPGE. Ainsi, le fils aîné intègre la classe préparatoire à HEC avant de rejoindre l'École de management de Lyon. Il devient par la suite cadre supérieur dans le monde des banques. Le deuxième fils, après avoir suivi la formation en khâgne, rejoint HEC et devient contrôleur financier. Enfin, le dernier fils, après une année d'hypokhâgne, intègre Sciences Po Paris puis l'École nationale du cinéma Cinecitta de Rome. Il devient producteur de films.

D'autres ancien-ne-s khâgneux-ses témoignent qu'une rencontre est à l'origine de leur orientation et du bouleversement que connaît leur parcours scolaire, et à fortiori, professionnel.

[29] Questionnaire Maryse L.

- « *Je rencontrai Joseph Angelloz, professeur d'université puis recteur, qui me dit que je devais présenter l'ENS* »

Yves L. est né le 13 mars 1933 à Thônes (Haute-Savoie). Son père est employé de banque et sa mère ne travaille pas. Tous deux ne sont pas familiers des cursus scolaires, n'ayant effectué que des études primaires. Toutefois, comme l'explique Yves L., « *mon père était favorable à ce que ses enfants fassent des études secondaires, filles ou garçons* ». Toutefois, sur les six enfants que compte la fratrie, seul le jeune Jean effectue des études au-delà de la classe de 4e : « *J'ai été le seul à dépasser la classe de 4e. Les autres ont travaillé très jeunes, comme secrétaires ou aides-puéricultrices pour mes sœurs, comme paysan pour mon frère* »[30].

Après avoir effectué l'ensemble de sa scolarité au collège de Thônes, Yves L. rejoint la classe préparatoire du Lycée du Parc en 1950. Cette orientation est le fruit d'une rencontre : « *L'École Normale Supérieure ne représentait absolument rien pour moi, et à plus forte raison Rue d'Ulm. Je n'en avais jamais entendu parler ni dans le petit collège dont j'étais l'élève, ni dans mon entourage. On ne connaissait que l'École normale d'instituteurs* ». La rencontre avec Joseph Angelloz, professeur d'université puis recteur, est alors décisive. Il conseille à Yves L. de préparer le concours d'entrée à l'ENS en s'inscrivant au Lycée du Parc. Après quatre années de khâgne, ce dernier est reçu à l'ENS de la rue d'Ulm. Il épouse en 1955 une jeune femme rencontrée en vacances, future puéricultrice, avec qui il a trois enfants, né-e-s en 1960, 1963 et 1965. Agrégé de grammaire en 1957, il effectue une année supplémentaire rue d'Ulm pour déposer un sujet de thèse d'État sur *La destruction des mythes dans les mémoires de Philippe de Commynes*. Nommé aux Lycées d'Arras et de Meaux, il devient professeur de littérature et de langue du Moyen-Âge et de grammaire à l'université Mohammed V de Rabat. De 1960 à 1964, il est nommé assistant à la Faculté de lettres de Clermont puis, de 1964 à 1967, est chargé d'enseignement à la Faculté de lettres de Montpellier. Il soutient sa thèse en 1966 et est élu professeur à cette même Faculté. En 1970, il rejoint Paris 3 dont il prend la vice-présidence de 1975 à 1980. À partir de 1974, il codirige les revues *Le Moyen-Âge* et *La revue des langues romanes*. Il est également directeur littéraire aux éditions Champion. Élu à l'Académie royale de Belgique et à l'Académie des lettres et des sciences de Finlande, il est fait Docteur Honirus Causa de l'université de Budapest. Il est l'auteur de très nombreux ouvrages et traductions parmi lesquels les *Mémoires de Philippe de Commynes*. Ainsi, Yves L., par ses résultats scolaires mais aussi

[30] Questionnaire Yves L.

grâce à sa rencontre avec Joseph Angelloz, emprunte une voie qui ne lui était initialement pas ouverte. Il résume son parcours en ces termes : « *Mes parents étaient d'honnêtes gens, des gens simples, qui n'auraient jamais imaginé qu'un de leurs six enfants devienne normalien (ils ignoraient l'existence même de l'ENS), agrégé et plus tard professeur à la Sorbonne* ». Les enfants d'Yves L. ne suivent pas le modèle paternel. Tout d'abord, aucun n'intègre de CPGE. La fille aînée devient animatrice de maternelle et de primaire, métier proche de celui de sa mère ; le benjamin devient libraire et le cadet technicien commercial.

D'autres trajectoires s'inscrivent dans l'idée de revanche d'un fils ou d'une fille sur le parcours scolaire maternel ou paternel non abouti.

*b. Faire mieux que ses parents*

- « *Ma mère avait rêvé d'enseigner. Cette frustration était vécue par ses quatre fils* »

Antoine B. est né le 10 septembre 1937 à Avallon. Son père est coiffeur et sa mère commerçante. Après des études secondaires au collège de la ville, il rejoint la khâgne du Lycée du Parc en 1956. Cette poursuite d'études supérieures est fortement influencée par le parcours de sa mère. En effet, il précise à ce sujet : « *Ma mère avait rêvé d'enseigner mais d'origine étrangère et pupille de l'assistance publique, elle fut écartée de cette possibilité après la guerre 1914-1918. Cette frustration était vécue par ses quatre fils* »[31].

Aîné de la famille, deux de ses trois frères mènent également des études supérieures : le premier, après avoir obtenu une licence d'allemand, devient ingénieur informatique ; le deuxième suit des études de dessinateur industriel et devient par la suite designer ; quant au troisième, il suit le modèle paternel en obtenant un BEP coiffure. À son entrée en classe préparatoire, Antoine B., quant à lui, souhaite devenir psychologue mais en est dissuadé par un ami de la famille, ancien de l'ENA, qui lui conseille de se former à la philosophie « *plus généraliste* ». En 1960, il est reçu à l'École Normale Supérieure de Saint-Cloud. Agrégé de philosophie en 1964, il effectue par la suite son service militaire en tant que coopérant en Tunisie. De retour en France en 1966, il est attaché de recherche à la Fondation Thiers. En 1969, il est nommé assistant puis maître assistant en sociologie à l'université Paris 8. Enfin, en 1985, il devient maître de conférences, poste qu'il occupe jusqu'en 2001. Parallèlement, il fonde en 1985 l'Association AIDES, après le décès de Michel Foucault. Il

[31] Questionnaire Antoine B.

est également membre du comité scientifique pour les sciences humaines de la conférence internationale sur le SIDA. De 1990 à 1998, il est aussi consultant à l'OMS. Fait chevalier de la Légion d'Honneur, il reçoit en 1998 le prix Alexandre Onassis pour la création de AIDES.

L'impossibilité de la mère d'Antoine B. de mener à bien ses projets apparaît ici comme un élément moteur à la poursuite d'études de ses fils. Trois d'entre eux suivent un cursus supérieur quand le cadet reproduit le modèle paternel. Antoine B., après avoir intégré l'ENS de Saint-Cloud, mène une brillante carrière intellectuelle et associative. Ce fils de coiffeur et de commerçante est décoré de la Légion d'Honneur. D'autres parcours s'inscrivent bien plus dans la volonté d'échapper au destin familial à l'instar de Michèle F.

### *c. Échapper au destin familial*

- « *Je voulais surtout éviter de reprendre le magasin de prêt-à-porter de mes parents comme ils l'auraient souhaité* »

Née le 28 février 1948 à Lyon, Michèle F., fille de commerçant-e, se considère comme « *un pur produit de l'école républicaine* ». Ses parents habitant la presqu'île de Lyon, elle effectue l'ensemble de sa scolarité secondaire au Lycée de jeunes filles de la place Edgar Quinet. Aînée de la famille, ses parents souhaitent la voir reprendre leur magasin de prêt-à-porter. Elle explique ainsi : « *Je voulais surtout éviter de reprendre le magasin de prêt-à-porter de mes parents comme ils l'auraient souhaité. Ils ont essayé de me faire choisir le commerce – en vain* »[32]. Michèle F. trouve un appui auprès de son professeur de lettres de terminale qui « *est venu – à mon insu, bien sûr ! – faire un quasi-esclandre au magasin pour que mes parents me laissent faire hypokhâgne* ».

Dès lors, la jeune Michèle intègre la classe préparatoire du Lycée en 1965 et est reçue à l'École Normale Supérieure de Sèvres en 1967. Agrégée de grammaire en 1970, elle bénéficie d'une quatrième année d'études à l'ENS. Elle en profite pour préparer le concours d'entrée de l'ENA mais sans succès. Elle se marie en 1970 à un ancien taupin du Lycée du Parc, qui mène une carrière de PDG dans le privé, avec qui elle a deux enfants nés en 1979 et 1981. En 1971-1972, elle enseigne à l'annexe du Lycée Paul Eluard de Saint-Denis. Diplômée de l'Institut d'Études Politiques de Paris en 1973, elle est détachée de l'Éducation nationale en charge d'une mission auprès du président de la région Ile de France. Elle en devient par la suite la directrice de cabinet. De 1975 à 1977, elle intègre la

[32] Questionnaire Michèle F.

Société de gestion du marché d'intérêt national de Rungis avant de retrouver son poste de directrice de cabinet du président du conseil régional d'Ile de France. À partir de 1987, elle devient conseillère référendaire à la Cour des Comptes puis administratrice de la section des finances. En 1992, elle est nommée directrice de l'environnement, de la culture puis de l'aménagement, de la culture et du plan à la région Ile de France. Elle retrouve la Cour des Comptes en 1998 où elle devient responsable du secteur de contrôle de la politique de l'emploi en 2002. En parallèle, elle est rapporteuse adjointe au Conseil Constitutionnel et mène diverses missions pour le Commissariat aux comptes de l'ONU.

Quant aux enfants de Michèle F., tous deux suivent des études dans des filières économiquement valorisées. L'aîné fréquente la classe préparatoire économique du Lycée Rodin de Paris avant d'intégrer l'ICN (école de commerce et de management). Il obtient une Maîtrise de Sciences et Techniques Comptables et Financières (MSTCF) et occupe un poste d'audit interne d'un groupe international. Le cadet suit l'exemple de son frère en intégrant l'ICD puis en obtenant un Master de gestion des affaires. Les deux fils suivent ici le modèle paternel, PDG.

En s'opposant à la reprise du magasin familial, et avec l'appui de l'institution scolaire, Michèle F. intègre la préparation du Lycée de jeunes filles de Lyon puis l'ENS de Sèvres. Une carrière dans la haute fonction publique remplace celle de commerçante qui lui était réservée. Les projets parentaux se reportent alors sur sa sœur cadette qui, elle, intègre l'École de commerce de Lyon. En revanche, elle n'exerce aucune profession par la suite. Les mêmes caractéristiques s'observent au sein de la famille de Jean B.

- « *Mon frère a choisi de poursuivre l'exploitation de la ferme familiale puisque moi, l'aîné, j'avais la possibilité de poursuivre des études* »

Né le 27 juin 1944 en Ardèche, Jean B. effectue sa scolarité secondaire au Lycée Émile Loubet de Valence. Fils d'agriculteur et dont la mère ne travaille pas, il suit les conseils de son professeur de français de terminale et intègre l'hypokhâgne du Lycée du Parc en 1961 : « *C'est mon professeur de français qui m'a conseillé, en terminale, de poursuivre mes études au Lycée du Parc. J'étais un bon élève mais issu d'un milieu rural modeste, peu informé sur les études supérieures, je n'avais, je crois, jamais entendu parler de khâgne, ni de Normale Sup.* »[33].

[33] Questionnaire Jean B.

Après deux échecs, Jean B. rejoint la khâgne de Louis le Grand mais sans plus de succès. Trois fois admissible, il poursuit des études en faculté et devient certifié de lettres classiques en 1967. Il épouse cette même année une étudiante rencontrée au cours de ses études avec qui il a deux enfants, nés en 1968 et 1971. Coopérant au Maroc pour son service militaire, il devient agrégé en 1971. Entre 1970 et 1983, il est nommé assistant à la Faculté de lettres de Rabat. De retour en France, il réintègre le cadre des professeurs agrégés, d'abord au Collège des Prêcheurs et au Lycée Vauvenargues d'Aix-en-Provence puis au Lycée Émile Loubet de Valence. Il obtient en parallèle un diplôme professionnel d'accompagnateur de tourisme équestre. Dès lors, il sollicite un demi-service d'enseignement, ce qui lui permet d'effectuer des accompagnements à cheval.

Fils d'agriculteur et aîné de la famille, Jean B. aurait dû reprendre la ferme familiale. Mais devant ses brillants résultats scolaires, il est poussé par ses professeurs, et avec l'accord de ses parents, à poursuivre des études. En revanche, comme on l'a vu avec Michèle F., les projets familiaux se reportent sur son frère cadet : « *Mon frère a choisi de poursuivre l'exploitation de la ferme familiale puisque moi, l'aîné, j'avais la possibilité de poursuivre des études* ».

Il reste à souligner que le fils aîné de Jean B., après l'obtention d'un IUT en transport logistique, occupe un poste de cadre supérieur dans une entreprise privée ; le second fils intègre, lui, l'Institut Supérieur de Gestion de Paris.

Les khâgnes lyonnaises recrutent des élèves de divers milieux sociaux. Les fils et les filles d'enseignant-e-s apparaissent surreprésenté-e-s. Processus de reproduction sociale pour les enfants de professeur-e-s, de promotion pour les instituteur-trice-s, ils / elles ont pour camarades de classe des enfants issu-e-s de milieux dotés d'un fort capital culturel – enfants d'ingénieurs, de cadres, de membre des professions libérales… mais aussi des enfants issu-e-s de milieux plus modestes et populaires aux brillants parcours scolaires et généralement orienté-e-s par leurs professeur-e-s. Au-delà des critères sociaux décrits jusqu'à présent, la question du sexe influence également l'orientation. L'étude des fratries permet d'aborder cette question.

## 3. Des orientations genrées

Quelles que soient les catégories socioprofessionnelles considérées, l'orientation scolaire entre les filles et les garçons répond régulièrement aux critères sexués définis par la société quant aux trajectoires professionnelles réservées aux hommes et aux femmes.

### A. Davantage d'exigences pour les fils

#### *a. Pas d'études supérieures pour les filles*

❖ Michel C., « *Mes deux sœurs aînées n'étaient pas destinées à une vie professionnelle* »

Né le 8 juillet 1930 à Chalon-sur-Saône, ce fils de notaire, et dont la mère ne travaille pas (titulaire du brevet d'études secondaires), effectue des études secondaires au collège catholique de sa ville natale. Il rejoint la classe préparatoire du Lycée du Parc en 1946 puis celle de Louis le Grand en 1949-1950. Comme il le déclare, « *fils de moyenne bourgeoisie, et d'un père notaire qui avait fait de bonnes études classiques, la voie [était] tracée pour un bon élève* ». Reçu à l'ENS de la rue d'Ulm en 1950, il obtient le CAPES d'histoire en 1954 et est nommé professeur certifié stagiaire. Agrégé en 1955, il épouse la même année une élève de l'ENS de Fontenay, future professeure agrégée d'histoire-géographie avec qui il a trois enfants né-e-s en 1957, 1961 et 1964. Sur le plan professionnel, il est affecté au Lycée d'Amiens avant d'effectuer son service militaire de 1956 à 1958. À son retour, il est nommé au Lycée de Chambéry avant de devenir assistant en histoire à la Faculté de lettres de Lyon en 1967, puis à l'IEP de Lyon en 1971. Maître assistant, maître de conférences, il soutient un doctorat sur *l'École des cadres d'Uriage entre 1940 et 1942* en 1987 qui fait l'objet d'une publication en 1991. Il est également l'auteur en 1998 de *L'Honneur et la conscience : catholiques français en résistance, 1940-1944.* Il collabore à de nombreux ouvrages et dictionnaires comme le *Dictionnaire historique de la Résistance* ou le *Dictionnaire biographique des militants, de l'Éducation Populaire à l'Action Culturelle*.

Michel C. est le troisième enfant d'une fratrie de deux filles et trois garçons. Il explique alors :

> « *Certes, mes deux sœurs aînées n'étaient pas destinées à une vie professionnelle sinon dans le social, donc pas à des études supérieures ni à quitter le domicile familial dans une petite ville en attendant le mariage et la famille à mener. Une des deux a eu le bac et a fait des études d'infirmière, puis*

*d'assistante sociale, mais elle a dû se battre pour y être autorisée, étant célibataire. Mes deux frères plus jeunes ont fait les études et les choix professionnels qu'ils souhaitaient* »[34]

En effet, sa première sœur aînée effectue uniquement une classe de 1ère et n'exerce pas de profession par la suite. Sa seconde sœur, comme l'explique Michel C., devient infirmière puis assistante sociale après s'être opposée au projet familial. En revanche, le premier de ses frères obtient une licence de droit et devient éditeur quand le cadet de la famille, après la classe de 1ère, rejoint le peloton d'officiers et de sous-officiers. Militaire une partie de sa vie, il travaille par la suite au sein d'un syndic de gérance d'immeuble. Ainsi, les filles de la fratrie ne sont pas invitées à poursuivre des études supérieures contrairement aux garçons. Cette situation ne se reproduit pas avec les enfants de Michel C. En effet, alors que son fils aîné ne mène pas d'études supérieures, sa première fille obtient une licence de musicologie puis le CAPES avant d'intégrer l'École Normale Supérieure des Sciences de l'Information et des Bibliothèques (ENSSIB). Elle occupe un poste de bibliothécaire. La cadette, quant à elle, après deux ans de khâgne, est diplômée de l'École d'interprète de conférences. Elle exerce son métier à Londres.

Certaines filles, à qui l'on ne réservait pas de parcours scolaires longs, échappent aux traditions familiales à l'instar de la sœur de Célestin et François G., tous deux khâgneux du Lycée du Parc.

*b. Bousculer les traditions familiales*

La famille de Célestin et François G. compte trois enfants. Le père est ingénieur technico-commercial d'une PME alors que la mère, titulaire d'un brevet professionnel de dactylographie, n'exerce aucune profession. Le premier fils, François, ouvre la voie en intégrant la khâgne du Lycée du Parc en 1956 : « *Les « grandes écoles » étaient un sujet de discussion familiale. Normale Sup était - avec l'X – présentée par mon père comme la plus prestigieuse* »[35].

Reçu à l'ENS de Saint-Cloud et agrégé d'anglais en 1964, il occupe successivement des postes de professeur dans l'enseignement secondaire puis très vite d'assistant, de maître assistant et enfin de maître de conférences à l'université Nancy 2. Le deuxième fils, Célestin, suit les traces de son frère quelques années plus tard en intégrant la khâgne du Lycée du Parc en 1964. Il déclare alors à ce sujet « *Mon frère aîné avait donné l'exemple en*

[34] Questionnaire Michel C.
[35] Questionnaire François G.

*réussissant brillamment à l'ENS Saint-Cloud* ». Reçu à l'École Normale Supérieure de la rue d'Ulm en 1967, il poursuit des études de lettres modernes à Paris où il devient agrégé en 1970. Attaché culturel à l'ambassade de France en Tanzanie pendant son service militaire, il est détaché par la suite à l'université du Caire. De retour en France, il devient maître assistant à Montpellier 3 en 1975. Il soutient en 1984 une thèse intitulée *Beauté et Modernité en 1925 : recherche sur le style d'époque* et est élu dès 1985, professeur des universités. Il participe à de nombreux ouvrages collectifs et est l'auteur, entre autres, de *Les années folles* en 1986, *La littérature Art Déco* en 1987 ou plus récemment, *Paul Morant, petits certificats de vie* en 2007. Ainsi, les deux garçons de la fratrie deviennent agrégés et occupent par la suite des postes dans l'enseignement supérieur. Les projets scolaires et professionnels réservés à la sœur cadette ne sont pas de même nature. Comme en témoigne Célestin G. : « *les garçons [étaient] beaucoup plus encouragés à faire des études longues* » que leur sœur. Il rajoute : « *Mes parents ne voyaient pas la nécessité pour ma sœur de faire des études longues. Ma mère lui faisait miroiter une carrière d'assistante sociale, qui était peut-être un de ses regrets professionnels. En outre, cela ne nécessitait pas d'études longues* »[36].

Toutefois, la rencontre avec un khâgneux du Lycée du Parc vient troubler les projets familiaux : « *Ma sœur y a échappé en se mariant à vingt ans avec un de mes camarades de khâgne qui venait faire du « petit grec » chez nous. N'ayant pas réussi au concours, il l'a entrainée à la fac et poussée à aller le plus loin possible* ». Elle devient alors agrégée d'anglais et occupe par la suite un poste de maîtresse de conférences à l'université Lyon 2 ; loin du projet d'assistante sociale qui lui était réservé. Les traditions familiales sont bousculées... si ce n'est que ces bouleversements interviennent après le mariage.

Certains parcours prouvent également que les grades supérieurs sont davantage exigés des garçons.

### *c. Léon S. et la nécessité d'être agrégé*

Né le 2 mai 1942 à Chambéry, Léon S. effectue des études secondaires à l'Externat Saint-François de Sales. Influencé par les parcours de ses parents – son père, ancien de HEC, est administrateur de clinique alors que sa mère, diplômée de l'enseignement, n'exerce pas de profession – il intègre l'hypokhâgne du Lycée du Parc en 1959 qu'il fréquente qu'une seule année. Il rejoint l'Institut de Sciences Politiques de Paris à la rentrée 1960, tout en préparant

[36] Questionnaire Célestin G.

une licence de philosophie qu'il obtient en 1962. Diplômé de l'IEP en 1963, il prépare un troisième cycle de la Fondation nationale des sciences politiques tout en occupant un poste d'assistant de recherche. En 1966, il devient rédacteur puis rédacteur en chef du journal *L'Évènement* et collabore au journal *L'Action* en 1968. En 1970, il participe à la création de la revue *Actuel* dont il devient le rédacteur en chef jusqu'en 1992. En 1986, il épouse une écrivaine avec qui il a une fille. En 1992, il devient maître de conférences à Sciences Po Paris puis occupe divers postes de conseiller auprès de différents journaux (*Informations, l'Express, l'Européen*…) à partir de 1994. Enfin de 2001 à 2003 il est chroniqueur à *Itélé* et au journal *Libération*. Il est l'auteur d'une trentaine d'essais, de livres, de romans… parmi lesquels *Le testament de Sartre* en 1982, *À ma fille* en 1993, *Que le meilleur perde, éloge de la défaite en politique* en 1998. Il collabore avec Patrick Rambaud, prix Goncourt de 1997, avec qui il écrit *Le journalisme sans peine* et *Les complots de la liberté – 1832*. Proche de Bernard Koutchner, il publie en 2008 sa biographie sous le titre *Les 7 vies du docteur Koutchner*. Enfin, en avril 2011, il est l'auteur de *Le rouge et le rose, le roman des socialistes en France*.

Léon S. explique qu'après son baccalauréat et devant ses projets de devenir enseignant ses parents exprimèrent des exigences qu'ils ne demandaient pas à sa sœur cadette : « *Mes parents n'auraient pas accepté que je rentre dans l'enseignement sans être agrégé. Ils admettaient parfaitement que ma sœur n'ait que son CAPES* »[37]. Dans les faits, cet ancien khâgneux n'obtient jamais l'agrégation, n'intègre nullement l'enseignement mais mène une brillante carrière de journaliste alors que sa sœur, certifiée, effectue l'ensemble de sa vie professionnelle en tant que professeure.

Cet exemple, à l'instar de nombreux autres décrits jusqu'à présent, soulève un argument important avancé par de nombreuses khâgneuses quant à la représentation du métier d'enseignant : concilier vie professionnelle et vie de famille.

### *B. Professeure : le meilleur métier pour une femme ?*

#### *a. Concilier vie professionnelle et vie de famille*

Cet argument n'est pas propre à une catégorie socioprofessionnelle précise mais apparaît aussi bien dans les discours des filles d'enseignant-e-s que ceux des cadres ou des professions libérales. Dans les parcours concernés, le rôle des mères de famille est régulièrement mis en avant dans l'utilisation de cet argument.

[37] Questionnaire Léon S.

Hélène V. témoigne de l'influence de ses parents dans le choix du professorat. Née le 17 mai 1933 à Chambéry, son père est d'inspecteur à la SNCF. Sa mère, titulaire du brevet supérieur, après avoir également travaillé quelque temps à la SNCF, cesse son activité professionnelle à la naissance de la fille unique du couple. Après des études secondaires au Lycée de Saint-Just, ses professeurs l'encouragent à rejoindre l'hypokhâgne du Lycée de jeunes filles de Lyon. Elle-même souhaite devenir professeure d'histoire ou d'anglais. Ces projets sont en adéquation avec ceux de ses parents. En effet, Hélène V. explique tout d'abord que sa mère la poussait à avoir un métier : « *Ma mère me disait : « on ne sait jamais ce qui peut se passer dans la vie ». Les filles devaient avoir un métier* »[38].

Mais des filles actives n'en restent pas moins des futures mères que la vie professionnelle ne doit pas détourner de leur vocation familiale. Dès lors, aux yeux des parents d'Hélène V., et à l'instar de nombreux pères et mères, le métier d'enseignante présente un sérieux avantage dans la mesure où il permet *« d'avoir un rythme de vie accordé à celui d'enfants éventuels* ». Après une seule année en classe préparatoire, cette élève poursuit ses études à la Faculté de lettres de Lyon où, après l'obtention d'un DES en histoire en 1955, elle devient certifiée en 1957. Elle épouse la même année un professeur d'histoire, futur maître de conférences. Nommée au Collège de Trévoux, elle est mutée au Collège d'Oullins dès 1960. Après la naissance de son premier enfant en 1963, elle obtient un congé (à l'exemple de sa mère) ; congé qu'elle renouvelle à plusieurs reprises après la naissance de ses deux autres enfants en 1964 et 1969. Ainsi, entre 1963 et 1973, Hélène V. cesse son activité d'enseignante pour s'occuper de ses enfants. Elle en profite pour être rattachée comme conférencière à l'équipe du service éducatif du musée des Beaux-Arts de Lyon. Elle retrouve un poste de professeure certifiée à mi-temps au Lycée Ampère puis au Collège Ampère après la partition des cycles d'enseignement. La famille s'agrandit avec la naissance de leur dernière fille en 1977. C'est seulement en 1980 qu'Hélène V. occupe un poste à temps plein ; poste qu'elle garde jusqu'à son départ à la retraite en 1996. En parallèle, elle est chargée de cours de culture générale en histoire de l'art à Lyon 2 entre 1978 et 1997 et à l'université Tous Âges entre 1989 et 2006. Bien qu'orientée vers le professorat pour concilier vie professionnelle et vie de famille, il n'en reste pas moins qu'Hélène V. cesse son activité pendant dix ans après la naissance de son premier enfant et exerce par la suite sept ans à mi-temps.

[38] Questionnaire Hélène V.

Quant à ses quatre filles, toutes mènent des études supérieures : l'aînée devient professeure certifiée d'anglais, la deuxième fille devient infirmière, la troisième fille, licenciée d'histoire et géographie (discipline enseignée par ses parents), obtient par la suite un magistère en relations internationales et devient directrice éditoriale au sein d'une maison d'édition, enfin la cadette, titulaire d'une maîtrise de droit, est attachée au groupe des associations au Conseil économique et social.

Les cinq soeurs de la famille de Marie-Françoise et Christine D. suivent également des orientations scolaires bien précises. Le père est directeur de division à la Préfecture de la Loire et la mère professeure de lettres classiques au Lycée Honoré d'Urfé. Si la sœur aînée devient infirmière, Marie-Françoise et Christine intègrent la classe préparatoire du Lycée de jeunes filles de Lyon. La première explique que ses projets professionnels la portaient vers le professorat, bien qu'également attirée par l'administration, et que ses parents l'ont influencée : « *[le professorat représentait] pour ma mère [le] métier idéal pour une femme et mon père m'a convaincu que l'administration ne laissait pas beaucoup de place alors aux femmes dans les postes à responsabilités. Pour ma mère, l'idéal aurait été d'avoir une fille "prof de faculté" comme on disait alors* »[39]. La seconde indique aussi qu'elle et ses sœurs sont issues d'« *un milieu très favorable à de bonnes études littéraires, qui permettait d'entrer très tôt dans la fonction publique et de faire des études en gagnant sa vie* »[40].

Marie-Françoise rejoint la khâgne du Lycée de jeunes filles en 1958 après avoir effectué des études secondaires aux Lycées de Tarbes et de Saint-Étienne. Après un premier échec au concours d'entrée à l'ENS, elle poursuit des études d'histoire et géographie à la Faculté de lettres de Lyon où elle devient agrégée en 1964. Après plusieurs postes en lycées, elle est nommée en 1977 dame-censeur du Lycée Lacassagne de Lyon. En 1983, elle devient inspectrice d'académie adjointe à Grenoble ; en 1987, inspectrice dans l'académie d'Orléans-Tours. Elle prend la direction de l'IUFM d'Orléans de 1991 à 1995 avant de retrouver un poste d'inspectrice d'académie à Grenoble. Enfin, de 1998 à 2001, elle est mutée sur un poste analogue à Nanterre. Ainsi, la carrière professionnelle de Marie-Françoise D. se déroule en deux temps : le professorat puis l'inspection académique, poste administratif auquel elle se destinait dans ses premiers projets. Elle déclare à ce sujet : « *J'ai été la première femme à occuper le poste dans tous les départements ou j'ai exercé comme inspectrice d'académie... La féminisation des cadres s'arrête à un certain niveau même à*

[39] Questionnaire Marie-Françoise D.
[40] Questionnaire Christine D.

*l'Éducation nationale* »[41]. Dans sa vie personnelle, Marie-Christine D. ne se marie pas et n'a pas d'enfant.

Sa sœur Christine, quant à elle, rejoint la classe préparatoire du Lycée de jeunes filles de Lyon en 1959. Reçue 16e à Sèvres en 1961, elle obtient l'agrégation de lettres classiques en 1964. Elle épouse cette même année un ancien normalien de la rue d'Ulm, futur professeur d'archéologie byzantine avec qui elle a trois enfants, né-e-s en 1966, 1968 et 1975. Après l'obtention de l'agrégation, Christine D. est nommée au Lycée de jeunes filles de Reims jusqu'en 1967. Elle sollicite par la suite un congé pour convenances personnelles. Elle explique à ce sujet « *j'ai arrêté de travailler pendant trois ans et demi quand mon mari séjournait en Grèce pour pouvoir le suivre. J'ai repris ensuite ayant trouvé un poste à Istanbul pendant son séjour en Turquie* »[42]. En effet, entre 1969 et 1972, elle est lectrice à l'université Beyazit. À son retour en France, elle retrouve un poste de professeure agrégée au Lycée Albert Camus à Bois-Colombes. En 1975, elle souhaite préparer un DEA de littérature latine mais repousse son projet : « *J'ai préféré avoir un troisième enfant, plutôt que me mettre à un DEA, repoussé de quelques années (10 ans environ...)* ». Dans les faits, elle obtient ce diplôme en 1985 mais ne souhaite pas s'engager dans un travail de thèse : « *Je n'ai pas présenté de thèse - seulement un DEA. Mon ambition était d'enseigner en classe préparatoire, ce que j'ai énormément apprécié* ». En effet, en 1995, elle est nommée aux Lycées Jules Ferry (classes d'hypokhâgne et de khâgne), Montaigne et Saint-Louis (HEC). À partir de 1996 et jusqu'à son départ à la retraite en 2002, elle enseigne en classe préparatoire à l'Institut de Sciences Politiques au Lycée Victor Duruy de Paris.

Pour résumer, la sœur aînée de la famille D. devient infirmière, la deuxième est inspectrice d'académie et la troisième professeure agrégée. Les deux autres sœurs cadettes suivent également des voies particulièrement ouvertes aux femmes : la première, licenciée de psychologie, devient assistante sociale ; la seconde, licenciée d'histoire, intègre l'IRA et devient attachée d'administration scolaire et universitaire de Lyon 1.

Quant aux enfants de Christine D., avec un père professeur de l'enseignement supérieur et une mère professeure agrégée de classe préparatoire, tous les trois mènent de brillantes études supérieures : le fils aîné obtient un doctorat de sciences politiques et devient directeur de cabinet au Conseil général de l'Eure ; la benjamine, après avoir suivi la préparation scientifique du Lycée Chaptal et intégré l'École nationale supérieure des

[41] Questionnaire Marie-Françoise D.
[42] Questionnaire Christine D.

industries agricoles et alimentaires, occupe un poste de cadre supérieure dans une entreprise californienne ; le cadet, après des études de droit, suit actuellement une formation à l'ENA.

La distinction disciplinaire entre les filles et les garçons traditionnellement observée - les premières davantage vers les lettres, les seconds davantage vers les sciences – s'inscrit également par les projets professionnels différents réservés aux filles et aux garçons. Par exemple, les enfants de la famille R. connaissent des orientations très genrées : les filles effectuent des études de lettres et deviennent professeures quand leurs frères effectuent des études de sciences et deviennent ingénieurs.

*b. Des filles en lettres et professeures, leurs frères en sciences et ingénieurs*

Colette R. est née le 16 juillet 1948 à Chambéry. Ses parents sont tous deux d'anciens élèves de khâgne. Son père est professeur agrégé de philosophie et sa mère professeure agrégée de lettres classiques. Dès lors, après des études secondaires au Lycée Saint-Just de Lyon, elle rejoint la khâgne du Lycée de jeunes filles de Lyon en 1965. Il n'y effectue qu'une seule année avant de poursuivre ses études à la Faculté de lettres de Lyon où elle obtient le CAPES en 1969 puis l'agrégation de lettres classiques en 1970. Cette même année, elle se marie avec Jean P., ancien khâgneux du Lycée du Parc et ancien normalien. D'abord nommée au Collège de Portel (Pas-de-Calais), elle rejoint le Lycée Juliot Curie de Nanterre dès 1971. De retour sur Lyon en 1974, elle enseigne au Lycée Ampère. Après la naissance de son premier fils en 1977, elle se voit accorder un mi-temps pour une année. Elle reprend une activité à temps plein en 1978 au Collège Ampère, et ce, jusqu'à son départ à la retraite fin 1980. Le couple de professeur-e-s a un deuxième fils en 1980. Cette ancienne khâgneuse explique que son orientation scolaire est le fruit de ses parents. Cependant, concernant le choix d'un métier, elle indique que « *dans le choix d'un métier, c'est ma mère qui m'a très fortement influencée dans le choix du professorat. Pour elle, l'enseignement était le seul métier permettant à une femme de concilier travail et éducation des enfants* »[43]. Alors qu'elle souhaite préparer l'École des Chartes pour devenir bibliothécaire ou archiviste, sa mère la dissuade. Cette orientation vers le professorat est également conseillée à ses deux sœurs : toutes les deux fréquentent une khâgne. La première mène par la suite des études d'histoire en faculté pour devenir professeure de collège quand la seconde intègre l'ENS de Sèvres et devient professeure agrégée d'histoire en lycée. Quant à ses deux frères, les deux intègrent

[43] Questionnaire Colette R.

Polytechnique : le premier devient ingénieur informatique, le second Géologue. Le fils aîné de Colette R. suit les mêmes études que celle de ses oncles. Il intègre l'École Polytechnique, obtient un doctorat en informatique puis devient chercheur au CEA. Le second fils, après des études de droit, intègre l'ESDES, l'École de management de la Faculté catholique de Lyon. Il exerce par la suite en tant qu'adjoint auprès d'un responsable des ressources humaines.

Au-delà des déterminismes sexués traditionnellement observés, les carrières envisagées pour les filles et pour les garçons déterminent aussi l'orientation disciplinaire. Les postes supérieurs sont davantage réservés aux hommes alors que les femmes se voient proposer des emplois d'infirmière, d'assistante sociale, de professeure… Toutefois, deux nuances sont à apporter : tout d'abord, les garçons du Lycée du Parc intègrent également des filières littéraires. Ils ont alors davantage accès par la suite à des postes dans l'enseignement supérieur, dans la haute administration… Seconde nuance : certaines filles intègrent aussi des filières considérées d'excellence.

*c. Des garçons en lettres et professeurs, leurs sœurs en médecine ou en dentaire*

Benoit P. est fils de médecins. Après des études secondaires au Lycée Émile Loubet de Valence, il intègre la khâgne du Lycée du Parc en 1955, encouragé par des proches de ses parents : « *Mon oncle maternel l'aurait préparé [l'ENS] dans les années 20 s'il n'avait pas été atteint par la tuberculose. Le mari d'une amie de ma mère était normalien scientifique. Un camarade de lycée de mon père, qui avait épousé une cousine de ma mère, était normalien littéraire* »[44].

Benoit P. est reçu à l'ENS de la rue d'Ulm dès sa première tentative. Agrégé de lettres classiques en 1960, il effectue une quatrième année d'études à l'ENS en 1960-1961 puis est nommé au Lycée Félix Faure de Beauvais de 1963 à 1964, après avoir effectué son service militaire. Assistant à la Sorbonne dès 1964, il épouse en 1966 une étudiante rencontrée à cette occasion avec qui il a deux enfants né-e-s en 1967 et 1970. Il est chargé d'enseignement à la Faculté de lettres de Nantes en 1968 puis à Paris 8 en 1972. Il soutient une thèse d'État en 1977 sur *Le roman de la rose au 14e siècle, études de la réception de l'œuvre* et est élu professeur des universités à Paris 8, poste qu'il occupe jusqu'à son départ à la retraite en 1998. Il est l'auteur de *Introduction à la vie littéraire du moyen-âge* en 1969, plusieurs fois

[44] Questionnaire Benoit P.

réédité jusqu'en 1997. Il publie également *Le sauvage et le sot en 1979* et d'*Antécedents médiévaux des livres d'emblèmes* en 1990. Il se charge de l'édition, de la traduction et de la présentation de *La description du monde* de Marco Polo en 1998.

Troisième d'une fratrie de quatre enfants, trois garçons et une fille, son frère aîné décède accidentellement très jeune. Il explique qu'*« aucun de [ses] parents n'a particulièrement influencé [son] orientation, ni le choix de [son] métier. L'un et l'autre ont laissé chacun de leurs enfants libre de son choix* ». Avant de rajouter : « *Tous les enfants ont suivi la filière A, alors la filière d'excellence, mais elle a débouché sur des engagements différents : médecine, hypokhâgne, pastorat. Il n'y avait aucune différence entre les filles et les garçons* ». En effet, sa sœur intègre la Faculté de médecine de Montpellier et devient médecin scolaire. Son dernier frère cadet est diplômé de théologie à Paris et devient pasteur. Ce dernier abandonne par la suite le pastorat pour devenir ingénieur CNRS en aménagement du territoire rattaché à l'université de Pau. Cet exemple permet de souligner que certaines filles, fortes du soutien familial et suivant ici le modèle maternel, intègrent les filières les plus « nobles ». Elle occupe néanmoins, par la suite, un poste de médecin salariée, dans un domaine défini comme féminin, celui de la médecine scolaire.

Enfin, la fille aînée de Benoit P., après avoir fréquenté la khâgne Henri IV, intègre comme son père l'ENS. Elle soutient une thèse en histoire contemporaine et occupe un poste de maîtresse de conférences à l'université Paris 1. Le fils cadet, quant à lui, après des études d'allemand, devient magasinier à la BNF.

Dans cet exemple, le milieu culturel semble jouer un rôle particulier dans l'orientation scolaire des un-e-s et des autres. Il ne s'agit pas d'un exemple isolé. La famille de Jean-François A. présente des similitudes dans les choix d'orientation des enfants.

Né le 22 décembre 1942 à Lons le Saunier, d'un père professeur agrégé d'allemand de la khâgne du Lycée du Parc et d'une mère, ancienne institutrice, Jean-François A. effectue l'ensemble de sa scolarité secondaire au Lycée du Parc. Dès l'obtention du baccalauréat, il émet le souhait de devenir professeur, reproduisant ainsi le modèle paternel. Il intègre la classe préparatoire de l'établissement en 1961, classe qu'il fréquente jusqu'à son succès au concours d'entrée de l'ENS de Saint-Cloud. Il entame alors un double cursus d'allemand et de lettres modernes. Il se marie en 1966 à une ancienne khâgneuse, future professeure d'allemand, avec qui il a trois enfants né-e-s en 1971, 1973 et 1977. Agrégé dans la seconde discipline en 1968, il est nommé à l'École normale d'instituteur de Besançon pour une année. Il effectue par la suite son service militaire en qualité de coopérant, enseignant au Lycée de

Sfax en Tunisie. De retour en France en 1971, il occupe un poste au Lycée Condorcet de Belfort avant d'être nommé à une chaire de professeur de CPGE (HEC) au Lycée Courbet de la ville entre 1982 et 1989. Par la suite, il retrouve le Lycée Condorcet, en charge des classes de Mathématiques spéciales et Mathématiques supérieures. Il part à la retraite en 2003.

Deuxième d'une famille de trois enfants, ses deux sœurs ne suivent pas la voie de l'enseignement. Sa sœur aînée intègre la Faculté dentaire de Lyon et devient chirurgienne-dentiste. Jean-François A. explique alors que sa sœur « *voulait une voie plus large économiquement* »[45]. Sa sœur cadette, quant à elle, rejoint la Faculté de médecine de Lyon puis devient psychiatre.

Enfin, les enfants de Jean-François A. suivent également des études supérieures : la fille aînée intègre HEC (rappelons que son père a exercé en classe préparatoire à HEC) et devient cadre supérieure chez PSA, la benjamine obtient le CAPES d'histoire-géographie et le cadet occupe un poste d'éducateur spécialisé.

* *
*

Le recrutement des khâgnes lyonnaises se caractérise encore par une forte présence des enfants d'enseignant-e-s, par des élèves issu-e-s des catégories socioprofessionnelles supérieures mais aussi par des garçons et des filles de milieux plus modestes, encouragé-e-s par l'École Républicaine. Les parcours empruntés par chaque membre des fratries montrent sans surprise que les milieux au fort capital économique d'une part, au fort capital culturel d'autre part, sont plus enclins à orienter leurs enfants vers des études supérieures. Cependant, ces orientations restent la plupart du temps dominées par le genre et sont guidées par une double représentation : le professorat dans le secondaire permettrait aux femmes de mener de front vie professionnelle et vie familiale alors que cette question n'est nullement avancée concernant les hommes. Deuxièmement, les études de lettres seraient davantage l'apanage des filles où elles seraient « naturellement » plus douées, alors que les sciences seraient davantage ouvertes aux garçons, aussi parce que menant aux carrières les plus prestigieuses comme celle de l'ingénierie[46]. Toutefois, des garçons intègrent des khâgnes comme celle du Lycée du Parc : ils bénéficient alors d'un panel de professions bien plus étoffé que celui des filles : le professorat secondaire certes, mais aussi le professorat supérieur, le journalisme, les carrières politiques… Cette répartition genrée se retrouve à tous les niveaux d'études : dans le

[45] Questionnaire Jean-François A.
[46] Sur la question des femmes ingénieurs, MARRY Catherine, *Les femmes ingénieurs, Une révolution respectueuse*, *op. cit*.

supérieur, faculté de lettres pour les filles, faculté de sciences pour les garçons ; dans l'enseignement court, CAP de dactylographie pour les unes, CAP de travaux publics pour les autres.

Quoi qu'il en soit, poursuivre des études supérieures, et notamment en khâgne, a un coût. D'autant plus que la carte de la répartition des Premières supérieures en France montre que leur nombre reste restreint et réservé, la plupart du temps, aux villes universitaires.

# II. Le coût des études et le système des bourses

## 1. Des élèves d'horizons divers et le logement

### *A. L'origine géographique des khâgneux-ses : toujours un recrutement du quart sud-est*

Dans l'entre-deux-guerres, les khâgnes lyonnaises accueillaient autour de 20 à 30% d'élèves originaires de Lyon ou de sa proche banlieue. Nous avons constaté que si les autres khâgneux et khâgneuses provenaient essentiellement des départements limitrophes au Rhône, le recrutement des classes préparatoires littéraires s'effectuait dans un large quart sud-est de la France. Qu'en est-il au lendemain de la Seconde Guerre mondiale ?

Origines géographiques des khâgneux du Lycée du Parc et des khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon, promotions 1945-1967[47]

| | Khâgneux du Lycée du Parc | | | | Khâgneuses du Lycée de jeunes filles | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1945-1959 | | 1960-1967 | | 1945-1957 | | 1963-1967 | |
| | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % |
| Lyon et proche banlieue[48] | 155 | 28,9 | 110 | 32,4 | 142 | 30,3 | 131 | 34,6 |
| Autres origines | 370 | 69 | 225 | 66,4 | 315 | 67,3 | 246 | 64,9 |
| Pays étrangers / colonies | 11 | 2,1 | 4 | 1,2 | 11 | 2,4 | 2 | 0,5 |
| Total | 536 | 100 | 339 | 100 | 468 | 100 | 379 | 100 |

Dans les années 1950, 28,9% des khâgneux du Lycée du Parc et 30,3% des khâgneuses du Lycée de jeunes filles habitent Lyon ou sa banlieue proche. Dix ans plus tard, les lyonnais-es forment autour d'un tiers des effectifs des deux classes préparatoires. Les origines géographiques de ces élèves n'évoluent donc pas par rapport à celles constatées dans l'entre-deux-guerres. La grande majorité – les deux tiers – provient de départements et de villes situées à plusieurs dizaines de kilomètres des lycées.

[47] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Répertoires d'adresses des élèves, 3919W280-299 / Fonds du lycée Edouard Herriot, Livres de classes et fiches d'inscription, non classé.
[48] Proche banlieue de Lyon : Villeurbanne, Bron, Décines, Vaulx-en-Velin, Saint-Rambert...

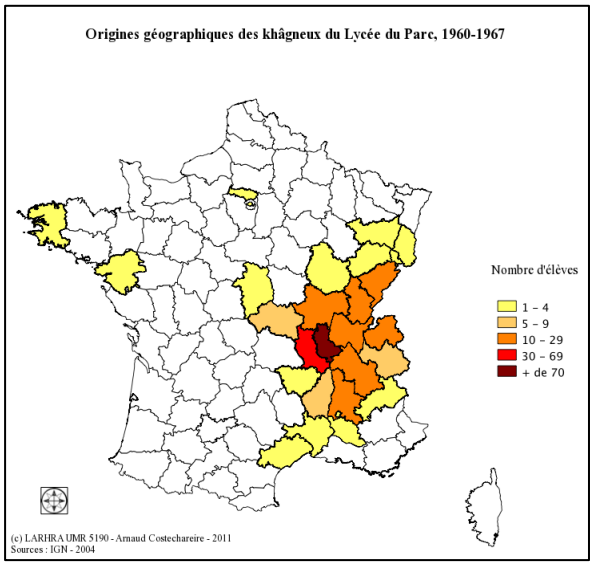


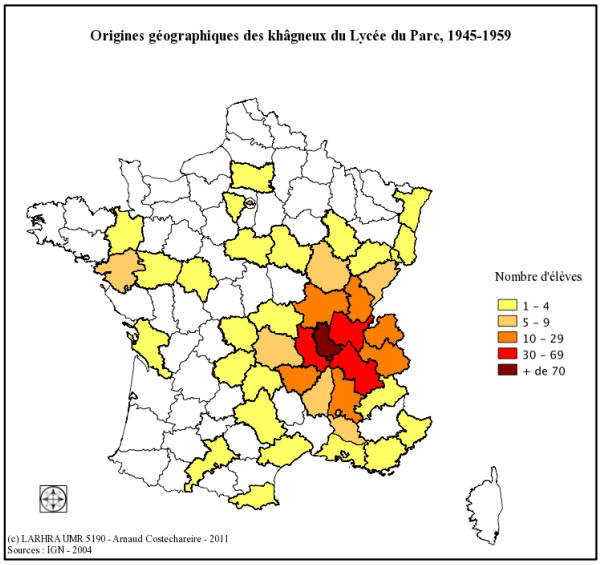


Quelle que soit la décennie considérée, l'origine géographique des khâgneux du Lycée du Parc se caractérise par une forte présence d'élèves originaires des départements limitrophes au Rhône. C'est particulièrement vrai concernant la Loire, l'Isère et l'Ain qui fournissent respectivement 11%, 6% et 5% des effectifs entre 1945 et 1967. De nombreux élèves proviennent également des départements de la Drôme (3,2% dans les années 1950 ; 6,2% dans les années 1960), de la Haute-Savoie (3,2% puis 5,3%) et de la Savoie (3% puis 2,7%). Ces élèves proviennent majoritairement de Saint-Étienne, Grenoble, Bourg, Valence, Annecy, Chambéry...

Le recrutement s'effectue également parmi des élèves originaires d'autres départements en raison de la proximité de la khâgne lyonnaise. C'est le cas de la Saône-et-Loire (5% des élèves de 1945-1959 ; 4,4% de 1960-1967) avec les villes de Chalon-sur-Saône, Mâcon ou Autun ; du Jura (3,5% puis 3,2%) avec Besançon et Pontarlier ; et dans une moindre mesure du Doubs (1,5% puis 3,8%) avec Lons-le-Saunier et Saint-Claude. Certains khâgneux rejoignent la préparation lyonnaise alors même qu'une telle classe existe dans un lycée de leur ville d'origine, nous l'avons vu. De fait, le choix de Lyon est motivé par la réputation et les brillants succès au concours de l'établissement mais s'inscrit aussi dans la continuité d'une année d'hypokhâgne effectuée dans un lycée ne possédant pas de khâgne (Annecy, Grenoble...) ou dans un transfert après un ou plusieurs échecs à Ulm (c'est particulièrement le cas des élèves originaires de Paris).

Les origines géographiques des khâgneuses du Lycée de jeunes filles apparaissent relativement similaires à celles de leurs homologues masculins.

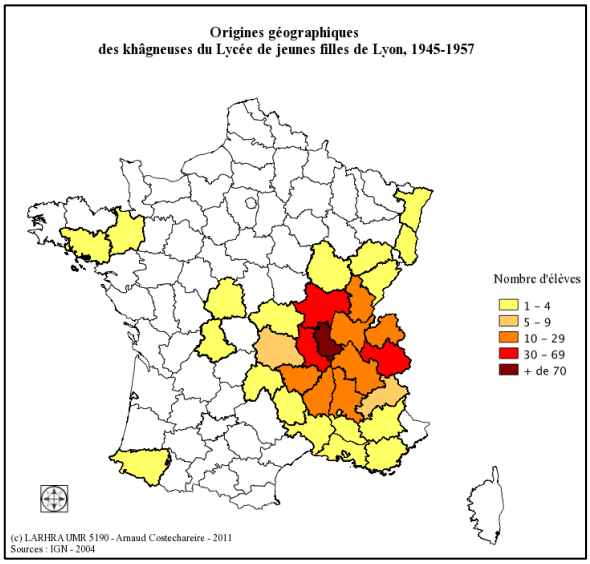


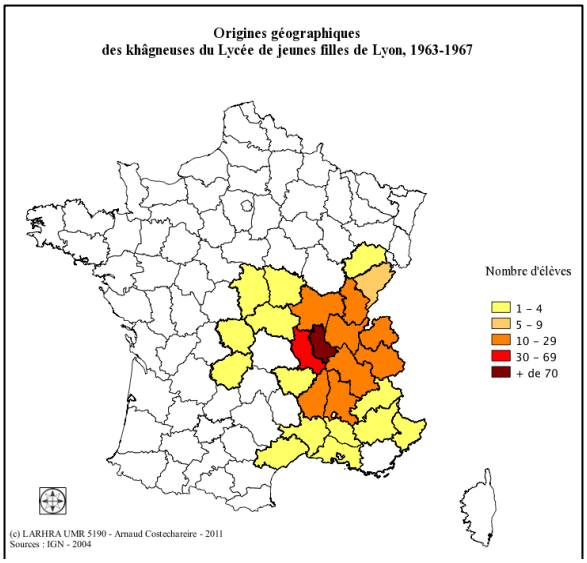


Les khâgneuses du Lycée de jeunes filles proviennent essentiellement des départements du Rhône (un tiers des effectifs), de la Loire (environ 9% des élèves sur les deux décennies), de Savoie (entre 7,1% et 3,2%), de la Drôme, de l'Isère et de l'Ain (tous les trois autour de 5-6%), et dans une moindre mesure de la Haute-Savoie et de l'Ardèche (autour de 3-4%). De nombreuses khâgneuses proviennent aussi de Saône-et-Loire (autour de 6%) et du Jura (autour de 4%). Comme dans l'entre-deux-guerres, l'origine géographique des khâgneux et des khâgneuses se caractérise par une forte présence des lyonnais-es (autour d'un tiers des effectifs). Les autres élèves proviennent essentiellement de départements limitrophes au Rhône, notamment de la Loire, de l'Ain et de l'Isère pour les garçons ; de la Loire et de Saône-et-Loire pour les filles. Quoi qu'il en soit, la poursuite d'études en dehors de la ville du domicile parental nécessite un hébergement sur Lyon entraînant des frais importants.

### *B. La question du logement*

L'éloignement du domicile familial influence obligatoirement le régime des élèves : interne, demi-pensionnaire ou externe. Le tableau suivant répartit les khâgneux du Lycée du Parc et les khâgneuses du Lycée de jeunes filles selon leur statut lors de leur première inscription.

Répartition des khâgneux du Lycée du Parc et des khâgneuses du Lycée de jeunes filles selon le régime et selon le logement, 1945-1967[49]

| | Khâgneux du Lycée du Parc | | | | Khâgneuses du Lycée de jeunes filles | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1945-1959 | | 1960-1967 | | 1945-1957[50] | | 1963-1967 | |
| | Nb | % | Nb | % | Nb | % | Nb | % |
| Internes | **352** | **65,7** | **176** | **51,9** | **105** | **24,7** | **141** | **37,2** |
| Demi-pensionnaires | **50** | **9,3** | **62** | **18,3** | **23** | **5,4** | **84** | **22,2** |
| Parents / Famille | 31 | 62 | 25 | 40,3 | 12 | 52,2 | 43 | 51,2 |
| Particuliers | 5 | 10 | 1 | 1,6 | 4 | 17,4 | 14 | 16,7 |
| Domicile propre | - | - | - | - | - | - | 1 | 1,2 |
| Pension | - | - | - | - | 3 | 13 | 4 | 4,8 |
| Cité universitaire | - | - | - | - | - | - | 2 | 2,4 |
| Ignoré | 14 | 28 | 36 | 58,1 | 4 | 17,4 | 20 | 23,8 |
| Externes | **134** | **25** | **100** | **29,5** | **297** | **69,9** | **154** | **40,6** |
| Parents / Famille | 122 | 91 | 86 | 86 | 118 | 39,7 | 88 | 57,1 |
| Particuliers | 2 | 1,5 | - | - | 17 | 5,7 | 8 | 5,2 |
| Domicile propre | 1 | 0,7 | - | - | 2 | 0,7 | - | - |
| Pension | - | - | - | - | 93 | 31,3 | 37 | 24 |
| Lycée Saint-Just | - | - | - | - | 13 | 4,4 | - | - |
| Cité universitaire | - | - | - | - | - | - | 2 | 1,3 |
| Ignoré | 9 | 6,7 | 14 | 14 | 54 | 18,2 | 19 | 12,3 |
| Total | 536 | 100 | 339 | 100 | 425 | 100 | 379 | 100 |

Par clarté du propos, deux axes sont ici successivement abordés : le premier concerne les élèves du Lycée du Parc ; le second les élèves du Lycée de jeunes filles.

### *a. Les khâgneux du Lycée du Parc*

Près des deux tiers des khâgneux de 1945-1959 et plus de la moitié de ceux de 1960-1967 sont internes. Comme le rappelle le proviseur du Lycée du Parc dans un courrier adressé à un parent d'élève en 1948 : « *Je vous signale que les élèves dont les parents n'habitent pas Lyon doivent être internes et doivent avoir un correspondant dans cette ville* »[51]. Cette situation n'est pas propre aux élèves de Lettres supérieures ou de Première supérieure puisque dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'internat est réservé uniquement aux CPGE. Par exemple, en décembre 1944, les élèves du Lycée du Parc se répartissent de la manière suivante :

[49] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Tableaux des élèves des classes de Lettres supérieures et de Première supérieure, 3919W309 ; Livres de classe, 3919W269-275 / Fonds du Lycée Édouard Herriot, Livres de classe, non classé.
[50] La promotion 1952 exceptée.
[51] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Dossiers d'inscription des élèves, 3919W206.

Répartition des élèves du Lycée du Parc selon leur régime au 15 décembre 1944[52]

| | Internes | demi-pensionnaires | Externes | Total |
|---|---|---|---|---|
| Mathématiques spéciales | 61 | 11 | 34 | 106 |
| Mathématiques supérieures | 35 | 9 | 41 | 85 |
| Centrale | 18 | 8 | 23 | 49 |
| Navale | 4 | 8 | 17 | 29 |
| Saint-Cyr | 5 | 2 | 11 | 18 |
| Agronomie | 17 | 2 | 11 | 30 |
| HEC | 10 | 9 | 9 | 25 |
| Première supérieure | 11 | 2 | 13 | 26 |
| Lettres supérieures | 18 | 1 | 9 | 28 |
| **Total CPGE** | 179 | 52 | 167 | 399 |
| Secondaire | - | 96 | 567 | 697 |
| Primaire | - | 13 | 221 | 250 |
| **Total général** | 179 | 161 | 955 | 1346 |

En 1944, tous les internes sont des élèves des CPGE. Ils représentent près des deux tiers des élèves de Lettres supérieures, plus de la moitié de ceux de Mathématiques spéciales et d'Agronomie et environ 4 sur 10 de Mathématiques supérieures, de HEC, de Première supérieure et de Centrale. La part des élèves internes des préparations à Navale et à Saint-Cyr apparaît moins importante. Quoi qu'il en soit, les témoignages d'anciens pensionnaires sont nombreux sur l'organisation et la vie de l'internat. Pour Benoit P., khâgneux de 1955 :

> « *La préparation à Ulm était à l'époque la plus choyée par l'administration (proviseur Adonis Delefosse). Hypokhâgne : coucher en dortoir sans box ; travail du soir dans la classe même de cours. Mais en khâgne, les internes étaient les seules prépas à avoir une chambre individuelle. Hypokhâgne et khâgne bénéficiaient aussi d'un régime de sortie en semaine plus favorable que les autres prépas, de manière à ce qu'ils puissent se cultiver, j'imagine : théâtre, cinéma, musée, etc.* »[53]

Des propos similaires sont tenus par des khâgneux des promotions suivantes, que ce soit Pierre H., élève au Parc en 1961 :

> « *L'année d'hypokhâgne : étude jusqu'à 21h30, dans la salle d'hypokhâgne, puis dortoir – avec les étudiants des autres prépas. Les douches étaient collectives. Repas au réfectoire, souvent animé. – Les deux années de khâgne : chambre individuelle, ce qui n'empêchait pas le travail à deux (pour le "petit latin" ou le "petit grec", c'est-à-dire l'entraînement à la traduction cursive de pages de latin ou de grec). Un veilleur vérifiait l'extinction des feux, plus ou moins efficacement.* »[54]

Ou encore Jean-Luc P., khâgneux en 1966 :

> « *En hypokhâgne elle [l'ambiance de l'internat] était assez stricte, sans excès, point trop désagréable malgré des conditions matérielles un peu rudes (nourriture médiocre, grands dortoirs sans intimité, installations sanitaires sommaires, difficulté de s'isoler pour travailler). Celle des khâgneux était un peu plus confortable, et marquée surtout par une plus grande liberté, notamment après 1968.* »[55]

[52] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Etats mensuels des élèves présents, 3919W346.
[53] Questionnaire Pierre-Yves B.
[54] Questionnaire Pierre H.
[55] Questionnaire Jean-Luc P.

À côté des internes, la khâgne regroupe des demi-pensionnaires (entre 9,3 et 18,3%) et des externes (en moyenne un quart des effectifs). La majorité est originaire de Lyon ou de sa banlieue proche : 9 externes sur 10 et les deux tiers des demi-pensionnaires de 1945-1959 habitent la ville ou une commune voisine. En 1960-1967, plus de 8 externes sur 10 et 4 demi-pensionnaires sur 10 sont également lyonnais. Ce dernier chiffre est quelque peu surprenant. Dès lors, on peut interroger : la baisse de la part des internes dans les années 1960 ne serait-elle pas liée à un manque de places à l'internat, obligeant certains khâgneux non lyonnais à intégrer le lycée en qualité de demi-pensionnaire et à trouver un logement de substitution, au moins pour l'année d'hypokhâgne ? Aucune réponse ne peut être avancée faute de documentation suffisante, notamment sur la place qu'ils occupent dans les pensions et les nouvelles cités universitaires. Quoi qu'il en soit, de nombreux enquêtés évoquent les rapports entretenus entre les élèves selon leur régime. La vie d'interne crée obligatoirement des liens particuliers de camaraderie dont les externes et, peut-être dans une moindre mesure, les demi-pensionnaires sont exclus de fait, de par leur statut. Par exemple, Jean-Marcel F., khâgneux de 1954, explique :

> « *J'étais interne ; il me semble que nous étions 17 internes et 10 externes dans l'hypokhâgne de 1954-55. Les externes formaient un groupe à part (certains se connaissaient avant, issus du même Lycée du Parc). Il est évident que l'internat (tous les repas pris en commun, certaines activités sportives comme la piscine, des tournois de foot interprépa, le volley le week-end, les deux heures quotidiennes de latin et de grec à deux, du chant avec le professeur Achille, de rares spectacles vus à plusieurs, les conversations de couloir ou autour de la bouilloire électrique pour le thé ou le chocolat-lait en poudre d'après cours et d'autres activités comme celles du groupe tala, messe du dimanche dans les sous-sols du lycée, deux récollections annuelles, le week-end, en dehors du lycée, qui ne touchaient pratiquement que les internes), nous donnait une grande cohésion, une fraternité d'armes, si l'on peut dire.* »[56]

Cette « fraternité d'armes » est régulièrement évoquée par les anciens khâgneux internes. Gérard B., khâgneux en 1957, insiste : « *J'étais interne et plus lié avec les autres internes qu'avec les externes. Ces derniers venaient suivre les cours mais constituaient une minorité assez distante, me semblait-il, un peu comme un corps étranger. Le véritable esprit de la khâgne était entretenu par les internes* »[57]. Avant d'évoquer un autre avantage à être interne : « *Un avantage des internes était qu'ils recevaient, au début de l'hypokhâgne, du vieux bibliothécaire une « valise » pleine de livres de grec et de latin, en prêt annuel gratuit. Ce cadeau initial était une vraie chance pour les élèves modestes, qui n'avaient pas eu chez eux de bibliothèque ! Une mesure très démocratique et féconde* ».

[56] Questionnaire Jean-Marcel F.
[57] Questionnaire Jean B.

Les khâgneux du Lycée du Parc, pour deux tiers non originaires de Lyon ou de sa région, sont essentiellement internes. La situation est différente concernant la classe préparatoire du Lycée de jeunes filles.

*b. Les khâgneuses du Lycée de jeunes filles*

Contrairement aux garçons du Lycée du Parc, seul un quart des khâgneuses a le statut de pensionnaire entre 1945 et 1957 ; un peu plus d'un tiers en 1963-1967 ; quand, dans l'entre-deux-guerres, la grande majorité des élèves était interne. Comme au Lycée du Parc, l'internat du Lycée est réservé aux seules élèves des CPGE, Lettres supérieures, Première supérieure et Préparation à Fontenay. La décennie 1945-1957 est marquée par un bouleversement majeur dans la vie de l'établissement : la création au lendemain de la guerre du second Lycée de jeunes filles de Lyon[58], le Lycée Saint-Just, dans les anciens locaux de l'internat. Dès lors, entre 1947 et 1953, le Lycée de jeunes filles de Lyon ne dispose plus de logement. Quelques filles rejoignent temporairement l'internat du nouveau lycée mais leur nombre reste très restreint (13) et dépend du nombre de places laissées libres par les propres élèves de l'établissement en question. Les khâgneuses qui auraient dû bénéficier du statut de pensionnaires viennent alors grossir le nombre d'externes et dans une moindre mesure celui des demi-pensionnaires.

À partir de 1953, le Lycée de jeunes filles hérite d'une partie des locaux de l'ancienne annexe du Lycée du Parc à Saint-Rambert, devenu Lycée Jean Perrin, bâtiment qu'il utilise comme internat. Le nombre d'élèves internes représente alors un tiers des effectifs entre 1963 et 1967. Cette part reste en recul par rapport à la situation d'avant-guerre. En effet, l'internat de Saint-Rambert proposant moins de places que l'ancien de Saint-Just, de nombreuses élèves ne peuvent être logées. Les internes suivent les cours au Lycée place Edgar Quinet puis rentrent le soir à l'internat situé à l'extérieur de Lyon. Plusieurs d'entre elles apportent des témoignages sur la vie d'interne. On peut citer celui d'Hélène L., quelque peu élogieux, qui explique :

> « *L'internat d'Édouard Herriot était particulièrement agréable : vieille maison de maitre dans un grand parc où trônait un grand cèdre sur les hauts de Saône. Chambres à hauts plafonds de trois ou quatre. Vieille bibliothèque où l'on pouvait travailler dans le silence. Nous n'étions pas très nombreuses et l'atmosphère était très conviviale. Nous avions matin et soir un car spécial qui nous*

[58] Décret du 17 mai 1946, *Journal Officiel* du 19 mai 1946.

*conduisait au Lycée et nous en ramenait. Nous chantions beaucoup. J'ai le souvenir de moments très heureux.* »[59]

À côté des internes, la khâgne accueille des élèves demi-pensionnaires et externes, en partie constituées de Lyonnaises mais également de filles, élèves de 1947 à 1952, ou exclues de l'internat, à partir de 1953, faute de place. Si les premières logent chez leurs parents, les deuxièmes doivent trouver une solution de substitution à l'internat. Près d'un tiers d'entre elles se tourne alors vers une pension ou un foyer de jeunes filles. On compte 14 foyers[60] et assimilés fréquentés par les khâgneuses entre 1945 et 1967, répartis, pour la plupart, à proximité du Lycée de jeunes filles (carte page suivante). Six principaux se répartissent les élèves : le *Cours Bazin* accueillent 18 filles ; *L'escale lyonnaise* 17 ; *La maison des étudiantes*, 10 ; Le *Foyer de jeunes filles de la Part-Dieu* et le foyer place Puvis de Chavannes, 8 chacun ; et enfin, *Le Bon Gîte*, 7 élèves. Certaines anciennes khâgneuses évoquent la vie au sein de ces pensions. Marie-Hélène G., khâgneuse en 1964, est au foyer la place Puvis de Chavannes :

« *Ce n'était pas un foyer catholique, mais c'était pire, il fallait bien que l'atmosphère compense l'absence de labellisation. Le foyer était tenu par deux demoiselles, l'une très distinguée genre aristocrate dans la nécessité de travailler, l'autre, surnommée « Bélise », qui faisait un peu pâle figure, un peu comme si elle avait été une domestique. Les sorties étaient strictement contrôlées, nous devions informer les deux demoiselles quand nous allions par exemple au théâtre. Je me souviens de m'être attiré des remarques, ainsi que quelques camarades, parce que nous fréquentions le Théâtre de la Cité (Villeurbanne, Roger Planchon) et le Théâtre des Marronniers (Marcel Maréchal) - alors que nous ne sommes jamais allées voir un spectacle des Célestins [...] On retrouvait en grande partie les élèves d'Édouard Herriot, de sorte qu'au Lycée, on avait l'impression de ne pas avoir quitté le foyer, et au foyer l'impression de ne pas avoir quitté le Lycée. C'était un foyer, là encore, exclusivement féminin, avec des histoires idiotes dignes de la maternelle, des brouilles, des passions, des haines - le tout bien ennuyeux.* »[61]

Ce témoignage sévère ne peut malheureusement pas être confronté à d'autres regards mais apporte quelques indications sur le fonctionnement d'un foyer. Discipline stricte, forte présence des khâgneuses du Lycée...

[59] Questionnaire Hélène L.
[60] AD du Rhône, Fonds du Lycée Edouard Herriot, Livres de classe, non classé.
[61] Questionnaire Marie-Hélène G.

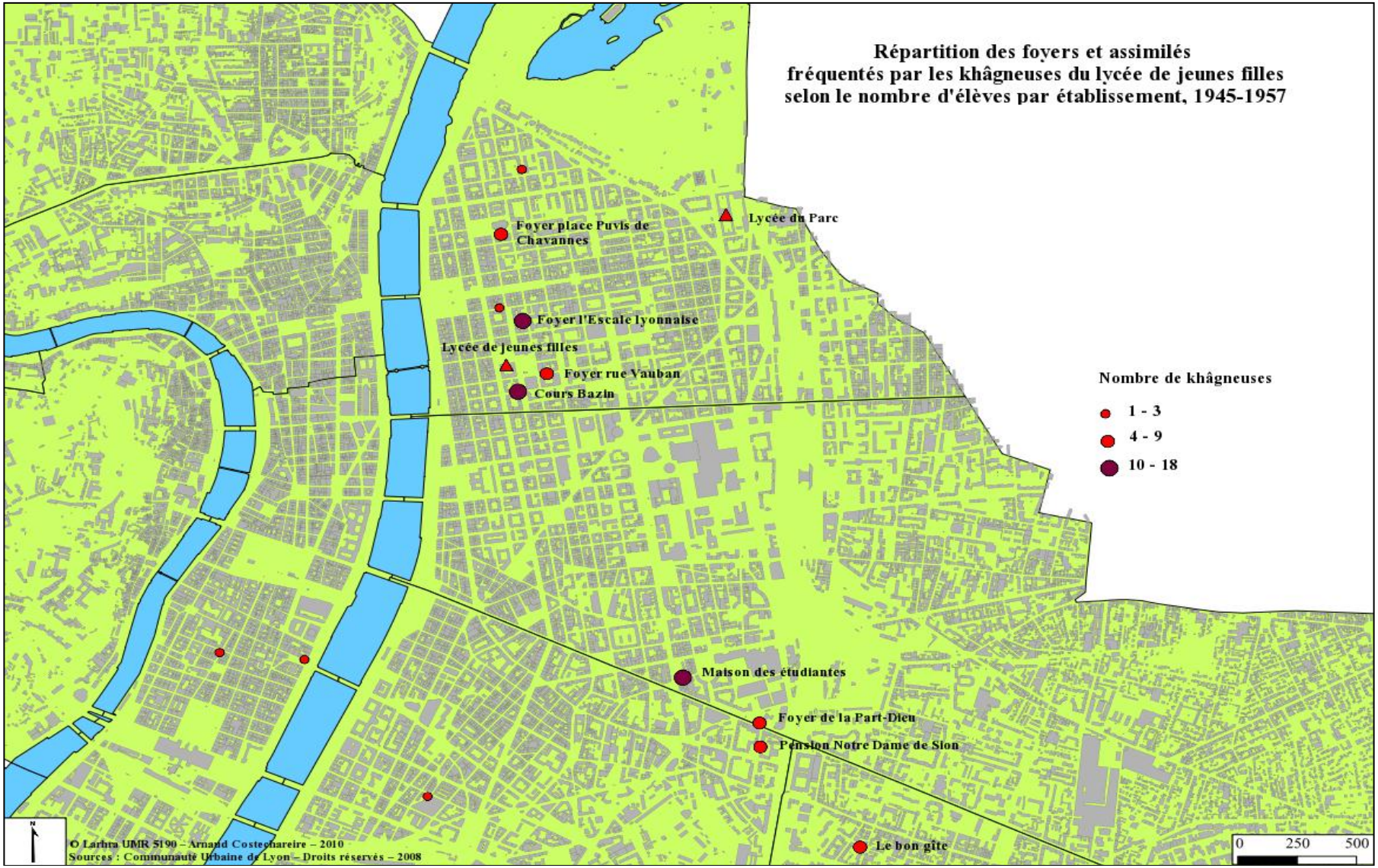
Répartition des foyers et assimilés
fréquentés par les khâgneuses du lycée de jeunes filles
selon le nombre d'élèves par établissement, 1945-1957
Lycée du Parc
Foyer place Puvis de Chavannes
Foyer l'Escale lyonnaise
Lycée de jeunes filles
Foyer rue Vauban
Cours Bazin
Maison des étudiantes
Foyer de la Part-Dieu
Pension Notre Dame de Sion
Le bon gîte
Nombre de khâgneuses
1 - 3
4 - 9
10 - 18
0
250
500
© Larhra UMR 5190 – Arnaud Costechareire – 2010
Sources : Communauté Urbaine de Lyon – Droits réservés – 2008

*c. Les tarifs d'internat et de pension : l'exemple du Lycée du Parc et de la Maison des étudiantes*

Si depuis l'ordonnance du 8 janvier 1945[1], l'externat simple concernant les CPGE devient gratuit, l'internat et la demi-pension des lycées ou le logement au sein d'un foyer ont un coût. La circulaire ministérielle du 7 novembre 1947[2] rappelle les conditions de fixation des frais scolaires. Proposés par l'administration collégiale, les tarifs sont soumis à l'examen du conseil d'administration des établissements. La circulaire précise qu'« *ils sont déterminés de façon à réaliser l'équilibre des recettes et des dépenses* », en suivant des règles de base, fixées par le ministère : le tarif de pension du second cycle est toujours un multiple de 900 ; le tarif de la division des CPGE s'obtient en majorant de 10% celui du second cycle ; le tarif du premier cycle en le réduisant de 10%. Les frais de demi-pension sont fixés au 2/5e des frais de pension du groupe correspondant.

Chiffres de base au calcul des tarifs de l'internat et des demi-pensions au 1er octobre 1948[3]

| CPGE | Second cycle | Premier cycle |
|---|---|---|
| | **Pension** | |
| 990 Frs | 900 Frs | 810 Frs |
| | **Demi-pension** | |
| 396 Frs | 360 Frs | 324 Frs |

Ces chiffres de base sont ensuite multipliés par un coefficient unique défini par l'administration collégiale de l'établissement, approuvé par le recteur et par le ministère. Par exemple, le Lycée du Parc applique un coefficient de 62 au 1er janvier 1949 puis de 85 au 1er octobre 1951 :

Tarifs annuels de l'internat et de la demi-pension appliqués au Lycée du Parc au 1er janvier 1949 et au 1er octobre 1951[4]

| CPGE | Second cycle | Premier cycle |
|---|---|---|
| *1949* | **Pension** | |
| 990 x 62 = 61 380 Frs | - | - |
| | **Demi-pension** | |
| 396 x 62 = 24 552 Frs | 360 x 62 = 22 320 Frs | 324 x 62 = 20 088 Frs |
| *1951* | **Pension** | |
| 990 x 85 = 84 150 Frs | - | - |
| | **Demi-pension** | |
| 396 x 85 = 33 660 Frs | 360 x 85 = 30 600 Frs | 324 x 85 = 27 540 Frs |

[1] *Journal Officiel* du 9 janvier 1945.
[2] *Bulletin Officiel* du 13 novembre 1947.
[3] *Ibid*. Ces chiffres de bases sont déjà utilisés avant 1948. La circulaire du 7 novembre 1947 en fait un rappel.
[4] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Conseils d'administration, 1T2342.

Au 1er janvier 1949, les tarifs annuels de l'internat s'élèvent à 61 380 Frs, celui de la demi-pension à 33 660 Frs. Un an et demi plus tard, les tarifs se fixent respectivement à 84 150 Frs et 33 660 Frs, suivant la hausse des prix que connait la France après la Seconde Guerre mondiale.

Entre 1946 et 1953, les khâgneuses intègrent des foyers de jeunes filles, nous l'avons vu. On peut prendre l'exemple de la Maison des étudiantes[5] qui en 1950-1951 applique un tarif mensuel de 6500 Frs pour une pension complète (chambre comprise). Sur une année scolaire, comprise entre octobre et juin, la somme totale s'élève à 58 500 Frs, montant proche de celui des internats défini au 1er janvier 1949. Toutefois, il convient de nuancer ce montant dans la mesure où la Maison des étudiantes bénéficie d'un statut particulier. Installée dans un immeuble municipal, elle est administrée par la Comité de patronage des Étudiants français et étrangers. Équivalente féminine de la Maison des étudiants du 8 rue Jeanne Koelher, cette pension accueille chaque année, entre 1945 et 1953, 74 filles avant que des travaux soient entrepris et qu'elle ait une capacité d'accueil de 100 élèves. L'institution met à la disposition des étudiantes une salle à manger, une salle de travail, une bibliothèque, des jeux et un jardin. Le *Livret de l'étudiant* de l'université de Lyon décrit cette pension dans la catégorie « Œuvres en faveur des étudiants » d'où des tarifs que l'on peut supposer régulés. Il faut donc ici considérer les tarifs de la Maison des étudiantes comme un minimum bien qu'aucune donnée n'informe sur les tarifs des autres foyers.

Quoi qu'il en soit, les frais d'internat, de demi-pension ou de pension doivent être supportés par les familles dont les revenus ne sont pas toujours suffisants. Les enfants des catégories socioprofessionnelles populaires et moyennes bénéficient alors d'aides financières pour la poursuite d'études en khâgne.

## 2. Les aides financières

Entre 1945 et 1967, les khâgneux et les khâgneuses peuvent encore bénéficier de plusieurs types d'aide, à commencer par des bourses d'études qu'elles soient nationales, départementales, communales, de protectorat... Toutes sont régies par les mêmes règles. Le cumul de diverses bourses est autorisé. Cependant, si le montant total des bourses dépasse le montant de la bourse à laquelle l'élève peut réglementairement prétendre, le taux de la bourse nationale est réduit en conséquence. De plus, les élèves des CPGE peuvent prétendre à des remises de principe correspondant à une réduction des frais de scolarité pour les familles

[5] INRP, *Annuaire de la Faculté de lettres de Lyon*, 1950-1951.

nombreuses. Toutefois, la mise en place de la gratuité de l'externat simple supprime les remises de principe d'externat. Seules les remises de principe d'internat sont conservées telles qu'elles ont été créées en 1943, et ce, encore en 1967. Le décret du 11 février 1957[6] intègre les élèves des établissements d'enseignement du premier degré dans le nombre d'enfants comptabilisé pour l'attribution d'une remise de principe. La gratuité de l'externat entraîne également la suppression des remises universitaires dont bénéficiait le monde enseignant.

### *A. La législation des bourses entre 1945 et 1957*

Au lendemain de la guerre, l'arrêté du 21 mars 1946[7] rappelle les modalités d'attribution des bourses. Un-e élève de CPGE doit toujours adresser une demande au recteur de l'académie dont dépend l'établissement dans lequel le / la candidat-e sollicite son affectation. Ce dossier regroupe diverses pièces : la demande d'inscription et le lycée souhaité et la qualité de l'élève (pensionnaire, demi-pensionnaire, externe) ; un bulletin de naissance ; le certificat du baccalauréat ; un certificat scolaire, l'avis du chef d'établissement d'origine et des professeurs des disciplines principales ; un certificat de domicile des parents ; une feuille de renseignements établie sur le modèle fourni par le Rectorat.

Exemple de fiche de renseignements à joindre à une demande de bourse en CPGE en 1953[8]

| |
|---|
| Nom, prénoms, professions et adresse complète du père et de la mère |
| Nom, prénoms du candidat, et le cas échéant, sa qualité de pupille de la nation |
| Nombre de frères et soeurs, avec leur âge, et s'il y a lieu, leur situation de boursier et le taux de leur bourse ou leur profession |
| L'aide déjà accordée par l'État, les départements, les communes, les collectivités ou les établissements publics pour l'un ou l'autre des enfants |
| Les ressources totales de la famille (ressources des parents et des enfants déclarés comme étant à la charge de la famille) |
| Le cas échéant, les ressources propres des candidats |
| Le total des impositions payées par les parents |
| Les charges de famille |

Cette fiche de renseignement doit être visée par le maire du lieu de résidence de la famille. Au-delà des considérations de revenus, le / la candidat-e doit avoir moins de vingt ans au 31 décembre de l'année scolaire, ou moins de vingt-et-un ans s'il / elle est pupille de la nation, victime de faits de guerre ou originaire des départements d'outre-mer. Ces limites

[6] *Journal Officiel* du 15 février 1957.
[7] *Bulletin Officiel* du 28 mars 1946
[8] *Bulletin Officiel* du 17 septembre 1953.

d'âge sont reculées d'un, de deux ou de trois ans pour les élèves ayant déjà effectué-e-s une, deux ou trois années de préparation au sein de ces classes.

Les conditions d'attribution sont toujours régies par des règles strictes. Dans Avenirs, le BUS indique « *les bourses ne peuvent être attribuées qu'à des étudiants dont la situation de famille et les aptitudes intellectuelles justifiant l'aide de l'État* »[9]. Une note de l'inspection académique du Rhône de novembre 1950 insiste sur ce dernier point : « *les élèves qui n'obtiennent que de faibles résultats ne peuvent espérer obtenir une bourse même s'ils invoquent la situation modeste de leur famille. Tout candidat à une bourse doit être nécessairement un bon élève* »[10]. Une commission académique régionale est alors en charge de vérifier les conditions requises et de transmettre les dossiers au ministère qui prend la décision finale. Nommée chaque année par le recteur, cette commission rassemble plusieurs membres :

Membres de la commission académique des bourses en CPGE en 1953

| |
|---|
| -Le recteur, Président ; |
| -Les inspecteurs d'académie du ressort ; |
| -Deux chefs d'établissements publics de l'académie possédant des CPGE ; |
| -Un chef d'établissement privé de l'académie possédant des CPGE habilitées à recevoir des boursier-e-s ; |
| -Quatre professeurs de l'enseignement public (deux des disciplines littéraires et deux des disciplines scientifiques) enseignant dans ces classes ; |
| -Deux professeurs de l'enseignement privé enseignant dans des CPGE de l'académie, habilitées à recevoir des boursier-e-s (un professeur des disciplines littéraires, un professeur des disciplines scientifiques) ; |
| -Deux représentants de la Confédération nationale des Associations de parents d'élèves de l'enseignement public ou leurs suppléants ; |
| -Un représentant de l'Association des parents d'élèves de l'enseignement libre dans les commissions des académies possédant des CPGE de l'enseignement privé habilitées à recevoir des boursier-e-s ; |
| -Un délégué des offices départementaux des anciens combattants et pupille de la nation, pour l'examen des dossiers des pupilles de la nation ; |
| -Un inspecteur des contributions directes désigné par le directeur départemental des contributions directes du siège de l'académie est adjoint à la Commission avec voix consultative. |

La commission académique classe les candidat-e-s en trois catégories : une première regroupe les élèves proposés pour l'attribution d'une bourse au regard de leurs aptitudes et de la situation de la famille ; une deuxième concerne les élèves dont les aptitudes sont attestées mais dont la situation de la famille ne nécessite pas l'aide de l'État et enfin une troisième rassemble les candidat-e-s dont les aptitudes ne correspondent pas aux études choisies. Dernière règle toujours en vigueur : les boursier-e-s sont affecté-e-s à l'établissement le plus

[9] INRP, *Avenirs*, n°66, 1955.
[10] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Bourses d'enseignement, propositions et suivi des attributions, 3919W548.

proche du lieu de résidence de la famille, ce qui explique que certain-e-s élèves boursier-e-s rejoignent les khâgnes lyonnaises. Des transferts de bourse peuvent être accordés par le ministre. Dans une circulaire du 13 juillet 1946[11] adressée aux recteurs, le ministre précise « *je me réserve le droit d'autoriser sur votre proposition le transfert dans les lycées de la région parisienne des élèves ayant déjà passé deux ans dans une des CPGE de province ou dont l'admissibilité au concours d'entrée dans une grande école atteste les chances de succès* ». Cette règle est très stricte dans la mesure où l'article 20 de l'arrêté du 21 mars 1946 précise : « *tout boursier qui change d'établissement sans autorisation préalable est déchu de plein droit de sa bourse* »[12]. On peut citer l'exemple de ce khâgneux de 1947. Après avoir effectué des études secondaires au Lycée de Chaumont en qualité de boursier, cet orphelin de père et de mère couturière souhaite intégrer la classe préparatoire du Lycée du Parc. Toutefois, il se heurte aux règles d'attribution des bourses. En effet, originaire de Haute-Marne, le Lycée de Dijon est l'établissement possédant une khâgne le plus proche du domicile de ses parents. Il écrit alors au censeur du Lycée du Parc en août 1947 :

> « *Comme je désirais, après avoir passé mon baccalauréat de Philosophie, entrer en classe de Lettres supérieures, je demandais conseil à Monsieur Savonnet, mon professeur de philosophie que vous connaissez sans doute ; il me recommanda vivement d'entrer au Lycée du Parc. Je reconnais que son avis est excellent, mais je crains fort que, suivant la règle générale, la bourse dont j'ai fait la demande ne me soit accordée pour le Lycée de Dijon, qui est le plus proche.*
>
> *Suivant toujours l'avis de Monsieur Savonnet, j'ai l'honneur de m'adresser à vous pour vous demander d'abord si l'administration du Lycée du Parc m'accepterait en Première supérieure et si, dans ce cas, le transfert de la bourse pour Lyon ne pourrait être envisagé, même si j'étais obligé de gagner Lyon avant d'avoir reçu une réponse de l'académie. Si la possibilité de ce transfert n'était qu'hypothétique, et si je risquais de perdre le bénéfice de la bourse, je préférerais rejoindre Dijon car ma mère ne pourrait supporter les frais de pension* »[13]

Cependant, la mention *très bien* qu'il a obtenue au baccalauréat lui permet d'obtenir une bourse au Lycée Henri IV de Paris. Dès lors, craignant l'atmosphère parisienne, cet élève choisit de rejoindre le Lycée du Parc et n'a aucun problème pour faire transférer la bourse d'internat qui lui a été attribuée.

Si les conditions d'attribution restent similaires à celles de l'entre-deux-guerres, les taux des bourses connaissent, quant à eux, de profonds bouleversements. Depuis la circulaire du 1er mars 1946[14], « *les décisions portant attribution des bourses ne fix[ent] plus le taux de cette bourse en francs mais indiqu[ent] seulement s'il est accordé une bourse entière ou une*

[11] *Bulletin Officiel* du 18 juillet 1946.
[12] *Bulletin Officiel* du 28 mars 1946.
[13] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Dossiers d'inscription des élèves, 3919W204.
[14] *Bulletin Officiel* du 7 mars 1946.

*fraction de bourse* ». Les fractions accordées correspondent alors à la moitié, aux 2/3, aux 5/6e ou à la totalité des tarifs appliqués par l'établissement fréquenté, selon le régime de chacun-e. En 1951-1952, les tarifs de l'internat au Lycée du Parc s'élèvent à 84 150 Frs, ceux de la demi-pension à 33 660 Frs. Les taux des bourses sont alors fixés comme suit :

Taux de bourse de khâgne appliqués au Lycée du Parc en 1951-1952

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| Internat | **6/6**<br>84 150 Frs | **5/6**<br>70 125 Frs | **2/3**<br>56 100 Frs | **1/2**<br>42 075 Frs |
| Demi-pension<br>Externat | **6/6**<br>33 660 Frs | **5/6**<br>28 050 Frs | **2/3**<br>22 440 Frs | **1/2**<br>16 830 Frs |

Les bourses d'entretien suivent les mêmes règles mais le taux maximum reste fixé par le ministre chaque année. D'une année à l'autre, en cas d'augmentation des tarifs, le / la boursier-e bénéficie d'une promotion automatique.

Cette situation perdure jusqu'à l'arrêté ministériel du 6 juin 1952[15] qui modifie les taux d'attribution des bourses dans les CPGE sur deux points : il rajoute deux parts de bourses (au tiers et au un sixième) et fixe un taux maximum commun à l'ensemble des établissements. Ainsi l'article 6 stipule que « *les bourses accordées sont égales au 1/3, à la moitié, aux 2/3, aux 5/6e ou à la totalité du taux maximum fixé par décision ministérielle* ». Seul-e-s les élèves internes ou externé-e-s peuvent percevoir une bourse entière. Le taux maximum perçu par les demi-pensionnaires ou les externes est égal aux deux tiers de celui des internes. Par exemple, en 1953-1954, le montant maximum est fixé à 180 000 Frs. Le tableau suivant répartit le montant des bourses selon le régime.

Taux des bourses de khâgne définis en 1953-1954[16]

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Internat | **6/6**<br>180 000 Frs | **5/6**<br>150 000 Frs | **2/3**<br>120 000 Frs | **1/2**<br>90 000 Frs | **1/3**<br>60 000 Frs |
| Demi-pension<br>Externat | **2/3**<br>120 000 Frs | **1/2**<br>90 000 Frs | **1/3**<br>60 000 Frs | **1/6**<br>30 000 Frs | **0**<br>ou 30 000 Frs[17] |

Les bourses sont attribuées sur neuf mois et les versements ont lieu par trimestres : début novembre (octobre, novembre, décembre), début février (janvier, février, mars) et début mai (avril, mai, juin). Si la situation des externes ne présente aucune difficulté dans la mesure où l'externat simple est gratuit, celle concernant les demi-pensionnaires et les internes apparait plus complexe. L'arrêté du 6 juin 1952 prévoit deux situations : la bourse accordée est supérieure au montant des frais scolaires et dans ce cas, l'intendant du lycée verse chaque

[15] AD du Rhône, 3919W549, Fonds du Lycée du Parc, Bourses d'enseignement, propositions et suivi des attributions.
[16] Circulaire du 13 mai 1954, *Bulletin Officiel* du 20 mai 1954.
[17] Décision prise par le Recteur selon la situation de la famille.

trimestre la différence à la famille ; ou la bourse accordée est inférieure au montant des frais scolaires et la famille paie chaque trimestre la part qui reste à sa charge. Des promotions exceptionnelles peuvent être attribuées par le ministre, sous forme de modification de la fraction de bourse, en cas d'aggravation de la situation familiale.

De même, les élèves non boursier-e-s mais dont la situation familiale nécessite en cours d'année une aide financière peuvent toujours bénéficier d'une exonération rectorale ou d'un secours d'études. Entre 1945 et 1959, 7 garçons et 9 filles bénéficient de ce type d'aide. Seules 4 sont suivies d'une transformation en bourse nationale l'année suivante comme le prévoit la législation, les autres élèves n'effectuant qu'une année d'hypokhâgne. Les exonérations rectorales permettent également de remédier à une demande de bourse tardive. On peut citer par exemple la situation de Bernard S. Né le 14 mai 1936 à Évian-les-Bains, ce fils de cordonnier effectue l'ensemble de ses études secondaires au Collège Saint-Joseph de Thônes en qualité de boursier. En 1953, il rejoint la classe préparatoire du Lycée du Parc. Cependant, la famille ne renouvelle pas la demande de bourse dans les temps et connaît des difficultés pour régler les frais de pension. La mère de Bernard S. écrit alors au proviseur du Lycée du Parc :

Lettre de la mère de Bernard S. expliquant la situation précaire de sa famille, février 1954[18]

Monsieur le proviseur,

Je m'excuse infiniment de n'avoir encore pu régler le montant de la pension de mon fils Bernard S. d'hypokhâgne et croyez bien que j'en suis sincèrement désolée et confuse.

Permettez-moi, Monsieur le proviseur, de vous exposer à ce sujet ma situation : j'ai trois enfants, tous trois nés bien plus pour le milieu intellectuel que pour le manuel. J'étais moi-même ainsi et étant de famille nombreuse et de condition très modeste, je n'ai pas eu le bonheur d'embrasser une situation dans le milieu qui me plaisait. Aussi, ai-je tellement souffert que j'aurais aimé que mes enfants n'aient pas à leur tour à en souffrir et puissent évoluer dans le milieu pour lequel ils sont nés. Bernard, l'ainé, bénéficiait donc d'une bourse qui lui a permis de préparer à Thonon l'examen de son baccalauréat. D'après les renseignements que j'avais glanés de part et d'autre, j'étais persuadée qu'il ne suffisait que d'un transfert de bourse de l'enseignement secondaire à l'enseignement supérieur et j'étais loin de me douter qu'il fallait faire une nouvelle demande à laquelle il a été répondu négativement comme vous le savez. Je n'ai rien reçu me conseillant de faire appel et je ne sais ce que je dois faire.

J'ai reçu un mot de Monsieur l'intendant. Je lui ai immédiatement fait parvenir un mandat de 10 000 Frs. C'est bien peu, je le sais. Malheureusement, nous avons depuis 1946 pris un petit fond de cordonnerie et petit à petit, nous avons créé par notre travail un petit commerce de vente de chaussures. Hélas, les temps sont devenus de plus en plus durs : l'artisanat, le petit commerce sont écrasés de charges, d'impôts. De plus, Evian est une ville de saison ne travaillant que durant deux à trois mois. Le reste de l'année, le commerce y est très mort dans une ville sans industrie, sans travail assuré à l'année et par conséquent au pouvoir d'achat très réduit. Nous avons donc beaucoup de mal à tourner. Aussi, M. le proviseur, croyez bien qu'il n'y a aucune mauvaise volonté de ma part. Dès qu'il me sera possible, j'effectuerai un autre versement. Veuillez, je vous prie, prévenir M. l'Intendant et lui demander de bien vouloir attendre encore un peu, nous ne faisons rien en ce moment au point de vue affaires. Je suis vraiment navrée, Monsieur le Proviseur, et croyez bien que si je vous ai envoyé mon fils, ce n'est pas pour vous le mettre à charge, mais j'étais si sûre que cette bourse se continuait. Si vraiment, il ne m'est pas possible de pouvoir assurer les frais de son internat, je me verrai dans l'obligation de le retirer. Croyez-vous Monsieur le proviseur que je doive essayer de m'adresser à un homme politique ? Dans l'affirmative, je vous serais reconnaissante de bien vouloir le dire à Bernard.

[…]

A. S. »

[18] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Dossiers d'inscription des élèves, 3919W239.

Face à ce courrier, la famille de Bernard S. bénéficie d'une exonération rectorale, soulageant la famille d'un tiers des frais d'internat. L'année suivante, cette exonération se transforme en bourse d'études. Après un échec au concours d'entrée de la rue d'Ulm, Bernard S. poursuit ses études en faculté.

Les bourses sont accordées pour un an, renouvelables sous certaines conditions concernant les CPGE. Les boursiers de plus de dix-neuf ans et de moins de vingt ans peuvent obtenir une première prolongation d'une année s'ils / elles sont proposé-e-s par le conseil de classe. Ceux et celles âgé-e-s de plus de vingt ans et de moins de vingt-trois ans ne peuvent bénéficier d'un renouvellement uniquement s'ils / elles justifient de l'admissibilité à une Grande École de l'État, « *à moins que par mesure tout à fait exceptionnelle ils ne soient, en raison de leurs notes et de leur chance de succès à un concours ultérieur, l'objet d'une proposition spéciale du recteur* »[19]. Dès lors, les boursier-e-s sont astreint-e-s à de très bons résultats scolaires sous peine d'être déchu-e-s de leur bourse. En cas de faute grave, le retrait de la bourse peut être décidé par le ministre sur les avis motivés du recteur, de l'inspecteur d'académie et du chef d'établissement.

Le système de bourses en place entre 1945 et 1957 reste proche de celui de l'entre-deux-guerres concernant les modes d'attributions et les obligations scolaires des élèves boursier-e-s. Seule la répartition des taux de bourses change avec une organisation en fraction appliquée dans un premier temps aux tarifs de chaque établissement. La réforme de 1958 refond en profondeur le système des bourses des CPGE en les apparentant aux bourses d'enseignement supérieur.

### *B. La législation des bourses à partir de 1958*

En 1958, le gouvernement souhaite refondre le système d'attribution des bourses d'enseignement supérieur. La circulaire du service central des bourses du 23 mai 1958[20], adressée aux recteurs, fait référence à cette réforme prévue pour la rentrée suivante. Elle donne une définition précise du terme :

> *« Par bourse d'enseignement supérieur, il faut entendre non seulement les bourses attribuées aux étudiants et élèves inscrits dans les établissements relevant de la direction de l'enseignement supérieur, mais aussi celles qui sont accordées dans les classes de l'enseignement du second degré*

[19] Article 5 de l'arrêté du 29 mars 1946, *Bulletin Officiel* du 4 avril 1946.
[20] *Bulletin Officiel* du 5 juin 1958.

*dont le niveau des études se situe au-delà du baccalauréat. Sont également des bourses d'enseignement supérieur celles qui sont attribuées […] dans les établissements d'enseignement technique et dans les sections de techniciens »*

Les objectifs affichés de la réforme sont de deux ordres : d'une part, harmoniser les conditions d'attribution des bourses dans les différentes académies et les différents établissements ; d'autre part, organiser la transformation automatique des bourses de l'enseignement du second degré en bourse d'enseignement supérieur lorsque l'élève accède à une faculté de telle sorte que « *tout enfant de classe modeste accédant aux enseignements de second degré aura l'assurance de recevoir une aide de l'État jusqu'à la fin de ses études* »[21]. Ce dernier point est conditionné à ce que la situation de la famille ne se soit pas sensiblement améliorée (une vérification de la situation sociale de la famille est prévue) et que l'élève ait satisfait aux obligations normales de scolarité. Les étudiant-e-s sollicitant une bourse pour la première fois doivent, quant à eux / elles, établir un dossier régulier de candidature. L'attribution relève toujours du ministre mais à partir de 1958 les recteurs peuvent être chargés de cette tâche. Une commission examine toujours les demandes des candidat-e-s et plus particulièrement réévalue les ressources réelles des familles pour déterminer ou non le bien-fondé de la demande. En cas de contestation, un recours hiérarchique auprès du ministre peut être formulé.

Les taux des bourses s'organisent de manière progressive et une hiérarchie précise est mise en place. Il n'existe plus de distinction entre bourses d'entretien, de demi-pension et d'internat. Dorénavant, à trois niveaux de scolarité correspondent trois échelles de bourses, avec chacune un minimum et un maximum : le premier niveau correspond à une année d'études après le baccalauréat ou dans certains cas aux deux premières années après le baccalauréat (CPGE, propédeutique...) ; le deuxième correspond à la licence ou à un niveau d'études équivalent et, enfin, le troisième niveau correspond aux préparations aux DES, CAPES, Agrégations... Toutes les bourses pour CPGE sont classées à l'échelle 1, à l'exception des bourses pour les classes de Mathématiques spéciales et de Première supérieure[22] qui donnent droit à l'échelle 2 (circulaire du 28 juillet 1958[23]).

De plus, la réforme des bourses distingue deux catégories d'élèves : les étudiant-e-s vivant en dehors de leur famille sans toutefois être internes dans un lycée (catégorie A) et les étudiant-e-s vivant au foyer familial ou internes dans un lycée (catégorie B). Le Service central des bourses justifie cette distinction par « *les enquêtes effectuées, tant par le ministère*

[21] *Bulletin Officiel* du 5 juin 1958.
[22] La circulaire du 22 mai 1959 ajoute les classes d'ENSI 2, Agronomie 2, Navale 2, ENSET 2 à celles donnant droit à l'échelle 2.
[23] *Bulletin Officiel* du 4 septembre 1958.

*de l'Éducation nationale que par les Associations d'Étudiants, [qui] prouvent que ces élèves [de la catégorie A], qui doivent se loger en cité universitaire, chez des particuliers, sont astreints à des dépenses sensiblement plus élevées que leurs camarades hébergés dans leur famille ou soumis à un régime d'internat* »[24]. Dès lors, des écarts de 25% sont prévus entre les montants des bourses selon les catégories. Par exemple, en 1960-1961, la situation est la suivante :

Taux des bourses supérieures par échelles et catégories définis en 1960-1961[25]

| | Échelle 1 | | Échelle 2 | | Échelle 3 | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | Cat. A | Cat. B | Cat. A | Cat. B | Cat. A | Cat. B |
| 1er échelon | 810 NFrs | 630 NFrs | 1080 NFrs | 900 NFrs | 1440 NFrs | 1260 NFrs |
| 2e échelon | 1170 NFrs | 900 NFrs | 1530 NFrs | 1260 NFrs | 1980 NFrs | 1710 NFrs |
| 3e échelon | 1530 NFrs | 1170 NFrs | 1980 NFrs | 1620 NFrs | 2520 NFrs | 2160 NFrs |
| 4e échelon | 1890 NFrs | 1440 NFrs | 2430 NFrs | 1980 NFrs | 3060 NFrs | 2610 NFrs |
| 5e échelon | 2250 NFrs | 1710 NFrs | 2880 NFrs | 2340 NFrs | 3600 NFrs | 3060 NFrs |

Les bourses attribuées dans les CPGE ne comprennent plus que cinq parts, ici dénommées échelons. Les critères d'attribution changent : seule est prise en compte la situation sociale des familles et aucune distinction n'est effectuée selon la valeur scolaire des candidat-e-s. Comme le précise la circulaire du 23 mai 1958, « *le succès au baccalauréat et l'admission dans l'établissement pour lequel la bourse est sollicitée rendent une candidature recevable dès l'instant que la situation de la famille justifie l'aide de l'État* »[26]. Le décret du 2 janvier 1959[27], tout en rappelant les nouvelles dispositions, apporte des précisions sur la scolarité des boursier-e-s. Le payement des bourses est subordonné à la fréquentation assidue de l'établissement pour lequel elles ont été accordées. Les absences constatées au cours des deux premiers trimestres sont imputées sur le trimestre suivant ; celles constatées pendant le troisième trimestre donnent lieu à remboursement partiel des sommes perçues.

Entre 1945 et 1967, le système des bourses au sein des CPGE a évolué, notamment à partir de 1958. Toujours enclin à aider les élèves dont la situation sociale le nécessite, le système se heurte à une situation qu'il ne contrôle pas : celle de la baisse sensible au sein des khâgnes de Lyon d'élèves présentant les conditions requises pour l'attribution d'une bourse.

[24] *Bulletin Officiel* du 5 juin 1958.
[25] Décision ministérielle du 31 mai 1960, AD du Rhône, Fonds du Lycée Edouard Herriot, Registres des droits constatés, non classé.
[26] *Bulletin Officiel* du 5 juin 1958.
[27] *Journal Officiel* du 6 janvier 1959.

## 3. Les boursiers du Lycée du Parc et les boursières du Lycée de jeunes filles de Lyon

Le graphique[28] suivant représente la part d'élèves percevant une aide financière, quelle qu'elle soit, entre 1924 et 1967.

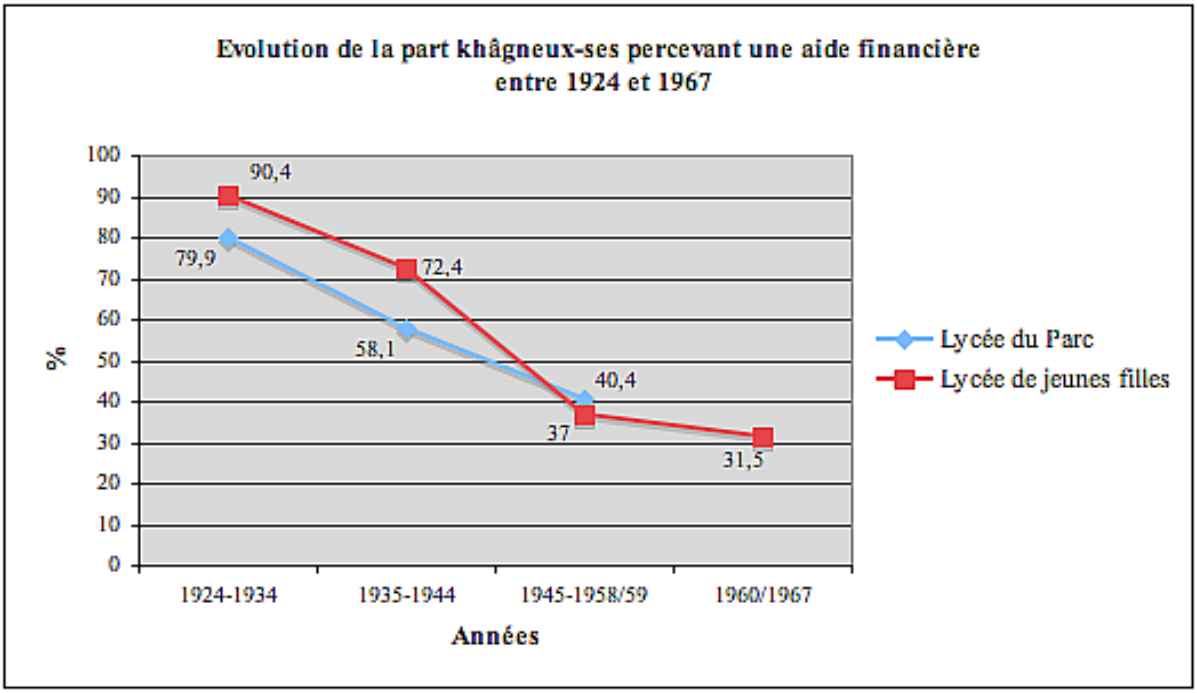


Ainsi, la part des khâgneux-ses aidé-e-s financièrement ne cesse de diminuer sur la période considérée. Près 80% des garçons et 90% des filles étaient aidé-e-s entre 1924 et 1934 contre 37% des premiers et 40,4% des secondes dans les années 1950. Cette tendance s'accentue dans les années 1960 où moins d'un tiers des khâgneuses perçoit une aide[29]. Ces évolutions s'expliquent pas trois facteurs majeurs : la suppression des remises universitaires dont bénéficiaient automatiquement les fils et les filles d'enseignant-e-s, la mise en place de la gratuité de l'externat simple et l'évolution du recrutement social des khâgnes lyonnaises au lendemain de la Seconde Guerre mondiale vers des milieux plus aisés.

Dans le détail, 90% des élèves aidé-e-s perçoivent une bourse nationale ; les autres se voient attribuer une bourse départementale, communale, de protectorat ou bénéficient d'une remise de principe. Plusieurs portraits de boursier-e-s peuvent être dressés.

[28] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Elèves boursiers, 3919W543-3919W552 / AD du Rhône, Fonds du Lycée Edouard Herriot, Livres de classes et registres des droits constatés, non classé.
[29] Les lacunes des archives ne permettent pas une étude équivalente concernant le Lycée du Parc.

### *A. Des revenus insuffisants et des familles nombreuses*

Tout d'abord, un premier tableau présente les profils d'élèves bénéficiant d'aides et ceux n'en bénéficiant pas. L'ensemble des données ci-dessous concerne les déclarations de revenus présentes dans les demandes de bourse effectuées par certains khâgneux du Lycée du Parc en mars 1956. Les tarifs appliqués par l'établissement à la rentrée 1957 sont de 89 100 Frs pour un élève interne, 35 640 Frs pour un demi-pensionnaire et 2700 Frs pour un externe surveillé[30].

Exemple de khâgneux du Lycée du Parc boursiers et non boursiers – déclarations de revenus mars 1956[31]

| Profession du père | Profession de la mère | Ressources | Enfants | Autres charges | Régime | Bourse |
|---|---|---|---|---|---|---|
| Artisan - Mécanicien | SP | 1 105 000 | 1 | - | ½ pension | Non |
| **Instituteur** | **Institutrice** | **1 509 773** | **2** | **-** | **Interne** | **Non** |
| Professeur de faculté | SP | 1 244 000 (+ propriétés foncières) | 3 | - | ½ pension | Non |
| Inspecteur d'académie | SP | 1 796 931 | 6 | Grand-père | Interne | Oui |
| **Instituteur** | **Institutrice** | **1 558 904** | **3** | **Grand-mère** | **Interne** | **Oui** |
| Gendarme | SP | 577 254 | 3 | - | Interne | Oui |
| Cultivateur | SP | 320 000 | 1 | Belle-sœur | Interne | Oui |
| Décédé | Ouvrière | 252 000 | 1 | - | ½ pension | Oui |

On retrouve dans de ce tableau les principales caractéristiques déterminant l'attribution d'une bourse d'études : les revenus des parents, le nombre d'enfants à charge et le régime de l'élève. Certaines familles présentent des situations financières insuffisantes pour faire face aux frais engagés. C'est particulièrement vrai concernant les enfants issu-e-s des milieux les plus populaires (parents ouvrier-e-s, agriculteurs-trices…) mais aussi en partie issu-e-s des classes moyennes (parents employé-e-s, commerçant-e-s…). Certaines familles se voient attribuer une aide en raison du nombre important d'enfants dans la fratrie. C'est le cas de ce fils d'inspecteur d'académie qui a six frères et sœurs.

Deux exemples de fils d'instituteur et d'institutrice, l'un boursier et l'autre non, permettent de situer le seuil d'attribution d'une bourse. Tous deux sont internes. Les parents du premier déclarent des revenus de 1 509 773 Frs ; ceux du second 1 558 904 Frs, soit des revenus proches. En revanche, les charges de famille diffèrent : alors que le premier n'a qu'un frère, le second est l'aîné de trois enfants. La grand-mère de ce dernier vit également avec la famille. Dès lors, une bourse au 2/6e d'internat lui est attribuée. Bien que les ressources

[30] Le Lycée du Parc applique un coefficient de 90 pour les CPGE, AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Conseils d'administration, 1T2342.
[31] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Dossiers d'inscription des élèves, 3919W186-3919W246.

déclarées par ces deux familles soient proches, le nombre d'enfants à charge détermine l'attribution d'une bourse. La présence d'une aïeule, indiquée dans la rubrique « *descriptif de la situation familiale* », n'apparaît pas comme une caractéristique fondamentale à l'attribution d'une bourse mais influence certainement les décisions des commissions académiques.

Le régime des bourses en CPGE prévoit deux possibilités : soit l'élève voit l'aide qui lui a été attribuée dans l'enseignement secondaire se prolonger durant ses années de khâgne, soit il / elle perçoit une aide à partir de son entrée en CPGE. Entre 1945 et 1954[32], 299 élèves intègrent l'hypokhâgne du Lycée du Parc, dont 130 boursiers (43,5%). Parmi eux, 82 percevaient déjà une aide dans l'enseignement secondaire (63,1%) alors que les autres deviennent boursiers à « *titre de bachelier* ». Les lacunes des archives ne permettent pas une approche similaire concernant les khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon. Néanmoins, des exemples précis peuvent être avancés.

*a. Des ancien-ne-s et des nouv-eaux-elles boursier-e-s*

Le parcours de Michel A. représente un bon exemple d'élève aidé financièrement tout au long de sa scolarité. Né le 28 avril 1933 à Roche-Lez-Beaupré, ce fils de mécanicien (ouvrier spécialisé) et dont la mère, ancienne manœuvre, ne travaille plus, effectue des études primaires à l'École communale de sa ville natale. Aîné d'une famille de quatre enfants, les revenus de ses parents ne lui permettent pas d'envisager une scolarité secondaire sans l'obtention d'une aide financière. Brillant élève, il se présente en 1945 à l'examen des bourses afin d'intégrer l'enseignement secondaire. Reçu 1er, il rejoint le Lycée de Besançon aidé d'une bourse complète, couvrant l'ensemble des frais d'internat. Il excelle tout au long de sa scolarité et obtient son baccalauréat B-Philosophie avec les mentions *bien* et *très bien*, respectivement aux deux parties. Il intègre la classe préparatoire littéraire du Lycée du Parc en 1952 : « *C'est l'attribution d'une bourse (avec assignation autoritaire à la khâgne de Lyon, moins importante que celle de Louis le Grand, mais plus proche du Lycée de Besançon où j'effectuais mes études secondaires) qui a décidé ce choix* »[33]. Il fréquente la khâgne du Lycée du Parc pendant quatre années durant lesquelles il perçoit une bourse d'internat complète. Reçu 1er au concours de la rue d'Ulm en 1956, il rejoint l'ENS et devient agrégé de philosophie en 1960. Après quelques années d'enseignement en lycée, il occupe un poste de sociologue, rattaché au CNRS. Il travaille sur l'école et est notamment l'auteur, avec Michel

[32] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Elèves boursiers, 3919W543-3919W552.
[33] Questionnaire Michel A.

Freitag, d'un *Rapport sur l'étude de l'administration centrale de la jeunesse et des sports* en 1968, de *L'École en question* et de *De la centralisation en France et de l'Éducation nationale* en 1973. Il publie avec Alan Frickey en 1978 *A quoi sert l'université ? : une université, ses étudiants et le marché de l'emploi.* Plus récemment, il est l'auteur de *Les misères du patronat : le monde des petites et moyennes entreprises industrielles et de leurs patrons* en 1991 et de *Le Laboratoire entre équipes et réseaux : poids des techniques et conflits de légitimités* en 1996.

Dès son entrée en 6e, Michel A. a bénéficié d'une aide comblant l'ensemble des frais d'internat. Cette bourse est prolongée au-delà du baccalauréat, notamment au regard de ses brillants résultats, ce qui lui permet d'intégrer la khâgne du Lycée du Parc et de régler l'ensemble des frais de pension.

D'autres khâgneux-ses deviennent boursier-e-s uniquement à leur entrée en khâgne. L'éloignement du domicile familial, le passage en CPGE et les tarifs du Lycée du Parc entrainent des frais plus conséquents pour ces familles qui jusqu'à présent ne remplissaient pas les critères d'attributions des bourses. Certain-e-s précisent même que le choix de poursuivre des études en hypokhâgne à Lyon est motivé par les avantages matériels que cela comporte : tout d'abord l'internat puis la possibilité d'obtenir une bourse. C'est le cas de Rolande C. Cette élève est née le 20 octobre 1929 à Pontchy (Haute-Savoie). Son père est cultivateur alors que sa mère est décédée dès son plus jeune âge. Elle effectue des études secondaires au Collège de garçons de Bonneville où elle obtient brillamment son baccalauréat « latin-grec » mention *très bien* puis Mathématiques élémentaires mention *assez bien* l'année suivante. Elle se présente également à la deuxième partie Philosophie au mois de septembre 1947, diplôme qu'elle obtient également. Elle rejoint la khâgne du Lycée de jeunes filles de Lyon à la rentrée suivante. Aînée de deux enfants, la situation matérielle et financière de sa famille lui permet d'obtenir une bourse d'entretien provisoire comblant l'ensemble des frais d'internat du Lycée de Saint-Just. Au-delà de ses capacités scolaires, la possibilité d'être logée à Lyon et l'obtention d'une bourse apparaissent ici déterminantes à la poursuite d'études en khâgne : « *Option pour l'hypokhâgne : toujours sur les conseils de mon institutrice, comme moyen d'espérer obtenir une bourse d'internat à Lyon dès la rentrée 1947* »[34]. Reçue à l'ENS de Sèvres au concours de 1950, elle rejoint Paris et obtient l'agrégation de lettres classiques en 1954. Elle mène une carrière de professeure agrégée dans

[34] Questionnaire Rolande C.

divers établissements et termine sa carrière en charge de la classe de Mathématiques supérieures au Lycée Berthollet d'Annecy en 1989.

Non boursière dans l'enseignement secondaire, Rolande C. obtient une aide financière à son entrée en classe préparatoire. Le choix de l'hypokhâgne semble être motivé d'une part par ses excellents résultats scolaires mais également par la possibilité d'obtenir une place en internat et une bourse. Cet exemple n'est pas unique. En effet, entre 1945 et 1957, la moitié des internes des deux Lycées lyonnais perçoivent une bourse alors que seul-e-s 18,3% des khâgneux et 33,7% des khâgneuses externes sont aidé-e-s. Ce dernier écart entre les deux Lycées s'explique par le cas particulier des élèves externes qui logent dans les pensions et dont 57% bénéficient d'une bourse d'entretien provisoire[35].

Ce dernier exemple soulève également la question des orphelin-e-s. En effet, Rolande C. bénéficie d'une bourse au regard des nouveaux frais engendrés par l'orientation en khâgne mais également en raison de la situation particulière de la famille, d'un père cultivateur et seul parent, en charge de deux enfants.

*b. Le cas particulier des orphelin-e-s*

La grande majorité des khâgneux-ses orphelin-e-s d'un de ses parents l'est de père : entre 1945 et 1967, cela concerne 43 khâgneux et 36 khâgneuses des préparations lyonnaises. Certain-e-s bénéficient du statut de pupille de la nation, orphelin-e-s de la Seconde Guerre mondiale. Tout comme l'ensemble des élèves, l'attribution ou non d'une bourse ainsi que les taux accordés dépendent des ressources et des charges déclarées par la famille. Si l'on s'intéresse aux orphelins de père, 31 garçons et 32 filles perçoivent une aide. Les exemples suivants (concernant des internes du Lycée du Parc des promotions du début des années 50) illustrent la progressivité des taux de bourse consentis.

Exemple de khâgneux du Lycée du Parc orphelins de père[36]

| Profession de la mère | Nombre d'enfants à charge | Régime | Attribution bourse | Taux |
|---|---|---|---|---|
| Médecin | 1 | Interne | Non | - |
| Infirmière | 2 | Interne | Oui | 2/3 |
| Institutrice | 3 | Interne | Oui | 5/6 |
| Couturière | 1 | Interne | Oui | Complet |

Selon la profession exercée par les mères de famille - et donc selon les revenus déclarés – ainsi que le nombre d'enfants à charge, l'État attribue ou non une bourse aux

[35] Pour rappel, le Lycée de jeunes filles ne possède plus d'internat entre 1947 et 1952.
[36] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Elèves boursiers, 3919W543-3919W552.

orphelin-e-s de père. Le fils de médecin, seul enfant de la famille, ne perçoit pas d'aide alors que celui d'infirmière, avec un frère, se voit attribuer une bourse aux 2/3 d'internat ; celui d'institutrice, avec deux frères et sœurs, une bourse aux 5/6e et celui de couturière, seul enfant à charge, une bourse complète. Deux parcours peuvent être détaillés précisément : ceux de Max D. et de Guy D.

Le premier, khâgneux de 1949, ne reçoit qu'une fraction de bourse. Son père, hôtelier, décède le 23 mai 1945. Sa mère est infirmière à l'hôpital militaire de Mâcon. Après des études secondaires au Lycée de Mâcon, il rejoint la khâgne du Lycée du Parc à la rentrée 1949 en qualité d'interne. Suite à une demande de bourse tardive, il bénéficie d'une exonération rectorale de la moitié des frais d'internat. En 1950, sa mère déclare des revenus de 237 000 Frs auxquels s'ajoutent les allocations familiales de 84 120 Frs soit un total de 321 120 Frs. Ces revenus sont amputés de 12 000 Frs de pension annuelle versée à la grand-mère paternelle du jeune Max. Le tarif d'internat de 61 380 Frs par an représente 1/5e[37] des ressources de la famille. Avec deux enfants à charge, la famille se voit attribuer une bourse de 2/3 d'internat pour l'année 1950-1951 d'un montant de 40 920 Frs. Il reste alors à la charge de la famille 20 460 Frs.

Si l'attribution d'une bourse à un-e orphelin-e de père est courante, en revanche le taux accordé à Max D. – 2/3 d'internat – ne correspond pas à la majorité des cas. En effet, les deux tiers des orphelin-e-s perçoivent des bourses complètes ou au moins aux 5/6e. C'est le cas de Guy D. Né le 31 mai 1928 en Haute-Marne. Après avoir effectué des études secondaires au Lycée de Chaumont en qualité de boursier, il obtient son baccalauréat mention *bien* et *très bien* et rejoint la préparation lyonnaise à la rentrée 1947. Orphelin de père, sa mère effectue quelques travaux de couture occasionnels. En 1948, la famille déclare uniquement des revenus fonciers de 15 410 Frs et une rente de 1400 Frs, soit un total de 16 810 Frs. Les tarifs de l'internat s'élèvent à 61 380 Frs, trois fois et demie les ressources totales de la famille. Son frère aîné de dix-neuf ans, quant à lui, occupe un poste de chaudronnier à la SNCF et n'est plus à la charge de la mère du jeune Guy. Quoi qu'il en soit, au regard de la situation familiale de cet élève, une poursuite d'études supérieures, qui plus est éloignée du domicile familial, est inenvisageable sans l'obtention d'une aide financière conséquente. Guy D. explique d'ailleurs que « *l'intérêt de la khâgne était d'être compatible avec une bourse d'internat et de présenter un enseignement de haut niveau* »[38]. Boursier complet d'internat, il effectue trois années de khâgne avant d'être reçu cacique à l'ENS de la

[37] (321 120 – 12 000) / 61 380 = 5
[38] Questionnaire Guy D.

rue d'Ulm au concours de 1950. Il obtient l'agrégation de lettres classiques en 1953 puis soutient une thèse en lettres sur *La mythologie classique dans l'œuvre lyrique de la Pléiade* en 1971. Il partage sa vie professionnelle entre le professorat en lycée avant de devenir professeur de littérature française à l'université de Clermont 2. Spécialiste de la Renaissance et notamment du XVI$^{e}$ siècle, il est l'auteur, entre autres, en 1986 de *Rabelais*. Ce parcours illustre une nouvelle fois la volonté de l'École républicaine à promouvoir des brillant-e-s élèves aux ressources limitées grâce au système des bourses.

L'ensemble des exemples décrits jusqu'à présent concerne des familles aux revenus modestes, en raison des emplois occupés par les parents ou de situations familiales exceptionnelles. Certaines familles perçoivent également des aides de l'État au regard des charges importantes leur incombant, notamment en raison du nombre d'enfants dans la fratrie.

*c. Des familles nombreuses*

Les élèves issu-e-s de milieux supérieurs sont généralement exclu-e-s du système de bourses en raison des ressources familiales jugées suffisantes. Toutefois, le statut de famille nombreuse donne droit à des remises de principe dont le fonctionnement perdure encore en 1967, mais aussi à des bourses si celles-ci ne suffisent pas. On peut citer en exemple les parcours de Christiane E. et de Bruno R.

La première[39], fille d'instituteur et d'institutrice, aînée d'une famille de quatre enfants, intègre la classe préparatoire du Lycée de jeunes filles de Lyon en 1953 en qualité d'interne. Les frais scolaires s'élèvent alors à 84 150 Frs. À son entrée en khâgne, deux de ses frères sont internes au Lycée de Roanne. Elle bénéficie à ce titre d'une remise de 20% sur les tarifs appliqués par le Lycée de jeunes filles de Lyon. À ceci s'ajoute une bourse au 2/6$^{e}$ d'un montant de 60 000 Frs. Au total, Christiane E. bénéficie d'une aide de 76 830 Frs. Il reste donc à la charge de la famille 7320 Frs. Ces aides sont renouvelées durant ses trois années de khâgne.

Bruno R.[40], quant à lui, fils de directeur technique d'une entreprise privée, et dont la mère ne travaille pas, rejoint la khâgne du Lycée du Parc en 1954 après avoir effectué des études secondaires à l'Institution des Chartreux. Deuxième d'une famille de six enfants, son père déclare en 1956 des revenus de 1 200 000 Frs alors que les frais de demi-pension s'élèvent à 35 640 Frs. Ces frais s'ajoutent à ceux engagés pour les études des autres enfants

[39] AD du Rhône, Fonds du Lycée Edouard Herriot, Registre des droits constatés, non classé.
[40] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Dossiers d'inscription des élèves, 3919W239.

de la fratrie. En effet, en 1955-1956, son frère aîné effectue des études de médecine, sa sœur Danièle en lettres, ses frères Yves et Philippe sont lycéens et le dernier Jean-Pierre, âgé de quatre ans, ne fréquente pas encore l'école. Bruno est alors le seul de la fratrie à percevoir une bourse de demi-pension ; aide qui lui est attribuée pour ses deux années de khâgne.

L'attribution d'une bourse s'appuie sur plusieurs critères : les ressources de la famille, les charges (nombre d'enfants…), les frais engagés selon le régime mais aussi, tout du moins jusqu'en 1958, les compétences scolaires de l'élève. Dès lors, la majorité des khâgneux et des khâgneuses aidé-e-s sont de brillant-e-s élèves issu-e-s de milieux modestes ou moyens (ouvriers, agriculteurs, employés…) ou connaissent des situations familiales complexes (orphelin-e-s…). Plus l'on s'élève dans la hiérarchie, moins l'on trouve de boursier-e-s. Rien de bien surprenant. Les charges de la famille apparaissent alors déterminantes dans l'attribution ou non d'une aide. Ce système s'organise selon des règles bien précises et prévoit aussi bien des possibilités de promotions que de suppressions de bourse.

### *B. Promotions, réévaluations et suppressions de bourse*

Nous l'avons vu : certain-e-s élèves voient la bourse qu'ils / elles percevaient dans l'enseignement secondaire se prolonger en khâgne. Ces aides demandent alors à être réévaluée comme l'atteste la situation de Jean I. Né le 1er décembre 1929 à Lyon, ce fils d'outilleur / ajusteur, et dont la mère ne travaille pas, rejoint le Lycée du Parc en classe de 6e en 1941. Il bénéficie d'une bourse de demi-pension de 2520 Frs alors que les tarifs de la demi-pension se montent à 2898 Frs. À la rentrée 1948, il intègre la classe préparatoire de l'établissement toujours aidé d'une bourse de demi-pension de 12 276 Frs. En décembre 1949, son père sollicite une révision de sa bourse dont le *« montant n'[est] plus en rapport avec le coût actuel de la vie, pour lui permettre de poursuivre ses études »*[41]. À ceci s'ajoute la suppression des allocations familiales pour Jean qui vient d'avoir vingt ans. Deuxième argument avancé : l'évolution du taux de bourse inadapté à l'évolution des tarifs scolaires comme le montre le tableau suivant.

[41] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Dossiers d'inscription des élèves, 3919W226.

Évolution de la bourse perçue par Jean I. entre 1941 (classe de 6e) et 1950 (khâgne)

| Tarifs ½ pension | | Montant de la bourse | Tarifs / Bourse |
|---|---|---|---|
| 1941 (6e) | 2898 Frs | 2520 Frs | 85% |
| 1949 (K) | 24 252 Frs | 12 276 Frs | 50% |
| **01/01/1950** | **24 252 Frs** | **16 152 Frs** | **66,7%** |

Alors que la bourse allouée en 6e couvrait près de 85% du prix de la demi-pension, celle perçue en 1948-1949 n'en couvre que la moitié. En décembre 1949, la famille déclare des revenus annuels de 303 023 Frs et deux enfants à charge. Dès lors, au 1er janvier 1950, la bourse est révisée et relevée aux 2/3 des tarifs de la demi-pension.

D'autres situations entrainent des demandes de promotion exceptionnelle au regard de l'évolution de la situation familiale. Trois parcours se distinguent : celui de Georges A., issu d'une famille nombreuse et dont les parents ne peuvent plus régler la part des frais d'internat qui reste à leur charge, celui de Norbert G. dont la mère cesse de travailler pour raisons de santé, et celui de Roger C. qui devient orphelin de père pendant son année d'hypokhâgne.

- *« Admis en Première supérieure. Ne pourrait y rentrer si la moitié des frais de pension était laissée à la charge de la famille »*[42]

Né le 16 octobre 1931 à Chazelles-sur-Lyon (Loire), Georges A., fils de boucher et de bouchère, rejoint la classe préparatoire littéraire du Lycée du Parc après avoir effectué des études secondaires au Lycée de Saint-Étienne. Issu d'une famille de sept enfants, il perçoit une bourse dès ses premières années de lycée. Quand il intègre l'hypokhâgne de Lyon en 1950, l'aide qu'il percevait est prolongée et couvre la moitié des frais d'internat. En octobre 1951, la famille demande une promotion exceptionnelle. Elle déclare des revenus de 300 000 Frs auxquels s'ajoutent les allocations familiales de 48 000 Frs. Trois enfants sont encore à la charge de la famille dont Georges A. Son père justifie cette demande par l'« *impossibilité absolue de permettre à mon fils d'entrer en Première supérieure* ». La demande reçoit le soutien du proviseur du Lycée du Parc qui indique : « *Moyenne : 11,14. Avis très favorable. Très bon élève. Admis en Première supérieure. Ne pourrait y rentrer si la moitié des frais de pension était laissée à la charge de la famille* ». Georges A. perçoit, à partir de la rentrée 1951, une bourse d'internat aux 2/3. Ainsi, alors qu'une demi-bourse suffit lors de l'entrée en hypokhâgne, la situation de famille[43] exige un

[42] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Dossiers d'inscription des élèves, 3919W202.
[43] On ignore les causes exactes qui justifient cette demande (baisse de l'activité du commerce, entrée d'un enfant dans l'enseignement secondaire…)

relèvement du taux afin de permettre à Georges d'intégrer la khâgne. Les résultats scolaires sont ici mis en avant pour appuyer cette demande. La situation financière de la famille de Norbert G. évolue également pour devenir délicate, nécessitant un relèvement de la bourse de cet élève.

- *« Ma femme pour raison de santé a dû vendre le petit commerce qu'elle exploitait et je dois désormais compter sur ma seule paye pour faire instruire mon fils »*[44]

Norbert G. est né le 16 mars 1932 en Savoie. Fils de magasinier et de commerçante, il effectue des études secondaires au Lycée de Chambéry où il perçoit une bourse d'entretien fixée aux 2/3. Il rejoint en 1950 la khâgne du Lycée du Parc en qualité d'interne, aidé d'une bourse de 40 920 Frs[45]. Cependant, sa mère, gravement malade, doit vendre son petit commerce. En octobre 1951, son père sollicite une promotion exceptionnelle et explique que « *[sa] femme pour raison de santé a dû vendre le petit commerce qu'elle exploitait et [qu'il] doit désormais compter sur [sa] seule paye pour faire instruire [son] fils* ». Il joint à sa demande la déclaration de revenus de la famille pour l'année 1950 d'un montant de 189 780 Frs. Il sollicite l'attribution d'une bourse complète d'internat dont le montant s'élève, en cette rentrée 1951, à 84 150 Frs. Le proviseur du Lycée du Parc appuie cette demande : « *A travaillé avec sérieux et régularité. Progrès et résultats encourageants en fin d'année. Avis très favorable* ». Norbert G., seul enfant à charge, se voit alors attribuer une bourse d'internat aux 5/6e, soit 70 125 Frs.

Dans cet exemple, la perte d'un emploi d'un des parents – ici pour des raisons de santé - justifie la demande de promotion de bourse. Une dernière situation concerne régulièrement les réévaluations des aides consenties : le décès d'un des parents pendant les années de prépas.

- *« Mon mari étant décédé le 22 mai 1948 je ne puis subvenir aux frais des études de mon fils »*[46]

Né le 8 mars 1930 à Saint-Étienne, Roger C. effectue des études secondaires au Lycée de Roanne. Fils unique de percepteur et d'employée, il bénéficie d'une bourse d'entretien

[44] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Dossiers d'inscription des élèves, 3919W212.
[45] Cet élève bénéficie d'une bourse de 2/3 d'internat, soit : 61 380 Frs x 2/3 = 40 920 Frs.
[46] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Dossiers d'inscription des élèves, 3919W199.

aux 2/3. En 1947, il rejoint la préparation lyonnaise en qualité d'interne et perçoit à ce titre une bourse de 37 725 Frs comblant les deux tiers du tarif de la pension. Le 22 mai 1948, Roger C. perd son père. Sa mère sollicite alors une promotion de bourse exceptionnelle : « *Mon mari étant décédé le 22 mai 1948, je ne puis subvenir aux frais des études de mon fils* ». Le proviseur du Lycée du Parc soutient cette demande, toujours au regard des résultats scolaires de cet élève et indique : « *Très bon élève. Moyenne générale : 10,86 et situation de famille délicate* ». À la rentrée 1948, Roger C. bénéficie d'une bourse complète d'internat, et ce, jusqu'en 1950 et son succès au concours d'entrée de la rue d'Ulm. Agrégé d'anglais en 1954 et docteur en 1984, il occupe successivement des postes de professeur agrégé jusqu'en 1958, professeur à l'université de Saïgon jusqu'en 1964, d'assistant de faculté à l'université de Bordeaux jusqu'en 1969, de maître de conférences jusqu'en 1984 et de professeur des universités jusqu'en 1995 à l'université Paris 8[47].

Quelles que soient les raisons des promotions de bourse accordées, les trois exemples présentent un point commun : tous concernent de bons ou très bons élèves de la khâgne. Les résultats scolaires sont également indispensables au renouvellement ou non d'une bourse d'une année à l'autre.

Comme dans l'entre-deux-guerres, le maintien d'une bourse d'études est assujetti à de très bons résultats scolaires et à l'inscription au tableau d'honneur en fin d'année, au risque, dans le cas contraire, d'être déchu de l'aide financière qui a été attribuée. Deux situations ont été repérées : la première concerne les élèves qui ne sont pas autorisés à effectuer une nouvelle année de classe préparatoire et dont la bourse est supprimée. C'est le cas de Jean F.[48]. Après des études secondaires au Lycée Ampère, ce fils d'employé de banque, et dont la mère ne travaille pas rejoint l'hypokhâgne du Lycée du Parc en 1951. Benjamin d'une famille de trois enfants et Lyonnais d'origine, il bénéficie d'une bourse d'entretien aux 2/3 tout au long de sa scolarité secondaire. Cette aide est prolongée pour son année d'hypokhâgne. Cependant, Jean F. n'obtient pas de résultats satisfaisants lui permettant d'être admis dans la classe de khâgne. Il est alors déchu de sa bourse et poursuit ses études en faculté.

La seconde situation observée apparaît moins radicale dans la mesure où le conseil des professeur-e-s propose que la bourse soit transférée en classe préparatoire à l'ENS de

[47] Questionnaire Roger C.
[48] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Dossiers d'inscription des élèves, 3919W209.

Saint-Cloud / Fontenay. Paul A.[49] est né le 25 mars 1935 dans la Loire. Ce fils de préparateur en pharmacie, et dont la mère ne travaille pas, est issu d'une famille de cinq enfants. Après des études secondaires au Lycée de Nevers en qualité de boursier, il intègre la classe préparatoire du Lycée du Parc en 1952 tout en bénéficiant d'une aide couvrant l'ensemble des frais d'internat. Cependant, ses faibles résultats ne lui permettent pas d'être admis en khâgne. Le Conseil des professeurs lui propose de rejoindre la classe préparatoire à l'ENS de Saint-Cloud de Saint-Étienne avec transfert de sa bourse. Ainsi, en 1953, il suit les recommandations de ses professeurs. Après un échec, il poursuit des études à la Faculté de lettres de Lyon où il devient licencié puis diplômé d'histoire en 1957. Après s'être présenté une fois au concours de l'agrégation en vain, il obtient le CAPES d'histoire et géographie en 1962. Il mène par la suite une carrière de professeur certifié, jusqu'à son départ à la retraite en 1995[50].

Que retenir de l'ensemble de ces données ? Tout d'abord, les élèves des classes préparatoires littéraires de Lyon se caractérisent encore dans les années 1950 et 1960 par des origines géographiques diverses, situées dans un grand quart sud-est de la France. Dès lors, de nombreux-se élèves intègrent les Lycées en qualité d'interne ou fréquentent une pension pour se loger ce qui entraîne des frais importants pour les familles. Certain-e-s bénéficient alors de bourses d'études aux critères d'attribution et de règles de fonctionnement précis. Suivant l'évolution du recrutement social des khâgnes lyonnaises, conjuguée avec la mise en place de la gratuité de l'externat simple, les taux d'élèves aidé-e-s diminuent fortement par rapport à ceux constatés dans l'entre-deux-guerres, passant des trois quarts des élèves en 1924-1934 à 40% dans les années 1950 puis à moins d'un tiers dans les années 1960. Si une minorité d'« élu-e-s » rejoint par la suite les ENS de la rue d'Ulm, de Sèvres, de Saint-Cloud ou de Fontenay à la sortie des classes préparatoires, la grande majorité rejoint une faculté. Alors que les premier-e-s bénéficient d'un salaire et de la gratuité des frais universitaires, comment les ancien-ne-s boursier-e-s des khâgnes financent-ils / elles leurs études en faculté ?

[49] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Dossiers d'inscription des élèves, 3919W187.
[50] Questionnaire Paul A.

# III. Les khâgneux du Lycée du Parc et les khâgneuses du Lycée de jeunes filles à l'université

## 1. Le coût des études en faculté

### *A. Toujours la question du logement*

Après la Seconde Guerre mondiale, la poursuite d'études en faculté représente toujours un coût financier important pour les familles. Tout d'abord, au sortir de la khâgne, les élèves entament des parcours au sein de diverses facultés ou établissements.

Établissements de poursuite d'études des khâgneux et des khâgneuses de Lyon à la sortie de la classe préparatoire, hors reçu-e-s aux ENS[51]

| | Khâgneux 1958 | Khâgneux 1967 | Khâgneuses 1956 | Khâgneuses 1967 |
|---|---|---|---|---|
| Établissements Paris | 8 | 4 | 5 | - |
| Faculté de la ville d'origine | 3 | - | - | 1 |
| Faculté de Lyon | **16** | **24** | **19** | **47** |
| dont lyonnais-es | **9** | **9** | **4** | **21** |
| Autres | 2 | 1 | 1 | 2 |
| Ignoré | 2 | 4 | 2 | 4 |
| Total | 31 | 33 | 27 | 54 |

Un quart des garçons de la promotion 1958 et environ 1 sur 10 de la promotion 1967 rejoignent Paris. Une khâgneuse sur 5 de la promotion 1956 est également concernée par ce type de transfert. La plupart intègrent Sciences Po Paris ou une autre khâgne, nous l'avons vu. Quelques autres rejoignent la faculté de la ville d'origine des parents à l'instar de Guy B. qui, après avoir obtenu le Certificat d'Études Littéraires Générales en juin 1959 à la Faculté de lettres de Lyon, rejoint en novembre la Faculté de Besançon « *puisqu'il a quitté le Lycée du Parc et qu'il vit chez ses parents* »[52]. La fréquentation de la Faculté de lettres de Lyon apparaît ici concomitante à celle du Lycée du Parc. Il s'agit d'un cas isolé. En effet, entre la moitié des effectifs et 8 élèves sur 10 non reçue-e-s aux ENS, selon les promotions et les établissements, poursuivent des études à la Faculté de lettres de Lyon. Parmi eux / elles, 7 garçons de la promotion 1958 et 15 de 1967 ; 15 filles de la promotion 1956 et 26 de 1967, ne sont pas originaires de Lyon ou de sa banlieue proche. La Faculté de lettres de Lyon représente alors pour certain-e-s l'établissement d'enseignement supérieur le plus proche du domicile familial

[51] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W346-2400W823.
[52] Note inscrite dans le dossier de l'élève. Dossiers d'étudiant-e-s non versés, conservés à l'université Lyon 2.

(c'est le cas par exemple pour les élèves originaires de Mâcon). Le tableau suivant répartit les ancien-ne-s khâgneux-ses poursuivant des études à Lyon selon leur logement.

Lieu de vie des élèves poursuivant des études à la Faculté de lettres de Lyon à la sortie de la classe préparatoire

| | Khâgneux 1958 | Khâgneux 1967 | Khâgneuses 1956 | Khâgneuses 1967 |
|---|---|---|---|---|
| Lyonnais-es | 9 | 9 | 4 | 21 |
| Particuliers / domicile propre | 4 | 7 | 8 | 11 |
| Cité universitaire / Foyers | 2 | 6 | 4 | 10 |
| Ignoré | 1 | 2 | 3 | 5 |
| Total | 16 | 24 | 19 | 47 |

Mis-es à part les lyonnais-es, qui vivent chez leurs parents, les élèves poursuivant des études à Lyon font appel à deux types de logement. Une partie habite chez des particuliers ou a son propre domicile ; une autre rejoint un foyer ou une cité universitaire. Dans les deux cas, cela entraîne des frais pour les familles. Au-delà de la question du logement, l'inscription à la Faculté de lettres de Lyon a également un coût.

### *B. Les frais universitaires et les exonérations*

Le décret du 21 juillet 1897 distinguait deux démarches pour intégrer l'université : l'immatriculation, annuelle et les inscriptions, trimestrielles ou semestrielles. Le décret du 23 mars 1956 remplace ces deux dispositions par des inscriptions annuelles. Le rapport rattaché au décret en indique les raisons :

> « *Il y a lieu de constater que les deux formalités ont tendu peu à peu à se confondre. En effet, l'immatriculation permet dans certains cas de préparer certains grades comme celui de docteur dans les facultés des lettres et sciences. D'autre part, l'objet des inscriptions a presque disparu. Il est difficile de considérer actuellement que le contrôle de l'assiduité des étudiants peut être assuré d'une façon efficace et suffisante par les inscriptions, et la durée des études peut être déterminée aussi facilement et plus clairement par le nombre d'années que par le nombre d'inscriptions* »[53]

Dès lors, à partir de la rentrée 1956, les étudiant-e-s prennent une unique inscription renouvelable au début de chaque année universitaire. En 1967-1968, les frais d'inscription à la Faculté de lettres de Lyon comprennent plusieurs éléments.

[53] INRP, *Annuaire de la Faculté de lettres de Lyon*, 1956-1957.

Droits universitaires 1967-1968 – Faculté de lettres de Lyon[54]

| Éléments | Montant en francs |
|---|---|
| Inscription | 10 |
| Bibliothèque | 6 |
| Travaux Pratiques | 24 |
| Examen | 5 |
| Médecine Préventive | 3 |
| **Total** | **48** |
| Sécurité sociale | 20 |
| **Total** | **68** |

Au-delà des frais universitaires traditionnels (Inscription, Bibliothèque…), la loi du 23 septembre 1948 a étendu aux étudiant-e-s le bénéfice des dispositions de l'ordonnance du 19 octobre 1945 concernant la Sécurité Sociale. Par exemple, à la rentrée de 1969, les élèves peuvent bénéficier de deux types de régime : le régime général et le régime étudiant-e. Sont rattaché-e-s au premier, les étudiant-e-s de moins de dix-neuf ans et bénéficiant de la Sécurité Sociale de leur père, leur mère ou tuteur ; de moins de vingt ans et dont le père, la mère ou le tuteur est salarié-e de la Banque de France, de la Marine marchande ou de la Comédie Française ; de moins de vingt-six ans, célibataires, et dont le père, la mère ou le tuteur est salarié-e de la SNCF (dans ce cas, l'étudiant-e a le choix entre les deux régimes) ; les étudiant-e-s dont le / la conjoint-e est salarié-e de façon régulière et assuré-e social-e au régime général ; les étudiant-e-s salarié-e-s sans interruption du 1er octobre 1969 au 30 septembre 1970. Enfin, les élèves du plus de vingt-six ans sont exclu-e-s du régime étudiant-e. Dans tous les autres cas, les étudiant-e-s sont soumis-es au régime étudiant.

Comme dans l'entre-deux-guerres, des exonérations totales ou partielles existent. L'ordonnance du 4 août 1945 instaure des mesures particulières concernant les étudiant-e-s victimes de la guerre, ayant été empêché-e-s de poursuivre leurs études pendant au moins un an. Plusieurs catégories d'élèves sont concernées :

Étudiant-e-s concerné-e-s par les exonérations des frais universitaires prévues par l'ordonnance du 4 août 1945[55]

-Les prisonnier-e-s de guerre rapatrié-e-s ;
-Les engagé-e-s volontaires ou mobilisé-e-s dans l'armée française, à l'exclusion des unités dépendant de l'autorité de fait se disant gouvernement de l'État Français, ou dans une armée alliée au cours des hostilités ;
-Les personnes qui ont été détenues ou maintenues en détention en France ou déportées ;
-Les personnes engagées dans une organisation de résistance ;
-Les personnes parties travailler au profit de l'ennemi dans des conditions exclusives de toute intention réelle de coopérer à l'effort de guerre de celui-ci ;
-Les veuves de guerre.

Tous-tes ces étudiant-e-s peuvent sur leur demande être dispensé-e-s de droits de toute nature : inscription, immatriculation, examen, diplôme... Accordées par le recteur sur

[54] Dossiers d'étudiant-e-s non versés, conservés à l'université Lyon 2.
[55] Cité dans : INRP, *Annuaire de la Faculté de lettres de Lyon*, 1946-1947.

proposition du doyen, ces dispenses jouissent d'un statut à part, ne rentrant pas dans le pourcentage des dispenses laissées à la disposition des doyens[56]. Ces exonérations sont renouvelables sous certaines conditions : après trois échecs à une même épreuve, aucune nouvelle dispense ne peut être accordée. De plus, en cas de travail jugé insuffisant, d'indiscipline ou de manque d'assiduité, elles peuvent être révoquées en cours d'année.

Hormis ces dispositions, les exonérations de frais universitaires restent définies par les lois et règlements du début du siècle[57]. Le tableau suivant regroupe les différents frais incombant aux étudiant-e-s en 1967-1968 selon leur situation.

Frais universitaires à régler selon les catégories d'étudiant-e-s, 1967-1968[58]

| Catégories | Droits à payer | Sécurité Sociale étudiante | TOTAL |
|---|---|---|---|
| A. Étudiant-e-s ne bénéficiant d'aucune dispense de droits | 48 Frs | 20 Frs | 68 Frs |
| B. Même catégorie « A », mais sans Sécurité Sociale étudiante | 48 Frs | Néant | 48 Frs |
| **C. Boursier-e-s de l'enseignement supérieur** | **38 Frs** | **Exonéré** | **38 Frs** |
| D. Boursier-e-s ENS ; boursier-e-s du gvt français | Exonéré | Exonéré | Exonéré |
| E. Elèves-professeur-e-s des IPES | Exonéré | Exonéré | Exonéré |
| F. Fonctionnaire de l'enseignement supérieur | Exonéré | Néant | Exonéré |
| G. Enfants de professeurs de la Faculté ou de fonctionnaires de l'enseignement supérieur | Exonéré | 20 Frs[59] | 20 Frs[60] |
| H. Membres de l'enseignement public | 32 Frs | Néant | 32 Frs |
| I. Étudiant-e-s inscrit-e-s à la Faculté de droit | 29 Frs | Néant | 29 Frs |
| J. Étudiant-e-s inscrit-e-s dans une autre faculté | 45 Frs | Néant | 45 Frs |
| **K. Étudiant-e-s inscrit-e-s dans un autre établissement d'enseignement public (lycée...)** | **48 Frs** | **Néant** | **48 Frs** |
| L. Etudiant-e-s en stage à l'étranger | 32 Frs | 20 Frs[61] | 52 Frs[62] |
| M. Auditeurs / trices libres | 43 Frs | Néant | 43 Frs |

Les khâgneux du Lycée du Parc et les khâgneuses du Lycée de jeunes filles suivent la plupart du temps des études universitaires en vue d'obtenir le DUEL, nous l'avons vu. Lors de leur inscription, les élèves des CPGE boursier-e-s (catégorie C) ne doivent acquitter qu'une partie des frais : ceux de bibliothèque, de Travaux Pratiques, d'examen et de médecine préventive. Ils / elles sont exonéré-e-s des droits d'inscription et de la Sécurité Sociale. Leurs camarades non boursier-e-s sont, quant à eux / elles, dispensé-e-s des frais de Sécurité Sociale (catégorie K). Au sortir de la khâgne, seul-e-s les élèves des IPES et les boursier-e-s des ENS sont complètement exonéré-e-s des frais universitaires (auxquels s'ajoutent les fonctionnaires de l'enseignement supérieur).

[56] Voir chapitre 3.
[57] *Ibid*.
[58] Dossiers d'étudiant-e-s non versés, conservés à l'université Lyon 2.
[59] Si plus de 20 ans.
[60] Si plus de 20 ans ; exonéré.
[61] Si plus de 20 ans.
[62] 32 Frs ou 52 Frs selon les cas.

D'autres bénéficient de dispenses partielles comme les enfants de professeurs de faculté qui doivent uniquement régler les frais de Sécurité sociale s'ils / elles ont plus de vingt ans. Deux khâgneux du Lycée du Parc de 1948, 2 de 1958 et 1 khâgneuse de 1956, 1 garçon et 1 fille de 1967 bénéficient de ces mesures dès leur année d'études en CPGE. C'est le cas d'Henri W.[63] Ce fils d'un professeur de faculté (à Lyon) et d'une mère professeure de l'enseignement secondaire, aîné de trois enfants, ne perçoit aucune aide financière. À la rentrée 1950, il prépare une licence d'histoire-géographie à la Faculté de lettres de Lyon. Non boursier, il bénéficie néanmoins d'une exonération totale des frais universitaires en qualité de fils de professeur de faculté.

En 1967-1968, les membres enseignant-e-s ou non enseignant-e-s du secondaire sont toujours dispensé-e-s des frais d'inscription et de bibliothèque. Ils / elles doivent juste acquitter les frais afférents aux Travaux Pratiques, aux examens et à la médecine préventive. Sont ici concerné-e-s les maîtres-ses d'internat, les maîtres-ses auxiliaires... mais également les professeur-e-s stagiaires qui préparent les concours de l'agrégation après avoir obtenu le CAPES.

Au-delà de ces dispenses de plein droit, d'autres bénéficient d'exonérations du fait de leur statut de famille nombreuse. C'est le cas par exemple de 7 khâgneuses sur 35 de la promotion 1948. De plus, les dispositions de la loi du 26 février 1887[64] restent en vigueur. Si l'on considère la promotion 1948 du Lycée de jeunes filles de Lyon, 8 khâgneuses sont exonérées des frais d'inscription, que cette dispense soit partielle ou totale, à l'image d'Odile M[65]. Cette fille d'inspecteur de police à la retraite, et dont la mère ne travaille pas, rejoint la préparation du Lycée de jeunes filles de Lyon en 1948. Logée dans une pension, elle bénéficie d'une bourse. Parallèlement inscrite à la Faculté de lettres de Lyon, elle doit s'acquitter des frais universitaires. Elle sollicite alors une exonération des frais d'inscription comme le prévoit la loi du 26 février 1887. Le doyen lui accorde la dispense sollicitée au nom des 50% des étudiant-e-s pouvant bénéficier de ces mesures. L'année suivante, elle bénéficie une nouvelle fois d'exonérations mais cette fois au titre des « *un dixième* ». Au-delà de ces exonérations totales ou partielles dont bénéficient certain-e-s ancien-ne-s khâgneux-ses, des bourses d'enseignement supérieur sont également attribuées.

[63] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W823.
[64] Pour rappel, la loi du 26 février 1887 permet aux doyens des Facultés de dispenser la moitié des étudiant-e-s des frais totaux d'inscription et un autre dixième de la moitié de ces mêmes droits.
[65] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W662.

## 2. Allocations, bourses d'enseignement supérieur et IPES

Un premier tableau réunit les ancien-ne-s élèves des khâgnes lyonnaises selon les aides financières qu'ils / elles perçoivent.

Répartition des khâgneux-ses lyonnais-es, non reçu-e-s aux ENS, selon les aides financières qu'ils / elles perçoivent en faculté, promotions 1948, 1956 / 1958, 1967[66]

| | Khâgneux du Lycée du Parc | | | Khâgneuses du Lycée de jeunes filles | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| | 1948 | 1958 | 1967 | 1948 | 1956 | 1967 |
| Bourses ENS / IPES | 2 | 6 | 10 | 2 | 7 | 18 |
| Bourses supérieures | 12 | 5 | 5 | 14 | 8 | 4 |
| Bourses Sup. + IPES | - | 1 | - | - | 2 | 2 |
| IPES + Bourses Sup. | - | (1)[67] | - | - | 3 | 1 (+1)[68] |
| Total élèves hors ENS | 35 | 33 | 32 | 34 | 27 | 54 |
| dont aidé-e-s | 14 | 12 | 15 | 16 | 20 | 25 |

Globalement entre un tiers et la moitié des anciens khâgneux du Lycée du Parc perçoivent une aide financière ou un salaire. Entre la moitié et les trois quarts des khâgneuses présentent un profil similaire. Deux grandes catégories se distinguent[69] : les boursier-e-s d'enseignement supérieur et les élèves-professeur-e-s des IPES qui perçoivent un salaire. Des mesures particulières concernent également les victimes de la guerre qui peuvent percevoir des allocations.

### *A. Allocations*

L'ordonnance du 4 août 1945, en plus des exonérations décrites plus haut, institue également des allocations pour les étudiant-e-s victimes de guerre en vue « *de leur permettre de subvenir aux frais occasionnés par leurs études, à leur entretien personnel, ainsi qu'à l'entretien de leur famille s'ils sont mariés ou considérés comme soutien de famille* »[70]. Pour bénéficier de ces aides, les intéressé-e-s doivent justifier des titres scolaires et universitaires qu'ils ont obtenus avant le 25 juin 1940.

Ces allocations sont attribuées par les recteurs d'académie (ou, pour les autres établissements, par les directeurs des services d'enseignement des ministères intéressés) après avis d'une commission comprenant le doyen de la faculté (ou le directeur de l'École), deux

[66] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W346-2400W823 / Dossiers d'étudiant-e-s non versés, conservés à l'université Lyon 2 / Dossiers des élèves professeur-e-s de l'IPES de Lyon, non versés, conservés à l'université Lyon 2.
[67] Un élève perçoit une bourse de licence puis intègre les IPES avant de bénéficier d'une nouvelle bourse d'enseignement supérieur.
[68] *Idem.*
[69] Les étudiant-e-s peuvent également demander de bénéficier d'un prêt d'honneur. La législation décrite dans le chapitre 3 reste en vigueur au lendemain de la Seconde-guerre-mondiale.
[70] INRP, *Annuaire de la Faculté de lettres de Lyon*, 1946-1947.

professeurs et deux étudiants de la faculté (ou de l'École) dans laquelle les victimes de guerres doivent poursuivre leurs études. Ses membres sont désignés par le recteur (ou le directeur des services d'enseignement), de préférence parmi les anciens prisonniers, anciens déportés et anciens combattants. Le délégué universitaire de la Maison du prisonnier et du déporté ou son représentant est appelé à donner son avis sur toutes les demandes présentées par d'ancien-ne-s prisonnier-e-s ou déporté-e-s et peut, à ce titre, assister à la séance de la commission. Cette dernière examine les droits des intéressé-e-s et fixe le taux de l'aide apportée. Les bénéficiaires de l'ordonnance du 4 août 1945 peuvent alors percevoir des bourses et des prêts d'honneur qui sont semestriels et renouvelables.

Une allocation supplémentaire peut être attribuée à ceux et celles dont les ressources ne suffisent pas à assurer leur entretien dans la limite de 50% des sommes accordées. Par exemple, la circulaire du 1er octobre 1946[71] indique que le taux maximum des bourses attribuées aux étudiant-e-s victimes de guerre s'élève à 36 000 Frs. Conformément à la législation, une allocation supplémentaire de 1500 Frs par mois peut être accordée. Au total, en 1946-1947, un-e étudiant-e victime de guerre peut percevoir au maximum 54 000 Frs sur l'année.

À cette somme s'ajoutent, pour ceux et celles qui sont marié-e-s, les allocations familiales et de salaire unique. En contre-partie, l'ordonnance précise que les bénéficiaires de l'allocation supplémentaire peuvent être invité-e-s à prendre l'engagement de contribuer, lorsque le niveau de leurs ressources personnelles le leur permettra, aux fonds destinés aux versements de bourses et prêts d'honneur aux pupilles de la nation. Les dispositions de l'ordonnance du 4 août 1945 ont effet durant une période de cinq ans. Pour bénéficier de ces mesures, les étudiant-e-s démobilisé-e-s, rapatrié-e-s ou libéré-e-s avant le 1er mars 1945 doivent s'inscrire dans un délai de six mois à partir de la publication de l'ordonnance. Les étudiant-e-s démobilisé-e-s, rapatrié-e-s ou libéré-e-s après le 1er mars 1945 doivent, quant à eux / elles, s'inscrire dans un délai d'un an à compter de leur démobilisation, de leur rapatriement ou de leur libération. Ces durées peuvent être prolongées par des congés exceptionnels de soins accordés pour blessure de guerre, de maladie ou de travail. Ces congés ne peuvent excéder deux années.

Au-delà de ces mesures en faveur des élèves victimes de guerre, les étudiant-e-s des facultés peuvent toujours prétendre à différents types d'aides : les bourses de licence, les bourses de DES, les bourses d'agrégation et de CAPES (nouvellement créée par le décret du 15 juin 1956), les prêts d'honneur... auxquels s'ajoutent les élèves-professeur-e-s des IPES.

[71] *Bulletin Officiel* du 10 octobre 1946.

### *B. Les bourses d'enseignement supérieur*

Les bourses d'enseignement supérieur se divisent en deux groupes : les étudiant-e-s boursier-e-s de droit, suite au concours d'entrée à une ENS (boursier-e-s de licence) et ceux / celles aidé-e-s au regard de la situation sociale de la famille et des résultats scolaires.

Tout d'abord, la législation entourant les bourses du concours ne connait que peu d'évolutions entre les années 1920 et les années 1960[72]. Ces bourses restent accordées pour quatre ans sous réserve que le / la bénéficiaire soit licencié-e au bout de deux ans et diplômé-e d'études supérieures à la fin de la troisième année. La quatrième année est consacrée à la préparation de l'agrégation ou du CAPES comme l'illustre le parcours de Jacques B.[73]. Ce fils de professeur et d'institutrice fréquente la khâgne du Lycée du Parc entre 1958 et 1961, année où il se classe 88e au concours de la rue d'Ulm, ce qui lui confère une bourse de licence. Déjà titulaire du CELG depuis 1959, il poursuit des études à la Faculté de lettres de Lyon. En 1961-1962, il perçoit sa bourse de 2880 Frs puis en 1962-1963, de 2988 Frs, année où il obtient une licence de lettres classiques. En 1963-1964, il prépare un Diplôme d'Études Supérieures, aidé d'une bourse de 3144 Frs. Enfin, l'année suivante, il prépare le concours de l'agrégation avec une bourse de 4617 Frs. Admissible en 1965, il se voit attribuer une nouvelle aide de 4797 Frs pour lui permettre de se présenter une nouvelle fois. Admis au CAPES en 1966, il rejoint le Centre Pédagogique Régional de Lyon. Il devient agrégé en 1967.

Les principales modifications concernant les bourses de licences apparaissent en 1949 puis en 1957. En effet, depuis le décret du 17 mai 1949[74], les dix premiers boursiers et les cinq premières boursières de licence peuvent être nommé-e-s près de la Sorbonne, auxquels s'ajoutent les boursier-e-s dont la famille habite les départements de l'académie de Paris. Tous les autres continuent d'être nommé-e-s près des facultés des départements. Enfin, à partir de 1957, les premier-e-s recalé-e-s ont le choix entre accepter une bourse de licence ou intégrer l'IPES de Paris, nous y reviendrons.

Second cas de figure : les ancien-ne-s khâgneux-ses qui connaissent un échec total aux concours des ENS peuvent prétendre à une bourse d'enseignement supérieur définie d'une part, sur des critères familiaux et d'autre part, sur leurs résultats scolaires. Ils sont 12 anciens khâgneux et 14 anciennes khâgneuses des promotions 1948, 6 anciens élèves du Parc et

[72] INRP, *Annuaire de la Faculté de lettres de Lyon*, 1924-1967.
[73] Dossiers d'étudiant-e-s non versés, conservés à l'université Lyon 2.
[74] *Bulletin Officiel* du 26 mai 1949.

10 anciennes élèves du Lycée de jeunes filles des promotions 1956 ou 1958, 5 garçons et 6 filles des promotions 1967 à percevoir, à un moment ou à un autre de leur cursus, une bourse selon ces critères. Ces attributions de bourses s'inscrivent généralement dans la continuité des aides attribuées en khâgne. Ainsi, par exemple, 11 khâgneux de la promotion 1948 obtenant une bourse en faculté étaient déjà boursiers en classe préparatoire. Il convient de distinguer les différents types d'aides attribuées.

Tout d'abord, des bourses d'études peuvent être accordées pour un an en vue du Certificat d'Études Littéraires Générales. Elles sont renouvelables trois fois sous certaines conditions : pour une deuxième année d'études si le / la candidat-e justifie de la possession du CELG ; pour une troisième année si le / la candidat-e justifie d'au moins un Certificat d'Études Supérieures d'une licence d'enseignement (arrêté du 16 mai 1949) ou d'une licence de psychologie (arrêté du 15 mai 1952) ; pour une quatrième année, à titre exceptionnel, si le candidat-e-s justifie de la possession de trois CES d'une même licence d'enseignement. On peut citer l'exemple de Janine E.[75]. Cette fille de contrôleur de la SNCF, après une année d'hypokhâgne au Lycée de jeunes filles de Lyon en qualité de boursière, rejoint la Faculté de lettres de Lyon à la rentrée 1957, alors déjà titulaire du CELG. Elle perçoit une bourse de licence de 166 000 Frs et obtient des Certificats d'Études Supérieures de la licence lettres classiques en 1958. L'aide financière, revalorisée à 180 000 Frs, est alors renouvelée pour 1958-1959, année où elle obtient un CES supplémentaire. Dès lors, elle peut bénéficier des mesures exceptionnelles décrites plus haut et se voit attribuer une nouvelle bourse de 216 000 Frs pour finir sa licence. Reçue au concours des IPES en 1960, elle intègre par la suite l'Institut de Lyon.

Au-delà des bourses d'études dites de CELG, les étudiant-e-s peuvent également prétendre à une bourse de DES. Comme dans l'entre-deux-guerres, l'article 20 du 13 juillet 1946[76] rappelle que ces bourses « *peuvent être attribuées dans les universités des départements à des candidats qui n'ont pas bénéficié antérieurement d'une bourse de licence, titulaires de la licence d'enseignement, sur proposition de la faculté où ils ont subi les épreuves de la licence* ». La dimension scolaire reste ici importante. Réservées aux licencié-e-s aux bons résultats, ces aides ne sont pas renouvelables.

Enfin, le décret du 15 juin 1956[77] structure l'attribution des bourses d'agrégation et instaure en parallèle des bourses de CAPES. Ces deux types d'aide sont attribués pour un an aux candidat-e-s titulaires d'une licence d'enseignement et admis-es aux épreuves du DES

[75] Dossiers d'étudiant-e-s non versés, conservés à l'université Lyon 2.
[76] *Bulletin Officiel* du 29 août 1946.
[77] *Journal Officiel* du 19 juin 1956.

(agrégation) ou d'une licence d'enseignement seulement (CAPES). Elles peuvent être renouvelées deux fois[78] : pour une deuxième année, si le / la candidat-e a subi les épreuves d'un concours d'agrégation ou d'un CAPES (l'avis du président du jury est alors nécessaire) ; pour une troisième année, si le / la candidat-e a été déclaré-e admissible ou sous-admissible à l'agrégation ou admissible au CAPES. Les ancien-ne-s khâgneux-ses des lycées lyonnais bénéficient de ces bourses, à l'instar de Jean A.[79]. Ce fils de militaire, pupille de la nation, et de mère institutrice, effectue l'ensemble de sa scolarité, de la classe de 6e à celle d'hypokhâgne, au Lycée du Parc en qualité de boursier. Titulaire du CELG depuis juin 1949, il poursuit ses études d'histoire à la Faculté de lettres de Lyon. Il perçoit une bourse de licence de 50 000 Frs en 1949-1950, année où il obtient deux certificats de licence. En 1950-1951, il devient licencié, toujours aidé d'une bourse de 70 000 Frs. Il poursuit ses études en vue d'un Diplôme d'Études Supérieures, boursier de DES de 140 000 Frs. En 1952-1953, Jean A. bénéficie d'une nouvelle bourse de 220 000 Frs afin de préparer le CAPES. Admissible mais non admis en 1953, il prépare de nouveau le concours en 1953-1954 toujours aidé d'une bourse d'un montant égal. Il connait un nouvel échec et occupe un poste d'adjoint d'enseignement en 1954-1955. Il est reçu au CAPES en 1956.

Avec la réforme Fouchet, le système des bourses supérieures s'adapte à la transformation des cursus universitaires : les bourses sont attribuées au niveau du DUEL, de la licence et de la maîtrise[80].

À côté des bourses d'enseignement supérieur, de nombreux-ses khâgneux-ses deviennent ipéssien-ne-s.

### *C. Les IPES*

Depuis 1957, les élèves classé-e-s au concours d'une ENS mais non autorisé-e-s à rejoindre les Écoles peuvent choisir entre accepter la bourse de licence qui leur est attribuée ou rejoindre l'IPES de Paris. Mais ces instituts ne sont pas réservés aux seul-e-s candidat-e-s aux ENS puisque les épreuves se confondent avec celles de propédeutique, puis avec celles de la première année du premier cycle littéraire à partir de 1966, nous l'avons vu.

Les élèves-professeur-e-s perçoivent un salaire mensuel.

---

[78] Pour rappel : dans l'entre-deux-guerres, les bourses d'agrégation sont attribuées pour une année et le renouvellement est conditionné à l'admissibilité au concours dès la première année d'attribution de la bourse.
[79] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W495.
[80] INRP, *Annuaire de la Faculté de lettres de Lyon*, 1967-1968.

Salaire perçu par un-e élève-professeur-e de l'IPES de Lyon et montants des bourses des concours en 1966[81]

| IPES - 1966 | Montants |
|---|---|
| Traitement mensuel | 759,52 Frs |
| Indemnité de résidence | 145,44 Frs |
| Retenue SS 2,5% | - 20,20 Frs |
| **Reste à payer / mois** | **884,76 Frs** |

En 1966, un-e élève-professeur-e de Lyon perçoit un traitement mensuel de 759,52 Frs auquel s'ajoute une indemnité de résidence de 145,44 Frs, soit un total de 904,96 Frs. Il peut également s'ajouter un supplément familial et une allocation de salaire unique pour les personnes mariées dont le / la conjoint-e ne travaille pas. Une fois les cotisations de Sécurité Sociale retirées, un-e élève-professeur-e de Lyon touche un salaire net de base de 884,76 Frs. Ainsi, les IPES comportent des avantages financiers non négligeables. Rappelons que les candidats et les candidates doivent fournir un engagement de servir dans l'enseignement public pendant dix ans à compter de l'entrer à l'IPES et de reverser à l'État les sommes perçues dans le cas où ils / elles rompraient leur engagement (le même système s'applique aux ENS).

Les élèves professeur-e-s sont contraint-e-s à certaines obligations scolaires. Les décrets du 27 février 1957[82], du 12 septembre 1960[83] et du 8 mai 1961[84] en précisent les principes. Tout d'abord, les membres des IPES qui, à leur entrée à l'Institut, ne possèdent pas le CELG, sont tenu-e-s d'obtenir à l'issue de leur première année d'études à l'IPES, au minimum un CES de licence ; à l'issue de leur deuxième année d'études, au moins deux CES entrant dans la composition d'une licence d'enseignement. Pour les élève-professeurs titulaires du CELG et d'au moins deux CES à leur entrée à l'Institut, la durée d'études à l'IPES est réduite d'un an. Ils / elles doivent alors obtenir leur licence en fin de première année. Les élèves professeur-e-s de langues vivantes bénéficient de mesures particulières : ainsi, une année sans traitement peut leur être accordée pour accomplir un séjour d'études à l'étranger. Les élèves professeur-e-s ayant obtenu la licence dans le temps imparti accomplissent une année d'étude à l'IPES pour préparer les oraux des épreuves théoriques du CAPES ou du CAPET. Ils / elles peuvent préparer en parallèle le DES. En revanche, les élèves qui n'ont pas satisfait aux obligations d'études sont d'office mis-es en congé sans traitement pour une année. Ils sont réintégré-e-s l'année suivante à l'IPES uniquement s'ils / elles ont obtenu les diplômes demandés. Dans le cas contraire, ils / elles sont rayé-e-s du cadre des élèves-professeur-e-s[85].

[81] Dossiers des élèves professeur-e-s de l'IPES de Lyon, non versés, conservés à l'université Lyon 2.
[82] *Bulletin Officiel* du 7 mars 1957.
[83] *Bulletin Officiel* du 19 septembre 1960.
[84] *Bulletin Officiel* du 22 mai 1961.
[85] Sauf dérogation exceptionnelle accordée par le ministre sur proposition du doyen et du directeur de l'IPES.

C'est le cas de Josée C.[86]. Cette fille d'imprimeur rejoint la préparation littéraire du Lycée de jeunes filles de Lyon en 1956. Après un premier échec, elle poursuit des études à la faculté de lettres. Elle est reçue aux IPES au concours de 1959, Institut qu'elle intègre alors déjà titulaire du CELG et des CES d'études grecques et d'études latines. Suivant la législation en vigueur, elle est alors dans l'obligation de devenir licenciée à la fin de la première année d'IPES, c'est-à-dire en 1960. Or, elle échoue aux deux CES de littérature française et de grammaire et philologie. Mise en congé d'études en 1960-1961, elle n'est toujours pas licenciée à la fin de l'année, n'ayant obtenu que le premier certificat manquant. Dans un courrier, l'IPES de Lyon lui indique : « *Vous avez été nommée et installée au 1er octobre 1959 en ayant deux certificats d'études supérieures. En conséquence, vous deviez terminer votre licence au bout d'un an, soit, au cours de l'année scolaire 1959-1960. Vous avez obtenu une année supplémentaire en 1960-1961 et avez épuisé tous vos droits d'élève-professeur* »[87]. Rayée des cadres de l'IPES, elle perçoit néanmoins une bourse de licence pour 1961-1962 de 2340 Frs, année où elle obtient le dernier CES de grammaire et philologie et donc une licence de lettres classiques. Elle se présente parallèlement aux épreuves orales du CAPES, connait un premier échec, avant d'être reçue en 1963.

En 1966, la réforme Fouchet réorganise les cycles universitaires. Néanmoins, « *l'organisation générale de la scolarité dans les IPES demeure régie par le décret du 27 février 1957 modifié par le décret du 12 septembre 1960 et complété par le décret du 8 mai 1961* »[88]. Seuls sont adaptés les titres exigés. Lors de son entrée à l'IPES, si l'élève-professeur-e ne possède pas les titres nécessaires pour être admis-es en licence, il / elle est tenu-e d'accomplir pendant la première année d'IPES la deuxième année d'études du premier cycle c'est-à-dire obtenir le DUEL. En cas d'échec, l'élève-professeur-e est mis-e d'office en congé d'études.

Si l'élève-professeur-e possède le DUEL, il / elle prépare directement la licence d'enseignement. Dans ce cas, la durée d'études normale aux IPES est réduite d'une année. Au terme des deux premières années d'IPES (ou de la première année si les étudiant-e-s sont entré-e-s au niveau de la licence), deux cas sont possibles. Tout d'abord, l'élève-professeur-e est titulaire de la licence. Il / elle prépare alors l'oral du CAPES ou du CAPET et, s'il / elle le souhaite, conjointement la maîtrise. Deuxième possibilité : l'élève-professeur-e est uniquement titulaire du DUEL. Il / elle prépare alors simultanément la licence et l'oral du

[86] Dossiers d'étudiant-e-s non versés, conservés à l'université Lyon 2.
[87] Dossiers des élèves professeur-e-s de l'IPES de Lyon, non versés, conservés à l'université Lyon 2.
[88] Circulaire ministérielle du 5 octobre 1970, *Bulletin Officiel* du 8 octobre 1970.

CAPES ou du CAPET. Après trois années (ou de deux pour les étudiant-e-s entré-e-s au niveau de la licence), les élèves-professeur-e-s achèvent leur scolarité à l'IPES, sauf ceux et celles autorisé-e-s à accomplir une quatrième année préparatoire à l'agrégation. Les élèves-professeur-e-s qui, à l'issue de leur scolarité, sont titulaires d'une licence mais qui ont échoué au CAPES, peuvent bénéficier de l'article 16 bis du décret du 12 septembre 1960[89]. Ils / elles ont alors la possibilité d'être nommé-e-s à une délégation ministérielle d'adjoint-e d'enseignement stagiaire ou d'obtenir une bourse d'enseignement supérieur. C'est le cas de Pierre F.[90]. Ce fils d'employé de banque rejoint la khâgne du Lycée du Parc en 1958 en qualité de boursier. Il échoue au concours de 1960 et poursuit ses études à la Faculté de lettres de Lyon où il bénéficie d'une bourse de licence de 900 Frs par mois. En 1961, il est reçu aux IPES alors qu'il est déjà titulaire du CELG et de deux CES. Il devient licencié d'allemand en 1962 puis obtient un DES en 1963. En revanche, cette même année, alors qu'il arrive au terme de sa scolarité normale au sein de l'Institut, il connait l'échec au CAPES. Il se présente une nouvelle fois à ce concours, ainsi qu'à l'agrégation, en 1964 en bénéficiant d'une bourse d'enseignement supérieur de 4617 Frs.

Si certain-e-s khâgneux-ses des Lycées lyonnais bénéficient de bourses pour effectuer leurs études universitaires, d'autres deviennent élèves-professeur-e-s. Les étudiant-e-s non boursier-e-s, ou qui ne disposent plus de bourse, peuvent également occuper un emploi rémunéré pour financer leurs études.

### 3. Les emplois

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, plusieurs emplois permettent aux étudiant-e-s de financer leurs études : les maîtres-ses d'internat, les surveillant-e-s d'externat, les maîtres-ses auxiliaires, les adjoint-e-s d'enseignement, les assistant-e-s de français à l'étranger pour les étudiant-e-s en langue vivante... Ces différentes fonctions représentent les principaux emplois proposés aux étudiant-e-s. La revue *Avenirs* insiste sur le fait que « *les postes de maîtres-ses d'internat et de surveillant-e-s d'externat sont généralement confiés à des jeunes gens préparant une licence en vue d'une titularisation ultérieure comme professeurs. Comme ceux-ci, les maîtres auxiliaires perçoivent un traitement leur permettant de vivre et de préparer, sans soucis matériels, les épreuves des divers examens et concours de*

[89] *Bulletin Officiel* 19 septembre 1960.
[90] Dossiers d'étudiant-e-s non versés, conservés à l'université Lyon 2.

*recrutement* »[91]. Toutefois, occuper un emploi, parfois à temps plein, et préparer un concours n'est pas chose aisée. La présentation de la revue *Avenirs* semble bien plus inciter les étudiant-e-s à occuper ces postes qui connaissent une crise de recrutement au milieu des années 1950. C'est le sens donné par la circulaire ministérielle du 23 novembre 1955 adressée aux recteurs d'académie qui stipule :

> « *Des difficultés sans cesse grandissantes se manifestent dans le recrutement d'une part des maîtres d'internat et des surveillants d'externat, et d'autre part des maîtres auxiliaires […] Il semble que les causes essentielles en soient le souci qu'ont les étudiants de consacrer le maximum de temps à leurs études et le fait que les bourses d'enseignement supérieur sont de plus en plus nombreuses et importantes* »[92]

La circulaire propose alors de résoudre le problème en autorisant le cumul d'un emploi de maîtres-ses d'internat, de surveillant-e-s d'externat et de maîtres-ses auxiliaires et d'une bourse partielle d'enseignement supérieur dans la limite des taux maximums des bourses (à l'exception des bourses d'agrégation). À compter de la rentrée universitaire de 1959, le cumul est autorisé dans la limite d'une fois et demie le taux maximum de l'échelle de bourse applicable.

| | **1959** | | **1963** | |
|---|---|---|---|---|
| | Taux maximum bourse | Cumul autorisé | Taux maximum bourse | Cumul autorisé |
| Échelle 1 | **216 000 Frs** | **324 000 Frs** | 2358 Frs | 3537 Frs |
| Échelle 2 | 264 000 Frs | 396 000 Frs | 2988 Frs | 4482 Frs |
| Échelle 3 | 300 000 Frs | 450 000 Frs | 3708 Frs | 5562 Frs |

En 1959, un-e étudiant-e de propédeutique par exemple peut percevoir au maximum une bourse de 216 000 Frs. En cumulant une bourse avec un poste de maîtres-ses d'internat, de surveillant-e-s d'internat ou de maîtres-ses auxiliaires, le montant maximum que peut toucher l'étudiant-e salarié-e se monte à 324 000 Frs.

### *A. Les maîtres-ses d'internat et les surveillant-e-s d'externat*

Onze anciens khâgneux et 2 anciennes khâgneuses des promotions 1948, 1 ancien élève du Lycée du Parc de 1958 et 2 du Lycée de jeunes filles de la promotion 1956, 4 filles de la promotion 1967, occupant un poste de maîtres-ses d'internat ou de surveillant-e-s d'externat ont été repéré-e-s. L'étude de la promotion 1948 du Lycée du Parc permet de dresser plus précisément les portraits des khâgneux occupant par la suite ce type de postes.

[91] INRP, Revue *Avenirs*, 1954.
[92] ADR, Fonds du Collège de Villefranche, 3546W53.

### *a. Portraits de maîtres d'internat*

Le tableau suivant réunit plusieurs caractéristiques permettant de dresser les portraits des maîtres d'internat.

Profils d'anciens khâgneux du Lycée du Parc devenu maîtres d'internat, promotion 1948

| Profession du père | Profession de la mère | Boursier en khâgne | Date de sortie de khâgne | Date de nomination | Boursiers sup. |
|---|---|---|---|---|---|
| Employé houillerie | SP | Non | **1949** | **1951** | Non |
| Décédé | Institutrice | Oui | 1949 | 1949 | Non |
| Employé SNCF | Employée | Oui | 1950 | 1950 | Non |
| Conducteur bus | SP | Oui | 1950 | 1950 | Non |
| Gendarme retraité | SP | Oui | 1949 | 1949 | **DES + Agr.** |
| Électricien EDF | SP | Oui | 1949 | 1949 | **Licence** |
| Chef service Trésor | Décédée | Oui | 1949 | 1949 | **DES** |
| Ajusteur | SP | Oui | 1950 | 1950 | Non |
| Typographe | SP | Oui | 1950 | 1950 | **DES** |
| Employé Préfecture | SP | Oui | **1949** | **1953** | Non |
| Marchand de bois | SP | Non | 1949 | 1949 | Non |

Tout d'abord, la plupart des anciens khâgneux occupant par la suite un poste de maître d'internat ou de surveillant d'externat sont issus des petites classes moyennes. On retrouve des fils d'employé-e-s, des petits fonctionnaires… La quasi-totalité de ces élèves présente la particularité d'être d'anciens boursiers du Lycée du Parc qui, faute d'obtenir une bourse en faculté, sollicitent des postes de maître d'internat ou de surveillant d'externat - postes ouverts aux non-licenciés – afin de poursuivre et de financer leurs études. Ces nominations interviennent généralement dès la sortie de khâgne. Seuls quelques-uns sont désignés une ou plusieurs années après leurs années de khâgne. On peut citer l'exemple d'Henri A.[93]. Ce fils d'employé aux Houillères, et dont la mère ne travaille pas, seul enfant à charge de la famille, présente deux particularités : tout d'abord, il est l'un des rares maîtres d'internat à ne pas être ancien boursier du Parc et, deuxièmement, il est l'un des deux étudiants à ne pas être nommés à son poste dès la sortie de la khâgne. En effet, il effectue une année d'études à l'*Ilkeston Grammar School* en Angleterre entre 1950 et 1951. Il occupe à cette occasion un poste d'assistant de français. À son retour en France, il est nommé maître d'internat à l'École Nationale Professionnelle de Saint-Étienne. Ce décalage entre la sortie du Lycée et sa nomination à un poste de surveillant s'explique donc en partie par son année d'études à l'étranger – année où il occupe néanmoins un poste rémunéré.

Des anciens khâgneux sollicitent également un emploi de maître d'internat ou de surveillant d'externat jusqu'à l'attribution d'une bourse d'études supérieures, qu'elle soit de

[93] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2300W358.

licence, de DES ou d'agrégation comme Guy R.[94] Ce fils de retraité de la gendarmerie, et dont la mère ne travaille pas, n'effectue qu'une année d'hypokhâgne au Lycée du Parc en qualité de boursier. À la rentrée 1949, il rejoint la Faculté de lettres de Lyon où il poursuit des études d'anglais. En parallèle, il est nommé maître d'internat au Collège moderne et technique de garçons de la Roche-sur-Foron. En 1950-1951, il part en Angleterre en tant qu'assistant à la *Hutton Grammar School* de Preston. De retour en France, il occupe un emploi de maître d'internat au Collège technique de garçons d'Annecy. Il devient licencié d'anglais en juin 1952 et sollicite une bourse de DES pour l'année 1952-1953, bourse qui lui est attribuée. Il obtient le Diplôme d'Études Supérieures de littérature anglaise en juin 1953, mention *bien*. Il désire préparer l'agrégation en 1953-1954 et demande le renouvellement de sa bourse. Ses professeurs soutiennent sa démarche.

| ***Appréciations des professeurs sur M. Guy R. – Demande de bourse*** |
|---|
| Avis favorable. Je n'ai pas lu le mémoire de DES de cet étudiant, mais je sais que mes collègues en pensent beaucoup de bien. P. Legouis |
| Candidat d'agrégation en 1954 très méritant. Je le recommande chaudement. J. Ritz |
| Très bon candidat, qui vient d'obtenir la mention *bien* au DES. Doit se présenter à l'agrégation dans de bonnes conditions. Avis très favorable. C. Arnavon |

À la rentrée 1953, Guy R. bénéficie d'une bourse d'agrégation de 240 000 Frs. Il devient agrégé dès sa première tentative, au concours de 1954. Cet étudiant, après avoir occupé des postes de maître d'internat et d'assistant de français à l'étranger, cesse toute activité professionnelle grâce aux bourses qui lui sont attribuées. Alors qu'il devient licencié en 1952 après quatre ans de préparation, dès lors qu'il bénéficie d'une aide, lui permettant de se consacrer uniquement à ses études, il obtient le DES dans les temps impartis et l'agrégation dès sa première tentative.

Quand ils / elles ne bénéficient pas de bourse pour poursuivre leurs études en faculté, et quand la situation pécuniaire de la famille le nécessite, les ancien-ne-s khâgneux-ses sollicitent des postes de maîtres-ses d'internat et de surveillant-e-s d'externat – postes ouverts aux bachelier-e-s. Ils / elles remplissent alors des fonctions bien particulières au sein des établissements scolaires.

[94] ADR, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W420.

### *b. Les fonctions des maîtres-ses d'internat et des surveillant-e-s d'externat*

Nommé-e-s par le recteur de l'académie, les maîtres-ses d'internat et les surveillant-e-s d'externat sont des d'auxiliaires chargé-e-s ordinairement de fonctions de surveillance qui ont un caractère temporaire. Ces deux types d'emplois présentent des similitudes mais aussi de différences dans leur mode de recrutement et de fonctionnement.

❖ *Les maîtres-ses d'internat et la question du stage*

Les maîtres-ses d'internat sont nommé-e-s parmi les candidat-e-s au minimum bachelier-e-s et poursuivant des études supérieures. On compte généralement un-e maître-sse d'internat pour un dortoir de trente lits. Au lendemain de la guerre, la question de la formation des maîtres-ses d'internat fait débat. En 1945, trois stages sont organisés, à titre d'essai, dans les académies de Paris, Lyon et Lille, regroupant chacun cinquante stagiaires, 25 filles et 25 garçons, et ouverts aussi bien aux candidat-e-s à la fonction qu'à ceux et celles qui l'exercent déjà[95]. D'une durée de dix jours, ils se déroulent dans des Centres éducatifs de la culture populaire ou dans les établissements du second degré et sont présidés par un chef d'établissement. Une circulaire ministérielle du 5 août 1947 justifie la mise en place des stages :

> « *Le stage a pour but de transformer l'opinion traditionnelle que les maîtres et maîtresses d'internat se font de leur tâche. Ils ne sont plus de simples surveillants, ils doivent être aussi des guides, des chefs de jeunes. Ils font partie intégrante d'une équipe d'éducateurs qui comprend tout le personnel dirigeant et enseignant, chef d'établissement en tête. Dans nos lycées et collèges, on n'instruit, on ne surveille pas seulement, il faut éduquer aussi, préparer des hommes et des femmes libres pour un pays libre, faire pratiquer à nos élèves les vertus nécessaires à une véritable démocratie : le travail, le sens des responsabilités, l'autodiscipline, l'honnêteté et la loyauté* »[96]

Le programme se divise en trois parties. Premièrement, une partie théorique comporte des exposés sur la psychologie des adolescent-e-s, sur les principes de pédagogie active (confiance, autodiscipline et responsabilité, système des équipes, etc.) et sur le fonctionnement administratif d'un internat. Cette partie est réduite au minimum, avec pas plus d'un exposé par jour. Ensuite, une partie semi-théorique et semi-pratique présente les divers aspects de la vie de l'internat : premiers contacts avec les élèves, dortoirs, réfectoires, études, récréations, promenades, foyers d'internes, études des brimades et du vandalisme, de la politesse, etc. Ces thèmes sont abordés par le biais de débats. Enfin, le programme comprend

[95] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, maîtres d'internat, 3919W127.
[96] *Bulletin Officiel* du 4 septembre 1947.

une partie pratique où les stagiaires réalisent des jeux sportifs, éducatifs et récréatifs, des chants, des promenades... Dès les premières années de fonctionnement, le ministre de l'Éducation nationale tire rapidement les conclusions de ces premiers stages dont il considère les résultats comme « *très heureux* ». Il précise alors qu'« *ils ont révélé que, quand elle est éclairée et soutenue, la bonne volonté de ces jeunes maîtres-ses peut rénover le régime de l'internat et lui donner une forme plus humaine en même temps que plus éducative* »[97]. Le ministre souhaite alors élargir ces stages, d'une durée de huit jours, à l'ensemble des académies sans pour autant le rendre obligatoire. Les frais de voyage, de logement et de nourriture des stagiaires sont totalement remboursés.

À l'issue de ce stage, les maîtres-ses d'internat sont nommé-e-s maîtres-ses d'internat intérimaire (première année) puis maîtres-ses d'internat stagiaires (deuxième année) s'ils / elles donnent satisfaction. La préférence est donnée à ceux et celles se destinant à l'enseignement (50% des places doivent leur être réservées). Les postes vacants dans les villes universitaires sont en principe confiés aux titulaires d'une licence d'enseignement et se destinant au CAPES ; ceux des lycées intra-muros de Paris peuvent être confiés à des maîtres-ses d'internat des académies de province à condition de faire l'objet d'une proposition conjointe de leurs chefs hiérarchiques.

Les fonctions essentielles des maîtres-ses d'internat des années 1950-1960 ne diffèrent pas de celles définies dans l'entre-deux-guerres[98]. De même, la durée des fonctions est réglementée par la réforme de 1937 et est limitée à trois ans si l'intéressé-e n'obtient aucun nouveau grade universitaire, cinq ans s'il / elle ne devient pas licencié-e, six ans dans les autres cas[99]. Louis P.[100], par exemple, perd son poste après cinq ans d'activité faute d'être devenu licencié. En effet, ce fils de typographe, et dont la mère ne travaille pas, khâgneux entre 1948 et 1950, poursuit des études à la Faculté de lettres de Lyon. En parallèle, il occupe un poste de maître d'internat au Centre d'apprentissage d'Autun entre 1950 et 1952, années où il obtient les certificats d'études latines et d'études grecques. À la rentrée 1952, il est nommé au Centre d'apprentissage de Saint-Rambert l'île Barbe, établissement de ville universitaire. Il obtient alors en 1953 le CES de littérature française mais échoue à plusieurs reprises à celui de grammaire et philologie. En 1955, après cinq ans d'activité, il perd son poste de maître d'internat, n'étant pas licencié. Il effectue son service militaire avant de revenir à la Faculté de

[97] Circulaire ministérielle du 2 avril 1947, *Bulletin Officiel* du 17 avril 1947.
[98] Voir chapitre 3.
[99] Le décret du 18 juillet 1946 indique qu'une année supplémentaire peut-être accordée par décision rectorale aux maîtres-ses d'internat candidat-e-s au doctorat en médecine, en droit mais aussi aux étudiant-e-s candidat-e-s aux concours de recrutement de l'enseignement du second degré.
[100] Dossiers d'étudiant-e-s non versés, conservés à l'université Lyon 2.

lettres de Lyon et de devenir licencié en 1958. Il se voit alors attribuer une bourse de DES et de CAPES en 1958-1959, année où il devient professeur certifié de lettres.

Les maîtres-ses d'internat perçoivent une rémunération mensuelle, même durant les vacances, fixée sur les indices 175 s'ils / elles ne sont pas titulaires d'une licence, 185 s'ils / elles sont licencié-e-s. En 1954 par exemple, un-e maître-sse d'internat non licencié-e perçoit 280 000 Frs sur l'année ; un-e licencié-e, 299 000 Frs par an. À titre de comparaison, la circulaire du 8 février 1955[101] fixe le montant des bourses d'enseignement supérieur entre 48 000 Frs et 264 000 Frs selon le grade et selon la part attribuée, soit une somme systématiquement inférieure aux revenus d'un-e maître-sse d'internat. Les étudiant-e-s occupant ce type de poste sont en partie nourri-e-s et logé-e-s : ils / elles doivent en effet acquitter les frais de pension calculés sur la base de 22/30 du prix mensuel d'un interne de second degré, soit, en 1954, 4400 Frs à 6966 Frs suivant les établissements. Ils / elles bénéficient également de l'exonération des droits d'inscription en faculté.

Le décret du 18 juillet 1946[102] prévoit que les maîtres-ses d'internat ayant obtenu leur licence d'enseignement sont, dans la limite des postes disponibles, délégué-e-s dans les fonctions d'adjoint-e d'enseignement puis titularisé-e-s dans les délais prévus pour cette dernière catégorie. Toutefois, ils / elles peuvent, en raison de la qualité de leurs études, être autorisé-e-s par les recteurs, après avis de leurs professeurs de faculté, à demeurer maîtres-ses d'internat dans une ville de faculté pour y préparer les concours de recrutement de l'enseignement du second degré. Ils / elles continuent de percevoir le traitement des maîtres-ses d'internat mais leurs services comptent comme services d'adjoint-e-s d'enseignement, valables pour l'ancienneté, l'avancement et la retraite.

À côté des postes de maîtres-ses d'internat, des postes de surveillant-e-s d'externat sont créés par le décret du 27 octobre 1938.

❖ *Les surveillant-e-s d'externat*

D'abord nommé-e-s dans les écoles primaires supérieures puis les collèges modernes, les surveillant-e-s d'externat sont affecté-e-s par la suite à l'ensemble des établissements du second degré, notamment pour décharger les adjoint-e-s d'enseignement de certains travaux administratifs et de surveillance et ne leur laisser que les heures d'enseignement et de

[101] *Bulletin Officiel* du 17 février 1955.
[102] *Bulletin Officiel* du 25 juillet 1946.

surveillance des études. La durée de leurs fonctions est fixée de la même manière que pour les maîtres-ses d'internat.

Nommé-e-s par le recteur parmi les candidat-e-s bachelier-e-s de plus de dix-neuf ans et se destinant aux carrières de l'enseignement, le / la surveillant-e d'externat accomplit plusieurs tâches : la surveillance des études et des récréations, des permanences et retenues, la garde des élèves déjeunant à l'école, les services administratifs (écritures, comptabilité), le travail à l'école au commencement et à la fin des grandes vacances, l'enseignement, si le titre le permet, pendant l'absence d'un professeur (une heure d'enseignement équivaut à deux heures de surveillance)... Au total, le / la surveillant-e d'externat doit trente-six heures de travail par semaine. Les postes les plus proches des facultés sont réservés aux licencié-e-s préparant un concours de recrutement pour entrer dans l'enseignement. Les surveillant-e-s d'externat perçoivent les mêmes salaires que les maîtres-ses d'internat. On peut citer l'exemple de Renée D.[103] Cette fille d'un juge de paix, et dont la mère ne travaille pas, rejoint la khâgne du Lycée de jeunes filles en 1956 sans percevoir de bourse. En octobre 1957, elle poursuit des études à la Faculté de lettres de Lyon tout en occupant un poste de surveillante de demi-pension au Lycée de jeunes filles de la ville. Reçue aux IPES en 1958, elle y passe une année, le temps d'obtenir le CAPES. En 1960-1961, on lui octroie un congé sans traitement pour préparer l'agrégation, grade qu'elle obtient dès 1961.

Les postes de maîtres-ses d'internat et de surveillant-e-s d'externat ne sont pas les seuls emplois occupés par les ancien-ne-s khâgneux-ses lyonnais-es : certain-e-s deviennent maîtres-ses auxiliaires, adjoint-e-s d'enseignement ou effectuent des suppléances de professeur-e.

### *B. Les maîtres-ses auxiliaires, les adjoint-e-s d'enseignement, les assistants de français et les moniteurs de l'université*

On a repéré 8 anciens khâgneux et 6 anciennes khâgneuses des promotions 1948, 2 anciens élèves du Lycée du Parc de 1958 et 3 du Lycée de jeunes filles de la promotion 1956, 3 garçons et 6 filles de la promotion 1967, occupant un poste de maîtres-ses auxiliaires, d'adjoint-e-s d'enseignement ou effectuant des suppléances.

#### *a. Les maîtres-ses auxiliaires*

[103] Dossiers d'étudiant-e-s non versés, conservés à l'université Lyon 2.

Les maîtres-ses auxiliaires sont des délégué-e-s rectoraux, chargé-e-s d'un service d'enseignement ou d'un service mixte d'enseignement et de surveillance. Nommé-e-s par le recteur d'académie parmi les candidat-e-s titulaires au moins du baccalauréat, la grande majorité possède une licence d'enseignement ou plusieurs CES, à l'instar de Jean-Paul C.[104]. Ce fils d'inspecteur de banque[105] rejoint la Faculté de lettres de Lyon à la rentrée 1959 après avoir effectué une seule année de classe préparatoire au Lycée du Parc. Licencié d'espagnol en 1963, il sollicite un poste de maître auxiliaire pour la rentrée suivante. Nommé au Lycée mixte Jean Perrin à Lyon, il prépare un Diplôme d'Études Supérieures tout en se présentant au concours du CAPES. Entre 1965 et 1969, il occupe plusieurs postes de maîtres auxiliaires dans divers établissements : au Lycée technique de jeunes filles de la Martinière à Lyon, au Lycée Honoré d'Urfé de Saint Étienne, au Lycée de Villefranche et enfin au Lycée Ampère. Il est reçu au CAPES d'espagnol en 1969 et intègre le Centre Pédagogique Régional de Lyon.

Le décret du 3 avril 1962[106] redéfinit les disposions applicables au recrutement, à la rémunération et aux fonctions du / de la maître-sse auxiliaire. Tout d'abord, entrent dans cette catégorie tous les personnels chargé-e-s par le recteur d'assurer l'intérim d'un emploi vacant d'un-e professeur-e titulaire ; d'assurer la suppléance d'un-e professeur-e en congé de maladie ou de maternité ; de donner pendant tout ou une partie de l'année scolaire, un enseignement constituant un service incomplet ; d'assurer un service complet d'enseignement constitué par un groupement d'heures supplémentaires. Dès lors, les maîtres-ses auxiliaires sont classé-e-s en quatre catégories définies selon les disciplines enseignées et les grades obtenus. La première réunit les maîtres-ses auxiliaires chargé-e-s d'un enseignement artistique ou spécial pourvu-e-s du certificat d'aptitude (degré supérieur) et ceux / celles d'éducation physique pourvu-e-s du certificat du professorat. La seconde concerne les maîtres-ses auxiliaires d'enseignement général pourvu-e-s d'une licence d'enseignement, ceux / celles chargé-e-s d'un enseignement artistique ou spécial pourvu-e-s du certificat d'aptitude (premier degré) et ceux / celles d'éducation physique pourvu-e-s de la première partie du certificat du professorat. La troisième regroupe les maîtres-ses auxiliaires des enseignements généraux pourvu-e-s du baccalauréat, ceux / celles des enseignements artistiques ou spéciaux non certifié-e-s et ceux / celles d'éducation physique pourvu-e-s du baccalauréat ou du brevet supérieur ou de la première partie du diplôme des maîtres-ses d'éducation physique. Enfin, la quatrième catégorie concerne les maîtres-ses auxiliaires d'éducation physique pourvu-e-s du

[104] Dossiers d'étudiant-e-s non versés, conservés à l'université Lyon 2.
[105] On ignore la profession de la mère.
[106] *Bulletin Officiel* du 16 avril 1962.

brevet d'aide-moniteur. Chaque maître-sse auxiliaire doit dix-huit heures d'enseignement s'il / elle est chargé-e d'un enseignement général ; vingt heures s'il / elle sont chargé-e d'un enseignement artistique ou spécial. Les quatre catégories définies ci-dessus comprennent chacune des échelles de rémunérations exprimées en indices bruts.

Revenus des maîtres-ses auxiliaires en 1962 selon les catégories (en indices bruts)[107]

| Catégories | Indices bruts |
|---|---|
| Catégorie 1 | 300-570 |
| Catégorie 2 | 265-490 |
| Catégorie 3 | 210-405 |
| Catégorie 4 | 210-365 |

Chaque échelle comprend huit échelons. Les maîtres-ses auxiliaires peuvent bénéficier d'une promotion s'ils / elles justifient d'un service minimum de trois ans dans leur échelon pour les trois premiers et quatre ans pour les autres. Lors de leur recrutement, les intéressé-e-s sont nommé-e-s au premier échelon de leur catégorie. Lorsqu'ils / elles changent de catégories (par exemple de la catégorie trois à la catégorie deux une fois la licence obtenue), ils / elles sont classé-e-s à l'échelon comportant un traitement égal, ou à défaut immédiatement supérieur à celui dont ils / elles bénéficiaient dans leur catégorie d'origine. Aucune limite maximale à la durée des fonctions des maîtres-ses auxiliaires n'est fixée. Si une personne peut rester dix ans en fonction et plus, elle n'a cependant aucune garantie de sécurité et elle peut être licenciée sans préavis, pour de simples raisons budgétaires par exemple. Ces licenciements ne donnent droit à aucune indemnité.

Si les maîtres-ses auxiliaires sont, la plupart du temps, uniquement en charge d'heures d'enseignement, les adjoint-e-s d'enseignement peuvent-être chargé-e-s d'un service mixte d'enseignement et de surveillance.

*b. Les adjoint-e-s d'enseignement*

Avec le décret du 30 juillet 1909, la surveillance de l'externat était confiée à des répétiteurs-trices de collège, non licencié-e-s, et des répétiteurs-trices de lycée, licencié-e-s ou ancien-ne-s répétiteurs-trices de collège. Cependant, le décret du 8 avril 1938 supprime le répétitorat et le remplace par le professorat adjoint. Ouvert aux seul-e-s licencié-e-s, les professeur-e-s adjoint-e-s participent au travail des professeur-e-s (contrôle et direction des

[107] INRP, Revue *Avenirs*, 1954.

devoirs, transmission des notes, etc). Le décret du 22 décembre 1945[108] transforme une nouvelle fois la fonction de professeur-e adjoint-e : un service d'enseignement est rattaché au service de surveillance. Le / la professeur-e adjoint-e devient l'adjoint-e d'enseignement. Nommé-e-s par le ministre, sur proposition du recteur, ils / elles sont choisi-e-s parmi les candidat-e-s d'ancienneté de service de trois à cinq ans. Ainsi, les maîtres-ses d'internat et les surveillant-e-s d'externat, titulaires d'une licence, sont prioritaires pour un emploi d'adjoint-e d'enseignement. Certains parcours sont marqués par des originalités comme celui d'Andrée J.[109], sévrienne, mais qui doit occuper plusieurs postes avant de devenir agrégée. Cette fille d'instituteur et d'institutrice rejoint la préparation du Lycée de jeunes filles de Lyon en 1948. Reçue à Sèvres au concours de 1951, elle devient licenciée en 1952 puis diplômée d'études supérieures en 1953. Cependant, elle connait à plusieurs reprises des échecs au CAPES et à l'agrégation de lettres classiques. Elle revient sur Lyon suivre la préparation aux concours de la Faculté à la rentrée 1956. En parallèle, Andrée J. occupe en 1957-1958 un poste de maîtresse auxiliaire au Collège moderne de Saint-Étienne avant d'être nommée en 1959-1960 au Lycée de jeunes filles de Mâcon. Enfin, en 1960-1961, elle devient adjointe d'enseignement au Collège Marie Vidalenc de Lyon. Elle est reçue au CAPES et à l'agrégation à la fin de cette année. Elle mène une carrière de professeure agrégée dans divers établissements et notamment, à partir de 1966, au Lycée de jeunes filles de Lyon.

Les adjoint-e-s d'enseignement sont des fonctionnaires qui disposent de leur cadre propre. Si la majorité des ancien-ne-s khâgneux-ses occupant ce type d'emploi exerce que quelques années, certain-e-s, après plusieurs échecs aux divers concours de l'enseignement, demandent à être titularisé-e-s dans leurs fonctions comme c'est le cas pour Françoise A.[110]. Fille d'un garagiste, décédé en 1953, et dont la mère ne déclare pas de profession, elle rejoint la Faculté de lettres de Lyon en 1962, après avoir suivi pendant une année les cours d'hypokhâgne du Lycée de jeunes filles de Lyon. Licenciée d'allemand en 1967, elle occupe, à partir de 1965, un poste de maîtresse auxiliaire avant d'être nommée en 1970, adjointe d'enseignement au Collège de Villeurbanne. Elle est y titularisée et exerce dans l'établissement jusqu'en 1986, année où elle demande un congé pour suivre son mari en Allemagne. Elle y occupe des postes de vacataire dans différentes institutions allemandes avant de revenir en France et d'être rangée dans l'ordre des professeur-e-s certifié-e-s.

[108] *Bulletin Officiel* du 3 janvier 1946.
[109] Dossiers d'étudiant-e-s non versés, conservés à l'université Lyon 2 / AD du Rhône, Fonds du Lycée Édouard Herriot, Dossiers du personnel, fonds non classé.
[110] Questionnaire Françoise A.

La revue *Avenirs* présente la nature du service de ces fonctionnaires en ces termes :

> « *De simples surveillants d'externat, les adjoints d'enseignement sont devenus des auxiliaires des professeurs, surveillent les élèves, contrôlent et dirigent leur travail, et sont souvent chargés d'un service administratif (courrier et remplacement des censeurs et des surveillants généraux)* »[111]

Chaque adjoint-e d'enseignement doit trente-six heures de surveillance ou dix-huit heures d'enseignement. Le calcul du maxima d'un service mixte se base sur le maxima des heures de surveillance, étant entendu qu'une heure d'enseignement équivaut à deux heures de surveillance. Par exemple, un-e adjoint-e se voyant confier six heures d'enseignement doit vingt-quatre heures de surveillance ; celui / celle avec douze heures d'enseignement doit douze heures de surveillance. Cependant, nous l'avons vu, avec la création des postes des surveillant-e-s d'externat en 1938 et leur intégration dans les établissements du second degré, les adjoint-e-s d'enseignement se voient surtout confier un service d'enseignement. Leur traitement est alors identique à celui des maîtres-ses auxiliaires. Jean I.[112], khâgneux de 1948, occupe un poste d'adjoint d'enseignement après l'obtention d'une licence de lettres classiques. Il est nommé au Lycée de Saint-Rambert, en charge des études, de la surveillance des récréations, des permanences mais également de l'enseignement du français en classe de 4e.

Au-delà des quatre principaux emplois décrits jusqu'ici (maître-sse d'internat, surveillant-e d'externat, maître-sse auxiliaire, adjoint-e d'enseignement), certain-e-s élèves, dans les filières des langues vivantes, occupent des postes d'assistant de français leur permettant d'effectuer un séjour, généralement d'une année, à l'étranger. D'autres encore occupent des postes plus marginaux comme les instituteurs-trices et les moniteurs de faculté ou ceux / celles effectuant des missions temporaires dans divers secteurs.

### *c. Les assistant-e-s de français à l'étranger et les moniteurs à l'université*

Les lacunes des archives ne permettent qu'une approche qualitative de la question. Néanmoins, on constate que de nombreux-ses ancien-ne-s khâgneux-ses des Lycées lyonnais, étudiant-e-s en langue vivante, effectuent un séjour à l'étranger. Par exemple, la totalité des 6 anciens élèves du Lycée du Parc de la promotion 1948, non reçus au ENS et poursuivant des études d'anglais ou d'allemand, part au minimum un an en Angleterre ou en Allemagne.

[111] INRP, Revue *Avenirs*, 1954.
[112] AD du Rhône, Fonds du Lycée du Parc, Dossiers de personnel, 3919W68.

Michel B.[113] est l'un d'eux. Ce fils d'employé-e-s effectue des études secondaires au Lycée de Chambéry jusqu'en 1948. L'été suivant, il entreprend un premier séjour en Écosse dans un camp d'étudiants chargés des travaux agricoles. En septembre, il intègre l'hypokhâgne du Lycée du Parc, aidé d'une bourse. Après un échec au concours de 1950, il poursuit des études d'anglais à la Faculté de lettres de Lyon, en occupant tout d'abord en 1950-1951 un poste de maître d'internat au Lycée Émile Loubet de Valence. Il obtient cette année-là les CES d'Études pratiques et de Philologie. En 1951-1952, il est nommé assistant de français à la *Drayton Manor Grammar School* en Angleterre, sans obtenir de nouveaux certificats. En 1952-1953, de retour en France, il est maître d'internat au collège moderne d'Annonay. Il obtient en juin les CES de littérature anglaise et de littérature française. Inscrit en DES, il effectue alors une nouvelle année en Angleterre en qualité d'assistant à la *New Beacon School* dans le Kent[114].

Plus de vingt ans plus tard, les ancien-ne-s khâgneux-ses des promotions 1967 effectuent encore des années d'études à l'étranger. Elles sont 6 anciennes élèves du Lycée de jeunes filles et 3 anciens élèves du Lycée du Parc : 5 filles et 1 garçon sont nommé-e-s assistant-e-s alors qu'ils / elles sont en congés d'IPES.

Trois anciens élèves du Parc de la promotion 1967 sont également nommés moniteurs à la Faculté de lettres de Lyon au terme de leur Diplôme d'Études Supérieures comme Michel O.[115]. Fils d'employé de banque, il fréquente la préparation littéraire lyonnaise entre 1967 et 1969 avant de poursuivre des études à la Faculté de lettres de Lyon. Il devient licencié de lettres classiques en 1971 puis diplômé d'études supérieures en 1972. En 1972-1973, il occupe un poste de moniteur de littérature française à la Faculté de lettres de Lyon, tout en préparant les concours de recrutement de l'enseignement secondaire. En 1972, Michel O. rejoint Paris pour préparer de nouveau les concours tout en occupant un emploi au cabinet Simonnot. Reçu aux épreuves théoriques du CAPES en 1973, il est affecté au CPR de Lyon jusqu'en 1974.

Ainsi, les khâgneux et les khâgneuses, quand ils / elles ne sont pas reçu-e-s aux différentes Écoles Normales Supérieures, poursuivent des études en faculté ce qui entraine des nouveaux frais pour les familles (logement, frais d'inscription universitaires…). Étudiant-e-s, ils / elles peuvent toujours bénéficier d'aides financières que ce soit sous forme

[113] AD du Rhône, Fonds de la Faculté de lettres de Lyon, Dossiers des étudiant-e-s, 2400W394.
[114] On ne peut suivre plus précisément le parcours de cet élève.
[115] Dossiers d'étudiant-e-s non versés, conservés à l'université Lyon 2.

d'exonérations de frais d'inscription, de bourses d'études, d'allocations pour les victimes de guerre. À partir de 1957, les étudiant-e-s peuvent également se présenter aux concours des IPES, leur permettant de percevoir un salaire pendant trois années en qualité d'élèves-professeur-e-s.

Les étudiant-e-s ne bénéficiant pas d'aides, ou n'intégrant pas un IPES, peuvent solliciter un poste de maître-sse d'internat, de surveillant-e d'externat, de maître-sse auxiliaire, d'adjoint-e d'enseignement pour poursuivre et financer leurs études. De même, sans avoir de poste régulier et nominatif, certain-e-s étudiant-e-s mènent à bien de petits travaux, donnent des cours particuliers, voire effectuent des missions de travail temporaire.

* *
*

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le recrutement des khâgnes lyonnaises se caractérise encore par une forte présence d'enfants d'enseignant-e-s. Ils / elles ont pour camarades des élèves issu-e-s des catégories socioprofessionnelles supérieures mais aussi des garçons et des filles de milieux plus modestes, encouragé-e-s par l'École Républicaine. Le mouvement de démocratisation de l'enseignement secondaire et les réformes de structure qui l'accompagnent n'ont pas bouleversé le recrutement des khâgnes lyonnaises. Au contraire. Alors que les taux de scolarisation augmentent régulièrement entre 1945 et 1967, les enfants des petites classes moyennes ou populaires sont « éliminé-e-s » des parcours menant en khâgne au fil de leur scolarité, à commencer par l'entrée en classe de 6e. Non seulement ils / elles intègrent bien moins le premier cycle que les enfants des catégories supérieures mais, quand ils / elles entrent en 6e, c'est au sein de l'enseignement général court du collège d'enseignement général. De même, quand ils / elles rejoignent l'enseignement général long des collèges ou lycées, ils / elles optent pour la filière moderne alors que la filière classique, nécessaire à l'entrée en classe préparatoire littéraire, reste l'apanage des CSP supérieures.

Les parcours empruntés par chaque membre des fratries montrent sans surprise que les milieux au fort capital économique d'une part, au fort capital culturel d'autre part, sont plus enclins à orienter leurs enfants vers des études supérieures. Cependant, ces orientations restent la plupart du temps dominées par le genre, notamment dans le choix disciplinaire des études de chacun-e. Ainsi, les lettres seraient davantage l'apanage des filles où elles seraient « naturellement » plus douées, alors que les sciences seraient davantage ouvertes aux garçons, aussi parce que menant aux carrières les plus prestigieuses comme celles de l'ingénierie. Toutefois, plusieurs bémols doivent être avancés. Tout d'abord, des garçons intègrent des

khâgnes comme celle du Lycée du Parc. Ils bénéficient alors par la suite d'un panel de professions bien plus étoffé que celui proposé aux filles : le professorat secondaire, le professorat supérieur, le journalisme, les carrières politiques… alors que les femmes restent bien plus ancrées dans le professorat secondaire, au mieux au sein des CPGE. Évidemment, certaines intègrent l'enseignement supérieur ou la haute fonction publique mais leur nombre reste restreint au regard du nombre de khâgneux occupant ce type de postes. Deuxième bémol : l'étude a montré que l'orientation des filles et des garçons de certaines fratries est à l'opposé des représentations de genre. La famille de Jean-François A. n'envoie-t-elle pas le fils aîné en khâgne – sur le modèle du père – alors que ses sœurs choisissent des études de médecine ou de dentaire, « *plus larges économiquement* » ?

Entre 1945 et 1967, les élèves des classes préparatoires littéraires de Lyon se caractérisent également par des origines géographiques diverses, situées dans un grand quart sud-est de la France, ce qui entraîne des frais importants de logement (internat, pension…). Dès lors, ils / elles peuvent toujours bénéficier d'aides financières : bourses nationales, départementales, municipales, remises de principe d'internat… Cependant, suivant l'évolution du recrutement social des khâgnes lyonnaises, conjuguée à la mise en place de la gratuité de l'externat simple, les taux d'élèves aidé-e-s diminuent fortement par rapport à ceux constatés dans l'entre-deux-guerres.

Enfin, si une minorité d'« élu-e-s » intègre par la suite une ENS à la sortie des classes préparatoires, la grande majorité rejoint une faculté. La législation des aides financières leur permet de solliciter des exonérations de frais universitaires et des bourses d'études. La majorité de ceux / celles en bénéficiant est issu-e- de milieux populaires ou des petites classes moyennes, ancien-ne-s boursier-e-s de khâgne, voire de l'enseignement secondaire. Certain-e-s ancien-ne-s khâgneux-ses deviennent élèves professeur-e-s des IPES quand d'autres occupent des postes de maître-sse d'internat, de surveillant-e d'externat, de maître-sse auxiliaire, d'adjoint-e d'enseignement pour poursuivre et financer leurs études.

# CONCLUSION

L'étude sur les khâgneux-ses du Lycée du Parc et les khâgneuses du Lycée de jeunes filles des promotions 1924-1967 a permis de dresser leurs portraits scolaires, professionnels et sociaux : ils / elles représentent ainsi les meilleur-e-s élèves de l'enseignement secondaire mais aussi les plus brillant-e-s étudiant-e-s des facultés. Ils / elles affrontent la plupart du temps les concours de l'enseignement où ils / elles connaissent régulièrement le succès. La plupart de ces ancien-ne-s élèves de khâgne mènent alors par la suite des carrières d'enseignant-e en collège, en lycée mais aussi en faculté. Et occuper ce type de poste s'apparente pour certain-e-s à des promotions sociales au regard de leur milieu social d'origine. Cependant, la ligne de genre apparaît ici très marquée dans l'accomplissement professionnel des hommes et des femmes et dans le panel des professions proposé aux unes et aux autres.

## Les meilleur-e-s élèves de l'enseignement secondaire

Quelles que soient les années considérées, les khâgnes de Lyon accueillent toujours des élèves d'excellent niveau scolaire. Sélectionné-e-s sur dossier – sauf les quelques années d'après-guerre où un concours est instauré au Lycée du Parc – la grande majorité a obtenu des prix et des accessits pendant leurs études secondaires. Certain-e-s se sont classé-e-s au Concours Général et la plupart ont obtenu des mentions au baccalauréat. De même, le profil scolaire des élèves se caractérise essentiellement par une formation classique où les Humanités occupent une place importante, notamment le grec et le latin. Cela concerne aussi bien les khâgneux des années 1920 que ceux des années 1960, aussi bien les filles que les garçons, bien qu'un léger décalage dans l'apprentissage du grec s'observe chez les filles en raison d'un alignement tardif des enseignements féminin et masculin. Mais les profils scolaires des filles tendent rapidement à se confondre avec ceux des garçons.

Les élèves des khâgnes effectuent en majorité une à deux années de classe préparatoire. Alors que chaque candidat-e est autorisé-e à se présenter trois fois au concours, certain-e-s quittent la khâgne après une seule tentative quand d'autres ne concourent même pas. Ces départs anticipés s'expliquent par trois causes majeures. Les premières sont d'ordre conjoncturel – par exemple la possibilité pour les filles de se présenter dès la première année à Sèvres au moment où les classes d'hypokhâgne se multiplient dans les lycées de garçons ou encore le déclenchement de la guerre en 1939 (les garçons à Clermont-Ferrand et les filles à Tournon). Les deuxièmes relèvent de choix stratégiques mis en place par les khâgneux et les

khâgneuses eux-mêmes à l'image de ces élèves qui rejoignent une préparation parisienne après un ou plusieurs échecs au concours ou encore qui choisissent d'intégrer un Institut de Préparation à l'Enseignement Secondaire à partir de 1957. Certain-e-s choisissent aussi d'effectuer une année de khâgne afin d'acquérir la culture générale et la méthodologie nécessaires à la réussite d'études universitaires effectuées par la suite. Enfin, les troisièmes sont dictées par les professeur-e-s et l'administration qui refusent le passage en classe supérieure et le redoublement de certain-e-s élèves, tout en conseillant une réorientation en faculté ou vers une classe préparatoire aux ENS de Fontenay (pour les filles) ou de Saint-Cloud (pour les garçons) ; Écoles jugées d'un niveau inférieur par les enseignant-e-s de khâgne, tout particulièrement ceux du Lycée du Parc.

Cette sélection à l'entrée en khâgne est justifiée par l'exigence des concours d'entrée aux Écoles Normales Supérieures d'Ulm et de Sèvres. Les épreuves de ces deux concours, différentes dans les années 1920, s'identifient par étapes dans l'entre-deux-guerres. Tout d'abord, le concours de la rue d'Ulm est défini par le décret du 10 novembre 1903 qui l'organise en trois sections — « latin-grec », « latin-langues » et « latin-sciences » —, et ce, jusqu'au décret du 12 octobre 1930 qui supprime la dernière option. Quant au concours de Sèvres, il se confond avec la première partie du certificat d'aptitude à l'enseignement des jeunes filles. Si sa structure se rapproche de celle du concours d'Ulm – des épreuves écrites pour l'admissibilité ; des épreuves orales pour l'admission – les épreuves sont bien différentes, tournées autour de « la nature » féminine des candidates : les Humanités sont absentes, pas de grec, de latin ou de philosophie mais du français, de la morale et de la psychologie. Ce n'est qu'avec le rapprochement des enseignements masculins et féminins au milieu des années 1920 qu'un rapprochement des concours s'opère. L'identification est réalisée en 1937 après que l'École de Sèvres ait été rattachée à l'enseignement supérieur en 1936. La structure et la nature des épreuves demeurent inchangées jusqu'à la réforme de 1967 – appliquée à partir de 1969 — qui fait suite à la nouvelle organisation des études universitaires issue de la réforme Fouchet de 1966. Dès lors, les concours d'entrée à Ulm et Sèvres s'organisent en six options, se rapprochant alors de ceux des Écoles de Fontenay et de Saint-Cloud.

Chaque année, seule une trentaine d'élèves en moyenne est reçue dans les différentes ENS. Les premier-e-s recalé-e-s peuvent bénéficier d'une bourse de licence pour financer leurs études au sein d'une faculté de province. Ce régime s'applique au concours d'Ulm

dès 1904 ; à l'École Sèvres à partir de 1936 après son rattachement à l'enseignement supérieur. Le décret du 17 mai 1949 autorise les dix premiers recalés à Ulm et les cinq premières recalées à Sèvres à rejoindre la Sorbonne. Enfin, avec la création des IPES en 1957, les candidats et les candidates recalé-e-s peuvent choisir entre obtenir une bourse de licence ou intégrer l'IPES de Paris.

Alors que les khâgnes parisiennes fournissent la majorité des normaliens, des normaliennes et des sévriennes, les préparations lyonnaises représentent les principales khâgnes de province. Ainsi, entre 1924 et 1967, si 7 normaliens sur 10 proviennent des lycées Louis le Grand et Henri IV, le Lycée du Parc en fournit, lui, en moyenne 12%. La même répartition concerne les établissements d'origine des normaliennes de la rue d'Ulm dont 16 sur 25 proviennent de Louis le Grand et Henri IV et 3 de Lyon. Certaines années, les résultats des Lyonnais et des Lyonnaises au concours d'Ulm sont particulièrement brillants comme en 1930 où un quart des normaliens provient du Lycée du Parc.

Le Lycée de jeunes filles de Lyon, quant à lui, connaît des résultats irréguliers selon les années. Dans l'entre-deux-guerres, les khâgnes du Lycée Fénelon et du Lycée de jeunes filles de Versailles fournissent la majorité des sévriennes juste devant les établissements de Bordeaux et de Lyon. En revanche, après la Seconde Guerre mondiale, la khâgne du Lycée de jeunes filles de Lyon fournit plus de 10% des reçues et représente la principale préparation de province.

L'hégémonie parisienne aux concours d'Ulm et de Sèvres se retrouve également aux différents concours d'entrée à Fontenay et à Saint-Cloud. À la fin des années 1960, les préparations de Paris fournissent la moitié des « cloutiers » — dont un tiers pour le Lycée Henri IV – et 6 reçues à Fontenay sur 10 – dont un tiers pour Fénelon. En province, le Lycée de jeunes filles de Lyon — qui possède une classe préparatoire mixte à partir de 1960, notamment en raison de la baisse des effectifs féminins à la fin des années 1950 – fournit, 7,7% des reçus à Saint-Cloud entre 1965 et 1969 et 10,4% des reçues à Fontenay entre 1966 et 1967. Chaque année, des khâgneux et des khâgneuses se présentent simultanément à plusieurs concours. Certain-e-s sont alors classé-e-s aux deux Écoles — Ulm et Saint-Cloud pour les garçons ; Sèvres et Fontenay pour les filles – et doivent choisir un de ces établissements, généralement les premiers cités.

Après une ou plusieurs années de classe préparatoire, les élèves du Lycée du Parc et du Lycée de jeunes filles de Lyon, qu'ils / elles soient reçu-e-s ou non aux ENS, suivent la formation des cursus universitaires.

## Les meilleur-e-s étudiant-e-s des facultés face aux concours de l'enseignement

Dès les années 1920, les khâgneux et les khâgneuses du Lycée du Parc mais aussi les khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon, bachelières, préparent des Certificats d'Études Supérieures – en vue d'une licence — à la Faculté de lettres de Lyon en parallèle de leur formation en classe préparatoire. Avec l'instauration d'une année de propédeutique en 1948, ces élèves préparent en hypokhâgne le Certificat d'Études Littéraires Générales (CELG). L'arrêté du 22 juin 1949 accorde des équivalences aux candidats et aux candidates admissibles aux concours des ENS (Ulm, Sèvres, Saint-Cloud et Fontenay) mais aussi aux élèves ayant effectué deux années de khâgne au regard de leurs notes, sur proposition de la faculté et après avis du conseil supérieur. Dans les faits, ces dispenses ne sont que peu attribuées dans la mesure où les élèves se présentent dès la fin de la première année au CELG et qu'ils / elles obtiennent de brillants résultats. En khâgne, ils / elles continuent de préparer les certificats de licence dont le régime persiste jusqu'à la réforme Fouchet de 1966 qui modifie l'organisation des cycles universitaires et instaure notamment le DUEL, diplôme du premier cycle préparé en deux ans. Un système d'équivalence est de nouveau mis en place au profit des khâgneux et des khâgneuses. Tout d'abord, les admissibles aux ENS de la rue d'Ulm, de Sèvres, de Fontenay ou de Saint-Cloud bénéficient automatiquement de l'équivalence du DUEL. Ensuite, par décision ministérielle, sur proposition de l'assemblée d'une faculté de lettres et sciences humaines, et après avis du conseil de l'enseignement supérieur ou de sa section permanente, l'équivalence de l'examen de première année en vue du DUEL peut être accordée aux candidat-e-s ayant accompli au moins deux années complètes dans une classe préparatoire au concours d'entrée aux ENS. Ce système d'équivalences est rendu possible par la similitude des disciplines enseignées aussi bien dans les khâgnes que dans les facultés de lettres. En effet, quelles que soient les promotions considérées entre 1920 et 1970, les orientations choisies par les khâgneux et les khâgneuses sont le reflet des filières suivies en classe préparatoire. Ainsi, la licence de lettres classiques (ou le DUEL à partir de 1966), dont les épreuves des différents CES se rapprochent de celles des concours aux ENS, est le principal grade préparé.

Si les normaliens, les normaliennes et les sévriennes rejoignent Paris, la majorité des non reçu-e-s poursuit des études au sein d'une faculté de province et notamment à Lyon. Ils / elles obtiennent une licence, la plupart du temps d'enseignement, certain-e-s avec de

brillants résultats : ils / elles se voient régulièrement attribuer des mentions et occupent bien souvent les premières places aux sessions auxquelles ils / elles se présentent.

Le Diplôme d'Études Supérieures représente le deuxième grade universitaire. Si à partir de 1903, l'ensemble des agrégations masculines et mixtes (langues vivantes) nécessite l'obtention préalable du DES, il n'en est rien concernant les agrégations féminines, concours polyvalents et ancrés dans l'enseignement secondaire des jeunes filles, qui restent ouvertes aux licenciées. Il faut attendre 1946, et l'identification des concours, pour que le Diplôme d'Études Supérieures soit exigé de tous et de toutes.

De nombreux khâgneux et de nombreuses khâgneuses, désirant se présenter à des agrégations masculines et mixtes, ou féminines après 1946, préparent un DES alors que les étudiant-e-s inscrit-e-s pour l'obtention de ce grade représentent moins de 5% des effectifs de la Faculté de lettres de Lyon dans l'entre-deux-guerres – autour de 10% à la fin des années 1950. La quasi-totalité des étudiant-e-s engagé-e-s dans cette préparation obtient le diplôme par la suite, le plus souvent avec une mention. Ces constats s'appliquent aussi bien aux ancien-ne-s élèves des khâgnes lyonnaises qu'aux étudiant-e-s au cursus uniquement universitaire. Ainsi, les ancien-ne-s khâgneux-ses se distinguent bien plus par le simple fait de s'inscrire au DES, regroupant des étudiant-e-s brillant-e-s, que par leurs résultats, alors, relativement communs. La réforme Fouchet de 1966 supprime le DES et le remplace par le second cycle universitaire regroupant les licences et les maîtrises.

Les anciens élèves des Lycées lyonnais qui obtiennent un Diplôme d'Études Supérieures ou une maîtrise se présentent aux différents concours d'agrégation dont l'organisation évolue sur l'ensemble de la période. En 1883, alors que les garçons peuvent se présenter à six agrégations littéraires, les agrégations féminines ne comptent que deux options : lettres et sciences. Elles sont subdivisées en 1894, notamment en lettres, en une section littéraire et une section histoire mais elles restent des concours polyvalents, non spécialisés contrairement à ceux des hommes. Quant aux agrégations de langues vivantes, elles sont mixtes. Cependant, l'évolution du secondaire féminin vers l'identification à l'enseignement masculin rend de plus en plus nécessaire la formation de professeures spécifiques. En 1919, des mesures provisoires autorisent les jeunes filles à se présenter aux agrégations masculines de grammaire, de philosophie et de mathématiques pour lesquelles aucune équivalence féminine n'existe, et uniquement ces agrégations. L'arrêté du 17 mars 1924 autorise les femmes à se présenter à toutes les agrégations et à tous les certificats masculins, instaure un classement unique, et ce, jusqu'à l'identification totale des

concours prévue pour 1938. Dès lors, peu à peu la nature des épreuves tend à se confondre et il en résulte qu'en 1946 trois types d'agrégation sont proposés : les concours réservés aux garçons (lettres, grammaire, histoire), les concours réservés aux filles (lettres, grammaire, histoire et géographie) et des concours mixtes avec classements séparés (langues vivantes, philosophie et géographie). De même, l'agrégation de lettres modernes créée en 1960 n'est pas mixte. En 1969 se déroule le dernier concours d'histoire et géographie réservé aux femmes, remplacé par un concours d'agrégation d'histoire pour jeunes filles. Cette organisation ne connait que peu d'évolutions jusque dans les années 1970. L'unification des concours se déroule en deux étapes : entre 1967 et 1969, les jurys des concours masculins et féminins s'entendent pour donner aux candidat-e-s les mêmes sujets d'épreuves. Puis entre 1974 et 1976, les reçu-e-s sont classé-e-s sur des listes communes : en 1974 pour la philosophie et la grammaire, en 1975 pour les langues vivantes, excepté l'anglais, et 1976 pour les autres disciplines.

Toutes agrégations confondues, le nombre de candidats est supérieur au nombre de candidates, notamment dans les années 1950 et après la création du CAPES. Toutefois, des différences apparaissent selon les disciplines. Par exemple, les femmes sont plus nombreuses que les hommes à se présenter aux agrégations de lettres classiques et de lettres modernes, alors que l'inverse s'observe en philosophie, discipline uniquement enseignée en lycée.

Plusieurs catégories de candidats et de candidates se présentent aux concours : la rue d'Ulm et Sèvres ont chaque année les meilleurs taux de réussite aux agrégations bien que la dernière subisse la concurrence accrue des autres agrégatives au milieu des années 1930 et avant la nouvelle organisation de l'École. Ces catégories de candidat-e-s obtiennent le concours plus rapidement que les autres et occupent régulièrement les premières places aux différentes sessions auxquelles ils / elles se présentent. Les anciens élèves des classes préparatoires, non reçu-e-s aux ENS, deviennent aussi régulièrement agrégé-e-s : cela concerne entre un quart et un tiers des élèves du Lycée du Parc, selon les promotions étudiées, et 1 ancienne khâgneuse du Lycée de jeunes filles sur 6.

Enfin, dans l'entre-deux-guerres, la khâgne du Lycée du Parc accueille 45 filles. Un tiers d'entre elles connait le succès à l'agrégation dont 5 à un concours masculin, 4 à un concours mixte d'anglais ou d'allemand et 6 à un concours féminin alors que le corps des agrégées est formé, en 1937, de 8% d'agrégées masculines, 23,3% d'agrégées de langues vivantes et 68,7% d'agrégées féminines. Les normaliennes de la rue d'Ulm obtiennent majoritairement des agrégations de lettres et de philosophie initialement réservées aux garçons. Sur les 9 anciennes khâgneuses du Lycée du Parc, non reçues aux ENS, devenues

agrégées, 4 sont reçues à un concours masculin, 4 à un concours féminin et 1 à un concours mixte. Le passage par une khâgne de garçons favorise ainsi la préparation des agrégations masculines même par les filles non reçues rue d'Ulm.

Le certificat d'aptitude représente le second concours de l'enseignement. Jusqu'en 1941, les garçons ne peuvent se présenter qu'à des certificats de langues vivantes alors que les filles peuvent également concourir aux certificats d'aptitude à l'enseignement des jeunes filles créés en 1882. Ces derniers comportent deux parties dont la première correspond au concours d'entrée à l'École de Sèvres qui s'en réserve ainsi la préparation. Dans les faits, ce certificat disparaît en 1939 après l'alignement des études féminines et masculines.

En 1941, Jérôme Carcopino remplace les Écoles Primaires Supérieures par les collèges modernes et instaure, à cette occasion, le Certificat d'Aptitude à l'Enseignement des Collèges (CAEC) qui s'organise autour de quatre disciplines : lettres-philosophie, lettres classiques, histoire et géographie et les langues vivantes. Concours communs aux filles et aux garçons, les reçu-e-s sont cependant classé-e-s sur des listes distinctes. Ce régime perdure jusqu'en 1950 et la création du CAPES, institué pour combler le manque de personnel (dans ce sens, chaque candidat-e-s doit fournir un engagement quinquennal). Ce nouveau concours comporte des épreuves théoriques, sélectionnant les candidat-e-s autorisé-e-s à intégrer un Centre Pédagogique Régional pour suivre la formation au métier d'enseignant-e (CPR), et des épreuves pratiques, accordant le statut de professeur-e certifié-e.

Comme les agrégations, chaque discipline est concernée par un CAPES : en philosophie, lettres classiques, lettres modernes, histoire et géographie et langues vivantes. À l'opposé des concours de l'agrégation, les CAPES sont davantage présentés par les femmes (le rapport est de deux tiers de candidates pour un tiers de candidats). Toutefois, les hommes sont majoritaires en philosophie et en histoire et géographie.

Les anciens khâgneux et les anciennes khâgneuses lyonnais-es sont nombreux-ses à se présenter aux certificats d'aptitude. On observe plusieurs profils : ceux et celles reçu-e-s par équivalence à l'admissibilité à un concours d'agrégation, ceux et celles qui deviennent certifié-e-s, occupent ou non un poste de professeur-e, avant de devenir agrégé-e-s ou encore les recalé-e-s à l'agrégation qui se « replient » sur les certificats. À partir de 1957, les IPES fournissent une nouvelle catégorie de candidat-e-s. Recruté-e-s parmi les meilleur-e-s étudiant-e-s de propédeutique, les ipésien-ne-s doivent se présenter au CAPES, quitte à bénéficier par la suite d'une quatrième année d'études pour préparer l'agrégation. Comme les

normalien-ne-s, les élèves-professeur-e-s sont dispensé-e-s des épreuves écrites de la partie théorique et doivent uniquement satisfaire aux épreuves orales.

La séparation des concours de l'enseignement selon les sexes est le reflet des différentes carrières professionnelles proposées aux hommes et aux femmes. À côté de la question des origines sociales et de la méritocratie, l'étude des carrières menées par les anciens khâgneux et les anciennes khâgneuses du Lycée du Parc et les anciennes élèves du Lycée de jeunes filles a permis d'aborder les déterminismes et les représentations des études en khâgne, notamment d'un point de vue du genre.

## Origines sociales, méritocratie et carrières

Dans l'entre-deux-guerres, les khâgnes lyonnaises, à l'instar des préparations parisiennes, accueillent des enfants de fonctionnaires, particulièrement d'enseignants, et plus généralement issu-e-s des classes moyennes. Néanmoins, quelques différences apparaissent entre les deux établissements notamment à partir du milieu des années 1930 qui voient le recrutement du Lycée du Parc s'élever légèrement. De même, les khâgneuses de cet établissement ont statistiquement une origine sociale plus élevée que celle de leurs camarades de classe masculins : elles sont davantage filles de professeurs, d'ingénieurs ou de membres des hauts postes de la fonction publique.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le recrutement des khâgnes lyonnaises se caractérise encore par une forte présence des enfants d'enseignant-e-s, par des élèves issu-e-s des catégories socioprofessionnelles supérieures mais aussi par une minorité de garçons et de filles de milieux plus modestes, encouragé-e-s par l'École républicaine. Ce recrutement s'élève au fil des décennies au moment même où l'enseignement secondaire se démocratise. Mais cette démocratisation doit être interrogée : en effet, l'organisation de nouveaux établissements (CEG, CES) et le choix des filières représentent autant de filtres qui éliminent à chaque niveau les élèves des milieux les plus modestes qui empruntent davantage les cursus courts ou les sections modernes. Ainsi, les parcours empruntés par chaque membre des fratries montrent sans surprise que les milieux au fort capital économique d'une part, au fort capital culturel d'autre part, sont plus enclins à orienter leurs enfants vers des études supérieures. Ces orientations restent, la plupart du temps, dominées par le genre, à l'image de l'inégal accès des hommes et des femmes aux différentes professions. Ces distinctions

s'observent au sein même du monde enseignant, domaine qui se féminise rapidement, mais dont les hommes se réservent les postes les plus prestigieux.

Ainsi, la ligne de genre détermine les objectifs et les débouchés proposés par les deux ENS, Ulm et Sèvres. Dans l'entre-deux-guerres par exemple, la recherche, l'enseignement supérieur, la haute fonction publique sont réservés aux normaliens tandis que les sévriennes investissent davantage l'enseignement secondaire, notamment ses plus hautes classes. Les normaliennes de la rue d'Ulm apparaissent en position intermédiaire : un tiers d'entre elles investissent l'enseignement supérieur. Le poids de l'institution permet ainsi à ces femmes de faire figure de pionnières dans un bastion masculin à l'image de Jacqueline de Romilly.

La ligne de genre est également marquée dans l'évolution des carrières menées par les ancien-ne-s élèves de khâgne non reçu-e-s aux ENS. Quand ils sont agrégés, les hommes investissent davantage l'enseignement supérieur. Et dans l'enseignement secondaire, les agrégées masculines sont davantage chargées des enseignements en CPGE que les agrégées féminines.

À l'image de l'accès des femmes à d'autres professions supérieures – médecins, avocates, magistrates, etc. – ces inégalités au sein du monde enseignant se construisent sur des déterminismes sexués qui trouvent leur socle dans des considérations biologiques : don inné pour s'occuper des enfants, infériorité intellectuelle des femmes, dévouement naturel à la famille, etc. Le professorat secondaire est alors présenté comme le métier idéal pour une femme parce que permettant de lier vie familiale et vie professionnelle. Ces discours masquent des enjeux bien plus ancrés dans la sauvegarde de l'hégémonie des hommes aux postes les plus prestigieux et dans la crainte de la concurrence des femmes. Et ces dons féminins se retrouvent dans l'éventail des professions proposées aux agrégés et aux agrégées. Naturellement douées pour s'occuper des enfants, les femmes le seraient tout autant pour enseigner aux adolescentes ; et uniquement aux « adolescentes » puisqu'elles ne sauraient pas faire preuve suffisamment d'autorité avec des adolescents. Ces considérations justifient également la division sexuée d'accès aux professions supérieures des agrégés et des agrégées : aux hommes, l'enseignement en lycée mais aussi à l'université, la recherche scientifique, la haute fonction publique, le journalisme – professions à forte visibilité et reconnaissance sociale – aux femmes, essentiellement le professorat des collèges et des lycées avec ultime consécration l'enseignement en CPGE ou les postes de direction.

Quoi qu'il en soit, qu'il s'agisse des filles ou des garçons, une bonne partie de ces élèves bénéficient du principe de méritocratie qui intervient dès l'enseignement primaire, en encourageant les meilleur-e-s élèves des écoles primaires à rejoindre l'enseignement secondaire par l'attribution d'une aide financière. Et les meilleur-e-s élèves des lycées et collèges investissent par la suite les classes préparatoires littéraires où le système de bourses perdure.

Ces aides sont d'autant plus indispensables pour certain-e-s élèves que les trois quarts des khâgneux et des khâgneuses ne sont originaires de Lyon ou de sa banlieue proche. En effet, entre 1924 et 1967, le maillage des khâgnes en France et la réputation des établissements lyonnais permettent au Lycée du Parc et au Lycée de jeunes filles de Lyon d'accueillir des garçons et des filles d'un large quart sud-est de la France. Dès lors, ils / elles doivent être logé-e-s à Lyon. Si l'internat des établissements leur est régulièrement réservé, les places viennent parfois à manquer. Le Lycée de jeunes filles perd même la possibilité de loger ses élèves entre 1947 et 1953 avec la transformation de son annexe, où était rattaché l'internat, en lycée indépendant. De nombreuses jeunes filles logent alors au sein d'une des pensions situées à proximité de l'établissement. Quoi qu'il en soit, qu'ils / elles soient internes ou non, les élèves non lyonnais-es – s'ils / elles n'ont pas de famille à Lyon — doivent se loger dans la ville et cela entraine des frais importants. Ces dépenses s'ajoutent aux frais de scolarité demandés par les établissements puisque les CPGE ne sont pas concernées par la gratuité de l'externat avant 1945.

Dès lors, le système de bourse instauré par la III^e^ République permet aux meilleur-e-s élèves dont la situation familiale justifie une aide financière de poursuivre leurs études. Toutefois, dans l'entre-deux-guerres, ces bourses permettent également à l'État de récompenser les mérites d'un fonctionnaire en lui octroyant une bourse partielle alors que sa situation ne le justifie pas.

Les boursier-e-s sont tenu-e-s d'obtenir de très bons résultats scolaires au risque, dans le cas contraire, d'être déchu-e-s de leur aide. Ce système perdure jusqu'à la réforme de 1958 qui, tout en rattachant les bourses des CPGE aux bourses d'enseignement supérieur, modifie les critères d'attribution : à partir de cette date, seule est prise en compte la situation sociale des familles et aucune distinction n'est effectuée selon la valeur scolaire des candidat-e-s. Plusieurs types d'aides sont attribués : des bourses nationales, départementales ou encore municipales mais aussi des remises universitaires ou de principe attribuées de droit — les premières aux enfants d'enseignants et de certains fonctionnaires, les secondes aux familles nombreuses. Avec l'instauration de la gratuité de l'externat dans les CPGE après la Seconde

Guerre mondiale, les remises universitaires et les remises de principe d'externat sont supprimées.

La part des khâgneux et des khâgneuses aidé-e-s financièrement ne cesse de diminuer entre les années 1920 et les années 1960, évoluant entre 80% des garçons et 90% des filles à un tiers. Ces évolutions s'expliquent par trois facteurs majeurs : la suppression des remises universitaires dont bénéficiaient automatiquement les fils et les filles d'enseignant-e-s, la mise en place de la gratuité de l'externat simple et l'évolution du recrutement social des khâgnes lyonnaises au lendemain de la Seconde Guerre mondiale vers des milieux plus aisés.

Si les normaliens, les normaliennes et les sévriennes reçoivent un traitement pendant leurs études à la Sorbonne, les autres étudiant-e-s doivent s'acquitter des frais universitaires auxquels s'ajoutent les dépenses de logement, d'entretien, de transport. Un système d'exonérations permet au doyen des facultés de dispenser de la totalité ou d'une partie des frais des étudiant-e-s au regard de leur situation familiale. Dès lors, les demandes doivent être accompagnées d'un dossier sur les ressources de la famille mais également un extrait du dossier scolaire. D'autres dispenses sont accordées de plein droit à différentes catégories d'élèves : les boursier-e-s, les membres enseignants ou non enseignants des collèges et lycées, les membres d'un IPES, les familles nombreuses, etc.

À côté de ces exonérations, des bourses sont également attribuées en faculté. Au-delà des bourses de licence accordées à l'issue des concours d'entrée aux ENS, les étudiant-e-s peuvent prétendre à des bourses d'études, des bourses de licence hors concours (uniquement les étudiant-e-s en lettres classiques), des bourses de DES, des bourses d'agrégation et, à partir de 1956, des bourses de CAPES, ou encore des prêts d'honneur. Jusqu'en 1958, l'attribution d'une bourse mêle considérations financières et mérites scolaires. Elle permet alors à des étudiant-e-s issu-e-s de milieux moyens ou modestes aux brillants résultats de poursuivre des études universitaires. Les anciens khâgneux et les anciennes khâgneuses des lycées lyonnais bénéficient de l'ensemble de ces mesures : selectionné-e-s en khâgne sur leur niveau scolaire, ils / elles font généralement de très bon-ne-s étudiant-e-s en faculté. Or, une partie d'entre eux / elles n'est-elle pas issue des classes moyennes, notamment dans l'entre-deux-guerres ? Ces élèves remplissent ainsi les deux critères d'attribution des bourses supérieures. Les bourses de licence hors concours, instaurées en 1931, sont même attribuées en priorité aux ancien-ne-s élèves des Premières supérieures.

Enfin, à partir de 1957, les IPES permettent à des élèves-professeur-e-s de préparer les différents grades universitaires tout en percevant un salaire. La scolarité s'organise en trois

ans devant amener ses membres au CAPES. Une quatrième année peut être accordée à un quart des ipésien-ne-s pour préparer l'agrégation.

Ainsi, qu'il s'agisse d'une exonération des frais universitaires ou d'une attribution de bourses supérieures, les critères sociaux et scolaires sont étroitement liés, tout du moins jusqu'à la fin des années 1950. Certains anciens khâgneux et certaines anciennes khâgneuses, de par leur profil scolaire et leur situation familiale, bénéficient de ces mesures. Et quand le contingent des bourses est épuisé, ils / elles remplissent le plus souvent les critères d'attribution d'un emploi rémunéré au sein du monde enseignant, postes très demandés.

En effet, les étudiant-e-s ne percevant pas d'aide peuvent solliciter un emploi, notamment de maître-sse-s ou de surveillant-e-s d'internat. Si le nombre de candidatures au début des années 1920 est insuffisant, la mise en place du statut des maître-sse-s d'internat entraîne la multiplication des demandes dès le début des années 1930. Un système sélectif basé sur la situation familiale (revenus, nombre de frères et sœurs…) et les résultats universitaires des candidat-e-s se met alors peu à peu en place. Ces emplois ne sont les seuls à être occupés : les postes de répétiteur-trice, de professeur-e adjoint-e, de maître-sse auxiliaire, d'assistant-e de français, de professeur-e délégué-e permettent également de concilier études et emploi rémunéré. Le contingent des postes étant limité, ces postes font également l'objet d'une sélection.

* *
*

L'évolution du système éducatif entre 1920 et 1967 est concomitante aux transformations sociales et à l'évolution des attentes des familles face à l'école, qu'il s'agisse du rapprochement des enseignements féminins et masculins dans les années 1930 que dans le processus de démocratisation de l'enseignement secondaire au lendemain de la Seconde Guerre mondiale. De profonds bouleversements interviennent après l'année 1968 et tout au long de la décennie 1970.

La réforme Haby du 11 juillet 1975 marque l'aboutissement d'un long mouvement de réformes entamées au lendemain de la Seconde Guerre mondiale avec le plan Langevin-Wallon. Les Collèges d'Enseignement Général, issus de la réforme Berthoin de 1959, et les Collèges d'Enseignement Secondaire, issus de la réforme Capelle-Fouchelle de 1963, sont réunis pour former un collège unique. Les filières sont supprimées en 6$^{e}$ et 5$^{e}$ et

la classe de 3e organise l'orientation dans les lycées d'enseignement général ou dans les lycées d'enseignement professionnel.

L'augmentation des effectifs dans l'enseignement secondaire entraîne une hausse des effectifs étudiant-e-s. En lettres, leur nombre est multiplié par 4 entre 1959 et 1977 alors que le nombre d'élèves en CPGE stagne. Antoine Prost a mesuré le rapport entre ces deux filières : « En 1950-1951, pour 1 élève des classes préparatoires, on comptait 2 étudiants en sciences, 2,8 en droit et 2,6 en lettres. En 1976, on en compte 3,5 en sciences, 5 en droit et 7,1 en lettres »[1]. Et si cette massification de l'université s'accompagne de la diversification de son recrutement social, ce n'est nullement le cas des Grandes Écoles. Michel Euriat et Claude Thelot ont montré qu'en 1995, « *les enfants issus d'un milieu populaire [avaient] 23 fois moins de chances que les autres d'entrer dans une des quatre Écoles* »[2] qu'ils ont étudiées : Polytechnique, l'ENS, l'ENA et HEC. « *Cela n'est pas moins qu'autrefois, mais c'est peu* ». À l'ENS, ils constatent qu'après une réduction temporaire des inégalités d'accès, la tendance est de nouveau à la hausse depuis les années 1980 : les enfants d'enseignant-e-s, d'une part, et de cadres supérieurs, d'autre part, forment le contingent le plus important des normaliens et des normaliennes. Ces inégalités perdurent encore aujourd'hui. En 2009-2010[3], alors que les universités accueillent plus de 1,4 million d'étudiant-e-s, les CPGE, elles, n'en accueillent qu'environ 80 000 (dont 11 000 en filière littéraire). Alors que les fils et les filles de cadres et des professions supérieures représentent un quart des étudiant-e-s des facultés, ils / elles constituent plus de la moitié des élèves de CPGE. Les lieux de formation des élites reproduisent ainsi toujours les inégalités sociales. En 2010, Valérie Pécresse, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, souhaitait voir 30% de boursier-e-s en CPGE. Dans un système qui oppose Grandes Écoles et universités, où le coût de scolarité d'un-e élève de classe préparatoire est bien plus élevé que celui d'un-e étudiant-e de faculté, la solution ne résulterait-elle pas davantage dans une réforme plus globale de l'enseignement supérieur qui repenserait et revalorisait les filières universitaires ? Il reste encore aujourd'hui bien difficile de remettre en cause des Institutions de plus de deux cents d'existence. Le débat doit se poursuivre.

Les réformes des années 1970 instaurent également la mixité dans tous les cycles d'enseignement. Les arguments biologiques et naturels avancés par les opposants à une telle réforme tout au long du XXe siècle ne tiennent plus au regard des évolutions sociales que

[1] PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation, depuis 1930, op. cit.*, p. 447.
[2] EURIAT Michel et THELOT Claude, « Le recrutement social de l'élite scolaire en France. Evolution des inégalités de 1950 à 1990 », *Revue française de sociologie*, n°36, 1995, p. 417.
[3] DEPP, *Repères et références statistiques sur les enseignements, la formation et la recherche*, Paris, Imprimerie moderne de l'Est, 2010.

connaît l'Europe après 1968. Les lycées mais aussi certaines Grandes Écoles, non ouvertes aux filles, deviennent mixtes (Polytechnique, École d'Arts et Métiers, Les mines…). Si les ENS de la rue d'Ulm et de Sèvres ne fusionnent qu'en 1986, leurs classes préparatoires, dont certaines sont mixtes dès les années 1950, accueillent toutes des filles et des garçons dès le milieu des années 1970. Cette mixité permet aux filles de mesurer leurs compétences avec les garçons aussi bien dans l'enseignement secondaire qu'aux concours de l'agrégation.

Quelles en sont les conséquences sur les carrières des hommes et des femmes ? Si l'on prend en exemple le monde universitaire, aujourd'hui, seul un peu plus d'un tiers des maîtres de conférences sont des maîtresses de conférences et seul 1 professeur des universités sur 6 est une professeure. De même, seul un quart des directeurs de recherche de 2e classe au CNRS est une directrice ; ce rapport tombe à 1 directeur sur 10 concernant la 1ère classe[4]. Cependant, l'histoire démontre que l'accès des femmes aux professions supérieures s'est souvent organisé en étapes, des pionnières au plus grand nombre. Dans les années à venir, il est probable que le nombre de femmes à atteindre les plus hauts postes académiques se rapprochera puis égalisera celui de leurs homologues masculins.

[4] SCHWEITZER Sylvie, « Vents dans le Ciel de Plomb ? L'accès des femmes aux professions supérieures, XIXe-XXe siècles », *art. cit.*, pp. 183-198.

# ANNEXES

# ANNEXE 1 - QUESTIONNAIRE

Nom :
Nom de jeune fille :
Prénom :
Date de naissance :

***La longueur des réponses est libre.***

**CONNAISSANCE ET REPRESENTATION**

1. Comment avez-vous connu l'École Normale Supérieure et les khâgnes qui prépare son concours d'entrée ?

2. Que représentait l'ENS pour vous ? Quels échos en aviez-vous ? (Dans votre entourage, la presse, les livres…) Pourquoi avoir choisi d'intégrer une khâgne plutôt que l'université ?

3. Quel(s) projet(s) professionnel(s) envisagiez-vous en intégrant une khâgne ? Que représentaient-ils pour vous ? Pour vos parents ? Pour votre famille ?

4. Comment avez-vous connu le Lycée du Parc / le Lycée Edouard Herriot ? Pourquoi avoir choisi cet établissement pour intégrer une khâgne ? Aviez-vous fait des demandes d'inscription dans d'autres établissements ? Si oui lesquels ? Pourquoi avoir choisi la préparation du lycée du Parc / lycée Edouard Herriot ?

**SCOLARITE**

5. Pouvez-vous me décrire votre parcours scolaire, des petites classes à la fin de votre scolarité (Etablissements fréquentés par année, Diplômes obtenus, CEP, Baccalauréat, Prix et récompenses obtenus, Mentions, Classement…) ?

**ORIGINE SOCIALE ET BOURSE D'ETUDES**

Profession de votre père lors de votre entrée en khâgne :

Profession de votre mère lors de votre entrée en khâgne :

Nombre de frères et sœurs :
Place dans la fratrie :

Études effectuées par vos frères et sœurs :

Professions de vos frères et sœurs :

***

Etiez-vous boursier-e pendant vos études secondaires ?

Etiez-vous boursier-e en khâgne ?

Etiez-vous boursier-e d'études supérieures à l'université ?

Emplois occupés lors de vos études (maître-sse d'internat, répétiteur-trice, professeur adjoint…) :

***

Profession de votre conjoint-e / mari / femme :

Nombre d'enfants (date de naissance, sexe) :

Études suivies - Professions des enfants :

**VIE PROFESSIONNELLE**

6. Pouvez-vous me décrire votre carrière professionnelle ?

**DIVERS**

7. Avez-vous gardé des contacts avec d'ancien-ne-s camarades ? Devant les difficultés rencontrées pour retrouver les anciens khâgneux du lycée du Parc et les anciennes khâgneuses du lycée Edouard Herriot, vous serait-il possible de me communiquer leurs coordonnées (notamment les adresses électroniques) afin de leur faire parvenir le présent questionnaire?

8. Anecdotes, souvenirs, impressions…

# ANNEXE 2 – MASQUES BASE DE DONNÉES

Questionnaire ○ O — Année Année — Sexe ○ M ○ F

NOMPRENOMPROMO. NOMPRENOMPROMO — Pseudo Pseudo

Nom Nom — Prénom Prénom — Nom Mariage Nom Marital

Date de nais. Date de naissan — Date de nais. Abregée Date de nais. Ab

Lieu de naissance Lieu de naissance — Localité naissance Localité naissance liste — Culte Culte

Classes: ☐ 1ere Sup. ☐ 1ere Sup. 2 ☐ 1ere Sup. 3 ☐ 1ere Sup. 4 ☐ Hypokhâgne ☐ Hypokhâgne 2 ☐ Khâgne ☐ Khâgne 2 ☐ Khâgne 3 ☐ Khâgne 4 ☐ Fy ☐ Font. ☐ Font. 2 ☐ Font. 3

Chef de famille stipulé ○ Père ○ Mère ○ Veuve ○ Autre — Ad = nais

Adresse des Parents Adresse des Parents — Localité Localité — Distance de Lyon Distance de Lyon

Chang. Adresse Chang. Adresse — Nouvelle Nouvelle — Nville Localité Nville Localité

Régime Régime — Logement Logement
Chang. Régime 1 Chang. Régime 1 — Nv Reg. 1 Nv Reg. 1
Chang. Régime 2 Chang. Régime 2 — Nv Reg. 2 Nv Reg. 2
Chang. Régime 3 Chang. Régime 3 — Nv Reg. 3 Nv Reg. 3
Adresse logement Lyon Adresse logement Lyon

Profession Père / Autre Profession Père — Métier enseignement PI PP
Catégorie Père Catégorie Père — Métier enseignement Métier enseignement Père
SP

Profession Mère / Autre Profession Mère — Métier enseignement MI MP
Catégorie Mère Catégorie Mère — Métier enseignement Métier enseignement mère

Catégorisation Chef Famille Catégorisation Chef Famille — Fonctionnaire ○ O

Observations: Observations

Obs bourses: Autres bourses

Infos dossier Parc: Infos dossier Parc

## BOURSE ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Demande bourse enseignement Sup. Demande bourse enseignement Sup. — Lieu demande / Affectation Lieu demande — Acceptation ○ O ○ N ○ I — Montant Montant

Détails BSup Détails BSup

Demande bourse enseignement Sup. Demande bourse enseignement Sup. 2 — Lieu demande Lieu demande 2 — Acceptation ○ O ○ N ○ I — Montant Montant Bsup 2

Détails BSup Détails BSup 2

Bourses Sup.: ☐ BL Concours ☐ DUEL ☐ Licence ☐ DES ☐ CAPES ☐ Agrég. ☐ IPES ☐ Echange ☐ Prêt hon. ☐ Exo ☐ Doctorat ☐ Autre

PROFESSION — QUESTION.

FICHE SCOLARITE — OUVRIR SCOLARITE — ENS / FACULTE — NOUVELLE FICHE — RECHERCHE — TOUS

## BOURSES

Boursier ○ O ○ N ○ I — Dossier Word ○ O

Bourses: ☐ Nationale ☐ Communale ☐ Départementale ☐ B. de Bac. ☐ Entretien ☐ Protectorat ☐ Marine ☐ Exo. Rectorale ☐ Exo. Recto. Français à Etranger ☐ Famille nombreuse ☐ B. de licence ☐ RU ☐ RU Prim. ☐ RU Sec. ☐ RU Sup. ☐ Pupille ☐ Sub. O.P.N ☐ B. AOF ☐ Secours Replié ☐ Secours Etudes ☐ B. JF ☐ IPES ☐ Aucune ☐ Ignoré

A1 ○ O ○ N ○ I — A2 ○ O ○ N ○ I — A3 ○ O ○ N ○ I — A4 ○ O ○ N ○ I — A5 ○ O ○ N ○ I

Date nomination Date nomination — Date de transfert Date de transfert — Si Fam. Nomb., Nb enfants Si Fam. — A charge Nb frere

Bourse Second. Bourse Second. — B. Second. ○ O ○ N ○ I — Concours B. Concours B.

B. 1ère année B. 1ère année — Montant 1 Montant 1 — Remise 1 Remise 1
Renouv. 1 Renouv. 1 — Montant Ent. 1 Montant Ent. 1 — RF. 1 RF. 1
Montant Herriot 1 Montant Herriot 1 — Montant 1bis Montant 1bis
Date Chang. B1 Date Chang. B1 — Montant Ent. 1bis Montant Ent. 1bis — B stip 1 Bourse stip
Transfert 1 ○ O — Obs Vers 1 — Inst. 12/09/1939 ○ O

B. 2e année B. 2e année — Montant 2 Montant 2 — Remise 2 Remise
Renouv. 2 Renouv. 2 — Montant Ent. 2 Montant Ent. 2 — RF. 2 RF. 2
Montant Herriot 2 Montant Herriot 2 — Montant 2bis Montant 2bis
Date Chang. B2 Date Chang. B2 — Montant Ent. 2bis Montant Ent. 2bis — B Stip 2 Bourse Stip
Transfert 2 ○ O — Obs Vers 2 — Inst. 12/09/1939 ○ O

B. 3e année B. 3e année — Montant 3 Montant 3 — Remise 3 Remise
Renouv. 3 Renouv. 3 — Montant Ent. 3 Montant Ent. 3 — RF. 3 RF. 3
Montant Herriot 3 Montant Herriot 3 — Montant 3bis Montant 3bis
Date Chang. B3 Date Chang. B3 — Montant Ent. 3bis Montant Ent. 3bis — B stip 3 Bourse stip
Transfert 3 ○ O — Obs Vers 3 — Inst. 12/09/1939 ○ O

B. 4e année B. 4e année — Montant 4 Montant 4 — Remise 4 Remise
Renouv. 4 Renouv. 4 — Montant Ent. 4 Montant Ent. 4 — RF. 4 RF. 4
Montant 4bis Montant 4bis
Date Chang. 4 Date Chang. B4 — Montant Ent. 4bis Montant Ent. 4bis — B stip 4 Bourse stip
Transfert 4 ○ O — Obs Vers 4

B. 5e année B. 5e année — Montant 5 Montant 5 — Remise 5 Remise
Renouv. 5 Renouv. 5 — Montant Ent. 5 Montant Ent. 5 — RF. 5 RF. 5
Montant 5bis Montant 5bis
Date chang. 5 Date chang. 5 — Montant Ent. 5bis Montant Ent. 5bis — B stip 5 B stip 5
Transfert 5 Transf — vers 5 vers 5

## EXONERATIONS UNIVERSITAIRES

Demande Exo ○ Ins. ○ exam. ○ Imma. ○ SS — Etablissement Exo Etablissement Exo
Année Demande Exo Année Demande Exo — Acceptation Exo ○ O ○ N ○ I
Détails Détails

Demande Exo ○ Ins. ○ exam. ○ Imma. ○ SS — Etablissement Exo Etablissement Exo 2
Année Demande Exo Année Demande Exo 2 — Acceptation Exo ○ O ○ N ○ I
Détails Détails 2

Demande Exo ○ Ins. ○ exam. ○ Imma. ○ SS — Etablissement Exo Etablissement Exo 3
Année Demande Exo Année Demande... — Acceptation Exo ○ O ○ N ○ I
Détails Détails 3

Demande Exo ○ Ins. ○ exam. ○ Imma. ○ SS — Etablissement Exo Etablissement Exo 4
Année Demande Exo Année demande E — Acceptation Exo ○ O ○ N ○ I
Détails Détails 4

NOMPRENOMPROMO. NOMPRENOMPROMO. Promotion Promotion
Sexe ○M ○F Questionnaire ○O QUESTION.

EMPLOIS | ETAT CIVIL | OUVRIR LISTING | ENS / FACULTE | NOUVELLE FICHE | RECHERCHE | TOUS

## ETABLISSEMENTS FREQUENTES

Age d'entrée khâgne ○1 ○2 ○3 ○4 ○5

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1er établissement | 1er établissement | Classes 1 | Pet. Clas. / 6 / 5 / 4 / 3 | 2nde / 1ère / Sc. Exp. / Maths / Philo | 1ere Sup. / 1ere Sup. 2 / 1ere Sup. 3 / 1ere Sup. 4 / Hypo. | Hypo. 2 / Khâgne / Khâgne 2 / Khâgne 3 / HEC 1 / HEC 2 |
| Année Entrée 1 / Année Sortie 1 | Année Entrée / Année Sortie | Rayée 1 ○Oui ○Non | | | | |
| 2e établissement | 2e établissement | Classes 2 | Pet. Clas. / 6 / 5 / 4 / 3 | 2nde / 1ère / Sc. Exp. / Maths / Philo | 1ere Sup. / 1ere Sup. 2 / 1ere Sup. 3 / 1ere Sup. 4 / Hypo. | Hypo. 2 / Khâgne / Khâgne 2 / Khâgne 3 / St Cloud 1 / St Cloud 2 / HEC 1 / HEC 2 / Chartes |
| Année Entrée 2 / Année Sortie 2 | Année Entrée / Année Sortie | Rayée 2 ○Oui ○Non | | | | |
| 3e établissement | 3e établissement | Classes 3 | Pet. Clas. / 6 / 5 / 4 / 3 | 2nde / 1ère / Sc. Exp. / Maths / Philo | 1ere Sup. / 1ere Sup. 2 / 1ere Sup. 3 / 1ere Sup. 4 / Hypo. | Hypo. 2 / Khâgne / Khâgne 2 / Khâgne 3 / St Cloud 1 / St Cloud 2 / HEC 1 / HEC 2 / Chartes |
| Année Entrée 3 / Année Sortie 3 | Année Entrée / Année Sortie | Rayée 3 ○Oui ○Non | | | | |
| 4e établissement | 4e établissement | Classes 4 | Pet. Clas. / 6 / 5 / 4 / 3 | 2nde / 1ère / Sc. Exp. / Maths / Philo | 1ere Sup. / 1ere Sup. 2 / 1ere Sup. 3 / 1ere Sup. 4 / Hypo. | Hypo. 2 / Khâgne / Khâgne 2 / Khâgne 3 / St Cloud 1 / St Cloud 2 / HEC 1 / HEC 2 |
| Année Entrée 4 / Année Sortie 4 | Année Entrée / Année Sortie | Rayée 4 ○Oui ○Non | | | | |
| 5e établissement | 5e établissement | Classes 5 | Pet. Clas. / 6 / 5 / 4 / 3 | 2nde / 1ère / Sc. Exp. / Maths / Philo | 1ere Sup. / 1ere Sup. 2 / 1ere Sup. 3 / 1ere Sup. 4 / Hypo. | Hypo. 2 / Khâgne / Khâgne 2 / Khâgne 3 / St Cloud 1 / St Cloud 2 / HEC 1 / HEC 2 |
| Année Entrée 5 / Année Sortie 5 | Année Entrée / Année Sortie | Rayée 5 ○Oui ○Non | | | | |
| 6e établissement | 6e établissement | Classes 6 | Pet. Clas. / 6 / 5 / 4 / 3 | 2nde / 1ère / Sc. Exp. / Maths / Philo | 1ere Sup. / 1ere Sup. 2 / 1ere Sup. 3 / 1ere Sup. 4 / Hypo. | Hypo. 2 / Khâgne / Khâgne 2 / Khâgne 3 / Khâgne 4 / St Cloud 1 / St Cloud 2 / HEC 1 / HEC 2 |
| Année Entrée 6 / Année Sortie 6 | Année Entrée / Année Sortie | Rayé 6 ○Oui ○Non | | | | |
| 7e établissement | 7e établissement | Classes 7 | Pet. Clas. / 6 / 5 / 4 / 3 | 2nde / 1ère / Sc. Exp. / Maths / Philo | 1ere Sup. / 1ere Sup. 2 / 1ere Sup. 3 / 1ere Sup. 4 / Hypo. | Hypo. 2 / Khâgne / Khâgne 2 / Khâgne 3 / HEC 1 / HEC 2 |
| Année Entrée 7 / Année Sortie 7 | Année Entrée / Année Sortie | Rayé 7 ○Oui ○Non | | | | |

## DIPLOMES PRIMAIRES ET SECONDAIRES

Cote Fac ○O

Certificat d'études primaire ○O ○N — Année CP Année CP
Mention CP ○P ○AB ○B ○TB

Diplôme de fin d'études secondaires ○O ○N — Année DFES Année DF
Lieu DFES Lieu DFES

Bac 1ère partie ☐Aar ☐Bar ☐Car ☐A ☐A' ☐B ☐C — Année B1 Année B1 — Lieu B1 Lieu B1
Mention 1 ☐P ☐AB ☐B ☐TB ☐I

Bac 2e partie ☐Philo ☐Maths ☐Philo L ☐Sc. Expe. ☐Philo S — Année B2 Année B2 — Lieu B2 Lieu B2 — Age B2 Age B2
Mention 2 ☐P ☐AB ☐B ☐TB ☐I

Concours général 1ere: Concours général 1ère
Concours général Term: Concours général Term

Prix et accessits: Prix et accessits

## CONSEILS DE CLASSE

| | | | |
|---|---|---|---|
| Appréciations 1 | Appréciations 1 | Appréciations 4 | Appréciations 4 |
| Appréciations 2 | Appréciations 2 | Appréciations 5 | Appréciations 5 |
| Appréciations 3 | Appréciations 3 | Appréciations 6 | Appréciations 6 |
| Classement annuel | Classement annuel | Classement annuel 2 | Classement annuel 2 |
| Appréciations 7 | Appréciations 7 | Appréciations 10 | Appréciations 10 |
| Appréciations 8 | Appréciations 8 | Appréciations 11 | Appréciations 11 |
| Appréciations 9 | Appréciations 9 | Appréciations 12 | Appréciations 12 |
| Classement annuel 3 | Classement annuel 3 | Classement annuel 4 | Classement annuel 4 |

## CONCOURS

N° Anonymat N° Anonym. Dossier concours ○O

Concours ○Ulm ○Sèvres ○St Cloud ○ENSET ○HEC ○Non
Admissible ○Ulm ○Sèvres ○St Cloud ○ENSET ○DUEL ○Non
Admis ○Ulm ○St Cloud ○B de L ○IPES ○Sèvres ○ENSET ○HEC ○Non
Place Place — Montant Montant
Date Date
Admis du lycée ○Oui ○Non — B. Acceptée ○Oui ○Non

Concours 2 ○Ulm ○Sèvres ○St Cloud ○ENSET ○HEC ○Non
Admissible 2 ○Ulm ○Sèvres ○St Cloud ○ENSET ○DUEL ○Non
Admis 2 ○Ulm ○St Cloud ○B de L ○IPES ○Sèvres ○ENSET ○HEC ○Non
Place 2 Place 2 — Montant 2 Montant 2
Date 2 Date 2
Admis du lycée 2 ○Oui ○Non — B. Acceptée 2 ○Oui ○Non

Concours 3 ○Ulm ○Sèvres ○St Cloud ○ENSET ○HEC ○Non
Admissible 3 ○Ulm ○Sèvres ○St Cloud ○ENSET ○DUEL ○Non
Admis 3 ○Ulm ○St Cloud ○B de L ○IPES ○Sèvres ○ENSET ○HEC ○Non
Place 3 Place 3 — Montant 3 Montant 3
Date 3 Date 3
Admis du lycée 3 ○Oui ○Non — B. Acceptée 3 ○Oui ○Non

Options au concours: ○Lettres classiques ○Lettres modernes ○Philosophie ○Hist / Géo ○Histoire ○Géographie ○Langues vivantes

## IPES

4e IPES ○O

Présenté IPES ○O ○N — Discipline Discipline
Admissible IPES ○O ○N — Année IPES Année IPES
Reçu IPES ○O ○N — En poste En poste
Année sortie Année sortie
Classement Classement — Postes Postes

## PARC / KHAGNE

Classe entrée Parc Classe entrée Parc
Date entrée Parc Date entrée Parc
Age entrée Parc Age entrée Parc

Date d'entrée khâgne Date d'entrée khâgne
Age d'entrée Khâgne

Recap. Parc: ☐1ere Sup. ☐1ere Sup. 2 ☐1ere Sup. 3 ☐1ere Sup. 4 ☐Hypo. ☐Hypo 2. ☐Khâgne ☐Khâgne 2 ☐Khâgne 3 ☐Khâgne 4 ☐HEC 1 ☐HEC 2

Section ○A ○B ○C

Options: ☐Anglais ☐Russe ☐Allemand ☐Grec ☐Allemand 2 ☐Arabe ☐Italien ☐Sciences ☐Espagnol

Nombre année khâgne Parc

Date sortie Khâgne Date sortie Khâgne
Cause Cause
Date sortie Parc Date sortie Parc
Cause Cause 2
Orientation Orientation

Observations: OB 2

NOMPRENOMPROMO: NOMPRENOMPROMO

Promo: Promo

ETAT CIVIL | SCOLARITE | ENS / FAC | QUESTION.

Dossier Word: O O

Archives - Dossier Pro: Archives - Dossier Pr

**Récapitulatif**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| ☐ MI | ☐ AE | ☐ Assistant | ☐ Prof | ☐ P. Faculté |
| ☐ MA | ☐ Inst. Aux | ☐ Instituteur | ☐ P. certifié | ☐ CNRS |
| ☐ Surv. | ☐ Rep. | ☐ Prof del. | ☐ P. Agrégé | ☐ Autres |

**Activités annexes**

Activités annexes

**Demandes d'emploi / Congés**

Demandes d'emploi

**Entrée 1**: Entrée 1
**Poste 1**: Poste 1
**Sortie 1**: Sortie 1
**Etablissement 1**: Etablissement 1
**Classe 1**: ☐ 6-3 ☐ HEC ☐ Autres CPGE ☐ 2-T ☐ MSup-Spé ☐ BTS ☐ HK-K ☐ ENSET

**Entrée 2**: Entrée 2
**Poste 2**: Poste 2
**Sortie 2**: Sortie 2
**Etablissement 2**: Etablissement 2
**Classe 2**: ☐ 6-3 ☐ HEC ☐ Autres CPGE ☐ 2-T ☐ MSup-Spé ☐ BTS ☐ HK-K ☐ ENSET

**Entrée 3**: Entrée 3
**Poste 3**: Poste 3
**Sortie 3**: Sortie 3
**Etablissement 3**: Etablissement 3
**Classe 3**: ☐ 6-3 ☐ HEC ☐ Autres CPGE ☐ 2-T ☐ MSup-Spé ☐ BTS ☐ HK-K ☐ ENSET

**Entrée 4**: Entrée 4
**Poste 4**: Poste 4
**Sortie 4**: Sortie 4
**Etablissement 4**: Etablissement 4
**Classe 4**: ☐ 6-3 ☐ HEC ☐ Autres CPGE ☐ 2-T ☐ MSup-Spé ☐ BTS ☐ HK-K ☐ ENSET

**Entrée 5**: Entrée 5
**Poste 5**: Poste 5
**Sortie 5**: Sortie 5
**Etablissement 5**: Etablissement 5
**Classe 5**: ☐ 6-3 ☐ HEC ☐ Autres CPGE ☐ 2-T ☐ MSup-Spé ☐ BTS ☐ HK-K ☐ ENSET

**Entrée 6**: Entrée 6
**Poste 6**: Poste 6
**Sortie 6**: Sortie 6
**Etablissement 6**: Etablissement 6
**Classe 6**: ☐ 6-3 ☐ HEC ☐ Autres CPGE ☐ 2-T ☐ MSup-Spé ☐ BTS ☐ HK-K ☐ ENSET

**Entrée 7**: Entrée 7
**Poste 7**: Poste 7
**Sortie 7**: Sortie 7
**Etablissement 7**: Etablissement 7
**Classe 7**: ☐ 6-3 ☐ HEC ☐ Autres CPGE ☐ 2-T ☐ MSup-Spé ☐ BTS ☐ HK-K ☐ ENSET

**Entrée 8**: Entrée 8
**Poste 8**: Poste 8
**Sortie 8**: Sortie 8
**Etablissement 8**: Etablissement 8
**Classe 8**: ☐ 6-3 ☐ HEC ☐ Autres CPGE ☐ 2-T ☐ MSup-Spé ☐ BTS ☐ HK-K ☐ ENSET

**Entrée 9**: Entrée 9
**Poste 9**: Poste 9
**Sortie 9**: Sortie 9
**Etablissement 9**: Etablissement 9
**Classe 9**: ☐ 6-3 ☐ HEC ☐ Autres CPGE ☐ 2-T ☐ MSup-Spé ☐ BTS ☐ HK-K ☐ ENSET

**Entrée 10**: Entrée 10
**Poste 10**: Poste 10
**Sortie 10**: Sortie 10
**Etablissement 10**: Etablissement 10
**Classe 10**: ☐ 6-3 ☐ HEC ☐ Autres CPGE ☐ 2-T ☐ MSup-Spé ☐ BTS ☐ HK-K ☐ ENSET

**Observations**

Observations

**Suite Carrière**

Suite Carrière

NOMPRENOMPROMO. NOMPRENOMPROMO Promo Promo

Statut ○ Ulm ○ St Cloud ○ Sèvres ○ ENSET ○ B de L ○ Univ.

Sexe ○ M ○ F

ETAT CIVIL | SCOLARITE | PROFESSION | RECHERCHE | NOUVELLE FICHE | QUESTION. | TOUS

Diplomes universitaires: ☐ Licence ☐ DES ☐ Stage P. ☐ Agreg. ☐ DUEL ☐ CAEC ☐ CAPES ☐ Doctorat

NB CES pdt khâgne: ○ 0 ○ 1 ○ 2 ○ 3 ○ 4 ○ 5 ○ I

Inscription Propédeutique: Inscription Propédeutique

Obtention Propédeutique: Obtention Propédeutique

DUEL: DUEL

Equivalence DUEL 1ère année: ○ O

Année inscription DUEL: Année inscript

Date obtention DUEL: Date obtentio

Equivalence DUEL: ○ O

Mention DUEL: ○ P ○ AB ○ B ○ TB ○ E ○ I

Licence: Licence — Année: Année

| | | | |
|---|---|---|---|
| 1er CES | 1er CES | Nb tentative 1 | Nb tentative 1 |
| Année inscription 1 | Année inscription 1 | Lieu Ins. 1 | Lieu Ins. 1 |
| Année obtention 1 | Année obtention 1 | Lieu Obt. 1 | Lieu Obt. 1 |
| Mention 1 | Mention 1 | Classement 1 | Classement 1 |
| 2e CES | 2e CES | Nb tentative 2 | Nb tentative 2 |
| Année inscription 2 | Année inscription 2 | Lieu Ins. 2 | Lieu Ins. 2 |
| Année obtention 2 | Année obtention 2 | Lieu Obt. 2 | Lieu Obt. 2 |
| Mention 2 | Mention 2 | Classement 2 | Classement 2 |
| 3e CES | 3e CES | Nb tentative 3 | Nb tentative 3 |
| Année inscription 3 | Année inscription 3 | Lieu Ins. 3 | Lieu Ins. 3 |
| Année obtention 3 | Année obtention 3 | Lieu Obt. 3 | Lieu Obt. 3 |
| Mention 3 | Mention 3 | Classement 3 | Classement 3 |
| 4e CES | 4e CES | Nb tentative 4 | Nb tentative 4 |
| Année inscription 4 | Année inscription 4 | Lieu Ins. 4 | Lieu Ins. 4 |
| Année obtention 4 | Année obtention 4 | Lieu Obt. 4 | Lieu Obt. 4 |
| Mention 4 | Mention 4 | Classement 4 | Classement 4 |
| 5e CES | 5e CES | Nb tentative 5 | Nb tentative 5 |
| Année inscription 5 | Année inscription 5 | Lieu Ins. 5 | Lieu Ins. 5 |
| Année Obtention 5 | Année Obtention 5 | Lieu Obt. 5 | Lieu Obt. 5 |
| Mention 5 | Mention 5 | Classement 5 | Classement 5 |
| 6e CES | 6e CES | Nb tentative 6 | Nb tentative 6 |
| Année inscription 6 | Année inscription 6e C | Lieu Ins. 6 | Lieu Ins. 6 |
| Année Obtention 6 | Année obtention 6e CE | Lieu Obt. 6 | Lieu Obt. 6 |
| Mention 6 | Mention 6 | Classement 6 | Classement 6 |
| 7e CES | 7e CES | Nb tentative 7 | Nb tentative 7 |
| Année inscription 7 | Année Inscription 7e C | Lieu Ins. 7 | Lieu Ins. 7 |
| Année Obtention 7 | Année obtention 7e CE | Lieu Obt. 7 | Lieu Obt. 7 |
| Mention 7 | Mention 7 | Classement 7 | Classement 7 |

Epreuve LV: Epreuve Spéciale LV

Année LV: Année LV — Note LV: Note LV

## TRANSFERT

| | | | |
|---|---|---|---|
| Transfert | Transfert | Grade préparé | Grade préparé |
| Année transfert | Année transfert | Ville | Ville |
| Transfert 2 | Transfert 2 | Grade préparé 2 | Grade préparé 2 |
| Année transfert 2 | Année transfert 2 | Ville 2 | Ville 2 |

## DES

DES: DES

C2: C2

Sujet: Sujet

Année inscription: Année inscription — Note: Note

Année Obtention: Année Obtention — Moyenne: Moyenne

Mention C2: Mention C2

Mention Mémoire: Mention Mémoire — Lieu DES: Lieu DES

Mention DES / Maîtrise: Mention

## AGREGATION

| | | | |
|---|---|---|---|
| Agrégation | Agrégation | | |
| Concours 1 | Concours 1 | Lieu Prépa 1 | Lieu Prépa 1 |
| Admissible 1 | Admissible 1 | | |
| Reçu 1 | Reçu 1 | Affectation | Affectation |
| Place 1 | Place 1 | | |
| Agrégation 2 | Agrégation 2 | | |
| Concours 2 | Concours 2 | Lieu Prépa 2 | Lieu Prépa 2 |
| Admissible 2 | Admissible 2 | | |
| Reçu 2 | Reçu 2 | | |
| Place 2 | Place 2 | | |

Année Stage Pédogique: Année Stage Pédogique

Lieu Stage Pédogique: Lieu Stage Pédogique

Obs Stage Pédogique: Obs Stage Pédogique

## CAES / CAEC / CAPES

CAES / CAEC / CAPES: CAES / CAEC / CAPES

| 1ère partie - Théorie | | 2e partie - Pratique | |
|---|---|---|---|
| Concours 1bis | Concours 1bis | Concours 2bis | Concours 2bis |
| Admissible 1bis | Admissible 1bis | Admissible 2bis | Admissible 2bis |
| Reçu 1bis | Reçu 1bis | Reçu 2bis | Reçu 2bis |
| Place 1bis | Place 1bis | Mention CAPES | Mention CAPES |
| Lieu Prépa 1bis | Lieu Prépa 1bis | Lieu Prépa 2bis | Lieu Prépa 2bis |

## CPR

Année entrée: Année entrée — Affectation CPR: Affectation CPR

Observation Fac: Observation Fac

## DOCTORAT

Doctorat: Doctorat

Inscription Doctorat: Inscription Doctorat — Obtention Doctorat: Obtention Doctorat

Sujet Doctorat: Sujet Doctorat

Séjours Etrangers: Séjours Etrangers

NOMPRENOMPROMO. NOMPRENOMPROMO

Sexe ○ F ○ M

Q ○ O

Statut ○ Ulm ○ St Cloud ○ BL ○ Fac ○ Sèvres ○ Cachan ○ IPES ○ Sc Po.

Promotion Promotion

Etat-Civil | SCOLARITÉ | EMPLOIS | ENS / FAC | CREER | RECHERCHE

## CONNAISSANCE ET REPRÉSENTATION

Connaissance ENS: Connaissance ENS

Connaissance CPGE: Connaissance CPGE

Raisons choix Lyon:
- ☐ Pas de CPGE dans lycée origine
- ☐ Lycée le plus proche
- ☐ Ancien lycée secondaire
- ☐ ancien lycée F / S
- ☐ Réputation
- ☐ Autonomie famille
- ☐ Facilité matérielle
- ☐ Famille prof Parc
- ☐ Lyonnais
- ☐ Conseil Prof
- ☐ Copain
- ☐ Famille Lyon
- ☐ Cas GU
- ☐ Obli Bour.

Détails 1: Détails 1

Projet Pro.: Projet Pro.

Représentations ENS:
- ☐ Rien
- ☐ Av. financiers
- ☐ Intellectuels
- ☐ Voie royale
- ☐ Paris
- ☐ Indépendance

Choix CPGE / Fac:
- ☐ Meilleure formation
- ☐ Encadrement
- ☐ Internat rassurant
- ☐ Rester au lycée
- ☐ Autonomie famille
- ☐ Non spécialisation
- ☐ Excellente élève 2ndaire
- ☐ Bourse
- ☐ Facilités matérielles
- ☐ Vise IPES

Détails 2: Détails 2

Souvenirs, Anecdotes — Intérêt ○ 1 ○ 2 ○ 3 ○ 4

Souvenirs, Anecdotes

Impressions Khâgne:
- ☐ Méthode
- ☐ Travail
- ☐ Camaraderie
- ☐ Sévérité
- ☐ Excellents profs
- ☐ Internat
- ☐ Non mixité
- ☐ Religion
- ☐ Pb de santé
- ☐ Mai 68
- ☐ Guerre

## FRÈRES ET SOEURS

Nb Fratrie: Nb Fratrie — Position Fratrie: Position Fr.

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Sexe F/S 1 | ○ F ○ G ○ I | Etudes F/S 1 | Etudes F/S 1 | Profession F/S 1 | Profession F/S 1 |
| Sexe F/S 2 | ○ F ○ G ○ I | Etudes F/S 2 | Etudes F/S 2 | Profession F/S 2 | Profession F/S 2 |
| Sexe F/S 3 | ○ F ○ G ○ I | Etudes F/S 3 | Etudes F/S 3 | Profession F/S 3 | Profession F/S 3 |
| Sexe F/S 4 | ○ F ○ G ○ I | Etudes F/S 4 | Etudes F/S 4 | Profession F/S 4 | Profession F/S 4 |
| Sexe F/S 5 | ○ F ○ G ○ I | Etudes F/S 5 | Etudes F/S 5 | Profession F/S 5 | Profession F/S 5 |
| Sexe F/S 6 | ○ F ○ G ○ I | Etudes F/S 6 | Etudes F/S 6 | Profession F/S 6 | Profession F/S 6 |
| Sexe F/S 7 | ○ F ○ G ○ I | Etudes F/S 7 | Etudes F/S 7 | Profession F/S 7 | Profession F/S 7 |
| Sexe F/S 8 | ○ F ○ G ○ I | Etudes F/S 8 | Etudes F/S 8 | Profession F/S 8 | Profession F/S 8 |
| Sexe F/S 9 | ○ F ○ G ○ I | Etudes F/S 9 | Etudes F/S 9 | Profession F/S 9 | Profession F/S 9 |

## VIE FAMILIALE

Mariage ○ O ○ N ○ I — Année mariage: Année mariage — Profession Mari / Femme: Profession Mari / Femme — Lieu rencontre: Lieu rencontre

Nb d'enfants: Nb d'enfants — Arret travail femme: Arret travail femme — Durée: Durée — Aide menagère ○ O

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Date naissance Enfant 1 | Date naissa | Sexe Enfant 1 | ○ F ○ G ○ I | Etudes enfant 1 | Etudes enfant 1 | Profession enfant 1 | Profession enfant 1 |
| Date naissance Enfant 2 | Date naissa | Sexe Enfant 2 | ○ F ○ G ○ I | Etudes enfant 2 | Etudes enfant 2 | Profession enfant 2 | Profession enfant 2 |
| Date naissance Enfant 3 | Date naissa | Sexe Enfant 3 | ○ F ○ G ○ I | Etudes enfant 3 | Etudes enfant 3 | Profession enfant 3 | Profession enfant 3 |
| Date naissance Enfant 4 | Date naissa | Sexe Enfant 4 | ○ F ○ G ○ I | Etudes enfant 4 | Etudes enfant 4 | Profession enfant 4 | Profession enfant 4 |
| Date naissance Enfant 5 | Date naissa | Sexe Enfant 5 | ○ F ○ G ○ I | Etudes enfant 5 | Etudes enfant 5 | Profession enfant 5 | Profession enfant 5 |
| Date naissance Enfant 6 | Date naissa | Sexe Enfant 6 | ○ F ○ G ○ I | Etudes enfant 6 | Etudes enfant 6 | Profession enfant 6 | Profession enfant 6 |
| Date naissance Enfant 7 | Date naissa | Sexe Enfant 7 | ○ F ○ G ○ I | Etudes enfant 7 | Etudes enfant 7 | Profession enfant 7 | Profession enfant 7 |

# SOURCES

## I. Archives nationales

### 1. Fonds de l'École Normale Supérieure

***Versement AJ[16] (Site de Paris)***

AJ[16]2897 : Concours de l'ENS de Sèvres, Inscriptions, listes des candidates, examens médicaux, dates des épreuves, listes d'admissibilité et d'admises, 1896-1936.

AJ[16]2898 : Concours de l'ENS de Sèvres, Inscriptions, listes des candidates, examens médicaux, dates des épreuves, listes d'admissibilité et d'admises, 1937-1939.

AJ[16]2899 : Concours de l'ENS de Sèvres, Inscriptions, listes des candidates, examens médicaux, dates des épreuves, listes d'admissibilité et d'admises, 1940-1960.

AJ[16]2900 : Registres des admises, 1937-1957.

***Versement 19930595 (Site de Fontainebleau)***

Art. 1-3 : Réflexions sur le statut de l'École, projets de transformation : rapports, notes, correspondances, 1936-1985.

Art. 61-67 : Dossiers des concours : listes des candidats (avec les numéros d'anonymat), des admissibles, des admis, classement, notes (lettres et sciences séparément) ; lettres d'acceptation ou de démission des élèves admis ; rapports du concours (avec les sujets) ; organisation, décrets, circulaires, choix des sujets, calendrier, composition et indemnités des jurys ; programme : renouvellement pour l'année suivante, propositions de professeurs de khâgne, compte-rendu de réunions de professeurs de khâgne, 1923-1970.

Art. 80 : Enquêtes statistiques dans les grandes écoles : réponses annuelles, 1964-1976. Enquête statistique annuelle du ministère de l'Éducation nationale dans les grandes écoles, les établissements d'enseignement supérieur et technique supérieur. Le questionnaire porte sur : le mode d'admission à l'école, l'origine scolaire des candidats, la répartition des élèves dans les sections de l'établissement, l'origine géographique des étudiants, la répartition des langues étudiées, le relevé des diplômes obtenus ; à partir de 1968, l'origine socioprofessionnelle des parents.

## 2. Fonds de l'Éducation nationale

***Versement 19770505 (Site de Fontainebleau)***

Art. 200 : CPGE, Enquête statistique dans les CPGE : situation au 15 décembre 1965, Paris.

Art. 201 : CPGE, Enquête statistique dans les CPGE : banlieue parisienne, Reims, Caen, Chalon-sur-Saône, Cluny, Dijon, Mâcon, Le Mans, Limoges, Montpellier, Nîmes, Nancy, Marseille.

Art. 202 : CPGE, Enquête statistique dans les CPGE : Bayonne, Quimper, Rennes, Nantes, St Etienne, Lyon, Dunkerque, Armentières, Douai, Arras, Clermont-Ferrand, Thiers, Tarbes, Toulouse.

Art. 203 : CPGE, Enquête statistique dans les CPGE : Angers, Vannes, ix, Salon-de-Provence, Valenciennes, Roubaix, Tourcoing, Lille, Marseille, Rouen, Sotteville-lès-Rouen, St Brieuc, Amiens, Lorient, Orléans, Tours, Châteauroux, Vierzon.

Art. 204 : Correspondances concernant l'équivalence entre CPGE scientifiques et littéraires et l'enseignement dispensé en faculté (DUEL et DUES). Notes d'informations, Presse. Recueils : aspects de la conjoncture 1967. Documentation : Carte des CPGE.

***Versement 19870209 (Site de Fontainebleau)***

Art. 20-21 : Carte scolaire des CPGE 1965-1971 ; Horaires des CPGE 1932-1943 / 1955-1967.

***Versement 199770520 (Site de Fontainebleau)***

Art. 2 : Enquête sur les grandes écoles (Ulm, Sèvres, Fontenay, Saint-Cloud), 1968-1969.

***Versement 19930209 (Site de Fontainebleau)***

Art. 1 : Statistiques des IPES, 1957-1981.

***Versement 19771274 (Site de Fontainebleau)***

Art. 1 : Listes des candidats et des candidates aux agrégations, sessions 1962-1964.

Art. 2 : Listes des candidats et des candidates aux agrégations, sessions 1965-1966.

Art. 3 : Listes des candidats et des candidates aux agrégations, sessions 1967-1968.

Art. 4 : Listes des candidats aux agrégations, session 1969.

Art. 5 : Listes des candidates aux agrégations, session 1969.

Art. 6 : Listes des candidats et des candidates aux CAPES, sessions 1962-1965.

Art. 7 : Listes des candidats et des candidates aux CAPES, sessions 1966-1967.

Art. 8 : Listes des candidats et des candidates aux CAPES, session 1968, Listes des candidats aux CAPES, session 1969.

Art. 9 : Listes des candidates aux CAPES, session 1969.

***Versement 19920387 (Site de Fontainebleau)***

Art. 1 : Registres des admissibles et des admises aux agrégations féminines (sessions 1899-1966) et aux certificats d'aptitude à l'enseignement des jeunes filles (1919-1933).

Art. 2 : Registres des admissibles et des admis-es aux agrégations masculines et mixtes et aux certificats d'aptitude à l'enseignement des langues vivantes, sessions 1894-1933.

Art. 3 : Registres des admissibles et des admis-es aux agrégations masculines et mixtes, sessions 1934-1952.

Art. 4 : Registres des admissibles et des admis-es aux agrégations masculines et mixtes, sessions 1953-1966.

Art. 5 : Registres des admissibles et des admis-es aux certificats d'aptitude / CAEC, sessions 1942-1955.

Art. 6 : Registres des admissibles et des admis-es aux CAPES, sessions 1951-1955 ; 1956-1957 (sauf les langues vivantes).

Art. 7 : Registres des admissibles et des admis-es aux CAPES, sessions 1956-1957 (langues vivantes) ; 1958-1961.

Art. 8 : Registres des admissibles et des admis-es aux CAPES, sessions 1962-1964.

Art. 9 : Registres des admissibles et des admis-es aux CAPES, sessions 1964-1966.

***Versement 19950311 (Site de Fontainebleau)***

Art. 27 : Statistiques agrégations et CAPES externes, 1910-1956.

Art. 28 : Statistiques agrégations et CAPES externes, 1957-1966.

Art. 29 : Statistiques agrégations et CAPES externes, 1967-1973.

***Versement 19870024 (Site de Fontainebleau)***

Art. 1-8 : Organisation des concours d'agrégation et du CAES / CAEC / CAPES. Déroulement des épreuves, arrêtés, correspondances, etc. 1935-1980.

# II. Archives départementales

## 1. Fonds du Lycée du Parc

- **Administration et correspondances**

1T2341-1T2342 : Procès verbaux des conseils d'administration, 1914-1970.

*Avant 1940*

1T2352 : Relations avec les autorités de tutelles (directives, décrets, circulaires…), 1917-1939.

1T2354 : Correspondance externe, 1927-1939.

1T2356-1T2359 : Correspondance interne (circulaires du proviseur au personnel et aux élèves), 1927-1940.

*Après 1940*

3919W10-3919W23 : Correspondance interne (circulaires du proviseur au personnel et aux élèves), 1940-1959.

3919W24-3919W47 : Correspondance externe, 1940-1960.

- **Situation de l'établissement, états des effectifs**

*Avant 1940*

1T2362 : Situation annuelle de l'enseignement (circulaires, états des effectifs du personnel et des élèves, états des résultats aux examens, rapports du proviseur, notes), 1922-1931 ; 1937-1940.

1T2363-1T2364 : Rapports périodiques (effectifs, situation matérielle...), 1914-1940.

1T2507 : Recensement : états des effectifs, tableaux statistiques, notes de service, documents préparatoires, correspondance, 1913-1938.

1T2508 : États mensuels des élèves présents, 1933-1939.

1T2509 : Tableaux récapitulatifs de la population scolaire (au 5 novembre de chaque année), 1929-1939.

1T2511 : registre des effectifs mensuels, 1929-1937.

1T2512 : Registres des entrées et sorties définitives des élèves, 1932-1935.

1T2513-1T2516 : Registres des bulletins de sortie définitive des élèves, 1916-1939.

*Après 1940*

3919W51 : Situation générale du lycée (circulaires ministérielles, états des effectifs…), 1945.

3919W52 : Situation annuelle de l'enseignement (circulaires, états des effectifs du personnel et des élèves, états des résultats aux examens, rapports du proviseur, notes), 1941-1947.

3919W53 : Rapports périodiques (effectifs, situation matérielle...), 1940-1948.

3919W310-3919W318 : Registres des entrées et sorties définitives des élèves, 1949-1968.

3919W320-3919W341 : Registres des bulletins de sortie définitive des élèves, 1941-1967.

3919W342-3919W344 : Registres des bulletins d'entrée des élèves, 1956-1968.

3919W345 : Tableaux récapitulatifs de la population scolaire (au 5 novembre de chaque année), 1940.

3919W346-3919W347 : États mensuels des élèves présents, 1940-1953.

- **Personnel**

*Avant 1940*

1T2380 : Dossiers nominatifs, classement alphabétique, 1921-1940.

1T2381 : Notices individuelles du personnel, 1920-1933.

1T2387-1T2389 : États de service du personnel, 1914-1952.

1T2406-1T2419 : Tableaux d'ancienneté du personnel des lycées de garçons français au 31 décembre de chaque année, 1925-1939.

1T2424 : Demandes de postes, recommandations, demandes de renseignements sur les candidats, 1937.

1T2425 : Nominations et promotions, 1925 ; 1927-1940.

1T2426 : Créations, suppressions, transformations de postes, 1921-1939.

1T2427-1T2428 : Registres des procès-verbaux d'installation du personnel, 1933-1940.

1T2439 : Directives des autorités de tutelle, 1927-1934.

*Gestion par catégorie de personnel*

1T2441 : Professeurs-adjoints et répétiteurs, nominations, requêtes, autorisations de remplacement, 1915-1939.

1T2442 : Maîtres auxiliaires, délégués et adjoints d'enseignement, 1915-1937.

1T2443-1T2444 : Personnel de surveillance d'internat, maîtres d'internat, directives des autorités de tutelles, recrutement, 1921-1939.

1T2445 : Personnel de surveillance d'internat, surveillants d'internat, directives des autorités de tutelles (contrats type), recrutement, 1934-1937.

1T2449 : Assistants de langue étrangère, directives, 1921-1939.

*Après 1940*

3919W64 : Dossiers nominatifs, classement alphabétique, Lettres A-B, 1940-1967.

3919W65 : Dossiers nominatifs, classement alphabétique, Lettres C-D, 1940-1967.

3919W66 : Dossiers nominatifs, classement alphabétique, Lettres E-J, 1940-1967.

3919W67 : Dossiers nominatifs, classement alphabétique, Lettre L, 1940-1967.

3919W68 : Dossiers nominatifs, classement alphabétique, Lettres M-P, 1940-1967.

3919W69 : Dossiers nominatifs, classement alphabétique, Lettres R-Z, 1940-1967.

3919W70 : Notices individuelles du personnel, 1946-1948 ; 1956-1957.

3919W71-3919W75 : États du personnel par année scolaire, 1940-1965.

3919W76-3919W77 : États de service du personnel, 1952-1975.

3919W82-3919W95 : Registres des procès-verbaux d'installation du personnel, 1940-1970.

3919W96-3919W100 : Tableaux d'ancienneté du personnel des lycées de garçons français au 31 décembre de chaque année, 1940-1944.

3919W105-3919W111 : Nominations, classements, promotions, mutations, titularisations, 1940-1957.

*Gestion par catégorie de personnel*

3919W126 : Maîtres auxiliaires, délégués et adjoints d'enseignement, 1943-1950 ; 1960.

3919W127 : Personnel de surveillance d'internat, maîtres d'internat, directives des autorités de tutelles, recrutement, 1940-1952.

3919W129 : Assistants de langue étrangère, directives, 1940-1941 ; 1946-1950.

- **Renseignements sur les élèves**

*Avant 1940*

1T2470-1T2479 : Dossiers d'inscription des élèves (classement alphabétique), 1930-1940.

1T2480-1T2493 : Répertoires d'adresses des élèves (mentionnent la profession du père, le régime de l'élève et sa classe), 1922-1940.

1T2506 : Tableaux des élèves des classes de Lettres supérieures et de Première supérieure, 1915-1939.

*Après 1940*

3919W186-3919W246 : Dossiers d'inscription des élèves (classement alphabétique), 1941-1968.
3919W247 : Élèves sans dossier, 1958-1959.

3919W248-3919W265 : Fiches signalétiques des élèves (classement alphabétique par année scolaire), 1944-1961.

3919W266-3919W268 : Fiches signalétiques des élèves des classes préparatoires (classement alphabétique par année scolaire), 1956-1958.

3919W269-3919W275 : Livres de classe, 1949-1966.

3919W276-3919W299 : Répertoires d'adresses des élèves (mentionnent la profession du père, le régime de l'élève et sa classe), 1941-1968.

3919W309 : Tableaux des élèves des classes de Lettres supérieures et de Première supérieure, 1940-1949.

- **Bourses d'enseignement**

*Avant 1940*

1T2556 : Répertoires alphabétiques des élèves boursiers, 1924-1932.

1T2557 : Répertoires alphabétiques des pupilles de la nation boursiers, 1925-1934.

1T2560-1T2561 : Registres des boursiers (types de bourse et régime), 1924-1931.

1T2562-1T2565 : Situation des bourses, remises et exonérations en cours au 5 novembre de chaque année, états des boursiers, 1931-1939.

1T2566-1T2567 : Attribution des bourses, directives des autorités compétentes, 1915-1929 ; 1930-1931.

1T2568-1T2576 : Bourses d'enseignement, propositions et suivi des attributions, 1931-1940.

1T2578 : Promotion de bourses, proposition du proviseur, 1935-1939.

1T2579 : Prolongation de bourses, 1931-1939.

1T2582 : Tableaux d'honneur des boursiers, influence des résultats sur la prolongation ou la promotion des bourses, 1931-1937.

1T2588 : Gestion des pupilles de la nation, directives des autorités de tutelle, notice relative à la loi du 27 juillet 1917, 1918-1919 ; 1933.

*Après 1940*

3919W553-3919W560 : États des boursiers en novembre de chaque année, tableaux récapitulatifs, documents préparatoires, 1940-1947.

3919W538-3919W552 : Bourses d'enseignement, propositions et suivi des attributions, 1940-1959.

3919W561-3919W563 : Allocations aux élèves victimes de guerre, demandes et attribution, 1945-1948.

- **Organisation des enseignements, évaluations et discipline**

*Avant 1940*

1T2496-1T2501 : Répertoires d'appréciations des élèves de classes de 1ère et de classes préparatoires, 1932-1939.

1T2519 : Répartition des heures d'enseignement, 1919-1955.

1T2589-1T2590 : Procès verbaux des conseils de discipline, 1914-1941.

1T2597 : Palmarès des élèves primés, 1915-1940.

*Après 1940*

3919W354 : Emplois du temps, tableaux des classes, 1940-1955.

3919W369 : Cahiers de notes et d'appréciations des classes, 1942-1943.

3919W373 : Cahiers de notes et d'appréciations des classes, 1943-1944.

3919W377 : Cahiers de notes et d'appréciations des classes, 1944-1945.

3919W381 : Cahiers de notes et d'appréciations des classes, 1945-1946.

3919W385 : Cahiers de notes et d'appréciations des classes, 1951-1952.

3919W389 : Cahiers de notes et d'appréciations des classes, 1952-1953.

3919W393 : Cahiers de notes et d'appréciations des classes, 1953-1954.

3919W397 : Cahiers de notes et d'appréciations des classes, 1954-1955.

3919W401 : Cahiers de notes et d'appréciations des classes, 1955-1956.

3919W406 : Cahiers de notes et d'appréciations des classes, 1956-1957.

3919W410 : Cahiers de notes et d'appréciations des classes, 1957-1958.

3919W414 : Cahiers de notes et d'appréciations des classes, 1958-1959.

3919W418 : Cahiers de notes et d'appréciations des classes, 1959-1960.

3919W421 : Cahiers de notes et d'appréciations des classes, 1960-1961.

3919W425 : Cahiers de notes et d'appréciations des classes, 1961-1962.

3919W428 : Cahiers de notes et d'appréciations des classes, 1962-1963.

3919W431 : Cahiers de notes et d'appréciations des classes, 1963-1964.

3919W436 : Cahiers de notes et d'appréciations des classes, 1964-1965.

3919W440 : Cahiers de notes et d'appréciations des classes, 1965-1966.

3919W446 : Cahiers de notes et d'appréciations des classes, 1966-1967.

3919W453 : Cahiers de notes et d'appréciations des classes, 1967-1968.

3919W568 : Procès verbaux des conseils de discipline, 1941-1971.

3919W571 : Palmarès des élèves primés, 1941-1943 ; 1946.

3919W575 : Palmarès des élèves primés du Lycée Ampère, 1942.

- **CPGE et concours d'entrée aux grandes écoles**

*Avant 1940*

1T2541 : Relations entre les directeurs de grandes écoles et le proviseur du Lycée du Parc, 1930-1939.

1T2527-1T2534 : Préparation, inscription et admission au concours d'entrée aux Grandes Écoles, 1930-1939.

1T2537-1T2538 : Registres des élèves admissibles et reçus, 1914-1931.

1T2539 : Inscriptions et admissions, 1931-1933.

1T2540 : École normale supérieure et licences de bourses, admission, 1927-1933 ; 1937-1938.

*Après 1940*

3919W455 : Relations avec les autorités de tutelle, 1941-1947.

3919W460-3919W462 : Inscriptions et admissions aux concours d'entrée aux grandes écoles, 1940-1945.

3919W464-3919W473 : Préparation, inscription et admission aux concours d'entrée aux grandes écoles, 1941-1963.

3919W474-3919W476 : Registres des élèves admissibles et reçus, 1960-1972.

3919W492 : Écoles normales supérieures de la rue d'Ulm et de Sèvres, inscription et admission, 1941-1948 ; 1958.

3919W495 : École normale supérieure technique et écoles normales de Saint-Cloud et Fontenay-aux-Roses, inscription et admission, 1944-1948.

3919W516-3919W517 : Registres des résultats aux concours d'entrée aux grandes écoles, 1945-1962.

## 2. Fonds du Lycée Édouard Herriot

Le fonds du Lycée Édouard Herriot, partiellement détruit, a été versé aux archives départementales du Rhône mais ne fait pas, pour le moment, objet d'un classement.

- **Administration et correspondance**

*Conseils d'administration* : Registres des procès-verbaux, 1919-1940.

*Correspondance* : Registres des courriers arrivés et au départ, 1924-1968.

- **Situation de l'établissement, états des effectifs**

*État des élèves présentes* : Statistiques. 1951-1954 ; 1958-1961 ; 1965-1968.

*Entrées et sorties des élèves* : Listes d'élèves par classe : nom, prénom, régime, date et lieu de naissance, adresse des parents, profession des parents, date entrée et sortie. 1925-1935 ; 1948-1958 ; 1964-1965.

- **Personnel**

Registres de nomination, de présence, d'adresse des professeur-e-s. La formation initiale du personnel est indiquée (diplôme, échelon, date de nomination…), 1930-1969.

- **Renseignements sur les élèves**

***Registres de classes / Livres de classes*** : Listes des élèves par classe et par régime, des classes enfantines aux classes préparatoires à Sèvres et Fontenay / St Cloud. Les registres donnent le nom, le prénom, la classe, les mois de présence, les options choisies, les bourses et les remises. 1915-1917 ; 1919-1928 ; 1944-1959 ; 1961-1968.

***Fiches signalétiques des élèves*** : Est indiqué : nom, prénom, date et lieu de naissance, nationalité, professions des parents, adresse de parents, bourse et remise, établissement d'origine, date d'entrée dans l'établissement, date de sortie et éventuellement le motif, les classes suivies au lycée, les options et les décisions du conseil de classe de fin d'année. Couvre l'avant et l'après-guerre jusqu'en 1970 environ.

- **Bourses d'enseignement**

*Registres des droits constatés* : Listes des élèves par classe et par régime, des classes enfantines aux classes préparatoires à Sèvres et Fontenay / St Cloud. Les registres donnent le nom, le prénom, la nationalité, la date d'entrée au lycée, les mois de présence, les bourses et les remises, des notes concernant les frères et sœurs, la profession des parents. 1902 ; 1925-1947 ; 1954-1956 ; 1960-1965.

*Registres des bourses* : Listes des élèves boursières par classe et par régime, des classes enfantines aux classes préparatoires à Sèvres et Fontenay / St Cloud. Est stipulé la date de naissance de l'élève, le montant de la bourse et la date de nomination. 1895-1929 ; 1931-1936 ; 1938-1942 ; 1944-1965 ; 1967-1968.

*Registres des remises attribuées* : remises universitaires, déductions de frais… 1903-1909 ; 1931-1932 ; 1933-1936 ; 1944-1964.

*Dossiers bourses* : Classement par année scolaire. Bourses ordinaires, CPGE, Collège Vidalenc. États des paiements. Nom, prénom, classe, montant de la bourse, taux de la bourse, renouvellement, décisions globales, demandes de congés de bourses, demandes de transfert, remises universitaires et de principes. 1941-1956 ; 1958-1960 ; 1965 ; 1966.

## 3. Fonds de la Faculté de lettres de Lyon

- **Conseils et assemblées**

*Avant 1940 / 1945*

2399W135 : Registres des conseils de l'université, 1929-1945.

2399W134 : Registres des assemblées de la Faculté de lettres de Lyon, 1900-1940.

*Après 1940 / 1945*

2400W341-2400W342 : Registres des conseils de l'université, 1946-1970.

2400W338 : Registres des conseils de la Faculté de lettres de Lyon, 1929-1968.

2400W339 : Registres des assemblées de la Faculté de lettres de Lyon, 1940-1967.

- **Organisation et fonctionnement de la faculté**

2400W336 : Rapports annuels du doyen, 1927-1965

- **Droits, immatriculation et inscription**

*Avant 1940 / 1945*

2399W6-2399W7 : Registres d'immatriculations des étudiant-e-s, 1934-1943.

2399W8-2399W12 : Registres des déclarations d'inscriptions annuelles, 1934-1940.

*Après 1940 / 1945*

2400W1-2400W6 : Registres d'immatriculations des étudiant-e-s, 1934-1940.

2400W7-2400W59 : Registres des déclarations d'inscriptions annuelles, 1940-1968.

- **Bourses**

2399W132 : Registres des sommes payées aux boursier-e-s, 1932-1943.

- **Examens, certificats et diplômes**

2399W15 : Registres des différentes catégories de diplômé-e-s, notamment des doctorat ès lettres (1918-1960), des licences et des Certificats d'Études Supérieures (1918-1942), des doctorat de l'université de Lyon (1918-1962), des Diplômes d'Études Supérieures (1918-1944).

*Avant 1940 / 1945*

2399W66-2399W69 : Registres des procès-verbaux des Certificats d'Études Supérieures de Lettres, 1921-1931.

2399W70-2399W75 : Registres des procès-verbaux des Certificats d'Études Supérieures de Langues vivantes, 1921-1931.

2399W76-2399W78 : Registres des procès-verbaux des Certificats d'Études Supérieures de Philosophie, 1921-1931.

2399W79-2399W82 : Registres des procès-verbaux des Certificats d'Études Supérieures de Histoire-Géographie, 1921-1931.

2399W83 : Registres des procès-verbaux des Certificats d'Études Supérieures, toutes matières, 1921-1935.

2399W86-2399W126 : Registres des procès-verbaux des Certificats, toutes matières, classement alphabétique, 1931-1940.

2399W127-2399W128 : Registres des Certificats d'aptitude au grade de licencié, 1931-1941.

*Après 1940 / 1945*

2400W127-2400W331 : Registres des procès-verbaux des Certificats, toutes matières, classement alphabétique, 1940-1966.

2400W60-2400W61 : Registres des Certificats d'aptitude au grade de licencié, 1942-1951.

4480W41 : Registres des procès-verbaux des Diplômes d'Études Supérieures d'histoire de l'art et archéologie, 1949-1967.

4480W42 : Registres des procès-verbaux des Diplômes d'Études Supérieures de philosophie, 1964-1967.

4480W43 : Registres des procès-verbaux des Diplômes d'Études Supérieures de lettres modernes, 1953-1967.

4480W44-4480W45 : Registres des procès-verbaux des Diplômes d'Études Supérieures d'histoire, 1949-1967.

4480W46 : Registres des procès-verbaux des Diplômes d'Études Supérieures de géographie, 1966-1967.

4480W47-4480W48 : Registres des procès-verbaux des Diplômes d'Études Supérieures de lettres classiques, 1941-1967.

4480W49 : Registres des procès-verbaux des Diplômes d'Études Supérieures d'anglais, espagnol, allemand, 1962-1966 ; italien, russe, arabe, 1962-1967.

4480W50 : Registres des procès-verbaux des Diplômes d'Études Supérieures d'anglais et d'espagnol, 1966-1967.

4480W51 : Registres des procès-verbaux des Diplômes d'Études Supérieures d'allemand, 1966-1967.

4480W52 : Registres des diplômé-e-s licencié-e-s, 1942-1965 ; des DES, 1945-1966.
Nous avons également consulté les registres des procès verbaux des DUEL et des maîtrises attribuées par la Faculté de lettres de Lyon après la réforme Fouchet de 1966, conservés à l'université Lyon 2.

- **Dossiers des étudiant-e-s**

2400W346-2400W823 : Dossiers des étudiant-e-s, classement alphabétique, 1898-1960.

4480W53-4480W66 : Fiches signalétiques des étudiant-e-s, classement alphabétique, 1900-1960.

Nous avons également consulté les dossiers et les fiches signalétiques des étudiant-e-s de la Faculté de lettres de Lyon au-delà de 1960, conservés à l'Université Lyon 2.

- **IPES**

Dossiers des élèves-professeur-e-s de l'IPES de Lyon, conservés à l'Université Lyon 2.

## 4. Fonds du rectorat de Lyon

*Baccalauréats*

1T284-1T285 : Baccalauréat Philosophie-lettres, enregistrement des diplômes, 1918-1940.

1T287 : Baccalauréat Mathématiques, enregistrement des diplômes, 1930-1940.

1T288-1T290 : Baccalauréat (toutes séries), minutes des diplômé-e-s, 1931-1940.

631W83-94 : Procès verbaux des baccalauréats attribués (1ère et 2e partie / séries A, B, C, D ; Mathématiques et Philosophie), année 1924.

631W95-106 : Procès verbaux, registres récapitulatifs des baccalauréats attribués (1ère et 2e partie / séries A, B, C, D ; Mathématiques et Philosophie), année 1925.

631W107-118 : Procès verbaux, registres récapitulatifs des baccalauréats attribués (1ère et 2e partie / séries A, B, C, D ; Mathématiques et Philosophie), année 1926.

631W119-130 : Procès verbaux, registres récapitulatifs des baccalauréats attribués (1ère et 2e partie / séries A, B, C, D ; Mathématiques et Philosophie), année 1927.

631W131-142 : Procès verbaux, registres récapitulatifs des baccalauréats attribués (1ère et 2e partie / séries A, B, C, D ; Mathématiques et Philosophie), année 1928.

631W143-158 : Procès verbaux, registres récapitulatifs des baccalauréats attribués (1ère et 2e partie / séries A, A', B – nouveau régime – A, B, C, D - ancien régime ; Mathématiques et Philosophie), année 1929.

631W159-174 : Procès verbaux, registres récapitulatifs des baccalauréats attribués (1ère et 2e partie / séries A, A', B – nouveau régime – A, B, C, D - ancien régime ; Mathématiques et Philosophie), année 1930.

631W175-190 : Procès verbaux, registres récapitulatifs des baccalauréats attribués (1ère et 2e partie / séries A, A', B – nouveau régime – A, B, C - ancien régime ; Mathématiques et Philosophie), année 1931.

631W191-205 : Procès verbaux, registres récapitulatifs des baccalauréats attribués (1ère et 2e partie / séries A, A', B – nouveau régime – A, B, C - ancien régime ; Mathématiques et Philosophie), année 1932.

631W206-220 : Procès verbaux, registres récapitulatifs des baccalauréats attribués (1ère et 2e partie / séries A, A', B ; Mathématiques et Philosophie), année 1933.

631W221-234 : Procès verbaux, registres récapitulatifs des baccalauréats attribués (1ère et 2e partie / séries A, A', B ; Mathématiques et Philosophie), année 1934.

631W235-248 : Procès verbaux, registres récapitulatifs des baccalauréats attribués (1ère et 2e partie / séries A, A', B ; Mathématiques et Philosophie), année 1935.

631W249-265 : Procès verbaux, registres récapitulatifs des baccalauréats attribués (1ère et 2e partie / séries A, A', B ; Mathématiques et Philosophie), année 1936.

631W266-285 : Procès verbaux, registres récapitulatifs des baccalauréats attribués (1ère et 2e partie / séries A, A', B ; Mathématiques et Philosophie), année 1937.

631W286-307 : Procès verbaux, registres récapitulatifs des baccalauréats attribués (1ère et 2e partie / séries A, A', B ; Mathématiques et Philosophie), année 1938.

631W308-334 : Procès verbaux, registres récapitulatifs des baccalauréats attribués (1ère et 2e partie / séries A, A', B ; Mathématiques et Philosophie), année 1939.

631W335-357 : Procès verbaux, registres récapitulatifs des baccalauréats attribués (1ère et 2e partie / séries A, A', B ; Mathématiques et Philosophie), année 1940.

631W452-631W472 : Registres récapitulatifs des baccalauréats attribués, 1924-1940.

*Personnel*

1T59 : Dossiers du personnel des internats, 1924-1935.

1T200 : Personnel des collèges et lycées de jeunes filles, 1924-1940.

Plusieurs versements du rectorat regroupent les dossiers de personnel enseignant et non enseignant de l'académie de Lyon. La plupart concernent des personnes nées avant 1920. Lorsque l'information n'est pas indiquée, les dates extrêmes correspondent aux dernières pièces versées aux dossiers.

2441W1-2441W13 : Dossiers de personnel enseignant et non enseignant, nés avant 1920, classement alphabétique.

2508W1-2508W85 : Dossiers de personnel enseignant et non enseignant, classement alphabétique, [1895-1977]

3207W1-3207W36 : Dossiers de personnel enseignant et non enseignant, nés avant 1918, classement alphabétique.

3213W1-3213W14 : Dossiers de personnel enseignant et non enseignant, nés entre 1894 et 1944, classement alphabétique.

2840W1-2840W5 : Dossiers de personnel enseignant et non enseignant, nés avant 1920, classement alphabétique.

4625W1-4625W24 : Dossiers de personnel enseignant et non enseignant, nés avant 1920, classement alphabétique.

## 5. Fonds de l'inspection académique de Lyon

1T5001-1T5497 : Dossiers des instituteurs et des institutrices de l'enseignement public et privé nés avant 1920, classement alphabétique.

## 6. Fonds du Lycée Ampère

1T Lycée Ampère 176 : Registres de l'état des services des fonctionnaires du Lycée, 1853-1940.

1T Lycée Ampère 178-179 : Dossiers de personnel (fiche de renseignements d'état civil, diplômes, notes de services, correspondances diverses…), classement alphabétique, 1913-1973.

## 7. Fonds du Collège / Lycée Claude Bernard de Villefranche-sur-Saône

1T2015 : Registres des installations du personnel, 1892-1956.

1T2016 : Gestion générale du service et de la carrière du personnel (tableaux, circulaires, notes, notices individuelles…), 1922-1943 ; 1947.

1T2020 : Surveillants d'internat, demandes de postes (formulaires et correspondance ; projet de contrat à passer avec les surveillants d'internat), 1934-1937.

## 8. Fonds des écoles techniques de La Martinière

*École de garçons*

1T2126 : Situation du personnel (tableaux, états et listes nominatives du personnel de l'école, procès verbaux d'installation…), 1939-1940

1T2127 : Notices individuelles annuelles, 1937-1943.

*École de filles*

1T2197 : Situation et statut du personnel (circulaires, correspondance, arrêtés, notes, listes…), 1929 ; 1937-1939.

# III. Sources orales

Une étude par questionnaires a été effectuée entre septembre 2008 et février 2009. Cette enquête s'organise en 4 grandes parties : la première concerne la connaissance et les représentations des khâgnes et de l'ENS ; la deuxième aborde les questions des parcours scolaires ; la troisième regroupe des informations sur les origines sociales de l'enquêté-e (professions des parents, nombre d'enfants dans la fratrie, études suivies par chacun d'eux / elles, éventuelles aides obtenues et emplois occupés pendant les études mais aussi des questions sur la vie privée : mariage, profession du / de la conjoint-e, enfants, études suivies par chacun d'eux / elles…) ; enfin la dernière partie concerne les parcours professionnels.

Cent quinze anciens khâgneux du Lycée du Parc et 61 anciennes khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon ont répondu au questionnaire.

| | 1931-1944 | 1945-1959 | 1960-1967 | Total |
|---|---|---|---|---|
| Anciens khâgneux – Lycée du Parc | 18 | 46 | 51 | 115 |
| Anciennes khâgneuses – Lycée de jeunes filles | - | 20 | 41 | 61 |

Chaque questionnaire a donné lieu à une demande de précisions sur divers points en regard des réponses initialement apportées.

# IV. sources imprimées

- **Sources officielles**

*Journal Officiel* de la République Française, 1904-1975.

*Bulletin Officiel* de l'Instruction publique / de l'Éducation nationale, 1904-1975.

- **Annuaires nominatifs**

Association amicale de secours des anciens élèves de l'École Normale Supérieure, *Annuaires*, Paris, Association amicale de secours des anciens élèves de l'École Normale Supérieure , 1953 ; 1963 ; 1989 ; 2001 ; 2010.

CHERVEL André, *Les Lauréats des concours d'agrégation de l'enseignement secondaire, 1821-1950*, Paris, INRP, 1993.

École Normale Supérieure de jeunes filles, *Annuaire du centenaire de l'École normale supérieure de jeunes filles*, Paris, ENSJF, 1985.

- **Revue, bulletins et recueils**

Université de Lyon, *Annuaires de l'université de Lyon : livret de l'étudiant*, Lyon, Conseil général des facultés, 1924-1967.

Bureau universitaire de statistique et de documentation scolaires et professionnelles, Office national d'information sur les enseignements et les professions, *Avenirs*, Paris, BUS, 1947-1968.

*Le lycée Edouard Herriot 1883-1983, le livre du centenaire*, Lyon, Lyon Presses, 1984.

Association des anciens khâgneux du Lycée du Parc, *Vara, tibi khagna : être khâgneux à Lyon : 1901-2001*, Lyon, Lycée du Parc, 2001.

# BIBLIOGRAPHIE

## I. METHODOLOGIE / EPISTEMOLOGIE

### 1. Méthodologie / Instruments de travail

BASTIEN Hervé, *La France contemporaine, XIX$^{e}$-XX$^{e}$ siècles : méthode pratique pour la recherche historique*, Paris, Masson, 1995.

BEAUD Stéphane et WEBER Florence, *Guide de l'enquête de terrain*, Paris, La découverte, 2003.

CASPARD Pierre, *Guide international pour la recherche en histoire de l'éducation*, Paris, INRP, 1990.

CHARMASSON Thérèse et LE GOFF Armelle (Dir.), *Mémoires de lycées, archives et patrimoine*, Paris, Direction des Archives de France – INRP, 2003.

CHARMASSON Thérèse, *Archives et sources pour l'histoire de l'enseignement*, Paris, Comité des travaux historiques et scientifiques, 2005.

CHARMASSON Thérèse, *L'histoire de l'enseignement : XIX$^{e}$-XX$^{e}$ siècles : guide du chercheur*, Paris, I.N.R.P, Publications de la Sorbonne, 1986.

DEMNARD Dimitri, *Dictionnaire d'histoire de l'enseignement*, Paris, Delafarge, 1981.

SAVOIE Philippe, *Les enseignants du secondaire, XIX$^{e}$-XX$^{e}$ siècles. Le corps, le métier, les carrières*. Textes officiels, Paris, INRP-Editions Economica, 2000.

### 2. Epistémologie

BEAUVOIR (de) Simone, *Le deuxième sexe*, Paris, Gallimard, 1949.

BOURDIEU Pierre, *La domination masculine*, Paris, Seuil, 1998.

BOUTIER Jean et JULIA Dominique (Dir.), *Passés recomposés. Champs et chantiers de l'histoire*, Paris, Autrement, 1995.

VIRGILI Fabrice, « L'histoire des femmes et l'histoire des genres aujourd'hui », *Vingtième siècle*, n°75, 2002, pp. 5-14.

CHARLE Christophe (dir.), *Histoire sociale, histoire globale ?*, Paris, Ed. de la Maison des sciences de l'homme, 1993.

COMPERE Marie-Madeleine, *Histoire de l'éducation en Europe : essai comparatif sur la manière dont elle s'écrit*, Paris, INRP, 1995.

HERITIER Françoise, *Masculin / Féminin. La pensée de la différence*, Paris, Odile Jacob, 1996.

HERITIER Françoise, *Masculin / Féminin II. Dissoudre la hiérarchie*, Paris, Odile Jacob, 2002.

LAUFER Jacqueline, MARRY Catherine et MARUANI Margaret (Dir.), *Masculin-féminin : question pour les sciences de l'homme*, Paris, PUF, 2001.

LAUFER Jacqueline, MARRY Catherine et MARUANI Margaret (Dir.), *Le travail du genre. Les sciences sociales du travail à l'épreuve des différences de sexes*, Paris, La découverte, 2003.

LÖWI Ilana, *L'emprise du genre, masculinité, féminité, inégalité*, Paris, La dispute, 2006.

PERROT Michelle (Dir.), *Une histoire des femmes est-elle possible ?*, Marseille, Rivages, 1984.

PROST Antoine, *Douze leçons sur l'histoire.* – Points, Histoire, H 225, Paris, Seuil, 1996.

RIOT-SARCEY Michèle, « L'Historiographie française et le concept de « genre » », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, n°4, 2000, pp. 806-814.

SIRINELLI Jean-François, *Comprendre le XX^e^ siècle français*, Paris, Fayard, 2005.

THEBAUT Françoise, « Genre et histoire », in BARD Christine, BAUDELOT Christian, MOSSUZ-LAVAU Jeanine (Dir.), *Quand les femmes s'en mêlent. Genre et pouvoir*, Paris, La martinière, 2004, pp. 44-63.

THEBAUT Françoise, *Ecrire l'histoire des femmes*, Fontenay-aux-Roses, ENS Editions, 2007 (2^e^ édition).

TILLY Louise Audino, YVON-DEYME Brigitte et DEYME Michel, « Genre, histoire des femmes et histoire sociale », *Genèses*, n°2, décembre 1990, pp. 148-167.

VEYNE Paul, *Comment on écrit l'histoire ?*, Paris, Ed. du Seuil, 1996.

# II. OUVRAGES GENERAUX

## 1. Histoire sociale de la France au XXe siècle

BERNSTEIN Serge, « Les classes moyennes devant l'histoire », *Vingtième siècle*, n°37, janvier-mars 1937, pp. 3-12.

BICHOT Jacques, *Les politiques sociales en France au XX^e^ siècle*, Paris, A. Colin, 1997.

BOUFFARTIGUE Paul et GADEA Charles, *La sociologie des cadres*, Paris, Ed. La découverte, 2000.

CARON François, *Histoire économique de la France XIX^e^-XX^e^ siècles*, Paris, A. Colin, 1995 (2^e^ édition).

CHARLE Christophe, « Les «classes moyennes » en France : discours pluriel et histoire singulière (1870-2000) », *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, vol. 50, n°4, 2003.

DESROSIERES Alain et THEVENOT Laurent, *Les catégories socio-professionnelles*, Paris, La découverte, Collection Repères, 2000.

FARON Olivier, *Les enfants du deuil, orphelins et pupilles de la nation de la première guerre mondiale (1914-1941)*, Paris, Ed. La découverte, 2001.

GUILLAUME Pierre, *Histoire sociale de la France au XX^e^ siècle*, Paris, Masson, 1993.

GUILLAUME Pierre (Dir.), *La professionnalisation des classes moyennes*, Bordeaux, Edition de la MSH Aquitaine, 1996.

GUILLAUME Pierre (Dir.), *Histoire et historiographie des classes moyennes dans les sociétés développées*, Talence, Edition de la MSH Aquitaine, 1998.

GUILLAUME Pierre et S. (Dir.), *Regards sur les classes moyennes*, Bordeaux, Presses universitaires de Bordeaux, 1995.

SIRINELLI Jean-François et ORY Pascal, *Les intellectuels en France de l'affaire Dreyfus à nos jours*, Paris Perrin, 1986.

## 2. Histoire des femmes

BARD Christine, *Les femmes dans la société française au XXe siècle*, Paris, A. Colin, 2001.

BARD Christine, BAUDELOT Christian, MOSSUZ-LAVAU Jeanine (Dir.), *Quand les femmes s'en mêlent. Genre et pouvoir*, Paris, La martinière, 2004.

DERMENJIAN Geneviève, GUILHAUMOU Jacques et LAPIED Martine (Dir.), *Femmes entre ombre et lumière : recherches sur la visibilité sociale, XVI^e^-XX^e^ siècles*, Paris, Ed. Publisud, 2000.

DERMENJIAN Geneviève JAMI Irène, ROUQUIER Annie et THEBAUD Françoise (Dir.), *La place des femmes dans l'histoire. Une histoire mixte*, Paris, Belin, 2010.

EPHESIA, *La place des femmes. Les enjeux de l'identité et de l'égalité au regard des sciences sociales*, Paris, La découverte, 1995.

FARGE Arlette et KLAPISCH-ZUBER Christiane (Dir.), *Madame ou Mademoiselle ? Itinéraires de la solitude féminine, XVIIIe-XXe siècle*, Paris, Montalba, 1984.

MARUANI Margaret (Dir.), *Femmes, genre et sociétés, l'état des savoirs*, Paris, Ed. La découverte, 2005.

SOHN Anne-Marie, « Entre deux guerres. Le rôles féminins en France et en Angleterre », in DUBY Georges, PERROT Michelle, *Histoire des femmes*, tome 5, sous la direction de Françoise Thébaud, le XX$^{e}$ siècle, Paris, 1992, pp. 165-195.

SOHN Anne-Marie, Chrysalides. Femmes dans la vie privée XIX$^{e}$-XX$^{e}$ siècles, Paris, Publications de la Sorbonne, 2 volumes, 1996.

SOHN Anne-Marie et THELAMON Françoise (Dir.), *L'histoire sans les femmes est-elle possible ?*, Paris, Perrin, 1998.

THEBAUD Françoise (Dir.), *Histoire des femmes, le XX$^{e}$ siècle*, sous la direction de DUBY Georges et PERROT Michelle, Paris, Plon, 1992.

# III. GENRE ET PROFESSIONS

## 1. Généralités

BATTAGLIOLA Françoise, *Histoire du travail des femmes*, Paris, Ed. La Découverte, 2008 (3$^{e}$ édition).

BLUNDEN Katherine, *Le travail et la vertu. Femmes au foyer : une mystification de la révolution industrielle*, Paris, Payot, 1982.

CACOUAULT-BITAUD Marlaine, « La féminisation d'une profession est-elle le signe d'une baisse de prestige ? », *Travail, Genre et Sociétés*, n°5, 2001, pp. 93-115.

CHAUVEL Louis, « Vers l'égalité de genre : les tendances générationnelles sont-elles irréversibles ? », *Revue de l'OFCE*, n°90, 2004, pp. 69-84.

LAPEYRE Nathalie, *Les professions face aux enjeux de la féminisation*, Toulouse, Octarés, 2006.

MARCHAND Olivier et THELOT Claude, *Deux siècles de travail en France, population active et structure sociale, durée et productivité du travail*, Paris, INSEE, 1991.

MARCHAND Olivier et THELOT Claude, *Le travail en France 1800-2000*, Paris, Nathan, 1997.

MARUANI Margaret (Dir.), *les nouvelles frontières de l'inégalité. Hommes et femmes sur le marché du travail*, Paris, la découverte, 1998.

MARUANI Margaret, *Travail et emploi des femmes*, Paris, La découverte, 2000.

PERROT Michelle, « Métiers de femmes », *Le Mouvement Social*, n°140, 1987, p.3-8.

PERROT Michelle, *Les femmes ou les silences de l'histoire*, Paris, Flammarion, 1999.

SCHWEITZER Sylvie, « les enjeux du travail des femmes », *Vingtième siècle, revue d'histoire*, n°75, 2002.

SCHWEITZER Sylvie, *Les femmes ont toujours travaillé. Une histoire des femmes au XIX^e^ et XX^e^ siècles*, Paris, Odile Jacob, 2002.

SCOTT Joan et TILLY Louise, *Les Femmes, le travail et la famille*, Rivages, 1987.

## 2. Femmes et professions supérieures

ACHIN Catherine et LEVEQUE Sandrine, « Femmes énarques et professionnelles de la politique. Des carrières exceptionnelles sous contraintes », *Genèses*, 62 / 2007, pp. 24-22.

BEAU Anne-Sophie et SCHWEITZER Sylvie, « L'inspection du travail au féminin », in CHATRIOT Alain, JOIN-LAMBERT Odile, VIET Vincent (Dir.), *Les politiques du travail (1906-2006), Acteurs, Institutions, Réseaux*, Actes du colloque organisé à Paris les 18 et 19 mai 2006, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2007, pp. 77-88.

BOIGEOL Anne, « La magistrature française au féminin : entre spécificité et banalisation », *Droit et société*, n°25, 1993, pp. 489-523.

BOIGEOL Anne, « Les femmes et les cours. La difficile mise en œuvre de l'égalité des sexes dans l'accès à la magistrature », *Genèses*, n°22, 1996, pp. 107-129.

BOIGEOL Anne, « Le genre comme ressource dans l'accès des femmes au « gouvernement du barreau » : l'exemple du barreau de Paris », *Genèses*, n°67, 2007, pp. 66-88.

BUSCATTO Marie et MARRY Catherine, « « Le plafond de verre dans tous ses états ». La féminisation des professions supérieures au XXe siècle », *Sociologie du travail*, Vol. 51, n°2, Avril-Juin 2009, pp. 170-182.

CATINAT Anne-Laure, « Les premières avocates du barreau de Paris », *Mil neuf cent*, n°16, 1998, pp. 43-56.

CLARK Linda, « Les carrières des inspectrices du travail (1892-1939) », in ROBERT Jean-Louis, *Inspecteurs et inspection du travail sous la III^e^ et la IV^e^ République*, Paris, La Documentation française, 1998.

CLARK Linda, *The Rise of Professionnal Women in France. Gender and public administration since 1830*, Cambridge, Cambridge University Press, 2000.

CONSTANCE Joël, *Les filles d'esculape. Les femmes à la conquête du pouvoir médical*, Paris, Robert Laffont, 1988.

DEPERCHIN Annie, « L'accès des femmes au barreau en France pendant la Première guerre mondiale », in BARRIERE Jean-Paul et GUIGNET Philippe (Dir.), *Les femmes au travail*

*dans les villes en France et en Belgique du XVIIIe au XXe siècle*, Paris, L'Harmattan, 2009, pp. 225-235.

DU LUCA Virginie, « L'Inspection de l'Assistance publique au féminin (1820-1940), in BARRIERE Jean-Paul et GUIGNET Philippe (Dir.), *Les femmes au travail dans les villes en France et en Belgique du XVIIIe au XXe siècle*, Paris, L'Harmattan, 2009, pp. 207-223.

KIMBLE Sara, « No right to judge : feminism and the judiciary in Thrid Republic France », *French Historical Studies*, n°4, 2008, pp. 609-641.

LE FEUVRE Nicky et WALTERS Patricia, « Egales en droit ? La féminisation des professions juridiques en France et en Grande-Bretagne », *Sociétés Contemporaines*, n°16, 1993, pp. 41-62.

MARRY Catherine, « Polytechniciennes = Polytechniciens ? », *Cahiers du Mage*, n°3-4, 1995, pp. 73-86.

MARRY Catherine, *Les femmes ingénieurs. Une révolution respectueuse*, Paris, Belin, Perspectives sociologiques, 2004.

MATHIEU-FRITZ Alexandre, « La résistible intégration des felles dans un univers professionnel masculin : les huissiers de justice », *Sociétés contemporaines*, n°54, 2004, pp. 75-98.

Mil Neuf Cent, *Figures d'intellectuelles*, n°16, 1998.

NEVEU Éric, « Le genre de journalisme. Des ambivalences de la féminisation d'une profession », *Politix*, n°51, pp. 179-212.

PAICHELER Geneviève, « Carrières et pratiques des femmes médecins en France (1930-1980) : portes ouvertes ou fermées », in AÏACH Pierre, CEBE Dominique, CRESSON Geneviève, PHILIPPE Claudine, *Femmes et hommes dans le champ de la santé : approches sociologiques*, Rennes, Éd. De l'École nationale de la santé publique, 2001.

PICOT Geneviève, « Les femmes médecins ou l'accès des femmes à une profession traditionnellement masculine », *Les Cahiers du Gedisst*, n°13, pp. 73-84.

QUEMIN Alain, « Modalités féminines d'entrée et d'insertion dans une profession d'élites : le cas des femmes commissaires-priseurs », *Sociétés Contemporaines*, n°29, 1998, pp. 87-106.

RACINE Nicole et TREBITSCH Michel (Dir.), *Intellectuelles. Du genre en histoire des intellectuelles*, Bruxelles, Complexe, 2004.

RAVET Hyacinthe, « Professionnalisation féminine et féminisation d'une profession : les artistes interprètes de musique », *Travail, genre et société*, n°9, 2003, pp. 173-195.

RENNES Juliette, *Le mérite et la nature, une controverse républicaine : l'accès des femmes aux professions de prestige, 1880-1940*, Paris, Fayard, 2007.

SAINT-MARTIN (De) Monique, « Structure du capital, différenciation selon le sexe et « vocation intellectuelle », *Sociologie et sociétés*, n°2, 1989, pp. 9-25.

SCHWEITZER Sylvie, « Vents dans le Ciel de Plomb ? L'accès des femmes aux professions supérieures, XIX$^{e}$-XX$^{e}$ siècles », *Sociologie du travail*, Vol. 51, n°2, Avril-Juin 2009, pp. 183-198.

SCHWEITZER Sylvie, « Mixité des formations supérieures et des professions diplômées en Europe, XIX$^{e}$-XX$^{e}$ siècles », in HIRATA Helena, LOMBARDI Maria-Rosa et MARUANI Margaret (Dir.), *Travail et genre, regards croisés, France, Europe, Amérique latine*, Paris, La découverte, 2008, pp. 213-224.

SCHWEITZER Sylvie, *Femmes de pouvoir. Une histoire de l'égalité professionnelle en Europe (XIX$^{e}$-XX$^{e}$ siècles)*, Paris, Payot, 2010.

SERDJENIAN Evelyne, *L'Égalité des chances ou les enjeux de la mixité*, Paris, Ed. d'Organisation, 1988.

SINEAU Mariette, *Des femmes en politique*, Paris, Economica, 1998.

THUILLIER Guy, *Les femmes dans l'administration depuis 1900*, Paris, PUF, 1988.

# IV. ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE ET SECONDAIRE

## 1. Généralités

ALBERTINI Pierre, *L'école en France, XIX$^{e}$-XX$^{e}$ siècle : de la maternelle à l'université*, Paris, Hachette, 1992.

AUDUC Jean-Louis, *Les institutions scolaires et universitaires*, Paris, Nathan, 1998.

AUDUC Jean-Louis et BAYARD-PIERLOT Jacqueline, *Le système éducatif français*, CRDP Créteil, 2001.

BARREAU Jean-Michel, *L'école unique : de 1914 à nos jours*, Paris, PUF, 1998.

BOUSQUET Pierre (Dir.), *Histoire de l'administration de l'enseignement en France : 1789-1981*, Genève, Droz, 1983.

BRIAND Jean-Pierre et CHAPOULIE Jean-Michel, *Les collèges du peuple : l'enseignement primaire supérieur et le développement de la scolarisation prolongée sous la Troisième république*, Paris, INRP, 1992.

CASPARD Pierre, LUC Jean-Noël, SAVOIE Philippe (Dir.), *Lycées, lycéens, lycéennes, deux siècles d'histoire*, Paris, INRP, 2005.

CHERVEL André, *La culture scolaire. Une approche historique*, Paris, Belin, 1999.

CHAPOULIE Jean-Michel, *L'Ecole d'Etat conquiert la France, Deux siècles de politique scolaire*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2010.

COMPAGNON Béatrice et THEVENIN Anne, *L'école et la société française*, Bruxelles, Ed. Complexe, 1995.

GREZES-RUEFF François et LEDUC Jean, *Histoire des élèves en France, de l'Ancien régime à nos jours*, Paris, Armand Colin, 2007.

LELIEVRE Claude, *Histoire des institutions scolaires : 1789-1989*, Paris, Nathan Pédagogie, 2002**.**

LELIEVRE Claude, « Jules Ferry : des repères brouillés », *Communications*, n°72, 2002, pp. 141–158.

PROST Antoine, *L'Ecole et la famille dans une société en mutation*, Tome 4 de *Histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, Paris, Nouvelle Librairie de France, 1981.

PROST Antoine, *Histoire de l'enseignement en France. 1800-1967*, Paris, nouvelle édition, Armand Colin, 1986.

PROST Antoine, *Education, société et politique. Une histoire de l'enseignement de 1945 à nos jours*, Paris, nouvelle édition, Ed. du Seuil, 1997.

ROBERT André, *Système éducatif et réformes*, Paris, Nathan, 1993.

ROBERT André, *L'école en France de 1945 à nos jours*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 2010.

SAGNE Jean, *L'enseignement du second degré en France au XX^e^ siècle*, colloque national d'histoire, Béziers, le 11 juin 1994, Béziers, Presses universitaires de Perpignan, 1995.

THIVEND Marianne, *L'Ecole républicaine en ville. Lyon 1870-1914*, Paris, Belin, 2006.

## 2. Démocratisation, sélection, diplômes et inégalités des chances

BAUDELOT Christian et ESTABLET Roger, *L'Ecole capitaliste en France*, Paris, Maspero, 1971.

BELHOSTE Bruno (Dir.), « L'examen : évaluer, sélectionner, certifier, XVI^e^-XX^e^ siècles », *Histoire de l'Education*, n°94, mai 2002.

BOUDON Raymond, *L'Inégalité des chances, la mobilité sociale dans les sociétés industrielles*, Paris, Armand Colin, 1973.

BOURDIEU Pierre et PASSERON Jean-Luc, *La reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Editions de Minuit, 1970.

BOURDIEU Pierre, *La distinction*, Paris, Editions de Minuit, 1979.

DURU-BELLAT Marie, *Le fonctionnement de l'orientation, Genèse des inégalités sociales à l'école*, Ed. Delachaux et Niestlé, Paris, 1988.

DURU-BELLAT Marie et VAN ZANTEN Agnès, *Sociologie de l'école*, Paris, Armand Colin, 1999.

DURU-BELLAT Marie, *Les inégalités à l'école. Genèses et mythes*, Paris, PUF, 2002.

DURU-BELLAT Marie, *L'inflation scolaire. Les désillusions de la méritocratie*, Paris, Seuil, 2006.

CABANEL Patrick, *La république du certificat d'études : histoire et anthropologie d'un examen, XIX^e^-XX^e^*, Paris, Belin, 2002.

CHAPOULIE Jean-Pierre, « Entre le lycée d'élite et le lycée de masse : Paul Langevin, Gustave Monod et les réformes de l'enseignement secondaire de 1936-1939 et 1944-1951 », in CASPARD Pierre, LUC Jean-Noël, SAVOIE Philippe (Dir.), *Lycées, lycéens, lycéennes, deux siècles d'histoire*, Paris, INRP, 2005, pp. 145-158.

GIRARD Alain, BASTIDE Henri et POURCHER Guy, « Enquête nationale sur l'entrée en sixième et la démocratisation de l'enseignement », *Population*, 18e année, n°1, 1963.

GIRARD Alain et PRESSAT Roland, « L'origine sociale des élèves des classes de 6e », *Population*, 17e année, n°1, 1962.

GOUX Dominique et MAURIN Eric, « Origine sociale et destinée scolaire. L'inégalité des chances devant l'enseignement à travers les enquêtes Formation Qualification Professionnelle 1970, 1977, 1985 et 1993 », *Revue française de sociologie*, n°36, pp. 81-121.

MARCHAND Philippe (Dir.), *Le baccalauréat, 1808-2008, certification française ou pratique européenne ?,* Actes du colloque Lille 14, 15, 16 mai 2008, Revue du Nord / INRP, 2010.

MERLE Pierre, *La démocratisation de l'enseignement*, Paris, La découverte, Collection repères, 2002.

PROST Antoine, *L'enseignement s'est-il démocratisé ?*, Paris, PUF, 1986.

SADOVNICK Alan, SEMEL Susan, SIMON Franck et GROSVENOR Ian (Dir.), *Education and inequality : historical approaches to schooling and social stratification*, numéro spécial de *Paedagogica Historica, international journal of the history of education*, n°1-2, 2010.

SADOVNICK Alan et SEMEL Susan, « Education and inequality : historical and sociological approaches to schooling and social stratification », *Paedagogica Historica, international journal of the history of education*, n°1-2, 2010, pp. 1-13.

THELOT Claude et VALLET Louis-André, « La réduction des inégalités sociales devant l'école depuis le début du siècle », *Economie et statistique*, n°334, 2000, pp. 3-32.

TERRAIL Jean-Pierre, *De l'inégalité scolaire*, Paris, La dispute, 2002.

## 3. Enseignement des filles, genre et mixité

ALBISETTI James, « The french lycées de jeunes filles in international perspective », *Paedagogica historica, international journal of the history of éducation*, n°1-2, 2004, pp. 143-156.

BAUDELOT Christian et ESTABLET Roger, *Allez les filles !*, Paris, Edition du Seuil, 1992.

BAUDOUX Claudine et ZAIDMAN Claude (Dir.), *Egalité entre les sexes, mixité et démocratie*, Paris, l'Harmattan.

BODINIER Bernard, GEST Martine, LEMONNIER-DELPY Françoise et PASTEUR Paul (Dir.), *Genre et éducation. Former, se former, être formée au féminin*, Rouen, Publications des Universités de Rouen et du Havre, 2009.

DURU-BELLAT Marie, *L'Ecole des filles. Quelle formation pour quels rôles sociaux ?*, Paris, L'Harmattan, 1990.

DURU-BELLAT Marie, « La (re)production des rapports sociaux de sexe : quelle place pour l'institution scolaire ? », *Travail, genre et société*, n°19, 2008, pp. 131-149.

CASPARD Pierre, LUC Jean-Noël et ROGERS Rebecca (Dir.), *L'éducation des filles, XVIII$^{e}$-XXI$^{e}$ siècles, Hommage à Françoise Mayeur*, numéro spéciale de *Histoire de l'Education*, Paris, INRP, 2007.

FONTANINI Christine, « Huit filles à l'aube du XX$^{e}$ siècle », *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés*, n°18, 2003, pp. 133-142.

HERY Evelyne, « Quand le baccalauréat devient mixte... », *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés*, n°18, 2003, pp. 77-90.

HERY Evelyne, « Les jeunes filles et le baccalauréat », in MARCHAND Philippe (Dir.), *Le baccalauréat, 1808-2008, certification française ou pratique européenne ?,* Actes du colloque Lille 14, 15, 16 mai 2008, Revue du Nord / INRP, 2010.

HOCHARD Cécile, « Une expérience de mixité dans l'enseignement secondaire à la fin des années 1930 : le lycée Marcellin Berthelot à Saint-Maur-des-Fossés », *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés*, n°18, 2003, pp. 113–124.

HULIN Nicole, *Les femmes, l'enseignement et les sciences. Un long cheminement, XIX$^{e}$-XX$^{e}$ siècles*, Paris, l'Harmattan, 2008.

LELIEVRE François et Claude, *Histoire de la scolarisation des filles*, Paris, Nathan, 1991.
LELIEVRE Claude**, «** L'école des garçons et celle des filles : sexisme et mixité », *Raison présente*, n°146, 2003, pp. 33–42.

MAYEUR Françoise, *L'enseignement secondaire des jeunes filles sous la Troisième République*, Paris, FNSP, 1977.

MAYEUR Françoise, *L'éducation des filles en France au XIXe siècle*, Hachette littérature, 1979.

MOSCONI Nicole, *Femmes et savoir : la société, l'école et la division sexuelle des savoirs*, Paris, l'Harmattan, 1994.

MOSCONI Nicole, *La mixité dans l'enseignement secondaire, un faux semblant ?*, Paris, PUF, 1989.

OFFEN Karen, « The second sex and the *baccalauréat* in Republican France, 1880-1924 », *French Historical Studies*, n°2, 1983, pp. 252-286.

RAYMOND Annick, « La coéducation dans l'Education nouvelle », *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés*, n°18, 2003, pp. 65-75.

ROGERS Rebecca, *La mixité dans l'éducation. Enjeux passés et présents*, Lyon, ENS éditions, 2004.

ROGERS Rebecca, « L'impensable mixité de l'enseignement secondaire en France », in ROGERS Rebecca (Dir.), *La mixité dans l'éducation. Enjeux passés et présents*, Lyon, ENS éditions, 2004, pp. 101-114.

ROGERS Rebecca, *Les bourgeoises au pensionnat : l'éducation féminine au XIXe siècle*, Rennes, PUR, 2007.

SOHN Anne-Marie, « Les « relations filles-garçons » : du chaperonnage à la mixité (1870-1970) », *Travail, genre et société*, n°9, 2003, pp. 91-109.

THIERCE Agnès, « « De l'école au ménage » : le temps de l'adolescence féminine dans les milieux populaires (IIIe République) », *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés*, n°4, 1996.

VOUILLOT Françoise, « L'orientation aux prises avec le genre », *Travail, genre et sociétés*, n°18, novembre 2007, pp. 87-107.

# IV. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

## 1. Histoire des universités et des étudiant-e-s

BOURDIEU Pierre et PASSERON Jean-Luc, *Les héritiers, les étudiants et la culture*, Paris, Editions de Minuit, 1964.

CHARLE Christophe, *Histoire des universités*, Paris, PUF, 2007.

CHRISTEN-LECUYER Carole, « Les premières étudiantes de l'université de Paris », *Travail, genre et sociétés*, n°4, 2000, pp. 35–50.

CONDETTE Jean-François, « « Les cervelines » ou les femmes indésirables, l'étudiante dans la France des années 1880-1914 », *Carrefours de l'éducation*, n°15, 2003, pp. 38-61.

FISCHER Didier, *L'histoire des étudiants en France, de 1945 à nos jours*, Paris, Flammarion, 2000.

FISCHER Didier, « Les étudiants et les universités françaises : entre intégration et contestation, de 1945 à nos jours », in ATTAL Frédéric, GARRIGUES Jean, KOUAME Thierry et VITTU Jean-Pierre (Dir.), *Les universités en Europe du XIIIe siècle à nos jours, espaces, modèles et fonctions*, Paris, Publication de la Sorbonne, 2005, pp. 77-96.

GUESLIN André (Dir.), *Les facs sous Vichy. Etudiants, universitaires et universités de France pendant la Second guerre mondiale*, Actes du colloque des universités de Clermont Ferrand et de Strasbourg de novembre 1993, Clermont-Ferrand, Institut d'études du massif central, 1994.

LECUYER Carole, « Une nouvelle figure de la jeune fille sous la III^e^ République : l'étudiante », *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés*, n°4, 1996, pp. 166–176.

MOULINIER Pierre, *La naissance de l'étudiant moderne (XIXe siècle)*, Belin, Paris, 2002.

MUSSELIN Christine, *La longue marche des universités françaises*, Paris, PUF, 2001.

PICARD Emmanuelle, « L'histoire de l'enseignement supérieur français. Pour une approche globale », *Histoire de l'éducation*, n°122, 2009, pp. 11-34.

TIKHONOV SIGRIST Natalia, « Les femmes et l'université en France, 1860-1914. Pour une historiographie comparée », *Histoire de l'éducation*, n°122, 2009, pp. 53-70.

VERGER Jacques (Dir.), *Histoire des universités en France*, Paris, Editions Privat, 1986.

## 2. Grandes Écoles en général

ALBOUY Valérie et WANECQ Thomas, « Les inégalités d'accès aux grandes écoles », *Économie et statistique*, n°361, 2003, pp. 25-52.

BABELON Jean-Pierre, BANCQUART Marie-Claire et BARBICHE Bernard (Dir.), *L'École nationale des Chartes : histoire de l'École depuis 1821*, Thionville, G. Klopp, 1997.

BAUDELOT Christian, « Une institution totale ? », in FRANCOIS-PONCET Claire-Marine et BRACONNIER Alain (Dir.), *Classes préparatoires. Des étudiants pas comme les autres*, Paris, Bayard, 1998, pp. 115-120.

BELHOSTE Bruno, DAHAN DALMEDICO Amy, PICON Antoine (Dir.), *La formation polytechnicienne*, 1794-1994, Paris, Dunod, 1994.

BELHOSTE Bruno, DAHAN DALMEDICO Amy, PESTRE Dominique, PICON Antoine (Dir.), *La France des X. Deux siècles d'histoire*, Paris, Economica, 1995.

BELHOSTE Bruno, « Le bicentenaire de l'École normale supérieure. Entre histoire et mémoire », *Histoire de l'Education*, n°69, janvier 1996, pp. 81-86.

BELHOSTE Bruno, « La préparation aux grandes écoles scientifiques au XIX$^{e}$ siècle : établissements publics et institutions privées », *Histoire de l'éducation*, n°90, mai 2001, pp. 101-130.

BELHOSTE Bruno, *Les classes préparatoires scientifiques face à l'enseignement supérieur : caractères spécifiques et évolution au XX$^{e}$ siècle*, *Cahiers d'histoire et de philosophie des sciences*, Actes du congrès d'histoire des sciences et des techniques organisé à Poitier du 20 au 22 mai 2004 par la Société française d'histoire des sciences et des techniques, hors série, 2006.

BODIGUEL Jean-Luc, *Les anciens élèves de l'ENA*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1978.

BOURDIEU Pierre, « Epreuve scolaire et consécration sociale : les classes préparatoires aux grandes écoles », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°39, 1981, pp. 3-70.

BOURDIEU Pierre et DE SAINT MARTIN Monique, « Agrégation et ségrégation : le champ des grandes écoles et le champ du pouvoir », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°69, 1987, pp. 1-49.

BOURDIEU Pierre et DE SAINT MARTIN Monique, « Variations et invariants, éléments pour une histoire structurelle du champ des grandes écoles », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°70, 1987, pp. 1-30.

BOURDIEU Pierre, *La noblesse d'Etat, grandes écoles et esprit de corps*, Paris, Editions de Minuit, 1989.

DELORME-HOECHSTETTER Marielle, « Aux origines d'HEC jeunes filles, Louli Sanua », *Travail, genre et sociétés*, n°4, 2000, pp. 77-92.

EURIAT Michel et THELOT Claude, « Le recrutement social de l'élite scolaire en France. Evolution des inégalités de 1950 à 1990 », *Revue française de sociologie*, n°36, 1995, pp 403-438.

GARRIGOU Alain, *Les élites contre la République, Sciences Po et l'ENA*, Paris, Éd. La découverte, 2001.

JOLY Hervé (Dir.), *Formation des élites en France et en Allemagne*, Cergy-Pontoise, CIRAC, 2005.

KESSLER Marie-Christine, *La politique de la haute fonction publique*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1978.

LAZUECH Gilles, *L'exception française, le modèle des grandes écoles à l'épreuve de la mondialisation*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 1999.

LESOURNE Jacques, *Les polytechniciens dans le siècle, 1894-1994*, Paris, Dunod, 1994.

MEULEAU Marc, *HEC 1881-1981 : histoire d'une grande école*, Paris, Dunod, 1981.

MONTAGNON Pierre, *Saint-Cyr. Deux siècles au service de la France*, Paris, Pygmalion, 2002.

NOAILLES Patrice, *L'école Centrale de Paris*, Paris, Ellipse, 1984.

NOUSCHI Marc, *Histoire et pouvoir d'une grande école : HEC*, Paris, Laffont, 1988.

ORY Pascal, « Le premier siècle de la Fondation Thiers », in *Annuaire de la Fondation Thiers*, 1993.

SAINT MARTIN Monique, « Méritocratie ou cooptation ? La formation des élites en France », *Revue internationale de Sèvres*, n°39, Septembre 2005, pp.57-66.

STEVANOVIC Biljana, « L'histoire de la mixité de l'ex-École Polytechnique féminine (1969-2000) », *Carrefours de l'éducation*, n°17, 2004, pp. 58-75.

STEVANOVIC Biljana et MOSCONI Nicole, « L'Ecole polytechnique féminine : une mixité paradoxale », *Revue française de pédagogie*, n°250, 2005.

VALENTIN Catherine, L'École française d'Athènes, Paris, Belin, 2006.

VINCENT Gérard, *Sciences-Po, histoire d'une réussite*, Paris, O. Orban, 1987.

## 3. CPGE et Écoles Normales Supérieures en particulier

BARBE Alain et LUC Jean-Noël, *Histoire de l'Ecole normale supérieure de Saint-Cloud*, Paris, FNSP, 1982.

BAUDELOT Christian et MATONTI Frédérique, « Le recrutement social des normaliens 1914-1992 », in SIRINELLI Jean-François (Dir.), *Ecole normale supérieure, le livre du bicentenaire*, Paris, PUF, 1994, pp. 155-190.

BAUDELOT Christian et THERY Hervé., « « Dans toutes les parties de la République », l'origine géographique des élèves de l'Ecole Normale Supérieure (1914-1992) », *MappeMonde*, n°2, Paris, Belin, 1994, p. 19-22.

COSTECHAREIRE Arnaud, « Des bacheliers et des bachelières d'excellence : les élèves des classes préparatoires littéraires du Lycée du Parc entre 1924 et 1938. Parcours scolaires et origines sociales », in MARCHAND Philippe (Dir.), *Le baccalauréat, 1808-2008, certification française ou pratique européenne ?,* Actes du colloque Lille 14, 15, 16 mai 2008, Revue du Nord / INRP, 2010.

EFTHYMIOU Loukia, « Le genre des concours », *Clio, Histoire, Femmes et Sociétés*, Toulouse, n°18, 2003, pp. 91-110.

FAGUER Jean-Pierre, *Khâgneux pour la vie, une histoire des années soixante*, Noisy-le-Grand, Centre d'études de l'emploi, 1995.

FERRAND Jacqueline, « Les Ulmiennes d'avant la fusion », *Bulletin de la société des amis de l'Ecole normale supérieure*, n°213, 1999, pp. 12-21.

FERRAN Michèle, IMBERT Françoise et MARRY Catherine, *L'excellence scolaire : une affaire de famille. Le cas des normaliennes et des normaliens scientifiques*, Paris, L'Harmattan, 1999.

FERRAND Michèle, « La mixité à dominance masculine : l'exemple des filières scientifiques à l'École normale supérieure d'Ulm-Sèvres », in ROGERS Rebecca (Dir.), *La mixité dans l'éducation, enjeux passés et présents*, Paris, ENS éditions, 2004, pp. 181-193.

GARRIGOU Marcel (Dir.), *Khâgne… et après ? : Lycée Louis le Grand, 1934-1939*, Toulouse, Arts et formes, 1997.

ISRAEL Stéphane, « Jérôme Carcopino, Directeur de l'Ecole Normale Supérieure des années noires », in GUESLIN André (Dir.), *Les facs sous Vichy. Etudiants, universitaires et universités de France pendant la Second guerre mondiale*, Actes du colloque des universités de Clermont Ferrand et de Strasbourg de novembre 1993, Clermont-Ferrand, Institut d'études du massif central, 1994.

ISRAEL Stéphane, *Les études et la guerre, les normaliens dans la tourmente (1939*-1945), Paris, Editions Rue d'Ulm, 2005.

JEANNIN Pierre, *Deux siècle à Normale sup'. Petite histoire d'une grande école*, Paris, Larousse, 1994.

KARADY Victor, « Normaliens et autres enseignants à la belle époque : Note sur l'origine sociale et la réussite dans une profession intellectuelle », *Revue française de sociologie*, n°13, janvier-mars 1972, pp. 35-58.

MAYEUR Françoise, « Sèvres : une institution originale pour l'éducation féminine (1881-1940) », *Bulletin de la Société des amis de l'Ecole normale supérieure*, n°201, 1996, pp. 3-27.

MAYEUR Françoise, « Une Ecole sœur ? - Sèvres », in SIRINELLI Jean-François (Dir.), *Ecole normale supérieure, le livre du bicentenaire*, Paris, PUF, 1994, pp.73-111.

MAYEUR Françoise, « L'Ecole de Sèvres, de sa formation à la fusion avec l'Ecole normale supérieure », *Association amicale de secours des anciens élèves de l'Ecole normale supérieure*, supplément historique, 2000, pp. 11-26.

MENSION-RIGAU Eric, « L'Ecole normale supérieure au miroir de l'aristocratie », in SIRINELLI Jean-François (Dir.), *Ecole normale supérieure, le livre du bicentenaire*, Paris, PUF, 1994, pp.137-154.

SIRINELLI Jean-François, *Khâgneux et normaliens des années vingt : Histoire politique d'une génération d'intellectuels (1919-1945)*, Lille, ANRT, 1986.

SIRINELLI Jean-François, « La Khâgne », in NORA Pierre (Dir), *Les lieux de mémoire*, tome 2, *La nation*, vol. 3, Paris, Gallimard, 1986, pp. 589-620.

SIRINELLI Jean-François, *Génération intellectuelle : khâgneux et normaliens dans l'entre-deux-guerres*, Paris, Fayard, 1988.

SIRINELLI Jean-François, « Des boursiers conquérants ? Ecole et « promotion républicaine » sous la IIIe République », in BERNSTEIN Serge et RUDELLE Odile (Dir.), *Le Modèle républicain*, Paris, PUF, 1992, pp. 243-262.

SMITH Robert, *The Ecole normale supérieure and the Third Republic*, Albany, State university of New-York press, 1982.

ZWERLING Craig Steven, T*he emergence of the Ecole normale supérieure as a center of scientific éducation in XIX$^{th}$ century France*, Londres et New York, Garland, 1990.

# V. LE CORPS ENSEIGNANT ET LEUR FORMATION

## 1. Origines sociales, représentations et formations

CHAPOULIE Jean-Michel et MERLLIE Dominique, « Le recrutement des professeurs de l'enseignement secondaire », *Revue française de sociologie*, n°16, octobre-décembre 1975, pp. 439-484.

CHAPOULIE Jean-Michel, « Le corps professoral dans la structure de masse », *Revue française de sociologie*, n°15, avril-juin 1974, pp. 155-200.

CHAPOULIE Jean-Michel, *Les professeurs de l'enseignement secondaire, un métier de classe moyenne*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 1987.

CHARLE Christophe, « Le champ universitaire parisien à la fin du XIXe siècle », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n°47-48, 1983, pp. 77-89.

CHARLE Christophe et FERRE Régine, *Le personnel de l'enseignement supérieur en France au XIX$^{e}$ et XX$^{e}$ siècles*, Paris, Editions du CNRS, 1985.

CHARLE Christophe, *Naissance des intellectuels : 1880-1900*, Paris, Editions de Minuit, 1990.

CHARLE Christophe, *La République des universitaires : 1870-1940*, Paris, Editions du Seuil, 1994.

CHERVEL André, *Histoire de l'agrégation : contribution à l'histoire de la culture scolaire*, Paris, INRP, Ed. Kimé, 1993.

COMPAGNON Béatrice et THEVENIN Anne, *Histoire des professeurs et des instituteurs de 1880 à nos jours*, Paris, Perrin, 2001.

CONDETTE Jean-François, *Histoire de la formation des enseignants en France (XIX$^{e}$-XX$^{e}$ siècles)*, Paris, L'Harmattan, 2007.

DUMOULIN Olivier, « À l'aune de Vichy ? La naissance de l'agrégation de Géographie », in GUESLIN, *Les facs sous Vichy. Etudiants, universitaires et universités de France pendant la Second guerre mondiale*, Actes du colloque des universités de Clermont Ferrand et de Strasbourg de novembre 1993, Clermont-Ferrand, Institut d'études du massif central, 1994, pp. 23-38.

KARADY Victor, « L'expansion universitaire et l'évolution des inégalités devant la carrière d'enseignant au début de la III^e^ République », *Revue française de sociologie*, n°14, octobre-décembre 1973, pp. 443-470.

KARADY Victor, « Recherches sur la morphologie du corps universitaire littéraire sous la Troisième République », *Le mouvement social*, n°96, juillet-septembre 1976, pp. 47-58.

KARADY Victor, « Les professeurs de la République », *Actes de la Recherche en sciences sociales*, n°47-48, 1983, pp. 90-112.

LELIEVRE Claude, « La formation des enseignants au XX^e^ siècle » in AVANZINI Guy (Dir.), *La pédagogie aujourd'hui*, Paris, Dunod, 1996, pp. 28-32.

LORRAIN Sophie, « Les concours de recrutement de germanistes : l'agrégation et le CAPES d'allemand de 1952 à 2002 », *Histoire de l'éducation*, n°106, mai 2005, pp. 153-216.

PROST Antoine, « L'évolution de la formation des enseignants, 1960-1990 », *Recherche et formation*, « Formation continue des enseignants : les MAFPEN et après ? », n°32, 1999, pp. 9-24.

VINCENT Gérard, *Les professeurs du second degré*, Paris, Colin, 1967.

VINCENT Gérard, « Les professeurs du second degré au début du XX^e^ siècle : essai sur la mobilité sociale et la mobilité géographique », *Le Mouvement social*, n°55, Avril-Juin 1966, pp. 47-73.

VERNEUIL, « Agrégation, ségrégation, désagrégation : la situation des agrégés dans les années 1960 », in BANTIGNY Ludivine, BENAIN Aline et LE ROUX Muriel, *Printemps d'histoire. La khâgne et le métier d'historien : pour Hélène Rioux*, Paris, Perrin, 2004, pp. 169-178.

VERNEUIL Yves, *Les agrégés, histoire d'une exception française*, Paris, Belin, 2005.

## 2. Femmes et professorat

BURR MARGADANT Jo, *Madame le professeur. Women Educators in the Third Republic*, Princeton, Princeton University Press, 1990.

CACOUAULT-BITAUD Marlaine, « Diplôme et célibat. Les femmes professeurs de lycée entre les deux guerres », in FARGE Arlette et KLAPISCH-ZUBER Christiane (Dir.), *Madame ou Mademoiselle ? Itinéraires de la solitude féminine XVIII^e^-XX^e^ siècle*, Paris, Montalba, 1984, pp. 177-203.

CACOUAULT-BITAUD Marlaine, « Prof, c'est bien… pour une femme », *Le mouvement social*, n°140, juillet-septembre 1987, pp. 107-119.

CACOUAULT-BITAUD Marlaine, « Égalité formelle de différenciation des carrières entre hommes et femmes chez les enseignants du second degré », *Revue de l'IRES*, n°29, 1998, pp. 95-130.

CACOUAULT-BITAUD Marlaine, « Professeur du secondaire, une profession féminine ? Elément pour une approche socio-historique », *Genèses*, n°36, 1999, pp. 92–115.

CACOUAULT-BITAUD Marlaine, « La mixité chez les personnels de l'enseignement et de l'administration scolaire : distribution de postes et interprétation des fonctions », in *La mixité dans l'éducation. Enjeux passés et présents*, Lyon, ENS éditions, 2004, pp. 149-162.

CACOUAULT-BITAUD Marlaine, *Professeurs… mais femmes. Carrières et vies privées des enseignantes du secondaire au XX^e^ siècle*, Paris, Ed. la découverte, 2007.

CHARLE Christophe, « Les femmes dans l'enseignement supérieur. Dynamiques et freins d'une présence », in DUCLERT Vincent, FABRE Remi et FRIDENSON Patrick (Dir.), *Avenirs et avant-gardes en France, XIX^e^-XX^e^ siècles. Hommage à Madeleine Rebérioux*, Ed. La découverte, Paris, 1999, pp. 84-105.

CONDETTE Jean-François, « Des cervelines aux professeures : la difficile intégration des femmes dans le personnel enseignant des universités françaises au XXe siècle », in BARRIERE Jean-Paul et GUIGNET Philippe (Dir.), *Les femmes au travail dans les villes en France et en Belgique du XVIIIe au XXe siècle*, Paris, L'Harmattan, 2009, pp. 237-274.

DUMOULIN Olivier, « Archives au féminin, histoire au masculin : les historiennes professionnelles en France, 1920-1965 », in SOHN Anne-Marie et THELAMON Françoise (Dir.), *L'Histoire sans les femmes est-elle possible ?*, Paris, Perrin, 1998, pp. 343-346.

EFTHYMIOU Loukia, *Identités d'enseignantes - Identités de femmes. Les femmes professeurs dans l'enseignement secondaire public en France (1914-1939)*, doctorat, sous la direction de Françoise Thébaud, université Paris-VII, 2002.

VAN ESSEN Mineke et ROGERS Rebecca (Dir.), « Les enseignantes. Formations, identités, représentations. XIX^e^–XX^e^ siècles », *Histoire de l'éducation*, n°98, mai 2003.

# TABLE DES TABLEAUX

Type d'établissement fréquenté par les khâgneux-ses lyonnais-es en classe terminale ..... 46

Âge d'entrée des élèves en Lettres supérieures du Lycée du Parc et du Lycée de jeunes filles de Lyon ..... 48

Section choisie par les khâgneux-ses pour l'obtention de la 1ère partie du baccalauréat ..... 52

Section choisie par les khâgneux-ses des deux échantillons pour l'obtention de la 2e partie du baccalauréat ..... 54

Nombre d'années passées dans les khâgnes lyonnaises par les élèves des deux lycées ..... 57

Nombre d'élèves transféré-e-s vers une autre khâgne à la sortie des lycées lyonnais ..... 59

Poursuite d'études des khâgneux du Lycée du Parc de la promotion 1938 à la rentrée scolaire 1939 ..... 63

Poursuite d'études des khâgneuses du Lycée de jeunes filles de la promotion 1938 à la rentrée scolaire 1939 ..... 64

Poursuite d'études des khâgneux et des khâgneuses lyonnais-es des promotions 1938 à la rentrée scolaire 1940 ..... 65

Répartition des khâgneux et des khâgneuses selon leur âge au 1er janvier de l'année du concours ..... 71

Modèle d'engagement de restitution ..... 73

Modèle de consentement du père ou tuteur ..... 74

Épreuves du concours d'entrée à l'ENS définies par le décret du 10 novembre 1903 ..... 76

Épreuves du concours d'entrée à l'École de Sèvres définies par le décret du 3 août 1911 ..... 78

Épreuves du concours d'entrée à l'École de Sèvres en 1931 ..... 79

Épreuves écrites du concours d'entrée à l'ENS de la rue d'Ulm définies par le décret du 11 juillet 1941..... 81

Épreuves orales du concours d'entrée à l'ENS de la rue d'Ulm (et leur coefficient) définies par le décret du 11 juillet 1941..... 81

Répartition des élèves des khâgnes lyonnaises selon la section choisie au moment de leur inscription..... 82

Option choisie au baccalauréat par les étudiant-e-s de la section A (Groupe I) ..... 83

Option choisie au baccalauréat par les étudiant-e-s de la section B ou C (Groupe II)..... 83

Répartition des admis-es à l'ENS de la rue d'Ulm selon leur khâgne d'origine, 1925-1944 .. 85

Répartition des candidatures féminines et des admises à l'ENS de la rue d'Ulm selon leur khâgne d'origine, 1926-1939 ..... 86

Répartition des admises à Sèvres selon leur khâgne d'origine, 1924-1936 ..... 87

Présenté-e-s, admis-es, boursier-e-s de licence de l'ENS originaires du Lycée du Parc entre 1923 et 1944 ..... 88

Présentées, admises, boursières de licence de l'ENS originaires du Lycée du Parc entre 1927 et 1939 ..... 90

Présenté-e-s, admis-es, boursièr-e-s au concours d'entrée de la rue d'Ulm et à l'obtention d'une bourse de licence de l'ensemble des candidat-e-s et des khâgneuses du Lycée du Parc, 1926-1939..... 90

Bourses de licence attribuées et admis-es à l'ENS ..... 93

Nombre de concours présentés par les reçu-e-s lyonnais-es à Ulm et à Sèvres avant de connaître le succès..... 94

Répartition des présenté-e-s au concours d'entrée à l'ENS de la rue d'Ulm selon la section empruntée entre 1924 et 1938 ..... 97

Répartition des khâgneux-ses du Lycée du Parc selon la section empruntée l'année du concours ..... 98

Répartition des reçu-e-s au concours d'entrée à l'ENS de la rue d'Ulm selon la section empruntée entre 1924 et 1938 ..... 98

Répartition des reçus et des boursiers de licence du Lycée du Parc des promotions 1928 et 1938 selon la section empruntée l'année du concours ..... 99

Répartition des reçues et des boursières de licence du Lycée du Parc des promotions 1926-1935 selon la section empruntée l'année du concours ..... 99

Licences d'enseignement définies par le décret du 20 septembre 1920..... 104

Répartition des khâgneux-ses selon les inscriptions aux CES prises dans une faculté de lettres pendant leur formation en khâgne ..... 106

Répartition des khâgneuses du Lycée du Parc selon les inscriptions aux CES prises dans une faculté de lettres pendant leur formation en khâgne..... 107

Répartition des khâgneux du Lycée du Parc (promotions 1928 et 1938) inscrits à la Faculté de lettres de Lyon selon la licence choisie et la filière empruntée en khâgne ..... 108

Répartition des khâgneuses du Lycée de jeunes filles et du Lycée du Parc inscrites à la Faculté de lettres de Lyon selon la licence choisie et la filière empruntée en khâgne..... 108

Épreuves des CES composant la licence de lettres définies par le décret du 20 septembre 1920 ..... 109

Répartition des khâgneux-ses inscrit-e-s en licence de lettres classiques selon les CES choisis ..... 109

Épreuves des CES composant les licences de langues vivantes définies par le décret du 20 septembre 1920 ..... 110

Répartition des khâgneux-ses inscrit-e-s en licence de langues vivantes selon les CES choisis ..... 111

Répartition des khâgneux-ses inscrit-e-s dans une faculté de lettres selon le nombre de CES obtenus ..... 112

Nombre de CES obtenus par les khâgneux du Lycée du Parc (promotion 1928 et 1938) ayant pris des inscriptions dans une faculté de lettres pendant leur scolarité en classe préparatoire selon le nombre d'années passées en Première supérieure ..... 113

Nombre de CES obtenus par les khâgneuses du Lycée de jeunes filles (promotion 1938) et du Lycée du Parc ayant pris des inscriptions dans une faculté de lettres pendant leur scolarité en classe préparatoire selon le nombre d'années passées en Première supérieure ..... 113

Répartition des ancien-ne-s khâgneux-ses selon la licence obtenue ..... 115

Notes obtenues par Arlette V. aux épreuves écrites du concours d'entrée à Sèvres de 1940 ..... 117

Présenté-e-s et reçu-e-s à la Faculté de lettres de Lyon aux différents CES de la licence lettres classiques, 1930-1938 ..... 118

Répartition des CES distribués par la Faculté de lettres de Lyon selon les mentions attribuées entre 1924 et 1940 ..... 119

Répartition des CES de la licence lettres classiques acquis pas les étudiants du Lycée du Parc à la Faculté de lettres de Lyon (hors admis à l'ENS) selon la mention obtenue (promotion 1928 et 1938)..... 119

Répartition des CES de la licence lettres classiques acquis par les khâgneuses du Lycée de jeunes filles (promotion 1938) et les khâgneuses du Lycée du Parc à la Faculté de lettres de Lyon (hors admis-es à l'ENS et à Sèvres) selon la mention obtenue ..... 119

Répartition des anciens khâgneux du Lycée du Parc (promotion 1928) selon leur classement aux différents CES de la licence de lettres classiques..... 120

Répartition des anciens khâgneux du Lycée du Parc (promotion 1938) selon leur classement aux différents CES de la licence de lettres classiques..... 121

Répartition des anciennes khâgneuses du Lycée du Parc (promotion 1925-1935) selon leur classement aux différents CES de la licence de lettres classiques ..... 121

Part des candidat-e-s aux DES de la Faculté de lettres de Lyon aux rentrées universitaires de 1928, 1933 et 1937 ..... 125

Répartition des ancien-ne-s khâgneux-ses licencié-e-s selon le DES choisi..... 125

Épreuves des Diplômes d'Etudes Supérieures en 1940 ..... 128

Répartition des ancien-ne-s khâgneux-ses du Lycée du Parc et des anciennes khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon selon les résultats obtenus au DES..... 128

Notes obtenues par Célestin E. au DES d'histoire et géographie en 1931..... 131

Épreuves des agrégations féminine et masculine des lettres au concours de 1921..... 133

Épreuves de l'agrégation féminine des lettres définies par le décret du 13 février 1927..... 134

Épreuves des agrégations masculine et féminine de grammaire en 1942 ..... 139

Répartition des anciens khâgneux du Lycée du Parc, normaliens ou non devenus agrégés selon la discipline choisie..... 141

Inscrit-es et reçu-e-s à l'agrégation des lettres masculine entre 1930 et 1934 ..... 142

Répartition des anciennes khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon, sévriennes ou non, devenues agrégées selon la discipline choisie ..... 143

Inscrites et reçues à l'agrégation féminine des lettres entre 1936 et 1938 ..... 143

Répartition des anciens khâgneux, normaliens ou non, devenus agrégés selon leur classement au concours d'agrégation l'année de leur admission ..... 145

Répartition des ancien-ne-s khâgneux-ses, normalien-ne-s ou non, devenu-e-s agrégé-e-s selon le nombre d'années écoulées entre la sortie du Lycée du Parc (promotion 1928) / du Lycée de jeunes filles de Lyon (promotions 1934-1930) et l'obtention de l'agrégation ..... 146

Répartition des anciennes khâgneuses, normaliennes, sévriennes ou étudiant-e-s des facultés, devenues agrégés selon le type d'agrégation obtenue..... 149

Agrégations obtenues par les filles intégrant l'ENS de la rue d'Ulm, 1927-1939 ..... 150

Catégories de candidat-e-s concerné-e-s par la session spéciale de 1945 définies par l'arrêté du 5 juillet 1945 ..... 152

Catégories de candidat-e-s concerné-e-s par la session spéciale de 1945 définies par l'arrêté du 12 octobre 1945 ..... 154

Catégories de candidat-e-s concerné-e-s par les sessions spéciales définies par l'arrêté du 20 décembre 1945 ..... 155

Épreuves du certificat d'aptitude à l'enseignement des jeunes filles, 2e partie, en 1921 ..... 157

Épreuves du certificat d'aptitude à l'enseignement des jeunes filles, 2e partie, définies par le décret du 20 octobre 1929 ..... 158

Répartition des khâgneux-ses lyonnais-es selon le certificat d'aptitude obtenu ..... 160

Répartition des khâgneux-ses du Lycée du Parc et des khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon, promotions 1924-1944 selon la profession du père ..... 165

Répartition des anciens khâgneux du Lycée du Parc devenus normaliens des promotions 1928 et 1938 selon le plus haut poste occupé ..... 168

Répartition des normaliennes de la rue d'Ulm selon le plus haut poste occupé ..... 176

Répartition des anciennes khâgneuses lyonnaises devenues sévriennes des promotions 1924-1930 et 1938 selon le plus haut poste occupé ..... 184

Répartition des sévriennes des promotions 1928, 1934 et 1938 selon le plus haut poste occupé ..... 184

Ancien-ne-s khâgneux-ses (non reçu-e-s à Ulm et Sèvres) devenu-e-s agrégé-e-s selon le plus haut poste occupé dans leur carrière ..... 194

Origines géographiques des khâgneux-ses du Lycée du Parc et des khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon, promotions 1924-1944 ..... 208

Répartition des khâgneux-ses du Lycée du Parc et du Lycée de jeunes filles de Lyon selon leur statut et leur lieu de vie ..... 211

Répartition des élèves du Lycée du Parc selon les cycles d'enseignement et le régime, 1932-1938..... 211

Part représentative de l'internat par rapport à la déclaration de revenus de quelques familles ..... 213

Khâgneux-ses des lycées lyonnais des promotions 1924-1944 bénéficiant de bourses d'études ..... 215

Khâgneux-ses du Lycée du Parc et khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon des promotions 1924-1944 bénéficiant de bourses ou de remises d'études ..... 230

Liste des bénéficiaires des remises universitaires, définie par le décret du 30 octobre 1935 ..... ……..232

Droits universitaires appliqués à la Faculté de lettres de Lyon en 1930-1931 puis en 1940-1941..... 236

Exemptions instituées par des lois, décrets, ordonnances et règlements ministériels concernant les facultés de lettres en 1930-1931 et 1940-1941 ..... 236

Dispenses accordées par le règlement universitaire du 30 août 1909 concernant la faculté de lettres ..... 238

Exemples d'étudiant-e-s bénéficiant d'une exemption de frais à la Faculté de lettres de Lyon entre 1928 et 1930 ..... 239

Exemples d'ancien-ne-s khâgneux-ses percevant des bourses à la Faculté de lettres de Lyon ..... 246

Premier poste occupé par les ancien-ne-s khâgneux-ses du Parc et les anciennes khâgneuses du Lycée de jeunes filles dans le cadre de leurs études universitaires (hors reçu-e-s à Ulm ou Sèvres) ..... 254

Exemple de contrat de surveillance d'internat élaboré par le Lycée du Parc en 1934 ..... 263

Exemple de contrat de surveillante d'internat élaboré par le Collège de jeunes filles de Louhans en 1934 ..... 265

Rémunérations annuelles perçues par les professeur-e-s adjoint-e-s et les répétiteur-trice-s – 1930-1941 ..... 271

Répartition des khâgneux du Lycée du Parc et des khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon selon l'établissement fréquenté en moment de l'obtention du baccalauréat ..... 292

Répartition des khâgneux du Lycée du Parc et des khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon selon l'âge d'entrée en classe préparatoire ..... 296

Répartition des khâgneux et des khâgneuses de 1967-1968 selon le nombre de classes redoublées dans l'enseignement secondaire (en %) ..... 297

Répartition des khâgneux de 1967-1968 selon le nombre de prix d'excellence obtenu dans l'enseignement secondaire (en %) ..... 300

Répartition des khâgneux et des khâgneuses de 1967-1968 présenté-e-s au Concours Général (en %) ..... 301

Répartition des khâgneux du Lycée du Parc et des khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon des promotions 1948 selon la filière suivie en classe de première ..... 303

Répartition des khâgneux du Lycée du Parc (promotion 1958) et des khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon des (promotions 1956) selon la filière suivie en classe de 1ère ..... 304

Répartition des khâgneux du Lycée du Parc et des khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon des promotions 1948 selon la filière suivie en classe terminale ..... 305

Répartition des khâgneux-ses des lycées lyonnais selon le nombre de mentions obtenues au baccalauréat, promotions 1948, 1956 / 1958 ..... 307

Répartition des khâgneux du Lycée du Parc et des khâgneuses du Lycée de jeunes filles selon le type de mentions obtenues aux deux parties du baccalauréat, promotion 1948 ..... 308

Bachelier-e-s de la Faculté de lettres de Lyon selon la mention obtenue à la deuxième partie Philosophie, sessions 1945-1948 (en %) ..... 309

Répartition des khâgneux du Lycée du Parc (promotion 1958) et des khâgneuses du Lycée de jeunes filles (promotion 1956) selon le type de mentions obtenues aux deux parties du baccalauréat ..... 309

Candidates de la classe de Lettres supérieures du Lycée de jeunes filles de Lyon en 1966 .. 310

Mentions obtenues au baccalauréat par l'ensemble des candidates de la classe de Lettres supérieures du Lycée de jeunes filles de Lyon en 1966 ..... 310

Mentions obtenues au baccalauréat par les admises en classe de Lettres supérieures du Lycée de jeunes filles de Lyon en 1966 ..... 310

Répartition des khâgneux et des khâgneuses de 1967-1968 selon la mention obtenue au baccalauréat (en %) ..... 311

Répartition des khâgneux du Lycée du Parc et des khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon selon le nombre d'années effectué en classe préparatoire ..... 312

Répartition des khâgneux du Lycée du Parc (promotion 1958) et des élèves exclus dès la première année selon le type de mentions obtenues aux deux parties du baccalauréat ..... 313

Effectifs de la classe de Lettres supérieures de 1964-1965 et de Première supérieure en 1965-1966..... 318

Établissements d'origine des khâgneux intégrant le Lycée du Parc après une ou plusieurs années de préparation, 1945-1960..... 321

Notes obtenues par Daniel L. en khâgne à Louis le Grand et au concours de 1955 ..... 323

Nombre de khâgneux du Lycée du Parc et de khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon transféré-e-s vers d'autres classes préparatoires autres qu'une khâgne ..... 324

Nombre d'élèves dans la classe préparatoire de Fontenay / Saint-Cloud du Lycée de jeunes filles de Lyon, 1960-1965 ..... 326

Éléments de base servant au calcul de la majoration de points des candidat-e-s aux ENS en 1946 ..... 329

Projet de création d'une section C au concours d'entrée aux ENS - Types d'épreuves proposées ..... 330

Épreuves écrites proposées par le directeur de la rue d'Ulm et la directrice de Sèvres, projet de modification des concours d'entrée, 1967 ..... 332

Épreuves communes à l'oral proposées par le directeur de la rue d'Ulm et la directrice de Sèvres, projet de modification des concours d'entrée, 1967 ..... 332

Épreuves de spécialité à l'oral proposées par le directeur de la rue d'Ulm et la directrice de Sèvres, projet modification des concours d'entrée, 1967 ..... 333

Épreuves écrites de spécialité mises en places à partir du concours d'entrée des ENS de 1969 ..... 333

Heures de cours suivies par les khâgneux et les khâgneuses en 1960 ..... 334

Proposition horaire des classes de Lettres supérieures en 1969 ..... 335

Horaires de classe de Première supérieure en 1969 ..... 335

Emploi du temps des classes de Lettres supérieures et de Première supérieure du Lycée du Parc, 1954-1955 ..... 336

Répartition des khâgneux du Lycée du Parc selon la section choisie en Lettres supérieures 340

Établissement d'origine des normaliens, reçus entre 1945 et 1971 ..... 341

Taux de réussite des khâgnes des Lycées Louis le Grand, Henri IV et du Parc au concours d'entrée à l'ENS de la rue d'Ulm ..... 341

Établissements d'origine des sévriennes, reçues entre 1947 et 1951 ..... 342

Résultats obtenus par les khâgneux-ses des Lycées lyonnais (1948, 1956 / 1958, 1967)..... 343

Nombre de concours présentés par les normaliens avant d'intégrer l'ENS, 1948-1971 ..... 343

Établissements d'origine des normaliens de Saint-Cloud, reçus entre 1965 et 1969 ..... 345

Établissements d'origine des normaliennes de Fontenay, reçues en 1966 et en 1967 ..... 346

Résultats obtenus par les khâgneux-ses des lycées lyonnais (1956 / 1958, 1967) ..... 347

Épreuves écrites de propédeutique, section classique et section moderne en 1949 ..... 352

Notes et Appréciations des professeures sur Marie-Henriette D. ..... 353

Sessions d'obtention du CELG par les khâgneux-ses des promotions 1948 ..... 354

Sessions d'obtention du CELG des khâgneux-ses des promotions 1956 / 1958 ..... 354

Mention obtenue par les étudiant-e-s de la Faculté de lettres de Lyon au Certificat d'Études Littéraires Générales, section classique, aux sessions de 1949 et 1950 ..... 354

CES composant les licences d'histoire et géographie, option histoire et option géographie . 355

CES composant la licence de lettres modernes en 1946 ..... 356

Liste des CES proposés aux aspirant-e-s à la licence de langues vivantes en 1948..... 356

Khâgneux (promotions 1948 et 1958) et khâgneuses (promotion 1956) inscrit-e-s à la Faculté de lettres de Lyon selon la licence choisie et la filière empruntée en classe préparatoire. .... 358

Nombre de CES obtenus par les khâgneux et les khâgneuses de 2e année pendant leur année de préparation (propédeutique exclue) ..... 359

Nombre de CES obtenus par les khâgneux du Lycée du Parc (promotion 1948 et 1958) selon le nombre d'années passées en Première supérieure ..... 359

Nombre de CES obtenus par les khâgneux du Lycée du Parc (promotion 1948 et 1958) selon le nombre d'années passées en Première supérieure ..... 360

Répartition des khâgneux du Lycée du Parc et des khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon selon la licence obtenue, promotions 1948 et 1956 / 1958 ..... 361

Épreuves du Certificat d'Études Supérieures d'histoire ancienne ..... 361

Cas Jean M. - CES nécessaires à l'obtention des licences d'anglais et d'espagnol en 1953 ..... 362

Mentions obtenues par les étudiant-e-s de la Faculté de lettres de Lyon reçu-e-s aux CES de la licence lettres classiques entre 1947 et 1951 ..... 364

Répartition des anciens khâgneux du Lycée du Parc (hors admis ENS) et des anciennes khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon (hors admises ENS) selon la mention obtenue aux CES à la Faculté de lettres de Lyon promotions 1948 ..... 364

Épreuves du DES d'histoire et du DES de géographie en 1946 ..... 365

Épreuves du DES de lettres modernes en 1948 ..... 366

Part des candidat-e-s aux DES de la Faculté de lettres de Lyon entre 1954 et 1960 ..... 367

Répartition des khâgneux du Lycée du Parc et des khâgneuses du Lycée de jeunes filles, devenu-e-s licencié-e-s, selon leur inscription en DES ..... 367

Mention attribuée au DES de lettres classiques par la Faculté de lettres de Lyon ..... 368

Répartition des khâgneux du Lycée du Parc et des khâgneuses du Lycée de jeunes filles selon la discipline du DUEL obtenu ..... 371

Notes obtenues par Brigitte B. aux concours blancs et au concours de l'ENS de 1969 ..... 372

Répartition des khâgneux du Lycée du Parc et des khâgneuses du Lycée de jeunes filles selon le DUEL obtenu ..... 373

Organisation du DUEL de lettres classiques définie en 1966 ..... 375

Épreuves du DUEL de lettres classiques définies en 1966 ..... 376

Répartition des khâgneux et des khâgneuses (promotion 1967) selon la licence obtenue ..... 377

Épreuves du certificat de licence de lettres classiques en 1967 ..... 380

Épreuves du certificat de licence de lettres modernes en 1967 ..... 381

Organisation des licences de lettres classiques et de lettres modernes en 1967 ..... 381

Certificats d'Études Supérieures de maîtrise proposés par la Faculté de lettres de Lyon aux candidat-e-s aux licences lettres classiques et lettres modernes..... 382

Répartition des anciens khâgneux et des anciennes khâgneuses (promotion 1967) selon le CES de maîtrise obtenu pour devenir licencié-e-s de lettres classiques et de lettres modernes ..... 383

Inscription en maîtrise des ancien-ne-s khâgneux-ses des Lycées lyonnais devenu-e-s licencié-e-s ..... 384

Épreuves théoriques des différents CAPES en 1954..... 387

Candidat-e-s et reçu-e-s aux épreuves théoriques du CAPES entre 1953 et 1955..... 388

Candidat-e-s inscrit-e-s aux épreuves théoriques du CAPES entre 1962 et 1966 ..... 390

Candidat-e-s reçu-e-s aux épreuves théoriques du CAPES entre 1962 et 1966..... 390

Anciens khâgneux du Lycée du Parc des promotions 1958 et 1967 et anciennes khâgneuses du Lycée de jeunes filles des promotions 1956 et 1967 reçu-e-s aux épreuves théoriques du CAPES ..... 391

Répartition des candidat-e-s ayant un DES, présent-e-s et admis-es aux épreuves théoriques des différents CAPES, session 1954, en % ..... 392

Répartition des khâgneux-ses reçu-e-s aux épreuves théoriques du CAPES selon s'ils / elles sont titulaires ou non d'un DES au moment de leur inscription au concours..... 393

Répartition des khâgneux (promotion 1958) et des khâgneuses (promotion 1956) reçu-e-s aux épreuves pratiques du CAPES selon le CPR d'affectation..... 395

Épreuves pratiques des divers CAPES en 1954 ..... 400

Répartition des reçu-e-s aux épreuves pratiques des CAPES selon la mention obtenue (sessions 1954 et 1962) en % ..... 400

Répartition des ancien-ne-s khâgneux-ses ayant intégré un CPR reçu-e-s aux épreuves pratiques des CAPES selon la mention obtenue ..... 401

Candidat-e-s et reçu-e-s aux agrégations en 1951-1955 et en 1962-1966 ..... 402

Répartition des anciens khâgneux lyonnais selon leur statut et l'agrégation obtenue, promotions 1948, 1958 et 1967 ..... 404

Répartition des anciennes khâgneuses lyonnaises selon leur statut et l'agrégation obtenue, promotions 1948, 1956 et 1967 ..... 404

Répartition des candidats normaliens ou non inscrits et admis aux différents concours de l'agrégation, session 1953 ..... 405

Répartition des candidates normaliennes ou non inscrites et admises aux différents concours de l'agrégation, session 1953 ..... 405

Répartition des agrégé-e-s, ancien-ne-s élèves des khâgnes lyonnaises, selon leur statut et le nombre d'années écoulées depuis la sortie de la préparation littéraire ..... 407

Répartition des inscrit-e-s et des admis-es à l'agrégation de lettres classiques selon le statut, session 1953 ..... 408

Répartition des inscrits (I) et des reçus (R) aux concours de l'agrégation selon leur statut, session 1970 ..... 411

Répartition des inscrites (I) et des reçues (R) aux concours de l'agrégation selon leur statut, session 1970 ..... 411

Répartition des étudiant-e-s français-es de 1961-1962 selon leur origine sociale (%) ..... 416

Répartition des étudiant-e-s selon le type de facultés et l'origine sociale en 1961-1962 (%) ..... 416

Répartition des élèves de 6e de 1962-1963 selon l'origine sociale et le type d'établissement (%) ..... 417

Répartition des élèves de 6e de 1962-1963 selon le sexe, l'origine sociale et le type d'établissement (%) ..... 418

Répartition des élèves intégrant une 6e d'un lycée selon l'origine sociale et la section choisie en 1959-1960 (%) ..... 418

Répartition des khâgneux du Lycée du Parc ayant répondu au questionnaire selon la profession des parents, 1945-1967 ..... 420

Répartition des khâgneuses du Lycée de jeunes filles ayant répondu au questionnaire selon la profession des parents, 1945-1967 ..... 420

Professions des parents des khâgneux du Lycée du Parc (étude par questionnaires) dont l'un-e est enseignant-e, 1945-1967 ..... 421

Professions des parents des khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon (étude par questionnaires) dont l'un-e est enseignant-e, 1945-1967 ..... 421

Origines géographiques des khâgneux du Lycée du Parc et des khâgneuses du Lycée de jeunes filles de Lyon, promotions 1945-1967 ..... 457

Répartition des khâgneux du Lycée du Parc et des khâgneuses du Lycée de jeunes filles selon le régime et selon le logement, 1945-1967 ..... 460

Répartition des élèves du Lycée du Parc selon leur régime au 15 décembre 1944 ..... 461

Chiffres de base au calcul des tarifs de l'internat et des demi-pensions au 1er octobre 1948 ..... 466

Tarifs annuels de l'internat et de la demi-pension appliqués au Lycée du Parc au 1er janvier 1949 et au 1er octobre 1951 ..... 466

Exemple de fiche de renseignements à joindre à une demande de bourse en CPGE en 1953 ..... 468

Membres de la commission académique des bourses en CPGE en 1953 ..... 469

Taux de bourse de khâgne appliqués au Lycée du Parc en 1951-1952 ..... 471

Taux des bourses de khâgne définis en 1953-1954 ..... 471

Lettre de la mère de Bernard S. expliquant la situation précaire de sa famille, février 1954 ..... 472

Taux des bourses supérieures par échelles et catégories définis en 1960-1961 ..... 475

Exemple de khâgneux du Lycée du Parc boursiers et non boursiers - déclarations de revenus mars 1956 ..... 477

Exemple de khâgneux du Lycée du Parc orphelins de père ..... 480

Évolution de la bourse perçue par Jean I. entre 1941 (classe de 6e) et 1950 (khâgne) ..... 484

Établissements de poursuite d'études des khâgneux et des khâgneuses de Lyon à la sortie de la classe préparatoire, hors reçu-e-s aux ENS ..... 488

Lieu de vie des élèves poursuivant des études à la Faculté de lettres de Lyon à la sortie de la classe préparatoire ..... 489

Droits universitaires 1967-1968 – Faculté de lettres de Lyon ..... 490

Étudiant-e-s concerné-e-s par les exonérations des frais universitaires prévues par l'ordonnance du 4 août 1945 ..... 490

Frais universitaires à régler selon les catégories d'étudiant-e-s, 1967-1968 ..... 491

Répartition des khâgneux-ses lyonnais-es, non reçu-e-s aux ENS, selon les aides financières qu'ils / elles perçoivent en faculté, promotions 1948, 1956 / 1958, 1967 ..... 493

Salaire perçu par un-e élève-professeur-e de l'IPES de Lyon et montants des bourses des concours en 1966 ..... 498

Profils d'anciens khâgneux du Lycée du Parc devenu maîtres d'internat, promotion 1948 ..... ..... 502

Revenus des maîtres-ses auxiliaires en 1962 selon les catégories (en indices bruts) ..... 509

# TABLE DES MATIÉRES


## REMERCIEMENTS

## INTRODUCTION GÉNÉRALE ..... 1

Des années 1920 aux années 1960 : structures scolaires et bouleversements sociaux..... 13

Deux enseignements, deux types de khâgne, deux types d'agrégation, deux Écoles : une séparation des sexes à l'image de l'inégal accès des hommes et des femmes aux professions supérieures. ..... 17

Sources et Méthodologie ..... 26

## PREMIÈRE PARTIE- 1924-1944 : DU DÉCRET BÉRARD À L'IDENTIFICATION DES CONCOURS ..... 31

**INTRODUCTION** ..... 33

Des enseignements primaires ..... 33

Des enseignements secondaires..... 35

Des enseignements supérieurs..... 40

**CHAPITRE 1 – KHÂGNEUX ET KHÂGNEUSES DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES : GENRE, SCOLARITÉ ET CONCOURS** ..... 45

I. Le recrutement et les années de khâgne ..... 45

1. Les meilleur-e-s élèves de l'enseignement secondaire..... 45

A. Parcours et orientation ..... 46
B. Prix et baccalauréat..... 51

2. Les années de khâgne ..... 57

A. Les promotions de l'entre-deux-guerres ..... 57
B. Le choc de la guerre : les filles à Tournon, les garçons à Clermont-Ferrand ..... 63

II. Les concours d'entrée à Ulm et à Sèvres ..... 67

1. Modalités d'inscriptions : Ulm et Sèvres ..... 69

A. Des candidat-e-s de 18 à 24 ans, trois inscriptions au maximum ..... 70
B. L'engagement de restitution et la commission médicale ..... 73

2. Les épreuves des concours ..... 75

A. Ulm et Sèvres : vers l'assimilation ..... 76
a. Les épreuves du concours d'entrée à la rue d'Ulm ..... 76
b. Les épreuves du concours d'entrée à Sèvres ..... 78
c. La réforme Carcopino de 1941 ..... 80
B. Les sections empruntées en khâgne ..... 82

3. Les admis-es des ENS et aux bourses de licence ..... 85

A. Le Lycée du Parc, le Lycée de jeunes filles de Lyon et le paysage des khâgnes 85
B. Des résultats variables d'une année à l'autre : l'exemple du Lycée du Parc ..... 87
C. Portraits de normalien-ne-s, de sévriennes et de boursier-e-s de licence ..... 92
a. Nombre de tentatives et bourse de licence ..... 93
b. Des reçu-e-s de la section A : l'exemple de l'ENS de la rue d'Ulm ..... 97

**CHAPITRE 2 – DES KHÂGNEUX ET DES KHÂGNEUSES À L'UNIVERSITÉ : DES PARCOURS IDENTIQUES ?** ..... 103

I. Des licencié-e-s ..... 103

1. Des khâgneux et des khâgneuses à l'université : une orientation fidèle aux Humanités ..... 105

A. Des inscriptions en passe-droit, reflet d'une véritable stratégie étudiante ..... 105
B…. qui connaît un succès mitigé. ..... 112

2. À la sortie de la khâgne : obtenir une licence ..... 114

3. Des étudiants et des étudiantes d'excellence ..... 118

II. DES, Agrégation, Certification ..... 123

1. Le Diplôme d'Études Supérieures ..... 123

2. Des agrégé-e-s ..... 131

A. Genre et agrégations ..... 131
a. Les agrégations de lettres ..... 133
b. Les agrégations d'histoire et de géographie ..... 136
c. Les agrégations de grammaire, de philosophie et des langues vivantes ..... 138
B. Portraits d'agrégé-e-s ..... 141
a. École Normale Supérieure contre faculté de lettres ..... 141
b. Des agrégées « masculines » et des agrégées « féminines » ..... 148
c. Les candidat-e-s victimes de la guerre ..... 151

3. Du Certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire au Certificat d'Aptitude à l'Enseignement des Collèges (CAEC) ..... 157

**CHAPITRE 3 – CLASSES MOYENNES, MÉRITOCRATIE ET CARRIÈRES DIFFÉRENCIÉES** ..... 163

I. Origines sociales et carrières professionnelles ..... 164

1. Des élèves issu-e-s des classes moyennes ..... 164

2. Des normalien-ne-s, des normaliennes et des sévriennes ..... 168

A. Les normaliens de la rue d'Ulm ..... 168
a. Des normaliens dans l'enseignement secondaire ..... 169
b. Des normaliens à l'université ..... 170
c. Des normaliens dans la haute fonction publique ..... 173
B. Les normaliennes de la rue d'Ulm ..... 176
a. Les normaliennes, professeures dans les plus hautes classes de l'enseignement secondaire ? ..... 177
b. Un tiers des normaliennes dans le supérieur et des carrières spécifiques ..... 179
C. Et les Sévriennes ? ..... 184
a. Des sévriennes dans l'enseignement secondaire ..... 185
b. Les docteures et l'enseignement supérieur : la porte étroite. ..... 188

2. La khâgne comme tremplin vers des carrières prestigieuses ? ..... 190

A. Les certifié-e-s, les licencié-e-s et le monde enseignant ..... 190
a. Les certifié-e-s ..... 190
b. Les licencié-e-s ..... 191
B. Les agrégé-e-s : entre enseignement secondaire et enseignement supérieur ..... 194
a. Les carrières masculines ..... 195
b. Les carrières féminines ..... 200
C. Des parcours atypiques ..... 204

II. Méritocratie et aides financières ..... 208

1. Origines géographiques et lieux de vie ..... 208

A. Un recrutement du sud-est de la France ..... 208
B. Lieux de vie et coût des études ..... 211

2. Les aides financières perçues en khâgne ..... 214

A. Les bourses ..... 214
a. La question des revenus et des charges familiales ..... 216
b. Les différents types de bourse ..... 221
b. Prolongations et déchéances de bourses ..... 223
c. Promotions et transferts ..... 226
B. Des aides de droit : les remises universitaires et les remises de principe ..... 229
a. Le monde de l'enseignement et les remises universitaires ..... 230
b. Les familles nombreuses et les remises de principe ..... 233

III. À l'Université : des étudiant-e-s aidé-e-s et travailleurs-ses ..... 235

1. Droits universitaires et exemptions ..... 235

A. Les exemptions de plein droit ..... 236
B. Les exemptions sur critères sociaux et les familles nombreuses ..... 238

2. Des bousier-e-s de l'enseignement supérieur ..... 243

A. Le cas particulier des boursier-e-s de licence des concours de l'ENS ..... 243
B. Les autres financements ..... 246
a. Les bourses d'études et les bourses de licence hors concours ..... 246
b. Les bourses de DES et d'agrégation ..... 248
c. Les bourses supérieures en faveur des pupilles de la nation ..... 251
d. Les prêts d'honneur ..... 252

3. Travailler pour payer ses études ..... 254

A. Les assistant-e-s de français à l'étranger ..... 255
B. les Maître-sse-s d'internat ..... 256
a. Le personnel des internats de 1921 à 1934 ..... 257
b. Le personnel des internats de 1934 à 1937 ..... 262
C. Les répétiteurs et les répétitrices, les professeur-e-s adjoint-e-s et les délégations d'enseignement ..... 267
a. Les répétiteurs, les répétitrices et les professeur-e-s adjoint-e-s ..... 267
b. Les postes de professeur-e-s délégué-e-s ..... 273

**SECONDE PARTIE – 1945 – 1968 : LES KHÂGNES FACE À UNE SOCIÉTÉ EN MUTATION ET AUX RÉFORMES DE L'ENSEIGNEMENT** ..... 279

**INTRODUCTION** ..... 279

**CHAPITRE 4 – LES KHÂGNEUX ET LES KHÂGNEUSES AU LENDEMAIN DE LA GUERRE ET LES ÉVOLUTIONS DES CONCOURS D'ENTRÉE AUX ENS** ..... 289

I. Toujours les meilleur-e-s élèves du secondaire ..... 289

1. Parcours et orientation ..... 290

2. Des élèves d'excellence ..... 296

A. Des parcours « sans faute » ..... 296
B. Des élèves primés ..... 300
C. Des bacheliers et des bachelières des meilleures filières ..... 302
a. La première partie du baccalauréat ..... 302
b. La deuxième partie du baccalauréat ..... 304
D... collectionnant les mentions ..... 307

II. Les années de khâgne ..... 311

1. Les questions de niveau scolaire et de discipline ..... 312

2. Une année d'hypokhâgne : un choix stratégique. ..... 316

3. Les transferts de khâgne ..... 319

4. Les transferts vers d'autres CPGE ..... 324

III. Affronter les Concours ..... 328

1. Les épreuves : vers un concours à option. ..... 329

2. Les sections en khâgne ..... 334

3. Les khâgnes lyonnaises... ..... 340

A. Toujours les meilleures préparations de province? ..... 340
B. Des reçu-e-s aux ENS et des boursier-e-s de licence ..... 343

C. Les reçu-e-s à Saint-Cloud et à Fontenay... et à l'ENSET. ..... 345

**CHAPITRE 5 – LES KHÂGNEUX ET LES KHÂGNEUSES FACE AUX TRANSFORMATIONS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : DE PROPÉDEUTIQUE À LA RÉFORME FOUCHET ET LES CONCOURS DE L'ENSEIGNEMENT** ..... 351

I. 1948-1966 : propédeutique et les Certificats d'Études Supérieures (CES) ..... 351

1. Les meilleur-e-s étudiant-e-s de propédeutique ..... 351

2. Obtenir des Certificats d'Études Supérieures et une licence d'enseignement ..... 355

A. Les Certificats d'Études Supérieures préparés en khâgne ..... 357
B. Devenir licencié-e-s ..... 360

3. Les diplômé-e-s d'études supérieures ..... 365

II. La réforme Fouchet et la nouvelle organisation des cycles universitaires ..... 369

1. La mise en place du Diplôme Universitaire d'Études Littéraires (DUEL) ..... 370
2. Le second cycle universitaire : les licences et les maîtrises ..... 377

III. Des certifié-e-s et des agrégé-e-s toujours aussi nombreux-ses ..... 385

1. Du Certificat d'Aptitude à l'Enseignement des Collèges (CAEC) au CAPES nouveau régime de 1952 ..... 385

A. Les épreuves théoriques du CAPES ..... 386
B. Les Centres Pédagogiques Régionaux et les épreuves pratiques ..... 394

2. Des agrégé-e-s ..... 401

**CHAPITRE 6 – REPRODUCTION, ORIENTATION, ASCENSION : UN RECRUTEMENT EN ÉVOLUTION ET LA QUESTION DU GENRE** ..... 415

I. Un recrutement social en évolution ..... 415

1. La démocratisation de l'enseignement en question ..... 415

2. L'origine sociale et la question de l'orientation ..... 419

A. Des enfants d'enseignant-e-s : entre promotion et reproduction ..... 420
a. Les enfants d'instituteur-trice-s : un désir de promotion ..... 422

b. Les enfants de khâgneux-ses, de normalien-ne-s et de professeur-e-s : la reproduction sociale ..... 426
B. Des élèves issu-e-s des milieux supérieurs ..... 429
a. Un milieu au fort capital culturel ..... 430
b. Christian D. : « La khâgne pouvait mener à tout ! » ..... 433
c. Des parcours à contre-courant ..... 435
C. L'École républicaine à l'œuvre ..... 438
a. Le rôle important de l'institution scolaire ..... 438
b. Faire mieux que ses parents ..... 442

3. Des orientations genrées ..... 446

A. Davantage d'exigences pour les fils ..... 446
a. Pas d'études supérieures pour les filles ..... 446
b. Bousculer les traditions familiales ..... 447
c. Léon S. et la nécessité d'être agrégé ..... 448
B. Professeure : le meilleur métier pour une femme ? ..... 449
a. Concilier vie professionnelle et vie de famille ..... 449
b. Des filles en lettres et professeures, leurs frères en sciences et ingénieurs ..... 453
c. Des garçons en lettres et professeurs, leurs sœurs en médecine ou en dentaire ..... 454

II. Le coût des études et le système des bourses ..... 457

1. Des élèves d'horizons divers et le logement ..... 457

A. L'origine géographique des khâgneux-ses : toujours un recrutement du quart Sud-Est ..... 457
B. La question du logement ..... 459
a. Les khâgneux du Lycée du Parc ..... 460
b. Les khâgneuses du Lycée de jeunes filles ..... 463
c. Les tarifs d'internat et de pension : l'exemple du Lycée du Parc et de la Maison des étudiantes ..... 466

2. Les aides financières ..... 467

A. La législation des bourses entre 1945 et 1957 ..... 468
B. La législation des bourses à partir de 1958 ..... 473

3. Les boursiers du Lycée du Parc et les boursières du Lycée de jeunes filles de Lyon ..... 476

A. Des revenus insuffisants et des familles nombreuses ..... 477
a. Des ancien-ne-s et des nouv-eaux-elles boursier-e-s ..... 478
b. Le cas particulier des orphelin-e-s ..... 480
c. Des familles nombreuses ..... 482
B. Promotions, réévaluations et suppressions de bourse ..... 483

III. Les khâgneux du Lycée du Parc et les khâgneuses du Lycée de jeunes filles à l'université ..... 488

1. Le coût des études en faculté ..... 488
A. Toujours la question du logement ..... 488
B. Les frais universitaires et les exonérations ..... 489

2. Allocations, bourses d'enseignement supérieur et IPES ..... 493

A. Allocations ..... 493
B. Les bourses d'enseignement supérieur ..... 495
C. Les IPES ..... 497

3. Les emplois ..... 500

A. Les maîtres-ses d'internat et les surveillant-e-s d'externat ..... 501
a. Portraits de maîtres d'internat ..... 502
b. Les fonctions des maîtres-ses d'internat et des surveillant-e-s d'externat ..... 504
B. Les maîtres-ses auxiliaires, les adjoint-e-s d'enseignement, les assistants de français et les moniteurs de l'université ..... 507
a. Les maîtres-ses auxiliaires ..... 507
b. Les adjoint-e-s d'enseignement ..... 509
c. Les assistant-e-s de français à l'étranger et les moniteurs à l'université ..... 511

**CONCLUSION** ..... 515

Les meilleur-e-s élèves de l'enseignement secondaire ..... 517

Les meilleur-e-s étudiant-e-s des facultés face aux concours de l'enseignement ..... 520

Origines sociales, méritocratie et carrières ..... 524

**ANNEXES** ..... 531

ANNEXE 1 - QUESTIONNAIRE ..... 533

ANNEXE 2 – MASQUE BASE DE DONNÉES ..... 537

**SOURCES** ..... 543

I. Archives nationales ..... 543

1. Fonds de l'École Normale Supérieure ..... 543
2. Fonds de l'Éducation nationale ..... 544

II. Archives départementales ..... 546

1. Fonds du Lycée du Parc ..... 546
2. Fonds du Lycée Édouard Herriot ..... 553
3. Fonds de la Faculté de lettres de Lyon ..... 554
4. Fonds du rectorat de Lyon ..... 557
5. Fonds de l'inspection académique de Lyon ..... 559
6. Fonds du Lycée Ampère ..... 559
7. Fonds du Collège / Lycée Claude Bernard de Villefranche-sur-Saône ..... 559
8. Fonds des écoles techniques de La Martinière ..... 559

III. Sources orales ..... 560

IV. sources imprimées ..... 560

**BIBLIOGRAPHIE** ..... 563

I. METHODOLOGIE / EPISTEMOLOGIE ..... 563

1. Méthodologie / Instruments de travail ..... 563
2. Epistémologie ..... 563

II. OUVRAGES GENERAUX ..... 564

1. Histoire sociale de la France au XXe siècle ..... 564
2. Histoire des femmes ..... 565

III. GENRE ET PROFESSIONS ..... 566

1. Généralités ..... 566
2. Femmes et professions supérieures ..... 567

IV. ENSEIGNEMENTS PRIMAIRE ET SECONDAIRE ..... 569

1. Généralités..... 569
2. Démocratisation, sélection, diplômes et inégalités des chances ..... 570
3. Enseignement des filles, genre et mixité ..... 572

IV. ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ..... 573

1. Histoire des universités et des étudiant-e-s ..... 573
2. Grandes Écoles en général ..... 574
3. CPGE et Ecoles normales supérieures en particulier ..... 576

V. LE CORPS ENSEIGNANT ET LEUR FORMATION ..... 578

1. Origines sociales, représentations et formation..... 578
2. Femmes et professorat..... 579

**TABLE DES TABLEAUX** ..... 581

**TABLE DES MATIÉRES** ..... 597